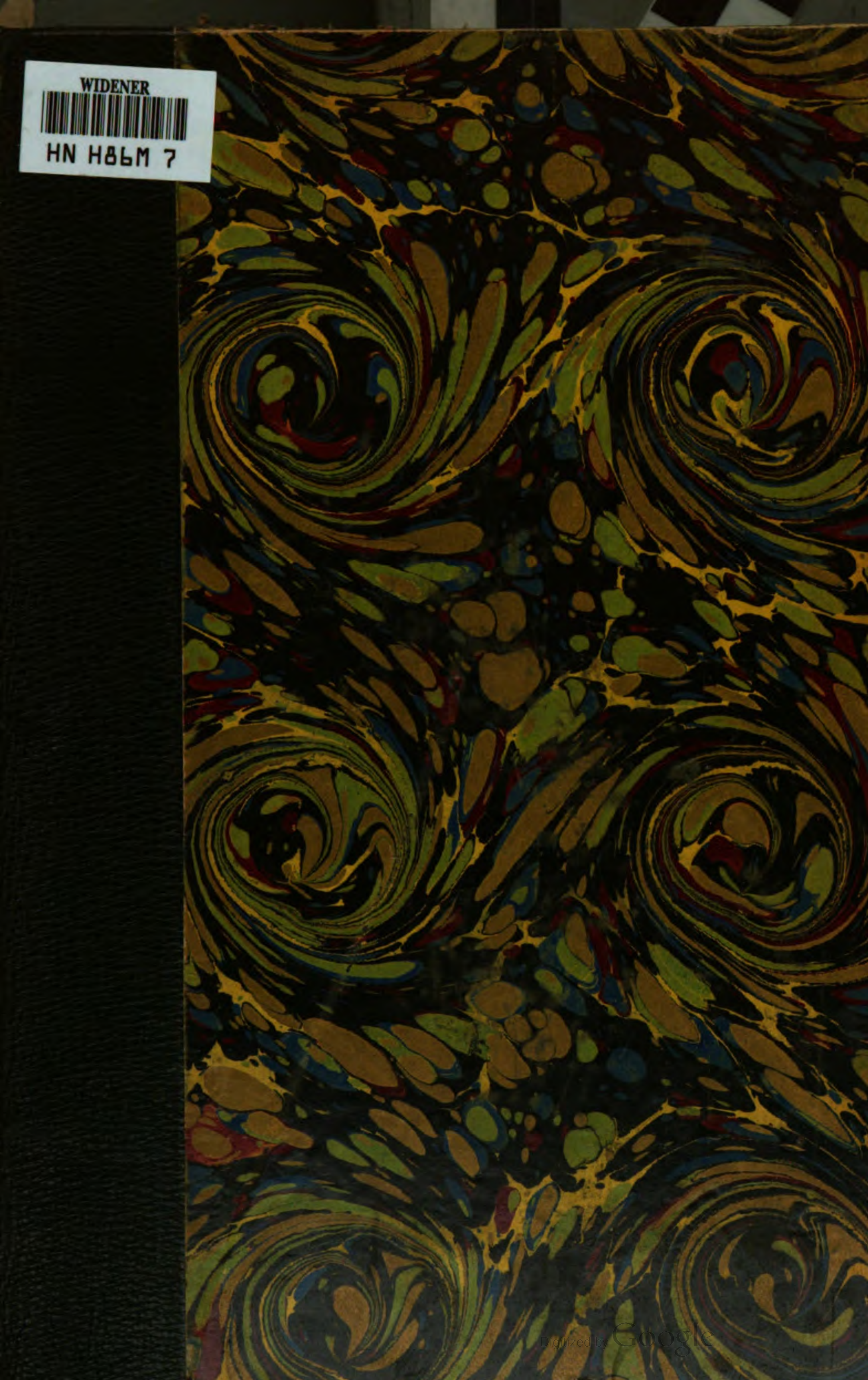




VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

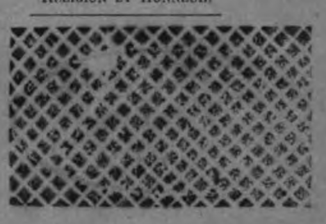
DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
Chez LE POITTEVIN et HENRY,
LIBRAIRES,
rue de la Vase.

CAEN
Chez Mme veuve LEGOST,
LIBRAIRE,
place Fondette.

1875

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG

CHERBOURG. — IMP. AUG. MOUCHEL.

MÉMOIRES

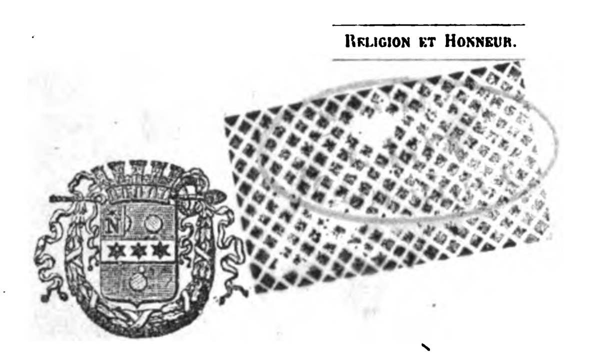
DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



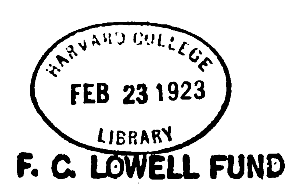
CHERBOURG
Chez LE POITTEVIN et HENRY,
LIBRAIRES,
rue de la Vase.

CAEN
Chez Mme veuve LEGOST,
LIBRAIRE,
place Fondette.

1875







SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG

Fondée en 1755, par Louis XV.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG

BUREAU.

(Art. 8 des statuts du 14 janvier 1755.)

MM. 1873 — 2 décembre.

De la Chapelle, directeur.

1866 — 3 août.

Frigoult, secrétaire.

1846 — 6 février.

De Pontaumont, ✻ (C ✻) ✻, archiviste-trésorier.

MEMBRES TITULAIRES.

(Art. 7 des statuts du 14 janvier 1755.)

MM. 1831 — 1er août.

De la Chapelle (Edouard), ✻, bâtonnier de l'ordre des avocats.

1832 — 6 décembre.

De Pontaumont ✻ (C ✻) ✻, inspecteur de la marine en retraite.

1853 — 18 avril.

Frigoult, professeur à l'école préparatoire de la marine.

1858 — 4 juin.

Besnard, curé de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg.

Jouan, (O ✻) ✻, capitaine de vaisseau.

MM. 1861 — 2 août.

Hoffmann, procureur de la République.

1864 — 15 janvier.

Pluquet (Adrien), bibliographe.

1867 — 1er mars.

Vibert, ❦, principal du collége.

Bertin, ✻ ❦ ✿, ingénieur des constructions navales, docteur en droit.

1868 — 3 juillet.

Carlet (O ✻), ❦, ingénieur des constructions navales.

1870 — 5 août.

Nicole, professeur à la maitrise de Notre-Dame-du-Vœu de Cherbourg.

1871 — 5 décembre.

Gourrier (O ✻), président du conseil de santé de la marine.

Leboullenger, ✻, agent-comptable de la marine en retraite.

1872 — 7 mai

Liais, ❦ (C ✿), maire de la ville de Cherbourg.

1873 — 1er avril.

Lefrançois, avocat, docteur en droit.

1874 — 3 février.

Néel, aumônier militaire.

— 3 mars.

De la Chapelle (Henri), commis principal des douanes.

— 4 août.

Moll (C ✻), directeur des constructions navales.

MEMBRES HONORAIRES.

(Art. 3 des statuts du 14 janvier 1755.)

MM.

1845 1er mars. DIGARD DE LOUSTA, ✱, ancien directeur de la société.

1850 5 février. Comte DE TOCQUEVILLE (O ✱) ✱, député à l'Assemblée nationale.

1874 7 juillet. LOYSEL, ✱ ✱, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg.

— 4 août. TERNISIEN, horticulteur.

1875 2 février. LEPELEY, ✱, curé de Sainte-Trinité de Cherbourg.

MEMBRES LIBRES.

(Art. 4 des statuts du 14 janvier 1755.)

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS.

(Art. 5 des statuts du 14 janvier 1755.)

MM.

AVOYNE DE CHANTEREYNE, ancien inspecteur des forêts, à Lisieux.

ANNOVILLE (d'), maire d'Auderville.

AVENEL (d'), archéologue à Mortain.

ASK, recteur de l'Université de Lund (Suède.)

ASBJORNSEN, de la société royale des sciences de Norwège à Throndhjem.

ANGER, chorevêque d'Antioche.

ASTRAND, directr de l'Observatoire de Bergen (Norwège.)

BARMON (de), capitaine de frégate en retraite, à Nantes.

BUSSCHER (de), littérateur à Gand.

BLACHE, médecin en chef de la marine à Marseille.

BEAUREPAIRE (Eug. de), conseiller à la cour de Caen.

MM.

BESNOU (Léon), pharmacien de la marine en retraite à Avranches.

BORDEAUX, archéologue à Evreux..

BARUFFI, professeur à l'Université de Turin.

BOULATIGNIER, conseiller d'Etat à Paris.

BRAVARD (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches.

BERLING, bibliothécaire de l'Université de Lund (Suède.)

BRAUNE, docteur en philosophie à l'Université de Lund.

BAJAT, ancien ingénieur des eaux de Versailles.

BARLATIER DE MAS, capitaine de frégate en retraite, à Paris.

BLOND, archéologue à Noyon (Aisne.)

BUCHNER, professeur à la faculté des lettres de Caen.

BLASERNA (le chevalier), professeur à l'Université de Palerme.

BENOIST-d'AZY (le bon), directeur des colonies au ministère de la marine.

BIANCONI (le chevalier), professeur à l'Université de Bologne.

BÉRÉSINE, professeur à St-Pétersbourg.

BJERKNES, professeur à l'Université de Christiania.

BASSET, lieutenant de vaisseau à Brest.

BERDENIS VAN BERLEKOM, juge au tribunal de Middelbourg.

CATTELOUP, médecin militaire en chef retraité, à Gatteville.

COCHET, antiquaire à Dieppe.

COUEFFIN (Madame), à Bayeux.

COCHON DE LAPPARENT, ingénieur de la marine à Paris.

CHASSERIAU, ancien conseiller d'Etat à Paris.

CREULLY (le général), à Paris.

COLOMBEL, avocat à Evreux

CHÉREAU, docteur en médecine à Paris.

MM.

CIALDI (le commandeur Alex.), capitaine de vaisseau, à Rome.

CAUVET, professeur à la Faculté de droit de Caen.

CASSIO (le baron Sévérino), à Gênes.

CARLET, curé de Manicamp (Aisne.)

CAUMONT, avocat au Havre.

CHAPPUIS, doyen de la Faculté des lettres, à Besançon.

CAREL, professeur à la Faculté de droit, à Caen.

DUFRESNE (Jules), conseiller général à Paris.

DECAISNE (J.), membre de l'Institut, professeur au jardin des plantes, à Paris.

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la bibliothèque nationale, à Paris.

DUBOSC, archiviste à Saint-Lo.

DURANVILLE (de), archéologue, à Rouen.

DECAISNE (P.), médecin en chef de l'armée belge, à Anvers.

DUBUS, président de la société historique de Tournai.

DESLANDES, ingénieur en chef, à Paris.

DIEGERICK, archiviste à Ypres (Belgique.)

DE LA CHAUMELLE, ancien officier, à Moulins-en-Gilbert.

DEVILLERS, archiviste à Mons.

DE LA MORINIÈRE, avocat à Paris.

DARU (le comte), ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Institut, député de la Manche, à Paris.

DESCHAMPS-DUMANOIR (Mgr), camérier du Saint-Père, à Rome.

DESJARDINS, professeur au collége diocésain de Saint-Lo.

DANIELSSON, professeur doyen à l'Université de Lund (Suède.)

DE MAN, professr à l'école de médecine de Middelbourg.

DE BON, commissaire-général de la marine, à Paris.

DUFOUR, ancien médecin en chef de la marine, à Paris.

MM.

Dupont, conseiller à la cour de Caen.

Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Desor, conseiller national à Neufchâtel (Suisse.)

Dumont (Denis), professeur à l'école de médecine de Caen.

Doucet, numismatiste, à Bayeux.

Do, ancien chapelain de la Visitation de Caen.

Deshayes, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Desvalades, professeur de philosophie à Saint-Lo.

Esnault (Louis), homme de lettres à Paris.

Ehrenfried von der Lancken, professeur à l'Université de Lund.

Edlund, membre de l'Académie des sciences de Stockolm.

Engling, président de l'Institut, à Luxembourg.

Elzevir, archiviste de la ville de Leyde.

Eltz, numismatiste, à Luxembourg.

Eynaud, ingénieur de la marine à Toulon.

Feuillet (Octave), membre de l'Académie française, à Paris.

Floquet, antiquaire, à Fromentin.

Fokker, docteur en médecine, à Middelbourg.

Franqueville (de), conseiller d'Etat, à Paris.

Fourcroy (G. de), inspecteur de la marine, à Brest.

Foucard, curé-doyen d'Octeville-sur-Cherbourg.

Fonssagrives, professeur à l'école de médecine de Montpellier.

Flammarion, astronome, à Paris.

Feuardent, numismatiste, à Paris.

Glanville (de), à Rouen.

Guillaume (le général), aide-de-camp de S. M. le roi des Belges, à Bruxelles.

MM.

Gieffers, président de la société des antiquaires de Westphalie, à Paderborn.

Gaslonde, conseiller d'Etat, à Paris.

Gueau de Reverseaux, à Paris.

Gosselin, antiquaire, à Rouen.

Gouville (G.), à Carentan.

Gayant (J.), inspecteur des finances, à Paris.

Guilbert (Mgr), évêque de Gap.

Garnier, antiquaire, à Amiens.

Grouchy (le vicomte), secrétaire d'ambassade, à Paris.

Guerrier, conseiller d'Etat, à Moscou.

Guldberg, professeur à l'Université de Christiania.

Guillouard, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Germonière (Ed. de la), manufacturier au Vast.

Harcourt (le comte J.), ancien capitaine de vaisseau, à Paris.

Hippeau, professeur à la Faculté des lettres, à Paris.

Hue de Caligny (le marquis), correspondant de l'Institut, à Versailles.

Hamelin, juge de paix à Carentan.

Hill, professeur à l'Université de Lund.

Holst, secrétaire de l'Université royale de Christiania.

Hébert, avocat, docteur en droit, à Paris.

Jardin, inspecteur de la marine, à Brest.

Jubé de la Perrelle (le baron), à Paris.

Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen.

Jorg-Moe, littérateur, à Christiania.

Jouen, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Kerckhove (le vicomte de), secrétaire d'ambassade, à Bruxelles.

Kuyper, sculpteur, à Anvers.

Keijzer, docteur en médecine, à Middelbourg.

MM.

Kiaer, chef de la statistique au ministère de l'Intérieur, à Christiania.

Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris.

Liais (Em.), astronome à Rio-Janeiro.

Lecorps (Mme), à Fermanville.

Lepoittevin de la Croix (le comte), à Anvers.

Loyer, archéologue, à Avranches.

Leroy, curé de Valognes, archiprêtre.

Levot, bibliothécaire de la marine, à Brest.

Lehéricher, professeur à Avranches.

Lachelier, maître de conférence à l'école normale supérieure, à Paris.

Le Bidois, receveur des domaines retraité, à Carentan.

Legrand de Reulandt, président de l'Académie d'archéologie, à Anvers.

Lebeurrier, archiviste, à Evreux.

Lacointa, avocat général, à Toulouse.

Lantsheer, conseiller à la cour de justice de Middelbourg.

Loven, professeur-doyen à la faculté de médecine de Lund.

Le Cadre, docteur en médecine au Havre.

Lepingard, chef de division à la préfecture, à Saint-Lo.

Lefebvre, ingénieur à Saint-Florent-le-Vieil (Loire-Inférieure).

Lavielle, conseiller d'arrondissement, à Paris.

Lelantier (le chevalier), orientaliste, à Caen.

Lieblein, égyptologue à l'Université de Christiania.

Lair, archiviste, à Paris.

La Gohagne, secrétaire de la Faculté de droit de Caen.

Liénard, conservateur du musée de Verdun.

Moulin, ancien magistrat, à Paris.

Ménant, juge au Havre.

MM.

MERTENS, bibliothécaire de la ville d'Anvers.

MANGIN, directeur des constructions navales, à Paris.

MONCEL (le comte du), ingénieur électricien, à Caen.

MANGON DE LA LANDE (le général), à Paris.

MARROIN, directeur de l'école de médecine, à Constantinople.

MARSY (de), archiviste à Compiègne.

MAUS, directeur des ponts-et-chaussées, à Mons.

MAGIELSE, directeur des travaux hydrauliques, à Middelbourg.

MERCURELLI (Mgr), chanoine de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.

MANABRÉA, publiciste, à Turin.

MACHI, ingénieur en chef, à Palerme.

MORO D'ARONA (le chevalier), ingénieur des marais d'Ostie, à Rome.

MOHN, directeur de l'Institut météorologique de Christiania.

MAGARIGNOS-CERVANTÈS (Don), ministre de l'Uruguay, à Paris.

MONAGHAN (M. de), homme de lettres, à Paris.

MUNCH, professeur à l'Université royale de Christiania.

NAGTGLAS, membre de la société des sciences de Zélande, à Middelbourg.

NÉDONCHEL (le comte de), à Tournai.

NEYMARCK, publiciste, à Paris.

ODHNER, professeur à l'Université de Lund.

OLIVE, docteur en médecine, à Bayeux.

PARIS, vice-amiral, à Paris.

POLMAN-KRUSEMANN, recteur du gymnase de Middelbourg.

PERIAUX, agronôme, à Querqueville.

PEKELHARING, pasteur mennonite, à Flessingue.

MM.

Pron, ancien préfet, à Paris.

Piédagnel (A), homme de lettres, à Paris

Poret de Blosseville (le marquis), au château d'Amfreville (Eure).

Pontgibaud (le comte de), au château de Fontenay (Manche.)

Paliard, chef d'escadron retraité, à Rome.

Pierre (Isidore), doyen de la Faculté des sciences de Caen.

Parseval-Grandmaison, président de la société académique de Mâcon.

Pichon (le baron), secrétaire d'ambassade, au château de Vauvray (Eure)

Quenault, ancien sous-préfet, à Coutances.

Roux, inspecteur général du service de santé de la marine, à Paris.

Robiou de Lavrignais, directeur des constructions navales, à Paris.

Regnault, ancien bibliothécaire du conseil d'Etat, à Paris.

Rostaing (le baron de), bibliothécaire de la Diana, à Montbrison.

Renault, conseiller honoraire à la cour de Caen.

Roquière, curé des Pieux.

Riboli, professeur à l'Université de Turin.

Renard, littérateur, à Caen.

Renard (de), conseiller d'Etat actuel, à Moscou.

Roquière (Octave), avocat, docteur en droit, à Saint-Lo.

Stroobant, généalogiste, à Anvers.

Sauvage, juge de paix à Louroux (Maine-et-Loire.)

Sicotière (de la), à Alençon.

Saint-Venant, ancien ingénieur en chef, à Vendôme.

Schlyter, professeur-doyen à la Faculté de droit de Lund.

MM.

STOPELAAR (J. H de), président du tribunal de Middelbourg.

SORIANO-FUERTÈS, archéologue à Madrid.

SCHYANOFF, lieutenant-capitaine russe à Kiew.

SCHŒTTER, conservateur de l'Institut, à Luxembourg.

SEELHIM, docteur ès-sciences, à Middelbourg.

SOLOVIEW, recteur de l'Université de Moscou.

SOPHUS-LIE, professeur à l'Université de Christiania.

STORM, professeur des langues romane et anglaise, à Christiania.

STOPELAAR (G. N. de), secrétaire de la société des sciences de Zélande, à Middelbourg.

TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen.

THIERRY (Edouard), ancien administrateur général de la Comédie française, à Paris.

TRÉBUTIEN, conseiller à la cour de Caen.

TESSERO, supérieur du collége diocésain de Valognes.

THOURON, ancien notaire, à Toulon.

TRAVERS (Emile), conseiller de préfecture, à Caen.

TRINCHERA, littérateur, à Naples.

THERY, ancien recteur d'académie, à Paris.

THOE-SCHWARTZEMBERG-EN-HOHENLANSBERG (le baron), chambellan de S. M. le roi de Hollande, à La Haye.

TEIXERA DE VASCONCELLOS, procureur général de la couronne, à Lisbonne.

TEXTOR DE RAVISV (le baron), à Bohain (Aisne).

TROCHON, curé de Quettreville (Manche).

TABARD, curé de Dragey (Manche).

TIKONRAWOW, professeur à l'Université de Moscou.

TROMSO-STIFT, professeur à l'Université de Christiania.

THURIAULT, commissaire de l'inscription maritime à Brest.

MM.

VAN DEN WYNGAERT, conseiller de régence, à Anvers

VAN NUFFEL, docteur en médecine, à Boom.

VAN DUYSE, littérateur, à Gand.

VAN ACHTER, professeur, à Bruxelles.

VILLERS, adjoint au maire de Bayeux.

VAN DER HEYDEN, généalogiste, à Anvers.

VAN HOOREBEKE, avocat, à Gand.

VAN DEN BROECK, archiviste, à Tournai.

VAN DE VELDE, procureur du roi, à Anvers.

VISCONTI, président de l'académie d'archéologie, à Rome.

VISCHER, conseiller d'Etat, à Bâle.

WYSS (de), président de la société d'histoire suisse, à Zurich.

WACQUEZ (Jules), avocat à Tournai.

VERLY, publiciste, à Lille.

VAN DER PANT, directeur de la société batave de philosophie expérimentale, à Rotterdam.

VIGNAUX, homme de lettres, à Paris.

XIMENEZ DE LA ROCA, littérateur espagnol, à Madrid.

ZANTEDESCHI (le chevalier), professeur à l'Université de Padoue.

ZACHARIAS-COLLINS, professeur de botanique, à Helsingborg (Suède).

M. JOUANNE

SA VIE ET SES TRAVAUX

PAR

M. DE PONTAUMONT

Non cani, non rugœ repente auctoritatem arripere possunt; sed honeste acta superior ætas fructus capit auctoritatis extremos.
(Cic. de Senectute XVIII. 64).

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir aujourd'hui d'un de nos plus vénérables correspondants, M. Jouanne (Antoine-Louis), né à Cherbourg le 20 février 1783 (1), décédé à Versailles le 19 novembre 1874, âgé de 91 ans.

La vie de M. Jouanne se partagea en deux moitiés bien distinctes : jusqu'à l'âge de 32 ans il vécut à la cour impériale et surtout aux armées, dans une activité incessante et tumultueuse, affectionné particulièrement du souverain, estimé de MM. de Bassano et Daru.

(1) « Aujourd'hui 21 février 1783, a été baptisé par nous curé de Cherbourg soussigné, Antoine-Louis, né du jour d'hier, sur les 8 heures du matin, en légitime mariage du Sr Bon-Jean-Louis Jouanne, officier sur les vaisseaux de Sa Majesté, et de demoiselle Elisabeth Bertin, son épouse, bourgeois de cette ville, et ont été parrain et marraine le Sr Antoine Deshayes, commissaire des classes de la marine au département de Cherbourg, et demoiselle Louise Geneviève de Montigny, femme du Sr Védeau, entreposeur du tabac, tous demeurant en ce lieu, ce qu'ils ont signé avec nous. Signé Deshayes, de Montigny-Védeau et Levacher, curé de Cherb. »

Il était en passe d'une belle fortune administrative si sa modestie excessive et son penchant pour une vie studieuse et retirée n'avaient été un obstacle à un avancement dont il était éminemment digne.

Quitte d'un service accablant pour sa faible santé, il vécut dans la retraite au sein de sa famille, pendant 58 ans, habitant successivement Paris, Villiers-le-Bel, Marly et Versailles. Jusqu'aux derniers moments de sa longue et noble carrière, on trouva chez M. Jouanne une raison saine, un esprit sensé et toujours de l'enjouement, malgré les infirmités inséparables de l'extrême vieillesse.

M. Jouanne entra au secrétariat du Directoire le 19 juin 1798, par l'entremise de M. Jubé, commandant en second de la garde de ce Directoire. Il était à peine âgé de 16 ans; avait terminé ses études latines, possédant à fond les langues allemande et anglaise et avait vu le cours complet de géométrie. Attaché au secrétariat des Consuls le 19 nivôse an 8, il passa à la secrétairerie d'Etat le 28 floréal an 12, à la proclamation de l'Empire. Nommé premier commis du cabinet particulier de l'Empereur, par décret du 9 février 1813, à la solde de 20,000 fr. par an, il recevait, en cours de campagne, le titre d'auditeur de 1re classe au conseil d'Etat par décret daté d'Erfurt, en avril de la même année, et peu de mois après, la décoration de la Légion d'honneur, récompense considérable à cette époque dans la carrière administrative. Rentré dans ses foyers le 30 juin 1814, par suite de la première abdication de Napoléon, il en fut rappelé par ce souverain le 21 mars 1815 et servit près de lui comme archiviste de son cabinet (ne pouvant plus faire campagne à raison du délabrement de sa santé) jusqu'au 8 juillet suivant, date de la seconde abdication.

L'heureuse mémoire de M. Jouanne, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, se plaisait dans certaines anecdotes intimes, souvenirs lointains de sa jeunesse. J'en donnerai ici quelques aperçus en suivant l'ordre chronologique :

1804. — « Le jour du sacre, lorsque Pie VII entra » à Notre-Dame, les cris de *Vive le Pape* retentirent » de toutes parts; mais lorsque le cortége passa dans » la rue Saint-Denis, les ris de la multitude, à la vue » de la mule du pape, furent si éclatants que le » prélat, qui la montait, tenant dans ses mains la » croix patriarcale, ne put s'empêcher de faire » comme les spectateurs. Les maréchaux qui portaient les insignes du couronnement, n'avaient ni la » dignité que leur rang et leurs fonctions leur imposaient. Après la cérémonie, l'Empereur retournant » à l'archevêché par le couloir qui était au bas de » son trône, eut quelque chose à dire au cardinal » Fesch, qui marchait en avant, et ne sachant comment l'arrêter, Sa Majesté lui donna dans le dos le » bout du bâton de son sceptre pour le forcer à se » retourner, et tous les maréchaux de rire sous cape » de cette facétie militaire. »

Le prélat qui en ce jour fit le sermon d'apparat, se servit trop fréquemment de cette expression : *mes chers auditeurs*, ce qui souleva des critiques. On disait : il n'est pas étonnant que peu de jours après la création de trois cents auditeurs au conseil d'Etat, on les ait présents à l'esprit. En effet, l'empereur venait de nommer, par un seul décret, trois cents de ces jeunes gens de famille qu'il comptait s'attacher. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces messieurs avaient alors beaucoup de prétentions. Ils se croyaient déjà préfets dans les départements conquis et les Italiens,

les Allemands, les Hollandais eurent le chagrin de recevoir des lois de ces imberbes qui n'observaient pas toujours les ménagements que l'on doit à des vaincus qui peuvent devenir vainqueurs à leur tour. Pourvu que l'on procurât des conscrits on avait alors tous les mérites et les moyens n'étaient guère approfondis. Le gouvernement impérial était trop vaste et trop absolu pour qu'il n'y régnât pas une espèce de confusion. A côté du despotisme des préfets, se trouvait une véritable désorganisation sociale. Il n'existait aucun moyen praticable de réclamations contre les concussions auxquels se livraient les agents subalternes, et la conscription en particulier était le prétexte de mille vexations.

1808. — « La guerre d'Espagne étant survenue, M. Jouanne et le cabinet particulier de l'Empereur partirent de Paris, à 11 heures du soir, le 5 novembre 1808. Ils étaient le 14 à Hernani, le 15 à Tolosa et Villafranca, le 16 à Villareal et Mondragone, le 17 à Vittoria, le 18 à Miranda de Ebro, le 19 à Briviesca, le 20 à Burgos, le 23 à Lerma, le 24 à Aranda de Duero, le 29 à Bozeguilla. Le 1er décembre à Buytrago et San Augustino, le 2 à Chamartin, le 23 à Guadarrama, le 24 à Villacastin, le 25 à Arrevalo, le 26 à Medina del Campo, le 27 à Tordesillas et Velilla, le 28 à Castromonte, le 29 à Medina de Rioseco. Le janvier 1809 le même personnel était à Valladolidid, le 16 à Bânos, le 17 à Torquemada et à Duênas, le 18 à Burgos, le 19 à Briviesca, le 20 à Miranda, le 21 à Vittoria, le 22 àVillareal, le 23 à Hernani et le 1er février à Paris. »

1810. — « Le mariage de l'impératrice Marie-Louise se fit dans le grand salon carré du Louvre. La jeune impératrice avait de l'embonpoint et fort bonne

mine. Elle était un peu embarrassée de sa contenance et jetait toujours les yeux sur l'Empereur pour régler ses mouvements sur les siens, soit pour se mettre sur son prie-Dieu, soit pour se lever ou pour s'asseoir. Napoléon prit l'archevêque de Malines qui était auprès de lui, par son camail d'un violet un peu passé, et lui fit entendre par un signe qu'il dirigeât la cérémonie qui se fit d'ailleurs avec beaucoup plus de dignité que celle du couronnement. L'enceinte, il est vrai, était moins vaste et le choix des assistants avait été plus soigné. Les loges que l'on avait pratiquées dans le pourtour de ce salon, étaient remplies de dames en toilettes splendides et en général fort jolies. Quelques cardinaux Romains seulement assistèrent à cette cérémonie, bien qu'ils eussent été tous invités. Cette présence restrictive, combinée entre eux, ne les empêcha pas d'être mis tous à Vincennes, le lendemain de la fête et personne he fut tenté de les plaindre. »

1811. — « L'Empereur ayant résolu de faire une tournée en Normandie, en Belgique (toute la vie de la marine militaire était à Anvers), et en Hollande avant d'entreprendre la campagne de Russie qu'il méditait alors secrètement, son cabinet particulier partit de Paris le 20 mai, arriva le 21 à Caen; le 25 à Cherbourg et quitta cette ville le 29 pour arriver le 30 à Alençon et à Paris le 4 juin, en passant par Chartres.

» Le même cabinet partit de Saint-Cloud le 25 août de la même année (1811), séjourna à Compiègne et en partit le 19 septembre pour être à Boulogne le 20; le 24 à Flessingue; le 29 à la tête de Flandres; le 30 à Anvers, le 9 octobre à Amsterdam qu'il quitta le 24. Arrivé à La Haye le 25, il étaità Rotterdam le 27

et au château de Loo qu'il quitta le 30; passa par Arnheim et arriva à Nimègue d'où il partit le 31. Le 1er novembre arrivé à Dusseldorf, chef-lieu du grand-duché de Berg, il partit pour Cologne le 5 et le quitta le 8 pour Liége; parvint le 9 à Givet, le 10 àLaunoy, le 11 à Compiègne et arriva à Paris le 12. »

C'est pendant ce voyage en Hollande que se place l'anecdote suivante (8 oct. 1811) :

« Partout où se trouvait Napoléon, si ce n'est pourtant sur le champ de bataille, le valet de chambre de service veillait avec soin à ce qu'il y eut un bain de prêt à toute heure, et pour cela il y avait un garçon de fourneau uniquement chargé de tenir l'eau toujours au degré de chaleur qu'on savait convenir à l'empereur. Napoléon, à Utrecht, occupa au rez-de-chaussée la chambre à coucher de son frère Louis, à laquelle la salle de bains était contiguë. Le soir arrivé, quand l'Empereur fut couché, le garçon de fourneau, quoique harassé de fatigue et mouillé, comme beaucoup d'autres gens du service, prépara le bain et se coucha dans un cabinet voisin de celui où était la baignoire. La nuit, pour un besoin qu'il ne pouvait satisfaire où il était, il veut sortir; mais il ne connaît pas les localités; à moitié endormi, il entrevoit une petite porte, tourne doucement le bouton, entre, et le voilà à tâtons cherchant une autre issue; il heurte une chaise; au bruit qu'il fait une forte voix (qui était celle de l'Empereur et qu'il reconnaît bien), demande · *Qui est là?* Le garçon perd la tête; dans l'obscurité, il heurte d'autres meubles en cherchant à sortir par la porte qui lui a donné accès. L'Empereur réitère sa demande d'un ton encore plus élevé, sort de son lit, s'empare d'une grosse montre d'argent qu'il avait toujours à son chevet et parvient à saisir le malheureux garçon

de fourneau plus mort que vif et que Napoléon, éveillé dans son premier sommeil, soupçonnait de vouloir attenter à ses jours. Il appelle, il jure; au bruit qu'il fait, le valet de chambre de service accourt, apporte de la lumière et trouve l'Empereur des Français faisant presque le coup de poingt avec un pauvre diable qui cherchait à se débarrasser de ses mains. En un instant, le préfet du palais, les aides-de-camp, les secrétaires du cabinet furent sur pied et rirent en secret de cette burlesque aventure. »

1812. — La campagne de Prusse en 1806 et surtout la fatale retraite de Russie en 1812, portèrent une grave atteinte à la santé naturellement faible de M. Jouanne. Echappé du milieu des ruines brûlantes de Moscou; naufragé sur un esquif d'écorce de bouleau dans les glaçons de la Bérézina où il eut les pieds gelés, M. Jouanne n'en continua pas moins avec zèle son service de jour et de nuit au cabinet particulier de l'Empereur.

1813. — M. Thiers dans son histoire du Consulat et de l'Empire (tome XVI, page 535, 14 oct. 1813), parle en ces termes de M. Jouanne. « Je n'ai pas besoin de répéter, après l'avoir dit tant de fois, que je ne rapporte les entretiens de Napoléon que lorsque j'ai la preuve authentique de leur parfaite exactitude; et je ne reproduis celui-ci que parce qu'il me semble avoir une singulière signification à la veille de la bataille de Leipzig. Il prouve que déjà une tristesse confuse se faisait jour dans l'âme de Napoléon. Cet entretion eut un témoin, M. Jouanne, l'un des secrétaires de confiance de Napoléon, homme respectable et digne de toute créance, qui, se trouvant là pour écrire divers ordres sous la dictée de Napoléon, entendit l'entretien que nous venons de rapporter et en

consigna sur-le-champ le souvenir par écrit. C'est sur ce document conservé par M. Jouanne que j'ai retracé cette conversation, en résumant les choses, et en leur donnant seulement la forme du style historique, qui n'admet pas toutes les familiarités du langage, et qui n'a pas besoin pour être vrai, de rapporter jusqu'à des locutions soldatesques, que les mémoires particuliers peuvent seuls se permettre de reproduire. »

Curieux de voir, dans son texte primitif, cette entrevue de Napoléon avec Murat, j'écrivis à M. Jouanne pour le prier de m'en communiquor la copie dans le cas où M. Thiers la lui aurait rendue.

M. Jouanne, par lettre datée de Versailles du 24 mai 1859, me répondis en ces termes : « J'avais eu à Paris, il y a déja longtemps, des rapports avec M. Thiers. Son secrétaire m'est venu voir plusieurs fois de sa part, à Versailles, pour me demander des renseignements dont il croyait avoir besoin. Je lui ai fait remettre quelques notes dont il a tiré parti; mais comme elles m'étaient parfaitement inutiles, je n'ai pas témoigné le désir qu'il me les renvoyât. Je ne pourrais donc vous satisfaire qu'en faisant de nouveau ce qui serait aujourd'hui pour moi un travail trop pénible, ma mémoire étant d'ailleurs fort affaiblie. J'ajouterai ici, en passant, que les notes dont il s'agit n'ont pas été écrites à Leipzig, comme M. Thiers le dit par suite d'un mal eutendu (j'avais tout autre chose à faire), mais à Paris, en 1814, après nos désastres »

1852. Novembre. — M. Jouanne, retiré du service et résidant à Villiers-le-Bel, eut la doulour d'y voir mourir sa belle-sœur, Mme Maurice Jouanne, née d'Ariagues, petite-nièce de Racine et comme telle pensionnée par le gouvernement. Elle laissa deux

jeunes filles qui sont aujourd'hui Mme Bajat et Mme Mauljean. Leur père, Maurice Jouanue, a fait don récemment à l'église N.-D.-du-Vœu de Cherbourg d'un tableau peint par lui, d'après Philippe de Champaigne.

1859. — M. Jouanne venant de faire imprimer, sans nom d'auteur, sa traduction française de l'Obéron de Wieland, m'adressa la lettre suivante, datée de Versailles, du 6 février : « Quatre jours encore et j'aurai 76 ans accomplis. Près de vous quitter pour rejoindre mes pères, je veux, avant mon départ, vous laisser quelque souvenir d'un vieillard qui vous est sincèrement attaché. Je vous envoie donc l'Obéron que je vous ai annoncé. Je n'ai pas besoin de vous dire combien, moi, vieux commis, blanchi dans les bureaux, je dois avoir eu de peine à rimailler ces 300 pages; mais vous vous demanderez comment j'ai osé entreprendre un pareil travail. C'est le hasard qui me l'a fait commencer; le dépit me l'a fait poursuivre pendant quelque temps; plus tard mes yeux malades, que la lecture fatigue, me l'ont fait achever. Le traducteur de l'Obéron allemand a voulu que son nom, tout inconnu qu'il est, ne parût pas sur la couverture d'un livre qui ne sera offert qu'à des personnes de sa connaissance. »

Avant M. Jouanne, Boaton avait fait une traduction en vers de l'Obéron de Wieland. J'ai sous les yeux une lettre datée de Weimar, le 16 août 1784, par lequel le célèbre écrivain allemand dit à Boaton qu'il regarde comme un trait d'héroïsme d'avoir entrepris de revêtir son poème des grâces de la langue des Racine et des Voltaire.

M. Jouanne ayant été nommé membre correspondant de notre société sur la présentation du poème

d'Obéron, je lui écrivis pour lui demander quelques détails sur ses services afin de les inscrire à notre matricule. Il me répondit en ces termes: « S'il faut ajouter quelque chose à mon nom dans vos matricules académiques, dites seulement, mon excellent ami, que comme premier commis de la secrétairerie d'Etat, j'ai accompagné, soit dans l'intérieur, soit aux armées, l'Empereur Napoléon et ses deux ministres secrétaires d'Etat, duc de Bassano et comte Daru; qu'à mon retour de Moscou, en février 1813, j'ai été l'un des secrétaires de confiance de l'Empereur; qu'il m'a nommé sur-le-champ et par exception, auditeur de première classe au conseil d'Etat, et peu après, en Allemagne, membre de la Légion-d'Honneur; que je ne l'ai quitté qu'à son départ de Fontainebleau pour l'île d'Elbe; que j'aurais voulu l'y accompagner comme il le désirait, mais des raisons de famille m'en ont empêché; qu'enfin, à son retour, en 1815, il me fit appeler pour que je reprisse mon service près de lui comme secrétaire, mais que l'état de ma santé ne me permettant plus de le suivre dans ses voyages, je le priai de me nommer archiviste de son cabinet; place qu'il m'accorda sur-le-champ. En 1815, ce qui m'empêchait de suivre l'Empereur, c'était un mal des plus rebelles que j'avais contracté dans la retraite de Russie et qui s'était aggravé pendant les deux campagnes de 1813 et 1814. Et voilà bien assez, et peut-être déjà trop, pour votre matricule. »

Je noterai ici, en passant, qu'à dater de la Restauration, M. Jouanne cessa de porter les insignes de la Légion-d'Honneur, récompense dont il faisait cependant grand cas et qu'il avait reçue des mains de Napoléon, auquel il était resté fort attaché.

1861. — En cette année, M. Jouanne m'adressa une

pièce de vers qui prouvait que la langue anglaise lui était aussi familière que l'allemand. Il joignit à cet envoi la lettre suivante : Versailles, 26 octobre. « Désirant, cher et excellent ami, donner un petit signe de vie à la société qui, grâce à vos bons offices, m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses correspondants, je vous envoie quelques vers que je vous prie de lui lire ou de lui faire lire, si elle a un moment à perdre. C'est un essai de traduction du début de *l'âge de bronze,* cette longue, méchante et ennuyeuse satire de Lord Byron, d'un style décousu et quelquefois grossier. On y trouve cependant par-ci par-là de bonnes pensées. Le commencement en est remarquable, parce que après avoir, comme par le passé, ravalé Napoléon Ier, l'auteur semble tout-à-coup se complaire à l'exalter. Je n'ai pas besoin de vous dire que si vous aviez quelque raison de craindre que cette traduction ne fut mal accueillie, il faudrait la garder pour vous comme un nouveau souvenir d'amitié, ou bien en faire un auto-da-fé. »

1866. — M. Jouanne qui affectionnait beaucoup Cherbourg qu'il avait quitté en 1792, et où il n'était revenu qu'une fois, en 1811, à la suite de l'Empereur, m'écrivait de Marly, le 27 avril : « J'ai à réclamer de vous un bon office : je désirerais que la bibliothèque de Cherbourg voulût bien accepter de ma part un très-petit cadeau; je dis *petit,* bien qu'il s'agisse d'un *gros et lourd* in-folio : c'est la fameuse Bible allemande de Nuremberg (1708), traduction de Luther, avec des notes, des explications, la confession d'Augsbourg, etc.; il y a des cartes, des portraits et de nombreuses mais très-médiocres gravures. Le volume est doré sur tranche, bien et fortement relié avec fermoirs. Il est vrai que le réformateur a fait une grande partie de sa traduction dans le château de Wartbourg

où vous savez qu'il avait habituellement des conférences avec l'Esprit malin; mais je ne crois pas que cela puisse empêcher d'accepter mon offrande. J'ai vu auprès d'Eisenach ce château de Wartbourg; je n'y suis pas entré parce que personne n'a pu me dire si on l'avait *purifié*; il est d'ailleurs bâti sur une montagne et j'avais mal aux deux pieds. Il est bien entendu que si ce livre est accepté, je lui paierai ses frais de voyage.

Je me résume, messieurs, pour dire que M. Jouanne avait une belle âme dont les expériences, dans une vie diplomatique, n'avaient point altéré la droiture. Il avait l'esprit très juste, toujours modeste dans nos temps glorieux, toujours courageux dans nos désastres. Fidèle au malheur et à ses amis; équitable envers tout le monde; connaissant bien les grands, il les jugeait cependant avec indulgence. Je n'ai point rencontré d'esprit plus modeste et plus charmant, ni de caractère plus sûr et plus digne avec simplicité.

Teurthéville-Hague, avril 1875.

NOTICE

SUR

M. EUGÈNE LIAIS,

PAR

M. Edouard DE LA CHAPELLE

Les sociétés savantes n'ont pas seulement pour mission de conserver dans leur sein, et de ranimer autour d'elles le culte des Lettres et des Sciences : une autre tâche leur est encore imposée. Elles sont, pour ainsi parler, chargées de transmettre à la postérité la mémoire des hommes qui, par leurs services et leurs travaux, ont le plus honoré leur province ou leur ville natale.

La société académique de Cherbourg a, plus d'une fois, accompli cet office envers des hommes qui lui étaient restés étrangers; mais c'est surtout un devoir pour elle de recueillir, de noter, d'une manière durable, les actes et les écrits de ses membres les plus distingués.

A ce titre, nous ne pouvions négliger de retracer, dans nos Mémoires, la vie laborieuse et pure d'un de nos collègues, enlevé tout récemment à l'affection de sa famille, à ses concitoyens et à notre société.

M. Victor-Eugène Liais naquit à Paris le 30 vendémiaire an IX; il descendait d'une famille depuis longtemps fixée à Cherbourg, où elle exerçait le commerce maritime. Le jeune Eugène Liais fit ses humanités au collége de Cherbourg, qui alors avait, pour principal

et pour professeur de mathématiques, M. Claston. Sous la direction de ce savant maître, de cet homme de bien, dont la mémoire vénérée n'est pas éteinte parmi nous, Eugène Liais s'appliqua spécialement à l'étude des sciences exactes. Il se proposait d'entrer dans la marine, et, après ces études rapides, il prit du service, sur les bâtiments de l'Etat, en qualité de novice, en 1814 et 1815. Eugène Liais venait de subir l'examen nécessaire pour obtenir le grade d'aspirant, lorsque les événements qui amenèrent la chûte du premier Empire et la paix générale, le détournèrent de son dessein. La marine militaire fut alors un peu délaissée; une grande partie des hommes de l'armée de mer durent prendre place dans l'armée de terre; d'ailleurs, l'état militaire présentait peu d'avenir aux jeunes gens; les esprits se tournaient alors vers les arts et les travaux de la paix. Dans ces circonstances, le jeune Eugène Liais, suivant les traditions de sa famille, entreprit de se livrer aux affaires commerciales : la paix, tout récemment faite, après des guerres si longues, annonçait une époque de sécurité et de prospérité.

Afin de se préparer à la profession difficile et laborieuse qu'il avait adoptée, M. Eugène Liais passa une année en Angleterre, 1815-1816; il avait été placé dans une école spéciale, où il étudiait, à la fois, la langue, les usages du pays et les connaissances nécessaires à un négociant. De retour en France, en 1816, il obtint d'être placé comme commis, dans la maison de banque Martin d'André. M. Martin d'André a été président du tribunal de commerce de la Seine, et régent de la Banque de France : ses bureaux étaient une excellente école; M. Eugène Liais profita des leçons et des exemples d'un chef si recommandable, et sut bientôt obtenir sa confiance.

En 1820, M. Eugène Liais entra dans les affaires en son propre nom, et fut commandité par des maisons puissantes, liées à sa famille par des relations d'amitié. Bientôt une mission importante lui fut confiée : Il souscrivit l'entreprise de fournir à la Marine de l'Etat les approvisionnements de bois nécessaires pour le service dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée. Afin de mieux diriger et opérer les achats, il alla se fixer sur un point peu éloigné des pays de production, à Dantzig, et résida d'une manière continue, dans cette cité commerciale, de 1820 à 1830. Il s'acquitta de sa mission à la satisfaction complète de la Marine et de ses associés. M. Eugène Liais avait, de bonne heure, fondé une maison collective avec ses deux frères, MM. Alfred et Auguste Liais; cette société, toujours sagement gouvernée, n'a subi d'autre changement que la retraite de ces deux messieurs, après de longues années d'un travail récompensé par le succès. La société Liais frères continua la négoce des armements et des fournitures à la marine. Après sa dissolution, M. Eugène Liais, dont la famille était nombreuse, continua jusqu'à sa mort le cours de ses travaux.

M. Eugène Liais n'avait pas tardé à être apprécié de ses concitoyens : dès 1831 il fut élu juge au tribunal de commerce, et continua de siéger, en cette qualité, sauf les intervalles prescrits par la loi, jusqu'en 1850, époque à laquelle il fut appelé aux fonctions de président du même tribunal. La tâche que lui imposait ce titre était laborieuse et difficile : le port de commerce de Cherbourg est surtout un port de relâche : c'est ici que les navires atteints, dans la Manche, par des sinistres, viennent, le plus souvent, chercher un refuge. De là naissent un grand nombre d'affaires litigieuses :

réglements de fret, d'avaries, d'assurances : ces contestations, toutes de la compétence des tribunaux de commerce, pour être bien jugées, exigent, outre la connaissance approfondie de la loi, beaucoup d'expérience et de sagacité. M. Liais eut souvent à s'occuper, comme juge et comme président, de ces difficiles travaux; il s'en acquitta de manière à mériter la confiance des justiciables, et la profonde estime de ses collègues. De tels services ont souvent pour toute récompense l'obligation, imposée par la fidélité de l'estime publique, de les continuer : c'est ainsi que M. E. Liais fut élu président du tribunal de commerce, dans les années 1850, 1852, 1859, 1861, 1864 et 1868. On sait que la loi ne permet de proroger les juges consulaires dans leurs fonctions qu'en réservant certains intervalles qu'elle détermine.

L'activité infatigable de M. E. Liais suffisait encore à d'autres travaux, pour lesquels il était désigné par sa capacité : dès 1847, il fut élu membre de la chambre de commerce, et, en 1855, président de cette chambre; il remplit les fonctions attachées à ces titres, pendant 13 ans, sans interruption. Les chambres de commerce ont pour mission spéciale d'entretenir des rapports entre le gouvernement et le commerce, de faire connaître à l'administration supérieure les vœux de la population dont elles ont reçu leur mandat, et de défendre ses intérêts (loi 3 sep. 1851). Cette mission est utile partout, mais, à Cherbourg, elle a encore une importance spéciale. Notre place, en effet, à cause de la sécurité que sa rade et son port présentent aux navigateurs, et de sa situation qui, depuis la création du chemin de fer, la met en rapport avec le reste de la Normandie, Paris et la Bretagne, semble appelée à un bel avenir commercial. Mais si grands

qu'aient été les sacrifices, si utiles qu'aient été les travaux faits depuis 1778 jusqu'à l'époque actuelle, pour améliorer le port marchand de Cherbourg, et pour fonder dans notre ville une place de commerce importante, en même temps que l'on y créait un arsenal maritime de premier ordre, le but proposé n'est pas encore atteint. M. Eugène Liais n'a rien négligé d'un programme si vaste et si difficile : c'est ainsi que, en 1850, il adressait au Président de la République le vœu du commerce pour la construction d'un chemin de fer de Paris à Cherbourg, vœu auquel s'associèrent le conseil général de la Manche et la municipalité de Cherbourg; et que, dans ces derniers temps, il s'est occupé avec ardeur de la question du chemin de fer stratégique, et de la construction d'un warf ou quai estacade dans la rade de Cherbourg. Il serait difficile de dire combien ces projets, qu'il s'agissait de créer, de faire connaître et de défendre, ont coûté à M. E. Liais de recherches, de calculs et de travaux approfondis.

Comme on connaissait les aptitudes et le dévouement de M. Eugène Liais, on ne lui laissait guère le temps de goûter quelque repos : il a fait partie du Conseil municipal, de 1834 à 1846, et de l'Administration de l'hospice, 1854-1857.

Ces honneurs, chèrement payés par une application constante et un zèle toujours prêt, ne détournaient pas M. Eugène Liais du soin des affaires commerciales : il connaissait d'ailleurs le prix du temps, et n'en donnait que très peu au loisir.

Il avait eu l'occasion de rendre des services, dans les rapports commerciaux, à des équipages de navires étrangers, ce qui lui avait valu de légitimes récompenses honorifiques. (*)

Il n'est pas nécessaire, sans doute, de faire observer que les bons offices rendus à des étrangers, dans

(*) Chevalier de l'Aigle rouge, de Prusse; de l'ordre de la Couronne de Chêne, de Hollande; de l'ordre du Danebrog, Danemark.

les ports de mer, se recommandent, non seulement comme des devoirs d'hospitalité accomplis, mais de plus comme des actes de nature à entretenir entre les diverses nations des rapports utiles à toutes.

Nous n'avons pas encore parlé des travaux de M. E. Liais qui ont plus particulièrement appelé l'attention de la Société académique, et qui nous autorisaient à lui demander de se réunir à nous. M. E. Liais avait toujours eu du goût pour les études historiques et pour les lettres. On comprend qu'il n'ait pu y consacrer que de rares loisirs. Cependant il avait étudié à fond notre histoire locale, et a laissé, non une histoire complète de Cherbourg, mais un livre, un peu court, qui abonde en renseignements nouveaux, et prend, après de nombreux travaux antérieurs, une place jusqu'alors non occupée.

Plusieurs auteurs ont écrit sur l'histoire de Cherbourg : on peut citer, parmi les ouvrages imprimés, le livre, assez peu exact, qui porte le nom de Mme Réteau Dufresne; l'histoire, commencée par Voysin-la-Hougue et complétée par M. Géhyn-Vérusmor; les ouvrages sur le même sujet, de M. Alexis de Tocqueville et de M. de Bon, et des *Etudes historiques sur Cherbourg*, sans nom d'auteur. Il existe aussi des histoires de Cherbourg, manuscrites; celles de M. l'abbé Demons, que l'on conserve à la bibliothèque de la ville, et de M. de Chantereyne; les travaux restés inachevés de M. Augustin Asselin; le mémoire, en ce moment en cours d'impression, de M. Leroy, curé de Valognes; et enfin divers mémoires publiés dans les recueils de la société académique : notamment ceux de MM. Victor Le Sens et A. Asselin.

M. Liais n'a pas eu pour but de fondre et de réunir en une œuvre achevée, les ouvrages de ses prédécesseurs; et son ouvrage n'est pas une compilation. Il y a, d'abord, tracé rapidement une esquisse de l'histoire de Cherbourg, avant 1789; puis il a développé avec étendue tout ce qui concerne les établissements commerciaux de cette ville. Ce point de vue avait été un peu négligé, et l'importance de notre port militaire

avait, pour le public peu attentif, fait oublier l'excellence de la situation de Cherbourg, comme port marchand, surtout depuis le développement de la grande navigation à vapeur.

M. Liais, qui, par son expérience et ses études approfondies, s'était rendu familier cet ordre de faits et d'idées, a donné, sur les avantages naturels de notre port, sur les progrès faits dans le passé, des renseignements pleins d'intérêt, et a présenté des aperçus très-réfléchis sur ce qui reste à faire encore.

M. Liais, dans la suite de cette histoire, tout en s'occupant spécialement des faits accomplis à Cherbourg, s'est trouvé amené à entrer dans des détails sur les mouvements de la politique générale, en s'attachant toujours à signaler les événements, les lois, et les mesures administratives qui ont influé sur le commerce et l'industrie. En même temps il a fait connaître les progrès que les nations modernes, et spécialement notre pays et notre contrée doivent aux sciences appliquées. Nous regrettons que l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permette pas d'analyser avec quelques détails l'ouvrage de M. Liais : il nous suffira de dire que ces *Etudes* seront toujours utilement consultées par ceux qui auront à s'occuper des intérêts du port de Cherbourg.

M. Eugène Liais a aussi dirigé l'activité infatigable de son intelligence vers des travaux d'un genre différent : il s'est beaucoup occupé de l'histoire de l'Angleterre au moyen-âge, et nous avons entendu, dans nos séances, la lecture de plusieurs mémoires de lui, qui attestent des recherches approfondies.

La législation anglaise était un des objets de ses études : il savait, par son expérience personnelle, combien, de nos jours, à une époque où les relations commerciales rattachent, par des liens si multipliés toutes les nations de l'Europe, la connaissance des lois et des usages étrangers devient utile, souvent même indispensable aux hommes d'affaires. De ces rapports complexes naît le droit privé international, science nouvelle encore, qui embrasse nécessairement une connaissance réelle des diverses législations.

D'autres problèmes occupaient encore l'homme vif et laborieux dont nous indiquons plutôt que nous n'analysons les travaux. Les questions relatives à l'instruction élémentaire ne sont pas toutes résolues, et la comparaison des méthodes suivies par les nations les plus éclairées est un des moyens les plus sûrs d'arriver au but proposé. M. Liais avait étudié à fond l'organisation des écoles en Angleterre, et se proposait d'en faire l'objet d'un mémoire étendu.

Ces recherches multipliées n'étaient, il faut le dire, pour M. Liais, que des délassements : Il se devait d'abord aux fonctions publiques dont ses concitoyens l'ont honoré, et qu'il a toujours remplies avec un zèle consciencieux; puis au soin de ses propres affaires, et aux obligations du père de famille. Peut-être a-t-il trop facilement adopté cette maxime, que l'on se repose d'un travail par un autre travail : les forces humaines ont leurs limites. Cet homme d'une constitution si vigoureuse et si active fut atteint d'une maladie grave, à un âge où il pouvait espérer encore de belles années, et surtout donner à tous les siens l'espérance de le conserver longtemps, de le voir vieillir dans un noble repos. Tout devait lui faire désirer de voir sa vie se prolonger : il avait auprès de lui la compagne bien aimée de sa jeunesse, l'épouse qui honorait et égayait son foyer, une famille florissante; il vivait dans une parfaite union avec ses frères, et jouissait de l'estime de ses concitoyens.

L'espérance que tous les siens avaient de le conserver longtemps encore n'a pas été réalisée : cette existence a été arrêtée dans son plein courant; et si l'on ne peut pas dire que M. Eugène Liais soit mort jeune, on pensera toutefois que sa mort a été prématurée, comme l'est toujours celle de l'homme laborieux et utile. La consolation de sa famille et de ses amis sera dans le souvenir honorable que garderont de lui tous ceux qui l'ont connu, et, avant tout, dans les promesses de la religion qui l'a préparé, l'a affermi en présence d'une séparation si douloureuse.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

GÉHYN VÉRUSMOR

PAR

M. DIGARD (DE LOUSTA.)

Géhyn (Alexis), généralement connu sous le pseudonyme de Vérusmor, naquit le 19 janvier 1806, à Ventron (Vosges), d'une famille originaire de la Suisse.

Dès son enfance, il montra des aptitudes précoces qui le firent remarquer par un général en retraite, à la bienveillance duquel il fut redevable d'une excellente instruction primaire; mais il ne fit pas ses humanités, et, comme bien d'autres, il eut le regret de n'avoir pas été à même de fortifier son intelligence dans les beautés des langues grecque et latine, ces deux grandes sources de l'esprit humain.

Après avoir fait quelques excursions sur les frontières de Suisse, il s'engagea, à Cherbourg, dans l'artillerie de marine, le 2 octobre 1825.

Devenu fourrier, au bout de quelques mois de service, il fut bientôt nommé greffier du conseil de

guerre, et il en exerça les fonctions pendant quelques années.

Sur ces entrefaites, il passait ses loisirs dans la lecture des meilleurs ouvrages de science, d'histoire et de littérature.

Doué d'une mémoire remarquable, dans laquelle se groupaient, avec une admirable facilité, les dates et les chiffres, il ne tarda pas à s'assimiler des connaissances nombreuses et variées.

Il fit une étude spéciale de la Révolution, du Consultat, de l'Empire. Il avait une prédilection particulière pour cette période, et il s'était attaché à la classer dans sa pensée par ordre chronologique.

Chaque jour, il allait bouquiner chez les libraires, chez les étalagistes, chez les fripiers : il épiait l'occasion d'y trouver des livres, et les achetait immédiatement lorsqu'ils étaient à sa convenance. Par ce moyen, il parvint à se former une collection de plus de mille volumes.

Promu au grade de sergent-major, avec la perspective de devenir sous-lieutenant, Vérusmor avait déjà perdu les illusions qu'il s'était formées sur la carrière militaire; il prit son congé.

Bientôt après il contracta mariage avec une jeune personne d'un caractère aimable et d'un esprit cultivé, appartenant à une ancienne et honorable famille de Cherbourg.

Port militaire, préfecture maritime, siége d'un tribunal civil, Cherbourg n'avait, en 1833, qu'une simple feuille d'annonces. Des journaux s'érigeaient

dans toutes les villes importantes. Nos concitoyens ne voulurent pas rester en arrière. MM. de Berruyer, homme de lettres; Ragonde, professeur au collége; Boulanger, imprimeur-libraire, fondèrent le *Journal de Cherbourg*.

Vérusmor entra dans la collaboration de cette feuille jusqu'au mois de septembre 1837.

Lié d'amitié avec Ragonde, fortement organisés l'un et l'autre pour le travail et l'érudition, ils publièrent en commun l'histoire manuscrite de la ville de Cherbourg, par Voisin-la-Hougue.

Cette histoire finissait en 1728. Elle fut continuée par Vérusmor jusqu'à 1825, et parut la même année, sous format in-8° de près de 400 pages.

La publication de ce livre fit ressortir une chose assez singulière.

Madame Retau-Dufresne, en 1760, avait fait imprimer, à Paris, une histoire de Cherbourg, signée de son nom. Elle en avait adressé deux exemplaires au maire et aux èchevins de la ville, qui lui répondirent par des remercîments et des félicitations. L'ouvrage fut mis en vente à Valognes, et madame Retau-Dufresne fut reconnue pour être le premier historien de Cherbourg.

Plús tard, lorsque les éditeurs de Voisin-la-Hougue vinrent à comparer le manuscrit autographe avec l'histoire de madame Retau-Dufresne, ils furent frappés de la ressemblance qui existait entre ces deux documents.

Des phrases, des alinéas tout entiers attestaient un

plagiat qu'on ne s'était même pas donné la peine de déguiser, et dont on peut encore se rendre compte par la confrontation des textes. Aussi, les éditeurs se crurent-ils obligés de mentionner dans la préface dont ils ont fait précéder l'histoire de Voisin-la-Hougue, qu'elle avait été copiée et falsifiée par madame Retau-Dufresne.

Cette falsification est d'autant plus regrettable que madame Retau-Dufresne n'était pas sans mérite. Elle s'occupait d'études sérieuses, et, 17 ans après la publication de son livre, on la retrouve, présentant à l'académie de Rouen un mémoire intitulé : *Recherches chronologiques et généalogiques sur l'histoire de la nation des Gaulois-Germains*.

A cette époque, Vérusmor avait déjà fait connaître plusieurs personnages de Cherbourg, dont les noms semblent avoir été momentanément oubliés.

De ce nombre sont :

Desroches-Orange, ancien gouverneur des invalides;

Gilles Lehédois, amiral du Brésil;

Le Poittevin de Beuzeville, décédé à Marseille, en 1778, avec la réputation du plus savant hydrographe de France;

Claude Lecapelain, docteur en Sorbonne, titulaire de la chaire d'hébreu de l'Université de Paris, auteur d'un livre intitulé : *Mare rabbiniscum*, où il établit que les rabbins ont altéré le Talmud.

La *Gazette de Cherbourg*, laquelle prit bientôt après le titre de *Phare de la Manche*, avait été créée vers la fin de 1837 par une société qui désirait en

faire l'écho des annonces judiciaires. Vérusmor fut investi des fonctions de rédacteur en chef de ce journal, et les exerça sans interruption jusqu'au 14 mars 1869.

Durant cette longue période, il contribua au succès et à la prospérité de cette feuille, par la modération de ses sentiments politiques, par le classement et l'intelligente distribution des articles, par l'attention qu'il apportait à soigner la forme typographique, par le choix judiciaire du feuilleton et des variétés littéraires.

En dehors de la politique proprement dite, il parsemait les pages de son journal de morceaux d'histoire, de science, de littérature, toujours marqués au coin de l'intérêt et de l'actualité.

Vérusmor brillait surtout dans les notices biographiques. Ce genre qui exige de la précision, de l'exactitude, une trame délicate et serrée, était le champ où son talent s'exerçait avec le plus de souplesse et de vigueur.

Dans ses biographies, il a pratiqué l'art de peindre et de résumer ses héros trait pour trait.

Ses travaux intitulés : *de la marine militaire sur les côtes du département de la Manche sous le Consulat et l'Empire* lui ont valu des félicitations méritées.

M. Edouard Frère, dans son *Manuel du Biographe*, appelle Vérusmor l'historiographe de la marine normande.

Cherbourg à quatre époques réclame ici une mention honorable. C'est un des meilleurs résumés qui

soient sortis de la plume de Vérusmor. Ce tableau présente en raccourci, d'une manière saillante, la physionomie de notre ville en 1657-1758-1786-1828.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les productions de Vérusmor. Elles sont trop nombreuses et trop diverses. Pour s'en donner un aperçu, il faudrait parcourir la collection du *Phare de la Manche* et une partie de celle du *Journal de Cherbourg*. Dans ces recueils nous avons compté plus de 300 articles revêtus de la signature de Vérusmor. Ces articles sont extraits des mœurs, des coutumes, des inventions, des découvertes, et se rattachent toujours par quelque côté à l'histoire générale.

Indépendamment des biographies dont nous avons déjà parlé, Vérusmor en a écrit un grand nombre d'autres. Il s'est plu à faire ressortir tout particulièrement les gloires de Cherbourg et de son arrondissement.

Les héros de l'époque impériale, au nombre desquels figurent les Troude, les Jouan, les Briqueville, les Meslin, les Lemarois, les Chauffard, ont reçu de lui le tribut d'éloges et d'admiration dont ils étaient dignes. On eût dit, en voyant son zèle à retracer les campagnes et les brillants faits d'armes de nos concitoyens, qu'il goûtait une satisfaction personnelle à émailler d'étoiles le firmament militaire de notre contrée.

Quoiqu'il n'eût pas été initié aux beautés des littératures anciennes que l'on regarde à juste titre comme les formes les plus parfaites du langage humain, il avait le goût naturel du beau. Les grandes pensées et les grands sentiments, noblement exprimés, remuaient

son âme, et il ne lui a manqué pour admirer les Grecs et les Romains que de connaître leurs propres écrits.

Il avait formé lui-même son style. Sa diction était pure, claire, correcte, châtiée. S'il n'avait pas toujours l'ampleur et l'abondance nécessaires dans certains développements, il ne laissait du moins rien à désirer sous le rapport de la netteté et de la concision.

Ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est d'avoir tenu la plume, soutenu des polémiques sérieuses, fait marcher son journal, pendant 32 ans, sans avoir été préparé à cette longue lutte par des études classiques. Il a trouvé toutes les ressources dont il avait besoin dans sa patience, dans sou travail, dans sa mémoire, dans son érudition. Il a été, en un mot, le seul artisan de ses œuvres.

Vérusmor a publié l'*Annuaire de Cherbourg*, année 1837, un volume in-18. Il a écrit dans l'*Annuaire de la Manche*, dans la *Revue anglo-française de Poitiers*, et notamment dans la *Franee maritime*.

Il était membre des sociétés académiques de Cherbourg, de Falaise, de Caen, de la société d'émulation des Vosges, des sciences et belles-lettres de Nancy, du cercle philotechnique de Francfort et de l'institut de Zurick.

Vers la fin de 1869, Vérusmor quitta Cherbourg pour retourner dans son pays natal. Les sympathies de la population au milieu de laquelle il vivait depuis si longtemps le suivirent dans sa retraite; mais il ne lui fut pas donné de jouir longuement des douceurs du

repos. Les douleurs physiques et les souffrances morales mirent un terme à son existence. Il mourut à Cornimont (Vosges), le 4 août 1873, dans la 67e année de son âge.

VOYAGE AU PARADIS

TERRESTRE

PAR

M. DE PONTAUMONT.

Du point élevé de notre civilisation, il est intéressant de redescendre par la pensée et par l'analyse dans les lieux que la Bible désigne comme le berceau du genre humain. Pénétrer avec le voyageur moderne dans cette partie de la Turquie d'Asie où fut l'Eden, apprécier la nature géologique de son sol, examiner les mœurs des peuplades qui l'habitent, suivre le cours sinueux des quatre fleuves marqués dans la Genèse, c'est là une étude qui n'est pas sans charmes au point de vue religieux et historique.

Les observations consignées dans ce travail sont inédites. Je les dois à la communication bienveillante des notes d'un commissaire de marine (1) qui, destiné pour l'Inde en 1830, se rendit par terre à son nouveau poste en traversant une partie de l'Asie. Il visita le Koursdistan, où des traditions locales ont placé le *pa-*

(1) M. le V[te] de Richemont.

radis terrestre, mot divin qui résonne si merveilleusement à notre oreille.

Le Kourdistan s'étend au sud de l'Arménie sur une longueur d'environ 38 myriamètres et sur une largeur de 20. Le sol est fertile en pâturages qui nourrissent de beaux troupeaux de chèvres, principale richesse du Kourde pasteur. Les versants des montagnes produisent du riz, les plaines du grain, des fruits délicieux, des cotons, du lin et un gland qui procure un pain commun.

L'excursion faite dans le Kourdistan par notre voyageur a été de Van à Djeziréh. Van, l'ancienne Semiramorcera de Sémiramis, est défendue par une citadelle. Djeziréh, capitale d'un pachalik, contient dix mille habitants. Sur son territoire se voit la haute montagne de Dgiouli (autrefois l'*Ararath*, où l'arche de Noë, suivant les Kourdes, a dû s'arrêter. Non loin de Van est un grand lac borné au sud par une chaîne de montagnes escarpées, qui dressent parallèlement leurs cimes couvertes de neige. De cette chaîne s'échappent plusieurs rivières qui portent au Tigre le tribut de leurs ondes. Dès qu'on a franchi ces montagnes, on descend par une pente douce vers Djeziréh, en suivant le cours sinueux du Djenet-Souï (eau du paradis). Cette rivière est un des affluents du Tigre que les riverains, pour féconder leurs champs, arrêtaient autrefois avec des digues. Là on se trouve entre le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate, fleuves décrits par Moïse (1). L'imagination charmée se repose avec

(1) Genèse, 2.

délices au bord de ces eaux divines et sur ce sol embaumé; mais en réalité la terre de l'amour céleste, le ravissant Eden a disparu et a fait place à une nature aride et sauvage. Les fleuves du paradis terrestre sont devenus des torrents fougueux, qui creusent une vallée étroite et désolée. Les frais ombrages dépeints dans la Genèse ont été remplacés par des bruyères desséchées et stériles, et les horizons lumineux qui ont réjoui les regards de nos premiers parents ne sont plus maintenant que des lignes sombres et abruptes. Des bouleversements profonds dans le sol en révèlent la nature devenue vulgaire. La géologie de la vallée de l'Eden a généralement des points de ressemblance avec celle de quelques parties des Alpes. Ce sont des calcaires grisâtres résistants, des schistes bruns, une végétation éteinte. A quatorze myriamètres environ de Djezirèh le tableau change. On trouve une plaine marneuse ou le grès, le calcaire et l'argile offrent un mélange accidenté et bizarre. Une main puissante et gigantesque semble avoir fouillé dans les flancs de cette terre jadis si fertile, maintenant inculte et presque déserte. On remarque çà et là des tentes habitées par des peuplades nomades dont le brigandage forme le principal métier. Elles suivent les rites du Koran, mais elles y mêlent des pratiques de l'ancienne religion des mages. Ces barbares sont tributaires de beys qui ont sur eux une autorité purement nominale. Quant aux Kourdes laboureurs, ils ne sont pas nomades et obéissent aux Ottomans.

Le plus grand des états du Kourdistan est le Chebre-

zour, dont la capitale compte 6,000 âmes. L'état entier peut mettre sur pied 15,000 combattants.

Parmi les autres villes du Kourdistan, plusieurs comptent des souvenirs historiques. C'est Kerkouk, l'ancienne *Corcura*, voisine de cette source de bitume que visita Alexandre. Vient ensuite Erbil, au riche territoire, qui, sous le nom d'*Arbelles*, vit la chute de Darius et de la monarchie persane.

Ce sont les Kourdes, cités dans Xénophon sous le nom de *Carduques*, qui s'opposèrent à la retraite des Dix mille.

Dans ces diverses villes vivent épars cent mille Kourdes qui sont chrétiens-nestoriens ou musulmans.

Les Kourdes parlent le persan mêlé d'arabe. Ils ont le teint d'Europe et la physionomie vive et animée. Ils aiment la guerre, la vengeance, et ont pour le pillage un penchant que la sévérité des châtiments ne peut détruire.

Sous le rapport géologique, une partie du Kourdistan est digne de fixer l'attention. Les mines de Maaden, exploitées par des ingénieurs moscovites, fournissent de l'or, de l'argent et du cuivre. Quant à sa richesse forestière, cette province d'Asie a beaucoup perdu depuis les temps anciens. On ne voit plus maintenant que sur les bords du Tigre quelques-uns des vestiges de ces épaisses forêts d'où Alexandre et Trajan tiraient le bois nécessaire à la construction de leurs flottes.

Cette contrée, riche par son territoire, plus riche encore par les souvenirs merveilleux de son origine,

sommeille dans un état voisin de la barbarie. Les temps glorieux en sont passés. Le génie de l'homme civilisé, le sceptre puissant de la Russie pourraient peut-être relever de ses ruines le pays de l'Eden et lui rendre, par des institutions énergiques, la place qu'il occupait dans l'antiquité.

SONNETS

PAR

M. Louis BASSET,

Officier de Marine.

A Son Eminence le Cardinal Mathieu.

Comme je n'admets pas que Dieu soit sot et bête,
Et s'amuse à troubler et mettre en cécité
Le regard des mortels, leur esprit et leur tête,
Sans raison, sans calcul et sans nécessité;
Comme je le suppose équitable et bon père,
Eternel créateur du monde et de ses lois,
Exempt d'aveuglement, de haine et de colère,
Seul juge des devoirs que lui donnent ses droits;
Lorsqu'il convient parfois à sa haute sagesse,
De soumettre à l'épreuve un instant ma faiblesse,
Et d'en tâter l'humaine et vaine profondeur;
Quelque dure à passer que soit cette heure amère,
Quelque soit son ennui, son doute et sa chimère,
Je sais forcer mon âme à subir sa douleur.

A mon illustre Ami le général Changarnier.

Le bâveux escargot, hermaphrodite étrange,
Sur la terre à ramper par le sort condamné,
Dans sa coquille étroite et visqueuse enchaîné,
Se complaît dans les trous, se traîne dans la fange.
Mais l'aigle, roi des airs, fuit l'ombre et les bas lieux,
Où se colle, aime et vit, cette limace aptère,
Et s'élance en planant, aux sommets de la sphère,
Où rayonne, éternel, le pur éclat des cieux.
Pour déployer son aile il lui faut les abîmes,
Gouffres mystérieux dominés par les cimes,
D'où la foudre descend en flamboyant sillon.
A chaque être ici-bas le Dieu d'Oreb impose,
Les devoirs de ses droits, les effets de sa cause,
Qu'il soit aigle, escargot; qu'il soit homme ou lion.

A mon excellent Ami Alexandre Dumas fils.

Quelque grand, quelque haut que soit le caractère,
Quelque digne et loyal, noble que soit le cœur,
Quelque brillante et pure au fond que soit sa sphère,
L'esprit ne s'agrandit qu'au toucher du malheur.

Avant d'avoir connu le doute et la souffrance,
Avant d'avoir subi l'angoisse de la mort,
Avant d'avoir passé par la désespérance,
Nul homme ne peut croire et dire qu'il est fort.
Ce n'est qu'après avoir traversé les orages,
Cotoyé les écueils et rasé les naufrages,
Que son bon sens s'éclaire et que s'ouvre ses yeux.
Ce n'est que par l'épreuve et son expérience,
Qu'il peut, en s'appuyant alors à sa science,
S'avancer d'un pied ferme et viril vers les cieux.

Rien n'est plus répugnant qu'un triste amour sénile,
Qui s'empare d'un homme au déclin de ses ans,
Qui le rend affolé, ridicule, imbécile,
Et le fait oublier sa tête à ses cheveux blancs.
Peut-il donc ignorer que l'ardent météore,
Qui, dans les cieux glacés du froid septentrion,
A la nuit boréale, en feu, — jette une aurore,
N'empourpre l'air qu'une heure avec son doux rayon ?
Que l'éclat radieux de ses flots de lumière,
Ne sert qu'à découvrir la neige et la poussière,
Le roc âpre et désert du pays des frimas ?
Et que, semblable à lui, l'amour dans la vieillesse,
Fait voir au cœur le vide, à l'âme la faiblesse,
Au cerveau l'impuissance ? — Ai-je raison, Dumas ?

PIÈCES INÉDITES

RELATIVES A

L'HISTOIRE DE LA VILLE DE CHERBOURG

ANNOTÉES ET PUBLIÉES

PAR

M. DIGARD (de Lousta)

Directeur.

LETTRES DE NOBLESSE ACCORDÉES PAR LOUIS XIV A NICOLAS DORANGE, SIEUR DES ROCHES NATIF DE LA VILLE DE CHERBOURG

Données au mois d'août de 1653.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Comme nous ne saurions donner des récompenses qui doivent être plus estimées de ceux qui par leurs services rendus à notre Etat, ont mérité de nous et du public, que de les élever par quelques marques d'honneur au-dessus du commun des hommes, n'y ayant chose qui les invite d'avantage à la vertu, et à servir leur prince et leur patrie, que ce qui passe à la postérité, et laisse à leurs descendants une obligation de les imiter, et aux autres un sujet d'émulation pour mériter pareilles récom-

2

penses. A ces causes, savoir faisons, que mettant en considération les signalés et recommandables services rendus depuis deux années entières tant au feu Roy notre très-honoré seigneur et père, de glorieuse mémoire, qu'à nous, par notre cher et bien amé Nicolas Dorange, sieur des Roches, natif de Cherbourg en notre province de Normandie, et lieutenant d'une compagnie de chevaux légers, dans le régiment commandé pour notre service. par le sieur des Clamvilliers, et étant bien informé par nos cousins les maréchaux de Grandmond, du Plessis-Praslin et d'Aumont, et nos lieutenants-généraux de nos armées et des Clamvilliers, qu'en tous les siéges, assauts, attaques, prises de villes, batailles et rencontres où ledit régiment s'est rencontré, tant dedans que dehors notre royaume, depuis neuf ans que ledit des Roches y a servi sans discontinuer, et y sert encore actuellement, il a toujours montré des preuves de sa valeur et de son courage; et notamment en 1646, notre armée étant en Flandres, à Brabant, au château de Tamis, où il fut blessé d'une mousquetade à la jambe. En 1647, au siége de Dixmude où il eut un cheval tué sous lui, et fut fait prisonnier par les ennemis. En 1648 notre armée de Flandres passant par Valenciennes, où nos ennemis de cette place ayant fait faire une sortie d'infanterie et de cavalerie, qui se serait mise en bataille le long des remparts, en présence de notre dite armée, ledit sieur des Roches reçut ordre du sieur comte de Harcourt de faire prisonnier un des officiers commandant la cavalerie ennemie, ce qu'il exécuta avec tant de vigueur et de conduite que lui seul à la tête de ladite cavalerie ennemie alla prendre prisonnier Dom Pedro de Salsédo, capitaine de chevaux légers, qu'il amena audit sieur comte de Harcourt, à

l'étonnement de toute notre armée. En 1650, à la bataille de Rithélon, où il fut blessé d'une mousquetade à l'épaulle, et d'un coup d'épée à la main. En 1652, à l'attaque des quartiers du prince de Condé, où ledit régiment servait, ledit sieur des Roches fut encore blessé au bras en combattant. Pour témoigner audit des Roches l'entière satisfaction que nous avons de ses services, et l'obliger d'autant plus à nous les continuer à l'avenir, après en avoir icelui honoré d'une charge d'écuyer en notre grande écurie, et tant de notre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royale, avons ledit sieur des Roches Dorange annobli et annoblissons par ces présentes, signées de notre main, et du titre et qualité de noble, l'avons, ensemble ses enfants, postérité et lignée tant mâle que femelle, nés et à naître en loyal mariage, décoré et décorons. Voullons et nous plaît, qu'il soit tenu en ce et représenté pour tel en tous actes et assemblées de noblesse, tout ainsi que s'il était issu de noble race, et qu'il jouisse des mêmes honneurs, prérogatives, immunités dont jouissent les autres nobles de notre royaume, et qu'il puisse acquérir, tenir et posséder tous fiefs seigneuriaux et héritages nobles de quelque titre et conditions qu'ils soient, même de parvenir au dégré de chevalerie et autres dignitées réservées à notre noblesse, lui permettant aussi et à sesdits enfants et postérité, de porter et blazonner au dedans des présentes, l'écusson en armoiries timbrées, telles qu'elles sont empreintes, sans que pour raison de ce que dessus, il soit tenu nous payer, ny à nos successeurs roys aucune finance ni indemnité, de laquelle nous lui avons fait et faisons don par ces présentes; par lesquelles donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens de nos comptes et gens tenant

notre cour des aydes à Rouen, Bailly de Cotentin, sénéchaux, prévots, ou leurs lieutenants et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra que ces présentes nos lettres d'annoblissement ils fassent sans aucune autre information registrer, et de leur contenu jouir et user ledit sieur des Roches, sesdits enfants et postérité, plainement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts de révocation, tant anciens que modernes, auxquels nous avons pour ce regard dérogé et dérogeons par ces présentes; car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf en autre chose, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de mars, l'an de grâce mil six cent cinquante-trois, de notre règne le dixième, signé : LOUIS, et plus bas, PHELYPEAUX.

Conforme à l'original communiqué par M. Guillaume-Louis Dorange, bailly de la haute justice de Cherbourg, et certifié pour nous échevin de cette ville à Cherbourg.

Le 21 juin 1788.

Signé : DECHANTEREYNE.

Note A. — Des Roches d'Orange mourut commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, et gouverneur de l'hôtel des Invalides, le 9 janvier 1705, âgé de 87 ans.

M. Vérusmor a publié sa biographie dans le *Journal de Cherbourg*, sous la date du 31 mai 1835.

NOMINATION DU ROY LOUIS XIV A LA CHAPELLE DE ST-BENOIST, DU CHATEAU DE CHERBOURG EN FAVEUR DE Me BERNARDIN BIRETTE, PRÊTRE

A Versailles, le 11 juin 1707.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. Au premier juge des lieux, notaire royal ou apostolique sur ce requis, salut : ayant égard aux témoignages qui nous ont été rendus de l'intégrité de vie et mœurs, piété, suffisance, et capacité de M. Bernardin Birette, prêtre du diocèse de Coutances. A ces causes, nous lui avons donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes, signées de notre main, la chapelle sous le titre de Saint-Benoist, fondée et desservie dans le château de Cherbourg, audit diocèse de Coutances, vacante par le décès de M. Michel Cossin, dernier paisible possesseur de ladite chapelle, dont la collation nous appartient de plein droit, etc. Donné à Versailles l'onzième jour de juin, l'an de grâce mil sept cent sept, et de notre règne le soixante-quatrième, signé : LOUIS, et plus bas, CHAMILLARD.

Certifié conforme à la copie manuscrite, insérée dans le chartrier de la ville de Cherbourg, rédigé par nous, échevin de cette ville.

A Cherbourg, le 21 juin 1788.

Signé : DECHANTEREYNE.

Note B. — Dans son histoire manuscrite de Cherbourg, page 330, M. l'abbé Demons, porte au 26 décembre 1725, la mort de Michel Cossin. Cette date est inexacte.

Bernardin Birette, successeur de Michel Cossin en 1707, n'a pu devenir titulaire que par le décès de ce dernier, arrivé en 1705 et non en 1725.

A Messieurs, Messieurs les Maire et Echevins de la ville de Cherbourg,

A Cherbourg,

Basse-Normandie.

A Paris, ce 17 janvier 1760.

Messieurs,

Les malheurs de votre ville ont excité mon zèle, pour développer aux yeux de la cour les motifs qu'elle peut avoir à les adoucir, et aux yeux du public, les récompenses et priviléges dont nos Rois ont honoré vos habitants en considération de leurs services et de la fidélité constante qu'ils ont témoigné à l'Etat depuis l'origine de la monarchie jusqu'à présent. Je mets au jour mes recherches chronologiques sur les antiquités de cette célèbre cité, j'y réunis tous les traits de la plus grande valeur de ses citoyens, et j'ay, pour ainsi dire, épuisé toutes les remarques de nos historiens, tant Anglois que François, pour établir d'une manière certaine et solide les époques des événements les plus intéressants. Mon but a été principallement de faire voir à la France combien cette place luy est importante, combien elle a intérest de la conserver, et d'exécuter les entreprises propres à sa sûreté et à son commerce, quels secours elle mérite; ces observations sont fondées sur toutes les tentatives qu'ont fait les Anglois pour s'en emparer, lorsqu'elle a été soumise à notre couronne, et sur les difficultés des ennemis à nous la rendre quand ils en ont été en possession, vous verrés dans mon traité historique que la

ville a fait l'objet des délibérations les plus vives dans plusieurs assemblées des plus notables personnages du royaume, ou l'on agitait les moyens de l'assurer à la France, et d'éviter qu'elle tomba, non-seulement aux Anglois, mais encore en appanage aux fils de France et princes du sang, à cause de sa dangereuse proximité avec ces ennemis. Je relève les sages réflexions de l'illustre Jacques de Matignon ou il observe tout ce qu'il convient de faire pour la fortiffication de cette ville, et les grands desseins du scavant maréchal de Vauban. Je désire que mon tableau dans son exposition fasse ces vives impressions qui remuent les grandes âmes, et les portent au bonheur des peuples.

J'adresserai chez M. Mariage, libraire à Vallongne, un certain nombre des exemplaires de cet ouvrage, je vous en offre d'avance, Messieurs, le premier, comme le juste tribut de mes sentiments pour la gloire de vos habitants dont vous êtes les premiers chefs, comme vous ètės les interprètes des leurs, daignez me faire connaître ce qu'ils pensent du désir que j'ai de contribuer à leur bonheur, et de consacrer à jamais leurs fastes dans la mémoire du souverain, et celle de la nation.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec respect,

Votre très humble et très obéissante servante,

RETEAU DU FRESNE.

Si vous m'honorez d'une réponse, vous voudrez bien me l'adresser sous enveloppe à M. le marquis de Rocosel, nepveu de feu M. le cardinal Fleury, quay d'Orléans, isle Saint-Louis, en mettant une chemise de papier blanc entre cette enveloppe et l'incluse en mon nom cachetée avec du pain enchanté.

A Messieurs, Messieurs les Maire et Echevins de la ville de Cherbourg,

A Cherbourg,

Basse-Normandie.

A Paris, ce febev. 1760.

Messieurs,

Je ne puis que vous être sensiblement obligée de la lettre que je viens de recevoir de M. de Chantereyne, receveur de Mgr le duc de Penthièvre, je suis bien fâchée de ne pouvoir pas profiter de ses remarques, mon ouvrage étant sorti de presse, et prèt à voir le jour; je me dispose à en envoyer à M. Mariage un certain nombre d'exemplaires, et je luy marqueray de vous en présenter un de ma part, ainsi que j'ay eu l'honneur de vous l'annoncer.

Je ne scaurois trop remercier ce zelé habitant de l'attension qu'il m'a témoignée, et comme je vous suis redevable de ce commencement de relation avec lui, permettés que je vous engage à luy reiterer pour moy les sentiments que je dois à sa façon de penser, dont je l'assure par une réponse fort détaillée sur des recherches, vous voyés que j'use librement de la mesme voye.

Je suis charmée, Messieurs, que cette occasion m'ait fait naître à mon tour celle de développer l'étendue de mes découvertes, je me suis heureusement rencontrée d'abord avec M. de Chantereyne sur l'époque des siennes, car, comme lui, je remonte au temps des conquètes des Gaules par César, et depuis ce conquérant jusqu'à

nous, je ne cesse de parcourir les événements propres à mon sujet; il est vray qu'on aurait pu l'enrichir par une planche des médailles grecques et romaines qui ont été trouvées lors de la démolition du Château, en 1689, j'en fais une mension générale sans descripsion, ignorant en quelles mains elles pouvoient être, je n'ai pu porter plus loin mes observations.

Nous sommes un peu moins justes sur le nombre de Roys ou princes qui sont venus à Cherbourg. Il me marque qu'il en connaît huit, je ne scay par quelle heureuse avanture je suis tombée sur le chapitre de dix-sept, dont je luy marque les temps, je pense assés comme luy qu'il y a trois classes de grands hommes sortis de Cherbourg, et je les avois ainsi distingués dans le plan de mon ouvrage après que j'eus recueilly dans ma bibliothèque leurs œuvres ou leurs actions, nous en avons dans la religion, les armes et les sciences, le Brésil, Québec, Montréal, ont retenti de leurs exploits, ainsy que la Terre-Sainte. L'académie françoise a là un de ses plus beaux ornements dans la personne de M. de Caillères, l'Etat et la politique dans ses lumières pour les intérest des princes, la France mesme dans les services d'un simple militaire parvenu au grade de lieutenant-général; le christianisme dans des sujets réguliers et séculiers respectables par leurs mœurs et leur piété; ce n'est pas à des temps éloignés, ou fort interrompus que l'ensemble se présente, chaque sciècle a fourni des héros, et nous avons la satisfaction de voir même aujourd'huy paroître un de ces génies heureux pour la poésie, capable d'illustrer la patrie, M. Dallet-Laîné, originaire de votre ville est autheur d'un petit poëme qui, au goût et au jugement des scavants de Paris, annonce de grandes disposissions, beaucoup d'imagination et de feu, et principale-

ment l'amour du patriotisme; enfin, Messieurs, nous remarquons que la vertu militaire a fait anciennement des dames de Cherbourg, autant de célèbres amazones qui combattirent avec les plus glorieux succès, nous scavons que l'exemple de vos pères, Messieurs, les anima beaucoup, mais aussi devons nous des éloges à leur noble courage ? Cet exemple échauffera le zèle des Cottentinoises, et il apprendra à la France combien il est utile de l'exciter.

Toutes les villes de la province ou l'on me demande des exemplaires vont admirer votre constance, votre fidélité, votre affection pour nos Rois, nos ennemis redouteront plus que jamais ce courage qui nous rend supérieur aux événements; je m'estimerai infiniment heureuse, si cet ouvrage produit toutes les impressions que j'en espère.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Votre humble et très-obéissante servante,

RETEAU DU FRESNE.

Messieurs,

Mon adresse sous l'enveloppe de M. le marquis de Rocosel, avec les précausions.

Note C. — Mme Reteau Dufresne est le premier historien de Cherbourg. En 1760, elle publia, à Paris, un petit volume in-12, sous le titre : *Histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités, qui découvre des faits très-importants sur l'histoire de Normandie.* C'est ce livre qu'elle annonce à MM. le maire et échevins. Malheureusement pour Mme Reteau-Dufresne, il s'est confirmé que son histoire n'est qu'un plagiat déguisé d'un manuscrit autographe de M. Voisin-la-Hougue, découvert par MM. Ragonde et Vérusmor, et publié par eux, en 1835, sur le texte original.

Monsieur le baron Proteau, commandant la place de Calais.

Je m'empresse, Monsieur le baron, de vous annoncer que le roi a bien voulu vous autoriser à accepter l'épée que les habitants de Cherbourg vous ont offert, comme une marque de leur reconnaissance pour la conduite que vous avez tenue en aoust et septembre 1815, lors du blocus de cette place.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur le baron,

Votre très-humble serviteur,

Signé : le duc DE DURAS.

Tuileries, le 14 septembre 1818.

Pour copie conforme:

Signé : PROTEAU,

Maréchal de camp.

Calais, le 18 septembre 1818.

A Messieurs les Membres composant le Conseil Municipal de la ville de Cherbourg.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'autorisation que Sa Majesté vient de m'accorder d'accepter l'épée que vous m'avez voté par votre délibération du 5 novembre 1815

Cet avis mettra sans doute le comble à vos vœux si bien exprimés, de pouvoir acquitter une dette que vous vous imposâtes volontairement envers la reconnaissance; et ce qui doit vous être flatteur et honorable, c'est de voir le Monarque consacrer la justice de l'opinion publique, en donnant à ses fins le type d'une récompense militaire et civil. (sic).

Je suis, avec les sentiments de la plus haute considération,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : PROTEAU,

Maréchal de camp, lieutenant de roi, à Calais.

Note D. — Le 10 août 1815, quinze mille Prussiens se disposaient à envahir Cherbourg. La place fut investie; mais grâce aux mesures énergiques prises par le général Proteau, l'ennemi décampa, après un blocus de quarante jours. La belle conduite du général lui valut l'estime et la reconnaissance des habitants de la ville, qui lui offrirent une épée d'honneur.

Ce fut pour les remercier de cette glorieuse récompense que le général Proteau leur adressa les lettres, dont copie est ci-jointe.

LIVRE DE RAISON

DES

FILLES DE LA CONGRÉGATION

DE NOTRE-DAME A CARENTAN

REVU ET ANNOTÉ

PAR

M. DE PONTAUMONT

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
Chevalier de la Légion-d'Honneur et des Ordres militaires de Saint-Grégoire
et de Sainte-Anne de Russie de la 2e classe.

PROLOGUE

On appelait autrefois *livres de raison*, des registres de famille, où chaque chef de maison ou de communauté inscrivait soit des conventions, soit des contrats ayant pour but de faire prospérer l'avoir commun, soit des naissances, mariages ou morts de la famille. On y inscrivait intégralement les pièces authentiques. Les traditions séculaires d'une famille s'y conservaient et contribuaient de la sorte aux destinées de cette société française qui a brillé d'un vif et solide éclat. Montaigne a loué dignement son père d'avoir tenu le *livre de raison* de leur famille, avec une assiduité qu'il ne sut pas imiter.

Toustain de Billy raconte ainsi la fondation du couvent de Carentan :

Il y a dans le faubourg de St-Michel, vers le couchant, un couvent de filles d'une espèce unique en Basse-Normandie. On les appelle les *Filles de la congrégation de Notre-Dame*. Cet ordre est venu de Lorraine, où il fut institué par un curé de Mataincourt. Madame Marthe du Faucq, veuve de Jacques Dauxais, seigneur de Notre-Dame-d'Allonne, de St-Pierre-d'Arthéglise et de Sortosville, les appela de Laon et les fonda à Carentan. Messire Léonor de Matignon, alors évêque de Coutances, les approuva par un acte du 2 octobre 1635, avec l'agrément du clergé et des habitants de Carentan. Leur fondatrice, Madame Dauxais, s'était adressée à Messire Philbert de Brichanteau, évêque de Laon qui lui envoya Catherine Thurel de Jésus, professe de Chalons, accompagnée de trois autres religieuses. Elles furent reçues en cette ville le 15 octobre 1635 par Martin de Gourmont, curé de ce lieu, et conduites en l'église paroissiale où le *Te Deum* ayant été chanté elles furent menées, processionnellement, en une maison de louage qui leur avait été préparée et sur la porte de laquelle le curé plaça une croix. Le 24 du même mois, l'évêque, accompagné du clergé de Carentan et de quatre de ces religieuses, fut poser la première pierre du monastère où

elles sont aujourd'hui. En 1645 elles obtinrent du roi des lettres patentes pour leur établissement, et enfin le 9 mars 1652, ladite supérieure Catherine Thurel, avec dix-sept professes et cinq novices, furent conduites processionnellement de leur maison de louage en l'église paroissiale et de là en leur chapelle conventuelle, et leur cloître, d'où aucune religieuse n'est sortie pour quelque raison que ce pût être. La loi de clôture chez elles est si inviolable que, le 19 juin 1679, les faubourgs de Carentan ayant été incendiés, elles aimèrent mieux s'exposer à toutes sortes de périls que de la violer.

1696. — Par ordre du roi, les religieuses de la congrégation de N.-D.-de-Carentan firent enregistrer les armoiries de leur couvent moyennant un droit de 20 livres. Ces armoiries sont *d'argent à une molette de gueules coupé de sinople à une fasce d'or.*

LIVRE DE RAISON

L'AN 1737, le 13[e] de juin, se sont assemblées capitulairement au son de la cloche, les religieuses du monastère de la congrégation de Notre-Dame, établies à Carentan, suivant l'ordre de la révérende mère supérieure Claude de Saint-Bernard, laquelle ayant vu la déclaration du Roy du 9 avril 1736, par laquelle il est ordonné aux communautés régulières de tenir registre pour les vêtures, noviciats et professions, lesquels seront en bonne forme, reliés et feuillets cotés et paraphés par la supérieure. Chacun des actes de vêtures, noviciats et professions seront écrits de suite sans aucun blanc, signés par celuy qui aura fait la cérémonie, par deux des parents ou amis qui auront assisté, par celle qui aura pris l'habit ou fait profession, et aussi par la supérieure. Lesdits registres seront faits doubles de cinq ans en cinq ans. Lesdites religieuses seront tenues d'en mettre un au greffe et un entre leurs mains, come l'ordonnance le porte et d'en délivrer extrait 24 heures après qu'elles en seront requises. Lecture faite de ladite ordonnance, les religieuses assemblées come dessus ont conclu qu'elle sera exécutée pour l'avenir selon la forme et teneur, ce qu'elle ont signé. Signé au registre *Sœur Claude de Saint-Bernard.*

MARIE MARGUERITE LE MARQUAND.

1737. — Ce jourd'hui 7e de juillet, honnête fille Marie Marguerite Le Marquand, surnommée en religion sœur Mathilde du Saint-Sacrement, âgée de 25 ans, fille légitime de maître Jacques Lemarquand et de Marie Bertot, son épouse, de la paroisse de Digosville, diocèse de Coutances, après avoir fait un an d'épreuve en habit régulier, a requis humblement d'être admise à la profession, a été approuvée et reçue par la révérende mère supérieure et Res en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant M. Trigan, curé de Digosville, député de Monseigneur illustrissime et révérendissime père en Dieu Léonor de Matignon, évesque de Coutances, notre supérieure.

Signé *Trigan; Jacq. Le Marquand; N. Le Duc*; *sœur Claude de Saint-Bernard*, supérieure.

JEANNE-FRANÇOISE-JULIENNE DE BRIX.

1737. Ce jourd'huy 22e de juillet, Demoiselle Jeanne-Françoise Julienne de Brix, fille légitime de noble homme Jean-Louis de Brix, écuyer sieur de Brix et de noble dame Jacqueline-Françoise de Saint-Simon, son épouse, de la paroisse de Sainte-Mère-Eglise, diocèse de Bayeux, âgée de 18 ans après l'expérience et probation d'un an requérant humblement d'être reçüe à l'habit régulier ayant été examinée et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître a reçu l'habit régulier prenant le nom de sœur Madeleine-Félice de Jésus, officiant M. de Collibert, premier curé de Carentan, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur

3

Léonor de Matignon, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Collibert; A. Bucaille; Le Duc; Bouillon; sœur Claude de Saint-Bernard*, supérieure, et *sœur Madeleine-Félice de Jesus.*

Nota — Le registre porte cette apostille : *Elle est sortie par infirmité le* 29 *d'août* 1739.

MARIE GUERRAND.

1737.—Ce jourd'hui 8e de septembre, honnête fille Marie Guerrand, native de Saint-Pierre-Eglise, diocèse de Coutances, fille légitime de François Guerrand et de Jeâne Eliot, son épouse, après avoir fait près de deux ans de noviciat en habit régulier a requis humblement d'être admise à la profession a été aprouvée par la révérende mère supérieure et Res en chapître et examinée selon le St-Concile de Trente par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire; officiant M. de Collibert, premier curé de Carentan, député de monseigneur illustrissime et révérendissime, père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *F. Guerrand; N. le Duc; J. Bessin; Bouillon; sœur Claude de Saint-Bernard,* supérieure, et *sœur Elisabeth de la Ste-Vierge.*

MARIE-MADELEINE GARDIN DU MESNIL.

1737.—Ce jourd'hui 28e d'octobre, Demoiselle Marie-Madeleine Gardin, surnommée en religion sœur Pélagie du cœur de Jésus, âgée de 23 ans à 24 ans, fille légitime d'honorable homme Pierre Gardin, sieur du Mesnil, et de noble dame Madelaine de Percy, son épouse, de la paroisse de Saint-Cyr, diocèse de Coutances, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier, requé-

rant humblement d'être admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du concile de Trente, par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant M. l'abbé de Percy, curé de Siouville, député de Monseigneur illustrissime et révérendissime père en Dieu Léonor de Matignon, évesque de Coutances notre supérieur.

Signé *De Percy*, C. de Syouville; *Des Essards-Gardin*, ptre; *M. de Percy; De Percy; De Percy; sœur Claude de Saint-Bernard*, supérieure, et *sœur Pélagie du cœur de Jésus*.

JACQUELINE FOSSÉ.

1737. — Ce jourd'hui 8e de décembre, honête fille Jacqueline Fossé, surnommée en religion sœur Véronique du Calvaire, fille légitime de feu Guillaume Fossé et de Marie Lesage, son épouse, âgée de 35 à 36 ans, de la paroisse de Sainteny, diocèse de Coutances, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été approuvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du concile de Trente, par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant M. de Collibert, premier curé de Carentan, député de mon illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Collibert; Fossé; M. Lesage; sœur Claude de Saint-Bernard*, supérieure, et *sœur Véronique du Calvaire*.

BONNE-THÉRÈSE CORBIN DE VARENNE.

1738. — Ce jourd'huy 15e d'octobre, honeste fille Bonne-Thérèse Corbin, fille legitime d'honorable hôme Christophle Corbin, sieur de Varenne et de Catherine Turbert, son épouse, de la paroisse de Saint-Pierre-Eglise, diocèse de Coutances, âgée de 26 à 27 ans, laquelle après avoir fait un an quelques jours en habit régulier, en qualité de sœur adjutrice, requérant humblement d'être reçue à la profession, a été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant M de Collibert, premier curé de Carentan, député de mon illustrissime père en Dieu Monseigneur Léonor de Matignon, évesque de Coutances, notre supérieur.

Signé *B. Corbin; J. Badet; Bouillon; Marie Faullain; Aze; Collibert; sœur Sophie de l'enfant Jésus,* supérieure, et *sœur Dorotée du Saint-Nom de Marie.*

MARIE-FRANÇOISE JAMET DE L'ISLE.

1738. — Ce jourd'hui 28e d'octobre, honnête fille Marie-Françoise Jamet, en religion sœur Ignace de Jésus, fille légitime de feu maître Guillaume Jamet, sieur de l'Isle et de Anne Baquesne, son épouse, tous bourgeois de Carentan, âgée de 25 à 26 ans, laquelle après avoir fait un an quelques jours avec l'habit régulier en qualité de sœur adjutrice, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de la Brasserie, curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant M. de Collibert, pre-

mier curé de Carentan, député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évesque de Coutances, notre supérieur.

Signé *G. Jamet*; *Anne Baquesne*; *Mareschal*; *Lacotte*; *Bourgeois*; *Collibert*; *Aze*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus,* supérieure, et *sœur Ignace de Jésus.*

MARIE BELLOT DE FRANQUEVILLE.

1741. — Ce jourd'hui 21e de novembre, demoiselle Marie Bellot, surnommée en religion sœur Séparphique du divin cœur, âgée de 22 ans, fille de noble homme Michel Bellot, escuyer, sieur de Franqueville, et de madame Barbe Feuillies, son épouse, de la paroisse d'Hyesville, diocèse de Coutances, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuse en chapître examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur et officiant député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Bellot; Barbe Feuillies; Collibert; Aze*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus,* supérieure, et *sœur Sépraphique du divin cœur.*

CATHERINE CLOCHEAU DE LA RETROURIE.

1742. — Ce jourd'hui 21e de novembre, demoiselle Catherine Clocheau, âgée de 26 à 27 ans, native de Nantes, en Bretagne, fille légitime de feu Pierre-Antoine Clocheau, sieur de la Retrourie, et de demoiselle Anne du Puis, son épouse, après l'expérience et probation de 7 ans 7 mois en l'habit régulier (ce retardement a été causé pour des affaires temporelles)

ayant toujours persévéré, a demandé et requis humblement d'être admise à la sainte profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur et aussi officiant député de monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évèque de Coutances, notre supérieur.

Signé *du Bois Le Chevalier*; *du Motel*; *Gosselin*; *Marie Clocheau*; *Collibert*; *F. Aze*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Félicianne de l'Assomption*.

JACQUELINE–GABRIELLE–FRANÇOISE LE GARDEUR DE CROISILLES.

1744. — Ce jourd'hui 30e d'avril, demoiselle Jacqueline-Gabrielle-Françoise Le Gardeur, fille légitime de noble seigneur Baptiste Le Gardeur, écuyer, sieur de Croisilles, et de madame Françoise de Berteauville, son épouse, de la paroisse de Brillevast, diocèse de Coutances, âgée de 16 ans 6 mois, après l'expérience de 18 mois de probation a demandé et requis humblement d'être admise à l'habit régulier, examinée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, a été reçue à l'habit régulier prenant le nom de sœur Colombe du Saint-Sacrement, officiant M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur, député de mon illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *J. B. Le Gardeur*; *Du Mesnildot, archiprètre*; *De Brix*; *Du Mesnildot, prieur*; *Simon de Bertheauville*; *Simon de Teurthéville, prêtre*; *Collibert*; *Aze*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Colombe du Saint-Sacrement*.

MARIE—MADELEINE DELAMARE.

1744. — Ce jourd'huy 6 d'aoust, honête fille Marie-Madeleine Delamare, fille légitime de feu maître François De la Mare et de Madeleine Bouillon, son épouse, de la paroisse de Hauteville, diocèse de Coutances, âgée de 34 ans, après avoir fait un an de noviciat en l'habit régulier, en qualité de sœur adjudrice sous le nom de Thècle de la Transfiguration, a requis très-humblement d'être admise à la profession, a été reçue et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur, officiant et député de Monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Collibert; Houquet; Nicolas Delamare; Le Conte; F. Aze; sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Thècle de la Transfiguration.*

MARIE—JEANNE DE GODEFROY DE PRAISLE.

1744. — Ce jourd'hui 21e de novembre, demoiselle Marie-Jeanne de Godefroy de Praisle, fille légitime de noble seigneur Louis Robert de Godefroy, écuyer, seigneur de Praisle et autres lieux et de noble dame Catherine Le Painteur de Boisjugan, son épouse, tous dépendant de l'évêché de Coutances, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier sous le nom de sœur Cécile de la Présentation, a requis très-humblement d'être reçue à la profession, a été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon le Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre con-

fesseur extraordinaire, officiant et député de Monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *F. de Godefroy de Praisle*; *de Godefroy; Collibert; sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Cécile de la Présentation.*

MADELEINE—BARBE ACARD.

1745. — Ce jourd'hui 19e de mars, honête fille Madeleine-Barbe Acard, fille légitime de feu honorable homme Thomas Acard et de Marie Laisné, son épouse, de la paroisse de Beuzeville-sur-le-Vey, diocèse de Coutances, âgée de 20 ans et jour, laquelle après l'expérience de 14 mois de probation en habit régulier sous le nom de sœur Géneviève du cœur de Jésus, a demandé très-humblement d'être reçue à la sainte profession, ayant été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieusesen chapître, examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de Collibert notre confesseur extraordinaire, officiant et député de Monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Collibert*; *Jean Godard; F. Aze; sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Géneviève du cœur de Jésus.*

CATHERINE—MADELEINE GAUTHIER.

1745. — Ce jourd'huy 8e de may, demoiselle Catherine-Madeleine Gauthier, fille légitime de noble homme Jean Gauthier, écuyer, sieur de la Pagnorie et de demoiselle Marie-Madeleine de Laubrie, son épouse, de la paroisse de Troisgots, âgée de 17 à 18 ans, après avoir fait l'expérience d'un an quelques

jours de probation en habit régulier sous le nom de sœur Hiacinthe de Jésus, a demandé humblement d'être reçue à la sainte profession, a été reçue et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant et députê de Monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Hervé de la Gonnivière; H. de Saint-Quentin; Collibert; Aze; sœur Sophie de Jésus,* supérieure, et *sœur Félix Hyacinthe de Jésus.*

LOUISE LE GRANCHER.

1745. —Ce jourd'huy 31ᵉ de juillet, Louise Le Grancher, fille légitime de feu honorable homme Guillaume Le Grancher, bourgeois de Cherbourg, et de Marie-Françoise du Hamel, son épouse, âgée de 24 à 25 ans, après l'expérience d'un an quelques mois avec l'habit régulier sous le nom de sœur Luce de Ste-Catherine, a demandé et requis humblement d'être admise à la sainte profession, a été reçue et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. de Collibert, premier curé de Carentan, notre confesseur extraordinaire, officiant et député de Monseigneur illustrissime père en Dieu Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *François du Hamel; Anne du Hamel; Collibert; Aze; Marie Anne du Hamel; sœur Sophie de l'enfant Jésus,* supérieure, et *sœur Luce de Ste-Catherine.*

ANNE-CLAUDE GERMAIN DE LA CONTÉ.

1748. — Ce jourd'hui 7e du mois de juillet... demoiselle Anne-Claude Germain, surnommée en religion sœur Rosalie de Saint-Augustin, fille légitime de feu François-Germain, écuyer, sieur de la Conté, gendarme de la garde du Roy et de dame de la Broise, son épouse, âgée de 23 ans, native de la paroisse de St-Jean-de-Daye, diocèse de Coutances, après avoir fait un an et 8 jours de noviciat en l'habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du Saint-Concile de Trente, par M. Aze, premier chapelain et confesseur, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Dauthelande, prêtre*; *de Godefroy de Boisjugan*; *Aze*; *Heurtin*; *Hamon, curé de Bahais*; *Mathurine-Germain de la Conté*; *sœur Rosalie de Saint-Augustin*, et *sœur Sophie de Jésus*, supérieure.

LOUISE-ANGELLE LE DRAN.

1749. — Ce jourd'hui 21e de janvier, honnête fille Louise-Angelle Le Dran, nommée en religion sœur Léonor de Saint-Joseph, native de la paroisse d'Angoville, diocèse de Coutances, âgée de 26 ans un mois et cinq jours, fille légitime de feu Me Pierre Le Dran et de Marguerite Berot, sa seconde femme, après avoir fait un an 9 mois et 20 jours de noviciat en l'habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du Saint-Concile de Trente,

par M. Aze, notre premier chapelain et confesseur député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Aze*; *Dauthelande*; *sœur Léonor de Saint-Joseph*, et *sœur Sophie de L. Jésus*, supérieure.

FRANÇOISE-MADELAINE POTIER DU QUESNAY.

1749. — Ce jourd'hui 7e jour de juillet, demoiselle Françoise-Madelaine Potier, nommée en religion sœur Béatrix-des-Anges, native de Valognes, diocèse de Coutances, âgée de 22 ans 3 mois, fille légitime de messire Hervé Potier, escuyer, chevalier, seigneur et patron du Quesnay et autres lieux, et de noble dame Jeanne-Madeleine-Helloüin Danctoville, son épouse, après avoir fait un an cinq mois et huit jours de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. Aze, notre premier chapelain et confesseur, officiant M. de Chanroy, curé de Brévans, doyen de Carentan, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Hélouin du Quesnay*; *Le Trésor d'Hermerel*; *Gourmont Montaigu*; *Le Fèvre Thieuville*; d'*Hieuville*; le chevalier *de Tieuville*; *de Mouin de Montcuit*; *d'Hermerel*; *de Saint-Laurens*, curé de Brévans; *F. Aze*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Béatrix-des-Anges*.

MARIE-JEANNE-ROBERTE SIMON DES NOIRESTERRES.

1749. — Ce jourd'hui 7e d'octobre, demoiselle Marie-Jeanne-Roberte Simon, nommée en religion sœur Emélie de Sainte-Gertrude, native de Sainte-Mère-Eglise, diocèse de Bayeux, âgée de 18 ans 8 mois et 10 jours, fille légitime de noble homme George Simon, escuyer, sieur de Noiresterres, et de Roberte Le Prieur, son épouse, après avoir fait un an cinq mois et sept jours de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. Aze, notre premier chapelain et confesseur, officiant M. l'abbé du Mesnildot, archiprêtre et curé de Ste-Mère-Eglise, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évéque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Des Noiresterres Symon*; *Jean-Lous Symon*; *De Boisdavy Symon*; *Symon des Noiresterres*; *Du Mesnidot,* archiprêtre; *C. L. F. Le Moigne*; *Aze*; *Gosselin,* prêtre; *Dauthelande*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus,* supérieure, et *sœur Emélie de Sainte-Gertrude.*

MARIE-ANNE-JACQUELINE DU PONT D'AISY.

1749. — Ce jourd'hui 27e du mois de décembre, demoiselle Marie-Anne-Jacqueline du Pont, nommée en religion sœur Ange du St-Sacrement, fille légitime de Jacques du Pont, escuyer, sieur d'Aisy, gendarme de la garde du Roy, et de noble dame Marie-Anne Le Franc Dargentelles, sa première fâme, âgée de 25 ans 3 mois 9 jours, native de la paroisse de Sousmont, diocèse de Seez, après avoir fait quatre ans six jours

de noviciat en habit régulier, retardée pour des affaires de famille, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente, par M. Aze, notre premier chapelain et confesseur député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *P. du Pont de la Barre*; *J. du Pont d'Aisy*; *Godefroy de Vermont*; *Davy*; *Du Pont d'Aisy*; *La Conté*; *Aze*; *Dauthelande*; *sœur Sophie de l'enfant Jésus*, supérieure, et *sœur Ange du Sacrement*.

MARIE-CATHERINE YVER.

1753. — Ce jourd'hui 5e de mai, demoiselle Marie-Catherine Yver, nommée en religion sœur Augustine de la Nativité, native de Saint-André de Bohon, diocèse de Coutances, âgée de 23 ans 3 mois 14 jours, fille légitime de feu Jean Yver et de feue demoiselle Thérèse de la Coudre, son épouse, après avoir fait un an sept mois de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession, a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, et examinée selon la forme prescrite par le saint Concile de Trente, par monsieur Le Murie, curé de Saint-Eni, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Murie*; *F. Aze*; *De la Coudre*; *Yver*; *M. Yver*; *Dauthelande*; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur Augustine de la Nativité*.

BONNE-JEANNE-THÉRÈSE GUERRAND.

1753. — Ce jourd'hui 24 juin honnête fille Bonne-Jeanne-Thérèse Guerrand nommée en religion sœur Jerôme de St-Sébastien fille légitime de maître François Guerrand et d'Anne Mauduit son épouse de la paroisse de Varouville, diocèze de Coutances, âgée de 22 ans 9 mois requérant humblement d'être admise à la profession après avoir fait un an et un mois de noviciat en habit régulier a été aprouvée et reçüe par la révérende mère supérieure et religieuses en chapitre et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, curé de Saint-Eni notre confesseur extraordinaire député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Marin-Fatosme*; *Guerrand; F. Guerrand; Dauthelande; Aze*, p^tre^; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur Jérôme de Saint-Sébastien*.

MARIE-ELISABETH LE MASSON.

1754. — Ce jourd'hui 2e de juillet honnête fille Marie-Elisabeth Masson nommée en religion sœur Claire du Saint-Sacrement âgée de 21 ans 5 mois 18 jours, native la paroisse de Carquebut diocèze de Coutances, fille légitime de maître Jean-Jacques Le Masson et de Marie-Madeleine Vigot son épouse après avoir fait un an 4 mois 3 jours de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été aprouvée et reçüe par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Le Murie, curé de Saint-Eni notre confesseur extraordinaire officiant M. Mauduit curé de Hieville député de mon

illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Jean-François Le Marquand; J. Le Terrier; J. Le Masson; Antoine Le Masson; Jacq. Masson; Scelles; Charles Le Terrier; Dauthelande; Mauduit*, curé d'Hyesville; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure et *sœur Claire de Saint-Clément*.

MARIE-FRANCOISE FERRAND.

1756. — Ce jourd'hui 22 juin, honnête fille Marie-Françoise Ferrand, native de la paroisse de Saint-Hilaire, diocèse de Coutances, âgée de 20 ans 5 mois 11 jours fille légitime de Charles Ferrand et de Françoise Laforest son épouse, après l'expérience et probation d'un an quatre mois et 20 jours requérant humblement d'être reçue à l'habit régulier, ayant été examinée et approuvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître a reçu l'habit régulier en prenant le nom de sœur Natalie du Saint-Sacrement, officiant M. Le Couvé, curé de Cerentan, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Léonor de Matignon évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *l'abbé de la Tour d'Auvergne; Lecouvey; Ferrand; Geurtin; Lefrançois; Laignel; Boyron; sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure et *sœur Nathalie du Saint-Sacrement*.

MARGUERITE-ELISABETH MOREL DES FRESNES.

1757. — Ce jourd'hui 8ᵉ de septembre demoiselle Marguerite-Elisabeth Des Fresnes nommée en religion sœur Béatrix du bienheureux Pierre Fourrier native de la paroisse de Mont-Martin diocèse de Coutances,

âgée de 23 ans moins 16 jours fille légitime de feu noble homme Gabriel Morel, écuyer sieur des Frênes et de feu demoiselle Marguerite de Soubieu son épouse après avoir fait un an 8 jours de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été approuvée et reçue par la mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. le Murie curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu Jacques-François Le Fêvre du Quesnoy notre supérieur.

Signé *Morel des Fresnes; Hue des Fresnes; Morel*; *De la Broisse de la Conté; Canivete Beaumont; Germain de Villiers; Germain de la Conté; Murie*, curé de Sainteny; *Bermont*; *L. F. Revers*, p^tre^; *Mangon*, p^tre^; *Beurey; Lanon*, p^tre^; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur Béatrix du bienheureux Pierre Fourrier.*

JEANNE-JACQUELINE LALOE.

1757. — Ce jourd'hui 21e de novembre honnête fille Jacqueline Laloë, surnommée en religion sœur Jeanne de Sainte-Geneviève, native de la paroisse de Sainte-Geneviève, diocèse de Coutances, âgée de 34 ans 10 mois et 20 jours, fille légitime de feu Thomas Laloë et de Michelle Alain son épouse, après avoir fait un an deux mois et vingt jours de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été approuvée et reçüe par la révérende mère supérieure et religieuses en chapitre et examinée selon la forme du Saint-Concile de Trente par M^r^ Le Murie, curé de Sainteny, notre confesseur extraordinaire officiant M^r^ Le Couvé, doyen et curé de Carentan député de mon illustrissime et révérendissime père

en Dieu, monseigneur Jacques Le Fèvre du Quenoy, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *J. Lande, Ve de François Legouey*; *Beurey*; *François Legouey*; *Lanon*, prêtre; *Le Couvey*; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure.

MARIE-HENRIETTE LAURENS.

1760. — Ce jourd'hui 18e de décembre, demoiselle Marie-Henriette Laurens surnommée en religion sœur Ursule de Saint-Jean, native de la paroisse de Dampierre, diocèse de Bayeux, âgée de 21 ans 8 mois 7 jours, fille légitime de Jean-François sieur Laurens et de demoiselle Marie Osmont son épouse, après avoir fait un an, 8 mois, 7 jours, de noviciat en habit régulier requérant humblement d'estre admise à la profession a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, et examinée selon la forme du Concile de Trente par M. de Murie, curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire officiant M. Le Couvey curé de Carentan et doyen député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Jacques Le Fevre du Quesnoy, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Laurens*; *Osmont*; *Caillemer*; *Lafoley de Sorteval*; *Leperchois*; *Desplanques*, ptre; *Lanon de la Lande*; *Le Couvey*; *Lefranc*; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure et *sœur Ursule de Saint-Jean*.

MARGUERITE-FRANÇOISE DESPLANQUES.

1761. — Ce jourd'hui 7e de juillet honnête fille Marguerite-Françoise Desplanques surnommée en religion sœur Barbe de la Sainte-Trinité, native de Saint-Pellerin, diocèse de Coutances, âgée de 23 ans, fille légitime de Me Jean Desplanques et de Charlotte-

Françoise de Vermont son épouse qui après avoir fait un an et plus de noviciat en habit régulier a requis humblement d'être admise à la profession a été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon le Concile de Trente par M. de Murie, curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire officiant et député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Jacques Le Fèvre du Quesnoy, évesque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Murie; Desplanques; Couronné,* c. de Saint-Pellerin; *Desplanques; Vermont; Duplanne,* p^tre; *R. Groult; Lefranc; Lanon de la Lande; sœur Gertrude du cœur de Jésus,* supérieure et *sœur Barbe de la Sainte-Trinité.*

MARIE-MADELEINE LE BLOND.

1762. — Ce jourd'huy 15 d'octobre honnête fille Marie-Madeleine Le Blond, native de la paroisse de Valcanville, âgée de 25 ans, fille légitime de Jean-François Le Blond et de Madeleine Gigan son épouse, après avoir fait un an deux mois de noviciat en habit régulier a requis humblement d'être admise à la profession a été reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon le Concile de Trente par M. de Murie, curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire officiant et député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Jacques Le Fèvre du Quesnoy, évesque de Coutances, notre supérieur.

Signé *P. Le Blond; Desmares; Murie; Lefranc; Lanon de la Lande; sœur Gertrude du cœur de Jésus,* supérieure et *sœur Dorothée des Anges.*

MADELEINE-FRANÇOISE CAILLEMER.

1763. — Ce jourd'hui, 28e d'aoust honnête fille Magdeleine-Françoise Caillemer surnommée en religion sœur Monique de la Croix, native de la paroisse de St-Georges-de-Bohon diocèse de Coutances, âgée de 29 ans fille légitime de maître Jacques Caillemer et de Magdeleine Le Paysan son épouse, qui après avoir fait un an onze mois de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Muric, curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire, officiant M. Lanon de la Lande député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Jacques Lefèvre de Quesnoy évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *J. Caillemer; Lefranc,* ptre; *Lanon de la Lande; Le Rosier; sœur Gertrude du cœur de Jésus,* supérieure, et *sœur Monique de la Croix.*

ANNE-MODESTE-AIMÉE DE MIÉE DE LA MOTTE.

1764. — Ce jourd'hui 6e d'aoust demoiselle Anne-Modeste-Aimée de Miée de la Motte, native de la paroisse de Basoche proche Falaise, diocèse de Sées, âgée de 21 ans moins un mois, fille légitime de feu noble homme René-Henry de Miée, écuyer sieur de la Motte et de dame Renée-Germaine de Ricœur de Blamont son épouse, après avoir fait un an et près de neuf mois de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été aprouvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Le Murie, curé de

Sainteny notre confesseur extraordinaire et officiant le même député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Jacques Lefèvre du Quesnoy évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Le Fèvre de Gourfaleur; J*[h]*. de Miée; de Brasdefer; Duchemin; du Quesnoy; Murie; Le Rosier; Huline*; *Lanon de la Lande; sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur M. Céleste du Saint-Sacrement.*

LOUISE-FRANÇOISE-ÉLÉONORE-MÉLANIE LE NORMAND DE VILLERS.

1764. — Ce jourd'huy 16[e] d'aoust demoiselle Louise-Françoise-Eléonore-Mélanie Le Normand de Villers surnommée en religion sœur Thaïs de Jésus, native de la paroisse de Savigny, diocèse de Coutances, âgée de 20 ans et six mois, fille légitime de feu noble homme Charles-François Le Normand, écuyer sieur de Villers et de dame Catherine-Constance de Gourdon son épouse, après avoir fait un an et près d'un mois de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du Saint-Concile de Trente par M. Le Murie curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire officiant et député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Le Fèvre du Quesnoy évesque de Coutances notre supérieur.

Signé *Villers*; *Villers La Maillardière*; *Van Eves Broeck de Monchaton; Dangy Saint-Hilaire; de Brasdefer*; *Courcy de Caligny*; *Yon de Dangy; Saint-Sauveur; Murie; Igouf; Huline; Lanon de la Lande; sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur Thaïs de Jésus.*

MARIE-ÉMÉLIE LANGLOIS DE JAINVILE.

1764. — Ce jourd'hui 8e de septembre demoiselle Marie-Emélie Langlois de Jainville surnommée en religion sœur Gertrude du Saint-Sacrement native de la paroisse de Limerie archevesché de Rouen âgée de 18 ans, fille légitime de Charles Langlois, écuyer sieur de Jainville, brigadier des gendarmes de la garde du Roy et de Marie de Venderet dame d'Herbouville son épouse, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du Saint-Concile de Trente par M. Le Murie curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire officiant et député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Jacques Le Fèvre du Quesnoy évesque de Coutances notre supérieur.

Signé *Charles de Jainville*; *Adélaide Jainville; Boullier de la Gonnivière*; *de la Gonnivière*; *La Gonnivière*; *Bertouville*; *Denitot*; *Le Feubre de Marpalu*; *Du Roncherois Denitot*; *Dauvers*; *Murie*; *Le Rosier*; *Huline*; *Lanon de la Lande*; *sœur Gertrude du cœur de Jésus*, supérieure, et *sœur Gertrude du Saint-Sacrement.*

Ce 1er janvier 1766 nous nous sommes assemblées capitulairement, en la manière ordinaire, pour faire nous supérieure dudit monastère sœur Aimée de Jésus, sœur Victoire de Jésus assistant, sœur Pélagie du divin cœur et toutes les religieuses professes dudit monastère et communauté de Carentan avons fait le présent registre contenant onze feuilles pour inscrire les actes de vêtures, de noviciats et professions des

chères sœurs qui voudront se donner à Dieu et à notre père saint Augustin, pendant les cinq années courantes, le tout en exécution de la déclaration du Roy du 19 avril 1736.

Signé : *sœur Marie Aimée de Jésus*, supérieure, *sœur Victoire de Jésus* assistante; *sœur Pélagie du cœur de Jésus*; *sœur Ange du Saint-Sacrement* et *sœur Séraphique du divin cœur.*

ANNE-CHARLOTTE BOUTHREUIL.

1767. — Ce jourd'hui 5e de may honeste fille Anne-Charlotte Bouthreuil surnommée en religion sœur Lucie du cœur de Marie, native de la paroisse de Meautis diocèze de Coutances âgée de 25 ans 7 mois fille légitime de feu Thomas Bouthreuil et de Jeanne Bouthreuil son épouse après avoir fait un an trois mois deux jours de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été approuvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie de Sainteny notre confesseur extraordinaire et aussi officiant député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu Ange-François de Talaru de Chalmazel évêque de Coutances notre supérieur.

Signé : *C. Bouthreuil; N. Bouthreuil; Murie*; *G. Morel*; *F. Gillot; N. Doüet*, chrg; *A. de St-Jullien*; *Delange*, substitut; *Lanon de la Lande*, ptre; *Huline; sœur Marie Aimée de Jésus*, supérieure et *sœur Lucie du cœur de Marie.*

JUDITH-SUZANNE MAHIEU DE MARTOT.

1767. — Ce jourd'hui 21e de septembre damoiselle Judith-Suzanne-Mahieu de Martot surnommée en reli-

gion sœur Agnès de Jésus native de la paroisse de Saint-Georges-de-Bohon diocèse de Coutances, âgée de 22 ans 10 mois quelques jours, fille légitime de François Mahieu écuyer sieur de Martot et de Marie-Marguerite Ecolasse son épouse après avoir fait un an et un mois de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Le Muri curé de Sainteny officiant M. Christi curé de Vely député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *C. Christy*; *F. Mahieu*; *Mahieu de Lilletot*; *Bourdon; J. Mahieu*; *Desplanques*, av[t]; *M. Escolasse*; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Agnès de Jésus*.

SUZANNE DABOVILLE.

1768. — Ce jourd'hui...... de juin demoiselle Suzanne Daboville surnommée en religion sœur Eugénie de la Sainte-Trinité, de la paroisse de Théville, diocèse de Coutances, âgée de 27 ans quelques mois, fille légitime de Guillaume, écuyer sieur Daboville et de Marie-Jeanne-Charlotte Bourdet son épouse, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été approuvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, curé de Sainteny notre confesseur extraordinaire et aussi officiant député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu

monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Murie*; *Laroutte*, de Beuzeville-au-Plein; *Huline*; *G. Daboville*; *Marie Bourdet*; *G. C. Daboville*; *M. Anne Daboville*; *J. Delaroutte*; *Lanon de la Lande*, ptre; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Eugénie de la Sainte-Trinité*.

MARIE-MARGUERITE LE NAVETIER.

1768. — Ce jourd'hui 15e d'octobre demoiselle Marie-Marguerite Le Navetier, de la paroisse d'Amigny, diocèse de Coutances, âgée de 26 ans, fille légitime de Charles, sieur Le Navetier et de demoiselle Marie-Catherine d'Artenay, de la paroisse de Tribehou, son épouse, après avoir fait un an huit jours de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession a été approuvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée, selon la forme du saint Concile de Trente, par M. Murie, curé de Sainteny et aussi officiant, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Murie*; *Heuline*; *Lanon de la Lande*; *Le Navetier-La-Provoterie*; *Vieillard*, c. de Tribehou; *Belleux*; *Douet*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Adélaïde de Jésus*.

MARIE-JACQUELINE DURSUS DE CARNANVILLE.

1769. — Ce jourd'hui 1er mai demoiselle Marie-Jacqueline Dursuë de la paroisse de Crasville diocèse de Coutances, âgée de 25 ans 18 jours fille légitime de messire Louis-Félix Dursuë écuyer sieur de Carnanville et de noble dame Françoise-Elisabeth Dursuë son

épouse, après avoir fait un an neuf jours de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été approuvée et reçue par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, curé de Sainteny et aussi officiant député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Dursuë-Carnanville*; *Dursuë de Courcy; Danneville-Tamerville*; *Lecanu de Basmaresq*; *Murie*; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Hiacinthe de Jésus*.

ANNE-THÉRÈSE MAHIEU DE MARTOT.

1769. — Ce jourd'hui 14e de juin damoiselle Anne-Thérèse Mahieu surnommée en religion sœur Constance des Anges, de la paroisse de Bohon, diocèse de Coutances, âgée de 26 ans quelques mois, fille légitime de François Mahieu, écuyer sieur de Martot et de Marie-Marguerite Ecolasse, son épouse, après avoir fait un an six jours de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été approuvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trenté par M. Murie, curé de Sainteny officiant monsieur d'Auxais, curé d'Auxais député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Mahieu de Martho; Mahieu de Beauval*; *Mahieu de Lilletot*, *M. Escolasse*; *R. Dauxais*, c.; *Dauxais*; *Desplanques*, chanoine de Noyon; *Desplanques*, avt; *Huline; Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Constance des Anges*.

SUZANNE LE PAISANT.

1769. — Ce jourd'huy 20e de septembre honeste fille Suzanne Paisant surnommée en religion sœur Suzanne des Anges, de la paroisse de Saint-Georges-de-Bohon, diocèse de Coutances, âgée de 29 ans quelques mois, fille légitime de Louis Le Paisant et de Marie Burnet son épouse, après avoir fait un an 24 jours de noviciat en habit régulier, requérant humblement d'être admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, curé de Sainteny officiant M. de la Lande notre premier chapelain député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Suzanne Yver la Bruchollerie*; *Jean Le Paisant*; *Le Rozier*, prêtre; *Huline*, prêtre; *F. Burnet*; *Lanon de la Lande*; *sœur Aimée de Jésus*, supérieure.

CATHERINE VAUTTIER.

1769. — Ce jourd'hui 7e d'octobre honeste fille Catherine Vautier surnommée en religion sœur Agathange de St-Clément, de la ville de Carentan, diocèse de Coutances, âgée de 23 ans 3 mois, fille légitime de feu Pierre Vautier et de défunte Marie Fouquet son épouse, après avoir fait un an trois jours de noviciat en habit régulier requérant humblement destre admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, curé de Sainteny, officiant M. Murie, curé de Sainteny député de mon illustrissime et révé-

rendissime père en Dieu monseigneur Ange-François-Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Murie*; *Thomas Vauttier*; *Guidon*; *J. Perrotte*; *Ozouet*; *Jeanne Adam*; *Huline*; *Lanon de la Lande; sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Agathange de Saint-Clément.*

MARIE-ANNE DABOVILLE.

1771. — Ce jourd'hui 5e de juin demoiselle Marie-Anne Daboville surnommée en religion sœur Amante de Jésus, de la paroisse de Théville, diocèse de Coutances, âgée de 19 ans et demi, fille légitime de Guillaume, écuyer, sieur Daboville et de Marie-Jeanne-Charlotte Bourdet son épouse, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été aprouvée et reçuë par la révérende mère supérieure et religieuses en chapitre et examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, ancien curé de Sainteny et aussi officiant député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *G. Daboville*; *L. A. Daboville; Madeleine Daboville; Murie*; *M. F. Le Rosier*; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Amante de Jésus.*

CATHERINE SADOT.

1771. — Ce jourd'hui 8e de septembre demoiselle Catherine Sadot surnommée en religion sœur Augustine de Saint-Ambroise âgée de 27 ans un mois native de la ville de Carentan, diocèse de Coutances, fille légitime de monsieur Henry Sadot et de Catherine

Le Naury son épouse, après l'expérience d'un an et trois jours de probation en habit régulier a demandé et requis humblement d'être reçuë à la sainte profession ayant été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître examinée selon la forme du saint Concile de Trente par M. Murie, ancien curé de Sainteny député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel notre supérieur, officiant M. Murie, ancien curé de Sainteny.

Signé *Miette*; *Catherine Lepouri; Marie Sadot; Palla*; *J. Scelles; Piel*, av[t]; *Desplanques*; *Murie*; *Le Rozier; Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Augustine de St-Ambroise*.

MARIE-MARTHE-ROSE D'AUXAIS.

1771. — Ce jourd'hui 19[e] de novembre damoiselle Marie-Marthe-Rose d'Auxais, de la paroisse de Sainteny, diocèse de Coutances, âgée de 17 ans quelques mois, fille légitime de messire François-Alexandre d'Auxais, écuier, et de noble dame Marie-Marthe le Danois, son épouse, qui après l'expérience et probation d'un an requérant humblement d'être reçuë à l'habit régulier ayant été examinée et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître a reçu l'habit régulier prenant le nom de sœur Rosalie de la Sainte-Vierge, officiant monsieur d'Auxais, curé d'Auxais, député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *R. Dauxais*, curé d'Auxais; *Du Hamel d'Haudienville*; *F. d'Auxais*; *Marie d'Auxais*; *Mahieu*; *Avril d'Auxais*; *Le Bailly*, av[t]; *Albardif*; *M. F. Le Rosier*, p[tre]; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Rosalie de la Sainte-Vierge*.

ANNE-DUPREY DESILLES.

1772. — Ce jourd'hui 28 d'avril demoiselle Anne Desîlles, de la paroisse de Meautis, diocèse de Coutances, âgée de 29 ans, fille légitime de Charles Joachim Duprey, écuyer, sieur Desîlles et de demoiselle Anne Bellot son épouse, après l'expérience et probation d'un an et sept jours, requérant humblement d'être reçue à l'habit régulier ayant été examinée et approuvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapitre a reçu l'habit régulier prenant le nom de sœur Sophie de Jésus, officiant M. Murie, ancien curé de Sainteny député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel, évèque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Duprey-Desilles*; *Bello Duprey*; *Lorimier Desilles*; *Le Pelley de la Houssairie*; *Simon de la Sommaiserie*; *Precorbin*; *Le Feubre de Gourfaleur*; *de Breard*; *Berenger*; *Murie*; *Le Rosier*; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie Aimée de Jésus*, supérieure et *sœur Sophie de Jésus*.

ANNE-FRANÇOISE D'ARGOUGES.

1772. — Ce jourd'hui 13e de may demoiselle Anne-Françoise Dargouges, de la paroisse de Cormolain, diocèse de Bayeux, âgée de 18 ans, fille légitime de messire Ollivier Dargouges, écuyer, et de noble dame Catherine de Chantelou, son épouse, apprès l'expérience et probation d'un an un mois 13 jours, requerant humblement d'être reçuë à l'habit religieux, ayant été examinée et approuvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître a reçû l'habit régulier prenant le nom de sœur Agathe du cœur de Jésus, officiant M. Murie, ancien curé de Sainteny

député de mon illustrissime et révérendissime père en Dieu monseigneur Ange François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, notre supérieur.

Signé *Caterine de Chantelou*; *Dargouges*; *Dargouges*; *Henry Dargouges*; *Marie-Catherine Dargouges*; *Jeanne-Jacqueline d'Argouges*; *Hébert*, capitaine de cavalerie, *J. Gohier*, *Levert*; *Thibouet*; *Le Rosier*, ptre; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jesus*, supérieure et *sœur Agathe du cœur de Jésus.*

MARIE-MARTHE-ROSE D'AUXAIS.

1772. — Ce jourd'hui 8e de décembre demoiselle Marie-Marthe-Rose d'Auxais surnommée en religion sœur Rosalie de la Sainte-Vierge âgée de 18 ans, de la paroisse de Sainteny, diocèse de Coutances, fille légitime de messire François-Alexandre d'Auxais, écuyer et de feue noble dame Marie-Marthe Le Danois, son épouse, après l'expérience d'un an et dix jours de probation en habit régulier a requis humblement d'être reçue à la sainte profession ayant été aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître, examinée selon la forme du Concile de Trente par M. Murie, ancien curé de Sainteny député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Ange François de Talaru de Chalmazel, évesque de Coutances, notre supérieur, officiant monsieur d'Auxais, curé d'Auxais.

Signé *Avril d'Auxais*; *R Dauxais*; *J. Dauxais*; *J. Avril*; *Beaumanoir*; *P. Le Rendu*; *Le Bailly*: *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure et *sœur Rosalie de la Sainte-Vierge.*

MARIE-ANNE-ANTOINETTE LE CAUF DE MONFREVILLE.

1773. — Ce jourd'huy 20e d'avril demoiselle Marie-Anne-Antoinette de Monfreville, de la paroisse de

Vouilly, diocèse de Bayeux, âgée de 25 ans, fille légitime de monsieur Jean-Antoine Le Cauf, écuyer sieur de Monfreville et de dame Marie-Eude de la Goyère son épouse, après l'expérience et probation d'un an requérant humblement d'être reçue à l'habit régulier ayant été examinée par la mère supérieure et religieuses en chapître a reçu l'habit régulier prenant le nom de sœur Aimée de Jésus officiant M. de Rampon député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Ange-François Talaru de Chalmazel évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Le Cauf de Monfreville*; *Saint Vigor la Goyère*; *Potier Despinoze*; *Eude de Monfresville*; *Le chevcr de Rampan*, garde du corps du Roy; *F. Dauxais*; *Léonard de Rampan*, ptre; *l'abbé de la Bazonnière*; *De Saon*; *Requier*, chapelain; *Lanon de la Lande*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Aimée de Jésus-Monfreville*.

NOTA. — De la main de la supérieure est écrit : *Elle est morte voile blanc*; *c'était une perle pour notre communauté*.

CATHERINE DE BRÉARD.

1774. — Ce jourd'huy 8e de décembre demoiselle Catherine de Bréard, surnommée en religion sœur Alexis des Anges, de la paroisse de Foucarville, diocèse de Coutances, âgée de 28 ans fille légitime de feu noble homme Pierre de Bréard, écuyer et de dame Louise Clément son épouse, après avoir fait un an de noviciat en habit régulier requérant humblement d'être admise à la profession a été reçue et aprouvée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du Concile de Trente par M. Murie, ancien curé de Sainteny officiant M. Le Cou-

vey curé de Carentan député de mon illustrissime père en Dieu monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Poisson de Grandval*; *Boullier la Gonnivière*; *Le Febvre de Gourfaleur*; *de Bréard*; *De Mons de Marpalu*; *Le Febvre de Marpalu*; *Du Hamel d'Haudienville*; *Mollet de Beuzeville*; *Murie*; *Desplanques*: *Warmé Desplanques*; *Le Couvey*; *sœur Marie-Aimée de Jésus*, supérieure, et *sœur Alexis des Anges*.

ANGÉLIQUE LE GALLOIS.

1781. — Ce jourd'hui 21e de novembre demoiselle Angélique Le Gallois, de la ville de Cherbourg, fille légitime de M. Augustin Le Gallois et d'Anne Langlois son épouse, après l'expérience en habit régulier de près de 18 mois ayant humblement demandé d'être admise à faire profession après avoir été approuvée par la mère supérieure et religieuses en chapître et examinée selon la forme du concile de Trente par M. Moulin, curé de Catz, député de monseigneur Ange-François de Talaru-Chalmazel évêque de Coutances notre supérieur a ce jourd'huy prononcé ses vœux de religion en la manière ordinaire officiant monsieur Desplanques aussi député de mondit seigneur évêque de Coutances.

Signé *Belin*, ptre; *J. H. Hebert*, ptre; *Desplanques*, ptre; *Delaporte*; *sœur Mélanie de Saint-Ambroise*, *et sœur Séraphique du divin Cœur*, supérieure.

CLÉMENCE-CHARLOTTE-MARIE LEMPÉRIÈRE DE DANEVILLE.

1783. — Ce jourd'hui 28e d'avril demoiselle Clémence-Charlotte-Marie Lempérière âgée de 22 ans et 10 mois fille de Messire Etienne-François Lempérière, écuyer, Sr de Daneville et du Manoir, et de dame Marie-

Charlotte-Françoise Simon son épouse de la paroisse de St-Germain-de-Varreville, après 8 mois d'expérience demandant humblement d'être reçue à l'habit régulier après avoir été examinée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapître a reçu le dit habit régulier et a pris le nom de sœur Marie de Jésus, officiant M. Daboville, curé de Crasville député de monseigneur Ange-François de Talaru-Chalmazel évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Lempérière Daneville*; *Simon de Touffreville; Simon d'Arqueville; Danjou d'Arqueville; Simon du Breuil; Le chev*er *de Banneville; Chossier*, prieur curé de Varreville; *Daboville; Hebert* ptre; *Gosselin* ptre; *Desplanques,* chap.; *sœur Séraphique du divin cœur*, supérieure, et *sœur Marie de Jésus.*

HENRIETTE-MARIE-ANNE-MADELEINE DE GRIMOUVILLE DE CUSSY.

1783. — Ce jourd'hui 15e de juillet demoiselle Henriette-Marie-Anne-Madeleine de Grimouville, âgée de 20 ans, fille de messire René-Jean-Baptiste de Grimouville, écuyer seigneur de Cussy et de noble dame Madeleine-Charlotte-Morel de Servigny, de la paroisse de Cussy, diocèse de Bayeux, après un an douze jours d'expérience et probation demandant humblement d'être reçue à l'habit régulier après avoir été examinée par la révérende mère supérieure et religieuses en chapitre a reçu le dit habit régulier et a pris le nom de sœur Victoire de saint nom de Marie, officiant M. l'abbé de Grimouville, vicaire-général de Châlons-sur-Marne député de monseigneur Ange-François de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances notre supérieur.

Signé *Morel de Grimouville Cussy; Grimouville de*

la Haye; Morel des Fresnes; Hue de Sully; Lescaudey de Maneval; Basnage; du Chatel; de Grimouville Larchant, vic.-gén. de Châlons-s.-M ; *de Godefroy de Boisjugan,* chanoine de Bayeux, vic.-gén. de Dol; *Gosselin* p[tre]; *Desplanques* chap.; *sœur Victoire du saint nom de Marie* et *sœur Séraphique du divin cœur,* supérieure.

INDEX DE L'ÉTAT CIVIL

A

1731. 16 janvier. — Mariage de Mr Charles Dauxais, esc. sr de la Couture, fils de feu Charles et de feue dame Marie Lambert, de St-Eny, avec delle Jeanne Bonvalet fille de M. Jean Bonvalet sr du Dezert et de Anne Dusiquet.

1732. 18 juin. — Mariage de Mr Antoine Gervais et de damelle Marie Dauxais, fille de feu Charles Dauxais esc. sr de la Couture et de feue dame Marie Lambert.

1736. 17 août. — Baptême de Jacq. François Gervais, fils de Mr Antoine Gervais et de damelle Marie Dauxais son épouse.

1737. 7 février. — Henry-Jean-Antoine Dauxais, esc. sr de Franquetot et damelle Marthe Dubois de Dangy, parain et maraine. Signé le chevalier de Franquetot.

1740. 9 mai — Inhumation de damoiselle Marie Dauxais, épouse de Mr Antoine Gervais, morte hier.

1744. 24 nov. — Mariage de Mr Louis Amyot, de Chambly diocèse de Paris, âgé de 28 ans, fils de feu Jacq.-André Amyot et de Louise Jacquin — avec Marie-Anne Boyron âgée de 38 ans Ve de Robert Chauvin et fille de Mr Antoine Boyron et de défunte Charlotte Marguerite Le Seigneur.

1747. 12 avril. — Mariage de Mr Jacq. Pierre François Dauxais, fils de feu Jacq. Augustin et de feu Charlotte Lelièvre, de Meautis — avec delle Anne

Marguerite Yon, fille de Pierre Yon, esc. et de feu Marguerite Lendet, de Coigny.

1748. 4 sep. — Inhumation de Mr Nicolas Aumont, receveur des Aydes à Carentan mort d'hier âgé de 90 ans.

1751. 3 mars. — Baptême de Charles Le Petit; parain Mr Michel Augustin Dauxais, écuyer sieur du Bosc; maraine madame Ruel de Sainte Marie, sa belle-sœur.

1752. 11 août. — Baptême de Jean Charles Michel Dauxais, fils de Mr Charles Jacques Michel Dauxais, écuyer seignour de Sainte Marie, ancien officier au régiment de Harcourt et de dame Marie Charlotte Ruel. Parain Jean Bap^t^ Viel, seigneur de Gramont; maraine Geneviève Le Courtois, veuve de Charles Le Sage, seigneur d'Audienville et vicomte de Carentan.

1757. 3 mai. — Mariage de M. Henry d'Auxais, écuyer seig^r^ du Breuil, de Sortoville, St Pierre d'Arthéglise, Bunnehout et Valmenil, fille de défunt Henry d'Auxais, écuyer et de Marie Anne de Campuley — avec dam^elle^ Catherine Le Roy du Campgrain, fille majeure de Jacq. René Le Roy, écuyer s^r^ de Campgrain, et de Catherine Lemprière de Tourville du Desert. Témoins : le chev. Dehennot de Théville chev. profès de l'ordre de Malte. Signé Cath. Le Roy; Du Breuil Dauxais; le chev. de Théville; A Fouquet, C de Vierville et Osmont prêtre.

1759. 20 décembre. — Mariage de Louis Amyot, de Montirendes en Champagne, veuf de Marie Boyron, avec d^elle^ Louise Le Seigneur fille de défunts M. Jean Le Seigneur et de Marie Thérèse Langevin.

1761. 14 janvier. — Mariage de François René d'Aigremont esc. seig. et patron d'Audouville-la-Hubert, fils de feu René d'Aigremont et de feue

Jeanne Branche — avec dem^{elle} Louise Marie Françoise Caillemer, fille de Henry Caillemer, avocat, et de Françoise Julie Letournel. En présence de Henry et Antoine d'Aigremont frères, Claude Lefebvre de Marpalu cousin — Henry Caillemer père de l'épouse et Louis Caillemer s^{r} du Mesnil, avocat, oncle de l'épouse.

1762. 31 décembre. — Inhumation de dame Marie-Françoise-Charlotte Dauxais.

1770. — 19 juillet. — Inhumation de Mr Jacq. Michel Dauxais, esc. seig. d'Auverville, âgé d'environ 70 ans.

1774. 21 mai. — Baptême de Reine Antoinette Joséphine Aubry fille de Mr Jean Aubry et de Marie Metais. Maraine Marie Reine Françoise de St Simon; parrain Jean Bon Antoine Le Sauvage, seig. et patron d'Houesville — Signé St Simon Le Sauvage; Le Sauvage.

B

1717. 14 janvier. — Inhumation dans la chapelle du Rosaire du corps de demoiselle Marie Bôquet, fille d'Alexandre Boquet, esc. seign. de Turqueville.

1723. 8 juin. — Inhumation de dam^{elle} Charlotte Boissel, veuve de Henri Le Mesnil, esc. s^{r} de St André.

1725. 1er décembre. — Après la publication des bans, tant en cette église qu'en celle de Ste Opportune et les fiançailles faites entre les personnes de Mr Nicolas Blondel de Ste Opportune, fils de feu Jacques Blondel, en son vivant advocat à Periers et de damoiselle Jacqueline Potier d'une part, et de Marguerite Charlotte Le Seigneur, fille de Mr Jean Le Seigneur

et de demoiselle Marie Thérèse Langevin, ses père et mère d'autre part, nous messire Georges Le Gatelois, prêtre, vicaire de Ste Opportune, les avons mariés par permission de messire Nicolas Foucher, curé de ce lieu. Signé Marguerite Le Seigneur, Blondel, Quenault, Hastey, Le Seigneur, Vandon, Boyron, Delosque, Hébert, Durand, Normand, Racine, Le Rosier, Le Gasdelois et Foucher curé.

1726. Mariage de Mr Georges Béatrix, esc. sr de Bonchamps, fils de Thomas et de Françoise Le Noël de Rouville — avec Marie Jouhan, fille de feu François, esc. sr de Hautmesnil, et de Marguerite Maloisel.

1730. 5 fev. — Baptême de Georges Borel, fils de Robert et de damelle Françoise Mahieu.

1732. 7 octobre. — Mariage de Mr Thomas Boyron, fils de Mr Antoine Boyron et de Charlotte Marguerite Le Seigneur — avec Anne Poutrel.

1735. 22 nov. — Mariage de Thomas Bredonchel — avec Bonne Catherine Mahieu, veuve d'Antoine Mauger et fille de Jacq. Salomon Mahieu, esc. et de Catherine Poisson.

1740. 5 nov. — Inhumation de Barbe-Elisabeth Boyron, femme de Me Nicolas-François Hamon, de Marest.

1741. 10 janvier. — Mariage de Mr Antoine Boyron, âgé de 33 ans, fils d'Antoine et de feue Charlotte Le Seigneur — avec Marie Laurens, fille de Michel Laurens et de Marie Eude.

1742. 2 juillet. — Inhumation de M. Antoine Léonor Blanchard, esc. conseiller et advocat du Roy à Carentan.

1743. 9 juillet. — Mariage de M. Jacq. Blacher, docteur agrégé dans la faculté de médecine de l'université de Caen, fils de feu Jean Blascher, ancien

consul et échevin de la ville de Caen, et de Marie Anne Elisabeth Liegard—avec demoiselle Marie Claude Michelle Rivière, fille de feu Jean Rivière, sieur de Carteville, et de demoiselle Marie Janot. Ledit Jacques Blascher âgé de 42 ans et ladite demoiselle âgée de 16 ans. En présence de Charles Raphaël Hervieu de Pontlouis, piqueur au premier vol pour corneille dans la grande fauconnerie, cousin au maternel de ladite épousée.

1747. 3 juin. — Mariage de Nic. Joseph Blascher, s^r^ des Portes, âgé de 37 ans, fils de Jean Blascher et de Marie Anne Liégard, de Caen — avec d^elle^ Marie Charlotte Hervieu âgée de 32 ans, fille de Mr Charles Hervieu, s^r^ de Pont Louis, officier commensal de feu *Monsieur*, et de Marguerite Gosselin.

1748. 20 février. — Mariage de Charles Alexandre Boyron, âgé de 28 ans, fils de Antoine et de feu Charlotte Marguerite Le Seigneur, — avec Marie-Françoise Michel Aze, âgée de 21 ans, fille de feu Pierre et de Marie Ferrand. En présence de M. François Aze, chapelain des dames religieuses de Carentan, oncle de l'épouse.

1753. 16 juillet. — Baptême de Louise Catherine de Baudiqué, fille de Claude, contrôleur des actes et receveur des domaines du Roy de cette ville et de Catherine Des Roys. Parain Louis d'Hermerel, écuyer seig. et patron d'Agy, lieutenant-général civil criminel au baillage de Carentan; maraine Elisabeth de Farjonel, épouse de M. Guill. Desplanques de Lessey, écuyer, seigneur et patron d'Auxais, chevalier de St-Louis, gouverneur et commandant pour le Roy des ville et chateau de Carentan et forteresse des Ponts d'Ouve.

1757. 9 août. — Mariage de Guill. Bonnet, s^r^ de

Lepine, de Ravenoville, — avec d^{elle} Elisabeth Géneviève Elie, fille de feu Jean Bap^{e}, et de Marie Anne Robert. Témoins : Jean Bap. Jacq. Elie, s^{r} de Beaumont, avocat au Parlement de Paris,— Marie et Anne Elie, frère et sœur de l'épouse, — Jean François de Kersulgen, cap^{e} au régiment de milice de Carhaix. Signé Elisabeth Genev. Elie; — Robert Ve Elie; — Elie de Beaumont; — Marianne Elie; — Le chev. Kersulgen.

1759. 7 août. — Mariage de Thomas Hyacinthe Boyron, fils d'Antoine et de Marguerite Charlotte Le Seigneur, décédés, avec d^{elle} Marie Couillard.

1760. 1er août. — Baptême de Jacques Bonnet, fils de Guillaume et de d^{lle} Elie, son épouse. Parain Jean Antoine Elie, d^{r} en médecine; maraine Anne Esther Morin, épouse de M. Jean Bap. Jacq. Elie, avocat au parlement de Paris, réprésentée par d^{lle} Anne Marie Anne Elie. Signé F. A. Elie de la Poterie; — Marie Anne Elie; — De Brix, vic.

1764. 22 décembre. — Baptême de Renée Bourdon, fille de Pierre Bourdon, conseiller du Roy en l'élection de Carentan et de Marguerite Fremin du Mesnil. — Maraine Catherine Yver, épouse de René Bourdon, conseiller du Roy en l'élection; — parain Joseph Pasquier, esc. Trésorier de France au parlement de Paris et conseiller au grand conseil de St-Domingue.

1765. 22 sep. — Inhumation de demoiselle Anne de Boudier, veuve de Guill. de Mauconvenant, âgée de 60 ans.

C

1724. 12 janvier. — Mariage de Louis Caillemer s^{r} du Mesnil avocat au baillage et vicomté de Caren-

tan, fils de Henry et de Marie Anne Boissel — avec Marie Dumont, veuve de Jacq. Le Catelinois.

1730. 29 mars. — Baptême de Charles Cornavin, fils de Thomas, s[r] du Ferage, avocat.

1730. — En cette année grande mortalité dans la garnison de Carentan comprenant des détachements du régiment de Rosen, cavalerie allemande.

1731. 1[er] août. — Baptême de Jean François Catheaugrue, fils de Nicolas et d'Anne Le Sauvage. Parain Jean-François Guill. Mahieu, esc. s[r] de Lilletot; maraine dame Françoise Aldegonde de Millière de Lilletot, sa mère.

1733. 11 fév. — Inhumation dans le cimetière de diserette personne René Cornavin, prêtre, fabricier et marguillier de cette église, par messire Nicolas Foucher, curé du dit lieu.

1748. 26 avril. — Inhumation dans l'église de messire Jacq. Collibert curé de Carentan, mort d'hier. Inhumé dans le chœur par messire François de St-Laurent, curé de Brevend.

Nota. — La mortalité a été très grande à Carentan pendant le printemps en 1748. On l'explique par la présence de nombreux détachements des régiments de milices de Limoges — du régiment suisse de Monin et du 3[e] bataillon du régiment de Polignac.

1748. 8 nov. — Inhumation dans l'église de damoiselle Suzanne Caillemer, veuve de Julien de Millières, esc.

1749. 29 avril. — Mariage de M. Charles Cornavin, âgé de 66 ans, fils de feu Jean et de demoiselle Gilette Hardy — avec demoiselle Marie Madelaine Durand, fille de feu Jean, sieur de la Borderie, et de Marie Claude Brohier, âgée de 24 ans. En présence de M. Jean-François Guill. Mahieu, sieur de Lilletot,

et de Marie Anne Le Febure veuve de Georges François de Gourfaleur.

1757. 6 oct. — Baptême de René Cailler. Parain Cyprien Couet, chapelain du roy à Fontainebleau et prieur de Ste-Anne de Carentan.

1765. 22 mars. — Inhumation de dame Marie Barbe Canivet, veuve de M. Blanchard, esc. sieur de Beaumont, avocat au baillage de ce lieu.

1765. 9 juillet. — Mariage de M. Claude de Cussy, escuyer, fils de René François et de Barbe du Praël, de Bricqueville près Bayeux, — avec Marie Laffoley de Sorteval, fille de Joseph Laffoley de Sorteval et de feu Marie Oury. Témoins : René-François de Cussy: — Hervé Dubois seig. de Vidouville; — Joseph Laffoley de Sorteval; — Cussy de la Rosière; — Sorteval de Wolbock.

D

1718. Le 8 mars. — Baptême de Jean Dubois né d'hier, fils de M. Michel-François Du Bois, advocat à Carentan et de demoiselle Barbe Langevin, son épouse. Parrain M. Jean Laffolay de Sorteval, escuyer de feu monsieur le Prince, receveur des Tailles de Carentan; marraine demoiselle Marguerite Gosselin.

1722. 1er octobre. — Baptême de Barbe, fille de M. Michel Dubois, avocat à Carentan et de demoiselle Barbe Langevin — dame Jeanne Yver et M. Thomas Legouix, sieur de la Couture, conseiller du Roy, maraine et parain.

1724. 17 juillet. — Baptême de Marie Durand, fille de Jean, sieur de la Borderie et de demoiselle Claude Brohier. Antoine Lereculley, sieur de la Huberderie et Marie Durand, son épouse, parain et maraine.

1725. 27 novembre. — Mariage de M. Jean Durand, sieur des Jardins, fils de feu Jean et de demoiselle Jeanne de Fortescu — avec Marie Jeanne Duval, fille de feu Claude Duval sieur de la Pallière, et de Marie Fourier.

1725. 1er décembre. — Mariage de M. Michel Julien Duval, sieur de la Pallière, advocat au baillage et vicomté de Carentan, fils de feu M. Claude Duval, sieur de la Pallière, et de Marie Fourier et de demoiselle Marie-Anne Le Seigneur, fille de M. Jean Le Seigneur, sieur de Ponhergé, et de demoiselle Marie Thérèse Langevin. Signé Duval; Marianne Le Seigneur; Hastey; Quenault; C. H. Duval; Le Seigneur; Boyron; Delosque; Vandon et Le Rosier.

1727. 23 octobre. — Inhumation de damoiselle Françoise Scolastique Dubois d'Angy.

1728. 30 avril. — Inhmation dans l'église de Michel Julien Duval, sieur de la Pallière, avocat et eschevin de Carentan.

1730. 7 janvier. — Mariage dans la chapelle du couvent de Louis Dubois, docteur en médecine, fils de feu Nicolas et de demoiselle Françoise Gérard, de la Croix-en-Avranchin — avec Anne Renée Brohier, fille d'Alexandre et de Marie Lefebure, veuve de M. Deslonchamps-Renault, de Hiéville.

1731. 16 février. — Baptême de Louis Joseph Dubois, fils de Louis Dubois, docteur en médecine et de Anne Renée Brohier.

1733. 14 avril. Mariage de M. Nic. Théodore Des Planques, sieur du Gravier, fourrier de la Reine, fils de feu Nicolas Des Planques, sieur du Mesnil, avocat, et Marguerite Rosey — avec damoiselle Eulalie Louise Elisabeth Hervieu fille de feu M. Charles Her-

vieu, sieur de Pontlouis, porte arquebuse de S. A. feu Monsieur et de défunte Marguerite Gosselin.

1737. 14 mai. — Inhumation dans l'église de Bernardin Dyvetot, escuyer, organiste de cette église.

1749. 26 février. — Baptême de Louis Gabriel, fils de Guillaume Desplanques, esc. seig. de Lessay, gouverneur et commandant pour le Roy à Carentan, capitaine général de la capitainerie des milices gardes-cotes de Granville, et de dame Elisabeth Farjonnel. Parain Louis Ravend, esc. seig. de Boisgrimot, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, ancien lieut.-colonel de cavalerie; maraine dame Marguerite Gabriel de Lorne-le-Noir.

1752. 2 décembre. — Mariage de Henry-Antoine-Hyacinthe Dartenay, sieur de Bourgemont, fils de feu Nicolas Dartenay et de feue Marie Madeleine Bucaille, — avec demoiselle Marie Angélique de Maucouvenant.

1753. 11 mars. — Inhumation dans l'église de M. Thomas-Alexandre Le Seigneur, sieur de Pontbergé, demeurant rue des Prés, âgé de 32 ans environ.

1755. 22 nov. — Inhumation de M. Louis Davy, écuyer, sieur du Manois, commis au bureau de la recette du sel à Carentan.

1757. 31 oct. — Mariage de M. Jean Dussaussey, écuyer, ancien capitaine au régiment de la Marche infanterie, fils de M. Landry Dussaussey, écuyer et de dame Françoise Beatrix de Mesnilreine — avec demoiselle Charlotte Dauxais, fille de défunt M. Jacques Dauxais, écuyer et de dame Charlotte Le Lièvre, de Meautis. Témoins Nicolas Le Comte, conseiller du Roy receveur des tailles en cette ville et Charles Morel, écuyer sieur Des Marres.

1760. 7 février. — Baptême de Jean Charles Durand, fils de M. Alexandre Durand, sieur de la Borderie, cocher de la Reine, et de demoiselle Elisabeth Bourdon. Parrain Jean Beauvalet, esc. seig. de Durecu, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, contrôleur en la chancellerie du parlement de Metz, de la paroisse de St-Vast; maraine Marie de Fouace, représentée par Jeanne Bourdon de la Duranderie, de Sainteny.

1763. 19 mai. —Mariage de Jean Louis De la Porte, licencié en droit, fils de feu Jean De la Porte et de Bonne Charlotte Gabrielle de Pierrepont, de Gatteville, demeurant à Hiesville, — avec demoiselle Marie Lempérière, fils de feu Antoine de Lempérière et de Jeanne Boissel.

1766. 1er juillet. — Mariage de Charles Michel Duprey, escuyer sieur Des Iles, fils de Charles Joachim Duprey, sieur Des Iles, et de feu Anne Bellot de Franqueville, — avec Jacq. Aimée Félicité Lorimier, fille mineure de M. Guy François Lorimier, ecuyer seig. de Greville, le Clos et autres lieux et de feue Jeanne-Angélique de Sainte-Marie d'Agneaux. —Signé Jeanne Lorimier. — Duprey Des Iles. — Lorimier d'Eville. — Lefeubvre de Marpalu. — Lorimier. — Dangy. — Du Saussey de la Champagne. — Le chevalier Du Saussey et Le Couvé, curé.

1769. 5 mars. — Baptême de Jean fils de Me Thomas-François-Léonard Desplanques, avocat en Parlement, bailly de la Haute Justice et Baronie de Gié, — et d'Agathe Marguerite Warmé, son épouse.

1770. 20 décembre. — Baptême d'Agathe Elisabeth Desplanques, fille de Thomas Desplanques, avocat et de Agathe Marguerite Warmé. Marraine Elisabeth Généviève Elie; — parrain Elie de Beaumont, avocat au Parlement de Paris.

1771. 12 mars. — Baptême de Sophie-Justine-Félicité Duprey, fille de Charles-Michel Duprey, esc. sieur des Iles, et de Jeanne Aimée Félicité de Lorimier.

1774. 15 juin. — Baptême de César Félix, fils de Michel Duprey, esc. sieur des Iles, capitaine au régiment provincial de Caen et de Félicité de Lorimier. Parrain Anne César de la Luzerne, chev. de Malte, colonel du régiment provincial de Caen; — marraine Françoise Rosalie Boulier de la Gonnivière. — Signé Boullier de la Gonnivière. — Le chev. de la Luzerne. Osber de Dangy. — Duprey des Iles de Gourfaleur. — Le Couvey curé.

E

1718. le 21 novembre. — Mariage dans la chapelle des dames religieuses de Antoine Eudes, esc. sieur de la Gouyère, capitaine de cavalerie au régiment de Chanebonas, fils de Jean Louis Eudes de la Jumellerie et de damoiselle Michelle Duhamel, de Voully, avec damoiselle Marie-Anne Feault, fille unique et héritière de feu Thomas Feault, sieur de St-Vigor et de damoiselle Marie Dauxais.

1726. 15 décembre. — Inhumation de damoiselle Marie Cath. Elie, femme de M. Guill. Chalons, escuyer.

1731. 20 nov. — Mariage de M. Jean Elie, directeur de la poste à Carentan, fils de Guillaume et d'Esther Lhuillier, de Trévières, — avec Marie Généviève Robert, fille de Jean Michel Robert et de Généviève Canivart, veuve de M. Jean Angot.

1732. 10 octobre. — Baptême de Jean Baptiste Jacques, fils de M. Jean Elie, directeur de la poste de

Carentan et de demoiselle Marie Généviève Robert. Parain messire Jacq. Collibert, curé proprima de ce lieu et damoiselle Marie-Thérèse Langevin épouse de Jean Le Seigneur, sieur de Ponthergé.

1735. 17 sep. — Baptême de Jean-Antoine, fils de M. Jean Elie, directeur de la poste de Carentan et de Marie Généviève Robert.

1737. 28 fév. — Baptême de Marie-Anne, fille de M. Jean Elie, directeur de la poste de Carentan, et de Marie Geneviève Robert.

1738. 7 décembre. — Baptême de Jeanne-Françoise, fille de M. Jean Elie, directeur de la poste de Carentan et de arie Geneviève Robert. Maraine Françoise du Mesnil de St-André; — parain Jean Vauquelin, esc. sieur du Désert.

1739. 17 août. — Inhumation dans l'église de M. Jean Elie, directeur de la poste de Carentan.

1746. 13 avril. — Inhumation de Jeanne-Françoise Elie, fille de M. Jean Elie, en son vivant directeur des Postes de Carentan.

1760. 18 août. — Inhumation de dame Geneviève Robert, veuve de Jean Elie, maître des postes à Carentan, âgée de 49 ans.

1761. 2 janvier. — Baptême de Joseph Levesque. Parain Jean Antoine Elie, sieur de la Poterie, docteur en médecine; — maraine Marie Anne Elie de Beaumont sa sœur.

F

1728. 27 mars. — Discrette personne messire Antoine Franchomme, prêtre et marguillier de cette église, a été inhumé dans le cimetière, au pied *de la*

croix de Notre-Dame-de-la-Victoire, par messire Nicolas Foucher, curé de ce lieu.

1741. 12 mai. — Inhumation dans le chœur de messire Nicolas Foucher, sieur de la Brasserie, âgé de de 64 ans, docteur en théologie et curé de Carentan pour la seconde portion, par messire Jacq. Collibert, curé proprima, en présence de Michel Foucher, sieur de la Houssaye, docteur en théologie, curé de Beuzeville-sur-le-Vey, son neveu.

1763. 10 nov. — Inhumation de dame Barbe Feuillie, veuve de Michel Bellot, esc. sieur de Franqueville, de Liesville, pensionnaire au couvent des dames de Carentan.

G

1718. 15 janvier. — Mariage de Julien de Gourfaleur, esc. sieur de St-Sauveur, fils de feu François, esc. sieur de Carantilly et de Charlotte Morin, de St-Georges-de-Bohon — et de demoiselle Elisabeth Avice, fille de feu Jean-François, en son vivant capitaine de milice bourgeoise de Carentan et de damoiselle Marie Bréard — Signé Elizabet Avice.— Gourfaleur. — Barbey. — Lefeuvre de Marpalu.

1732. 9 juin. — Baptême de Julien Robert, fils de Julien de Gourfaleur, esc. sieur de St-Sauveur et de Françoise de Gourmont. Parain Robert de Gourmont, seigneur et patron en partie de St-Germain-de-Vareville; maraine, Marianne Avice veuve de Gaspard Lefebure de Marpalu.

1732. 18 juin. — Mariage de M. Antoine Gervais, avec damoiselle Marie Dauxais, fille de Charles, esc. sieur de la Couture et de damoiselle Marie Lambert.

1735. 27 août. --- Dans l'église des dames religieuses de Carentan les cérémonies du baptême ont été administrées par M. Collibert, curé proprima de ce lieu, suivant la permission de M. l'abbé de Courcy, grand vicaire de monseigneur l'évêque de Coutances, à damoiselle de Gournay, fille de M. François de Gournay lieut.-gén. de St-Lo et de dame Charlotte de Laubric son épouse; la dite damoiselle ayant été baptisée comme il nous a apparu par l'extrait certifié véritable par le sieur Bertereau, de Ste-Croix-de-St-Lo. La dite damoiselle a été nommée Marie Anne Barbe Thérèse par damoiselle Marie Anne de Reviers, pensionnaire. Signé M. A. B. T. de Gournay — M. A. de Reviers — Collibert — Dorée — Geintrant Dumotel, sacrist.

1741. 26 mai. — Inhumation de Jean Bap. de Godefroy, esc. âgé de 50 ans, fils de feu Jacq. Fr. de Godefroy, esc. sieur de Bordemer.

1743. 14 sept. — Inhumation dans l'église de dame Françoise de Gourmont, veuve de M. Julien de Gourfaleur, esc. sieur de St-Sauveur et seig. du Mesnil-Pouchin.

1750. 10 nov. — Inhumation de damoiselle Marie-Angélique-Laurence Grip de Savigny, d'Alleaume, décédée à Carentan, fille de Jacques Guillaume Grip, écuyer sieur de Savigny et de dame Louise Marie Felice du Moncel, de Flottemanville.

1752. 15 mai. — Baptême de Tantenor Jean Jacques de Galon, fils de Jacques de Galon écuyer sieur de la Bottelière, docteur en médecine, et de dame Olive Guilemette de Beaumont. Parain Isaac de Bailly, capitaine d'infanterie; maraine Renée Fossard, veuve de M. de Beaumont.

6

1755. 3 fév, — Baptême de Bonne Sophie, fille de Jacques de Gaslon écuyer sieur de Bertouville, docteur en médecine et d'Olive Guillemette de Beaumont son épouse.

1760. 19 sep. — Mariage de Jean Godille, conseiller substitut au baillage de St-Sauveur-le-Vicomte, avec demoiselle Anne Le Pellerin, fille majeure de Claude Le Pellerin, greffier au baillage de Carentan et de feue Marie Louise Brienne. Signé Anne Pellerin — Godille — Pellerin — M. Le Seigneur — Lereculley de la Huberderie.

1761. 12 nov. — Mariage de M. François Hervé de la Gonnivière, esc. demeurant à Beuzeville-sur-le-Vey, fils de Guillaume, esc. lieutenant général civil et criminel au baillage de Thorigny, et de Marie Anne de la Gonnivière — avec Françoise Rosalie Boullier, veuve de Charles de Godefroy, esc. sieur de Vermont, chev. de l'ordre royal et militaire de St-Louis, fille de Pierre Maurice Boullier, esc. conseiller du roi général de la monnaie de la haute Normandie et de Françoise de la Londe-Gondouin, de Rouen.

1768. 21 avril. — Mariage de Anne René César de la Gonnivière, écuyer seig. de Laurière et du Butel, fils majeur de feu Michel César et de Marie Anne Le Prevost, de St-Simphorien près Torigny — avec demoiselle Jeanne Suzanne Renouf, fille d'Eustache Renouf sieur de Brains, officier chez le roy et de défunte Suzanne Laurence — de Rauville-la-Place — Signé De la Gonnivière Dubutel — Regnouf de Brains — De la Gonnivière — de Bray le Gentil — Hamon — Vallée F. Hamon et Le Couvey curé.

H

1719. 11 septembre. — Inhumation de dame Anne Halley, femme de Pierre Gosselin, sieur de la Morinière, escuyer gouverneur des Pages de S. A. R. mademoiselle de Montpensier.

1728. 16 novembre. — Mariage de Jacques Hamon, fils de Pierre et Cath. Cauchard, de Beuzeville-en-Bauptois — et Marianne Le Breton veuve de Giles Lecoq.

1734. 2 mai. — Baptême de Georges Adrien Henry, né hier du mariage de François Hamon et de Barbe Boyron — parain Georges Osber escuyer, — maraine demoiselle Marie Anne de Reviers.

1742. 5 décembre. — Inhumation dans l'église de Marie-Anne de Ravend de Boisgrimot, épouse de Louis-Baptiste-François d'Hermerel, esc. conseiller du roy, lieutenant-général civil et criminel au baillage de Carentan. — Signé Collibert, curé proprimâ et Heurtin, prêtre et maître de musique.

1746. 10 janvier. — Baptême de Jacques-Louis d'Hermerel, fils de Jean-Baptiste-François, esc. lieutenant-général civil et criminel du baillage de Carentan et de dame Marie Jeanne Le Trésor. Parain Jacques-Louis Le Trésor, esc. sieur de Marchezieux; maraine dame Anne d'Hermerel, veuve de Julien de St-Quentin, esc. sieur de Grainville, lieutenant-colonel au régiment de Vibraye, représentée par Elisabeth d'Hermerel, épouse de Louis Ravend esc. sieur de Boisgrimot.

1762. 7 août. — Baptême de Jeanne Léonore Hamon, fille de Léonord Hamon et d'Anne Sacépée. Maraine Jeanne Gabrielle Vallée; parain Georges-Adrien-Henry Hamon, avocat au parlement.

1763. 8 mai. — Baptême de Antoine Hamon, fils de Georges Adrien Henri Hamon, avocat au parlement et de Jeanne Gabrielle Vallée. Parain Jacques Antoine Paul Vallée, avocat; maraine Jeanne Françoise Le Gentil son épouse.

1765. 29 mars. — Iuhumation de demoiselle Jeanne Marie Hervieu, fille de feu François Hervieu sieur de la Planche et de Marie Jeanne Enouf, de Montmartin-en-Graigne.

J

1737. novembre. — Mariage de Louis Jourdan, chirurgien apothicaire et organiste de l'église de Carentan avec Jeanne Thouroude, fille de Jean Thouroude, brigadier des gardes de M. le duc de Valentinois.

1764. 28 janvier. — Inhumation de demoiselle Marie Jean, fille de feu Etienne Jean, esc. sieur des Londes, et de Marie Levallois, de St-Vaast-en-Saire, âgée de 20 ans, pensionnaire au couvent des dames religieuses de Carentan.

L

1718. 29 janvier. — Mariage de Antoine Le Reculey, sieur des Huberderies, fils de défunt Michel et de Louis Brigeault, de Montmartin — et Magdeleine Durand, fille de M. Tenneguy Durand et de défunte demoiselle Bauche.

1718. le 13 septembre. — Inhumation dans le chœur de l'église de dame Marie Elisabeth de Grimoard-Beauvoir du Roure, épouse de M. Antoine Franc, marquis de Longaunay, gouverneur de Carentan.

1719. mai. — Inhumation de dame Anne Leguerrier,

de Nogent-le-Rotrou, en son vivant gouvernante de l'hopital de Carentan et veuve de feu M. Pesseau.

1719. 14 mai. — Inhumation de Françoise Leroux, veuve de M. Berot, en son vivant médecin et officier chez mademoiselle de Montpensier.

1719. 11 septembre. — Baptême de Jean-François-Alexandre Le Seigneur, fils de M. Jean Le Seigneur et de Marie-Thérèse Langevin.

1721. janvier. — Baptême de Thomas Alexandre Le Seigneur, fils de Jean et de Marie-Thérèse Langevin. Parain Thomas Legouix, sieur de la Couture, conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel de l'élection de Carentan.

1725. 3 juin. — Baptême de Pierre Richard Le Petit, fils de Pierre Richard, sieur du Motel et d'Anne Françoise Gosselin.

1725. 18 septembre. — Mariage de François de Losque avec Thérèse Yver, fille de défunte Charles Yver, sieur de la Fosse, et de Charlotte Marguerite Le Seigneur.

1731. 13 janvier. — Inhumation dans l'église de Charlotte Marguerite Le Seigneur femme de M. Antoine Boyron.

1731. 19 février. — Baptême de Philippe Joseph Laffoley, fils de Me Laffoley, sieur de Sorteval, conseiller du Roy, receveur des Tailles à Carentan et de damoiselle Marie Françoise Oury.

1731. 24 février. — Inhumation de Michelle Manet, veuve de Nicolas Loret.

1733. 12 mars. — Baptême de Philippe, fils de Joseph-François Laffolley de Sorteval, conseiller du Roy, receveur des Tailles à Carentan et de Marie Françoise Oury.

1735. Mariage de Gilles Le Poupet, esc. sieur

de la Varengerie, fils de feu François, sieur de Saint-Aubin, et de Jacqueline Le Conte, de Neufmesnil — avec Marie-Anne Lecoq, fille de Pierre, esc. sieur de la Chesnée, et de Anne Godefroy.

1737. 29 janvier. — Mariage de Claude Le Pellerin, fils de feu Jacq. Le Pellerin et de Marie Noblet — avec demoiselle Marianne Le Seigneur, veuve de M. Michel-Julien Duval, sieur de la Pallière, vivant avocat à Carentan, fille de Jean Le Seigneur et de demoiselle Marie-Thérèse Langevin. Signé Marianne Le Seigneur, Pellerin, Boyron, Elie, directeur de la poste, Hamon, Godefroy, prêtre et Collibert, curé.

1739. 18 janvier. — Baptême de Jean-Jacques-Claude Le Pellerin, fils de M. Claude-Jules Le Pellerin, et demoiselle Marie-Anne Le Seigneur. Parain, Jean Le Seigneur; maraine demoiselle Marie-Thérèse Langevin, son épouse.

1739. 7 août. — Inhumation dans l'église de Richard Le Petit, sieur Du Motel, avocat à Carentan, trouvé mort dans une prairie.

1740. 3 juin. — Inhumation dans l'église de Claude-Gaspard Le Febure, écuyer, sieur de Marpalu.

1740. 31 juillet. — Inhumation dans l'église de Jean Le Seigneur, âgé de 70 ans, par messire Jacques Collibert, curé proprimâ, en présence de Jean-Thomas, Michel et Thomas Le Seigneur, ses trois fils.

1740. 7 octobre. — Inhumation dans l'église de Jean-Jacques-Claude Lepellerin, fils de M. Claude-Jules Le Pellerin, greffier, en présence de M. Michel Le Seigneur, sieur de Saint-Julien — de M. Thomas Le Seigneur, ses oncles au maternel.

1741. 31 janvier. — Baptême de Marie-Louise-Aimable, fille de Joseph-François Laffoley, sieur de Sorteval, conseiller du Roy, receveur des Tailles à

Carentan, et de damoiselle Marie Oury. Maraine, demoiselle de Franquetot; parain, Louis Yon, seigneur de Saint-Hilaire.

1741. 2 juin. — Inhumation de Charles Lesage, esc. sieur d'Audienville, conseiller du Roy, lieutenant-général de police, ancien vicomte de Carentan, Saint-Côme-du-Mont et Baupte, âgé de 68 ans. En présence de Jacques Michel Dauxais, esc. sieur d'Auverville, son beau fils.

1741. 12 septembre. — Mariage de Gabriel Le Vasseur, sieur d'Inglemard, âgé de 32 ans, fils de Jacques Le Vasseur et de Françoise Duchesne, de Cauquigny — avec demoiselle Anne-Jeanne-Gabrielle Mahieu, âgée de 22 ans, fille de feu Pierre Mahieu, sieur de la Chapelle, et de feue Anne Guiffard, de Surtainville. La dite demoiselle de présent au couvent des dames religieuses de Carentan. En présence de Nicolas Mahieu, sieur du Motier, tuteur de la dite épouse, et de Charles-François de Percy, sieur des Monts Du Bost.

1743. 1er août. — Mariage de François-Bernard Lebourguignon, sieur du Demaine, âgé de 40 ans, de Saint Aubin de Losque — avec demoiselle Marie-Gabrielle de Cherences, âgée de 21 ans, fille de feu M. Gabrielle de Cherences, sieur de Baudemont, conseiller du Roy lieutenant-général de la vicomté de Carentan et auditeur des comptes audit siége, et de feue Michelle Heulin, de Buzeville sur le Vey.

1743. 23 octobre. — Mariage de Jacques-François Le Thrésor, seigneur et patron de Feugères, âgé de 30 ans, fils de feu Antoine de Feugères et de Charlotte Laurence Dauxais — avec dame Marie-Françoise Dauxais, âgée de 28 ans, veuve de Philippe Jouhan,

esc. sieur Hautmesnil, fille de Jacques Dauxais et de Charlotte Lelièvre.

1744. 1er février. — Inhumation à Brevant de Louis Gabriel de la Luzerne, marquis de Brevand, décédé à Carentan.

1744. 8 septembre. — Baptême de Claude, fils de M. Jacques Le Blacher, docteur en médecine et de demoiselle Claude Rivière. Parain M. Claude Le Blacher, officier dans l'université de la ville de Caen.

1746. 11 décembre. — Inhumation dans l'église de demoiselle Françoise Doucet, veuve de M. Jean Laffoley de Sorteval en son vivant conseiller du Roy receveur des Tailles à Carentan.

1747. 7 février. — Mariage de M. Jean-Thomas Le Reculley sieur de la Huberderie, vivant de son bien, âgé de 27 ans, fils de feu M. Antoine Le Reculley, sieur de la Huberderie, et de demoiselle Madeleine Durand, — avec demoiselle Marie-Charlotte Le Pellerin, âgée de 27 ans, fille de M. Claude-Jules Le Pellerin, greffier de l'amirauté de France à Carentan et Isigny — et de feu Marie Louise Rachine.

1747. 10 octobre. — Mariage de Jean-François Le Poupet, escuyer, — avec Catherine Piquod, fille d'Antoine et de Françoise Le Tourneur, d'Apeville.

1747. 28 novembre. — Inhumation dans l'église de dame Marie-Thérèse Langevin, veuve de M. Jean Le Seigneur, par nous Jacques Collibert, curé de Carentan, en présence de MM. Michel et Thomas Le Seigneur, ses fils, et de M. Pierre Benoist, choriste de cette église.

1748. 28 mai. — Dame Charlotte de Borde de Folligny, veuve de M. Louis-Jacques Leforestier, seigneur d'Ozeville, a été apportée morte d'hier, dans l'église de Carentan et après les cérémonies a été

transportée dans l'église des dames religieuses de Carentan pour y être inhumée.

1749. 10 juin. — Mariage de M. Thomas-Alexandre Le Seigneur, fils de feu Jean et de Marie-Thérèse Langevin — avec demoiselle Anne-Françoise Cairon, fille de feu Pierre et de demoiselle Marie-Françoise d'Auvers, de Bohon.

1750. 18 janvier. — Inhumation dans la chapelle de Saint-François, de Charles Le Sage, écuyer sieur d'Haudienville, vicomte et premier assesseur et lieutenant-général de police à Carentan, âgé de 42 ans.

1756. 23 septembre. — Inhumation dans l'église, chapelle Saint-Jean du côté de l'évangile proche l'autel, du corps de M. Michel Le Seigneur, procureur syndic de cette ville, âgé de 40 et muni des S. S. Sacrements. Signé Lecouvey, curé.

1760. 4 novembre. — Mariage d'Etienne de Lange, conseiller substitut au baillage de Carentan et de Marie-Suzanne de Belleville, fille de Guillaume, sieur de la Métairie, et de défunte dame Jeanne de Guery, d'Equeurdreville.

1761. 1er mai. — Inhumation de dame Marie Roger de Lépinay, femme de M. Joseph Laffoley de Sorteval, receveur des Tailles à Carentan, âgée de 70 ans.

1764. 28 février. — Mariage de Thomas Larcher, escuyer, docteur en médecine, fils de feu Jean et d'Elizabeth de Blair, de Saint Aignon la Malherbe — avec Catherine-Charlotte Le Roy du Campgrain, fille de feu Jacques et de Catherine Lemprière de Rouville, veuve de Henry Dauxais, du Dezert.

1765. 24 mai. — Baptême de Marie-Charlotte Larcher, fille de Thomas Larcher, écuyer, docteur en médecine, et de Catherine-Charlotte Le Roy du

Campgrain. Maraine dame Lemprière Dancel, d'Audouville la Hubert.

1767. 1er janvier. — Inhumation de Marie-Suzanne de Belleville, femme de Etienne de Lange, substitut au baillage de Carentan, âgée de 40 ans.

1770. 29 novembre — Baptême d'un fils andoyé né du mariage de Jacq.-Guy de Lorimier et de Marie-Charlotte Masse de la Benardière.

1771. 6 mars. — Naissance de Jacques-René-Léonor-Guy de Lorimier, fils de Jacques Guy et de Marie-Charlotte Masse de la Benardière. Parrain, M. de Sainte-Marie d'Aigneaux, capitaine au régiment d'Orléans, infanterie.

1774. 28 avril. — Baptême de Thomas-Alexandre Lépecq fils de Jean-Claude Lépecq de la Closture, demeurant à Carentan, commissaire aux impositions royales de la généralité de Caen et de Marie-Madeleine-Françoise Huet. Parrain, Duval de Cantereine — marraine, Louise-Charlotte-Alexandrine Cabieul de Cantereine.

M

1725. 29 septembre. — Baptême de Robert, fils de Guillaume Mahieu, esc. sieur de Lilletot et de Françoise Aldégonde de Millières. Parain Robert de Millières, esc. sieur de Boislile conseiller procureur du roy au baillage de Carentan.

1728. 19 janvier.—Inhumation de damoiselle Jeanne Mahieu de Lilletot femme de Jean Baptiste Dobiche, sieur de Laumont, receveur de la romaine.

1728. 24 février. — Inhumation dans l'église de dame Susanne Mahieu de Lilletot, par M. Jacques Collibert, curé proprimà.

1729. 18 avril. — Inhumation dans l'église de Guillaume Mahieu, esc. sieur de Lilletot.

1729. 29 avril. — Inhumation dans l'église de Marie Ragnier de la Morandière femme de M. Philippe Guesnon, sieur de la Returière, ci-devant directeur des aydes à Carentan.

1736. 8 mars. — Mariage de François Mahieu, esc. sieur de Maltot, fils de Jean Mahieu, esc. sieur de Prémard et de Françoise Bourdon, de St-Georges-de-Bohon — avec damoiselle Marguerite Ecolasse, de St-Fromond.

1752. 4 janvier. — Mariage de Charles François Morel, écuyer sieur des Marres, fils de feu Jean Morel, et de Bonne Dursus, d'Urville près Valognes — avec Eléonore Richard, veuve de Jean Le Cocq, écuyer, conseiller procureur du Roy au baillage et vicomté de Carentan, fille de Gabrielle Philippe Richard conseiller du Roy receveur des Tailles de l'élection de Carentan et de Léonore de Béatrix.

1753. 28 juillet. — Inhumation dans le cimetière de Françoise Aldegonde de Millières, veuve de Guillaume Mahieu, écuyer sieur de Lilletot âgée de 55 ans.

1753. 12 décembre. — Baptême de Marie Léonore Morel, fille de Charles Morel, écuyer sieur des Marres et de Léonore Gabrielle Richard. Parain Pierre de Godefroy de Vermont, chevalier de St-Louis; maraine Marie Simon, épouse de M. Maniel, procureur du Roy en l'élection de Carentan.

1774. 1er février. — Inhumation dans l'église de Marie Marguerite des Monstiers, fille de messire Charles des Monstiers, esc. et de Marie Suzanne de St-Martin, de Bayeux, âgée de 15 ans, pensionnaire du couvent de Carentan.

N

1741. 29 juin. — Inhumation de Barbe Nicolle, femme de M. Guillaume Mauger, conseiller du Roy, receveur des consignations à Carentan.

O

1742. 26 février. — Inhumation de Marie-Françoise Osber femme de M. Antoine Boyron. En présence de M. Jean-François Osber, et de M. Michel Osber, ses deux frères.

1746. 12 août. — Inhumation dans l'église de demoiselle Marie Oury, épouse de M. Joseph Laffoley sieur de Sorteval, conseiller du Roy receveur des Tailles à Carentan.

P

1737. 19 février. — Mariage de Guillaume Piquod, esc. sieur de Brillevast fils de Charles, seigneur de Brillevast, Sainte-Honorine, Boutteron, Grandval et de Jeanne Le Breton, demeurant à Sainte Honorine en Bessin — avec demoiselle Marie-Anne de Reviers, fille unique de feu Jacques esc. sieur de Vernon et de feu Marie-Françoise de Maloysel, de Chef du Pont, *diocèse de Bayeux,* la dite demoiselle âgée de 17 ans demeurant au couvent des dames religieuses de Carentan.

1740. 9 mars. — Inhumation dans l'église de Marie-Antoinette Pesnon, épouse de M. Thomas Cornavin, avocat, sieur du Ferage, témoins son mari et Charles Cornavin, directeur de l'hôpital son beau frère.

1754. 14 novembre. — Inhumation de Barthelemy Pillon, fermier de la terre des dames religieuses à Léopartie, âgé de 45 ans.

Q

1758. 6 mars. — Robert-Thomas-Alexandre Quenault de la Groudière bailly haut justicier de la Haye du Puits, pârain de François Lavalley de la Hogue, lieutenant général civ. et crim. du baillage de Carentan et de Marie Le Fol.

R

1717. 13 juillet. — Mariage de Jacques Rousselin, sieur du Longboy conseiller du Roy maîre perpétuel de Carentan fils de feu Jacques Rousselin sieur du Longboy, escuyer de la petite escurie et de dame Marguerite Rousselin, de Saint Côme du Mont — et de damoiselle Elizabeth-Françoise Laffoley, fille de Jean Laffoley, escuyer ordinaire de feu Monsieur le Prince, conseiller du Roy receveur des Tailles de l'Election de Carentan — Signé Elişabet-Françoise Laffoley — Rousselin de Longboy — Françoise Doucet — Elisabet-Françoise Doucet — Dauxais — G. Laffoley — P. Laffoley.

1718. — Inhumation dans la chapelle du Rosaire de M. Joseph-Marie Richard, conseiller du Roy, receveur des Tailles de l'élection de Carentan, en présence de M. Laffolley de Sorteval aussi receveur des Tailles de ladite élection et du sieur des Notz fils dudit Richard.

1730. 19 avril. — Naissance de Anne fille de Gabrielle Richard, conseiller du roi, receveur des Tailles à Carentan et de damoiselle Anne Béatrix.

1731. 10 juillet. — Mariage de Charles de la Rüe fils de Jean et de Françoise Raffluble, de Montmartin, avec Cath. Le Comte, fille de Pierre et de Simonne Guerin, de Nay.

1734. 23 novembre. — Inhumation dans l'église de Guill. Ravend, esc. sieur des Vaux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons dans le régiment de Nicolaï.

1737. 19 février. — Mariage dans la chapelle des dames religieuses de Carentan de damoiselle Marie-Anne de Reviers, âgée de 17 ans, fille unique de feu Jean-François seigneur de Vernon et de Marie-Françoise de Maloysel, de Chef du Pont, la dite damoiselle demeurant audit couvent — avec Guill. Picquod, esc. sieur de Brillevast âgé de 37 ans, fils de Charles Picquod, chevalier Seigr. et patron de Ste-Honorine Brillevast, Bouteron, Grandval et autres lieux et de feu Jeanne Le Breton. En présence de Charles Picquod; de Jean Guill. Picquod, prêtre curé d'Alleaume oncle, Osber, tuteur de ladite demoiselle de Reviers; Antoine de Saint-Simon, de... de Bois-Roger; Le Febure de Montaigu; Guillemette de Boisne, grande mère maternelle, madame de Saint-Simon-Courcy. Signé G. Picquod Brillevast, Marie de Reviers, Cath. Angélique Picquod, Picquod chevalier de Sainte-Honorine, de Fortescut, Morel, Foucher.

1745. 7 septembre. — Mariage de Pierre Néel avec Marguerite de Ravalet. Dispense de deux bancs obtenue de M l'official de l'abbaye de Saint Etienne de Caen registrée à Bayeux au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse.

1748. 12 septembre. — Inhumation de damoiselle Marie-Claude-Michelle Rivière, épouse de Jacques Blascher, docteur agrégé en la faculté de médecine de Caen.

1750. 21 mai. — Mariage de Françoise Richard, fille de Marie-Gabrielle Richard, conseiller du roi receveur des Tailles de l'Election de Carentan et de

Léonore Béatrix de Mesnilraine — avec Nicolas Lecomte, directeur des aides à Mortain.

S

1719. 5 octobre. — Baptême de Georges de Saint-Quentin, fille de Georges-Antoine esc. sieur de Grandprey et de dame Louise Dagneaux.

1739. 20 janvier. — Inhumation de Guill. de Saint-Quentin, esc.

1746. 23 février. — Baptême de Louise-Angélique-Victoire de Sainte-Quentin, fille de Guill. de Saint-Quentin esc. sieur de Saint-Quentin et de dame Louise-Angélique-Victoire Yon de Saint-Hilaire. Baptisée par Mre. Pierre-Christy de la Rochelle. Nommée par demoiselle Marie-Françoise Blactot de la Gonnivière, dame de Banville et du Saussey, assisté de Louis-François Yon esc. seigneur de Saint-Hilaire.

1764. 11 septembre. — Mariage de Guy-François du Saussey, fils de Louis et de Marie Marguerite de Lorimier, de Millières — avec Jeanne-Françoise Brohier, fille de feu Yves et de Louise Costard. Signé du Saussay de la Rachinerie — Jeanne Brohier de Littinière — Costard veuve Littinière — Du Saussay de la Champagne — Le chevalier Du Saussay — Lefebvre de Gourfaleur.

1766. 3 janvier. — Inhumation de Antoine de Savouro sieur de Saint-Hilaire, de Buffard en Franche Comté, architecte et entrepreneur des ouvrages du Roy de la ville de Carentan, âgé de 72 ans.

1767. 11 août. — Anne-Françoise-Thomasse Du Saussey, veuve de Bon-René Rüel, conseiller du Roy vicomte de Valognes — et Jean Poisson de Croixmare, prieur de Saint-Anne de Brihoulle en Colomby — maraine et parain.

1774. 29 novembre. — Inhumation dans l'église de Anne-Françoise-Gabrielle-Thomas du Saussey, veuve de Bon-René Ruel, en son vivant vicomte de Valognes.

V

1738. 15 août. — Damoiselle Eliot de Vantigny, marraine avec son cousin germain Théodore Desplanques, fourrier de la Reine.

1742. 8 avril. — Iuhumation de damoiselle Marguerite Vauquelin, veuve de Jean-Antoine Blanchard, escuyer, sieur de la Hougue, âgée de 82 ans.

1750. 30 mai. — Naissance de Antoine Vallée fils de M. Jacques-Antoine-Paul Vallée, avocat à Carentan et de Jeanne Le Gentil. Parrain César-Antoine de la Luzerne, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, comte de Beuzeville-sur-le-Vey, seigneur et patron de Beuzeville, Auville-sur-le-Vey, Saint-Pélerin, Mouslinschapel etc. Assisté de Gabrielle Vallée. Signé Vallée, Beuzeville, Le Couvey, curé.

1758. 16 août. — Mariage de Michel de Ventigny, sieur de la Duranderie, fils de Guillaume de Ventigny et de Bonne Dauxais, avec demoiselle Jeanne Bourdon, fille de Pierre Bourdon, sieur de Bellefontaine, conseiller du Roy en l'élection de Carentan.

1760. 1er octobre. — Mariage de Louis-Marie-Antoine de Wolbock, esc. chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Montrevel, infanterie, veuf de Marie-Anne Gourande, fils de feu Louis-Antoine de Wolbock, escuyer lieutenant pour le roi au gouvernement d'Avesnes en Hainant et de Marie-Anne de Mercery — avec dame Madeleine Laffoley de Sorteval, veuve

de Jean-Baptiste Yver, sieur de la Buchollerie, lieutenant particulier civil et criminel au baillage royal de Carentan, fille de Joseph-François-Marie Laffoley de Sorteval, conseiller du Roy receveur des Tailles de ce lieu et de Marie Oury. Consentement de M. de la Beaume, colonel du régiment de Montrevel.

1770. 18 janvier. — Mariage de Pierre-Antoine de Ventigny, sieur de Clermont, avec Jeanne Le Sage, fille de feu Antoine Le Sage, sieur de Longueval, conseiller du roi, lieutenant particulier civil et criminel au baillage de Bricquebec.

1770. 19 juin. — Baptême de Hyacinthe de Ventigny, fils de Michel de Ventigny, sieur de la Duranderie, et de Julienne du Hamel. Parrain Hyacinthe Piquenot, esc. sieur de Lillemont, seigneur du Bec d'Oison, ancien gendarme de la garde du Roy et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à Valognes — Marraine Anne de Fortescu femme de Charles Du Hamel, lieutenant général de l'Amirauté de France pour les siéges de Portbail et Carteret.

Y

1728. 7 mai. — Baptême de Marie fille de Louis-François Yon seigneur de Saint-Hilaire et de Alexandrine Dubois d'Angy.

1752. 16 août. — Mariage dans l'église des dames religieuses de Jean-Baptiste Yver, sieur de la Bruchollerie, conseiller du roi, lieutenant particulier assesseur criminel au baillage de Carentan, fils de Jean Yver, sieur des Croutes, et de Marie-Thérèse de la Couldre Saint-André de Bohon — avec Madeleine Thérèse Le Hot de Grimarais, fille de feu Pierre Le Hot, sieur de Grimarais, et de feue Madeleine Le Trésor, d'Isigny.

1752. 7 septembre. — Inhumation dans l'église, chapelle Saint-Clair, de dame Thérèse-Magdelaine Le Hot, épouse de Jean-Baptiste Yver, conseiller du Roy lieutenant général particulier au baillage de ce lieu, âgée de 23 ans.

1753. 17 septembre. — Mariage de Jean-Baptiste Yver, sieur de la Bruchollerie, conseiller du Roy lieutenant particulier assesseur criminel au baillage de Carentan, fils de feu Jean Yver, sieur des Croutes, et de Marie-Thérèse de la Coudre, de Saint-André de Bohon, avec damoiselle Madeleine Laffoley de Sorteval, fille de Joseph Laffoley de Sorteval, conseiller du Roy, receveur des Tailles de l'élection de Carentan et de Marie Oury.

1754. 17 août. — Baptême de Jean-Joseph Yver, fils de Jean-Baptiste Yver, sieur de la Bruchollerie, conseiller du Roy lieutenant particulier au baillage de Carentan et de Madeleine Laffolay de Sorteval.

1791. — Le dimanche 16 janvier, une commission composée de MM. de Neuville Le Sage, procureur de la commune, et de Sorteval, colonel de la garde nationale, rend compte qu'on a vendu aux enchères divers immeubles appartenant à la ville et aux termes d'une délibération du 27 novembre 1790. Une ferme louée à un M. Leloup et la pièce dite le Prêche, formant 22 vergées, ont été adjugées à M. Guillaume Gislot, au prix de 21,000 livres. La commission ajoute qu'elle n'a pas cru devoir laisser adjuger le couvent des dames religieuses par deux motifs qui sont l'obligation de les laisser jouir des dits bâtiments comme maison d'éducation, aux termes du décret de l'assemblée nationale, et en second lieu, le mauvais état des bâtiments qui ne tarderont pas à devenir une lourde charge pour la ville.

1791. — Le mardi 12 juillet, une députation du conseil général de la commune se rend à la communauté des dames religieuses de Carentan pour recevoir, aux termes de la loi du 17 avril 1791, le serment que doivent prêter tous les maîtres et maîtresses d'écoles. Les dites dames, mandées séparément, ont répondu que, n'étant point salariées par la nation, elles ne connaissaient aucun décret qui les obligeât à prêter le serment; que, le mode de l'instruction n'étant pas encore fait, elles ne se croyaient point comprises au nombre des fonctionnaires publics astreints au serment; quelles était cependant dans l'intention de continuer les fonctions que leur assignait la règle de leur profession en ce qui concernait l'instruction gratuite.

EPILOGUE.

Au moment de la Révolution, les religieuses de Carentan possédaient en immeubles et en rentes environ 40,000 fr. de revenu annuel. Le couvent, n'ayant pas été vendu, revint au domaine de l'Etat, qui, dans la suite, le prêta au département de la guerre pour y loger une compagnie de vétérans qui formaient la garnison de la place. Au commencement de la Restauration, les anciennes religieuses firent des démarches pour entrer dans leur ancien couvent. Elles ne purent y parvenir et convinrent de se diviser en deux communautés. Une partie de ces religieuses acheta l'ancien hôtel de Lessay, rue des Prêtres, à Carentan, et s'y installa; une autre partie se rendit à Valognes et fonda, rue de Poterie, une communauté connue encore aujourd'hui sous le nom de couvent des dames

de Carentan. En 1858, Napoléon III passa à Carentan et autorisa le Domaine à louer par bail emphytéotique à la ville le dit couvent à la condition de le restaurer et de l'employer aux services municipaux.

La justice de paix, le bureau de bienfaisance, le télégraphe et un collége français y sont installés, ainsi qu'une bibliothèque publique de 6,000 volumes créée par M. Hamelin, juge de paix.

PAYSAGE

PAR

M. ALEXANDRE PIEDAGNEL

Lauréat de l'Académie française, Associé-Correspondant.

Loin, oh ! bien loin du bruit ! je sais un coin de terre...
Souvent on y rêvait, dans les sentiers ombreux !
Je ne l'oublierai pas l'oasis où, naguère,
Longtemps je fus heureux !

L'église a l'air bien pauvre avec son toit de chaume
Et son clocher moussu, dont le coq est rouillé !
Mais l'autel a des fleurs, — et l'humble temple embaume
Quand Mai s'est éveillé.

Le presbytère, assis sur la rive du fleuve,
Abrite l'hirondelle et le pinson jaseur :
Cette maison si simple — et si loin d'être neuve ! —
Sourit au voyageur.

Autour est le jardin : des plantes potagères;
Contre les murs blanchis, trois ou quatre espaliers;
Un jasmin, des lilas, du thym dans les parterres;
Un buisson de rosiers...

Tout près du jonc fleuri, qui de la Seine émerge,
De sveltes peupliers, formant un vert rideau,
Frémissent doucement, alignés sur la berge,
Et se mirent dans l'eau.

Le village s'étend à l'ombre de l'église.
Les Crésus du pays ont un clos de pommiers;
Dans la haie apparaît mainte rouge cerise :
Espoir des écoliers !

Et poules et poussins sont à la picorée;
Et l'on voit les enfants — démons au teint vermeil ! —
Se roulant bruyamment sur l'herbe diaprée
Qu'inonde le soleil.

Le long des marronniers grimpe le chèvrefeuille
Balancé par la brise, ainsi qu'un encensoir :
L'abeille y fait la sieste à l'abri d'une feuille,
En attendant le soir.

Sous ce beau ciel d'azur librement on respire.
Nul trouble, nul mécompte ! On dirait qu'en ce lieu
Si rempli de parfums, où tout semble sourire,
L'homme est plus près de Dieu.

M. MALOUET
A CHERBOURG

ESSAI BIOGRAPHIQUE

PAR

M. DE PONTAUMONT

Inspecteur de la marine en retraite, Chevalier des ordres militaires de Sainte-Anne de la 2e classe et de Saint-Grégoire, membre de la Légion-d'Honneur.

Messieurs,

Nous avons reçu dans nos murs en 1778 un homme célèbre parmi ses contemporains et dont le nom est resté, comme ceux de Mounier et de Lally Tollendal, la personnification de la Révolution telle qu'elle aurait dû se faire. Je veux parler de M. Pierre-Victor Malouet, né à Riom en 1740, entré dans l'administration de la marine en 1763, passé comme commissaire de la marine à Saint-Domingue où il resta pendant cinq ans, envoyé à Cayenne par le ministre de Sartines pour les améliorations à y introduire. De retour en France à la fin de 1778, il débarqua à Cherbourg et fut nommé intendant de la marine à Toulon. Député aux Etats généraux par le baillage de Riom, sa ville natale, il y défendit la monarchie et demanda un gouvernement semblable à celui de l'Angleterre. En 1790 il fonda le club des impartiaux qui soutenait la monarchie constitutionnelle. Echappé aux massacres de septembre

1792, il parvint à s'enfuir en Angleterre. Rentré en France en 1801, le 1er Consul lui confia le poste important de préfet maritime à Anvers en 1803. C'est dans ces fonctions qu'il fut nommé maître des requêtes en 1808, puis appelé au conseil d'Etat (section marine) en 1810. En 1812, sur un décret daté de Moscou, il fut mis à la retraite et exilé à quarante lieues de Paris. Il se retira à Tours. Le seul crime de M. Malouet avait été d'adresser à l'Empereur un mémoire établissant que les levées d'hommes et les guerres perpétuelles épuisaient l'agriculture et le commerce maritime. Il fut rappelé de l'exil par la première Restauration qui le nomma ministre de la marine. Il touchait à la fin de ses forces et mourut à Paris d'une obstruction au pylore, le 6 septembre 1814.

Voici la dépêche de 1778 qui se rapporte à l'arrivée à Cherbourg de cet éminent homme d'Etat :

A Monseigneur de Sartine, ministre de la marine et des colonies, à Versailles.

Cherbourg, le 14 novembre 1778.

« Monseigneur,

» M. Malouet, commissaire général des colonies, » ordonnateur à Cayenne, parti de cette île le 1er sep- » tembre dernier pour repasser en France sur le navire » le *Postillon de Cayenne*, a été pris le 22 octobre et » conduit à Weymouth. Il a obtenu un passe-port de » l'Amirauté d'Angleterre, en vertu duquel ayant frété » un bateau, il vint débarquer ici avant-hier, après avoir » couru les plus grands dangers par une tempête dont il » fut assailli pendant la nuit, le jour même de son départ. » Après s'être un peu refait de tant de fatigues, il partit » hier au soir pour se rendre à Paris. Les embarras où » il s'est trouvé pendant le court séjour qu'il a fait ici ne » lui ayant pas laissé le temps de rendre compte de son » arrivée à Monseigneur, il m'a prié de m'en acquitter à

» son lieu et place. M. Malouet était accompagné de son
» épouse, de sa fille et de son frère, M. Malouet d'Ali-
» bert, sous-commissaire des colonies. Il avait de plus à
» sa suite un mulâtre esclave, appartenant au Roi, et une
» mulâtresse libre, qui est mariée à Paris. Il m'a dit
» qu'il avait pour la route un besoin indispensable de leur
» service, et qu'il prendrait les ordres de Monseigneur
» à leur occasion.

» Je suis, etc.

» Signé DESHAYES. »

M. Malouet quitta l'intendance maritime de Toulon pour se rendre aux Etats généraux à Versailles. Là, il fit tous ses efforts pour éclairer Louis XVI aussi longtemps que la partie ne fut pas perdue. A la fin de 1789 il chercha à rallier le parti modéré en fondant le *club des impartiaux*. La faiblesse du roi le désolait. Essentiellement modéré, M. Malouet aurait souhaité que les changements se consommassent par une transaction amiable entre les intérêts nouveaux et les intérêts anciens. La chose était difficile et le fait est que depuis l'avènement de la politique rationnelle, la royauté était mise en question. Le club des impartiaux ne parvint pas à se constituer et le club monarchique qui lui succèda n'eut que deux séances. Les clubs politiques ont de tous temps porté malheur à la France. Barnave s'aboucha avec M. Malouet pour profiter de la révision de l'acte constitutionnel pour le motifier dans un sens royaliste. Exclu des affaires publiques par son propre vote, M. Malouet se rabattit à vouloir sauver la personne du roi, dont le château n'était plus qu'une prison.

Il se concerta, à cet effet, en différentes occasions, avec MM. de Clermont-Tonnerre, Montmorin et Larochefoucauld. Au dernier moment, le 7 août 1792, MM. Malouet et Lally-Tollendal s'occupaient encore de

faire enlever la famille royale par des Suisses et de la faire conduire à Pontoise. L'indécision de Louis XVI fit tout avorter. M. Malouet dut songer enfin à sa propre sûreté. Il sortit de sa maison, rue d'Enfer, dans la nuit du 10 août et erra d'asile en asile. M. de Clermont-Tonnerre venait d'être assassiné au carrefour de la Croix-Rouge. Malouet passa une nuit caché dans des piles de bois, proche de la place de l'Odéon; puis une autre chez sa belle-sœur, Madame Behotte, qui demeurait sur cette place. Une patrouille fouilla cette maison. M. Malouet joua le rôle de médecin près de cette dame au moment où la patrouille entra dans l'appartement. Il sortit de Paris au moyen d'un passe-port prêté pour Neuilly. A la barrière de la Conférence on le fit monter à la section d'où il ne se sauva, avec un visa, que grâce au tumulte d'une rixe. Le soir il gagna Gennevillers où il demanda asile chez une de ses amies, Madame Coutard, dont la maison était sauvegardée par son cuisinier, démagogue non suspect au parti révolutionnaire. M. Malouet obtint sous un nom supposé un passeport pour Amiens, où il fut un moment inquiété. Enfin, il arriva à Boulogne et put s'embarquer sur un paquebot pour l'Angleterre. Il y trouva M. de Talaru, évêque de Coutances, et un grand nombre de personnes considérables qui fuyaient devant la terreur.

M. Malouet a écrit ses mémoires en Angleterre. (1) Il ne rentra en France qu'en 1801. En 1803, après

(1) Indépendamment de ces mémoires il a laissé : 1° Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guiane. Paris, 1802, 5 vol. in-8°; — 2° Opinion de M. Malouet sur l'organisation de la marine militaire, imprimée par ordre de l'Assemblée nationale le 14 janvier 1791; — 3° Comptabilité de la marine et des colonies insérée au Journal militaire de ventôse an VI.

la paix d'Amiens, il fut fait commissaire-général de la marine, puis préfet maritime à Anvers. Bonaparte qui voulait faire de cette ville une machine de guerre contre l'Angleterre et qui se connaissait en hommes d'action, chargea Malouet d'y créer un grand port militaire et une flotte.

Le traité de Munster avait fermé l'embouchure de l'Escaut et ruiné la prospérité d'Anvers. Durant plus d'un siècle les rives de ce fleuve furent désertes; des pilotes hollandais, stationnés à Flessingue, ne permettaient l'abord qu'aux petits navires et jusqu'à une certaine distance; les capitaines Anversois n'étaient pas même libres de prendre des pilotes de leur nation. Ce port, naguère si florissant et que, par les avantages de la position, la nature semblait destiner à servir d'entrepôt aux denrées du nord et du midi de l'Europe ne fut plus fréquenté que par quelques bateaux pour la pèche du hareng. Cet état de choses fit tomber les Anversois dans un tel état de torpeur que, lorsque Joseph II voulut faire rouvrir l'Escaut, ils laissèrent agir l'Empereur comme s'il eût été question pour eux d'une chose indifférente.

Bonaparte se rendit à Anvers en 1803 avec les ministres de l'intérieur et de la marine. En traversant l'Escaut qui, devant Anvers, est large de 702 mètres, il demanda aux pilotes Thomas et Amadio (1) quelle était la profondeur du fleuve, et décréta l'achat de l'abbaye St-Michel au prix de 400,000 fr. pour faire, sur les vastes terrains de ce monastère un arsenal militaire. Le ministre de la marine redoutait les dépen-

(1) Ces deux chefs de pilotage de l'Escaut, qui pilotèrent les premiers vaisseaux de haut-bord qui franchirent les passes, reçurent chacun la décoration de la Légion d'honneur et une pension de 4,000 fr. (Décret signé sous Anvers, à bord du vaisseau-amiral le *Charlemagne*, en mai 1810.)

ses excessives qu'il fallait faire à Anvers où tout était à créer. Il tenait pour Flessingue où tout était fait et à défaut pour Terneuse où tout serait beaucoup plus facile à faire. Bonaparte répondit que Flessingue était malsain et que ses bassins ne pouvaient contenir que 25 vaisseaux de haut-bord, ce qui ne saurait suffire à ses projets.

La chose ainsi décidée, tous les travaux indiqués à M. Malouet furent exécutés avec rapidité. Il commença par réclamer un personnel capable de le seconder dans une telle entreprise, et les archives du port d'Anvers attestent le soin consciencieux qu'il mettait à encourager le zèle des fonctionnaires placés sous ses ordres.

Ce fut en exécution de deux décrets consulaires, l'un daté d'Anvers, du 21 juillet 1803, l'autre signé à Bruxelles le 26 du même mois, que ces travaux furent exécutés. En trente mois, tout le terrain destiné à l'arsenal militaire fut clos de murs et nivelé; les calles pour la construction des vaisseaux de haut-bord et des frégates furent creusées; des magasins, des casernes, des ateliers furent construits par les ingénieurs des travaux maritimes, Mengin, Debourges et Tarbé. Le 16 août 1804, on fit l'inauguration de l'arsenal, où M. Malouet donna un bal (1), auquel toutes les notabilités belges des départements des Deux-Nèthes, de la Dyle, de Sambre-et-Meuse, de Jemmapes, de la Lys et de l'Escaut se rendirent. En 1805,

(1) La famille de M. Malouet l'aidait à faire les honneurs de cette fête. Elle se composait, à Anvers, de madame Malouet, née Marie-Louise Béhotte (de St-Domingue); de madame veuve de Chabanon, sa sœur; du fils de cette dernière, charmant jeune homme qui devint plus tard commissaire-général de la marine; de madame de Belloy, nièce du cardinal archevêque de Paris parente par alliance de la famille Malouet.

on lança des nouveaux chantiers les corvettes le *Phaéton*, le *Voltigeur*, le *Favori* et la frégate de 44 la *Caroline*. En 1806, Anvers comptait 627 bâtiments égers, bricks, sloops, pooncs, smacks, faisant le cabotage sur toutes les côtes de la contrée. Deux magnifiques bassins, revêtus de pierres de taille et pouvant contenir l'un douze, l'autre quarante vaisseaux de haut-bord, étaient déjà terminés (1). Le 1er janvier 1807, dix vaisseaux, dont un à trois ponts, étaient en construction. Ces vaisseaux étaient *Le Commerce de Lyon*, l'*Anversois*, le *Charlemagne*, le *Duguesclin*, l'*Audacieux*, le *César*, l'*Illustre*, le *Thésée*, le *Dalmate*, l'*Albanais*, et leur construction était confiée aux ingénieurs des constructions navales MM. Lair, colonel des ouvriers militaires, Lefebvre, Grandville, Boucher, Leharivel, Masquelez, Barthélemy, Moreau, Gilbert et Perroy. M. de Kersaint, capitaine de vaisseau, était chef militaire et des mouvements du port.

L'administration de la préfecture d'Anvers qui, indépendamment du port et de l'escadre de l'Escaut, comprenait une vaste inscription maritime de 18 syndicats et de 209 communes s'étendant depuis Flessingue, Malines, Bruxelles et Gand jusqu'à Bruges, était une lourde tâche pour M. Malouet, âgé de plus de 65 ans, et dont la santé avait été fort altérée par les épreuves subies pendant la Révolution et l'exil, en Angleterre.

Les travanx du port d'Anvers terminés, M. Malouet fut nommé conseiller d'Etat et appelé à Paris en 1810 pour entrer à la section marine. Il y rendait les plus

(1) Le musée de Versailles possède des tableaux représentant la mise à l'eau de plusieurs de ces vaisseaux. M. Malouet s'y distingue de la foule par sa riche taille et son port majestueux.

grands services par sa vieille expérience des choses maritimes et coloniales lorsqu'il fut admis à la retraite et exilé à quarante lieues de Paris, pour avoir dit courageusement la vérité dans un mémoire adressé à Napoléon, à Moscou, en octobre 1812. M. Malouet se soumit sans murmurer à cette décision injuste et se retira à Tours.

M. Malouet, rappelé de cet exil par Louis XVIII qui lui confia le portefeuille de la marine, ne jouit pas longtemps des bienfaits de nos anciens rois; il mourut à Paris, comme nous l'avons dit plus haut, le 6 septembre 1814. Pendant qu'il siégeait au conseil d'Etat, il avait été fait commandant (commandeur) de la Légion d'honneur (30 juin 1811) et avait reçu le titre de baron de l'Empire. Louis XVIII l'avait décoré de l'ordre militaire de Saint-Louis.

Il existe un portrait de M. Malouet, gravé par souscription publique à Anvers, en 1806, et dû à l'habile burin d'un artiste Anversois, JJ. Van den Bergh, et peint par M. J. Van Brée, directeur de l'académie de peintnre d'Anvers. En exergue on lit ces mots : *Honneur, Talents*. Un médaillon contient une vue de l'arsenal d'Anvers. Les artistes ont représenté M. Malouet en uniforme de commissaire-général de la marine et ont reproduit, avec une vérité saisissante, la noble ressemblance et les reflets de la belle âme de cet homme éminent, l'une des gloires de l'administration de la marine.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Page 108 « Il commença par réclamer un personnel » capable de le seconder dans une telle entreprise. »

Anvers, le 22 floréal an 12 (11 mai 1804).

Le commissaire général de la marine au port et arrondissement d'Anvers, ayant les pouvoirs de préfet maritime,

« A l'inspecteur de la marine,

» Je vous prie de me donner un travail sur la compo- » sition de l'administration d'Anvers telle que l'exige » l'augmentation des travaux ordonnés Occupez-vous- » en, je vous prie, tout de suite, par détails, par bureaux, » en spécifiant les grades et le nombre de sujets Mon » intention est de demander un commissaire principal, » un ordinaire, quatre sous-commissaires, cinq commis » principaux, douze commis de première classe, douze » de seconde et six de troisième. Voyez s'il y a trop ou » trop peu; faites-en la distribution par détail et concer- » tez-vous sur cela avec M. Donez. (1) (*Autographe.*)

» Signé Malouet. »

Ce travail a été remis à M. Malouet le 23 floréal an XII.

Page 109 « L'administration de la préfecture d'An- » vers était une lourde tâche pour M. Malouet, âgé » de 65 ans et dont la santé avait été fort altérée. »

Anvers, 22 vendémiaire an 12 (13 octobre 1804.)

. . . . . « Je ne suis pas encore malade, mais je fais » ici le métier d'un jeune homme et je ne le suis plus. Je » me trouve presque seul au milieu d'un vaste amas de » décombres dont il faut faire un nouvel édifice; celà » n'est pas aisé. J'espère au moins faire preuve de bonne » volonté. J'ai trouvé à mon retour ici Le Chanteur dans » un état de santé déplorable; il a toujours la fièvre et on » l'a exténué de travail, sans secours et sans encoura-

(1) Commissaire de marine à Anvers.

» ment J'attends sa nomination; accélérez-là si vous
» pouvez. . . . .

» Signé MALOUET. »

(Autographe.) A monsieur Forestier, chef de la première division au ministère de la marine.

PAGE 108 « Les archives du port d'Anvers attestent » le soin consciencieux qu'il mettait à encourager le » zèle des fonctionnaires placés sous ses ordres. »

« Paris, 17 janvier 1806.

» C'est en grande partie pour vous, mon cher » Le Chanteur, que j'ai prolongé ici mon séjour et je ne » m'en réjouis pas le ministre ne vous ayant pas compris » dans le petit nombre d'avancements qu'il m'a accordé. » J'ai voulu lui renouveler mes représentations et je l'ai » fait avec assez d'insistance pour avoir obtenu une » « parole positive » que vous seriez porté dans le pre- » mier travail qu'il présenterait à l'Empereur. Je remet- » terai en partant une note à Balmain dans laquelle sera » mentionnée cette parole positive affin qu'on la lui » mette sous les yeux dans le moment convenable. Je » n'ai point encore la lettre officielle qui doit m'annoncer » les décisions de S. M. sur toutes mes propositions. Je » n'avais oublié aucun de ceux qui méritent : mais le » ministre rabat toujours moitié au moins de ce qu'on lui » demande. Il ne faut pas que ceux qui paraissent » oubliés se découragent, attendu que je ne me lasse pas » de demander ce qui est juste et j'espère que vous serez » bientôt la preuve que cette pensée vivante me réussit. » Je serai à Anvers le 24. Je vous salue et vous embrasse.

» Signé MALOUET. »

(Autographe.)

Anvers, 13 may 1808.

« Vous êtes nommé chef maritime à Flessingue, mon » cher Le Chanteur, par décret du 26 avril et la lettre » ministérielle est aussi flatteuse pour vous que pour moi » qui vous aime de tout mon cœur. »

Signé « MALOUET. »

« J'en envoie copie à M. Roustagnan. » *(Autographe).*

« Anvers, 15 septembre 1809. »

« Mon cher Le Chanteur, je n'ay reçu qu'aujourd'huy » votre lettre datée de la *Revanche* le 20 août et j'avais » déjà pourvû aux moyens de vous procurer du secours » en Angleterre par la recommandation de M. Osy. » J'écris au ministre pour votre échange et celui de » M. Obet (1). Je lui demande d'abord de vous faire » toucher à tous les deux vos appointements pendant » votre séjour en Angleterre. J'y ai un ami intime » M. d'Albiac pour lequel je joins ici un mot que vous » lui ferez parvenir et partout où vous rencontrerez des » Anglais de ma connaissance je vous authorise fort, mon » cher Le Chanteur, à vous réclamer de moi ainsi que » de l'estime et de l'attachement que je vous ai voués. »

Signé « MALOUET. » (*Autographe*).

PAGE 110 « M. Malouet se soumit sans murmurer à » cette décision injuste et se retira à Tours. »

Tours, 6 janvier 1813.

« C'est une grande satisfaction pour moi, mon cher » LeChanteur, de vivre encore dans le souvenir de ceux » qui m'ont inspiré comme vous une véritable amitié, » mais si les méchants avaient voulu m'oublier je ne » serais pas à Tours, car le séjour de Paris me plaisait » davantage. Je ne suis pas ici cependant sans ressources » et sans consolations, c'est une ville hospitalière où je » suis mieux traité que je ne mérite et si des douleurs » aigues de rhumatismes qui m'ont assalli depuis six » mois ne m'avaient pas suivi dans mon émigration je » n'aurais pas à m'en plaindre. Né dans la médiocrité je » me trouve encore grâce aux bontés de l'Empereur dans » une situation que pourraient envier beaucoup de gens. » Je désire fort que la vôtre soit toujours heureuse et » vous renouvelle avec plaisir l'assurance de mon invio- » lable attachement. »

» Signé MALOUET. »

« Je vous prie de faire mention de moi à tous ceux qui

(1) Capitaine de vaisseau. directeur des mouvements du port à Flessingue.

» à Anvers y prennent intérêt; je n'oublie aucun de ceux
» qui m'en en ont témoigné. Madame Malouet vous fait
» ses compliments ainsi qu'à madame Le Chanteur à qui
» je présente mes hommages. » *(Autographe).*

Nota. — M. Malouet est représenté aujourd'hui par M. le baron Malouet, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, son petit-fils, et par M. Malouet, licencié en droit, conseiller référendaire à ladite cour.

ÉTUDE

SUR

LORD BYRON

PAR

M. Alexandre BUCHNER

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre correspondant de la Société académique de Cherbourg.

Quand on examine de près le sort des poètes et des littérateurs de notre siècle, on ne peut s'empêcher de le trouver peu enviable : raconter leur histoire, apprécier leurs œuvres, c'est constater des déceptions et déplorer des infortunes. Quel est le prix qui récompense les plus généreux de leurs efforts ? Le succès d'un jour, s'il y a succès, et bientôt les divinités d'hier deviennent les idoles brisées d'aujourd'hui. Puis, quand ces martyrs de l'idée se plaignent, quand leur petite église proteste en leur faveur, on sait ce que répondent les hommes positifs et réfléchis qui ne perdent jamais de vue les exigences utilitaires du moment présent, sans se soucier ni du passé, ni de l'avenir.

Pourtant, leurs raisonnements, si spécieux qu'ils soient, ont le tort de se laisser retourner contre ceux qui les font. Selon eux, les penseurs et les poètes ne font que passer et disparaître; mais les puissants et les riches, tout pénétrés qu'ils sont de l'esprit de leur temps, ne se trouvent-ils pas soumis à la même loi ? Et ce sont ces derniers qui, une fois tombés dans

l'oubli, ne reviennent jamais, tandis que leurs humbles rivaux reparaissent quelquefois avec éclat sur la scène du monde, pour prouver que tout n'est pas illusion et chimère dans leur œuvre.

Somme toute, le goût de l'idéal qui semble avoir perdu ses droits parmi nous, pourrait bien se trouver seulement réduit à l'état d'une force latente qui peut redevenir active d'un moment à l'autre.

Il nous semble qu'une des preuves qui peuvent appuyer cette thèse, est dans l'histoire d'un grand poète anglais, de lord Byron, dans le succès incomparable qu'il trouva auprès de ses contemporains, dans l'oubli graduel, où l'on laissé tomber les générations suivantes, enfin dans l'intérêt extrême avec lequel on est revenu à son souvenir tout récemment et à partir du jour, où la chronique scandaleuse, indiscrète comme elle l'est toujours, a essayé de soulever les voiles qui couvraient encore certaines parties ténébreuses de son existence étrangement agitée.

C'est pourquoi nous pensons que le moment est propice, pour retourner nos regards vers cette personnalité puissante, pour rappeler l'ascendant qu'il a pris, presque de force, sur l'esprit de ceux qui ont vécu en même temps que lui, enfin pour préciser l'influence littéraire qu'il a pu exercer dans son pays comme à l'étranger.

Pour nous rendre compte des circonstances au milieu desquelles cet étrange génie a commencé sa carrière brillante, reportons, pour un moment, nos regards vers le commencement du siècle. Toute l'Europe retentit du bruit des armes; la voix des Muses n'est entendue que faiblement; seule, l'Allemagne se console de sa nullité politique, en se donnant une poésie nationale et en créant une philosophie cosmopolite.

Puis, l'Empire s'écroule, et aux tempêtes trop prolongées succède subitement un calme plat. Tout favorise le retour vers l'ancien ordre des choses; le libéralisme est mis au ban de l'Europe; les Congrès des princes et des diplomates doivent régler le sort des nations. Dans ce vide, l'esprit du public se retourne du côté des intérêts littéraires; mais qu'y trouve-t-on ? une littérature fanée, vieillie, surannée, un produit de seconde main, basé sur les traditions classiques qui ne sont pas épuisées — car jamais elles ne s'épuisent ! — mais qu'on entend et qu'on applique dans un sens faux. Cette littérature ne répond donc plus aux besoins nouveaux; elles ne se ressent pas des événements qui viennent de s'accomplir; elle ne dit rien de l'avenir qui se prépare; et voilà que les jeunes générations de la France, de l'Angleterre, de l'Italie la repoussent; on demande des inspirations nouvelles, une forme originale; de tous les côtés s'élèvent des voix qui essaient de répondre à cet appel, et le romantisme moderne est né, il est couronné de succès, il fait le tour du monde.

L'œuvre de lord Byron ne représente qu'une partie de ce vaste sujet, mais c'est la partie la mieux définie, peut-être même la plus brillante. Dès son début le poète anglais exerce une sorte de fascination sur l'esprit de ses contemporains; l'enthousiasme grandit avec le nombre de ces écrits; sa personnalité aventureuse devient, de son vivant, le héros de mille romans; sa mort glorieuse l'entoure d'une auréole dont l'éclat cache ses défauts et ses faiblesses; comme poète et comme homme, il reste longtemps l'idole de masses et l'enfant gâté des délicats et des connaisseurs; c'est à la fois un personnage historique et un modèle littéraire.

Si nous cherchons la cause de ce succès incompara-

ble, nous la trouvons, d'un côté, dans l'attrait exceptionnel de la personne; de l'autre, dans la nouveauté relative des sujets.

Parlons d'abord de ces derniers.

C'est lord Byron qui a fait la conquête poétique de l'Orient contemporain; je dis : contemporain, car l'Orient historique, religieux, littéraire avait été exploré et même exploité avant lui — témoin, entre autres, Châteaubriant et son *Itinéraire* et la célèbre fiole, remplie d'eau du Jourdain, qu'il avait rapportée de la Palestine. Mais l'excursion de l'auteur des *Martyrs* rappelle les Croisades, tandis que le voyage de Byron en Grèce et en Turquie fut une sorte d'expédition en Egypte littéraire. Non seulement le jeune pair anglais sut décrire admirablement les régions inconnues qu'il avait parcourues au péril de ses jours; mais il eut aussi la hardiesse d'arriver à certaines conséquences politiques auxquelles personne ne s'attendait. D'un côté, il faisait admirer le coloris réaliste et crû qu'il employait pour peindre *de visu* la cohue bizarre de populations, si variées pour le culte, la langue, la nationalité, le costume, qui pullulent sur les rives du Bosphore et le long des côtes de l'Archipel; de l'autre, il faisait naître une sympathie ardente pour les débris confus et lamentables d'un peuple autrefois puissant et glorieux à tout jamais, mais soumis à une race étrangère qu'animait une haine fanatique pour la civilisation ancienne et moderne de l'Europe.

Le premier plan de ce tableau était attrayant, curieux, même amusant : le fond semblait cacher des perspectives d'une profondeur encore inconnue. Il y avait donc là un problème politique qui est devenu, peu à peu, la pierre de touche de la diplomatie con-

temporaine, et qu'on appelle la question d'Orient. Or, tandis que le gros du public répétait les soupirs poussés par le poète à l'endroit de ces pauvres Grecs, gémissant à leur tour sous le joug des Turcs, les hommes d'Etat de l'Occident, au contraire, pressentaient des difficultés immenses et la nécessité de remplacer leur politique d'intérêts par une politique de sentiment. Faire la guerre à la Porte pour rendre la plaine de Marathon aux descendants, peut être fort peu légitimes, de ses anciens maîtres, paraissait certainement une entreprise des plus touchantes; seulement, il y avait des diplomates assez intelligents pour entrevoir les remparts et la flotte de Sébastopol, derrière la fumée de la bataille de Navarin : la guerre qu'on faisait aux Turcs au profit des Grecs, il faudrait la faire un jour aux Russes, au profit des Turcs. C'est pour cette raison que les accents pathétiques, mais indiscrets de la muse de lord Byron, eurent la force d'émouvoir non-seulement la foule, mais aussi les hommes graves qui ne voient dans la politique qu'une science purement dynamique.

On voit que ceux qui demandaient du nouveau, trouvaient leur compte auprès de lord Byron; il en avait les mains pleines, il en donnait même plus qu'il n'en fallait. Aussi, cet Orient contemporain, découvert et même quelque peu trahi par le lord anglais, ne s'est-il pas usé sous sa plume; Byron lui doit ses premiers comme ses derniers succès; il ne lui a fait que des infidélités passagères; il est toujours revenu vers cette source féconde des plus fortes entre ses inspirations poétiques.

Si lord Byron eut l'avantage immense de traiter un thème presque entièrement nouveau, il trouva aussi les moyens de le faire avec une grande originalité.

Avant lui, la critique avait eu coutume d'examiner à quels genres appartenaient les ouvrages qu'elle devait juger. On se demandait : est-ce de l'espèce épique, lyrique, descriptive qu'il s'agit ? ou bien, est-ce autre chose ? et puis : l'auteur s'est-il conformé aux règles que respectent ces différentes formes ? Mais, voici un poète qui s'affranchit hardiment de ce contrôle, qui se permet de faire entrer dans un seul ensemble les éléments les plus divers, qui s'abandonne au lyrisme après avoir choisi la forme épique, qui vous éblouit par une description pittoresque à l'endroit où vous avez prévu une action décisive, qui se perd dans les réflexions morales quand, dans une composition régulière, le chant serait fini ! C'était pourtant là le procédé de lord Byron, et ceux qui n'approchent d'une œuvre nouvelle qu'avec un code poétique à la main, crièrent au scandale. Mais le public, quelquefois si difficile sur ce chapitre, ne voulut rien entendre cette fois; il n'écouta que le poète qui, à la nouveauté du sujet, joignait tant d'originalité dans la forme; et le triomphe de lord Byron devint plus complet encore par le dépit qu'il causait aux censeurs du Parnasse anglais.

Comment chose pareille fut-elle possible dans le pays de l'ordre et de la légalité ? Elle le devint pour des raisons qui découlent directement de la personnalité du poète.

Qu'un Anglais ordinaire se lance dans les voyages de découvertes ou qu'il aille, en solitaire, bouder le monde dans un coin de son choix — personne ne fera attention à lui, à moins qu'il ne revienne des sources du Nil ou du pôle nord. Mais voici venir un homme dont la position est toute faite, qui siége de droit dans le conseil suprême de sa nation, qui n'a qu'à se mou-

voir un peu pour arriver à tout ce que les autres osent à peine rêver, et qui, après avoir commis quelques peccadilles de jeunesse aisément pardonnables, renonce à tous ces avantages pour faire quoi ? pour jouer le rôle de l'homme blasé, du misanthrope, pour s'habiller en pèlerin, en ermite, qui va chercher un refuge dans les gorges de l'Albanie et au fond des couvents du Mont-Athos ! pour arroser de ses larmes un tertre obscur qui cache peut-être la tombe d'Achille ! pour flétrir de son anathème les destructeurs du Parthénon ! pour traverser l'Hellespont à la nage, sans qu'une autre Héro attende ce nouveau Léandre ! pour se livrer à mille excentricités du même genre; pour prendre, en un mot, des airs de Prométhée et des allures d'Ahasvère !

Tout cela était suffisant pour captiver l'attention du public anglais; malheureusement, ce ne fut pas tout !

Un jour, le rejeton nouveau des anciennes races titaniques, le jeune anachorète, enveloppé d'un crêpe funèbre, consent à renoncer à son désespoir factice; le succès, aussi grand qu'inattendu, que vient d'obtenir le *Pélérinage du sieur Harold*, le réconcilie avec le genre humain; ses blessures secrètes se trouvent pansées; sa détresse morale a disparu; les jours de l'abstinence et de l'amertume sont passés; Byron rentre dans le grand monde de Londres; il y prend sa place comme sommité politique et littéraire. Dans ce milieu brillant, plus d'une tentation attend le jeune lord; il ne résiste pas toujours aussi bien qu'on aurait pu l'attendre de l'émule d'Alceste et de Timon; cependant, il semble se raviser à temps; il fait une fin en contractant un excellent mariage. Vit-on jamais une carrière ouverte sous de plus brillants auspices ? Mais, hélas, cette apparition dans la société, devant l'autel et le

foyer conjugal, n'est qu'une fausse sortie, ménagée avec àrt, pour couvrir les plus noirs desseins; le naturel, chassé pour un moment, revient au galop; à l'approche de la trentaine, marié, père de famille, lord Byron retourne aux désordres de sa folle jeunesse; il reprend son mépris pour toutes les convenances sociales, y compris le mariage; il foule aux pieds toutes les notions morales et religieuses de son pays; il jette l'insulte à la face du monde officiel qui s'était fait son courtisan; enfin, dans sa conversation comme dans ses écrits, il a soin de se peindre bien plus noir que les diables du moyen-âge. Aussi, n'y a-t-il pas d'affront qu'il n'attire à sa personne : ses amis le renient; ses créanciers le poursuivent; sa femme le quitte pour toujours, avec l'approbation ouverte de toute sa famille. Quant aux causes réelles de cette séparation, il y a seulement cinq ans, elles étaient encore un problème insoluble pour les ennemis comme pour les partisans du poète. Après avoir épuisé toutes les conjectures, depuis les malentendus les plus futiles, jusqu'aux inculpations les plus graves, dont aucune ne peut être suffisamment justifiée, on avait renoncé à l'espoir de connaître la vérité. Mais, tout récemment, une main indiscrète a essayé de soulever le voile qui couvrait toujours ce mystère terrible, et voici comment :

Quelques années avant sa mort, qui s'ensuivit en 1860, lady Byron avait fait quelques confidences, au sujet des causes de sa séparation, à un romancier américain célèbre, madame Beecher Stowe, auteur de la *Case de l'Oncle Tom*. Ces confidences que madame Stowe livra à la publicité, en 1869, portent que lady Byron aurait quitté le domicile conjugal après avoir constaté que des relations coupables existaient

entre son mari et madame Augusta Leigh, née Byron, et sœur consanguine de ce dernier. Ces révélations inattendues devinrent le point de départ d'une controverse fort animée, dont le résultat fut la réfutation entière des erreurs et des malentendus produits par madame Stowe. * D'après les lumières que cette discussion a jetée sur la vie conjugale des époux Byron, il est devenu de plus en plus probable que la cause de leur rupture n'avait été qu'un cas d'incompatibilité quelque peu compliqué; on a même appris qu'il existe, à ce sujet, des documents inédits et réservés pour la

* V. le Mystère de lord Byron, leçon publiée par l'auteur de cette étude dans la *Revue politique et littéraire* du 15 mars 1873, et un récent article de M. Mézières, sur le même sujet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er déc. 1873.

Entre les nombreuses indications bibliographiques que nous pourrions fournir ici, nous ne choisissons que les plus importantes :

A. Buchner, *les dernières Amours de lord Byron*; 2 vol., Leipzig, 1862.

The true Story of lady Byron's Life, by H. B. Stowe, in *MacMillan's Magazine*, sept. 1669

The Byron Mystery, Quarterly Review. oct. 1869.

Lady Byron vindicated, by H. B Stowe, Boston, 1870.

Mistress Stowe's vindication, Quarterly Review, janv. 1870.

Die wahre Geschichte von lady Byron's Leben Unsere Zeit, janv. 1870, Leipzig.

Karl Elze, *lord Byron*, Berlin, 1870.

Medorah Leigh, a History and an autobiography, edited by Charles Mackay; London, 1869.

J'ajoute quelques mots sur le contenu de ce dernier livre, triste publication qui n'aurait jamais dû voir le jour comme le dit fort bien le *Quarterly Review*: Elisabeth Medorah Leigh est cette malheureuse jeune fille que lady Byron qualifiait du nom de *l'enfant du péché*, s'il faut en croire Madame Beecher Stowe. Entre sept enfants, issus du mariage du colonel Leigh avec Augusta Byron, sœur aînée et consanguine du poète, Medorah fut le quatrième, et son nom de baptême est celui de l'héroïne du *Corsaire*. Elle vint au monde en 1815, c'est-à-dire un an avant le départ définitif de lord Byron pour le continent. D'après les aveux contenus dans son autobiographie, Medorah fut séduite, en 1829, par son beau-frère, M. Trevanion, époux de sa sœur aînée, Georgiana, chez laquelle elle demeurait souvent. Cette liaison coupable ayant été découverte, le père de Medorah la fit enfermer dans une sorte de maison de santé, en 1831. Bientôt elle s'en échappa

postérité, et puisqu'il y a des hommes qui possèdent la clé de l'énigme, il est certain qu'un jour, la vérité sera connue; peut-être la mémoire de lord Byron sera-t-elle alors flétrie, mais probablement elle sera réhabilitée à tout jamais.

Toujours est-il que du jour, où la fuite de lady Byron était connue, la cause de son époux était perdue devant ses contemporains anglais. Ce grand seigneur, cet écrivain célèbre, mis au ban de la société soi-disant honnête, devint un homme impossible dans son pays; il dut reprendre le chemin de l'exil, cette fois-ci pour ne plus revenir. Dès lors, on le verra agir en désespoir de cause; il ne montrera plus d'égards ni pour qui, ni pour quoi que ce soit; le caprice seul fera sa loi; froissé par tout le monde, il semblera animé du désir unique de scandaliser l'univers par le spectacle de ses extravagances; il éblouira encore les contemporains par la fécondité et la verve de sa production poétique; mais le sombre pélerin Harold aura cédé la place à l'effronté libertin Don Juan; le pair anglais se conduira en impie et en révolutionnaire; et c'est ainsi qu'à l'âge de trente-sept ans, Byron partira en guerre avec l'intention bien arrêtée de périr comme

à l'aide de Trevanion, qui se réfugia avec elle en France, où ils vécurent, surtout en Normandie, sous le nom de M et Mme Aubin. En août 1840, Medorah fut recueillie par lady Byron, demeurant alors a Fontainebleau. Dès lors, lady Byron lui confia le prétendu secret de sa naissance, comme fruit du double crime d'adultère et d'inceste. En 1841, Medorah fut ramenée en Angleterre par sa protectrice, mais l'année suivante, sa santé débile la contraignit à retourner en France. Une brouille s'ensuivit alors entre elle et lady Byron pour des causes en partie obscures et en partie fort compliquées. Privée de ressources, Medorah revint en Angleterre en 1843, frappa à toutes les portes, fut éconduite partout et disparut vers la fin de l'année. L'éditeur de ses mémoires place la date probable de sa mort au commencement de l'année 1844.

martyr d'une cause, désespérée et perdue aux yeux de tous les gens réfléchis.

Il n'y a rien d'exagéré ni de chargé dans cette esquisse. Cependant, pour se rendre compte de l'intérêt, mêlé de curiosité, qu'on portait alors à cet homme extraordinaire, il faudrait ajouter tous les contes merveilleux, toutes les histoires scandaleuses, toutes les anecdotes piquantes qui furent mises sur le compte de lord Byron; car, grâce à ce mythe, le poète devint un personnage étrange et même mélodramatique, un mélange de Faust, de Méphistophélès, de Faublas et de Fra Diavolo; un ange déchu, doublé d'un philosophe et d'un sorcier, qui aurait détraqué l'ordre physique et moral de l'univers, si la Providence n'avait été là pour l'en empêcher.

Hâtons-nous cependant de dire que cet être incompréhensible s'est moins éloigné de l'esprit de son temps qu'on le croit généralement.

Lord Byron avait son côté accessible qui lui permettait de devenir sympathique, intelligible, populaire. C'est que, pour le fond de ses convictions comme de ses goûts, il était libéral et sceptique. Pour un homme de sa dignité politique et de sa réputation littéraire, sa place était donc marquée dans l'opposition à laquelle appartenaient tant d'esprits d'élite, entre 1815 et 1830; homme de parti, il dut trouver des défenseurs, sinon des amis, quand même.

Laissant de côté les opinions philosophiques et littéraires suffisamment connues du poète, nous n'envisageons ici que son attitude politique.

Une fois porté sur ce terrain, lord Byron, nature essentiellement chevaleresque, ne demandait plus qu'à se mettre du côté du plus faible. Tel fut d'abord son rôle en Angleterre. Il lui suffisait de voir les Tories

au pouvoir, pour les attaquer de toutes les manières, pour railler leur église officielle, pour se moquer du régent comme d'un fat et de Wellington comme d'un pédant; pour glorifier Napoléon quand toute l'Angleterre allait se délecter du pamphlet soi-disant biographique, que Walter-Scott devait composer à l'endroit du *tyran corse.* Mais l'Angleterre, il la quitte bientôt; il sort de ce milieu où le régime parlementaire et la liberté de la presse lui permettent de tout dire; il se transporte dans des contrées qui soupirent sous le joug du despotisme militaire et même de l'occupation étrangère, comme l'Italie et la Grèce; et dès lors, on le voit se redresser de toute sa force contre les maîtres de ces pays. Cependant, même dans cette situation, tout autre que lui se contenterait de l'action littéraire, surtout d'une action littéraire aussi retentissante que l'était celle de lord Byron; mais à lui, il lui faut aussi de l'action réelle, immédiate, personnelle; c'est pourquoi, devenant un des Carbonari, il trempe dans les conspirations des patriotes italiens; c'est pourquoi il envoie mille *Louis* à l'armée constitutionnelle de Naples, en exprimant le regret de ne pouvoir lui donner *un Napoléon*; c'est pourquoi il devient *archistratégos* de l'armée grecque, enfermée dans Missolunghi, et se nourrit de l'espoir de trouver à la tête de ses Souliotes une mort aussi glorieuse que celle de Bozzaris.

Une attitude pareille produit toujours son effet, surtout sur l'esprit des masses; aussi cette action politique pleine de décision, fut-elle pour beaucoup dans la popularité immense à laquelle lord Byron avait déjà tant d'autres titres.

Après m'être étendu sur les causes qui ont déterminé le succès universel de lord Byron, il me reste

un mot à dire sur l'impulsion littéraire qu'il a donnée en Angleterre et dans d'autres pays.

Ici, il importe de constater tout d'abord que le poète anglais n'est ni le héraut, ni le chef du grand mouvement néo-romantique; il en est seulement le phénomène le plus brillant et l'expressien la plus originale; aussi a-t-il trouvé plus de rivaux et de compétiteurs que de véritables disciples.

Parlons d'abord de son pays.

C'est en Angleterre que Byron eut le moins d'adhérents littéraires avoués. Ce fait ne peut nous surprendre, si nous songeons à la persécution déjà mentionnée, qui s'est acharnée sur lui. Entre 1815 et 1825, peu d'Anglais eurent envie d'épouser franchement sa cause ou d'adopter seulement son genre littéraire. Thomas Moore, Leigh Hunt et plusieurs autres qu'on vit alors à côté de lui, étaient ses amis politiques ou personnels plutôt que des adeptes poétiques. Shelley dont le nom se rattache étroitement à celui de Byron et qui, en effet, s'est formé sur lui, l'a puissamment influencé à son tour. Sans Byron, Shelley n'aurait jamais introduit dans sa poésie abstraite et nuageuse le coloris réaliste dont les effets vifs et variés prêtent un charme indicible à ses vers; sans Shelley, Byron n'aurait osé toucher aux grands problèmes métaphysiques et psychologiques qu'il a mis en relief dans son *Caïn*, dans *Ciel et Terre* et dans la *Métamorphose*. L'école, d'ailleurs peu nombreuse, qui a pris pour modèles les deux poètes, procéde donc de lord Byron et de Shelley à la fois. La critique anglaise qui sait être fanatique à ses heures, lui a infligé dès le principe l'épithète injurieuse de l'*Ecole Sataniqne,* par allusion au caractère fort peu orthodoxe de ses productions; seulement ce sobriquet, tout méchant qu'il est, a fait fortune

comme tant d'autres : il est resté attaché aux noms de Shelley, de Keats, de Proctor, mais sans leur porter aujourd'hui le moindre préjudice réel.

L'école romantique française relève-t-elle de Shakspeare et de Byron plutôt que de Gœthe et de Schiller? C'est-là une question souvent débattue, mais qui me semble oiseuse; car, plus nous nous éloignons de la grande époque littéraire, que le mot *Romantisme* ne désigne que fort vaguement, plus nous reconnaissons clairement que les divers groupes d'éminents poètes, romanciers, historiens et critiques qui y paraissent, peuvent avoir certaines affinités avec l'étranger, mais que, pour le fond des idées, comme pour la forme, dont ils les ont revêtues, ils ne s'inspirent que du génie national et du passé littéraire de leur pays.

Je me contente donc de dire que leurs rapports avec lord Byron sont des rapports de famille plutôt que ceux qui existent entre les disciples et leur maître. L'originalité n'en souffre guère. C'est Alfred de Musset qui rappelle le plus souvent lord Byron par la forme comme par le choix de ses sujets; cependant l'auteur de *Rolla*, de *Mardoche*, de *Namouna* avait bien le droit de dire *qu'il buvait dans son verre*; car la critique française et étrangère le met aujourd'hui en première ligne parmi les esprits les plus ingénieux, les plus indépendants, les plus gaulois de la littérature nationale.

L'influence de lord Byron sur l'Italie et l'Allemagne, la Russie et les Etats-Unis fut bien plus intense que celle qu'il a exercée en France et chez lui.

L'Italie, nous l'avons vu, devint la seconde patrie de lord Byron, et sa personne y fut encore bien plus populaire que ses écrits.

Habitant successivement Venise, Ravenne, Pise et

Gênes, les allures du noble étranger frappèrent la foule d'étonnement d'abord, d'admiration et d'affection ensuite. Ses façons princières, sa charité inépuisable, sa sympathie active pour l'affranchissement du pays lui gagnèrent tous les cœurs; certaines incartades qu'il se permettait de temps à autre, * loin de lui nuire, ne firent qu'augmenter l'intérêt qu'on lui portait déjà, et la décision qu'il montra dans ses démêlés avec l'autorité, porta au comble le prestige, voisin du surnaturel, qui entourait sa personne.

L'immense considération dont jouissait l'homme, vint en aide à son ascendant littéraire. A l'époque dont nous parlons, les jeunes poètes qui déploraient la misère présente et annonçaient l'émancipation prochaine de leur pays, étaient fort nombreux en Italie, et la rigueur dont ils firent l'objet de la part de leurs gouvernements, prêta une importance exceptionnelle même aux plus futiles de leurs productions. Or, toutes ces œuvres se ressentaient de l'impulsion donnée par lord Byron qui était un prototype glorieux, une sorte de génie tutélaire pour les jeunes martyrs de la cause nationale; c'est pourquoi Giacomo Léopardi, Ugo Foscolo, Alessandro Manzoni, Silvio Pellico et tant d'autres se sont plus ou moins inspirés du souffle puissant du poète anglais.

* On connaît l'attachement romanesque de lord Byron pour Teresa Gamba, comtesse Guiccoli, devenue plus tard marquise de Boissy. V. les mémoires de Mme de Boissy, 2 vol., Paris, 1868, dont la publication devint le point de départ des étranges révélations de Mrs Beecher Stowe. Il paraît que la comtesse, morte au mois de mars 1873, préparait un ouvrage sur les convictions religieuses de lord Byron, qui d'ailleurs ne pourrait servir que de corollaire à la correspondance du poète avec Dallas, et à ses entretiens avec le docteur Kennedy et avec le capitaine Medwin, publiés depuis fort longtemps. De plus, les journaux anglais promettent la publication de nouveaux renseignements, trouvés dans les papiers de l'avocat de lady Byron, docteur Lushington.

Sans toucher à la politique, l'effet que lord Byron produisit en Allemagne, ne fut pas moins grand.

Plongés dans une espèce de léthargie, entretenue soigneusement par les hommes d'Etat prussiens et autrichiens, les Allemands d'alors appliquaient toute leur force intellectuelle au perfectionnement de l'éducation populaire et aux recherches de l'érudition. Leur grande ère poétique était arrivée au déclin; l'école romantiqe, la dernière phase de cette grande évolution littéraire, trahissait son impuissance; Gœthe lui-même, vaincu par l'âge, ne songeait plus qu'à mettre la dernière main à des œuvres restées inachevées. Dans ces conditions, un appel vigoureux aux aspirations libérales et nationales pouvait seul être fécond en résultats esthétiques. Mais cet appel, personne n'osait le faire devant la rigueur avec laquelle la police impitoyable de la Confédératien et les censeurs de la presse réprimaient toute manifestation politique. On se retourna donc de tous les côtés pour trouver de quoi remplir le vide; on traduisit et on imita tout le monde, depuis les Anglais et les Espagnols, jusqu'aux Arabes et aux Persans, et la littérature allemande eut alors sa période cosmopolite.

Dans la mêlée littéraire qui s'ensuivit, lord Byron eut les honneurs de la guerre : l'aristocratie de naissance et le monde officiel lui pardonnèrent bien des choses à cause de leurs égards pour sa haute position sociale; la foule ne voyait en lui que l'homme de l'opposition; les femmes l'adoraient parce que ni lui ni ses héros n'avaient l'avantage de ressembler à leurs pères, frères, maris, fiancés, cousins et oncles. De même qu'en Italie, on apprécia le personnage extravagant et romanesque encore plus que le créateur de la poésie du contraste; c'était à qui se donnerait les al-

lures mystérieuses d'un scélérat illustre ou de l'homme blasé sur toutes les jouissances terrestres; le masque et le costume du sieur Harold firent oublier ceux de Werther; don Juan effaça Karl Moor; enfin, pour ne donner qu'un exemple, je mentionne un grand seigneur prussien, le prince Puckler Muskau, qui fit des frais immenses pour parcourir avec une grande pompe, l'Europe et l'Orient, afin de ressembler davantage au pélerin célèbre.

Lord Byron mort, l'impression immense qu'il avait produite sur l'Allemagne, fut résumée par Gœthe dans les plus belles pages de la seconde partie du *Faust*. Gœthe l'y fait paraître sous les traits d'un personnage, fantastique et allégorique à la fois, nommé *Euphorion*, fruit de l'alliance de Faust et d'Hélène, ou plutôt de la poésie classique et du romantisme.

Enfin, à partir de 1830, une jeune école libérale s'appuiera de préférence sur lord Byron et sur les romantiques français qui deviendront pour elle de véritables modèles. Je ne nomme qu'un des premiers chefs de cette école nombreuse et importante, Henri Heine, le poète rhénan, que la critique place aujourd'hui entre Alfred de Musset et lord Byron.

Il faudrait faire tout un livre pour demontrer en détail de quelle manière le poète anglais a fécondé la littérature naissante de la Russie. Mais tel ne peut être notre but. Il est pourtant utile de rappeler que les littérateurs de ce pays, lorsqu'ils veulent faire l'éloge du plus grand de leurs poètes contemporains, conférent à Pouschkine l'épithète du Byron russe. Et ce n'est pas là un vain compliment. De même que lord Byron, l'école que représente Pouschkine, aime à parler le langage des novateurs passionnés; comme lui, les jeunes poètes russes essaient de s'éloigner de

la routine prosaïque et utilitaire pour rechercher l'originalité, les impressions fraîches et profondes, les aventures lointaines; comme lui, ils prennent volontiers des airs de misanthrope blasé ou l'attitude du grand homme méconnu, incompris, dont l'orgueil ne se trouve satisfait que dans un isolement mélancolique.

Outre cette ressemblance littéraire qui n'exclut nullement l'originalité et le caractère national de la poésie de Pouschkine, il y a, quant aux personnes, une analogie frappante entre ce dernier et lord Byron *. Pouschkine aussi est un personnage important, riche, haut placé; lui aussi, fier et indépendant, ose défier une autorité toute puissante; lui aussi, se voit forcé de prendre le chemin de l'exil; lui aussi trouve une mort prématurée à l'âge de 37 ans.

Notons enfin que Pouschkine n'est pas un phénomène passager et isolé dans la littérature russe. A côté de lui, nous voyons se placer le noble et malheureux Lermontoff, dont le sort est à peu près identique; de plus, d'autres écrivains, cultivant les genres les plus divers et surtout le roman, tels que Gogol, l'auteur des *Ames mortes*, Tourguenieff, le nouvelliste charmant, Herzen, le publiciste redouté, se sont tous plus ou moins façonnés à l'image de lord Byron.

De la Russie aux Etats-Unis la transition est facile, lorsqu'on songe aux nombreuses analogies, politiques et littéraires, qui existent entre les deux pays. Dans le cas donné, on devrait pourtant s'attendre à une différence; car, si la Russie avait plus d'une raison pour bien accueillir un modèle littéraire, tel que lord Byron,

* *Pouschkine et son poème Eugène Oniéguine*, leçon publiée par l'auteur de cette étude, dans la *Revue politique et littéraire*, du 5 juillet 1873.



l'Amérique avait les siennes pour le repousser, en affirmant ainsi son indépendance entière de la mère-patrie.

On sait que depuis la perte de leur grande colonie américaine jusqu'à nos jours, les Anglais ont affecté un certain dédain pour la production intellectuelle de leurs anciens sujets, et il est fort naturel que ces derniers, en essayant de se donner une littérature nationale, ne soient pas allés prendre pour modèle les écrivains anglais contemporains. Cependant, les Américains ont fait une exception éclatante en faveur de lord Byron, et des poètes marquants, tels que Bryant, Daua Poe, ont marché impunément sur les traces de ce dernier.

Ce fait, tout en semblant bizarre, s'explique facilement.

Nous avons vu que, tout jeune encore, lord Byron avait déclaré la guerre à l'Angleterre officielle, dont les institutions lui semblaient usées ou vicieuses. Son programme politique, c'était la régénération de la vieille Europe par le libéralisme: l'ancienne Hollande, la Suisse et surtout la jeune République au-delà de l'Océan atlantique offraient, à ses yeux, le type idéal, d'après lequel la reconstitution future des Etats européens devait avoir lieu. A leur tour, les Américains ne restèrent pas insensibles aux marques d'estime et de sympathie, que les écrits du noble lord leur prodiguaient à cœur-joie; ils ne tardèrent pas à voir en lui un allié naturel, fort utile; sa personne comme ses œuvres, devinrent donc rapidement très populaires aux Etats-Unis; plusieurs personnages américains, qui voyageaient en Europe, vinrent l'admirer de près et reçurent le plus excellent accueil; enfin, on sait que les Philhellènes, dont Byron était

un des coryphées, avaient leur quartier-général dans une des villes les plus importantes de la Nouvelle-Angleterre, à Boston.

Il n est donc pas étonnant que l'entente entre le poète anglais et les Américains devint peu-à-peu des plus cordiales, et l'on sait même qu'à l'instar de Napoléon, Byron caressait le projet d'aller terminer sa carrière comme citoyen des Etats-Unis, projet dont sa mort empêcha l'exécution. Aujourd'hui encore ses écrits sont extrêmement répandus dans ce pays; on a même soutenu avec une sorte de vraisemblance que la véritable cause qui a déterminé la récente attaque de Madame Beecher Stowe, se trouve dans le désir de cette vénérable dame de détruire la popularité que lord Byron avait acquise parmi ses compatriotes.

Avant d'examiner les causes qui ont déterminé l'immense succès de lord Byron et son action sur la littérature contemporaine, nous avons dû convenir du fait que le prestige du poète anglais a diminué depuis une trentaine d'années. Faut-il en conclure que son œuvre n'a jamais eu qu'une valeur secondaire et passagère ? que son succès a été purement éphémère et personnel ? Nous ne le pensons pas; l'abandon dont le poète a souffert, n'est que le résultat d'une cause générale.

Un des signes caractéristiques de notre passé immédiat, paraît dans l'oubli graduel mais universel des intérêts esthétiques; les plus grandes intelligences qui se sont tournées vers eux, ont chèrement expié cette erreur, et lord Byron n'a fait que partager le sort commun. Mais ce sort n'est pas, il ne doit pas être définitif. Il est vrai que les derniers lustres que nous avons traversés, n'ont été féconds que pour l'application de l'esprit humain aux recherches scien-

titiques, aux découvertes lointaines, aux inventions souvent utiles et quelquefois fort nuisibles; il s'est même trouvé des théoriciens qui ont prouvé en quatre points que c'était-là le vrai, l'unique progrès que l'humanité puisse accomplir. Mais tout le monde connaît aujourd'hui les résultats déplorables, auxquels aboutit nécessairement ce genre de perfectionnement exclusivement matériel, et nous commençons à nous avouer tout bas, sauf à le répéter tout haut bientôt, que le cœur, l'imagination, le goût n'ont pas encore perdu leur droit de jouer un certain rôle dans les affaires de ce bas monde. Un mouvement encore imperceptible, mais devenant de plus en plus puissant, nous ramène vers l'art et la littérature, si honteusement négligés et dédaignés, et l'on peut avoir le ferme espoir qu'après tant de chutes et de pis-aller, on appréciera de nouveau les vrais modèles, classiques ou romantiques, nationaux ou étrangers. Or, parmi ces derniers, y en a-t-il un qui soit plus digne de notre intérêt que l'œuvre de lord Byron, de cet homme loyal et généreux qui eut le courage de défendre le droit n'importe où il le trouvait? Dans le temps on s'est moqué de ceux qui s'appelaient eux-mêmes les *courtisans du malheur*, et sans doute, le mot est tellement prétentieux qu'il prête au ridicule; cependant, la pensée qu'il renferme, est bonne et noble, et jamais elle n'a trouvé une expression plus complète que dans la personne et dans les actions de lord Byron.

NORMANDIE

ET

PROVENCE

PAR

M. H. JOUAN,

Capitaine de Vaisseau. Officier de la Légion-d'Honneur, Officier d'Académie.

Trois semaines de Vacances dans le canton des Pieux

Priùs nosce patriam.

I.

Dans plusieurs de nos réunions, un de nos confrères a raconté ses courses dans le canton des Pieux, s'attachant principalement à décrire les églises et à présenter à nos yeux les sites variés, les paysages, tantôt empreints d'une douce mollesse, tantôt âpres et sauvages, que ce canton montre au touriste. Après ces narrations animées, primesautières, et après les travaux scientifiques sur notre département dus à des auteurs connus de tous, il semble qu'il n'y a plus rien à dire. Je suis le premier à le reconnaître : alors, demandera-t-on, pourquoi parler sur un sujet épuisé ?

Quelques mots suffiront, j'espère, pour me justifier.

D'abord un sujet, quel qu'il soit, n'est jamais autant épuisé qu'il paraît l'être, et très souvent, presque toujours même, d'humbles chercheurs trouvent à glaner quelques épis là où les riches moissonneurs ont passé. Je ne me poserai pas même comme un de ces chercheurs : je confesse hautement n'avoir aucune prétention à l'archéologie; j'ignore même la valeur de la plupart des termes qu'emploie cette science; donc il ne faut pas s'attendre à me voir confirmer ou contredire les différentes opinions émises par les auteurs qui se sont occupés de notre pays à ce point de vue. De savants paléographes ont relevé dans les chroniques, dans les manuscrits, dans les chartes, dans les archives des églises, tout ce qui se rapporte à l'histoire locale, et il n'est guère à supposer que beaucoup de faits viennent s'ajouter à ceux que l'on connaît déjà.

Dans les sciences naturelles, — sujet dans lequel je me reconnais peut-être un peu plus compétent, — il me semble qu'il y a encore quelque chose à faire, et que, malgré des travaux consciencieux, des recherches minutieuses dans les diverses branches de l'histoire naturelle, tout n'a pas encore été dit sur le sol du canton, sur la végétation qui en décore la surface, sur les productions de la mer qui en baigne les rivages. Il y a encore là, certainement, de belles récoltes pour les botanistes et les zoologistes. J'apellerai encore l'attention des géologues sur les terrains bouleversés qui composent ce coin de la France, attestant les plus antiques convulsions du globe, en même temps qu'ils récèlent les traces des premiers organismes créés, des premières révélations de la vie.

A vrai dire, le canton des Pieux ne présente pas au touriste de monuments religieux, ou autres, dignes

d'attirer grandement l'attention. On n'y voit que d'humbles églises, en général construites avec des matériaux grossiers, dans de lourdes proportions : le sentiment du goût et de l'élégance était complétement absent lors de l'édification de la plupart d'entre elles, sinon de toutes. J'en dirai autant des nombreux *Manoirs* du pays : le strict nécessaire y était seul admis à l'exclusion de tout superflu. Il n'y a pas, du reste, bien des années que ce manque du plus minime confortable pouvait être remarqué partout, même chez les cultivateurs les plus riches. Cependant certains instincts, innés au cœur de l'homme, percent toujours d'une manière ou d'une autre, et la *vanité* n'est pas le moindre de ces sentiments. Dans nos campagnes, il n'y a pas bien longtemps encore, il se traduisait d'une façon si originale que, malgré tout ce qu'il y a de scabreux, il est impossible de ne pas en parler. Par suite de l'imperfection de notre nature qui nous remet si souvent en mémoire le limon d'où nous fûmes tirés, certains ustensiles, certains vases, sont nécessaires, mais ordinairement on les dérobe à tous les yeux. Il en était ainsi chez nous, mais seulement lorsque le vase était un humble pot de terre de *Néhou* ou de *Saux-Mesnil;* au contraire, quand il était en faïence bien blanche, l'heureux propriétaire avait grand soin de l'exhiber sur sa fenêtre pour faire montre de son luxe et de sa richesse à tous les passants. Aujourd'hui les *vases utiles* sont remplacés par des pots de Géranium, de Fuchsia ou d'autres fleurs : il me semble qu'on ne peut qu'applaudir au changement.

Malgré le peu de caractère des monuments du canton des Pieux, on y rencontre cependant quelquefois des détails curieux pour le simple touriste, et qui peu-

vent être intéressants pour l'archéologue et l'historien local. En outre, certaines localités possèdent d'autres monuments encore plus respectables par leur antiquité, reliques des populations qui habitaient notre pays à une époque dont il est impossible de préciser la date à des siècles près. Il n'y a pas longtemps que j'ai entretenu la société de l'intérêt qui, à mon avis du moins, s'attache à nos monuments *mégalithiques :* malheureusement il est à craindre que ceux qui existent encore n'échappent pas à la destruction qui en a déjà fait disparaître un grand nombre.

On voit que les sujets d'étude ne manquent pas dans le petit coin de terre qui m'occupe, et que chacun peut y trouver des matériaux de travail à son choix; mais, laissant de côté les savants, les érudits, et ne m'adressant qu'aux simples promeneurs, je leur recommanderai encore le canton des Pieux pour la variété des sites : coteaux fertiles, vertes prairies, vallons ombreux, contrastant de la façon la plus étrange avec des landes stériles, des champs d'ajoncs et de bruyères, des falaises aux croupes arides et aux flancs escarpés. Sans vanité aucune, je crois me connaître en paysages : les hasards de ma vie errante m'en ont montré sous presque tous les climats et toutes les latitudes, et j'ai acquis, par expérience, la conviction qu'il faudrait quelquefois aller bien loin pour retrouver ce que nous avons sous la main. Certes il y a des ciels plus beaux, des horizons plus grandioses, des lignes plus imposantes, mais je suis convaincu qu'un peintre n'aurait pas à se repentir d'une excursion dans le canton des Pieux, surtout en la faisant à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, alors que le feuillage des arbres, les bruyères des landes, prennent des teintes chaudes, indéfinissables, en

même temps que l'herbe des prés est toujours aussi verte qu'au renouveau. Nos rivages, nos falaises doivent être vus plutôt avec un léger brouillard que par un beau soleil. Les dernières y gagnent en majesté, surtout lorsque le vent d'ouest balaie leurs croupes dénudées, et que la mer furieuse projette son écume sur leurs flancs. C'est alors qu'on peut reconnaître combien est vrai ce que disait un de nos collègues, dans une de ces conférences publiques qu'il fait tous les hivers avec tant de zèle, que nous sommes admirablement placés pour comprendre les descriptions de Walter Scott.

Ce qui précède doit montrer, il me semble, ce que je me propose en parlant du canton des Pieux après M. Ternisien : ajouter si c'est possible à l'intérêt qu'il a répandu sur ce pays et y conduire des visiteurs. Au temps de mon enfance, il y a quarante ans, engager les gens à de pareilles excursions eût été, pour le moins, une mauvaise plaisanterie. A cette époque-là, à l'exception de la route de Cherbourg aux Pieux, les chemins étaient à peine praticables : au chef-lieu même du canton, si l'on pouvait se procurer du pain, du cidre, de l'eau-de-vie et, à la rigueur, du café, on courait degrandes chances de coucher à la belle étoile, si l'on n'avait pas un ami pour vous offrir un lit. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : s'il y a encore de ces petits chemins creux où l'on aime à s'égarer « quand on a le cœur jeune et l'imagination rêveuse », partout se croisent de bonnes routes à l'usage des gens plus positifs, et, presque en tous lieux, si l'on n'est pas trop difficile, on trouve les premiers *desiderata* du voyageur après une journée fatigante : un souper et un lit. Autrefois on avait aussi, jusqu'à un certain point, à redouter certains sentiments de défiance de la part

des populations qui ne voyaient que rarement des étrangers. Tout cela a disparu, ou peu s'en faut, aujourd'hui; ainsi il n'y a plus à invoquer comme excuse les empêchements moraux ou matériels. En route donc, et on ne s'en repentira pas !

Pour engager les touristes à ces excursions, je crois que ce que j'ai de mieux à faire, c'est de donner d'abord un aperçu général du canton, puis de le compléter par quelques remarques sur les différentes communes, signalant ce qui m'a le plus frappé. Ce sera un véritable questionnaire auquel les naturalistes et les archéologues seront chargés de répondre.

II.

Le canton des Pieux occupe la partie sud-ouest de l'arrondissement de Cherbourg. Il a la forme générale d'un triangle dont le sommet est, vers le sud, à Surtainville, et dont la base, dirigée du N.-O. au S.-E., s'étend de Héauville à Bricquebost. Le côté occidental du triangle est baigné par la mer. La route, qui mène de Cherbourg au chef-lieu par un parcours de vingt kilomètres, peut paraître fatigante au voyageur à cause de ses montées et de ses descentes, mais elle lui offre en compensation des sites variés que ne peuvent montrer les pays plats. Les mêmes accidents de terrain se retrouvent dans le canton des Pieux : son relief consiste en une succession de vallées et de coteaux allongés, dont les grandes lignes ont une direction moyenne de l'est à l'ouest jusqu'à la mer, où ils se terminent ordinairement par des falaises arrondies au sommet qui portent, en général, le nom caractéristique de *nez*. Leur pied n'est, le plus souvent, baigné par la mer que quand elle est haute,

et même quelques-uns de ces caps n'arrivent pas aujourd'hui jusqu'à la limite qu'atteignent les plus fortes marées, des galets, des sables, des mielles, étant venus s'interposer pendant le cours des siècles. Des coteaux plus ou moins élevés, séparés les uns des autres par des vallons, quelquefois d'étroits ravins, sont subordonnés aux collines principales, de sorte que le tout compose une région très accidentée; mais les alluvions anciennes, et, depuis lors, l'influence des agents atmosphériques, les pluies si fréquentes sous notre climat, ont adouci les pentes, de manière que l'aspect général montre rarement quelque chose d'abrupt ou de heurté. Les parties basses du terrain, les vallons, les ravins, sont occupées par de petits ruisseaux qui vont grossir les cours d'eau plus considérables qui coulent dans les grandes vallées; mais aucun de ces cours d'eau, malgré le nom pompeux de rivière qu'on leur donne, n'a d'autre importance que son utilité pour l'irrigation des prairies et la mise en mouvement des moulins.

Non seulement le canton des Pieux paraît accidenté au touriste qui a rarement la facilité d'y marcher en chemin plat pendant un kilomètre, et encore à condition de suivre les routes où l'on a ménagé les pentes; il présente, sur quelques points, des traces de bouleversements à faire le désespoir des géologues. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à lire les consciencieuses études de M. Dalimier sur la « *Stratigraphie des terrains primaires du Cotentin* », et « l'*Essai géologique sur le département de la Manche*, » par M. Bonnissent qui, pendant près de cinquante ans, a parcouru notre presqu'île, relevant, pour ainsi dire, pouce par pouce, les phénomènes géologiques qu'on y rencontre. Je renverrai à ces ouvrages les personnes désireuses

de connaître à fond notre pays au point de vue géognostique; je dois me borner à indiquer les grands traits du canton sous ce rappport.

J'ai déjà dit que les terrains les plus anciens, les premières assises du globe, les premiers essais de la vie, y étaient représentés. Ces terrains constituent même presque uniquement la charpente de cette région. Sur le bord de la mer, de Siouville à Surtainville, on trouve les roches appartenant aux terrains primitifs, les gneïss, les leptynolites, les phyllades azoïques, etc., rudement redressées, quelquefois bouleversées de manière à défier toute classification, par le puissant épanchement granitique qui, à une époque postérieure, a formé les falaises de Flamanville. Il en est de même des schistes qui apparaissent dans quelques vallées, appartenant à l'étage silurien, ainsi que le démontrent leurs fossiles. Les coteaux élevés sont presque toujours couronnés par des grès siluriens à grain fin, dont on tire un excellent parti pour l'entretien des routes. Ces grès, pareils à ceux du Roule, qui constituent le sous-sol de presque toutes les landes, sont ordinairement recouverts d'une mince couche de terreau, ou plutôt d'un lacis de racines de bruyères et d'ajoncs qui fournit un médiocre combustible, la *biète,* mais quelquefois leurs couches redressées se montrent à nu, comme à la *Roche-à-Coucou,* à l'extrémité de la lande des Pieux.

Sur quelques plateaux et dans les vallées, on peut reconnaître le diluvium par les dépôts qu'il a laissés. Le plus souvent ces dépôts sont constitués par des débris des roches sous-jacentes, mais, presque partout un humus profond, provenant de la décomposition des végétaux et d'une culture à laquelle l'engrais n'a pas manqué, recouvre les roches, et on peut affirmer

qu'à l'exception des landes dont je viens de parler, les coteaux et les vallées peuvent rivaliser avec les meilleurs sols; si cet admirable pays ne produit pas tout ce qu'il pourrait produire, cela tient — il faut l'avouer, hélas ! — à ce que les bonnes méthodes n'ont pas encore remplacé partout la routine et les préjugés. Quand on revient des îles anglaises, par exemple, et qu'on compare ces deux régions voisines, au sol pareil, placées dans des conditions de climat identiques, habitées par des hommes de la même race, le résultat de la comparaison est triste. Pourtant il serait injuste de dire qu'il n'y a pas eu de grands progrès accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les vents d'ouest, qui soufflent à l'état de tempête presque pendant la moitié de l'année, s'opposent à la croissance des arbres sur les hauteurs, si ce n'est à une certaine distance de la mer, mais pourtant la fertilité naturelle du sol et la force de végétation de certaines essences sont telles qu'on voit quelquefois des bouquets d'arbres, des petits bois composés de sujets de grande taille, dans des stations exposées à tous les vents. On reconnaît la prédominance des vents d'ouest à la manière dont ces arbres poussent les uns à l'abri des autres : ceux qui sont plantés le plus du côté de l'occident sont les plus bas, rabougris; les autres augmentent progressivement de hauteur à mesure qu'ils se trouvent davantage vers le levant, de sorte que, de loin, le profil du bois paraît incliné comme la pente d'un toit. Cette disposition se remarque sur toutes les haies, même les plus basses, dans le voisinage de la côte : on dirait qu'elles ont été tondues avec des ciseaux. Dans les vallées et au revers des coteaux abrités du vent, les arbres plantés sur les haies se développent plus librement. Il paraît qu'il y

en avait beaucoup plus autrefois, et je me souviens d'avoir entendu, dans mon enfance, les vieillards raconter que le pays, vu du clocher des Pieux, présentait l'aspect d'une épaisse forêt. Les principales essences sont le chêne, le hêtre et l'orme. Les beaux chênes sont rares, excepté dans quelques anciens domaines seigneuriaux, que la hache du bûcheron a respectés. Les hêtres poussent sur les sols les plus ingrats, mais ces arbres ne paraissent pas aimer le bord de la mer; ce n'est guère qu'à une certaine distance dans l'intérieur qu'on les rencontre. On en a coupé beaucoup pour le chauffage, et on n'en a pas replanté : il me semble qu'ils tendent à disparaître du canton. Les ormes sont les arbres les plus communs; ils poussent avec vigueur, arrivent en peu d'années à une taille respectable, mais il faut dire que la manière le les élaguer, et l'habitude de les étêter, en donnant même aux plus forts un aspect misérable et rabougri, sont loin de contribuer à l'embellissement du paysage. Dans les bas-fonds, on voit des saules et des peupliers. Quelques sapins se montrent par-ci, par-là, généralement plantés comme arbres d'ornement, mais on reconnaît que, même quand ils sont parvenus à de belles dimensions, ils ont un air malingre : ces arbres ne sont pas chez eux dans notre pays. Le pin maritime, planté dans quelques landes, a bien réussi. Cette culture, qui mettrait en valeur des terrains à peu près inutiles, serait à encourager.

Les accidents du sol, en variant à l'infini les expositions, permettent une grande variété dans les cultures; aussi n'a-t-on pas à craindre, comme dans les pays à cultures spéciales, de tout perdre dans une mauvaise année : on se rattrape toujours par quelque côté. J'ai dit tout-à-l'heure que, malgré de grands progrès réa-

lisés, l'agriculture, dans le canton, laissait encore beaucoup à désirer. Les bâtiments d'exploitation, les logements des animaux sont loin, en général, d'être bien tenus, les clôtures sont le plus souvent en mauvais état, et, s'il y a des champs bien soignés, on en voit encore beaucoup trop de malpropres où les mauvaises herbes tiennent trop de place. Une grande partie des chemins d'exploitation sont encore dans un état déplorable, très préjudiciable aux charrois.

Dans un pays aussi cultivé, les animaux sauvages, les quadrupèdes du moins, ne peuvent pas être bien nombreux. Quelquefois on prend un renard qu'on montre comme une curiosité. Les martes, les belettes, les putois, se rencontrent plus souvent, mais le nombre de ces bêtes n'est pas assez considérable pour qu'elles soient bien nuisibles. Malgré le grand nombre de chasseurs, ou plutôt de braconniers, le gibier est encore assez abondant. Les lièvres sont remarquables par leur grosseur, mais, recherchant l'abri du vent dans les vallées humides, ils sont loin d'égaler, pour la saveur, les lièvres qui habitent des régions montueuses plus séches. Les perdrix et les bécassines consttiuent le gibier de plume; les bécasses sont rares, ce qui tient sans doute au défaut de grands bois dans le canton. L'étendue des côtes du département de la Manche, les falaises escarpées du littoral nord-ouest, expliquent la présence d'un grand nombre d'oiseaux étrangers à l'intérieur de la France.

Le poisson de mer du canton se recommande par des qualités supérieures, ce qui provient évidemment de la limpidité des eaux et des fonds de sable granitique où il n'y a pas la moindre parcelle de vase; malheureusement, sur cette côte, la mer n'est pas très poissonneuse, et, de plus, l'industrie de la pêche, dans

ces parages souvent battus par la tempête, est si dure, si pleine de dangers et si peu rémunératrice, qu'elle est presque complétement négligée. Depuis le cap de la Hague jusqu'à Carteret, sur une étendue de douze lieues de côte, il n'y a que trois points où l'on puisse abriter d'une manière suffisante, et encore grâce à des travaux d'art, quelques petits bateaux, à Goury, à Herqueville et à Diélette. Diélette, un très grand port en comparaison des deux autres localités, a six ou sept bateaux tout au plus, misérablement outillés. Quelques riverains pratiquent la pêche en tendant, à marée basse, des hameçons sur les grèves. Par ce procédé, on se procure quelquefois cinq ou six poissons pour 150 ou 200 hameçons tendus, mais quelquefois aussi (trop souvent même !) la mer, grossissant rapidement par les vents du large, emporte les lignes et les hameçons. A marée basse, on voit des femmes et des enfants éparpillés sur les rochers, à la recherche des coquillages et des crabes qui apportent un appoint à leur maigre ordinaire, mais les grands crustacés, tels que les *clospoingts* (*cancer pagurus*) et les homards, ne sont pas communs.

Les noirs rochers, qui s'étendent au pied des falaises et devant quelques grèves, sont presque entièrement dépourvus de végétation. Le *vrai scié*, comme on appelle les diverses espèces de varechs qui croissent sur les rochers, et qui est le plus estimé pour fumer les terres, fait presque défaut. On n'a guère que les varechs d'épave, les grandes Laminariées, dont chaque coup de vent jette sur les grèves des quantités considérables qu'on ramasse, soit pour les employer comme engrais, soit pour les incinérer dans le but d'en retirer l'iode et la soude.

La population est dispersée dans des fermes isolées

ou des hameaux épars. Un grand nombre de maisons, avec leurs toits de chaume, leurs murs en grossiers moellons que ne dissimule pas le moindre crépissage, pas plus à l'intérieur qu'au dehors, rappellent encore la barbarie des âges passés. Le jour et l'air ne sont admis que parcimonieusement par d'étroites ouvertures. La maison n'a le plus souvent qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un grenier. La nécessité du voisinage de l'eau a déterminé l'emplacement d'un grand nombre de hameaux dans les bas-fonds, dans des conditions qui paraissent contraires aux plus simples règles de l'hygiène, à laquelle l'amoncellement des fumiers et la présence des mares à purin, souvent à la porte même de l'habitation, ne doivent pas être non plus favorables. C'est ici surtout qu'on peut faire une comparaison, toute à notre désavantage, avec les jolis cottages des cultivateurs de Jersey. Il est cependant juste de dire que de grands progrès ont été aussi réalisés dans cette voie : des demeures mieux construites, mieux aérées, se bâtissent depuis quelques années; on y remarque des tentatives de confortable et même d'élégance. L'ardoise remplace le chaume des toitures; les fenêtres sont garnies de rideaux blancs et ornées de pots de fleurs, ce qui, il n'y a pas bien longtemps, aurait été regardé avec le plus profond mépris : tout cela était bon pour des gens qui n'ont rien à faire ! Sous le rapport du bien-être, le progrès est aussi à noter : si l'usage de la viande n'est pas encore aussi répandu qu'il devrait l'être, la nourriture est néanmoins bien meilleure; le pain d'orge pure est remplacé par du pain mi-partie orge et froment, et même on trouve à acheter du pain blanc dans presque toutes les communes du canton, tandis qu'il y a peu d'années à peine si on en trouvait au

chef-lieu. Autrefois on allait au marché, le plus souvent à pied, portant de lourds fardeaux : aujourd'hui il n'y a pas un cultivateur aisé qui ne dispose d'une *maringotte*. Il y a eu également, dans la manière de se vêtir, des modifications avantageuses que les préjugés repoussaient avec énergie. On n'a plus honte d'aller travailler aux champs en s'abritant du soleil avec un chapeau de paille, ce que, pour rien au monde, on n'aurait fait il y a vingt-cinq ans. Je me souviens d'avoir, dans ce temps-là, acquis la plus grande déconsidération à cause de mes promenades, abrité par un vaste *panama*, de très-grand prix pourtant : on ne comprenait pas que j'eûsse assez peu de respect pour moi-même, pour oser porter un *capet de glu !* La toilette des femmes s'est aussi modifiée : les grandes coiffes disparaissent; les bonnets à rubans et à fleurs commencent à chasser les bonnets de *linon*; les sabots ont fait place aux souliers, et déjà ceux-ci cèdent devant les bottines. On rencontre par les chemins ces petites voitures à *bébés* qui encombrent aujourd'hui les trottoirs de nos villes. Tout ce luxe est-ce un bien, est-ce un mal ? Il y a longtemps que la question est en litige, et ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper.

Les habitants du canton des Pieux appartiennent bien à cette forte, et en même temps prudente race de Normandie, « ce pays de sagesse » où, comme l'a dit M. Michelet, le père de famille trouve moyen, après le labeur de la journée, d'expliquer deux ou trois articles du code civil à ses enfants. Cependant, il est juste de dire qu'il n'y a pas aujourd'hui, dans nos campagnes, plus de procès qu'ailleurs. On trouve bien encore quelques vieux chicaneurs, qui ont toujours du *papier de marque* (papier timbré) dans leur poche;

on aborde bien quelquefois encore un ami, qu'on n'a pas vu depuis longtemps, par cette phrase caractéristique : « *J'allais vous faire assigner*. » mais cela ne va guère plus loin. Les rapports des habitants entre eux sont généralement bons; on se défie si peu que, pendant le travail des champs qui retient les gens quelquefois pendant toute la journée, à une demi-lieue de la maison, celle-ci reste toute grande ouverte à tout venant. On ne peut refuser à nos paysans le sentiment de l'hospitalité, du moins envers les personnes de leur monde. Jamais un individu n'entre dans une maison sans qu'on lui offre à boire et à manger. A l'égard des gens étrangers au pays, des personnes dont les vêtements et l'apparence indiquent une autre position sociale, on est plus réservé, mais cette sorte de défiance a notablement disparu depuis qu'on s'accoutume à voir plus d'étrangers.

Malgré de très-louables efforts, l'instruction, il faut bien le dire, laisse terriblement à désirer, peut-être plus qu'il y a un siècle. Avant la Révolution, les écoles, entre les mains du clergé, étaient très fréquentées; les orages de la Révolution, les guerres du premier Empire, les firent déserter, et on dirait qu'on n'en a repris le chemin qu'avec répugnance; pourtant, on présente aux enfants un argument qui dénote bien l'esprit utilitaire de nos cultivateurs : l'avantage, une fois devenu grand, de pouvoir lire *soi-même* un acte, un contrat, et de pouvoir écrire *soi-même* une quittance. Le fait d'une femme me demandant ce que *c'était que les Français*, dont elle m'entendait parler avec son mari, peut donner une idée de ce qu'était l'ignorance de certaines gens, il y a tout au plus vingt-cinq ans. Pour cette femme, il n'y avait que les *horsins* (les gens du dehors) et les *gens de par ichin* (les gens

de par-ici) ! J'en suis fâché pour mes compatriotes de Tréauville, où l'histoire se passait, mais je n'ai jamais rencontré, dans les îles les plus sauvages de la Mer du Sud, des individus ayant aussi peu de notions sur le reste du monde. Cette ignorance-là tient peut-être au manque des idées de collectivité et d'association, très peu répandues dans le pays. Puisque j'en suis au passif de nos campagnes, mettons encore à son compte l'ivrognerie, hélas ! encore trop commune, quoi qu'il y ait aussi, de ce côté, des réformes accomplies; mais, il faut bien le dire, peu de gens ont la force de résister à l'offre du café, et ici le café, cette boisson que les poètes de l'Orient ont si justement appelée divine, n'est qu'un véhicule à eau-de-vie : on ne peut se figurer quelles incroyables quantités d'alcool sont ingurgitées sous prétexte de café !

Mais en y regardant de près, on rencontre dans nos campagnes plus de défauts que de vices, et ces défauts s'expliquent très-bien chez une population livrée pendant des siècles à l'arbitraire, et qui, pendant longtemps, n'a guère eu de rapports avec la civilisation que par le percepteur et le gendarme. Il ne faut pas désespérer du remède : ainsi, un trait caractéristique de nos paysans, c'est une profonde aversion pour le service militaire; il n'y a rien qu'ils n'inventent pour s'en faire exempter, mais quand tout a été inutile, qu'il a fallu se résigner, la plupart font d'excellents soldats. Revenus au pays, ce sont, sauf de très rares exceptions, des modèles d'ordre et de bonne conduite; ils reprennent leurs habitudes paisibles, et, à les voir, on ne dirait pas qu'ils ont passé des années dans les déserts de l'Afrique ou monté à l'assaut de Malakoff. Le canton fournit à l'armée des hommes vigoureux, quelquefois de vrais géants qui font penser aux compagnons de

Guillaume-le-Conquérant, ce normand fort et prudent qui, tout en pensant *in petto* « que la force prime le droit, » avait cependant soin de se donner l'apparence du droit en mettant le ciel dans ses intérêts, ou à ces aventuriers qui, avec Tancrède de Hauteville, s'emparaient d'un royaume en s'en allant à la croisade : alors il y avait de bons coups à faire le long de la route, et l'absolution au bout du voyage !

Aujourd'hui, cette population est calme, d'humeur nullement bataillеuse; les rixes sont excessivement rares. De ce caractère pacifique découle une sorte de résignation : nulle part on ne se soumet plus docilement aux petites gênes administratives, et, disons-le mot, aux tracasseries suscitées quelquefois par des agents inférieurs qui croient ainsi se donner de l'importance. C'est sans doute aux travaux en plein air, à l'absence de grandes émotions, qu'est due la longévité extraordinaire qu'on remarque dans le canton. On dirait même que ses habitants savent instinctivement qu'ils doivent vivre longtemps, à voir la lenteur avec laquelle ils font toutes choses : certes, pendant le temps d'une vie ordinaire, ils n'auraient pas le temps d'accomplir la moitié de leur besogne, en procédant aussi lentement. Je ne sais pas si le sentiment religieux est bien vif et bien profond chez eux, mais toujours est-il que le chemin de l'église n'est pas oublié, et que, sauf de bien rares exceptions, personne ne voudrait afficher des airs d'impiété. Je les crois incapables d'un fanatisme quelconque, si ce n'est peut-être celui de la propriété dont ils ont le culte au plus haut degré : aussi, les doctrines du communisme auraient-elles peu de chances de réussir auprès d'eux. Ces gens d'humeur pacifique sont foncièrement *conservateurs*, mais (qu'on me pardonne cette courte

excursion dans le domaine de la politique) quelque résignés, quelque indifférents qu'ils soient à la forme du gouvernement, surtout si elle ne lèse pas trop leurs intérêts matériels, ils tiennent, avec jalousie on peut le dire, aux droits qui font vivre la société moderne, et ce n'est pas d'aujourd'hui que, pour récolter des votes, on a évoqué devant eux le ridicule fantôme de la domination des nobles et des prêtres, le retour de la dîme et de la corvée. Les descendants de la noblesse jouissent d'une considération due à leur fortune et au bien que, grâce à cette fortune, ils font dans le pays; les membres du clergé sont très respectés; mais que ni les uns ni les autres ne s'avisent de se targuer de leur situation sociale pour se poser en classes dirigeantes : à cet endroit, nos campagnards sont intraitables. Naturellement, je ne me fais ni l'écho, ni l'avocat des craintes stupides qu'on a cherché à leur inspirer; mais il faut bien croire qu'à une époque où le pays était encore dans un état voisin de la barbarie, que le roi, duquel émanait toute justice, était si loin, il faut bien croire qu'il y a eu de tristes et terribles abus pour que le souvenir en soit resté si tenace et si implacable. Il n'y a que quelques semaines, une vieille bonne femme, presque centenaire, me racontait, avec la lucidité propre aux vieillards pour les souvenirs de la première enfance, des choses qui n'étaient guère à la louange de ce *bon vieux temps* qu'il est de mode de vanter aujourd'hui qu'on ne le voit plus qu'à travers le prisme de la poésie et des légendes : en écoutant les récits de la pauvre vieille, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître qu'elle disait vrai, quand elle s'écriait : « heureusement que le bon Dieu » a permis aux pauvres gens de faire la Révolu- » tion ! »

J'ai prononcé tout-à-l'heure le mot de légendes : notre canton en avait sa bonne part; les fées, les sorciers, les goubelins etc., etc., y jouaient un grand rôle. J'ai encore entendu, dans mon enfance, nommer des carrefours où il n'était pas prudent de passer une fois le soleil couché, malgré la présence de la croix de granit, sous la garde de laquelle les pieux ancêtres les avaient mis. Ailleurs c'était une lande hantée par le spectre d'une noble dame à laquelle cette lande avait été adjugée à la suite d'un procès, moyennant la cession de son âme au diable. Aujourd'hui l'on rit de toutes ces terreurs du temps passé, mais on n'est pourtant pas toujours aussi brave qu'on voudrait le faire croire. Il y a une trentaine d'années, la commune de Tréauville fut mise en émoi par l'apparition d'une *milloraine*, ou *dame blanche*. Quand on m'eut dit tous les détails de cette apparition, qu'on m'eut nommé le hameau auprès duquel elle s'était montrée à des femmes et des enfants qui prenaient le frais après une chaude journée d'été, je n'eus plus de doute : la *milloraine*, c'était moi ! J'avais passé par-là à l'heure dite, entièrement vêtu de blanc de la tête aux pieds, et ce costume, insolite à cette époque dans nos campagnes, m'avait transformé en un être diabolique : toujours est-il qu'à mon approche tout le monde s'était dispersé, mais je n'y avais fait nullement attention. Il y avait encore à cette époque-là des gens qui me faisaient l'honneur, vu ma qualité *d'homme de la ville*, ayant parcouru une bonne partie du monde — ce qui, par parenthèse, ne me donnait pas la meilleure réputation — de m'attribuer le pouvoir de faire pleuvoir et tonner à ma volonté ! Maintenant on commence à reléguer toutes ces histoires avec les vieilleries; on ne peut s'empêcher pourtant de convenir qu'il y avait de quoi être impres-

sionné, au moins passagèrement, surtout lorsque dehors, le vent hurlait, la pluie fouettait les vitres, que le temps, suivant une expression heureuse, était *bien bas*, en entendant, le soir à la veillée, ces lugubres récits faits dans un langage accentué et énergique.

Quand il s'applique à des sujets moins graves, on reconnaît dans ce langage des tours hardis, des expressions portant toujours juste, de la finesse, des *gauloiseries* qui font penser à Marot et à Rabelais. Ce n'est guère que dans la conversation que nos cultivateurs laissent percer un peu de gaîté, et cette gaîté, qui se traduit par des traits sarcastiques, presque toujours empreints d'une certaine amertume, a quelque chose de triste. La taciturnité est le fond de l'humeur de ces gens : on les voit pendant des soirées entières, assis sur des *bloquets*, sous le manteau de la vaste cheminée, regardant fixement quelques tisons à demi-éteints, en aspirant bruyamment la fumée de leurs pipes, presque sans échanger une parole. Les chants sont rares, et le peu qu'il y en a, monotones : pas de jeux, pas d'amusements collectifs; le nord du Cotentin est peut-être le seul pays au monde où l'on ne danse pas !

Après cet aperçu général — peut-être beaucoup trop long — du canton des Pieux et de ses habitants, j'entrerai dans quelques détails sur les différentes communes.

III.

LES PIEUX. — Le chef-lieu est sensiblement au milieu du canton, situé sur un point culminant, de sorte que l'on aperçoit de tous côtés ses maisons groupées, dominées par le clocher de l'église. Un des grands inconvénients de cette situation, c'est le man-

que d'eau potable; les quelques puits qu'il y a dans le bourg sont le plus souvent à sec, et l'on est obligé d'aller chercher l'eau assez loin. On y est exposé aussi à tous les vents, et si le soleil darde avec force pendant l'été sur ce plateau dénué d'arbres, pendant l'hiver le froid y est très rude.

Le bourg est assis sur une roche primitive, le leptynolite, mais, en marchant vers l'ouest, on trouve un grès silurien, dont les couches apparaissent à nu à l'extrémité de la lande, où elles forment un imposant massif rocailleux, la *Roche-à-Coucous.* Les principales roches qu'on rencontre dans la commune, dont la superficie est de 1500 hectares environ, sont des grès intermédiaires, des stéaschistes, des micashistes et des gneïss. A la sortie du bourg, vers le nord-ouest, sur la route de Diélette, à la limite du leptynolite et des roches granitoïdes de Tréauville, il existe une carrière de kaolin sérieusement exploitée depuis une trentaine d'années, et avec lequel on fait une porcelaine sinon très fine, du moins très solide : malheureusement la fabrication n'a pas lieu dans le pays.

La lande des Pieux, que j'ai encore vue toute en friche, et qui n'était utilisée alors que pour la vaine pâture de quelques moutons, est aujourd'hui presque entièrement cultivée, et sur beaucoup de points avec succès. De la Roche-à-Coucous on découvre une vaste étendue : des clochers, des hameaux, des champs cultivés, des landes stériles, des vallées plantureuses : à gauche, c'est-à-dire vers le sud, à l'aboutissement à la mer de la belle vallée Hochet, le joli village du Rozel; à droite, les falaises de Flamanville; devant soi, la mer, les îles anglaises de Jersey, de Guernesey et de Sark : à ses pieds, la magnifique grève de sable blanc qui borde l'anse de Sciotot, comprise entre les

falaises de Flamanville et le nez du Rozel. Droit au-dessous de la Roche-à-Coucous, à la limite des dunes et des mieilles est le hameau de Sciotot, et, sur le bord du plein, un petit fortin dont le but était sans doute de protéger la plage contre un débarquement. On ne s'explique pas bien alors sa position à l'endroit où il se trouve : des roches aigües, sur lesquelles la mer brise presque toujours avec force, de manière à rendre impossible l'accostage des embarcations, s'étendent de chaque côté du fort jusqu'à une distance à laquelle l'artillerie en usage à l'époque de sa construction était bien peu efficace. Il paraîtrait que quand cette petite redoute a été faite (au temps de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis), l'entrepreneur, que personne ne surveillait, trouva plus simple de la bâtir là où elle est, à portée des pierres qu'il avait sous la main, que de se donner la peine et les frais du transport des matériaux à l'endroit convenable. Au milieu des roches primitives qui bordent cette partie de la grève, jusqu'au pied des falaises de Flamanville, on remarque le prolongement des grès siluriens de la Roche-à-Coucous, et, de plus, des roches d'épanchement qui ont percé les couches primordiales : ce sont des granits, des syénites, des perphyres, de petrosilex, etc., etc., dont la présence s'explique par le voisinage des falaises. Ce petit coin de terre a éprouvé de très grands bouleversements.

Le bourg des Pieux a bien changé à son avantage depuis une quarantaine d'années : il était alors difficile d'imaginer quelque chose de plus triste et de plus laid, surtout par les sombres journées d'hiver. Les vieilles halles, avec leur toit de chaume ont disparu, ainsi que les rangées de gros cailloux sur lesquels on posait les sacs de blé, les jours de marché, au grand

préjudice de la circulation : la plupart des vieilles maisons, de véritables masures, ont été remplacées par des constructions neuves. Dans ce temps-là, on trouvait bien les choses nécessaires à la vie, mais guère plus, tandis qu'à présent, de nombreuses boutiques offrent aux consommateurs la plupart des objets qu'on ne trouvait que dans les villes. En voyant cette quantité de magasins bien approvisionnés, on se demande comment ce commerce de détail peut vivre, mais il faut se dire que les Pieux fournissent à la consommation de tout le canton. Le marché, qui a lieu le vendredi, est ordinairement très fort. Les voyageurs ont à choisir entre deux ou trois petits hôtels, où l'on trouve, sinon tout le bien-être désirable, au moins un abri et de copieux repas, ce qu'il était impossible d'avoir autrefois à aucun prix. Les communications avec Cherbourg ont lieu régulièrement tous les jours par une voiture publique, et si ce service laisse encore à désirer sous le rapport du confortable, si on trouve encore moyen de fourrer quatorze ou quinze passagers dans une voiture à neuf places, sans compter une montagne de paquets, au moins on part et on arrive maintenant à peu près aux heures dites, tandis que je me rappelle le temps où ces voitures mettaient, en hiver, de six à sept heures pour faire les cinq lieues de Cherbourg aux Pieux.

Les antiquaires font venir le nom du bourg de la basse latinité *podia*; on le trouve aussi appelé, dans quelques vieux titres, *pali* et *piorum burgus*: je me garderai bien de me prononcer sur la valeur de ces étymologies. L'église paraît être ancienne : je n'en dirai rien après M. Ternisien qui l'a décrite. On y voit une statue de Saint-Sébastien qu'on retrouve dans presque toutes, sinon dans toutes les églises du canton.

Le clocher pointu ne manque pas d'élégance : par suite de sa situation sur un point élevé, il a été plusieurs fois frappé par la foudre, d'autant plus qu'il y avait bien un paratonnerre, mais qu'il n'y a pas longtemps qu'on a installé un conducteur. A côté de l'église, une très vieille chapelle dédiée à Saint-Clair, un des apôtres de notre pays, sert d'école pour les garçons. C'était probablement l'église primitive : elle n'offre rien de remarquable, son aspect est plutôt celui d'une grange que d'un monument religieux.

Un beau *menhir* s'élevait à la limite des Pieux et de Flamanville, mais je crois qu'il n'existe plus aujourd'hui. Sur la lande, avant son défrichement, on voyait plusieurs tombelles qui ont été fouillées : dans l'une d'elles, on trouva un vase renfermant des cendres et quelques médailles du Haut-Empire. M. Ragonde a décrit (1) une enceinte assez vaste, qui se trouve près de la Roche-à-Coucous, à laquelle il donne le nom de *témène* et dont il fait un monument druitique. Cette opinion a été combattue et à juste raison, je crois. Pourquoi, d'ailleurs, ce nom grec *témène*, appliqué à un monument des Celtes ? Sur le côté nord de la lande, une pièce de terre s'appelle la *Maladrerie*. J'y ai vu, dans mon enfance, les ruines de construction, qui, d'après la tradition, auraient appartenu à un hôpital.

Je vais maintenant passer en revue les différentes communes, en commençant par celles du littoral.

HÉAUVILLE borde une portion du rivage sud de la grande anse de Vauville. Le sol de cette commune qui repose, en grande partie, sur le grès silurien, passe pour un des moins fertiles du canton; cependant on y trouve de bonnes terres à grain. Les hauteurs

(1) Membre de la Société Académique de Cherbourg, 1833.

n'arivent pas jusqu'à la mer; elles aboutissent à des dunes et à des mielles au milieu desquelles vient se perdre un cours d'eau peu profond, mais large à son embouchure, *le Grand-Douet*. Plus bas, vers le sud, une belle vallée, dans laquelle le ruisseau de Quetteville et celui des Vaux de Héauville ont leur confluent, sépare Héauville de Siouville. Un chemin d'intérêt collectif, aboutissant à la mer, suit cette vallée. En la remontant de quatre kilomètres environ, on arrive au Manoir qui mérite d'arrêter l'attention des archéologues, au moins pendant quelques instants Il se compose de quatre bâtiments entourant une vaste cour carrée : celui du fond est la maison de maître qui, par l'ornementation de ses fenêtres, rappelle le château de Tourlaville, tel qu'il était il y a quelques années. Un bois de chênes vigoureux occupe le vallon qui remonte derrière le Manoir. L'église est à un ou deux kilomètres plus loin, sur une hauteur, entourée de quelques maisons. Je n'ai vu que l'extérieur, d'une construction très simple, surmontée seulement d'une petite campanille

Siouville. — Le terrain silurien est représenté puissamment par des grès et surtout par des schistes noirs fossilifères qui ont été, sans doute, redressés par l'épanchement granitique de Flamanville. Les carrières de l'étroit vallon du Pont-Helland ont été pendant longtemps une localité classique pour les géologues, comme un riche gisement de *trilobites*, ces singuliers crustacés qui remontent aux premiers âges du monde. Cette commune est une des plus pittoresques du canton. De l'église, située sur le sommet d'une falaise qui n'arrive pas jusqu'à la mer, mais descend, en pente assez douce, par des champs culti-

vés et de riches herbages, jusqu'à la grève, on a un tableau splendide, mais dont l'ensemble est empreint d'une certaine tristesse qui pourtant ne manque pas de charme : à gauche, vers le sud, la vue est limitée par le massif sévère des falaises de Flamanville; vers le nord, elle s'étend sur le faîte dénudé de la presqu'île de la Hague, qui se projette hardiment vers le nord-ouest, terminée par l'escarpement du nez de Jobourg. Le regard s'arrête, dans l'intervalle, sur une grève de sable, longue de plus de deux lieues, frangée presque toujours d'une large bande d'écume, car presque toujours, même par les temps calmes, la houle de l'ouest y déferle à grand bruit. Les puissantes dunes de Biville, de véritables montagnes de sable fin retenu par le millegreuil (*calamagrostis arenaria*) et d'autres plantes propres aux sols arénacés, se montrent vers la partie nord de la grève, dominées par le sanctuaire vénéré du bienheureux Thomas. A l'horizon de la mer, se profile l'île anglaise d'Aurigny; à toute vue, quand le temps est bien clair, on remarque comme le reflet d'une voile blanche : ce sont les rochers et les phares des Casquets, dont, pendant la nuit, on voit les éclats se succéder rapidement. Suivant l'état de l'atmosphère, ces paysages varient singulièrement d'aspect. Tantôt, toutes les terres apparaissent mollement baignées dans un lointain vaporeux; tantôt les distances paraissent tellement rapprochées qu'il semble qu'il n'y a que quelques pas à faire pour atteindre les points qui, dans d'autres circonstances, semblaient être si loin. Mais c'est surtout par une soirée d'automne, au temps où la haute mer de l'équinoxe vient battre les clôtures des champs qui bordent le rivage, quand, après une journée pluvieuse, le soleil couchant perce au milieu des gros nuages qui, poussés par le

vent, projettent sur la mer des ombres noires contrastant avec la blancheur de l'écume, c'est alors que ce paysage ressort avec une imposante majesté. Je n'essaierai pas de donner même une faible idée de ce splendide décor, à la fois lugubre et grandiose : on se sent bien petit entre ces deux infinis, la mer et le ciel !

Le plateau de l'église est séparé par un joli vallon de deux falaises de moyenne hauteur, le mont Saint-Gilles et le mont Saint-Pierre, qui ont leur pied baigné par la marée haute et dont la charpente se compose de schistes noirs, adossés aux leptynolites redressés en roches aiguës, qui défendent sur ce point l'abord du rivage. La *perce-pierre* (*Crithmum maritimum*) pousse vigoureusement dans les fentes de ces rochers, à la limite des marées. Une route carrossable, bien entretenue, passe à mi-côte de ces falaises, se dirigeant vers Diélette, et suivant les détours de cette route, le paysage change d'aspect : la vue plonge sur le port de Diélette, ou sur les prairies par lesquelles la vallée de Tréauville débouche à la mer. Les piétons peuvent, pour se rendre de Siouville à Diélette, prendre le petit sentier des douaniers qui dessine toutes les sinuosités de la côte, en suivant horizontalement la partie supérieure du bourrelet sablonneux et escarpé qui borde le rivage en cet endroit; mais que la rêverie ne vous emporte pas trop loin de notre monde sublunaire : autrement dit, tenez le bord du sentier qui est du côté de la terre, car les vagues, à chaque grande marée, minant plus ou moins la base de l'escarpement, le côté du large pourrait bien vous manquer sous les pieds, et votre rêverie être interrompue par une dégringolade de cinq à six mètres.

La mode — et en cela elle n'a pas tort — est aujourd'hui aux bains de mer. Si l'on veut prendre des bains

toniques, salubres, c'est sur ces belles grèves qu'il faut venir se jeter, tête baissée, au travers des lames déferlant en volutes, véritables douches pour des géants. Dans l'angle de la grève de Siouville, au pied du mont Saint-Pierre, on a même l'avantage de pouvoir, en sortant de la mer, prendre un bain d'eau douce pour enlever le sel, grâce à une source qui jaillit dans le sable, que la marée recouvre deux fois par jour : l'eau, légèrement saumâtre au commencement du reflux, est parfaitement douce à marée basse. Il y a quelques années, un certain nombre d'étrangers étaient venus passer la saison des bains de mer sur cette partie de notre côte, mais cela ne s'est pas renouvelé; sans doute que la difficulté de se loger un peu convenablement, à portée de la mer, a écarté les baigneurs. Ce serait peut-être une spéculation profitable que de bâtir de petits chalets, pour les louer pendant l'été (1), mais, au bout du compte, cette spéculation qui, en enchérissant le prix de la vie déjà très élevé comparativement à ce qu'il était naguère, ne profiterait qu'à quelques hôteliers, est-elle bien désirable ? Ce qui fait le charme de nos grèves, c'est leur solitude; c'est qu'on peut, sur les plages, dans les sentiers et les chemins, promener sa rêverie en liberté, sans être troublé par les bruits du dehors : gagnerait-on beaucoup à échanger tout cela contre les fêtes, les *flons-flons* d'un *Casino*, avec tout ce qui s'y rattache ?

Il n'y a pas que les bords de la mer qui aient des charmes pour les promeneurs à Siouville : je leur recommanderai les chemins creux, ombragés (parfaitement mauvais, au point de vue utilitaire), tels que

(1) Cette année, à Carteret, plus de *cent* baigneurs ont été obligés de s'en aller, faute de logements.



ceux du Pont-Helland dont j'ai déjà parlé, le chemin qui va du hameau de la Petite-Siouville à Tréauville, et d'autres encore. Ces chemins qui évidemment, dans l'origine, étaient à la surface du terrain environnant, sont aujourd'hui, par l'usage de longues années, à deux mètres et plus en contre-bas. Cette remarque peut, du reste, s'appliquer à la plus grande partie des chemins du canton, qui, à partir des premières pluies de l'automne, deviennent à peu près impraticables jusqu'à l'été suivant, et encore!

Siouville ne se recommande pas seulement par les côtés pittoresques; le sol y est, en général, très-fertile, même dans les pièces de terre qui arrivent jusqu'à la limite des marées hautes. Tout près du rivage, on voit, pour peu qu'il y ait l'abri d'un mur contre les vents du large, des arbres fruitiers, entre autres des figuiers, dont les fruits ne le cèdent guère aux figues de la région méditerranéenne.

L'église, primitivement sur le bord de la mer, était sans cesse en danger d'être détruite. Vers la fin du siècle dernier, on bâtit celle qui existe aujourd'hui sur la hauteur. Le clocher carré, arrondi en dôme au sommet, ne manque pas d'élégance. L'intérieur, très simple, n'offre rien de remarquable. A la suite de discussions avec le curé et l'évêque de Coutances, en 1837, une partie de la population de Siouville embrassa le protestantisme, et quelque temps après, un petit temple fut bâti dans les environs de l'église; il est encore en usage aujourd'hui.

La maison du Val-Sciot, entre l'église et la mer, mérite d'attirer l'attention par son air de gentilhommière du 17e siècle.

TRÉAUVILLE. — La plus grande partie de cette commune occupe l'extrémité nord-ouest de la vallée de

la Diélette, un des cours d'eau les plus importants du canton, qui prend sa source à Grosville, et vient, après un cours de 9 à 10 kilomètres, se jeter, ou plutôt se perdre dans les galets, un peu au nord du port de Diélette, mettant un moulin en mouvement à son embouchure. Le fond de la vallée de Tréauville est occupé par de grasses prairies où l'on élève, en quantité, des bêtes à cornes et de très beaux chevaux; les versants de chaque côté de la vallée, et les coteaux qui leur sont subordonnés, sont d'excellents terrains à labour, classés comme sols de première classe. Tréauville, géologiquement, appartient au massif de Flamanville; les roches d'épanchement sont à peu près les seules qu'on y rencontre, mais le trait saillant du sol de cette commune, c'est un sable granitoïde, une sorte de gravier en amas puissants, comme on peut le voir dans tous les chemins creux. Le *grouais* — ainsi appelle-t-on ce gravier dans le pays — a l'avantage de ne pas faire de boue quand il pleut, et on l'emploie avec succès, comme diviseur, dans les terres fortes des bas-fonds.

Autrefois le port de Diélette appartenait à Tréauville, mais depuis une quarantaine d'années, il a été attribué à la commune de Flamanville. Celle-ci a donné en échange un terrain qu'elle possédait au nord de la Diélette, et sur lequel était même bâtie son ancienne église dont on voyait encore presque toute la nef, il y a vingt-cinq ans : le nom de l'endroit, le *Clos du Cimetière*, rappelle seul qu'il y avait là un édifice religieux.

Le bas de la vallée, la *Laque,* enfilé par le vent de la mer qui s'y engouffre avec violence, manque de bois. A trois ou quatre kilomètres, l'aspect du pays est différent; il n'y a pas encore longtemps qu'il était

très boisé, mais on a coupé beaucoup d'arbres. Le chemin qui longe le sud de la vallée jusqu'à l'église, est une jolie promenade, mais je recommanderai aux touristes, pour avoir une belle vue d'ensemble, de suivre le versant nord par le mont Ulé, la Lande-à-la-Dame, le Méhus, etc., etc. On a à ses pieds la vallée de la Diélette, bordée du côté du midi par les rideaux des Pieux et de Flamanville, à l'occident la mer. Le regard plonge sur des prairies où il peut suivre le cours de la rivière, des champs cultivés dont les haies sont en grande partie plantées de beaux arbres, des hameaux, des moulins. L'église de Tréauville, avec les maisons groupées autour d'elle, est à peu près au milieu de la commune. Sa construction doit être ancienne à juger par les pierres disposées en arête de poisson. Elle n'a rien de remarquable; le clocher, une tour carrée au milieu du vaisseau, terminée par un toit à deux eaux, constituant ce que dans le pays, on nomme un *clocher à bâtière*, manque tout-à-fait d'élégance, mais de tout temps, cette humble église a été signalée pour sa bonne tenue, ainsi que le cimetière qui l'entoure. Le presbytère, placé tout à côté, est un des plus jolis du diocèse, avec ses jardins en terrasses. Sur la belle route qui va des Pieux à Diélette, le passant ne manquera pas de remarquer le *Manoir*, avec son colombier pittoresquement enveloppé de lierre; cette vielle demeure féodale n'a, du reste, que cela de curieux. A peu de distance du Manoir, de l'autre côté de la route, mais complétement cachée dans un bas-fond, est la *ferme du Bois*, dont la porte à deux baies — une grande pour les charrois, une petite pour les piétons, comme c'est l'usage dans tous les Manoirs du pays — rappelle un autre temps par les créneaux qui

la surmontent. Je citerai encore, pour sa construction, la ferme de la *Giotterie*.

Tréauville est une riche paroisse : elle était surtout renommée pour l'élève des porcs, et c'est sans doute à cause de cela que ceux-ci étaient, et sont encore quelquefois, nommés les *Messieurs de Tréauville*. J'ai entendu attribuer à cette appellation une autre origine que je donne pour ce qu'elle vaut, telle qu'une aïeule me l'a contée. Au siècle dernier, il y avait à Tréauville des seigneurs qui trouvaient que déjà on n'était plus aussi respectueux à leur égard que par le passé, mais surtout, ce qui était plus grave, que les redevances n'arrivaient plus au Manoir avec la même régularité qu'autrefois. Le cas fut conté à un capucin qui venait fréquemment prêcher dans le pays, lequel se chargea de faire venir les récalcitrants à résipiscence. Dans un sermon éloquent, ce digne religieux, remontant à l'origine des choses, expliqua très clairement qu'il y avait des hommes *de droit* supérieurs aux autres, et que le *devoir* des autres était de les entretenir, de les nourrir, le plus grassement possible, à rien faire. « C'est absolument comme les deux *vêtus de saie* que j'ai dans mes *cottins*, n'aurait pu s'empêcher de s'exclamer un des auditeurs, » et au moins ceux-là, j'ai la ressource de « les vendre ou de les manger. » — Ce serait à la suite de cet irrespectueux propos que les cochons auraient été appelés les *Messieurs de Tréauville*.

FLAMANVILLE. — Le massif granitique, occupé par la commune de Flamanville, se projette au-delà de la direction générale de la côte dans la mer au-dessus de laquelle ses hautes falaises s'élèvent en pente rapide. Le puissant épanchement de granit s'est fait jour à

travers les roches primordiales qui sont à la base des falaises, et dont les couches, redressées et bouleversées, sont visibles à marée basse jusqu'à une grande distance du rivage. En certains endroits, le granit a englobé des portions de ces roches en les soulevant, et a été lui-même traversé, sur plusieurs points, par les roches granitoïdes, syénite, protogine, peymatite, harmophanite, etc., qui lui sont associées. Les falaises, en pleine exploitation, fournissent un beau granit gris à grain très fin, quelquefois rose à grain moyen par suite du contact avec une syénite rose, qu'on a employé considérablement dans les travaux de Cherbourg, et, tous les jours, on exporte, soit par le port de Diélette, soit par terre, des pièces taillées en bordures de trottoirs, pour Paris et d'autres villes. Pour l'exploitation des falaises, on a pratiqué, sur la face qui regarde la mer, des chemins où les charrettes peuvent passer : outre ces chemins, en tous sens se croisent des sentiers dans lesquels la circulation n'est pas toujours sans danger, de même que sur les pentes dont la surface est recouverte de plantes glissantes. Sur les sommets exposés à toute la fureur des vents du large, il ne pousse qu'un mince gazon, mais cette herbe fine donne une saveur extraordinaire à la chair des moutons. Dans les ravins qui séparent les falaises, et dont le fond est occupé par des ruisseaux limpides, la végétation est plus forte et on y trouve d'excellents pâturages. Il ne faudrait pas croire que, sur ces rochers sauvages, la nature ne se montre pas quelquefois sous une forme gracieuse, par un contraste dans lequel elle semble fréquemment se plaire : on y récolte une grande quantité de plantes délicates; une surtout, aux petites fleurs roses, semble vouloir se défendre

contre les profanes en choisissant pour station les escarpements les moins accessibles.

Si nous suivons le pied des falaises, à partir de Diélette en allant vers le sud, par le grand chemin qui dessine tous leurs contours, après trois quarts d'heure de marche, nous arrivons au *Trou-Baligan*. C'est une grande caverne, ou mieux une fissure dans le granit, haute de soixante pieds, large de huit à dix à l'entrée, et seulement de trois, dès qu'on a fait quelques pas en dedans; puis la fente se rétrécit encore, mais, prétend-on dans le pays, elle va jusque sous l'église de Flamanville. — Notons, en passant, que partout sur nos côtes, là où s'ouvre quelque grotte, elle se prolonge toujours, à ce qu'on raconte, jusqu'à l'église voisine : ainsi de la *Caverne Sainte-Colombe* à Gréville, du *Trou du Serpent* à Carteret. — A marée haute, le flot s'engouffre dans l'entrée de la caverne dont il a usé et poli les roches; aussi ne peut-on guère y aller qu'à marée basse, car il est rare que la mer soit assez calme sur ce point de la côte, défendu par un banc de rochers, pour qu'on puisse facilement y arriver en bateau. Un pareil lieu a dû évidemment frapper l'imagination des hommes des époques passées; sans doute que cette caverne jouait déjà un rôle dans les temps préhistoriques; sans doute aussi les prêtres farouches de la Gaule avaient choisi ce lieu pour en faire le théâtre de leurs rites sanglants; peut-être a-t-il été témoin de doux entretiens, mais les seules traditions parvenues jusqu'à nous — et je n'affirmerais pas que la génération actuelle les ait gardées — ne datent que des premiers siècles de l'ère chrétienne. Le Trou-Baligan servait de repaire à un serpent monstrueux qui désolait le pays, lorsque Saint-Germain d'Ecosse, l'apôtre de la contrée, arriva des

îles anglaises sur une roue de charrette, et changea la terrible bête en pierre. Un rocher à l'entrée de la grotte, sur lequel on voyait de grands filons rouges imitant quelque peu la figure d'un serpent, avait donné lieu à cette croyance, mais, sans aucun respect pour elle, ce bloc a été employé aux travaux de l'arsenal de Cherbourg.

En suivant toujours la même direction, on atteint l'anse de *Biedal*, tout petit enfoncement entre deux falaises où, à marée haute, on peut se baigner sur un lit de beau sable. Pour arriver jusque-là d'en haut, les propriétaires du château de Flamanville ont fait faire, il y a déjà longtemps, un chemin dans les falaises et tailler, dans les rochers, des marches qui facilitent l'accès de ce point.

Un poste sémaphorique a été établi à l'extrémité la plus avancée des falaises, le cap Flamanville des cartes, à la place de l'ancien corps-de-garde, connu sous le nom de la *Vigie*. De ce poste, la vue s'étend d'un côté jusqu'au nez de Jobourg, de l'autre jusqu'au cap Carteret, surmonté également d'un sémaphore, et certes, — qu'on me pardonne cette parenthèse — ce n'était pas, lorsque ces postes furent établis, il y a une quinzaine d'années, un mince sujet d'étonnement, étant donné l'état arriéré du pays, que la vue d'un fil électrique sur la lande des Pieux ou dans les bois de Beaumont. Pour en revenir au cap Flamanville, d'où l'on découvre tout l'archipel anglo-normand, bien certainement que ce cite sauvage a dû impressionner les hommes d'autrefois, et sans doute que plus d'un barde, plus d'un rapsode, sont venus y chercher des inspirations. C'était sans doute aussi un chef illustre, celui qui a choisi ce lieu pour y placer sa sépulture, un beau *dolmen*. La ***Pierre-au-Rey***, comme on l'ap-

pelle, a longtemps passé auprès des antiquaires pour un autel du culte druitique, mais aujourd'hui une critique approfondie a reculé bien plus loin que les druides la date des monuments de cette espèce. Quand on n'est pas prévenu, on a de la peine à reconnaître, à première vue, un dolmen dans cet amas de roches, à cause des accessoires que le guetteur du sémaphore y a ajoutés pour faire de l'espace compris entre les jambages, une cabane à moutons; mais le dolmen est très bien conservé, tandis que les autres monuments mégalithiques, entre autres un *menhir* haut de vingt-cinq pieds, ont été détruits. Flamanville a aussi fourni aux antiquaires des coins et des hachettes en bronze; on y a reconnu les vestiges de deux *Castella exploratoria*, ou camps-vigies des Romains, et les traces des pirates du Nord. Encore aujourd'hui, on retrouve les marques du passage des peuples qui ont occupé le pays depuis les temps historiques, dans les noms celtiques *Guerfa*, *Griselé*, *Diélette* (de *Dive*, rivière), *Baligan, Biédal*, dans les castels des Romains, et dans les noms de deux hameaux, *Caubue*, *Lcdehu*, noms dont l'origine scandinave ne doit pas être mise en doute.

Derrière le cap Flamanville, le terrain s'abaisse. C'est dans cette dépression, où les arbres peuvent pousser à l'abri du vent, que se trouvent le parc et le château bâti par la famille de Bazan à la fin du 17e siècle, véritable résidence princière que tout le monde connaît, et dont, pour cette raison, je ne dirai rien. On sait aussi que le château a failli avoir de la célébrité par la résidence de J.-J. Rousseau, pour lequel le marquis de Flamanville avait fait bâtir le pavillon qu'on voit à l'angle du parc, sur la place de l'église; mais le grincheux philosophe aurait été trop

malheureux s'il n'avait plus vécu auprès de ce Paris où pourtant il se disait si persécuté. Il faut convenir aussi qu'il aurait été bien mal logé dans cette petite tour.

J'ai dit que l'église était primitivement près de Diélette; celle qui existe aujourd'hui ne date que de 1669. Elle est située dans le voisinage du château, sur un point élevé, de sorte que son clocher est visible presque de tous les côtés. Sa construction ne manque pas d'élégance, surtout à l'intérieur où l'on a fait un heureux emploi du granit pour les piliers, les arceaux et les encadrements des fenêtres. Aux environs de l'église sont groupées quelques maisons dont l'apparence indique une grande aisance. On peut, du reste, en dire autant de presque toute la commune; il y a longtemps qu'on y a remarqué plus de confortable que dans les communes voisines, ce qui doit sans doute être attribué au voisinage du château.

Le port de Diélette occupe un petit enfoncement sablonneux dans le rentrant que fait la côte au nord du massif des falaises. Un chenal, où le fond est également de sable, y donne accès entre deux bancs de roches dont l'extrémité est indiquée par des balises. Le port et le chenal assèchent à marée basse. Une jetée qui présente sa convexité vers le large, et dont la direction générale est nord et sud, l'abrite de la grosse mer qui, par les vents d'ouest, brise avec fureur sur les rochers en avant d'elle. La jetée est à peine à une encâblure de la côte; le ressac est quelquefois très fort en dedans, quoiqu'il ait été bien diminué par la construction d'une deuxième jetée, perpendiculaire au rivage, qui rétrécit l'entrée de cette petite anse où quatre ou cinq caboteurs, de 60 à 80 tonneaux, peuvent se loger à la fois. L'entrée et la sortie sont sou-

vent difficiles à cause de la houle qui déferle sur les bancs de roches limitant la passe. De jolies maisons bordent la mer entre le port et le pied des falaises. Les caboteurs employés au transport du granit, quelques-uns qui viennent prendre des moutons pour les îles anglaises, six ou sept bateaux de pêche, les ouvriers des carrières, donnent à Diélette une certaine animation. Pendant les guerres de la République et du premier Empire, c'était le point de station des canonnières chargées de protéger le cabotage contre les croiseurs anglais que trois petites batteries, aujourd'hui en ruines, devaient empêcher de se livrer à toute velléité de débarquement; mais, si j'en crois ce qui m'a été raconté par un témoin dont je n'ai nullement le droit de suspecter la véracité, il y avait comme un accord tacite entre les adversaires pour ne pas trop s'entre nuire. En 1795, quelques petits croiseurs anglais étaient venus tranquillement mouiller à l'entrée du chenal, à très petite portée d'une des batteries dans laquelle, en ce moment-là, les canonniers garde-côtes étaient pacifiquement occupés à battre de l'orge. L'individu en question, un militaire habitué à voir tirer sur les ennemis quand ils étaient à portée, leur témoigna son étonnement de ce qu'ils n'envoyaient pas quelques boulets à ces insolents : « *Loh*, lui répondit-on, *y sont bien tranquilles, y n'font de ma' à pièche; cha ss'rait trop innochent de les émoquier !* » (1). On dit aussi que parfois les Anglais ne se gênaient pas pour envoyer chercher des provisions sur la grève de Siouville, et comme ils payaient grassement, en espèces sonnantes, alors que la République

(1) « Là, ils sont bien tranquilles; ils ne font de mal à personne, ce serait trop niais de les émouvoir. »



ne donnait guère d'assignats, on se gardait bien de les renvoyer.

Il y a quelques années on eut l'espoir de voir Diélette prendre plus d'importance. Au milieu des leptynolites qui s'étendent devant la jetée, à 200 mètres environ au large, il existe un gisement de fer oligiste, dont le rendement est, dit-on, de 80 à 85 pour 100, et le produit comparable au meilleur fer de Suède. Des études ont été faites, à différentes reprises, sur ce gisement depuis une quinzaine d'années, mais, jusqu'à ce jour, il paraît qu'on a reculé devant les difficultés presque insurmontables que présenterait l'exploitation. Le gisement est à peu près à la limite de la basse mer, et est recouvert par le flot deux fois par jour, en moyenne de 8 à 10 mètres.

Je ne saurais dire si c'est l'espoir que cette mine sera un jour exploitée, que le commerce de Diélette prendra une plus grande extension, ou bien l'idée de créer un port de refuge sur cette côte dangereuse, qui ont provoqué la construction d'une nouvelle et belle jetée, qui part du rivage et va, en avant de l'ancienne, jusqu'au point où l'on avait fait des sondages pour l'étude du gisement de minerai. Cette jetée, commencée il y a quatre ou cinq ans et à peu près terminée aujourd'hui, a coûté beaucoup de peine : dans certains endroits, sous le sable, les fondations coulaient dans de la tourbe renfermant des troncs d'arbres, débris de la forêt sous-marine qui bordait autrefois les rivages du département, et dont on retrouve les traces sur beaucoup de points. Souvent aussi, une tempête détruisait, en quelques heures, le travail de plusieurs semaines. Le port circonscrit par cette jetée a une superficie quatre ou cinq fois plus grande que celle de l'ancien, mais il reste encore beaucoup de travail à

exécuter pour le rendre praticable. Pour y faire des posées, il y a d'abord à niveler le fond, dont une grande partie est prise par des roches que les outils d'acier entament à grande peine. Je ne me permettrai pas de critiquer à tort et à travers, comme on le fait trop souvent, ces travaux que je n'ai vus qu'en promeneur, et qui n'ont sans doute été entrepris qu'après un mur examen; cependant, tout marin ne pourra s'empêcher de remarquer que l'entrée semble bien ouverte, et que la mer du nord-ouest, quoique déjà brisée par les rochers, pourra encore donner de la levée dans l'intérieur. De plus, ce port, accessible seulement à certaines heures de la marée, sera-t-il un refuge bien facile? Au lieu de venir le chercher par un gros temps, les navigateurs ne feront-ils pas quelquefois tous leurs efforts pour s'éloigner des terribles brisants qui l'avoisinent?

Le Rozel. — J'ai déjà parlé de l'anse de Sciotot, comprise entre les falaises de Flamanville et le nez du Rozel et dont l'ouverture est de six kilomètres environ. La commune du Rozel est à la partie méridionale de l'anse, à l'aboutissement à la mer de la vallée Hochet, arrosée par la rivière du Bus, qui se perd au milieu des mielles en arrière desquelles s'élèvent l'église, le joli village groupé autour d'elle et le Manoir. En descendant des Pieux par le beau chemin du chef-lieu au Rozel, on rencontre tout d'abord le Manoir qui, avec son enclos flanqué de tours, son beffroi, ne laisse pas que d'avoir très grand air. Ce n'est cependant point ce qu'on peut appeler un château : la grande porte, la vaste cour avec la maison de maître au fond, les bâtiments d'exploitation agricole sur les côtés, rappellent plutôt l'idée qu'on se fait de l'habitation d'un

gentlemen farmer, et, certes, si quelqu'un peut représenter une définition vivante de cette saine et noble profession, c'est bien celui qui occupe aujourd'hui le Manoir. Qu'on n'aille pas croire cependant que M. J. Bignon ait exilé la science et l'art de son *presbytère*, comme il appelle sa demeure : le Manoir du Rozel renferme des tableaux, des objets d'arts, souvenirs laissés par les aïeux, ou rapportés de voyages récents, une bibliothèque où se trouvent de précieux ouvrages et des curiosités bibliographiques que des collections publiques envieraient. Ne ressemblant en rien à ces collectionneurs avares et jaloux qui cachent leurs richesses, M. Bignon montre les siennes avec le même plaisir qu'il trouve à exercer la plus large hospitalité. Les jardins du Manoir doivent aussi attirer l'attention par l'abondance et la beauté des fruits qu'ils produisent. Il faut dire que le Rozel jouit d'une température exceptionnellement douce; les vents d'ouest y donnent en plein, il est vrai, mais ces vents ne sont pas froids; des murs élevés abritent les jardins contre eux, et les coteaux, auxquels le Manoir est adossé, les défendent des vents froids et desséchants de l'est.

L'église est petite et, dit-on, très ancienne; la maçonnerie en arête de poisson semble, du reste, l'indiquer. Elle n'avait qu'une petite campanille, mais aujourd'hui un clocher carré se dresse au-dessus du portail. Une chapelle latérale a été ajoutée à la nef par M. Bignon. En ce moment on travaille à la restauration de l'intérieur, mais ce que, malheureusement, on ne pourra sans doute pas restaurer, ce sont les sept tableaux que je me souviens d'avoir vus pendus aux murs, et dont trois, appartenant à l'école de Rubens, étaient très remarquables. Ces tableaux ont

pour sujet, le premier, la présentation de la tête de saint Jean-Baptiste à Hérodiade, le deuxième, le martyr de saint Lievin, patron de Gand, le troisième, l'adoration des Mages. Toutes ces toiles avaient été rapportées d'Anvers par le père d'un de nos collègues de la Société, qui en avait fait don à l'église du Rozel. L'air salin, l'humidité, les ont mises dans l'état le plus déplorable, et il est bien douteux qu'on puisse les conserver.

Dans le village qui entoure l'église, la propreté et l'apparence du bien-être impressionnent agréablement le passant.

Les roches dominantes au Rozel sont des phyllades appartenant au terrain cumbrien. Elles constituent le squelette du cap, longue falaise qui tombe dans la mer par une pente assez douce. C'est par erreur que la Carte Géologique de France fait de ce cap un massif de granit. Des roches associées au granit, la fraidonite et le porphyre, se sont fait jour sur quelques points, il est vrai, dans les roches qui s'avancent dans la mer au pied du cap et dans la masse de celui-ci, mais cette masse appartient bien au terrain cumbrien. Le sable enlevé par le vent, et amoncelé dans le cours des âges, a adouci les aspérités; le sable est lui-même fixé par des ajoncs et des fougères qui sont les plantes dominantes de cette falaise.

SURTAINVILLE. — Du haut du cap du Rozel, où il y a encore un vieux corps-de-garde, en se tournant vers le sud, la vue s'étend sur de belles vallées aboutissant à des mielles que borde une vaste grève limitée dans le lointain par la projection du cap Carteret, au sommet duquel se montre la lanterne d'un phare. Surtainville est dans la partie nord de cette anse. Le

terrain dévonien, peu visible dans le département de la Manche, est représenté ici par des grès et des calcaires, du marbre bleu dont trois carrières sont ouvertes. Au milieu des calcaires, on rencontre un minerai de plomb argentifère qui, après avoir été exploité dès le moyen-âge, puis abandonné, puis exploité de nouveau, est délaissé aujourd'hui, le succès qu'on se promettait ne s'étant pas réalisé. Quelques îlots granitoïdes se sont fait jour sur plusieurs points.

Les sites de Surtainville sont très variés. Le principal centre de population est dans le bas de la commune, dans le voisinage des mielles. L'église est grande, peu élégante avec son clocher à *bâtière,* mais parfaitement tenue. La chaire est remarquable pour une église de campagne. On salue, dans le cimetière, la tombe d'un homme de bien, le docteur Le Fillastre, ancien médecin de la marine, qui, après une vie tout entière employée à venir en aide aux pauvres gens de la commune, leur laissa en mourant tout ce qu'il possédait encore. Un air d'aisance caractérise le village qui entoure l'église. A 200 mètres de là, en allant vers la mer, on voyait dans mon enfance (je ne pourrais dire si elles sont encore conservées), les ruines d'une vieille chapelle dédiée à Ste-Ergoëlfe, et dont il est question dans un titre de 1184.

Le sol sablonneux dans le bas de Surtainville se prête merveilleusement à la culture des légumes; aussi, pendant longtemps, surtout avant que les mielles de Tourlaville ne fussent en rapport, les Surtainvillais avaient-ils, pour ainsi dire, le monopole de l'approvisionnement des marchés voisins, Cherbourg, Valognes, Bricquebec, les Pieux. Alors, il y a de cela une quarantaine d'années, on les rencontrait par les

chemins, toujours en grandes bandes, leurs bâtons noueux pendus à la boutonnière, faisant aller, d'un train inaccoutumé dans le pays, leurs petits chevaux qui, du reste, ne manquaient jamais de s'arrêter d'eux-mêmes à tous les cabarets. Je me souviens d'avoir entendu très souvent les chants discordants de ces coureurs attardés troubler le silence et le calme du bourg qu'ils traversaient à des heures indues, en regagnant leurs demeures. Cette vie de grand chemin ne les mettait pas en odeur de sainteté auprès des autres gens : on les disait querelleurs, prompts aux voies de fait; on les redoutait.

Pierreville. — En regagnant la route de Carteret aux Pieux par le chemin qui de l'église de Surtainville arrive au hameau de la Mare du Parc, et en suivant cette route vers le nord, on rencontre d'abord sur la droite Pierreville, dont l'église est cachée, pour ainsi dire, dans la vallée profonde que dessine le cours de la Scye. Les chemins qui y conduisent sont indiqués par des croix de pierre. Je n'ai vu que le dehors de cette église, de construction très simple. Le clocher à *bâtière* est moins lourd que ne le sont ordinairement ceux de cette sorte, la tour étant assez élancée.

On trouve à Pierreville des roches schisteuses, des grès, du marbre bleu, des calcaires compactes qu'on utilise pour faire de la chaux, et, dans ces calcaires, du minerai de plomb argentifère qui, de même qu'à Surtainville, a été exploité autrefois, mais est abandonné à présent.

Saint-Germain-le-Gaillard. — En continuant à suivre la route de Carteret aux Pieux, et, après avoir

fait deux kilomètres, prenant sur la droite, à l'endroit marqué par un poteau indicateur, on arrive à l'église de Saint-Germain-le-Gaillard, située sur un plateau élevé qui comprend presque en totalité l'étendue de cette commune. Cette altitude est cause qu'il y a encore de notables portions en landages, et l'une d'elles, la lande de Caudar, est le champ d'une des foires les plus importantes du pays, la Saint-Urbain, qui a lieu le 25 mai. Les phyllades sont les roches dominantes, quelquefois traversées par des roches granitoïdes, et de plus, on rencontre des grès, des calcaires dévoniens sous l'aspect de marbre bleu. Le plateau de Saint-Germain et celui des Pieux sont à peu près d'égale hauteur, et séparés par une dépression profonde que j'ai déjà nommée plusieurs fois, la vallée *Hochet;* je la recommande comme une des plus belles promenades du canton. Le ruisseau du Bus trace son lit au fond de cette vallée, très-étroite à l'endroit où elle est coupée par la route de Carteret aux Pieux, en sorte que, de chaque côté, on arrive au pont jeté sur le Bus par des pentes rapides, et encore, en faisant la route, a-t-on considérablement adouci la raideur de ces pentes par des remblais. Ce site ne peut manquer d'attirer l'attention : vers l'ouest, c'est-à-dire à droite, en venant des Pieux, la vue plonge sur le fond de la vallée occupée par de vertes prairies, bornée au midi par un versant couvert de bois : à gauche, un moulin et un vieux Manoir qui ne montre au dehors que de rares ouvertures. Autant qu'il m'en souvient, dans les histoires que j'entendais raconter étant enfant, ce lieu avait une mauvaise réputation. On ne parlait du Manoir qu'avec des réticences qui avaient quelque chose de lugubre : il aurait été le théâtre de drames terribles. Avant que la route actuelle ne fût faite, les

accidents étaient fréquents au passage du Bus qu'il fallait traverser à gué : c'étaient des gens qui se noyaient, qui étaient pris dans les roues du moulin : comme ces accidents arrivaient le plus souvent dans la soirée du vendredi, jour du marché des Pieux, il est à croire que la plupart, sinon tous, devaient être mis au compte de la *dive bouteille.*

L'église de Saint-Germain ne se recommande pas par l'élégance, bien au contraire : c'est tout ce qu'il y a de plus lourd, mais cependant c'est une des églises les plus curieuses du pays. Elle a dû être construite en plusieurs fois, au moins en deux fois. A gauche du vaisseau, en regardant le chœur, on a ajouté un bas-côté moins élevé que la nef, aussi long qu'elle, ayant en propre sa toiture à deux eaux, de sorte que la façade du portail présente deux pignons. Une massive tour carrée, surmontée d'un clocher à *bâtière*, s'élève du milieu de la nef; une petite tourelle ronde, collée en dehors au côté droit de l'église, contient un escalier à vis pour monter au clocher. A l'intérieur, le bas-côté est séparé de la nef par six colonnes peu élevées, unies par des arceaux semi-ogivaux. Les fenêtres du bas-côté sont à plein-cintre, celles de la nef en ogive. Le maître-autel et l'ornementation du chœur sont tout-à-fait modernes, très simples et de très bon goût. Sur les murs, à l'intérieur de l'église, on remarque plusieurs inscriptions funéraires, la plupart en lettres gothiques, plus ou moins effacées par le temps. J'ai relevé les dates, et, autant que possible, le texte de quelques-unes de ces épitaphes.

Dans la chapelle du bas-côté, à gauche du chœur :

« Cy devant gisent les corps d'honorable hōe Denis
» piot de cette paroisse qui décéda le 6 décembre
» 1627 et de Béatrix Durel fēme de Laurēs Piot la-

» quele décéda le 22 d'auril 1632. DIEV leur fasse » paix. Amen. »

« Cy devant gist le corps HÉLAS de Richard de la » Rue lequel fut inhumé le XIXe IOVR de septembre » 1592. »

Deux autres inscriptions portent les dates de 1589 et 1595.

A droite de la grande nef, on lit sur une pierre bleue scellée dans le mur :

« Celui qui gist ici fut l'hòneur de son âge,
» Prestre qui méritait tenir un évesché;
» Ne vous étonnez point que chacun n'est fâché
» N'ouïr pl'les sermons d'un si grand personage
» Ne demandez pourquoi vous soyez tant des plains,
» Chacun plore la mort de Barthole Desplains. »

« Ce grand Théologal docteur cy repose du 28 de Ivillet an 1614. »

GROSVILLE. — L'église de Grosville est à quatre kilomètres, à vol d'oiseau, de celle de Saint-Germain-le-Gaillard, à peu près dans la direction du nord-est. Une route carrossable va de l'une à l'autre, conservant à peu près partout la même altitude, celle du plateau de Saint-Germain. L'église de Grosville se reconnaît de loin, surtout quand on vient par la route de Cherbourg aux Pieux, à la flèche pointue et élancée de son clocher, le seul du canton qui ait cette forme élégante, car celui de Quettetot, qui est pareil, et qu'on aperçoit un peu plus loin, appartient au canton de Bricquebec. Quand je visitai Grosville, au mois de septembre dernier, il ne restait de l'église que le clocher et le chœur; la nef était abattue, et, en attendant qu'elle fut reconstruite, la pluie qui tombait presque sans intermittence à cette époque, devait être une grande gêne pour les fidèles. Disons à la louange des

paroissiens que les offices n'étaient pas moins assidûment suivis pour cela : on était quitte pour ouvrir son parapluie.

On rencontre à Grosville des phyllades et d'autres roches schisteuses, mais le sol est en grande partie formé par des roches feldspathiques. L'église est bâtie sur un îlot granitoïde. Plusieurs cours d'eau, relativement importants, ont leur source à Grosville : la Scye, un des principaux du département, qui va se jeter dans l'Ouve, son affluent le Pommeret, le Bus qui se jette dans les mielles du Rozel, la Diélette, qui coule dans la direction de l'ouest-nord-ouest, arrosant Benoistville et Tréauville.

BRICQUEBOST. — A trois kilomètres dans le nord-nord-est de l'église de Grosville, on voit celle de Bricquebost sur un monticule où se dressent autour d'elle quelques sapins. Cette paroisse est une des plus anciennes de la contrée : son nom figure dans des vieilles chartes des ducs de Normandie. La connaissant à peine, j'en dirai peu de chose. Il m'a semblé que les bois, les grands arbres y étaient communs. Le sol appartient en partie au terrain cumbrien. C'est à Bricquebost que la Divette, qui vient se jeter à la mer à Cherbourg, prend sa source.

Du coteau où est bâtie l'église, on découvre un horizon très étendu, surtout vers l'ouest et le nord. L'église, à clocher en *bâtière*, n'a rien de remarquable dans sa construction; l'intérieur a été remis à neuf avec beaucoup de goût.

BENOISTVILLE. — En quittant Bricquebost pour revenir aux Pieux, on suit la route nouvellement percée pour mettre le chef-lieu en communication

directe avec la gare de Couville. Le pays est boisé sur une grande partie de ce chemin; mais les grands arbres deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'approche de la route des Pieux, sur laquelle il débouche à la *Croix-Georges*, carrefour qui, il n'y a pas encore longtemps, était *hanté* par des sorciers. De là, une longue et rapide descente conduit à Benoistville, dont l'église est au bord de la Diélette, en contre-bas de la route, au-dessus de laquelle son petit clocher pointu. Cette église n'a rien de remarquable dans sa construction, à l'extérieur du moins, car je ne puis parler de l'intérieur, ne l'ayant pas vu.

Le sol de Benoistville repose presque entièrement sur des roches schisteuses (phyllades?)

SOTTEVILLE. — Les mêmes roches se retrouvent à Sotteville, à 2 kilom. 1/2 environ dans la direction des Pieux à Cherbourg. Le Manoir de Sotteville se montre à peu de distance à droite de la route, avec laquelle il communique par une avenue plantée de beaux chênes. La Divette coule derrière le Manoir. L'église est à cinq cents mètres au midi de la rivière et à un kilomètre environ de la route des Pieux, mais il est à peu près impossible de l'apercevoir, si ce n'est lorsque l'hiver a dépouillé de leur feuillage les arbres qui l'entourent. Le clocher est en *bâtière*. Dans l'intérieur on voit deux inscriptions funéraires du 16e siècle, marquant la sépulture de deux seigneurs de Sotteville, du nom de Durvis.

SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC. — Cette petite commune avait été pendant quelque temps réunie à Sotteville, mais, il y a une cinquantaine d'années, plus ou moins,

on déféra aux vœux des habitants qui demandaient à garder leur autonomie.

Le sol, de même qu'à Sotteville, est en grande partie composé de phyllades.

L'église est à droite de la route, en venant des Pieux, cachée dans un joli vallon que baigne la Divette avant de traverser la route au pont Saint-Christophe. Elle est toute petite, mais ne manque pas d'élégance avec son clocher pointu. Ce clocher et le chœur sont beaucoup plus anciens que la nef qui a été reconstruite, je crois, vers 1730. Sur un des bancs, en chêne solide, j'ai retrouvé gravé le nom de mon bisaïeul, avec la date de 1737. Tout naturellement l'image de Saint-Christophe, portant le Christ enfant sur ses épaules, se voit à l'intérieur de l'église : il y a aussi une autre statue, une ébauche naïve d'un saint avec des pieds qu'on dirait palmés, qui doit être sans doute très-vieille et que je recommande aux archéologues. Le presbytère, dont la cour s'ouvre directement sur le cimetière, n'a rien de remarquable par lui-même; c'est même un des plus modestes du canton, mais un sage ne pourrait rêver rien de mieux que le jardin dominé par une allée en terrasse, d'où la vue plonge sur un coin du vallon. Le nom du fief de Saint-Christophe figure déjà dans une charte de Philippe-Auguste, datée de 1204. A peu de distance de l'église est une ancienne maison seigneuriale, devenue une ferme vulgaire, mais qui mérite pourtant de fixer l'attention.

HELLEVILLE. — Helleville est de l'autre côté de la route. Vers l'ouest, le sol se rattache au grand massif de grès silurien de Siouville et de Héauville qui pousse une pointe jusqu'à l'extrémité de la Hague : à

l'est, on retrouve les roches schisteuses des communes voisines.

L'église n'a pour clocher qu'une petite campanille; elle est très simple, très peu ornée; elle m'a paru être une des plus pauvres du canton. On lit le nom latin de Helleville, *Fegelvilla*, dans une charte de 1156, donnée par Henry II, d'Angleterre. Vers la fin du siècle dernier, on trouva, dans le jardin du Manoir d'Etoupeville, des monnaies d'or et d'argent de Constantin, et des médaillons d'or, de grand prix, qui furent acquis par le cabinet des Médailles.

Helleville a eu de nos jours une triste célébrité, comme étant le lieu de naissance du proconsul conventionnel Le Carpentier, dont le souvenir est resté terrible dans nos campagnes. J'ai pourtant entendu dire, à des personnes qui l'avaient beaucoup connu, qu'au fond ce n'était pas un méchant homme. L'époque avait peut-être déteint sur lui, ou bien qui sait si la peur n'était pas pour beaucoup, pour tout peut-être, dans sa férocité révolutionnaire ? Cela s'est vu, et il n'y a pas encore bien longtemps.

J'ai terminé la revue des quinze communes du canton. On trouvera sans doute que j'ai omis bien des détails de statistique, que j'ai à peine touché à l'histoire. Pour les premiers, je renverrai à la collection de l'*Annuaire de la Manche*, et, pour l'histoire et les antiquités, aux auteurs qui ont étudié notre département à ces points de vue, MM. de Gerville, Aug. Asselin, Ragonde, Le Fillastre, de Pontaumont, J. Fleury, etc. On relèvera peut-être aussi dans ce qui précède des appréciations erronées, des erreurs même. Je l'ai dit en commençant : je n'ai guère eu d'autre intention que d'appeler la discussion, et par suite l'intérêt, sur cette

partie de notre beau pays, que de faire un questionnaire appelant des réponses.

Si je suis coupable de nombreuses omissions, par contre on trouvera sans doute que je me suis souvent appesanti sur des faits insignifiants, que j'abuse de la patience des lecteurs — si jamais ceci en trouve ! — par des lieux communs, des redites, des narrations prolixes qui auraient dû être réduites à quatre ou cinq pages, tout au plus. Je sais tout cela, mais j'avoue que, au lieu de diriger ma plume, je l'ai laissée courir à tort et à travers; elle m'a entraîné, exactement, comme pendant trois semaines de vacances, mes pas m'entraînaient, pour ainsi dire à mon insu, à travers ces campagnes où tout ravivait en moi les souvenirs d'enfance, si doux quand on touche à l'hiver de la vie. Voilà mon excuse : puisse-t-elle me faire pardonner!

Les Collines des Maures et la Chartreuse de Laverne.

Après l'accueil bienveillant que la Société Académique a fait à mes « *Trois semaines de vacances dans le canton des Pieux*, » je lui demanderai la permission de me transporter à l'autre bout de la France, et de lui raconter un souvenir de jeunesse : le récit d'une excursion dans un petit coin du département du Var.

Tout le monde connaît, au moins de nom, les îles d'Hyères, les Stœchades des Romains. Entre elles et la terre ferme, s'étend une vaste rade, faite exprès, dirait-on, pour une escadre qui veut se livrer aux exercices militaires et se préparer aux évolutions navales. On est là en pays désert, hors de l'influence d'une ville, — influence très malsaine pour les marins — et l'on a, à quelques lieues seulement, les ressources de l'arsenal de Toulon. A l'époque à laquelle se reporte ce récit, il y a quelque chose comme trente ans, la rade d'Hyères servait de rendez-vous à l'escadre d'évolutions qui y passait une partie de l'été.

Des voyageurs qui ne jugeraient la Provence que par les poudreux environs de Marseille, et par la campagne de Toulon, autrement dit des cailloux, de la terre rouge et de petites bastides blanches — quelquefois avec un arbre pour quatre — seraient déjà agréablement détrompés en venant aux îles d'Hyères. On a encore sous les yeux les montagnes grises de Toulon et la croupe sauvage du cap Sicié, mais c'est comme pour faire un majestueux contraste avec une suite de collines ondulées, couvertes de bois que relie

à la mer une plaine au bout de laquelle on voit les toits rouges de la petite ville d'Hyères, émergeant d'une forêt d'orangers.

Dépêchons-nous de franchir la chaussée des Salins. Ces salines fournissent, année moyenne, de 60 à 80 millions de kilogrammes de sel : cela peut être fort beau au point de vue de l'industrie et du fisc, mais, pour le promeneur, c'est horriblement laid; aussi, hâtons-nous d'arriver sur les bords du Gapeau, ou, si nos jarrets nous en disent, escaladons les collines qui dominent la plaine. Presque toutes ces collines sont plantées de pins et de lièges. L'exploitation de ces derniers est une des principales branches de l'industrie locale; il faut y joindre les produits de la plaine, entre autres des légumes, du beurre qui peut soutenir la concurrence du meilleur beurre de Normandie ou de Bretagne, — malheureusement il n'y en a pas assez,— du blé, du beau froment, ce qui n'était pas chose commune dans le pays à cette époque-là, puisqu'on en plantait religieusement tous les ans quelques pieds dans le jardin botanique de Toulon, pour le faire connaître aux étudiants en médecine.

Quelle est l'étymologie de l'appellation *les Maures*, donnée aux collines qui s'étendent depuis Hyères jusque vers la frontière ? Je n'ai pu savoir au juste pourquoi ce nom, mais, entre les explications qu'on m'a données, voici celle qui me paraît être la meilleure : quelques familles Sarrazines, après l'expulsion de leurs coreligionnaires du centre de la Gaule, au temps de Charles-Martel, auraient trouvé un refuge dans ce canton arbrupte et désert, et s'y seraient même perpétuées pendant plusieurs générations : de là le nom de ces collines. Sous le rapport de la géologie, elles offrent un certain intérêt : c'est, dit-on, un des

points de l'écorce du globe — ou au moins de l'Europe — les plus anciennement exondés, et elles seraient restées à découvert pendant plusieurs périodes d'inondation, épaves de créations disparues. C'était l'opinion d'un certain nombre de savants, mais, naturellement, elle avait trouvé des contradicteurs, et, déjà depuis longtemps, le *genus irritabile vatum* avait dépassé les termes des notices et des correspondances aigre-douces pour en arriver aux gros mots.

Nous avions parmi nous un géologue, qui avait fait le tour du monde avec Dumont d'Urville, en ramassant des pierres, et qui, grâce au caractère grincheux dont il était particulièrement doué — quand il s'agissait de géologie, bien entendu — n'était pas homme à laisser de pareils débats se dérouler devant lui sans s'y mêler quelque peu. Il nous proposa, à un de mes camarades et à moi, de l'accompagner pendant une course qu'il projetait dans les Maures, afin de se faire une opinion *de visu*. Bien que parfaitement indignes en géologie, la proposition nous allait, et tous les trois, accompagnés d'un matelot de bonne volonté pour nous aider à porter quelques légers bagages, par une belle soirée de mai, nous nous lancions à pied sur une route qu'on venait d'ouvrir tout nouvellement entre Hyères et Saint-Tropez.

Il ne faut pas croire que le départ eût eu lieu sans quelques difficultés. En ce temps là il régnait, dans les escadres stationnant aux îles d'Hyères, une tradition, une tolérance qui, comme toutes les tolérances, avait été bien vite considérée comme un véritable droit par les intéressés. Le samedi, le dimanche et le lundi étant consacrés à un repos relatif, il était d'usage que les officiers, qui avaient leurs familles à Toulon, disparussent dès le vendredi soir pour ne revenir que

le mardi matin. Des officiers, la permission s'était étendue aux sous-officiers, puis aux matelots. C'était une complète émigration des hommes mariés. Un commandant en chef, qui aurait eu l'idée de changer cela, eût eu plus de facilité à gagner une bataille. La garde des vaisseaux restait donc dévolue aux célibataires. Il paraît que c'était si bien le lot de cette triste catégorie de gens, dont nous faisions partie, que le vendredi soir, quand nous demandâmes à nos chefs respectifs de profiter, comme les autres, de trois jours de congé, ils jetèrent les hauts cris, et il nous fut répondu — comme s'il y avait eu une entente parfaite, — qu'on ne comprenait rien à une demande pareille, puisque nous n'étions pas mariés. Que pouvions-nous aller faire pendant tout ce temps-là ? C'était au moins très louche ! — Il fallut batailler, prendre le ciel et les hommes à témoins de la pureté de nos intentions géologiques. On finit par nous octroyer notre requête, mais on ne m'ôtera jamais de l'idée que nous n'ayons passé, tous trois, pour des gens malintentionnés.

Qu'on me pardonne ce petit détail des mœurs maritimes du temps, et retournons sur la route d'Hyères à Saint-Tropez. Notre première étape projetée était le village de Bormes, où nous devions coucher, pour aller, le lendemain, visiter l'ancienne Chartreuse de Laverne perdue dans les montagnes, dans un site que tous les connaisseurs nous avaient vanté.

La route que nous suivions était toute neuve et très peu fréquentée; il n'y avait pas encore de maisons, et, par suite, pas de possibilité de se renseigner. Tout ce que nous savions, c'est qu'au bout de deux heures de marche, nous devions prendre sur la droite. La nuit était déjà faite lorsque nous enfilâmes, à tout hasard, un chemin de traverse. Une heure

après, nous nous trouvions au milieu d'une épaisse forêt de pins, ne sachant plus du tout de quel côté aller, lorsque les aboiements furieux d'un chien nous avertirent du voisinage d'une habitation que les arbres nous empêchaient de voir. Presque aussitôt une voix formidable nous somma de ne pas aller plus loin, et ces paroles furent suivies de deux petits craquements secs qu'il était facile de reconnaître pour le bruit de la batterie d'un fusil qu'on armait. Ce n'était pas le cas de se fâcher et de répondre aux épithètes de *brigands*, *voleurs*, et autres aménités que l'habitant de la maison nous prodiguait, au moins prématurément, mais, en conscience, il était excusable. A cette époque, dans tout le Midi, des Pyrénées aux Alpes, on ne parlait que de bandes de malfaiteurs, les *trabucaïres*, dont les exploits, déjà bien suffisants dans leur réalité, étaient encore grossis par les cent trompettes de la Renommée. Même en dehors de la circonstance aggravante des trabucaïres, il arrivait quelquefois que des forçats, évadés du bagne de Toulon, cherchaient un refuge dans ces cantons peu habités et couverts de bois, pillant les maisons isolées et assassinant les gens pour se procurer des vêtements et de l'argent. On comprend donc que nos grands chapeaux de paille, nos bâtons, notre aspect poudreux, et surtout les deux énormes marteaux de tailleur de pierre que le géologue portait en sautoir, n'eussent rien de bien rassurant pour l'habitant de cette maison perdue au beau milieu de la forêt de Bormes. — On finit cependant par s'expliquer, et, dès que le propriétaire sut que nous allions à Bormes, porteurs d'une lettre pour le maire qui se trouva être son gendre, la situation changea : il nous fallut entrer, faire honneur — ce qui, il faut l'avouer, ne nous

contraria pas trop — au saucisson, au vin et aux cerises à l'eau-de-vie du digne homme qui voulait, à toute force, nous garder à coucher chez lui : nous nous étions trompés de route; Bormes était très-loin, par de très-mauvais chemins, etc., etc. La proposition était tentante, mais cette halte imprévue aurait trop dérangé notre programme. Après de longues contestations, notre hôte céda, et nous donna un guide muni d'une lanterne, ce qui n'était pas du luxe, car le sentier, sous bois, était un abominable casse-cou. Vers minuit nous arrivions à Bormes, et après avoir escaladé des ruelles, où la nature seule a fait les frais de pavage, nous atteignîmes une sorte d'hôtel qui s'ouvrit sans trop de peine. Il faut dire que, malgré l'heure avancée, il y avait du monde éveillé dans le village, et quelques jeunes gens étaient occupés à dresser devant l'hôtel une estrade en planches et des berceaux de feuillage pour la fête de l'endroit, le *romérage*, qui devait avoir lieu le surlendemain.

De grand matin, pendant que mes compagnons plus heureux que moi, dormaient encore, en dépit des cousins et des punaises qui ne m'avaient pas laissé fermer l'œil, j'allai visiter le village, amas de constructions incohérentes, pêle-mêle sur le flanc d'un coteau que couronne une ruine, probablement un ancien donjon. A huit heures précises, nous nous mîmes en route, avec un guide, par de jolis sentiers au milieu des montagnes. Les roches primordiales, talcites et micaschistes, qui font le squelette de ces dernières, et dont les couches, tourmentées par des soulèvements postérieurs, se terminent en arêtes aiguës, semblent donner raison aux partisans de la grande antiquité de ces terrains. Sur ces croupes s'étale une végétation subalpestre qui exhalait, dans la rosée du matin, des

odeurs pénétrantes : ça et là des arbousiers, grands comme des arbres, avec leurs fruits d'un rouge vif; sur les flancs des gorges, des pins et d'élégants chênes-lièges. A chaque instant le paysage changeait d'aspect : quelquefois ce n'étaient que montagnes jetées en désordre les unes sur les autres; ailleurs la mer apparaissait dans le lointain avec la ligne d'horizon tranchée nettement et la couleur indigo particulière à la Méditerranée : une fois nous aperçumes la rade d'Hyères et nos vaisseaux ramassés dans un petit coin.

Au bout d'une heure et demie nous avions rejoint la route de Saint-Tropez qu'on peut comparer, dans cette partie, à une allée d'un parc. Pas de maisons, pas de passants, à peine de loin en loin un cantonnier solitaires. A dix heures et demie, nous fîmes halte au *Campos*, pauvre auberge fréquentée seulement par les charbonniers qui exercent leur industrie dans les bois voisins. Nous demandâmes un autre guide, celui que nous avions pris à Bormes ne connaissant pas le chemin de Laverne. On ne put nous procurer qu'un petit garçon de douze à treize ans, sous la conduite duquel nous commençâmes à gravir les collines escarpées qui sont à gauche de la route, par un chemin raide que rendait encore plus ardu le soleil de midi; mais ne voilà-t-il pas qu'une fois arrivés au haut, à grande peine, le petit malheureux, fondant en larmes, déclare ingénument qu'il ne sait plus le chemin, et qu'il ne veut pas aller plus loin de peur de se perdre et de ne pouvoir s'en retourner chez lui ! Il n'y avait qu'à le laisser partir, et nous en remettre à notre bonne chance. Nous avions espéré qu'une fois sur le point culminant, nous verrions quelque chose qui pût nous guider, mais, de tous côtés, on ne découvrait que des

montagnes couvertes de bruyères, sans habitations, sans vestiges de passants. Il fallait pourtant sortir de là : nous nous jetâmes résolument, à tout hasard, dans un sentier qui paraissait avoir été fréquenté autrefois. Bien nous en prit : au bout de quelque temps, nous aperçûmes de loin un *bastidon* avec quelques cultures aux alentours; nous étions alors à peu près sûrs de pouvoir nous renseigner. Une charmante cascatelle, dans un petit bois où le soleil ne pénétrait pas, nous invitait à une halte : un verre de vieux vin de Bordeaux nous rendit tout-à-fait le courage; nous marchâmes vers la bastide en vue, et, subitement, à un coude du sentier, l'objet de nos recherches, la Chartreuse, se montra sur un plateau, entourée de châtaigniers séculaires. Quelques pas encore et nous entrâmes dans une cour bordée de bâtiments en ruines, quoique portant les dates peu anciennes de 1769 et 1772. Un petit jardin, des instruments aratoires, des volailles qui picoraient dans la cour, semblaient indiquer qu'il devait y avoir des habitants, mais nous eûmes beau appeler, personne ne répondit. Heureusement qu'à Bormes nous avions pu avoir quelques frugales provisions, car nos estomacs criaient merci; — il était près de trois heures de l'après-midi : aussi commençâmes-nous par nous installer sur l'herbe, à l'ombre auprès d'une claire fontaine, remettant à visiter les ruines quand la *bête* serait satisfaite.

Au centre d'un entonnoir de montagnes, s'élève un mamelon isolé dont les flancs sont plantés de châtaigniers énormes, au milieu desquels plusieurs ruisseaux bondissent en cascades, semblables de loin à des fils d'argent. La Chartreuse de Laverne occupe tout le sommet. J'ai dit que plusieurs bâtiments portent des dates récentes, mais la chapelle et le cloître sont de

construction beaucoup plus ancienne. Tout cela est entouré de vieilles murailles qui semblent avoir appartenu à un puissant château féodal plutôt qu'à un couvent. Le lierre recouvre ces ruines d'un manteau sombre. Le site est magnifique : d'un côté, il est vrai, de hautes montagnes, surplombant l'abbaye, interceptent la vue, mais, de l'autre côté, le regard embrasse un horizon immense où se montrent, comme points de repère, le bourg de Cogolin, le village et le château de Grimaud, la ville de Saint-Tropez, avec la mer pour cadre.

La colline de Laverne, de même que toutes celles que nous avions parcourues depuis le matin, appartient aux formations primordiales; ici, elles ont été pénétrées par des roches éruptives, lors du soulèvement qui a placé les couches dans la position qu'elles occupent aujourd'hui. Une des roches pénétrantes est une belle serpentine qui a fourni les colonnes de la chapelle et les encadrements des portes et des fenêtres.

Au moment où nous nous consultions pour décider par où nous devions nous en aller, arrivèrent deux paysans conduisant des chevaux chargés de foin. L'un d'eux, qui avait servi et, par suite, parlait français à peu près, nous apprit que les bâtiments de la Chartreuse servaient de granges communes aux *ménages* du voisinage — ainsi appelle-t-on les demeures des campagnards, — mais en fait d'histoire locale, de traditions, il ne put rien nous dire. Il fut résolu que nous irions coucher à Saint-Tropez, qu'on apercevait à toute vue, et, bien qu'on nous promît six heures de chemin, et que l'expérience nous eût appris que les heures de ce pays sont terriblement longues, nous nous mîmes en route à quatre heures du soir. Au fond de la vallée, nous prîmes ce qu'on appelle, en

Provence, un *chemin charrettier* — et je vous prie de croire qu'il faut de solides charrettes pour fréquenter ces chemins-là — le long d'une petite rivière appelée la Mole, dans le lit de laquelle on voyait de belles truites se chauffer aux rayons du soleil couchant. Le chemin passait tantôt d'un bord à l'autre, de sorte que, pour le suivre, il nous fallait à chaque instant traverser la rivière en sautant de caillou en caillou. Rien de joli comme ce torrent en miniature encaissé entre des collines boisées. Au moment où nous y pensions le moins, nous nous retrouvâmes sur la route qui va en pente jusqu'à Saint-Tropez. On voit reparaître les oliviers que nous n'avions plus rencontrés depuis les Salins.

Le repas pris à Laverne avait été frugal, et l'exercice violent fait depuis avait développé l'appétit de la caravane. Depuis le matin nous portions religieusement, à tour de rôle, une douzaine d'œufs achetés au Campos : il ne s'agissait que de trouver un endroit pour les faire cuire, lorsque nous aperçûmes une sorte de petit château voisin de la route. Par les fenêtres d'un salon, on voyait des dames et des messieurs riant aux éclats : des gens aussi gais avaient nécessairement l'âme bonne, et ne pouvaient pas repousser quatre pauvres diables qui demandaient humblement la permission de faire cuire et de manger une douzaine d'œufs ! Je confesse que, pour ma part, j'avais des doutes sur le succès de la requête que le plus intrépide de la bande était allé présenter. Je me défiais de notre apparence et j'avais raison... Il est impossible de mettre des mendiants à la porte avec plus de sans-façon qu'on le fit. Il faut avouer que nous n'avions pas précisément bonne tournure : le géologue surtout nous faisait du tort avec ses deux sacoches pleines

de cailloux et ses deux marteaux : par dessus le marché, il portait maintenant en sautoir ses bottes, devenues trop étroites, qu'il avait remplacées à ses pieds par des chaussons de lisière, déjà très délabrés, et dont les chemins rocailleux avaient fait des loques indescriptibles.

Il n'y avait qu'à secouer la poudre de nos souliers sur ce seuil inhospitalier, *crudeles terras, littus avarum!* et continuer notre route. A neuf heures du soir, nous frappions au *Grand Hôtel du Golfe*, à Cogolin, mais je crois que, malgré cette pompeuse enseigne, nous eussions fait assez maigre chère sans la douzaine d'œufs Nous étions mourants de faim, c'était un plaisir de nous voir nous abattre sur les plats. Ce fut sans doute pour se procurer cette joie que deux notables de l'endroit vinrent s'asseoir à notre table et partager notre souper, sans doute aussi pour nous faire bonneur et nous donner de bons conseils, comme, par exemple, de rester à Cogolin au lieu d'aller faire encore deux grandissimes lieues pour être très-mal à Saint-Tropez; mais il faisait si beau que nous résolûmes de continuer notre chemin : seulement quand nous vînmes à régler notre compte, nous vîmes bien que l'hôtelier nous faisait payer la déception que lui causait notre départ, sans compter le souper des deux notables qui avaient bien voulu nous honorer de leur compagnie sans en être priés le moins du monde, et qui n'avaient pas attendu, pour s'éclipser, que la nappe fût enlevée. Avis aux voyageurs futurs !

Il était une heure après minuit quand nous atteignîmes Saint-Tropez. Nous avions marché, presque sans interruption, depuis huit heures du matin, et le plus souvent par de très mauvais chemins; aussi étions-nous arrivés à ce degré de lassitude où l'on n'a plus le

courage de s'entre attendre, où l'on n'échange plus une parole : la fatigue et le malaise rendent taciturne et égoïste. Pas une lumière ne brillait dans la ville. Nous cherchions le chemin du port dans l'espoir de rencontrer quelque douanier qui pût nous renseigner, lorsque les sons d'une guitare parvinrent à nos oreilles. Il n'y a que sous le beau ciel du midi qu'on puisse faire de pareilles rencontres à une heure du matin. C'était un jeune homme, sans doute un amoureux qui chantait sa peine cruelle ! Quoiqu'il en soit, il nous conduisit, avec la plus grande complaisance, au meilleur hôtel de la ville. Il y avait de quoi frissonner à la vue de ce *meilleur hôtel*, une vieille maison délabrée. Dans la salle basse où l'on nous introduisit, trois ou quatre chaises dépaillées et boiteuses; dans un coin, une nichée de petits chats que notre arrivée faisait miauler pitoyablement, pendant que leur mère, pelotonnée sur elle-même, les griffes écartées, grondant sourdement, semblait prête à nous sauter à la figure, et, au milieu de ce fouillis, dans un costume très-incomplet, deux vieilles à chacune desquelles aurait pu s'appliquer la description de Don César de Bazan :

.... Une duègne, aimable compagnonne,
Dont le menton fleurit et dont le nez trognonne.

J'eus comme un éblouissement : je vis passer devant moi les puces, les punaises, tous les insectes possibles, et, malgré la fatigue et la blancheur des draps, ce ne fut qu'avec terreur que je me fourrai dans un lit. J'en fus quitte pour la peur, et peut-être n'ai-je jamais aussi bien dormi.

Saint-Tropez est une pauvre petite ville qui n'a pour elle que d'être placée au fond d'un golfe magnifique, sous un ciel presque toujours sans nuages : vieilles maisons, ruelles assez malpropres, air d'ennui mortel.

Un détail sur le confortable qu'on trouvait alors au meilleur hôtel (cela a-t-il changé depuis ?) : l'un de nous — pas moi, pareille demande m'eût paru indiscrète — l'un de nous, dis-je, voulut faire cirer ses souliers où la poussière s'accumulait depuis trois jours. L'hôtel ne possédait pas une seule brosse; les deux vieilles déclarèrent que, dans la ville, il n'y avait pas de décrotteurs. L'une d'elles imagina alors de porter les souliers à un cordonnier. Celui-ci, après un minutieux examen, les renvoya tels quels, vierges de tout coup de brosse, déclarant qu'ils étaient en très bon état, et qu'il ne pouvait voir ce qui leur manquait.

Dans la matinée, nous allâmes, à deux, flâner par la ville, et nous mêler à quelques vieux marins qui humaient l'air de la mer sur le port, petite darse où le cutter de l'Etat le *Furet* s'étalait avec orgueil au milieu des tartanes et des bateaux de pêche. La grande industrie locale consiste dans la pêche de la sardine, l'exploitation du liège et la construction des petits navires de commerce. A cela il faut joindre la sériciculture dans une certaine proportion. Au moment de la sortie de la messe, nous vîmes un échantillon vivant de cette industrie en la personne d'un grand jeune homme dont le teint rappelait assez bien la nuance d'un citron sec, coiffé d'un chapeau de paille avec un large ruban jaune, et portant une cravate jaune, une chemise jaune, une veste, un gilet et un pantalon en soie jaune écrue, des bas jaunes et des souliers jaunes : c'était là de la couleur locale, il me semble !

Pendant que nous admirions ce cocon ambulant, qui subissait toutes sortes de plaisanteries, voire même d'assez jolies gaillardises, de la part des mignonnes provençales, si justement appelées les Anda-

louses de la France, voilà que notre matelot arrive escorté de deux gendarmes, précédés eux-mêmes d'un brigadier, lequel nous somme de décliner nos noms et qualités, d'exhiber des papiers qui prouvent notre droit d'être en ce moment à Saint-Tropez, ou sinon, de le suivre provisoirement... au violon. Cela devenait grave. Le brigadier, à la vue d'un matelot de l'Etat à lui inconnu, avait flairé un déserteur, où tout au moins un *coureur de bordées*, et il l'avait d'abord appréhendé. L'autre s'était recommandé de nous, et le représentant armé de la loi voulait nous appréhender à notre tour. Bien entendu que nous n'avions pas le moindre passe-port à montrer, et que, bon gré malgré, nous courions grand risque de finir notre journée entre quatre murs, lorsque la Providence, sous les traits du capitaine du *Furet*, vint nous tirer d'embarras.

Le géologue n'était pas avec nous, mais il faisait des siennes ailleurs, et plus sérieusement. En flânant par les rues, il avait aperçu, incrusté dans une grande pierre qui formait l'un des côtés de la baie d'une porte, un objet qui lui avait paru être un fossile quelconque. Il ne put résister à l'envie de gratter quelque peu la surface avec la pointe d'un de ses marteaux : ô joie indicible ! C'était bien en effet un fossile des plus intéressants, qui devait fixer son opinion sur les terrains voisins. Notre homme n'y tient plus — ces savants ne respectent rien — le voilà qui commence à démolir le chambranle de la porte, avec précaution pourtant (heureusement !) de peur de briser le précieux échantillon. Arrivée du propriétaire de la maison : dispute, émeute dans la rue, menace de l'intervention de la police, le tout dans le langage imagé des troubadours, avec gestes à l'appui : on peut se figurer quel joli tapage cela faisait. Heureusement que le mal n'é-

tait pas encore bien avancé, et qu'un peu d'argent arrangea l'affaire. Le propriétaire s'en alla content, permettant même à notre ami d'extraire le fossile en litige. Il faut dire que l'indemnité payée valait bien certainement le prix de la masure tout entière.

Le séjour de Saint-Tropez ne nous était pas sain : nous aurions fini par quelque aventure, et puis nous n'avions plus rien à y voir. Le plus sage était de nous en aller, mais la voiture publique, qui fait le trajet de Saint-Tropez à Toulon, ne partait que le lendemain soir. Heureusement nous pûmes noliser une espèce de patache pour nous conduire à Hyères où il y a douze lieues. Cela eût été trop dur à faire à pied après la marche des deux jours précédents, ce qui n'empêcha pas notre intrépide casseur de pierres de se jeter, sans guide et malgré l'obscurité de la nuit, dans un chemin de traverse que lui indiqua le cocher, comme devant le conduire à Bormes. Il voulait absolument voir le *romérage*, et nous ne pûmes même le décider à nous confier ses lourds marteaux et ses flacons à insectes — j'ai omis de dire qu'il cumulait l'entomologie avec la géologie. — Nous arrivâmes à Hyères à une heure et demie du matin, et, comme on n'était pas habitué à recevoir des voyageurs à une heure aussi indue, il fallut frapper à plusieurs portes avant de pouvoir nous loger.

Je ne dirai rien d'Hyères. Tout le monde connaît, au moins de réputation, son doux climat, ses jardins d'orangers, ses palmiers et ses lauriers-roses. Après déjeuner nous gravîmes le coteau où s'élevait autrefois le château-fort des comtes de Provence. Au-dessus des pans des vieilles murailles et des tours dégradées, un brave homme, propriétaire de toutes ces ruines, avait élevé un obélisque et, à côté, son futur tombeau, le

tout avec les inscriptions suivantes que je transcris sans commentaires. Je me permettrai cependant de dire qu'à la lecture, un léger accent provençal leur serait peut-être favorable.

Sur le tombeau :

Ici reposera
Charles-Casimir V....,
Propriétaire de ce rocher monumental
Et terres adjacentes,
Né le 4 mars 1767.
« Il fut ennemi des abus (1),
» Ami du pauvre et rien de plus. »

Sur les faces de l'obélisque :

A la France !
Ce centre des beaux-arts, par ces progrès divers,
Doit dans son avenir étonner l'Univers.

(1) C'est à-dire des actes arbitraires, injustices, etc., etc.

Notre ami nous avait rejoint dans la journée, enchanté de la fête de Bormes, où, déposant son attirail scientifique, il avait dansé comme un simple mortel, et fait danser les autres en remplaçant le *violonneux* de l'endroit qui s'était foulé le poignet. Après un coup-d'œil aux jardins d'orangers et à la statue de Charles d'Anjou, tout fraîchement inaugurée, nous quittâmes la patrie de Massillon, puis, prenant la rive gauche du Gapeau, nous revînmes aux Salins avec la conscience de n'avoir pas perdu notre temps pendant nos trois jours de congé : puisse le lecteur en dire autant !

DE LA FONDATION

DE

L'ANCIEN PORT DE CHERBOURG

D'APRÈS

LES DOCUMENTS CONSERVÉS AU DÉPOT DES FORTIFICATIONS ET A LA MAIRIE DE CETTE VILLE

PAR

M. LE MARQUIS DE CALIGNY

Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), *Membre correspondant de la Société académique de Cherbourg.*

Le conseil municipal de Cherbourg ayant donné le nom de Caligny au principal quai de son ancien port militaire, aujourd'hui port de commerce, il est intéressant de publier quelques détails sur le dossier conservé au ministère de la guerre, et contenant les principales pièces de la correspondance du chevalier de Caligny avec le maréchal d'Asfeld, relativement à ce grand travail, en comparant d'ailleurs ce qui a été fait avec le projet signé de la main de Vauban, dont le plan est exposé à la mairie de cette ville.

Il résulte de ce dernier document que, dans le projet de Vauban, il n'y avait point d'avant-port, car on ne peut appeler ainsi un simple renflement du chenal près de l'écluse du bassin à flot. Ce renflement, dans le plan dont il s'agit, n'avait même lieu que d'un côté du chenal, et il aurait été tellement

étroit qu'il n'aurait pu avoir d'autre but que de permettre à un ou deux navires de s'arrêter pendant qu'un autre aurait traversé l'écluse. On peut même remarquer que cela n'eût pas toujours été sans danger, à cause de la direction des vagues. C'est dans ce cas que Bélidor aurait eu raison de reprocher à l'auteur du projet d'avoir dirigé vers le nord l'axe du chenal et celui de l'écluse. Cette objection de Bélidor portait sur l'utilité que ce dernier croyait voir à ce qu'il y eût eu une seconde porte de flot contre la mer, tandis qu'elle a été depuis jugée inutile, même quand on a refait les travaux après la dévastation des Anglais. Quant aux autres objections de Bélidor, il suffit de remarquer que lorsque cet ancien port a été reconstruit après la dévastation des Anglais qui le détruisirent par la sape et la mine en 1758, on l'a rétabli précisément tel qu'il était, sans tenir aucun compte de ses objections, qui sont aujourd'hui jugées par la postérité.

De 1710 à 1725, Hüe de Caligny-Langrune (Hercule), plus connu sous le nom de Langrune, brigadier des armées du roi, directeur général des fortifications des places et ports de Normandie, avait précédé dans cette place son frère Hüe de Caligny (Louis-Roland), connu sous le nom de chevalier de Caligny, qui lui succéda en 1728. Ce fut Caligny-Langrune qui sonda le premier la rade; on conserve au dépôt des fortifications divers plans signés de sa main, de 1715 à 1724, d'après lesquels on voit l'état des travaux du port de Cherbourg jusqu'à cette époque.

Le premier mémoire du chevalier de Caligny sur ce port est de 1731. Tout en traitant la question comme elle devait l'être, il montre le plus grand respect pour Vauban; il avait même d'abord fait son projet d'après une hypothèse de cet illustre maréchal, appuyée d'ail-

leurs sur l'opinion des anciens habitants de la ville, selon laquelle il devait y avoir un fond de roc.

Dans une lettre du 20 juin 1737, de Caligny revient sur ce sujet, après avoir en définitive cru prudent de faire des sondages qui avaient prouvé que c'était une erreur. Dans cette lettre, adressée au maréchal d'Asfeld, il donne les détails de la nouvelle série de travaux rendus nécessaires pour l'examen plus approfondi des questions relatives aux fondations. Entre les lignes de cette lettre, le maréchal d'Asfeld a écrit de sa main une longue note dans laquelle il promet d'en rendre compte à M. le contrôleur géneral et à M. le cardinal, en insistant sur l'importance de construire ce port. Il promet de faire ce qu'il pourra afin d'obtenir les fonds demandés, mais il craint que cet ouvrage ne soit encore remis à une autre année, si l'auteur est obligé d'y faire de nouvelles modifications. Cette note est intéressante et montre la peine qu'a eue M. de Caligny à obtenir la modique somme nécessaire pour un travail si important, quoiqu'il en exposât les conséquences pour le commerce et la défense de l'Etat. Dans tout le cours de cette correspondance, il se montre préoccupé de faire d'abord l'indispensable, mais en disposant toujours les choses de manière à pouvoir faire par la suite compléter son travail dans des temps plus heureux.

La lettre du maréchal d'Asfeld au comte de Maurepas, annonçant que le roi a approuvé la dépense de cinq cent cinquante-trois mille trois cent quatorze livres, et que M. Orry est disposé à accorder ces fonds en plusieurs années, est du 20 septembre 1737. Il est bon de remarquer d'après cette lettre que cette modique dépense ne fut même accordée qu'en plusieurs années. Cependant les habitants de Cherbourg attachaient à ce

travail une bien grande importance, comme on le voit par l'extrait ci-après d'une lettre du maréchal d'Asfeld à M. de Caux, ingénieur en chef de la place, sous les ordres de M. de Caligny, extrait conservé dans l'Histoire manuscrite de Cherbourg, par l'abbé Demons, note 35 : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre... par laquelle vous me marquez que par l'utilité que les habitants de Cherbourg retireraient du rétablissement de leur port, ils en auraient volontiers fait la dépense, qui, suivant l'estimation que M. de Caligny m'a envoyée, monterait à 553,314 livres. »

Il paraît d'ailleurs que le mot *rétablissement* n'a pas été exactement copié, car le mémoire de Vauban, quand même on n'aurait pas les plans signés de Langrune, ainsi qu'un plan de 1731 signé par le chevalier de Caligny, montre suffisamment qu'il n'y avait jamais eu de port construit dans cette ville, comme celui qui y a été fait d'après les plans de M. de Caligny, notamment d'après celui de 1739, qui est également signé de sa main, et où l'on voit le bassin à flot, la grande écluse et l'avant-port.

Il est intéressant de remarquer, à ce sujet, l'extrême modestie avec laquelle M. de Caligny dit au maréchal d'Asfeld, dans sa lettre du 16 avril 1737, que l'avant-port est beaucoup plus spacieux dans son projet que dans celui de Vauban, tandis qu'il n'y avait point, à proprement parler, d'avant-port dans le projet de cet illustre maréchal, ainsi qu'on l'a déjà observé.

Parmi les plans signés de M. de Caligny, et conservés au dépôt des fortifications, se trouve celui qui renferme les détails de la grande écluse. Il est d'ailleurs intéressant de rappeler de passage suivant de l'Histoire manuscrite de Cherbourg, par M. de Chantereyne, p. 210 : « .... La première pierre de la maçonnerie de

la grande écluse fut placée le 29 mai 1739, par M. Hüe de Caligny, directeur des fortifications de la province. » Ce document, conservé à la mairie de Cherbourg, précise l'époque du commencement de ce travail.

On trouve, dans le dossier conservé dans le carton de Cherbourg, au dépôt des fortifications, deux lettres fort intéressantes, l'une du maréchal d'Asfeld au chevalier de Caligny, datée du 10 août 1739; l'autre, du 14 du même mois, qui est la réponse à la précédente. Il est bien remarquable de voir qu'on y discute très au long des objections que Bélidor regardait sans doute comme nouvelles, quand il les fit, longtemps après l'achèvement des travaux. Ces lettres et celles du chevalier de Caligny, adressées au maréchal d'Asfeld les 16 août 1737 et 2 avril 1739, s'étendent avec détails sur les travaux du port de Cherbourg et montrent que M. de Caligny était un ingénieur très-laborieux, étudiant sérieusement et par lui-même les travaux dont la direction lui était confiée.

Comme il est indispensable que ces lettres soient publiées, ainsi que les principales pièces du dossier dont il s'agit, pour bien faire comprendre tout le mérite de ces travaux, on ajoutera seulement ici qu'elles contiennent le projet de l'écluse latérale qui sert encore aujourd'hui à entretenir le curage de l'avant-port, proposé d'ailleurs et construit par M. de Caligny. D'après ce qui a été dit ci-dessus du plan signé Vauban, on ne doit pas s'étonner si cette seconde écluse ne se trouve pas dans ce plan, puisque Vauban ne s'était pas même occupé de cet avant-port. On remarquera aussi que la jetée de l'Ouest devait, selon Vauban, s'étendre plus loin dans la mer que celle de l'Est. C'est le contraire qui a été fait, comme on peut le remarquer

aussi sur le plan manuscrit des travaux détruits par les Anglais, qui est conservé à la bibliothèque de Cherbourg. M. de Caligny, dans toute cette correspondance, parle d'une manière très-convenable de M. de Caux, qui, comme ingénieur en chef, exécuta les travaux sous ses ordres.

Il y a eu six ingénieurs célèbres du nom de Hüe de Caligny, presque tous parvenus aux premières distinctions du corps du génie militaire. M. Augoyat, colonel du génie, a publié sur eux une savante Notice insérée en 1841 en tête du premier volume des Mémoires du maréchal de Vauban, extraits de leurs archives et publiés chez M. Corréard. C'est principalement à M. Augoyat, bien connu comme un de nos premiers écrivains militaires, qu'on doit la connaissance des services rendus à la ville de Cherbourg par les deux frères de Caligny, directeurs des fortifications de cette province. «..... A quelques exceptions près, dit-il, pendant quarante ans, de 1710 à 1748, les deux frères Hercule et Louis-Roland ont rédigé les projets de la plupart des constructions qui se sont faites dans les places et ports de la Normandie. »

La ville du Havre vient, à l'exemple de celle de Cherbourg, de donner le nom de Caligny à l'une de ses voies publiques.

M. Augoyat a donné de nouveaux détails sur les services de ces ingénieurs dans son grand ouvrage en trois volumes, intitulé : *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs et sur le corps du génie en France*. Voir notamment, t. I, p. 111, 205, 282, 294, 308, 346, 435, et t. II, p. 54, 60, 80, 88, 140, 158, 179 (pour le port de Cherbourg), 189, 195, 259, 267, etc.

Voici la copie de ce qu'il dit dans sa Notice précitée, relativement à Louis-Roland : « Cherbourg lui dut un bassin à flot, capable de recevoir les plus gros bâtiments de commerce, et des frégates de 20 à 40 canons. Jusque-là, cette ville n'avait eu qu'un port naturel, qui était le lit de la Divette, dans lequel les navires étaient à sec à marée basse. Ce port était néanmoins si fréquenté, à raison de la facilité de son entrée et de la sûreté que les bâtiments y trouvaient, que Vauban l'appelait l'*auberge de la Manche*. M. de Caligny fit son projet en 1731. Il se régla sur les fonds qu'on pouvait y consacrer. Il proposa le revêtement d'une partie du chenal de la Divette, une seule porte éclusée dite d'Ebe pour retenir la marée descendante, et un aqueduc pour écouler au besoin les eaux. Les travaux commencèrent en 1738, sous le ministère du cardinal Fleury. Poussés avec activité par l'ingénieur en chef de la place, M. de Caux, ils furent terminés dans l'espace de quatre ans. Les habitants admirèrent la beauté et la solidité de l'ouvrage, et demandèrent la continuation des jetées du chenal. A son retour de l'armée, en 1745, le chevalier de Caligny fit construire la nouvelle enceinte de Carentan, poste militaire auquel les circonstances et sa position à la gorge de la presqu'île du Contentin, avaient donné une importance qu'il n'a plus aujourd'hui. En 1758, les Anglais ruinèrent entièrement par la mine les travaux du port de Cherbourg, pendant les huit jours qu'ils en furent maîtres. La description en est conservée dans Bélidor, qui regrette que l'auteur du projet (qu'il eût bien pu nommer) n'ait pas ajouté une porte de flot contre la marée montante, afin de pouvoir à volonté tenir le port à sec. L'observation en avait été faite à M. de Caligny, par M. d'Asfeld. Mais on considéra que la construc-

tion de cette porte élèverait la dépense au delà de la somme qui avait été allouée, et que l'on pourrait s'en passer, comme cela se fait dans plusieurs ports. Cherbourg a aujourd'hui un bassin à flot servant de port marchand qui remplit toutes les conditions désirables. »

Le portrait de Louis-Roland Hüe de Caligny est au musée de Cherbourg. On y a inscrit son titre de fondateur de l'ancien port de cette ville.

Je regarde comme un devoir de dire que M. Auguste Le Jolis a retrouvé à Cherbourg une partie des documents qui ont été mentionnés dans la *Revue Maritime et Coloniale*, et que la forme générale de la Note officielle publiée en 1868 par cette *Revue*, avait été indiquée par ce savant.

JACQUES COEUR A CHERBOURG
EN 1450

DOCUMENT INÉDIT

COMMUNIQUÉ PAR

M. LÉOPOLD DELISLE

Membre de l'Institut, Correspondant de la Société académique de Cherbourg.

L'acte suivant, dont l'original est passé du cabinet de Gaignières dans les collections de la bibliothèque nationale (ms. français 20616, fol. 5), fait connaître avec une entière précision les événements qui mirent fin à la domination anglaise dans la ville et le château de Cherbourg, en 1450. C'est un mandement du roi Charles VII, relatif aux mesures à prendre pour rembourser une somme avancée par l'argentier Jacques Cœur. Voici, en deux mots, les faits qui demeurent établis par le texte du mandement, et qui n'ont pas tous été consignés dans les chroniques contemporaines, ni dans les histoires modernes.

Au mois de juillet 1450, alors que la Normandie était en grande partie délivrée de l'occupation étrangère, le roi de France chargea le connétable de Richemont et le comte de Clermont d'assiéger Cherbourg, qui était encore au pouvoir des Anglais et dont le gouverneur se nommait Thomas Gower. Comme les opérations menaçaient de traîner en longueur, on songea à précipiter le dénouement par des négociations. A cet effet, Jacques Cœur, le conseiller et l'argentier de Charles VII, fut envoyé à Cherbourg; il se mit en rap-

port avec Thomas Gower et s'entendit bientôt avec lui sur les conditions auxquelles les Anglais consentiraient à se retirer en Angleterre : une somme de 2000 écus devait être donnée à la garnison; Richard Gower, fils du gouverneur, prisonnier des Français, serait mis en liberté; on paierait la rançon de quelques autres prisonniers anglais, et notamment celle de Dighon Chistrethon; la garnison serait défrayée de toutes ses dépenses jusqu'au jour de son embarquement pour l'Angleterre. De plus, Jacques Cœur fit des promesses secrètes à plusieurs chevaliers et gentils hommes du parti des Anglais. A ce prix, Cherbourg devait être rendu sans délai aux lieutenants du roi de France. On était alors aux premiers jours du mois d'août 1450.

Aussitôt qu'on eut arrêté les articles du traité, Jacques Cœur courut les soumettre à l'approbation de Charles VII, qui tenait alors sa cour à Ecouché. La ratification ne se fit pas attendre; mais pour mettre le traité à exécution, il ne fallait pas moins de 40,000 écus, somme énorme pour le trésor royal, que la dernière campagne avait complétement épuisé. Heureusement Jacques Cœur mit son crédit au service du roi; il trouva sans retard les 40,000 écus exigés pour la délivrance de Cherbourg. Charles VII, par une cédule signée de sa main à Ecouché le 10 août 1450, s'engagea à rembourser la somme avancée par Jacques Cœur. Le remboursement dut suivre de près le mandement que nous publions, et qui est daté du 3 décembre 1450.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à noz amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes noz finances, tant en langue d'oil comme en langue d'oc,

salut et dileccion. Comme ou mois de juillet derrenierement passé, après la redduccion en nostre obeissance de plusieurs citez, bonnes villes, chasteaulx et forteresses de nostre païs et duché de Normandie, occuppées par les Anglois noz anciens ennemiz, nous eussions donné la charge à noz très chers et amez cousins le comte de Richemont, connestable de France, et le comte de Clermont, en leur compaignie plusieurs chevaliers, escuiers et autres noz cappitaines et gens de guerre, aler mettre le siege devant noz ville et chastel de Cherbourg, aussi occuppez par les dits Anglois; et après peu de temps eussions envoié au dit siege nostre amé et feal conseillier et argentier Jaques Cuer, afin de trouver quelque bon appoinctement avecques Thomas Gower, lors cappitaine des diz ville et chastel, pour nostre nepveu d'Angleterre, pour iceulx ville et chastel mettre en nostre obeissance, par traictie ou autrement; et lui arrivé au dit siege, peu de jours après fut ouverte la matiere par nos dits cousins et conseillier au dit Gower, et lui fut promiz et accordé que, s'il vouloit rendre et mettre en nostre obeissance les diz ville et chastel de Cherbourg, on lui renderoit franchement et quittement Richard Gower, son filz, lequel estoit prisonnier de nostre dit conseillier et argentier, et avecques ce furent promises paier comptant les sommes de deniers qui s'ensuivent : c'est assavoir pour les compaignons de guerre estans en garnison soubz le dit Thomas Gower en iceulx ville et chastel, deux mille escuz; pour un prisonnier nommé Dighon Chistrethon, deux mille escuz; et oultre plus, les sommes de deniers pour quoy tenoient certains autres prisonniers anglois; et avecques ce paier toute la despence que feroient les Anglois estans en iceulx ville et chastel, tant pour leurs personnes que de leurs biens pour

leur passage en Angleterre; lequel appoinctement le dit Thomas Gower accepta et en fut content: et incontinent icellui nostre conseillier se partist du dit lieu de Cherbourg et s en vint par devers nous à Escoché en Normandie, où pour lors estions, pour nous dire et déclairer la maniere du dit traictie et appoinctement, afin de savoir nostre voulenté sur ce, lequel nous eusmes pour agréable et en feusmes contens; et pour ce que, pour fournir au dit traictie, convenoit faire délivrance du dit Richard Gower et d'autres prisonniers comme dit est, qui ne se povoient bonnement estimer, ne aussi les autres despenses, tant pour dons qu'il convenoit faire en secret à plusieurs chevaliers et gentilz hommes du party des diz Anglois, comme pour le frayt de leur dit passage en Angleterre, et autres despences; après grant et meure deliberacion, tant de plusieurs des seigneurs de nostre sang que austres de nostre grant conseil, en leur presence, estimasmes toutes icelles parties à la somme de quarante mil escuz; mais pour ce que la plus part de noz finances, tant ordinaires que extraordinaires, avoit ja esté emploiée ou paiement de noz gens de guerre, que avions tenuz bien par l'espace d'un an, ou environ, en nostre dit duché de Normandie, pour la recouvrance d'icelui, n'eussions peu trouver si promptement icelle somme de quarante mil escuz comme besoing nous estoit; nous, considerans la grande et excessive despense qu'il nous eust convenu faire, tant ou paiement et entretenement de nos diz gens de guerre que pour l'artillerie que tenions ou dit siege, et l'inconvenient qui s'en feust peu ensuir, se la chose eust duré long trayn, en attendant la recouvrance d'iceulx ville et chastel, à nostre requeste, feismes dire en nostre presence à nostre dit conseillier qu'il meist toute peine et

diligence à lui possible de faire finance de la dicte somme de quarante mil escuz; à quoy icellui nostre conseillier desirant de tout son cuer nous servir et secourir, nous promist et se consenti libéralment de faire finance promptement de la dicte somme de quarante mil escuz en la fourme et maniere dessus declairée, et pour seurté d'icelle somme lui baillasmes lors une cedulle en perchemin, donnée soubz le signe de nostre main, au dit lieu d'Escoché le Xme jour d'aoust derrenierement passé, de la dicte somme de quarante mil escuz, lui promettant par icelle en bonne foy et en parolle de roy icelle somme lui faire paier des premiers deniers de noz finances de notre dit païs de Normandie; et ce fait, incontinent, icesllui nostre conseillier et argentier s'en retourna au dit siege de Chierbourg par devers nos diz cousins, et misrent icellui traictie et appoinctement à exequcion, et delivra nostre dit argentier les prisonniers, et avecques ce paya les sommes cy dessus declairées necessaires et promises pour la redduccion de la dicte place et dont nous feusmes et sommes contens, et tant que, graces à Notre Seigneur, iceulx ville et chastel furentmis et réduistz du tout en nostre obeissance; et pour ce que nous voulons, comme vouloir devons, en nous acquictant de nostre dicte promesse, icellui notre conseillier estre restitué de son dit prest comme raison est et que tenu y sommes, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, par grande et meure deliberacion des gens de nostre grant conseil, avons ordonné et ordonnons par ces presentes icellui nostre conseillier et argentier estre entierement paié, contenté et restitué de la dicte somme de quarante mil escuz, valent soixante mil livres tournois, des deniers de l'aide de LXVI mil livres tournois par nous mis sus en nostre dit pays de Normandie ou mois de derrenierement passé, pour le fait de la recouvrance de

la dicte place de Chierbourg, en notre acquict et en monnoie courant en Normandie, à laquelle nous avons avaluée et avaluons la dicte somme de quarante mil escuz, qui est au feur de XXX sous tournois pour escu, qui estoit lorsque le dict prest nous fut fait, et est encores de present, le cours que les diz escuz avoient et ont en nostre dit païs de Normandie, par les mains de nostre amé et feal Macé de l'Aunoy, receveur general de noz finances en nostre dit païs de Normandie. Si vous mandons et expressement enjoingnons par ces dictes presentes que par icellui nostre receveur general vous, des deniers du dit aide de LXVI mil livres tournois, faictes paier, baillier et delivrer en nostre acquict à nostre dict conseillier et argentier la dicte somme de LX mil livres tournois en la dicte monnoie avaluée et en la maniere dessus declairée, et par rapportant ces presentes, avecques nostre dicte cedulle et quictance d'icellui notre conseillier sur ce souffisante tant seulement, nous voulons icelle somme de LX mil livres tournois estre allouée es comptes et rabatue de la recepte de nostre dit receveur general par noz amez et feaulx gens de noz comptes, auxquelz nous mandons ainsi le faire sans aucun contredit ou difficulté, non obstant que autrement que par la dicte cedulle et ces presentes il n'appere des singulieres parties de la distribucion et paiement de la dicte somme de LX mil livres tournois, et quelxconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Montbason, le tiers jour de décembre, l'an de grace mil CCCC cinquante, et de notre règne le XXIXe.

CHARLES.

Par le roy en son conseil : DE LA LOERE.

LA SECONDE INTERDICTION DE TARTUFFE

5 AOUT 1667

LETTRE SUR LA COMÉDIE DE L'IMPOSTEUR (1)

PAR M. EDOUARD THIERRY.

Le départ des officiers pour la campagne de Flandre ne faisait pas les affaires du théâtre. « Vous savez, écrivait Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, dans sa lettre du 20 mai 1667, vous savez qu'il n'est plus question que de guerre. Toute la cour est à l'armée, et toute l'armée est à la cour. Paris est un désert, et désert pour désert, j'aime beaucoup mieux celui de la forêt de Livry où je passerai l'été.

En attendant que nos guerriers
Reviennent couverts de lauriers. »

En attendant, la *Veuve à la mode* (2) s'était jouée, peu s'en faut, dans le vide. En attendant aussi, reposé par le séjour d'Auteuil, rajeuni par le régime du lait (du lait de vache, disait-on alors, comme nous disons le lait de chèvre), Molière, avec la robe de chambre et le bonnet de nuit de don Pédre, redoublait de verve dans le *Sicilien* (3) pour attirer la seule clientèle qui lui

(1) *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, in-12 de 124 p., 1667, sans nom d'auteur ni d'imprimeur.

(2) *La Veuve à la Mode*, comédie en un acte, en vers, de de Visé, représentée pour la première fois, le 15 mai 1667, avec *Attila*, sur le Théâtre du Palais-Royal.

(3) *Le Sicilien*, comédie-ballet en un acte, représentée pour la première fois à Saint-Germain-en-Laye le 16 février 1667, dans *le Ballet des Muses;* à Paris, le 10 juin de la même année, encore avec *Attila*.

restât, les clercs de procureurs et les marchands de la rue Saint-Denis. Malheureusement, la bourgeoisie elle-même se tenait éloignée du théâtre et se piquait, par honneur, de n'y pas plus paraître que si elle eût porté l'épée.

En trois représentations, *Attila* et le *Sicilien* descendirent de cent quarante-deux livres à quatre-vingt-quinze. « Néant pour le partage (1). » On remplaça le *Roi des Huns* par *Rodogune* qui releva d'abord la recette; mais ce fut encore l'affaire de deux jours. Le troisième, revint le terrible NÉANT. *Rodogune* fut remplacée à son tour par l'*Amour médecin*. Les deux comédies-ballets (2) données ensemble furent plus heureuses. C'était un spectacle agréable et sans fatigue comme les demande l'été vers la Saint-Jean. A la fin de la semaine, le spectacle donnait encore cent quatre-vingt-cinq livres de recette et sept livres dix sous de partage. Ce n'était pas assez toutefois, pour qu'au premier empêchement, le théâtre ne saisît pas le prétexte de se fermer. Aussi se ferma-t-il pendant dix jours, du 28 juin au 8 juillet, sans que personne y trouvât à redire. L'attention publique était du côté de la guerre dont les nouvelles se succédaient, tous les jours, rapides et glorieuses : 30 juin, nouvelle de la réduction de Tournay; 2 juillet, arrivée du Roi devant Lille; 3, ouverture de la tranchée; 5, la contrescarpe franchie par les Suisses; 6, reddition du fort de Douay. Et, à travers tous ces bruits de l'armée, un événement d'un autre genre, l'exaltation du cardinal Rospigliosi au souverain pontificat, sous le nom de Clément IX, était encore une victoire Française.

(1) Le partage, c'est-à-dire la part que chaque acteur touchait sur la recette de la journée.

(2) *Le Sicilien* et l'*Amour médecin*.

Le 8, tandis que le Roi quittait un moment le théâtre de la guerre pour rejoindre la Reine à Compiègne auprès du Dauphin, Molière redonnait le *Sicilien* qui eut encore huit représentations : trois avec *le Médecin malgré lui;* trois avec *Sganarelle;* une avec *l'Amour Médecin*, le 22, et la dernière avec *le Médecin malgré lui*, sans dépasser une recette moyenne de 157 livres, ni descendre au-dessous de 116. Le mardi 28, relâche dans tous les théâtres à l'occasion du *Te Deum* chanté pour la prise de Courtray. Ce jour-là, *le Sicilien* ayant naturellement disparu de l'affiche, Molière profita de l'occasion pour ne pas l'y remettre. Le 29, il reprit *la Veuve à la Mode* accompagnée de l'*Ecole des Maris*. Le 31, même spectacle. Recette de dimanche : deux cent quatre-vingt-neuf livres. C'était le plus beau chiffre que la pièce eût encore atteint. De Visé dut croire que la fortune lui revenait. Le mardi encore même spectacle, mais non pas même recette : quatre-vingt-sept livres ; trois de partage. Décidément, c'était assez longtemps tenir la partie avec des jeux enguignonnés. Las de la mauvaise chance et cherchant enfin à mettre aussi de son côté le bonheur général, Molière changea tout d'un coup ses cartes. Comme l'Alcippe des *Facheux*, il mit sur table une triomphante quinte major; la quinte major de Molière était *Tartuffe*.

Quand il n'y a plus personne à Paris, on sait ce qu'il s'y trouve encore de monde pour un spectacle de haute curiosité. A l'annonce de *Tartuffe* (1), la foule reparut, et la receveuse du théâtre, Mlle de Lestang, inscrivit, sur son bordereau du 5 août : dix-huit-cent-quatre-vingt-dix livres.

Mais Alcippe avait compté sans les bas carreaux de

(1) Sous le titre de *Panulphe*.

son adversaire, et Molière sans les manœuvres de ses ennemis. *Panulphe* s'était donc joué le 5; le 6, un huissier de la cour du Parlement vint de la part du président Lemoignon interdire la représentation de la pièce.

Singulière aventure ! Si Molière n'eût pas été autorisé à jouer sa comédie, comment croire qu'il eût été assez hardi pour contrevenir aux défenses du Roi ? Et si la permission lui avait été accordée, comment expliquer ce coup de foudre dans un ciel serein ? Le rideau ne s'était pas levé sans que La Grange eût annoncé la pièce dans le spectacle précédent, sans qu'elle eût été affichée non-seulement le matin, mais la veille de la représentation. Paris a toujours lu les affiches de théâtres. L'affiche de *Tartuffe*, le nom de l'*Imposteur* fut-il dissimulé sous le pseudonyme transparent de *Panulphe*, dut être la nouvelle qui court en un moment toute la ville et fait l'entretien de tout le monde. Le Parlement ne s'étant pas ému dès la première annonce, il y avait eu de sa part au moins tolérance tacite; rien n'est plus vraisemblable, avec l'amitié dont M. de Lamoignon honorait Molière, et dans un temps d'allégresse publique où la justice du Roi devait se laisser désarmer par ses victoires.

Mais l'autorisation de jouer une pièce ne lui assure qu'un jour. Le lendemain est subordonné à l'effet de la représentation. Pour peu que celle du *Tartuffe* eût soulevé des murmures ou qu'elle eût été accueillie par des applaudissements excessifs (la cabale était bien capable de jouer le double jeu), l'absence du Roi, loin de servir Molière, lui ôtait le seul protecteur dont ses ennemis n'auraient peut-être pas eu raison. Dès les premières plaintes de l'épiscopat et de la magistrature, la responsabilité devenait trop lourde pour

le premier président; il s'y déroba tout de suite et se hâta de replacer la pièce sous l'interdit, afin que quand les plaintes arriveraient au Roi, Sa Majesté apprît en même temps la représentation soufferte et supprimée.

C'était un cruel événement pour la troupe de Molière. La Grange n'en a dit que deux mots (1); mais il y a ajouté un commentaire à sa façon, celui d'un sage qui ne veut ni parler ni se taire. A la marge de son registre, il a dessiné un petit rond divisé en deux parts, l'une teintée de noir, l'autre de bleu; au-dessous du rond, une ligne horizontale d'où s'élèvent, sur trois petites tiges, comme trois perles radiées. Ce que signifient les deux couleurs rapprochées dans le même anneau, cela se devine à peu près : le bleu c'est la joie du cinq, le noir c'est le deuil du six : ensemble, la victoire si vite changée en désastre. Quant aux trois perles radiées ou traversées d'une croix, ne signifient-elles pas les chandelles allumées ? On dirait une illumination en rébus. Reste à savoir si, le 5 août, moitié en l'honneur des conquêtes du Roi, moitié en l'honneur de la représentation, le Palais-Royal n'avait pas eu son illumination et ses fusées ?

Cherchez dans la *Gazette de France* un renseignement quel qu'il soit sur ce qui nous intéresse; la *Gazette* se tait. L'interdiction, comme la représentation, elle ignore tout, c'est l'habitude; mais ce qui sort de l'habitude, c'est qu'elle n'a pas d'article-Paris dans son numéro du 13 août. Les nouvelles de la ville manquent du 4 au 15. Est-ce que l'huissier du Parlement aurait aussi passé à la *Gazette* pour les supprimer ?

(1) « Le lendemain 6me, un huissier de la Cour du Parlement es venu de la part du premier président, M. de la Moignon, deffendre la pièce. »

Si l'officier de justice passa également chez Muguet, rue de La Harpe, où s'imprimait la Gazette de Robinet, il arriva trop tard. La *Lettre en vers* avait paru le matin même du jour de l'interdiction. Il est vrai que le rimeur à la semaine avait fait son article la veille du spectacle :

Je fis le *quatre août* ces historiques pages
Pour un objet royal qui vaut tous nos hommages.

La *Lettre en vers* de Robinet, écrite le 4 août, assez en l'air d'ailleurs, rendons lui cette justice, ne peut donc rien nous apprendre. Le gazetier annonce et promet surtout un éclatant succès. Fort bien; mais son témoignage est nul. Ce qui reste acquis toutefois, c'est que la duchesse d'Orléans se proposait d'assister au spectacle du lendemain, qu'elle l'avait annoncé et qu'elle le fit sans doute; mais la présence de cette charmante princesse n'eut pas la vertu de conjurer l'orage. Le Roi absent, sa protection, à elle aussi, devint hésitante et timide. Comme le premier président, Madame eut peur de se compromettre et se tint à l'écart (1).

(1) Robinet eut peur aussi. Sa gazette ne paraissait encore que par tolérance. Il sollicitait un privilége, et son article inopportun n'était pas pour rendre le chancelier plus favorable à sa demande. Le samedi suivant, il fit ce qu'il aurait dû faire plus tôt; il devint circonspect. De sa maladresse et de *Panulphe*, pas un mot. En revanche, compte-rendu enthousiaste de la représentation annuelle donnée à l'occasion de la distribution des prix par les élèves du collége de Clermont (*Le Martyre d'Andronic*, et un ballet terminé par le couronnement de l'Innocence). On voit d'ici le succès. C'était un nouveau triomphe remporté sur la comédie de scandale. D'ailleurs, conclut Du Laurens :

D'ailleurs la décoration
Etait certes fort magnifique,
Bonne pareillement se trouva la musique
Et bref tout y donnait de l'admiration;
Mais c'est aux jesuites à faire
Et c'est aux autres à SE TAIRE.

On voit bien à peu près qui sont « les autres; » Molière en est et Du Laurens aussi, le premier. — Le chancelier signa le privilége.

Dans cet étrange événement, que restait-il à Molière ? Il lui restait de recourir comme toujours aux bontés du Roi, c'est-à-dire à sa bienveillante équité. Pour supprimer la pièce, après l'avoir laissé annoncer et représenter sans obstacle, on s'avisait après coup que la Troupe du Roi n'avait pas demandé l'autorisation du Parlement. Sur quoi, Molière répondait assez bien que l'autorisation du Parlement n'avait pas semblé nécessaire là où le Parlement n'était jamais intervenu; que le Roi seul avait défendu la comédie, et que, Sa Majesté ayant daigné en permettre la représentation, toute permission était acquise.

Louis quatorze avait donc permis la représentation. Il n'y a pas à en douter; Molière le dit et le dit au Roi lui-même, dans le placet (1) qu'il écrivit pour en appeler au témoignage de son maître sur le fait de son innocence. Mais on n'est jamais assez innocent quand on a la fortune contre soi; ce qui donnerait à croire que la représentation de *Panulphe* avait été presque un échec, ou tout au moins une victoire mal traitée. C'est peut-être là ce que signifie le rond mi-parti bleu et noir de La Grange; et au théâtre plus qu'ailleurs on ne se justifie que par le succès.

Si Louis quatorze s'était laissé surprendre un consentement, c'était à la condition d'un succès qui l'eût justifié lui-même. La chance ayant mal tourné, le Roi aurait-il le courage de ne s'en pas dédire, et de ne pas désavouer l'événement ?

Molière n'en était pas assez sûr pour risquer de porter personnellement son placet au camp devant Lille. Voyage pénible pour une santé délicate, dans un pays ravagé par la guerre, et, au bout du voyage, résultat

(1) Le *second placet*, comme on l'appelle en tête des éditions de *Tartuffe*.

incertain. Mieux valait envoyer le placet; mais il n'était pas aisé non plus de l'écrire. On peut se figurer que Molière s'y reprît à plusieurs fois avant d'user son irritation contre ses ennemis et de retrouver, comme il fit, le sang froid, la libre possession de soi-même qui vont si bien dans une juste cause. Du reste, il en eut le loisir. L'huissier du Parlement s'était présenté le 6, on s'en souvient. La Thorillière et La Grange (1), chargés de porter le placet, ne se mirent en route que le 10, soit qu'effectivement la lettre de Molière les eût retenus jusque-là, ou qu'il n'eussent pas trouvé plus tôt un moyen de transport.

La Grange, toujours sobre de détails, n'en donne pas d'autre que celui-ci sur le voyage de Lille, à savoir que son camarade et lui partirent en poste. Il avait même commencé par l'omettre et ne l'ajouta qu'en se relisant, pour expliquer peut-être la fin de son apostille : « Le voyage a coûté mille livres à la troupe. »

La cour fit un excellent accueil aux deux comédiens, La Grange s'en loue. Comment n'eussent-ils pas été reçus à bras ouverts ? Avec eux c'était Paris, le Paris des belles fêtes, qui apparaissait tout à coup au milieu de l'armée, parmi les équipages de siége et les canons en batterie. Ils allèrent d'abord présenter leurs devoirs à Monsieur, comme au protecteur naturel de son ancienne troupe. Monsieur leur témoigna l'intérêt le plus obligeant, et ne cessa pendant leur séjour de leur en donner des marques publiques. Malgré tout, le but du voyage n'était pas rempli. Ce que demandaient les deux ambassadeurs, c'était d'être présentés au Roi

(1) La Grange partait naturellement à titre d'orateur de la troupe. La Thorillière, avant d'être comédien, avait été capitaine d'une compagnie de gens de pied, au régiment de Lorraine.

et de plaider eux-mêmes la cause de *Tartuffe;* mais le Roi n'entendait pas être pressé. Il se réservait de prononcer à son heure. Au fond, et dans un démêlé si délicat, où la comédie avait de si considérables adversaires, ne pas décider tout de suite, c'était déjà lui être favorable. Avec sa grande netteté de jugement, Louis qnatorze ne voulait pas aller plus loin. Ce n'était ni le lieu ni le moment de donner un sujet de plainte à la religion, dans un pays encore espagnol, et parmi les Te-Deum où la reconnaissance du vainqueur renvoyait solennellement à Dieu la gloire de ses triomphes.

La mesure ainsi faite, le Roi n'accorda pas aux comédiens l'audience qu'ils sollicitaient; mais laissons la parole à La Grange : « Sa Majesté, nous fit dire, qu'à son retour à Paris il ferait examiner la pièce de *Tartuffe*, et que *nous la jouerions.* » La promesse est formelle.

Combien de temps la réponse se fit-elle attendre ? La Grange et la Thorillière étaient-ils au camp, le 16 août, lorsque le feu prit au quartier-genéral du Roi ? y étaient-ils le 17, lorsque le travail de circumvallation fut terminé ? le 19, quand la tranchée fut ouverte ? le 20, quand on commença à jeter des bombes dans la place ? la nuit du 24 où l'on enleva la contrescarpe ? le 24, le jour de la Saint-Louis où l'artillerie solennisa la fête du Roi par un terrible feu d'artifice : 22 pièces de 24 foudroyant la ville de concert avec le canon de la tranchée ? le 28 enfin quand le tambour battit la chamade et qu'on signa la capitulation ?

Tout cela se pouvait à la rigueur; mais La Grange n'avait rien d'un curieux, et son Registre n'entre pas dans les curiosités superflues.

« La troupe, ajoute-t-il succinctement n'a pas joué

pendant notre voyage, et nous avons recommencé le 25 septembre, dimanche, par le *Misanthrope.* »

Le théâtre du Palais-Royal resta donc fermé pendant six semaines. »

Inutile de dire que l'absence de La Grange et de La Thorillière ne fut pas d'aussi longue durée. Le Roi lui-même quitta Lille, le 29 août. En admettant que nos deux comédiens eussent attendu la reddition de la place, si les représentations du Palais-Royal avaient été d'abord interrompues à cause de l'insuffisance de la troupe, on voit qu'elles auraient pu être reprises dès les premiers jours de septembre.

Que faisait cependant Molière ? Molière boudait Paris qu'il punissait en se tenant à l'écart; mais il n'avait pas boudé de telle sorte qu'il n'eût commencé par prendre la plume, pour répandre cette fois toute l'amertume de son cœur dans une brochure chaudement improvisée, et pour donner au public, faute d'une autre représentation, le récit de sa pièce avec les commentaires.

Quatorze jours après l'interdiction de *Tartuffe,* la brochure était achevée, Molière écrivait à la dernière page « 20 août 1667 » et livrait son manuscrit à l'impression sous le titre de : *Lettre sur la Comédie de l'Imposteur*, comme pendant à la *Lettre sur le Misanthrope.* Imprimeur clandestin; brochure anonyme.

Mais la brochure anonyme est-elle de Molière ?

Si elle n'est pas de Molière, de qui serait-elle ?

D'un simple spectateur, comme elle l'assure ? d'un honnête amateur de spectacle qui ayant assisté, par fortune, à la représentation l'aurait si bien suivie des oreilles et des yeux, qu'il se trouvât presque en mesure de renouveler, à l'égard de *Panulphe*, le tour de force de Neufvillenaine à l'endroit de *Sganarelle ?*

Mais *Sganarelle* n'avait qu'un acte et *Tartuffe* en a cinq.

Mais l'histoire de Neufvillenaine n'est peut-être pas aussi vraie qu'on a coutume de le croire. Peut-être aussi couvre-t-elle quelque infidélité d'un gagiste qui aurait secrètement livré le manuscrit.

Mais Neufvillenaine n'avait pas manqué, disait-il, une seule des premières journées de *Sganarelle*, et l'*Imposteur* en était resté à la première.

Quand l'auteur de la *Lettre* affirme n'avoir connu la pièce qu'à la scène, il ne se flatte probablement pas d'être cru. Ce n'est pas d'un seul coup, pour s'être trouvé dans la fièvre d'une représentation turbulente, qu'on entre au cœur d'une œuvre dramatique comme *Tartuffe*, qu'on en pénètre la conception, qu'on en saisit le plan, qu'on en suit la disposition dans toutes ses parties, sans laisser échapper l'ordre d'une seule scène, sans déranger du texte que ce qu'il faut pour ramener le vers à la prose. Encore ne faudrait-il pas trop presser l'exact rapporteur de remettre sa prose en vers :

« L'auteur, écrit-il, s'est contenté la plupart du temps de rapporter à peu près les mêmes mots et ne se hasarde guères à mettre des vers : *il lui était bien aisé, s'il l'eût voulu, de faire autrement*, et de mettre tout en vers ce qu'il rapporte... »

Qui parle ainsi ? qui se joue ainsi autour de la vérité ? Nul autre que Molière ou un ami de Molière et des mieux placé dans sa confidence.

L'ami est là. Nous le connaissons. Ceux qui l'ont voulu trouver, ne l'ont pas cherché bien loin. Il est de la maison. Il y tient par deux succès de comédie et encore par un autre endroit. Après le succès du *Misanthrope*, il s'est chargé d'analyser le caractère origi-

nal d'Alceste. Après la suppression de l'*Imposteur*, si quelqu'un presse Molière d'entrer dans le débat, de dire ce qui doit être dit, de répondre à la curiosité universelle, c'est de Visé avec l'ardeur du journaliste futur; mais pour peu que Molière hésite par découragement ou par lassitude, s'il lui en coûte de se défendre lui-même, d'entreprendre son apologie et de réduire sa pièce à la pauvreté du discours, c'est l'affaire de de Visé ! Que Molière lui passe la parole, qu'il lui laisse prendre le manuscrit du souffleur, de Visé sera le spectateur officiel, chargé de voir, chargé d'entendre, de juger, de se souvenir pour tout le monde, et de faire la relation authentique de la représentation.

Si l'on pouvait oublier ce que coûta de chagrins à Molière la situation d'où sortit cette relation précieuse, on se surprendrait à ne pas regretter l'interdiction du 6 août, puisqu'on lui doit d'entrevoir ce qu'on appellerait dans la langue des graveurs, le second *état* de *Tartuffe*.

Tartuffe en a eu trois:

L'*épreuve* inachevée des *Fêtes de Versailles*. *Etat* inconnu;

L'*épreuve* avant les dernières retouches, avant la *Lettre* (pardon pour le jeu de mots qui s'est fait de lui-même) celle dont la *Lettre* donne une sorte de décalque et qu'elle permet de comparer dans une certaine mesure avec le troisième *état;*

L'*épreuve* définitive de 1669

Entre la seconde et la troisième *épreuve*, les différences ne sont pas aussi considérables qu'on pourrait le croire, dans la composition du moins, — le détail nous échappe — et elles ont ceci de particulier, que si Molière s'amende en quelque endroit, c'est pour avoir failli contre les règles de son art, contre l'ob-

servation de la vérité humaine, plutôt que contre cet esprit de réserve et de prudence qu'on appelait alors la politique.

Au point de vue de la politique, le changement le plus significatif, — on peut le trouver puéril, — c'est la suppression du nom de *Tartuffe*, transformé sur l'affiche comme dans la pièce en celui de *Panulphe*.

Panulphe! quelle illusion pouvait faire ce pseudonyme ridicule? Si la comédie était coupable, en quoi la rendait-il innocente? Etait-ce par je ne sais quelle physionomie plus basse de ses trois syllabes et qui infligeait au personnage un surcroit de mépris? Non; mais enfin Panulphe n'était que Panulphe, un malheureux quelconque et sans attache avec qui que ce fut. Tartuffe, au contraire, d'individu s'était fait famille, et sa famille s'appelait comme lui. Qui disait Tartuffe disait chacun des siens, et ce nom par lequel Molière les diffamait tous, les obligeait tous à se défendre. Etant le titre de la pièce, il en était aussi le premier crime. Le supprimer, c'était donner, non-seulement à la cabale, mais encore à beaucoup d'honnêtes gens, presque toute la satisfaction qu'ils pouvaient désirer; c'était supprimer le gros scandale de la comédie.

L'intention de l'auteur se trouvant ainsi justifiée, la comédie n'avait plus besoin de modifications aussi profondes et pouvait rester telle à peu près que nous la voyons aujourd'hui.

Même lever de rideau. C'est toujours ce chef-d'œuvre des expositions dont la mise en scène est si simple qu'elle rappelle, sans autre comparaison, Dieu merci! l'annonce à la porte d'un spectacle forain: le tableau, l'opérateur et sa baguette.

Le tableau, le voici; il est vivant. Ce sont les ac-

teurs même de la pièce rangés en évantail et debout derrière les chandelles. Ils viennent tour à tour se placer sous la baguette. Ils se présentent au devant de leur histoire et de leur nom; mais sans paraître songer qu'on les regarde, sans avoir l'air de commencer un jeu, continuant comme continue la vie.

Nous ne sommes pas vis-à-vis d'un spectacle; nous sommes vis-à-vis de la réalité. Ici demeure Orgon, M. Orgon, le mari de Mme Elmire. Le mari parti pour les champs, la belle-mère est venue, par devoir. faire visite à sa belle-fille. La visite se termine, on descend à la salle basse, la bonne femme la première, la famille, par cérémonie, à sa suite; mais de quel pas ! La cérémonie ressemble à une déroute. Qu'y a-t-il donc ? Il y a que la conversation s'est échauffée là-haut, comme à l'ordinaire, et que Mme Pernelle, en querelle avec tout le monde, s'est levée brusquement de son siége pour quitter la partie.

Mais, avant de sortir, l'aigre discuteuse se retourne et tient tête encore une fois à ses contradicteurs. C'est là qu'elle est bien posée pour les blasonner l'un après l'autre. Chacun d'eux a son fait, chacun son portrait que la vieille lui tire en trois mots, sans compter le soufflet par intention qu'elle leur donne à tous sur la joue de Flipote. La rupture est déclarée. L'action a marché sans un temps d'arrêt. Le sujet et les précédents de la pièce se sont exposés en pleine action.

Je sens bien que je prends un sentier qui détourne; mais le moyen de ne pas se laisser engager dans un détour où vous attire *Tartuffe*, *Tartuffe* expliqué par Molière.

La *Lettre sur l'Imposteur* ne sert pas seulement à constater les retouches et les *repentirs* du maître, elle est importante aussi par certaines indications dont elle

éclaire le jeu des comédiens et la mise en scène. Ici, nous avons le costume de Mme Pernelle, « qu'à son air et à ses habits on n'aurait garde de prendre pour la mère du maître de la maison. » Ainsi, sa tournure et ses grimaces contrastent avec la bonne mine des personnes qui la suivent. L'incompatibilité d'humeur s'accuse tout de suite. Mme Pernelle n'a pas encore parlé qu'elle a tort, et il le faut; sans cela tous ses griefs risqueraient de sembler justes. Damis pourrait n'être, en effet, qu'un méchant garnement, comme elle dit, Marianne une dissimulée, Elmire une coquette dépensière et de mauvais exemple. Du moment où Mme Pernelle est posée en ridicule, personne n'a plus besoin de lui répondre; personne ne lui répond aussi pour se justifier; personne ne conteste avec elle que sur un point, mais sur lequel tout le monde est bien d'accord à ne pas lui laisser le dernier mot : la louange de Panulphe, et la confusion que fait la bonne femme de la piété véritable avec l'hypocrisie.

Dans *Panulphe*, puisque *Panulphe* il y a, notons d'abord ce qui a été modifié depuis. Aussitôt le débat réveillé par la vivacité impatiente de Damis, Cléante y prenait le haut bout. C'était lui qui achevait la boutade de Dorine, à l'endroit de Madame Orante :

Tant qu'elle a pu des cœurs attirer les hommages...

Et, poussant plus loin le discours, « pour un exemple de bigoterie qu'avait apporté Mme Pernelle » il en donnait tout de suite « six ou sept de véritable vertu : »

Regardez Ariston, regardez Périandre,
Oronte, Alcidamas, Polydore, Clitandre...

Mais quoi ? Du moment où Cléante argumentait sérieusement contre Mme Pernelle, sa scène avec Orgon devenait une redite.

Une redite, la scène capitale du premier acte ! Une redite, la thèse solennellement soutenue par l'honnête homme de la pièce sur la vraie et la fausse piété ! Cela ne pouvait pas être, Molière le sentit bien; et ayant dans ce premier acte quatre champions pour deux passes d'armes, il apparia les couples de manière à diviser nettement la joute comique et la joute sérieuse : Dorine avec Mme Pernelle, deux bonnes langues, au début; plus tard, Orgon avec Cléante, et celui-ci armé de toute son éloquence.

A la sortie de Mme Pernelle, Elmire et Marianne ne l'accompagnaient pas jusqu'au-dehors, comme elles font aujourd'hui ? Elmire encore indisposée n'allait pas plus loin que la salle basse; tout le monde restait donc en scène, moins la grand'mère et sa servante bien entendu. Ici commençait une seconde exposition dans les formes ordinaires, exposition relative au second intérêt de la pièce, c'est-à-dire à l'amour mutuel de Valère et de Marianne. Quand le jeune homme est un cavalier accompli, qu'il presse de tous ses vœux un mariage également souhaité par la jeune fille et désirable à tous les titres, pourquoi le mariage ne se fait-il pas ? se demandait la famille réunie : Qu'y a-t-il au fond de ces retardements ? Il doit y avoir Panulphe, répondaient Damis et Dorine : « Et là, dit la *Lettre*, on commence à raffiner le caractère du saint personnage, en montrant, par l'exemple de cette affaire domestique, comment les dévots, ne s'arrêtant pas simplement à ce qui est plus directement de leur métier, qui est de critiquer et de mordre, passent au-delà, sous des prétextes plausibles, à s'ingérer dans les affaires les plus secrètes et les plus séculières des familles. »

On délibérait enfin sur ce qu'il convenait de faire en cette occurence. Avis unanime : charger Cléante de voir Orgon pour en tirer une réponse définitive.

C'était alors qu'Elmire remontait dans sa chambre, emmenant Damis et Marianne. Dorine restée seule avec Cléante se mettait à le renseigner, — elle le fait encore — sur ces secrets d'un ménage que dissimule longtemps une femme sensée; mais que Cléante ne doit plus ignorer maintenant: l'engouement d'Orgon à l'endroit de Panulphe, le despotisme exercé par Panulphe sur la famille entière; et, afin que le frère d'Elmire n'en put pas douter, Orgon, survenant à point, achevait de confirmer par la preuve le dire de Dorine, dans l'admirable épisode du « Pauvre homme ! »

On se rend bien compte du remaniement: toute une grande scène retranchée, avec une tirade d'un effet certain, la seconde exposition réduite à six vers dits par Damis et jetés « pour moins d'amusement » dans un rapide mouvement de sortie. Travail et sacrifice tout ensemble. En faisant l'un et l'autre, Molière regretta peut-être un moment sa tirade sur les opérations matrimoniales des dévots de place, peut-être aussi le conseil de famille d'où découlaient originairement les confidences de Dorine à Cléante; mais le regret ne fut pas de longue durée. D'abord, puisque Panulphe ne voulait pas marier la fille d'Orgon, ni l'épouser lui-même, la tirade en question n'était qu'un hors-d'œuvre et une méchanceté de placage. Quant aux confidences de Dorine sur la maison de son maître, elles étaient aussi bien la suite naturelle de la rupture à laquelle venait d'assister Cléante. A-t-on jamais trouvé que celui-ci ne fut pas suffisamment prié par Damis d'intervenir auprès d'Orgon en faveur de Valère, surtout lorsque le tour que va prendre la scène entre les deux beaux-frères, les entraînera si loin de ce petit intérêt ?

En revanche, quelle force d'effets accumulés !

Quelle suite de chefs-d'œuvre sans intervalle ! Après la scène de Mme Pernelle, le couplet de Dorine sur les tendresses d'Orgon pour Panulphe, l'entrée d'Orgon, « le Pauvre homme ! » le portrait de Panulphe fait par Orgon lui-même, caricaturiste à son insu, le grand discours de Cléante enfin sur l'hypocrisie !

Si l'interdiction de *Tartuffe* a été la première application d'une censure dramatique, *Tartuffe* n'est pas resté le seul exemple des pièces de théâtre qui se sont heureusement amendées à cause d'elle.

Mais dans le *Panulphe* de 1667 comme dans le *Tartuffe* de 1669, ce qui est bien à remarquer, c'est l'attitude irréprochable d'Elmire, toujours la même au milieu de ces changements, toujours discrète, toujours conforme aux plus délicates convenances.

Non-seulement Elmire ne dit rien qu'elle ne doive dire, Molière ne veut même pas qu'elle entende ce qu'il ne lui serait pas séant d'écouter.

Quand Dorine et Damis ébauchent de concert le premier portrait de l'imposteur, quoiqu'Elmire pût y ajouter, elle se tait par respect pour sa belle-mère présente, pour son mari absent, pour elle-même qui regarde après tout l'hôte de son mari comme son hôte et qui ne veut autoriser personne à se plaindre de lui plus haut qu'elle.

Quand Dorine passera du portrait de Panulphe au portrait d'Orgon, Elmire fera mieux que de se taire, elle se sera retirée.

Jeune et belle comme elle est, dans un mariage médiocrement assorti, si elle souffrait que personne, fût-ce une servante dévouée, fit rire de son mari devant elle, Elmire semblerait moins honnête femme; on craindrait de la voir glisser sur la pente de la coquetterie.

Voilà pourquoi, dans son second travail comme dans le premier, Molière a pris le même soin d'écarter Elmire pendant l'entretien de Dorine et de Cléante, pourquoi Elmire quitte la scène avec sa belle-mère et n'y rentre que la confidence finie.

Au second acte, une seule différence appréciable, la coupure de la dernière scène.

Après la brouille adorable de Valère et de Marianne, au moment où Dorine sépare à grand peine les deux amants réconciliés, Dorine ne sortait pas de la salle basse. Elmire, Cléante et Damis venaient l'y rejoindre. Second conseil de famille. Le premier avait conclu à une démarche de Cléante auprès d'Orgon; celui-ci concluait à une démarche d'Elmire auprès de Panulphe, attendu que l'on commençait à soupçonner le fourbe de ne la point haïr. La *Lettre* trouve la scène tout à fait propre à éveiller la curiosité du public sur ce qui va se passer dans le troisième acte (1).

Annoncer enfin l'entrée en scène de Panulphe et pour son entrée cette première rencontre avec Elmire dont il a subi le charme, c'était laisser le spectateur affriandé sur une promesse de haut goût. De trop haut goût, peut-être. Les situations hasardeuses ne demandent pas toujours tant de lumière, et celle-ci avait besoin d'être plus voilée. Panulphe amoureux! Car c'est là dessus que l'on se fonde. Mais, d'abord, si ce beau secret courait déjà toute la maison, Panulphe serait un bien pauvre hypocrite. Faisons-lui l'honneur de croire qu'il sait mieux dissimuler, d'autant plus qu'un amoureux qui mange et dort comme lui, ne semble pas si peu en état de cacher sa faiblesse. Ad-

« (1). Et par là finit l'acte qui laisse comme on voit, dans toutes les règles de l'art, une curiosité et une impatience extrême de savoir ce qui arrivera de cette entrevue. » P. 29.

mettons cependant qu'excepté pour Orgon, et pour sa mère, cette faiblesse ne soit plus un mystère pour personne : quelle autre difficulté! Comment cette famille d'honnêtes gens ne se sent-elle pas encore plus de répulsion pour le misérable qui ajoute à son hypocrisie l'insolence de ses désirs? Comment croit-elle pouvoir tirer de là quelque chose qui ne soit pas honteux? Comment le frère, comment le beau-fils d'Elmire engagent-ils l'un sa sœur, l'autre sa belle-mère, presque sa mère! dans une démarche où elle n'obtiendra rien sans laisser sous-entendre un échange et espérer un retour? Comment Elmire elle-même peut-elle accepter officiellement un rôle dont tout le monde sent les dessous?

Pour qu'Elmire le joue, sans y rien perdre de sa propre estime, il faut qu'elle n'ait personne dans sa confidence et que personne n'ait pris au sérieux la boutade de Dorine:

Je crois que de Madame il est, ma foi! jaloux.

Quand Dorine a jeté le mot en l'air, elle-même n'y attachait pas plus d'importance; si elle a rencontré juste par malice, Elmire le sait mieux qu'elle. C'est bien pour cela qu'Elmire a gardé le silence, et c'est parce qu'elle a gardé le silence, qu'elle a pu former vaguement son dessein. — Il n'y aura jamais assez d'admiration pour le silence d'Elmire.

Inutile au premier acte, le conseil de famille était plus qu'inutile au second; Molière a supprimé la scène, il a bien fait. Ce qui la condamnait encore, c'est que le troisième acte ne s'en ouvrait pas moins comme il s'ouvre, par la scène de Damis avec Dorine, celle-ci guettant Tartuffe au passage pour le prier de vouloir bien attendre sa maîtresse. Dorine dit-là tout ce qui est à dire, rien de moins, rien de plus, elle pré-

pare ce qui est à préparer, sans laisser pressentir les nouveautés dont le public va être témoin; Panulphe n'a plus qu'à faire son entrée.

On sait la suite. La disposition du troisième acte n'a pas été modifiée depuis la *Lettre sur l'Imposteur*; mais ce qui s'est altéré sur plus d'un point, il faut le dire, c'est la tradition du jeu théâtral établi par Molière, et, avec elle, la tradition de sa pensée.

Pourquoi Panulphe ne paraît-il qu'au troisième acte? L'auteur de la *Lettre* en donne la raison : c'est qu'il ne serait pas adroit de produire un personnage de ce caractère sans avoir à lui faire faire un jeu digne de lui. Il fallait, pour le présenter au public, attendre que l'action fût dans son fort. Elle y est. Tout a échoué contre l'entêtement d'Orgon; la pauvre Marianne sera sacrifiée. S'il lui reste une dernière chance de salut, c'est dans l'entretien particulier qu'Elmire fait demander à Panulphe. Il est donc temps d'introduire Panulphe sur la scène, et l'hypocrite s'y présente avec toutes les simagrées de sa profession. Sa grimace vient d'autant plus à propos que le masque va tomber tout de suite. Avant même qu'Elmire ait paru, aux premiers mots du message de Dorine, l'homme s'est trahi. « Il le reçoit (le message) avec une joie qui le décontenance et le jette un peu hors de son rôle. » Ainsi parle la *Lettre* et : « c'est ici, ajoute-t-elle, que l'on voit représenter mieux que nulle part ailleurs la force de l'amour et *les grands et beaux jeux* que cette passion peut faire par les effets involontaires qu'il (l'amour) produit dans l'âme de toutes la mieux concertée. »

Panulphe se compose presqu'aussitôt, il redevient maître de lui-même; mais de sa joie une espérance lui reste. A la manière dont s'est présentée cette fortune

inattendue, il l'aura prise pour une bonne fortune. Toutes ses témérités vont être fondées sur cette illusion; mais l'illusion ne durerait pas, si Elmire la dissipait à dessein ou négligeait seulement de l'entretenir, « dans cette âme concertée entre toutes. »

L'inaltérable douceur d'Elmire a été la grande séduction à laquelle Panulphe s'est laissé surprendre. Ce n'est pas d'hier qu'il se tient devant elle dans l'attitude de ces mourants qui veulent être devinés. Il y a employé les soupirs et les regards. Elle ne s'en est ni amusée ni courroucée, elle s'est contentée de ne pas y prendre garde. Il y a plus, au milieu de l'aversion qu'inspirent autour d'elle Panulphe et son Laurent, la politesse à laquelle se contraint l'excellent naturel d'Elmire fait un contraste dont Panulphe s'est déjà prévalu en secret. Présentement, que demande-t-elle enfin? Un tête-à-tête ! A ce tête-à-tête, comment vient-elle? Tranquille et gracieuse ainsi que toujours, un peu plus prévenante peut-être parce-qu'elle n'a pas si peu de chose à obtenir de ce mendiant rhabillé : son renoncement à la main de Marianne et à la fortune qu'une si jolie main lui apporte.

Depuis deux siècles qu'on sait comment finit l'aventure, on a oublié qu'Elmire tente à peu près l'impossible. Elmire l'a oublié elle-même, et, jouant avec distraction, une partie toujours gagnée, elle fait précisément ce qu'il faudrait pour la perdre.

De l'air dont elle aborde Panulphe aujourd'hui, ce n'est plus elle qui « d'un mot d'entretien lui demande la grâce. » Les rôles ont changé. Elle passait, à ce qu'il semble, Panulphe sort de sa chambre comme l'araignée de son trou; et, comme le papillon pris dans la toile, Elmire tremble à l'approche du monstre.

Singulière inconséquence! Cette femme vaillante

qui a sa famille à défendre et qui la défendra sans se ménager dans son étrange démarche du quatrième acte, se présente inquiète et timide au second! Panulphe lui fait peur et dégoût. Sa chasteté d'honnête femme retourne à l'innocence. Sa pudeur a des alarmes de jeune fille. Que Panulphe l'effleure seulement du bord de son manteau, je ne dis pas encore de sa main, elle change de couleur. En vérité, si le galant de robe courte a pu prendre un moment le change, attitude et physionomie, toute Elmire l'avertit qu'il se trompe; et, s'il s'obstine à se tromper, de toutes les dupes qu'il a pu faire, il n'est pas la moins aveugle, ni la moins ridicule.

Il ne faut pas raffiner en délicatesse sur Molière. Il ne faut pas non plus, quand il ose dépasser le point où il a voulu s'arrêter. Le point, nous l'avons. La *Lettre sur l'Imposteur* le fixe aussi nettement que le récit peut définir un jeu de théâtre. Elmire et Panulphe sont en présence, chacun avec son dessein particulier. Tandis qu'Elmire hésite au début, et cherche avant tout à gagner l'ennemi par sa complaisance, Panulphe a beau jeu pour la prévenir et commencer à la tenir en échec, sans paraître y penser (1). Il s'approche, elle s'éloigne, il se rapproche toujours de même. S'il prend la main d'Elmire, « c'est comme par manière de geste et pour lui faire quelque protestation qui exige d'elle une attention particulière. » S'il s'oublie à serrer cette main qu'elle lui laisse, Elmire n'a l'air d'y soupçonner aucune intention. « Ouf ! vous me serrez fort, » et avec tant de calme que Panulphe « s'oublie de nouveau. » Qui que ce soit qui se fût permis ce qu'il se permet avec elle, Elmire romprait aussitôt l'entretien;

(1) « Même sans y penser, à ce qu'il semble », p. 39.

mais rompre l'entretien c'est tout perdre, et, si confuse qu'elle soit de cette liberté : « Que fait là votre main ? » dit-elle simplement.

Ah ! de grâce laissez, je suis fort chatouilleuse.

On y met pas plus de patience. « Enflammé par tous ces petits commencements, par la présence d'une femme bien faite, qu'il adore, *et qui le traite avec beaucoup de civilité* (1), et par les douceurs attachées à la première découverte d'une passion amoureuse », Panulphe hasarde enfin la déclaration que l'on sait. Le sang-froid d'Elmire ne se dément pas. Le geste de l'hypocrite était plus redoutable que son éloquence. Une déclaration en forme d'homélie était la seule que la jeune femme n'eût pas eu l'occasion d'entendre; elle s'en donne le divertissement à loisir, sûre maintenant d'arriver à son but en deux mots : Ou je dirai tout à mon mari, ou vous presserez vous-même le mariage de Valère avec Marianne.

Ainsi Elmire reste douce jusqu'au bout, douce parce qu'elle est forte. Que si quelqu'un lui reprochait ici « trop de bénignité », Molière la justifie par le couplet même où l'hypocrite s'excuse devant elle :

Et considérerez, en regardant votre air
Que l'on n'est pas aveugle et qu'un homme est de chair.

« Il s'étend (il, c'est Panulphe), il s'étend admirablement là dessus, et lui fait si bien sentir (à la femme d'Orgon), son humanité et sa faiblesse, *qu'il ferait presque pitié*, s'il n'était interrompu par Damis. » (2).

« Presque pitié ! » Voilà bien Molière, toujours compâtissant envers l'amour, fut-ce envers celui de Panulphe ! Mais si Molière plaint ici son imposteur, c'est

(1) Page 40.
(2) Page 41.

que l'imposteur est sincère aussi cette fois. Cela mérite qu'on s'en souvienne.

— Entre le quatrième acte de 1667 et celui que nous avons, point ou peu de différence. L'acte débute de même: Panulphe mis au pied du mur par Cléante et de faux-fuyants en faux-fuyants, réduit à la fuite, la famille (1) alarmée, autour de Marianne qui se désole, Orgon qui revient de chez son notaire avec le contrat (2).

L'auteur de la *Lettre* se demande si c'est ici ou ailleurs qu'Orgon affirme de son Panulphe : « Il est bien gentilhomme » et que Cléante objecte en forme de sentence : « Il sied mal à ces sortes de gens de se vanter des avantages du monde » ?

Molière songeait peut-être dès lors à faire passer cette réplique dans le rôle de Dorine, car le doute de l'auteur anonyme n'est qu'un artifice assorti à son déguisement; mais si la sentence en question (3) appartenait originairement à Cléante, elle ne pouvait pas encore se trouver dans le second acte, où Cléante ne paraît pas.

Faut-il faire observer, par occasion, puisque nous sommes revenus un moment au second acte, que la *Lettre* ne dit rien du jeu muet de Dorine, lorsque celle-ci, réduite à la pantomime pour stimuler la résistance de Marianne, échappe par un triple lazzi au soufflet qu'Orgon lui apprête ? Le jeu de Dorine n'était-il donc pas encore inventé ?

(1) C'était la quatrième fois que la famille se trouvait assemblée, en attendant le dernier acte qui devait la réunir encore. Raison de plus pour que Molière supprimât le second et le troisième conseils de famille

(2) Ou la dotation, dit la *Lettre*, page 49.

(3) Qui d'une sainte vie embrasse l'innocence
Ne doit point tant prôner son nom et sa naissance.

La *Lettre* — pour rentrer dans le quatrième acte — ne dit rien non plus de la petite toux avec laquelle Elmire ponctue les singularités du discours de Panulphe, et les souligne, à l'intention de son mari, caché sous la table. Ici, le silence du commentateur est bien plus significatif. Que le jeu de Dorine n'entrât pas dans son récit, c'est un détail négligé, voilà tout. Dans la scène où Panulphe presse si vivement Elmire, en vue d'une revanche, le récit ne néglige pas les détails; au contraire, il en donne un autre. C'est avec le pied (1) qu'Elmire fait tous les signes qu'elle peut pour déterminer Orgon à sortir de sa cachette. Qui n'oublie pas les signes du pied, n'aurait pas oublié la toux, à ce qu'il semble. Que conclure ? que le jeu aurait été ajouté depuis ? Tout porte à le croire. Peu rassurante par elle-même, la situation ne tournait pas au comique dans son audacieuse réalité. Les signes du pied étaient sourds, on pouvait douter qu'Orgon les entendît. Il fallait un autre moyen de rappeler toujours le mari au public et en même temps d'égayer la scène. Le moyen, on l'avait, c'était la toux habituelle d'Armande (2), il ne s'agissait que d'en régler les effets, et Molière les régla de la manière la plus heureuse (3).

(1) *Lettre*. Page 59.

(2) « Elle affecte la toux éternelle de la Molière » dit l'auteur de *La Fameuse comédienne*, en parlant de la fille La Tourelle qui dupa le président Lescot par sa ressemblance avec la veuve du grand poète. Voir *La Fameuse comédienne*, édition donnée par J. Bonassies. Paris 1870, p. 47. — La femme et le mari toussaient l'un comme l'autre.

(3) C'est sans doute à ce besoin d'égayer la scène qu'on doit encore la singulière boutade :

Vous toussez fort, Madame ? — Oui, je suis au supplice.
— Vous plaît-il un morceau de ce jus de réglisse ?

ainsi que la réponse d'Elmire

L'intercalation est évidente, — le quatrain détonne de toutes les façons, — et elle a suivi la *Lettre*.

Quant à Elmire, aucune indécision sur l'attitude qu'elle a gardée tantôt avec Panulphe. La *Lettre* s'y reporte naturellement; car le quatrième acte sort du second, et la scène où Elmire force Panulphe à poser le masque est en préparation dans le troisième. Ce qui a rendu possible la mystique déclaration où s'est engagé l'imposteur, c'était l'obligeant accueil de la jeune femme; ce qui rend possible le second tête-à-tête et tout ce qui s'y passe, c'est le calme avec equel elle a écouté la déclaration entière; si bien que, pour dissiper la défiance du maître fourbe, redoublée par une première surprise, Elmire n'a qu'à lui rappeler de point en point ce qu'elle a été envers lui. Et Panulphe a beau se tenir sur ses gardes, il ne peut se défendre d'être convaincu, puisqu'il l'est par la vérité.

Quelle admirable et terrible conception! Voici Panulphe bien perdu. Au moment où il croyait Elmire poussée à bout, Elmire se dérobe et le laisse aux bras de son mari qui le chasse. Il se redresse alors; il va se venger par un crime; mais, où le crime commence, le comique cesse; la comédie de l'hypocrite est achevée: elle le serait du moins, si Molière n'avait pas M. Loyal en réserve. Panulphe à peu près écarté de la scène, M. Loyal y entre à sa place. Qui, M. Loyal ? Vous le demandez ? M. Loyal est M. Loyal, comme Panulphe est Panulphe. La cabale ayant la main dans toutes les professions, M. Loyal est l'huissier de la cabale (1). Il en porte la marque dans toute sa personne. Plus raffiné coquin que pas un au-

(1) « Ce personnage est un supplément admirable du caractère bigot, et fait voir comme il en est de toutes professions et qui sont liés ensemble bien plus étroitement que ne le sont les gens de bien; parcequ'étant plus intéressés, ils considèrent davantage et connaissent mieux combien ils se peuvent être utiles les uns aux autres dans es occasions: ce qui est l'âme de la cabale. » *Lettre*, page 71.

tre de sa robe; il vient faire « l'acte du monde le plus sanglant avec toutes les façons qu'un homme de bien pourrait faire le plus obligeant. » (1).

« Ce caractère est si beau, que je ne saurais en sortir, » dit l'auteur de la *Lettre*; aussi le poète « et il en sait quelque chose » pour *le faire jouer plus longtemps*, a employé toutes les adresses de son art. Il fait lui dire plusieurs choses d'un ton et d'une force différente par les diverses personnes qui composent la compagnie, pour le faire répondre à toutes selon son but. Même, pour le faire davantage parler, il le fait proposer et offrir une espèce de grâce qui est un délai d'exécution, mais accompagné de circonstances plus choquantes que ne serait un ordre absolu. »

On a retranché, depuis, l'offre du délai d'exécution, comme si ce dernier trait du rôle eût été une longueur, de l'aveu même de Molière; Molière n'avoue qu'une chose, sa prédilection particulière pour cette scène. Il n'y avait rien à en supprimer.

Où Molière a fait lui-même une juste coupure, c'est dans la piquante contestation de Mme Pernelle qui s'obstine à ne pas croire, avec son fils qui croit, parcequ'il a vu. Un peu plus long, le débat le serait trop. Primitivement le trop y était, on va le voir.

Après les lieux communs que nous savons, « les proverbes, les apophtegmes et les dictons du vieux temps » ressassés par la bonne femme, venaient « les exemples de sa jeunesse et des citations de gens qu'elle avait connus. » Exemples et citations, Molière a tout sacrifié à la rapidité de l'action, lancée maintenant

(1) « Et cette détestable manière sert encore au but des Panulphes pour ne se point faire d'affaires nouvelles, et au contraire mettre les autres dans le tort, par cette conduite si honnête en apparence et si barbare en effet. » Page 72.

vers son but, à l'anxiété de la crise, à l'attente du dénoûment qui ne se laisse pas prévoir. Il faut que tout se hâte et s'abrège, le compliment de Valère, les adieux, le dernier choc de Panulphe avec Cléante. Le spectateur ne peut plus se reposer qu'il n'ait vu tomber la foudre sur le malfaiteur et les gens de bien passer de l'angoisse à la joie inespérée. C'est alors que tout le monde respire, que l'éloquence peut élever la voix, sûre enfin et deux fois sûre d'être écoutée; car elle est l'expression de la reconnaissance publique envers le prince égal aux Dieux qui dénoue, lui aussi, l'action théâtrale par un prodige.

Prodige à recommencer ! mais, s'il se fut accompli d'un seul coup, on voit ce que nous y perdions : *Tartuffe* raconté et défendu devant ses juges par Molière ou sous l'inspiration de Molière.

La *Lettre sur la Comédie de l'Imposteur* se divise en deux parts: (1) le récit et le plaidoyer, le compte rendu de la représentation et l'examen des censures portées contre la pièce.

Pour le récit, Molière peut s'être servi d'une autre main. Le style l'indique çà et là, si l'on veut, et surtout la chaleur des éloges. Ce n'est pas Molière qui s'est ainsi prodigué l'encens. Celui qui le lui brûle au visage est un ami exalté par l'émotion publique, par la douleur du poète et la grandeur de l'œuvre persécutée.

Mais, après de Visé, Molière a repassé la plume sur le travail de son collaborateur. On le reconnaît à la vigueur de la retouche, à l'énergie des gloses qu'il a introduites et qui sont autant de traits nouveaux contre l'hypocrisie. Quant aux louanges, qu'il ne se se-

(1) « Cette Lettre est composée de deux parties : la première est une relation de la représentation de l'*Imposteur*, et la dernière consiste en deux réflexions sur cette comédie. » Préface de la *Lettre*.

rait pas décernées lui-même, il les laisse à la charge de son ami. Pourquoi les effacer d'ailleurs? Elles protestent contre l'interdiction de la pièce et luttent pour l'honneur de la maison.

Le récit achevé, le collaborateur disparait, sa tâche est finie, Molière poursuit la sienne. Ici, Molière est seul. Sur le fait de sa pièce, il produisait un avocat, un spectateur représentant le public, ce vrai juge de la comédie; pour les principes attaqués dans son œuvre, il ne laisse à personne le soin de les justifier et de discuter les deux griefs principaux allégués par ses adversaires sérieux : 1° L'inconvenance de traiter dans une salle de théâtre les matières de la religion; 2° celle de donner en spectacle public les témérités du tête-à-tête.

Habile stratégiste, Molière avait déjà touché incidemment, à l'occasion de son troisième acte, l'emploi de la langue de la dévotion dans la déclaration d'amour de Panulphe. La thèse ainsi dégagée du point épineux, il ne restait plus à Molière que de revendiquer pour la comédie sérieuse le droit de proposer au public les plus hautes vérités. A qui lui objectait l'indignité du théâtre : Il n'y a pas de lieu si indigne, répond-il, où ne descende la lumière du soleil : « Dieu remplit tout de lui-même sans aucune distinction et ne dédaigne pas d'être aussi présent dans les lieux les plus infâmes que dans les plus augustes et les plus sacrés. »

« La charité, reprend-il plus loin, la charité ne souffre point de bornes; tous lieux, tous temps lui sont bons pour agir et faire du bien. Elle n'a point d'égard à sa dignité quand il y va de son intérêt, et comment pourrait-elle en avoir? puisque cet intérêt consistant, comme il fait, à convertir les méchants, il faut qu'elle les cherche pour les combattre, et qu'elle

ne peut les trouver pour l'ordinaire, que dans des lieux indignes d'elle. »

Lisez tout, lisez ce qui suit sur les fausses bienséances, à l'abri desquelles se ménage la dignité « empruntée et relative » des grands. A cette gravité du discours, à cette argumentation si élevée où Molière parle si bien la langue de ses adversaires, on reconnaît le condisciple du prince de Conti, l'élève du collège de Clermont, qui a complété ses fortes études, comme on fesait alors, par le cours de théologie; mais il est temps de nous arrêter dans cette voie, et nous allons retrouver, après le théologien, le moraliste, l'observateur, le mari.

Le but des deux grandes scènes d'Elmire et de Panulphe vous paraissait nettement indiqué: Mettre l'hypocrisie aux prises avec la tentation, et, volontaire ou involontaire, rendre sa défaite publique dans les circonstances les mieux préparées pour le retentissement de la comédie? Erreur ! Molière se glorifiant dans ces deux scènes affirme : « que jamais il ne s'est frappé un plus rude coup contre tout ce qui s'appelle galanterie solide en termes honnêtes...; et que, si quelque chose est capable de mettre la fidélité des mariages à l'abri des artifices de ses corrupteurs, c'est assurément cette comédie, parce que les voies les plus ordinaires et les plus fortes par où on a coutume d'attaquer les femmes y sont tournées en ridicule d'une manière si vive et si puissante qu'on paraîtrait sans doute ridicule, quand on voudrait les employer après cela, — et par conséquent on ne réussirait pas. »

Nous sommes bien placés, après deux siècles, pour savoir juger si Molière ne s'est pas fait illusion, et si *Tartuffe* a mis pour toujours la fidélité des mariages à l'abri des artifices dont on se sert pour la corrompre.

Lui-même n'était pas bien sûr de persuader aisément ses lecteurs : « Quelques-uns, ajoute-t-il, trouveront peut-être étrange ce que j'avance ici; mais je les prie de n'en pas juger souverainement qu'ils n'aient vu représenter la pièce, ou du moins de s'en rapporter à ceux qui l'ont vue. » Il y a là un accent de conviction qui fait sourire, mais qui donne à penser en même temps. Evidemment cette instance redoublée n'est pas d'un homme qui se joue du public et de lui-même avec un paradoxe. Molière se trompait sincèrement, voilà tout. Sous quelle préoccupation ? Est-il besoin de le demander ? celle de sa jalousie.

Il l'a nommée la grande misère attachée à l'institution de la société conjugale, cette *galanterie solide*, qui va droit aux effets, et à laquelle il donne encore un autre nom « la galanterie (1) du tête-à-tête. »

Si l'hypocrisie est l'ennemi commun contre lequel il a eu l'imprudence de se lever seul, la galanterie du tête-à-tête est son ennemi personnel, celui qui le menace à chaque instant dans son bonheur et dans son repos.

Par où perdre cet ennemi qui rôde incessamment autour de lui, c'est-à-dire autour d'Armande ? à qui tout sert de prélude: un compliment derrière la scène, l'air enjoué ou l'air mourant, la prose ou le vers, le bouquet anonyme, l'applaudissement et la place retenue au théâtre avec une intention marquée ? cet ennemi toujours suspect, toujours insaisissable, dont tout se fait complice, qui a pour lui la jeunesse, les présents, la flatterie de l'adoration, l'ardeur du désir, la surprise et la contagion de l'amour ?

A force d'y rêver, Molière a trouvé ce qu'il cher-

(1) *Lettre*. Page 95.

chait, l'arme sûre, le ridicule. Avec le ridicule, toute espèce de charme est rompu. Si le ridicule est une disconvenance (1), quoi de plus ridicule que l'entreprise amoureuse d'un dévot de profession ? Qui voudra désormais essayer de ces préliminaires, de ces acheminements de la galanterie solide, quand *Panulphe* les aura discrédités en les contrefaisant ? et quel prestige pourra conserver auprès des femmes ce manège avec lequel on se flatte de les étourdir, lorsque la comédie y aura attaché le souvenir de *Panulphe* ?

L'objection se présente tout de suite : Telles façons qui deviennent grotesques chez un cuistre comme lui, n'auraient pas la même disconvenance, autrement dit, le même ridicule, chez un homme du monde.

A l'objection, la réponse; Molière la tient toute prête : Il ne s'agit pas qu'un homme du monde soit ou ne soit pas ridicule, la même situation donnée. Ce qui importe, c'est qu'il y ait eu une première impression de ce genre. De quelque façon qu'une femme puisse être pressée, si elle reconnaît les moyens d'attaque de *Panulphe*, dont elle a déjà ri, elle n'aura même plus à se défendre, protégée « par la seule prévention où la pièce l'aura mise. »

Veut-on cependant que son esprit revienne de cette prévention ? — Mais le chemin qu'il avait fait du côté de la désillusion est à refaire dans l'autre sens. Si peu de temps que demande ce retour, c'est assez pour que l'occasion soit perdue et que la tentative échoue; « car, il a beau être « moralement parlant, le péché universel », ce péché de la galanterie ne nous tyrannise pas aussi violemment qu'on pourrait le croire.

D'où procède-t-il ? Ecoutons bien ceci :

(1) *Lettre*, page 98.

« Il procède beaucoup plus, surtout dans les femmes, des mœurs, de la liberté et de la légéreté de notre nation que d'aucun penchant naturel, étant certain, que, de toutes les nations civilisées, il n'en est point qui y soit moins portée par le tempérament que la française. »

« Surtout dans les femmes ». Et d'après quel modèle, étudié de plus près, Molière s'est-il fait cette idée ? N'est-ce pas d'après son Armande ?

Qui s'y serait attendu ? Le dernier mot de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur*, le voici : Célimène justifiée par Alceste, ou du moins Alceste plaidant la circonstance atténuante dans la cause de Célimène.

O cœur du sage, cœur de l'homme ! Une brochure écrite dans un intérêt si pressant, entre tant de respect qui se contient, et tant d'indignation qui s'échappe ! une éloquence si grave, puisée à la même source que l'éloquence de ses adversaires, à la source sacrée ! une analyse si exacte de la comédie, un raisonnement si philosophique sur la nature du ridicule et du rire ! Et au fond de tout cela, toujours Armande ! et les visites qu'elle reçoit, et les hommages qu'elle accueille et les soupirs qu'elle encourage ! toujours Armande, française par excellence, puisqu'elle est devenue parisienne, Armande que Molière aime trop pour s'en croire jamais assez aimé, avec laquelle il ne peut pas plus vivre qu'il ne peut vivre sans elle, Armande qu'il n'accuse jamais dans son cœur, sans être encore plus prompt à l'excuser !

LA DUCHESSE MAZARIN

ET

LE CHEVALIER DE COURBEVILLE

PAR

M. DE PONTAUMONT

Je désire, messieurs, vous entretenir, à la séance de ce soir qui marque la fin de nos vacances, d'un personnage, né dans notre département et qui a rempli un rôle très agité près de l'une des nièces du cardinal Mazarin, la belle Hortense Mancini. Je veux parler de Léonor-Claude Le Poupet, chevalier de Courbeville, qui était le gentilhomme le plus accompli des pages de la grande mademoiselle. Natif de Vesly, il était entré fort jeune dans la maison de cette princesse par la protection de M. de Rohan, baron de Gyé, qui, comme mademoiselle de Montpensier, possédait de grands domaines dans le Cotentin.

Hortense Mancini ayant épousé à l'âge de 15 ans, à Paris, paroisse Saint-Roch, le 1er mars 1660, Armand de la Mailleraye, créé duc Mazarin en faveur de ce mariage, ne fut pas heureuse dans cette union prématurée. Italienne, d'un caractère ardent et prodigue elle ne tarda pas à tomber avec son mari, taciturne et économe, dans un désaccord si complet qu'elle résolut de seréfugier à Rome dans sa famille. Son frère, le duc de Nevers, et le chevalier de Rohan, confident de ses griefs contre son mari, l'aidèrent dans son

projet en lui fournissant le personnel nécessaire pour la servir et la protéger dans sa fuite. C'est à ce moment-là que M. de Courbeville fait son apparition dans les mémoires d'Hortense Mancini. Dans quelle intimité ce beau page fut-il près de la duchesse Mazarin, c'est ce que nous ne voulons pas rechercher? Laissons-là raconter elle-même sa fuite du toît conjugal.

Pour toute compagnie, dit-elle dans ses mémoires (1), j'avais une de mes filles nommée Nanon, qui n'était à moi que depuis six mois, habillée en homme comme moi, un des gens de mon frère nommé Narcisse que je ne connaissais guère, et un gentilhomme normand nommé Courbeville que je n'avais jamais vu. Mon frère ayant prié M. de Rohan de ne me point quitter que je ne fusse hors de Paris, me dit adieu à la porte Saint-Antoine et je continuai ma route en carrosse à six chevaux, jusqu'à une maison de la princesse de Guimené, sa mère, qui est à dix lieues de Paris. Je fis ensuite cinq ou six lieues en chaise roulante; mais ces voitures n'allant point assez vite au gré de mes frayeurs, je montai à cheval et j'arrivai le vendredi midi à Bar. De là me voyant hors de France, je me contentai d'aller coucher à Nancy, où nous reprîmes nos habits de femme. La joie que j'avais de me voir en lieu de sûreté me laissant la liberté de me divertir à mes jeux ordinaires avec Nanon qui était extrêmement petite et si peu propre, par sa grosseur, à être habillée en homme que je ne pouvais la regarder sans rire. Comme je courais après elle pour me divertir dans la chambre où nous nous étions enfermées je tombai sur le genou fort rudement. Je ne m'en sentis pourtant point d'abord, mais quelques jours

(1) *Amsterdam*, 1740.

après, ayant fait tendre un lit dans un méchant village de Franche-Comté pour me reposer en attendant le dîner, il me prit tout d'un coup des douleurs si horribles à ce genou que je ne pus me lever. Il me fallut pourtant passer outre et ne laissai pas de partir en brancard pour arriver à Neufchatel où l'on se mit en tête que j'étais madame de Longueville. Mais ce qui acheva de me désespérer fut que la division se mit parmi mes gens. Narcisse ne pouvait souffrir que Courbeville se mêlât de mes affaires, sans en être prié. Par la même raison Nanon ne pouvait souffrir ni Narcisse ni Courbeville. Elle prétendait qu'ils ne devaient agir tous deux que par ses ordres à elle. Mais pendant que Narcisse et elle s'amusaient à se quereller, ils ne me servaient guère bien. Courbeville au contraire ne songeait uniquement qu'à me soulager. Je suis encore persuadée qu'il m'aurait fallu couper la jambe sans lui; et comme l'état où j'étais me rendait fort reconnaissante, la considération que je lui témognais acheva d'aigrir Narcisse et Nanon et ils m'abandonnèrent bientôt entièrement aux soins de Courbeville.

Ce fut à ce moment critique que madame la duchesse Mazarin reçut de Paris, d'une écriture inconnue, ce billet poétique :

Vous de tout l'univers unique en votre espèce,
Plus belle que Vénus, plus chaste que Lucrèce,
Vous saurez cependant que votre cher époux
S'informe à tout le monde incessamment de vous :
Il me vint voir un soir d'un air acariâtre,
Et se moqua de moi, me parlant du théâtre.
Le beau duc de Navailles, au teint hâve et plombé,
Par son raisonnement m'avait presque absorbé.
Près d'une heure avec moi tous deux ils demeurèrent,
Et vous fûtes toujours le sujet qu'ils traitèrent.
Monsieur de Mazarin poursuit de vous braver.
Et fait courir le bruit qu'il veut vous enlever.
Il dit qu'il n'est ni Roy, Reine, Empereur ni Pape,
Qui puisse l'empêcher qu'un jour il ne vous happe

Polastron s'est offert à l'exécution
D'une si téméraire et perfide action.
Pour moi, je vous conseille, en ce besoin extrême,
D'implorer de Louis l'autorité suprême.
Qu'il serve de bouclier à ce noir attentat,
Qu'a formé contre vous un époux trop ingrat.

J'appris qu'aussitôt après ma fuite de Paris mon mari avait intenté un procès contre mon frère et contre M. de Rohan pour les accuser de m'avoir enlevée. Courbeville était impliqué dans cette inique affaire qui pouvait avoir pour lui la corde pour toute récompense. Je tombai dans une mélancolie extraordinaire et une démarche si violente de la part de mon mari ne me laissant aucune espérance d'accomodement, je ne songeai plus qu'à quitter Rome pour aller à Bruxelles. Mon frère arriva sur ces entrefaites; mais au lieu de me consoler, il commença bientôt une autre persécution contre moi, d'autant plus cruelle qu'elle avait un fondement fort spécieux. Je devais, disait-il, renvoyer Courbeville. Ayant appris la procédure criminelle qu'on avait faite à Paris et dans laquelle il était enveloppé, ce gentilhomme se jeta à mes genoux et me déclara qu'il ne pouvait retourner en France sans porter sa tête sur un échafaud, si je le congédiais. Ce gentilhomme m'avait servi si utilement que je ne crus pas pouvoir l'abandonner sans une extrême ingratitude. Je lui donnai ma parole de le garder tant qu'il voudrait. Narcisse et Nanon, enragés de ce que je le gardais, ne trouvèrent point de meilleur expédient pour me forcer à ce qu'ils voulaient, que de faire courir le bruit que Courbeville m'aimait. Mon frère, qui voulait ignorer les obligations que j'avais à ce gentilhomme et la parole que je lui avais donnée, me représenta, avec beaucoup de hauteur, le bruit qui courait. Une telle calomnie m'irrita au lieu de m'ébranler et je fus si

touchée de voir qu'il y ajoutait foi, que je ne pus plus le souffrir. M. le Connétable de Naples, et ma sœur furent d'abord pour moi; mais ils changèrent bientôt. L'éclat désagréable que cette affaire faisait dans le monde et le désir de repos me firent, à la fin, résoudre à me défaire de Courbeville, jugeant bien qu'il me rendrait la parole que je lui avais donné, si je l'exigeais. Le bruit courait d'ailleurs qu'on voulait l'assasiner; j'appris aussi que, s'étant trouvé fort mal pendant que nous étions à Venise, il avait cru être empoisonné. Une heure avant que Courbeville dùt partir, et ma tante Martinozzi étant déjà au logis pour m'emmener chez elle, ma sœur, outrée de ce que je ne voulais plus demeurer avec elle, se mit à railler Courbeville en ma présence et lui demanda ironiquement s'il ne me fléchirait point encore cette fois comme les autres ? Ce gentilhomme, qui était au désespoir de s'en aller, lui ayant répondu fort brusquement que si je ne lui ordonnais point il ne sortirait pas et qu'il ne respectait que moi dans la maison. Elle lui commanda de sortir sur le champ et lui dit qu'il trouverait à qui parler dans la cour. Il obéit de rage. Je ne doutais pas qu'on voulut l'assasiner. Je crus devoir lui sauver la vie et sortir avec lui pour le conduire chez mon oncle le cardinal Mancini. Je me retirai ensuite chez ma tante où je demeurai quelque temps enfermée comme dans une prison. Néanmoins, quelque affligée que je fusse, je ne pus m'empêcher de rire de l'offre qu'elle me fit de danser les matassins au son de ma guitare pour nous divertir. Peu de jours après, Courbeville trouva, je ne sais comment, le moyen de m'écrire pour me faire savoir qu'après avoir été gardé quelques jours chez le cardinal Mancini, on l'avait conduit à Civitta-Vecchia où il était prisonnier depuis six semaines et où il

serait bien plus de temps si je n'avais la générosité de m'employer encore pour lui. Quelque sujet que j'eusse de ne plus me mêler de ce gentilhomme, néanmoins pour ne pas laisser mon ouvrage imparfait, je demandai sa liberté à Fra Vincenzo Rospigliosi, neveu du pape, qui me l'accorda. »

Ainsi finit le récit de la duchesse Mazarin en ce qui concerne M. de Courbeville.

Quant à cette duchesse, dont le nom appartient à l'histoire galante du grand siècle par sa beauté, ses aventures et sa liaison intime avec Saint-Evremont, on sait qu'après bien des traverses elle mourut en Angleterre, pensionnée par Louis XIV et Charles II, en juillet 1699, âgée de 54 ans.

DE L'INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE

SUR LA

LÉGISLATION FRANÇAISE MODERNE

LOIS CIVILES ET LOIS PÉNALES

PAR

M. ÉDOUARD DE LA CHAPELLE.

Le droit a été défini avec précision par Ulpien, l'art du juste et du bien : *Ars æqui et boni;* en d'autres termes, l'application aux actes de la vie sociale de l'idée fondamentale du juste.

Cette idée est absolue, éternelle, invariable; elle est pure, c'est-à-dire indépendante de l'expérience.

En passant dans le monde des faits contingents, dans le domaine de l'expérience, l'idée du juste ne change pas de nature, mais de même que la lumière du jour, elle peut être arrêtée ou réfractée par les milieux qu'elle traverse. Il faut de longs et constants efforts pour dégager le rayon céleste, et lui rendre sa pureté.

D'ailleurs, le précepte du juste ne s'applique pas d'une manière absolue à tous les faits que les lois civiles régissent, ou que les lois pénales répriment : il y a lieu aussi, dans l'établissement des lois, de tenir

compte de l'utile, ou, pour parler le langage moderne, des nécessités et des intérêts sociaux.

La règle du juste ne doit jamais fléchir, mais elle ne se déclare pas toujours au législateur avec un caractère impératif : un ou deux exemples rendront cette vérité sensible. Le contrat de louage ne se résout pas par la mort de l'un ou de l'autre des contractants, c. civ., art. 1742; la représentation, en matière de succession, ne s'étend pas au-delà du degré de descendants des frères ou des sœurs du défunt; la plus longue prescription est de trente ans : des règles différentes sur ces divers points seraient-elles contraires à la règle du juste ? La même chose se peut dire d'un nombre presque indéfini de dispositions légales.

Ce n'est pas seulement, avec les inspirations de l'équité naturelle, la considération de l'utilité sociale qui dicte au législateur ses prescriptions : la coutume, différente selon les contrées, variable selon les temps, accommodée aux formes diverses de l'ordre politique, a aussi une grande part, une part légitime dans la formation des lois.

Il est inutile d'insister sur des choses si connues : ce qui importe, c'est de faire voir la loi naturelle pénétrant de sa force et de sa clarté les institutions des hommes, la parole intime de Dieu s'écrivant dans les textes des lois. Ce serait entreprendre une grande et belle tâche que de suivre, dans ce progrès, la législation et la jurisprudence : on comprend qu'il ne s'agit pas de cela en ce moment : nous voulons seulement noter quelques points de la législation française moderne, en matière civile et en matière criminelle, où l'influence de la philosophie se fait plus particulièrement sentir.

Il est toutefois une observation que nous ne pouvons

omettre : si l'on parcourt l'histoire du droit romain et de notre ancien droit français, on voit le législateur et le juge s'éloigner de plus en plus des dispositions arbitraires, purement coutumières ou conventionnelles, et de la rigueur littérale des textes anciens, pour se rapprocher de la justice naturelle.

Ainsi, dans la législation de l'ancienne Rome, la procédure des actions fait place aux formules, plus libres et plus variées, puis à la procédure extraordinaire; la loi des Douze-Tables, étroite et dure, écrite sous l'influence d'un système politique spécial, dans ses dispositions relatives aux successions et aux obligations, fléchit devant la jurisprudence des préteurs, et ensuite devant l'enseignement des jurisconsultes stoïciens, puis finit par céder à l'ascendant des idées chrétiennes.

La loi naturelle manifeste donc sa puissance, non comme on le croyait au XVIIIe siècle, avant l'existence ou à l'origine des sociétés, mais, au contraire, avec une force et une clarté croissant avec les progrès de la civilisation.

Les Français sont prompts à concevoir des théories, et à les appliquer, non à toutes choses, mais volontiers aux choses de l'ordre politique; un peu moins lorsqu'il s'agit de la législation civile. Le sens pratique est moins puissant chez nous qu'il ne l'est chez nos voisins; les principes abstraits y sont plus rapidement compris. Il y a, dans cette disposition intellectuelle, quelque chose d'inné, mais c'est depuis la Révolution de 1789 que notre penchant à abstraire, généraliser et déduire a pu agir avec une efficacité puissante et vaste. L'ordre ancien étant renversé, on a dû tout faire à nouveau, on a eu à écrire les lois sur une table rase, on l'a pensé, du moins. Toutefois, comme je l'ai dit déjà, dans les lois civiles, nous avons été moins nova-

teurs que dans les lois politiques; et, en lisant notre code civil, on retrouve souvent, comme dans les palimpsestes, sous le texte nouveau, une écriture ancienne : cependant la philosophie ne pouvait être étrangère aux modifications introduites dans nos lois.

Dans le flot abondant des idées qui ont inspiré les législateurs français, depuis 1789, on reconnaît plusieurs courants qui descendent de plusieurs sources très distinctes; des théories philosophiques, politiques et économiques. Nous ne parlerons pas des deux dernières classes de théories, qui touchent à notre sujet, car, dans l'ordre moral tout se tient, mais ne sont pas l'objet de cette courte lecture.

Je dis, des théories, et non une théorie philosophique; en effet les législateurs modernes ont entendu retentir autour d'eux la voix, tantôt de Montesquieu, tantôt d'Helvétius, tantôt de Rousseau : or ces trois hommes sont souvent très opposés entre eux. Le philosophe matérialiste ne peut reconnaître une loi morale immuable; Roussean et Montesquieu attestent cette loi : avant que l'on eût tracé un cercle, tous les rayons du cercle étaient égaux, ainsi parle l'auteur de l'Esprit des Lois.

Du reste, les plus sages et les plus savants parmi les rédacteurs de nos lois civiles s'étaient pénétrés des doctrines du spiritualisme, en écoutant l'enseignement chrétien, en lisant Bossuet et Fénelon.

Le code civil, art. 4, en défendant au juge de refuser de juger sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, reconnaît, implicitement, mais avec une complète évidence, l'autorité de la loi naturelle.

Le code civil atteste encore le droit de la conscience dans plusieurs dispositions précises, v. art. 1134,

1135; et l'on peut dire que ce droit est partout sous-entendu. Il n'en était pas ainsi dans le droit romain ancien : la lettre seule de la loi pouvait motiver la décision du magistrat. On se rappelle l'historiette de Canius, v. Cic. de offic. L. III, n° 14; il y avait tromperie, fraude évidente de la part de Pythius, le vendeur, mais, dit Cicéron, que pouvait faire Canius ? Aquillius n'avait pas encore publié ses formules sur le dol.

Le progrès croissant de l'équité dans les dispositions des lois, et de l'autorité du droit naturel pour suppléer à leur silence, est évidemment dû à l'influence de la philosophie.

On objectera peut-être qu'il n'est pas nécessaire de consulter les philosophes pour connaître l'équité naturelle, que la droiture et le simple bon sens suffisent pour celà. Mais qu'est-ce que la philosophie morale sinon l'arrangement méthodique, et l'exposition claire des vérités que la conscience révèle à tous les hommes ?

Le premier livre du code civil a pour objet principal l'organisation de la famille : sur cette matière, qui pourrait donner lieu à de longs développements, nous nous bornerons à quelques observations.

En organisant le mariage purement civil, le législateur a, en général, rapproché ses prescriptions de celles du droit canonique, de sorte que la religion catholique ne rencontre, dans la loi civile, aucun obstacle à l'accomplissement des règles qui lui sont propres. Il en était autrement sous l'empire de la législation intermédiaire, et même du code civil antérieurement à la loi du 8 mai 1816.

En cette matière, l'influence des doctrines philosophiques est très apparente.

Le législateur de 1792, comme on le sait, établit en

France le divorce, jusque-là inconnu dans nos lois; il alla même jusqu'à proscrire la séparation de corps; en cela il obéissait à une double impulsion : il attaquait la religion catholique et il appliquait les principes de la philosophie sensualiste. On sait combien était puissante, à la fin du dernier siècle, cette philosophie, dont s'accommodait si bien la licence des mœurs, développée sous le règne de Louis XV.

Notons, en passant, que ni ces mœurs, ni cette philosophie n'ont rien de commun avec les idées démocratiques : la démocratie ne peut se soutenir qu'en s'appuyant sur une masse dominante de citoyens, sévères observateurs du devoir, attachés à une vie simple et laborieuse, et dévoués à la chose publique. L'épicuréisme pratique repousse de telles maximes, et il est difficile de les rattacher à l'épicuréisme théorique.

La philosophie sensualiste propose à l'homme, comme règle d'action, la recherche bien entendue du bonheur; or, chacun ayant le droit d'interpréter à sa manière les mots, *intérêt bien entendu*, beaucoup entendent par bonheur, le plaisir, l'indépendance morale.

La même philosophie, pour poser le principe de l'obligation, ne peut aller plus loin que la fidélité aux conventions librement formées : peut-elle, même, aller jusque-là ? Il suit de ces prémisses que le mariage devient un contrat de même nature que les autres; résoluble au gré des parties, ou en cas d'inexécution des conditions. Les auteurs de la loi du 20 septembre 1792 l'entendaient ainsi : ils allèrent même plus loin; le consentement des époux fut considéré comme purement précaire : la loi dont nous parlons ordonne que le divorce soit prononcé sur la simple allégation, par

l'un des époux, d'une incompatibilité d'humeur. La loi du 5 floréal an II, simplifia encore les formalités du divorce, déjà si faciles.

A l'époque du Consulat, on était revenu à des idées plus saines, et les rédacteurs du code civil, appelés, pour ainsi dire, à arrêter les termes d'une transaction entre les principes anciens et les doctrines nouvelles, s'acquittèrent d'une tâche si difficile avec l'esprit de modération que l'on devait attendre de leurs lumières et de leur expérience. La question du divorce fut vivement agitée : on n'osa pas rompre avec les préjugés nouveaux; le divorce fut maintenu; seulement on en restreignit la licence, et la séparation de corps fut admise. C'est seulement en 1816, que sous l'influence d'une doctrine plus haute et plus pure, la divorce fut aboli, et le mariage rétabli dans sa dignité entière.

D'après nos lois, la famille est constituée d'une manière conforme à son organisation naturelle; et si, trop souvent, des désordres en troublent l'harmonie, on ne peut en accuser le législateur, dont l'autorité demeure insuffisante si elle n'est soutenue par les habitudes morales et religieuses des citoyens. La tâche entreprise par les auteurs du code civil, la constitution de la famille ramenée à ses principes fondamentaux, et dégagée des altérations anciennes, se trouve complétée par la loi des successions, dont nous parlerons dans un instant.

La notion de la propriété est, comme on le sait, fondée sur le droit naturel, et intimement unie à la notion de la liberté civile, c'est-à-dire au droit donné à tout homme de disposer à son gré, et sous sa propre responsabilité, de ses forces physiques et intellectuelles, et des choses qu'il possède légitimement.

Cette notion simple a été souvent altérée, aux temps

anciens, par les abus de la féodalité; plus tard, par les pouvoirs publics. Ainsi le droit de travailler et de commercer librement a été longtemps gêné par des lois et des règlements arbitraires; longtemps aussi, le droit de jouir des fruits du travail intellectuel, et de l'invention industrielle, a été oublié ou méconnu. On doit au législateur moderne d'avoir dégagé l'idée de la propriété, de l'avoir conçue dans sa pureté intégrale, et dans sa légitime étendue. La philosophie n'est pas étrangère à ce progrès : en effet, la réflexion fait voir avec clarté l'origine de la propriété dans le travail. Travailler est pour l'homme un devoir et un droit : la nature, avec ses exigences, le contraint à obéir à ce devoir; la société lui garantit ce droit. D'un autre côté, le travail a pour but ordinaire l'acquisition de la propriété : ainsi il en est, à la fois, la cause efficiente et la cause finale.

Mais la société ne se compose pas d'individus isolés, elle se compose de familles : le père de famille se continue en ceux qui descendent de lui; donc l'héritage est, comme la propriété individuelle, fondé sur le droit naturel et absolu, et le législateur n'a pas mission de créer le droit d'hérédité, mais seulement de garantir ce droit et d'en régler l'exercice.

Tels ont été les principes suivis par les rédacteurs du code civil lorsqu'ils out fixé l'ordre des successions, et proclamé l'égalité des partages, en réservant le droit personnel de disposer par donation ou par testament, d'une portion déterminée de l'héritage. Ils n'ont pas seulement suivi l'exemple de Justinien et du droit coutumier, ils ont obéi aux inspirations de la justice naturelle. Ils ont aussi conservé et, autant que possible, étendu les liens de famille, en imitant la règle posée par nos ancètres : ***Paterna paternis, ma-***

terna, maternis, modifiée d'après les nécessités de l'ordre social moderne.

Ainsi, les auteurs du code ont répudié les systèmes qui faisaient plier la justice devant des considérations politiques : ils ont aboli les substitutions et le droit d'aînesse, comme les Romains abolirent le droit exclusif des agnats.

La législation sur les enfants naturels fut dictée, à l'époque de la Révolution, par un sentiment peu réfléchi, de justice et d'humanité, et par les inspirations de la philosophie sensualiste et sceptique. Lorsque le législateur alla jusqu'à attribuer aux enfants naturels une part égale à celle des enfants légitimes, loi du 12 brumaire an II, il porta une grave atteinte à la morale publique et aux droits de la famille. Cette infraction a été réparée par les lois postérieures, et enfin par le code. Mais, ici, une réflexion pénible vient à l'esprit : comment arrive-t-il qu'il soit impossible de satisfaire, à la fois, à ce que la justice semble commander en faveur de créatures innocentes, et à ce qu'exige de rigoureux, nous ne dirons pas l'intérêt social, car l'utile ne doit jamais écarter le juste, mais à ce qu'impose la loi sainte de la famille ? On peut expliquer cette anomalie, cette antinomie morale, par l'imperfection inévitable des institutions humaines, et par une raison plus précise, savoir que le mal moral entraîne, après soi, une série indéfinie de misères. C'est une corde fausse introduite dans une symphonie : aussi loin que le son altéré se prolonge, il y a trouble et discordance.

L'influence de la philosophie sensualiste ne se laisse-t-elle pas encore apercevoir dans la disposition de l'art. 340, c. civ., qui déclare interdite la recherche de la paternité, sauf une seule exception, pour le cas

d'enlèvement? Cette interdiction a été motivée par la difficulté d'une telle recherche, et la crainte du scandale; mais, d'un autre côté, ne favorise-t-elle pas la séduction et le relâchement des mœurs? N'est-il pas permis de penser qu'une doctrine plus austère, un respect plus zélé pour la dignité et la faiblesse de la jeune fille, auraient pu inspirer au législateur des dispositions plus rapprochées de notre ancienne jurisprudence?

La même observation s'applique aux promesses de mariage : la loi actuelle garde le silence sur cette espèce d'engagement, et l'opinion commune des jurisconsultes n'attribue, en cette matière, à la simple promesse, aucune force légale. On accorde cependant que, si par suite d'infraction à une promesse de mariage, il a été causé un dommage matériel ou moral, il peut y avoir lieu à l'application de l'art. 1382. Ici la jurisprudence peut suppléer, dans une large mesure, au défaut d'un texte spécial; en suivant cette tendance, elle se rattachera aux anciens principes, en même temps qu'elle appliquera la loi naturelle.

Le titre des Obligations conventionnelles, et le suivant, des Engagements qui se forment sans convention, portent partout l'empreinte d'une notion pure de la justice : on sait que ces textes reproduisent la doctrine de Domat et de Pothier, puisée aux sources les plus pures.

Ici nous n'avons à appeler l'attention que sur deux ou trois points.

« Les obligations doivent être exécutées de bonne foi. » Art. 1134 : Ainsi la loi, conforme à la simple raison, efface d'un trait les subtilités que l'on pourrait opposer en argumentant des termes incomplets ou obscurs d'un contrat.

Le code pose, plus loin, deux principes suprêmes :

La nullité de toute acte entaché de fraude; la responsabilité imposée à l'auteur de toute faute préjudiciable, art. 1382 : ces règles, du reste, sont fort anciennes, éternelles même, dans leur essence.

Mais le code civil a introduit, en matière de contrats, une innovation toute conforme aux données de la philosophie spiritualiste.

Avant le code, et d'après les principes du droit romain, la propriété des biens ne pouvait se transmettre sans l'accomplissement d'une mise en possession, ou tradition, soit réelle, soit figurée.

Le code civil, reconnaissant une doctrine plus simple et plus élevée, consacre le principe de la transmission par le simple consentement, art. 1583 : cette disposition atteste, à la fois, la propriété comme un attribut intellectuel, et la foi donnée comme un lien absolu.

Les faits sociaux se modifient, la clarté de la loi naturelle s'épure : le droit se soumet à cette double influence; ainsi le code civil, malgré les espérances de ses auteurs, ne pouvait demeurer immuable : et quelques parties de ce grand ouvrage ont dû subir des modifications.

La philosophie a nécessairement pour but de relever et d'accroître la dignité de notre nature; de nous apprendre à respecter encore en ceux qui sont tombés le plus bas, le caractère éminent que Dieu a imprimé dans l'âme humaine. Conduit par cette pensée, le législateur moderne a aboli la mort civile, loi du 31 mai 1854.

Une pensée analogue a fait céder un prétendu intérêt commercial au respect de la liberté, et a amené l'abolition de la contrainte par corps, loi du 22 juillet 1867.

L'influence de la philosophie doit se faire sentir plus profondément, et apparaître avec plus d'évidence dans les lois pénales que dans les lois civiles : les règles de la justice commutative sont plus claires que celles des la justice distributive.

La législation criminelle a pour but de garantir la société; l'Etat, les familles, les individus contre les infractions qui menacent la vie, le repos, l'honneur, la pudeur, la liberté du travail, la foi des transactions, la jouissance paisible du salaire, du capital et de patrimoine.

Pour satisfaire aux légitimes conditions de son existence, la législation criminelle doit effrayer les méchants et rassurer les gens de bien.

Toutes les parties de la philosophie doivent concourir à l'achèvement de cette œuvre difficile.

Il appartient à la psychologie d'étudier la volonté, et de déterminer avec précision le caractère de la volonté libre, qui, seule, de l'aveu de tout le monde, peut donner à un acte hnmain le caractère de délit. Il appartient aussi à cette science de reconnaître l'influence des peines, soit sur les condamnés, soit sur les personnes qui ont connaissance de la condamnation.

L'étude du témoignage, considéré en général, et des causes qui peuvent influer sur la véracité et la capacité des témoins, est proprement de la compétence exclusive de la psychologie et de la métaphysique.

Il serait superflu d'insister sur les applications continuelles de la logique, dans les matières criminelles, soit à la recherche de la vérité dans l'ordre des faits, soit à l'étude de la loi.

Enfin, la morale, on le comprend tout d'abord, touche à la législation criminelle, pour ainsi dire, par tous les points.

Il est vrai que les lois pénales n'ont pas précisément pour objet, surtout pour objet unique, de donner à la loi morale une complète sanction. M. Destutt de Tracy, dans son mémoire adressé à l'Institut, en l'an VII, sur les moyens de fonder la morale d'un peuple, attribue à l'action du législateur, des tribunaux criminels et de la police, une puissance suffisante pour obtenir, en cette matière, tout ce que l'on peut raisonnablement demander aux institutions humaines, mais sa philosophie l'a trompé; il faut pour gouverner les âmes d'autres ressorts que la crainte des peines : il faut, pour éviter le mal, une impulsion qui porte au bien.

Vainement quelques philosophes, dans l'antiquité, ont pensé que l'on pouvait atteindre, par la sévérité de la loi, toutes les infractions à la morale : cette idée est une chimère et une chimère dangereuse. Rien ne peut suppléer les coups de la conscience irritée, le blâme de l'opinion, et la juste crainte de la justice divine.

Il y a même, et il doit y avoir une différence essentielle, une opposition entre l'interprétation des lois morales écrites ou non écrites et l'interprétation des lois pénales : les Commandements de Dieu s'interprètent par voie d'analogie extensive, et n'ont besoin, pour s'imposer, d'aucune promulgation extérieure; au contraire, l'application des lois pénales doit se renfermer dans le sens précis de leur texte, et ne peut s'étendre aux faits antérieurs à leur publication, c. civ., art. 2.

Mais, si le législateur et le moraliste n'ont pas précisément la même tâche à accomplir, le législateur, toutefois, ne peut, sans danger, écarter les enseignements de la science morale pour s'en tenir à des considérations d'intérêt public.

Le législateur qui définit les délits et en détermine la peine, a trois devoirs distincts à remplir, trois grandes choses à faire.

Premièrement, il se propose de défendre la société, dans son ensemble, et dans chacun de ses membres, en comprimant par l'intimidation ceux qui ont déjà enfreint les lois, et ceux qui seraient tentés de les enfreindre.

Secondement, il doit obéir à la conscience publique, en proportionnant la peine à la gravité de l'offense.

Troisièmement enfin, le législateur doit, autant que possible, travailler à la régénération du coupable, par la sévérité, tempérée de miséricorde, dans l'application de la peine.

Cette triple tâche est obligatoire : il n'est pas difficile de le prouver.

Personne ne conteste le premier point; et il n'y a pas lieu d'insister, si ce n'est pour constater qu'il n'est pas le seul.

Tout le monde n'accorde pas les deux autres points : la philosophie sensualiste, constante dans cet amour de la simplicité qui lui est propre, entend fonder sur le seul principe de la défense sociale et de l'intimidation, toute la législation criminelle. Des hommes qui se croient plus habiles que le commun du public et les philosophes, tombent dans la même erreur.

Que la société ait le droit et le devoir de punir, c'est-à-dire d'infliger une souffrance à ceux qui font le mal, c'est une vérité que la conscience élève au dehors de tous les raisonnements : seulement, cette proposition doit être accompagnée de quelques explications, qui la restreignent.

D'abord, la société, ou la loi, qui est l'expression de la conscience sociale, ne doit pas être cruelle, car il y

a au cœur de l'homme un germe de cruauté, que l'on doit s'efforcer de détruire, et que la vue du supplice développe : il faut craindre que la peine ne fomente le penchant au crime.

L'adoucissement des lois pénales est une cause de l'adoucissement des mœurs, aussi bien qu'il en est le signe. Ainsi, la peine de mort, que, dans certains cas, la conscience publique réclame avec une force irrésistible et légitime, sera réduite à la simple privation de la vie : telle est aussi la règle posée par notre loi.

Ensuite, la loi n'atteindra que les faits nuisibles, non les intentions, ou même les résolutions coupables : la défense sociale ne l'exige pas, et l'homme ne doit pas, sans nécessité, substituer sa puissance à la puissance de Dieu, car l'homme peut bien nouer des liens et donner la mort, mais non pas pénétrer au fond des cœurs pour juger les pensées.

La loi doit aussi avoir en vue l'amélioration du coupable.

D'abord, l'intérêt public l'exige : améliorer, et s'il se peut, régénèrer le coupable, c'est le meilleur moyen de prévenir les récidives et les associations de malfaiteurs.

Mais, avant tout, la société est tenue de donner à cette œuvre un concours actif et patient : c'est pour elle un devoir étroit, un devoir de justice.

En effet, la société n'a-t-elle, en présence de ceux qu'elle frappe de ses légitimes rigueurs, aucune faute, aucune négligence à se reprocher ? L'instruction morale et religieuse est-elle donnée à tous les enfants ? La liberté d'écrire n'a-t-elle pas des inconvénients inévitables ? Tous ceux qui ont besoin d'un appui moral sont-ils protégés contre les suggestions mauvaises ?

Il est vrai que, si la société est impuissante à pré-

venir la plupart des actes coupables, elle n'en a pas moins le plein droit de les réprimer; mais la répression doit, autant que cela est possible, devenir un moyeu de réparation.

Cette doctrine n'est pas nouvelle : elle est tout entière dans le Gorgias, et la forme un peu paradoxale que Platon lui a donnée, ne doit pas la faire repousser : il est au moins désirable que la peine soit, moralement, un bienfait pour le condamné.

Mais, l'amélioration morale du coupable étant posée comme un des principes sur lesquels repose la loi pénale, n'en devrait-on pas conclure qu'il y a lieu d'abolir la peine de mort ? Nous n'admettons pas cette conséquencc : ce qui, avant tout est obligatoire, c'est d'obéir à la conscience publique, universelle, et de défendre l'ordre social.

Tels sont, ce nous semble, les principes que la philosophie impose ou propose au législateur : comment ont-ils été appliqués dans la législation criminelle de notre pays, depuis 1789 ? N'ont-ils jamais été méconnus par une philosophie erronée, ou mis en oubli par un mépris plus ou moins réfléchi de toute idée philosophique ?

Il serait peu utile de développer ici ce qu'a fait, pour améliorer nos lois criminelles, la philosophie du dernier siècle; je parle spécialement de Montesquieu et de Beccaria : ce serait répéter un lieu commun des plus usés. Notons seulement que cette philosophie, occupée de l'humanité et de la vie présente au point d'oublier Dieu, a été inspirée, sans le savoir, en ce qu'elle a eu de meilleur, par l'esprit du christianisme. De là sont venus dans nos lois, l'abolition de la torture et de la plupart des peines corporelles, l'institution du jury, les garanties données aux accusés et la

libre défense, la suppression des peines arbitraires, enfin le recours contre toute infraction aux règles de l'instruction criminelle, et à la juste application des lois pénales.

L'examen des lois rendues, en cette matière, pendant la Révolution, donne lieu à d'autres observations; il est facile d'y découvrir des traces de la doctrine sensualiste.

Une philosophie qui, pour expliquer les mouvements de la volonté humaine, ne connaît d'autre ressort que la sensibilité, trouve difficilement une base sur laquelle puissent reposer inébranlables, les lois et les dogmes sociaux. En effet, quoi de plus nécessaire que l'inflexibilité de l'obligation, et, en même temps, quoi de plus flexible, de plus mobile que la sensibilité? Cette philosophie est donc réduite à prendre pour unique appui de l'ordre social les conventions librement formées et acceptées. A la vérité, on ne conçoit pas très-bien, comment, dans le système sensualiste, les conventions obligent la conscience, mais il faut s'arrêter à quelque chose.

Or, il est de la nature des conventions d'être parfaitement précises, de ne rien laisser à l'arbitraire, puisque, en dehors de la convention, il n'y a aucune règle.

Appliquée à la législation criminelle, cette doctrine conduit à supprimer, autant que possible, l'intervention du juge et du juré : il faut que la loi, convention universelle des citoyens, prononce seule. Or, c'est ce qui se rencontre dans le code criminel de 1791 et dans la loi de brumaire an IV; ces lois fixent les peines applicables aux divers crimes, non-seulement sans admettre l'application de circonstances atténuantes, mais même sans laisser au juge la facilité de choisir,

entre un maximum et un minimum, une peine proportionnée à la gravité plus ou moins grande de l'offense. Il en est de même dans les codes militaires de 1791 et de 1793.

Les codes de 1791 et de l'an IV sont d'ailleurs inspirés par le respect de l'humanité, la crainte des erreurs judiciaires, et le soin de donner aux accusés toutes les garanties nécessaires.

Le code de 1810 a été rédigé dans un autre esprit : les pénalités sont plus rigoureuses; les peines perpétuelles et la flétrissure sont rétablies. La philosophie n'est plus écoutée, tout cède devant la nécessité d'une forte répression. Telle fut, du moins, la pensée du législateur d'alors, préoccupé avant toute chose de garantir la sûreté sociale et le principe d'autorité, de comprimer par l'intimidation les passions coupables.

Nous devons noter, comme un progrès vers le bien, dans le code d'instruction criminelle, la proclamation de la croyance en Dieu, art. 312 et 348.

En 1832, l'expansion des idées libérales amena une réforme dans la loi criminelle : il est permis d'y voir l'influence d'une philosophie plus généreuse, plus pénétrée de respect pour la dignité de l'homme, et, en même temps, plus confiante dans la conscience du juge et dans le sentiment inné de la justice distributive. La peine de mort devient d'une application plus rare, la flétrissure et le carcan sont abolis, et les circonstances atténuantes, jusque-là réservées pour les délits, sont applicables aux crimes proprement dits.

Les efforts pour arriver à l'amélioration des condamnés n'ont pas fait défaut : la législation et l'administration concourent à une tâche si difficile. Ici, il y aura toujours beaucoup à faire : toujonrs le but à at-

teindre paraîtra éloigné, tant le mal moral est prompt à se communiquer, tant il s'enfonce dans les âmes qu'il a une fois saisies. Mais la gloire des législateurs et des gouvernements est de faire des choses difficiles, surtout d'accomplir les œuvres lentes et obscures. L'influence sceptique n'est bonne nulle part; ici elle serait coupable. Toute peine devrait avoir pour complément attendu et désiré la régénération morale des condamnés. La loi a institué la réhabilitation, loi du 3 juillet 1852, c. instr. crim., art. 619 et suiv. : il appartient à la justice sociale de combattre les obstacles qui s'y opposent, de vaincre l'indifférence, de relever l'abattement du condamné libéré, de vaincre aussi les difficultés qu'il rencontre autour de lui, dans la voie difficile et âpre qui doit le conduire à une vie irréprochable. Mais il faut reconnaître qne les forces humaines sont impuissantes, si la force divine ne les soutient; si la fraternité civique et la charité chrétienne ne s'unissent, pour un effort si long et si difficile, dans un étroit embrassement.

P. 258. — M. Oudot a dit, Ess. philosoph., que le droit positif n'est qu'un essai progressif de la distinction du juste et de l'injuste.

P. 274. — M. Bertauld, Cours de législation criminelle, a signalé ce caractère de précision absolue des lois pénales intermédiaires. Quand j'ai écrit l'essai qui précède, j'aurais dû connaître, et je ne connaissais pas le savant ouvrage de M. Bertauld.

A. E. C.

LA MORALE

DANS LES FABLES DE LA FONTAINE

PAR

M. Edouard DE LA CHAPELLE.

Quand nous lisons les fables de la Fontaine, nous ne sommes volontiers occupés que du plaisir d'écouter l'auteur : le charme des pensées et du style nous prévient, et nous détourne de tout autre objet. Cette variété infinie d'idées, de tableaux, de formes poétiques, d'autant plus vive et féconde qu'on l'étudie davantage, nous fait un peu oublier le fond, la matière même d'un travail si riche. A ce point de vue, pourtant, des questions intéressantes se présentent, et ont exercé depuis longtemps la critique. Quelle est l'origine de l'Apologue ? En quelle contrée ce genre de composition a-t-il pris naissance ? Et, ce qui est plus important, à quelle faculté de l'esprit, à quel penchant inné de notre nature doit-il l'existence, comme l'art dramatique, par exemple, est né du goût que nous avons pour l'imitation, le mouvement et l'émotion ? Ces questions, la première surtout, ont été, bien des fois, discutées et approfondies; y revenir est, ce semble, se donner une peine inutile. Je voudrais seulement, au risque, bien probable encore, de redire des

choses déjà suffisamment dites, développer quelques réflexions sur la morale des fabulistes, et, en particulier, de la Fontaine.

Un fait singulier se présente tout d'abord dans l'histoire de l'Apologue : Esope et Phèdre étaient ou avaient été esclaves; Bidpay et Lokman étaient des philosophes de l'Inde : ces traditions, hormis ce qui concerne Phèdre, ne sont guère authentiques; mais de ce rapprochement, il apparaît que l'invention des fables est propre aux faibles et aux opprimés. On voit ce genre de récits naître chez les peuples d'Asie, soumis au gouvernement despotique, ou au régime des castes, souvent aussi courbés sous ce double joug.

Cependant la fable la plus ancienne que nous connaissions, se rencontre dans le poème d'Hésiode, les Travaux et les Jours; et Hésiode appartenait à la classe des hommes libres; il était prêtre des muses; il était Grec, fils d'une race qui a toujours aimé la liberté. Mais l'oppression du faible par le plus fort peut se rencontrer dans tous les temps. Le rossignol s'efforce en vain de fléchir le milan, insensible à sa plainte mélodieuse : il faut qu'il cède et qu'il périsse. Tel est le sujet. telle est la moralité de cette fable antique.

On a enseigné, comme une notion élémentaire, que l'Apologue, aux temps primitifs, était un moyen indirect de faire entendre aux maîtres de la terre des vérités que la plus nécessaire prudence interdisait de proclamer. Ils est certain que, plus d'une fois, les sages de l'Orient ont ainsi voilé modestement des conseils austères, ou même des objurgations hardies : il suffit de rappeler la parabole de Nathan adressée au roi David. V. reg. l. II, c. XII, v. I. s. q. q.

Phèdre indique aussi cette origine de l'Apologue :

Quia quæ volebat, non audebat dicere,
Affectus proprios in fabellas transtulit,
Calumniam que fictis elusit jocis. L. II. ad. Eutych.

Ces passages ont été cités plus d'une fois sans doute, et, entre autres, par M. Arnault. Encycl. mod. au mot Fable. Le caractère le plus général des apologues anciens est une gravité triste : presque tous expriment ou suggèrent des réflexions amères et décourageantes, ou, ce qui vaut mieux, conseillent la résignation. Telle est surtout l'impression que produisent les fables de Phèdre; et lui-même nous découvre le fond de sa pensée :

... Cogitavi plura quam reliquerat (Æsopus).
In calamitatem deligens quædam meam.

En remontant aux sources auxquelles cet auteur a puisé, on voit qu'il n'a fait que prendre, comme appropriées à l'état de son âme, la plupart des inventions attribuées à Esope. Ainsi, pour nous, citer Phèdre, c'est citer les apologues antiques, non altérés, mais seulement soumis à une forme poétique élégante et sévère. Le premier objet qu'il nous propose, c'est l'innocence opprimée sous de faux prétextes : Lupus et Agnus. Dans la fable d'Hésiode, le ravisseur, le meurtrier ne prend pas la peine d'alléguer un prétexte, la force se suffit à elle-même : ici la mauvaise foi donne au méchant un trait de plus; au crime elle ajoute la laideur du mensonge. Un peu plus loin, le sage, las et indifférent, fait entendre que les efforts des hommes pour échapper au despotisme ou à l'anarchie sont inutiles, que le meilleur parti à prendre est toujours de s'en tenir à l'état présent : Ranæ regem petentes.

J'ai employé à dessein ce mot de sage, pris au sens de l'antiquité grecque, c'est-à-dire désignant les hommes qui ont, plus que les autres, l'intelligence des choses de la vie.

La même pensée se retrouve dans une autre fable : Asinus ad regem pastorem.

Ailleurs, le fabuliste fait voir dans la multiplicité des oppresseurs une cause d'aggravation des souffrances du peuple : Ranæ ad solem.

Mais les petits et les humbles ne sont pas les seuls à plaindre : la puissance tombée ou déchue est exposée aux plus lâches insultes: Leo senex, Taurus et Asinus. Si la puissance absolue, assurée, et forte de son unité est à craindre, les discordes des grands ne le sont pas moins : Ranæ metuentes taurorum prælia.

La force, déjà redoutable par elle-même, ne rencontre plus d'obstacles, quand elle est conduite par des conseils pervers :

> Contra potentes nemo est munitus satis;
> Si vero accessit consiliator maleficus,
> Vis ac nequitia quidquid oppugnant ruit.
> Aquila, Cornix et Testudo.

Pour le faible, la plainte même est dangereuse : Palam mutire plebeio piaculum est. L. III. Epilog.

Et il ne faut pas compter sur une fortune meilleure : celui auquel un mauvais sort s'attache est frappé et humilié jusque dans sa sépulture : Asinus et Galli.

Toutefois l'obscurité donne un abri assez sûr : Minuta plebes facili præsidio latet : Pugna murium et mustelarum.

Du reste, les grands ne sont pas à l'abri de l'adversité : ils ont à redouter la vengeance de ceux qu'ils ont opprimés : Panthera et Pastores.

Malgré tant de raisons de s'affliger, on ne doit pas

se laisser abattre, car, à tout prendre, dans la vie humaine, les biens et les maux se succèdent et se mêlent; il convient donc de ne se réjouir ou plaindre qu'avec réserve :

Parce gaudere oportet et sensim queri,
Totam quia vitam miscet dolor et gaudium.
Gubernator et navita.

Notons en passant que cette maxime, familière aux sages de l'antiquité, forme la thèse morale des poètes tragiques de la Grèce.

Les fables Esopiques renferment beaucoup d'autres moralités, vérifiées par l'expérience, et transmises par la commune tradition. Presque toutes se résument en des conseils de prudence : les fabulistes anciens insistent sur les vices et les défauts de l'humanité; ils représentent souvent les hommes comme injustes, cupides ou ambitieux, disposés à abuser de leur force contre les faibles, et à en abuser aussi contre eux-mêmes. Ces auteurs nous indiquent les moyens d'échapper aux dangers que tant de mauvaises passions multiplient : pour atteindre à ce but, ils recommandent l'industrie ingénieuse, la patience, qui sait attendre, la circonspection; ils nous engagent à perfectionner, sans bruit, les armes défensives que la nature a données aux déshérités de la fortune.

Les mêmes sujets, le même fonds d'idées se retrouvent dans les fables de la Fontaine, mais, présentés sous un jour différent; le poète français est inspiré par un esprit, une humeur que l'Asie et même la Grèce antique ne connaissaient guère. La Fontaine n'est pas le poète, l'organe de ceux qui souffrent : il a recueilli les sentences que la tradition lui offrait, mais il ne les présente pas avec une simplicité sèche, ou, comme Phèdre, sous une forme concise et austère. Loin de là, il

jette partout, sur ce fond sombre et nu, les fleurs d'une imagination fertile et riante. Comme les trouvères, ses ancêtres poétiques, à la vue de nos misères morales, il se prend sans doute à réfléchir, mais il se console par la raillerie, la satire, et par l'amusement d'un esprit naturellement vif et enjoué. A vrai dire, la Fontaine, en marchant dans la vie, n'avait pas devant lui les obstacles et les souffrances qui ont inspiré aux fabulistes anciens tant de pensées amères; sa voie s'est trouvée facile, et il l'a suivie au gré de son caprice et de son insouciance.

La Fontaine est souvent philosophe comme Molière : Le Renard, dans les Animaux malades de la peste, a un caractère voisin de Tartuffe; il complète Tartuffe, que Molière ne pouvait pas, dans une senle comédie, présenter sous tous ses aspects.

La Fontaine a lu Descartes et l'a compris, mais ceci est étranger à notre sujet : il a lu aussi les maximes de la Rochefoucauld, et a mis cette lecture à profit, un peu trop, peut-être. Il a lu quelques-uns des dialogues de Platon, et médité Tacite : Le paysan du Danube est comme une grande page de Tacite, revêtue de la forme poétique la plus achevée. Ainsi, tout en parcourant, tantôt les rues bruyantes de Paris, tantôt les prairies et la lisière des bois, il trouve des traits, des pensées dignes des hommes qui ont le plus médité sur l'âme humaine, et sur les faits de l'histoire.

Il faut pourtant en convenir, la morale des fables de la Fontaine n'est pas la morale proprement dite, constante, élevée, désintéressée : c'est la morale de la sagesse mondaine, de la prudence. Notre fabuliste a cela de commun avec Ésope et Phèdre, et, encore, ne parle-t-il pas comme eux, avec un ton d'autorité : il songe plutôt à nous divertir qu'à nous imposer ses le-

çons. Est-ce bien à nous divertir qu'il songe ? Si l'on ne savait que la Fontaine a beaucoup travaillé ses ouvrages, on serait tenté de croire, qu'en écrivant, il ne songeait qu'à son plaisir. Le ton d'un oracle, la régularité du professeur n'est point son fait : il laisse sa pensée courir çà et là, semblable à l'abeille, comme il le dit lui-même. Cette abeille, en voltigeant parmi les fleurs, va, bourdonne gaiement, revient chargée de parfums et de miel; sur ses ailes légères, brillent les gouttes de rosée, réfléchissant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Faut-il accuser les fabulistes de ce défaut d'élévation morale que nous avons signalé ? Ne devons-nous pas, au contraire, imputer cette imperfection au genre de l'Apologue, ou même l'excuser tout-à-fait ? On le peut et on le doit, par une raison fort simple : les divers genres d'écrire diffèrent dans leur but; ne demandons pas à l'apologue ou à la comédie les inspirations que nous attendons de la poésie épique ou de la poésie lyrique. Pourquoi en est-il ainsi, en ce qui touche la morale ? Résoudre cette question est l'objet propre dont nous nous occupons en ce moment.

L'Apologue met, le plus souvent, en scène des animaux; et, chez les anciens, c'est seulement par une exception assez rare que les êtres inanimés ou les hommes figurent dans cette sorte de composition.

En ce point, l'Apologue diffère de l'Allégorie : l'Allégorie n'est autre chose qu'une comparaison développée, dont un des termes est sous-entendu : la pensée morale, la sentence se dissimule, pour être mieux vue, étant attendue et cherchée sous le fait visible, l'image, qui, seule, se montre d'abord. La fable est autre chose : elle renferme un récit, souvent, un petit drame : de plus, ce qui convient moins au poème dra-

matique, elle arrive à prouver la thèse qui est son objet principal, par l'exemple, par l'argument d'analogie. Or, le récit et le drame conviennent peu avec la nature des choses inanimées; l'invraisemblance est bien forte de prêter à un arbre ou à une pierre des sentiments humains : cela se peut faire quelquefois, et il y a, en ce genre, des chefs-d'œuvre; l'esprit, la beauté des pensées et du style couvrent tout; mais d'heureuses exceptions ne peuvent infirmer la règle, et, en définitive, Aristote a raison.

Examinons la chose d'un peu plus près encore : toute fable, avons-nous dit, prouve par d'argument d'analogie; or, l'analogie fait défaut lorsque l'on fait agir des êtres inanimés : les lois physiques, auxquelles les corps obéissent d'une manière précise, fatale, n'ont aucun rapport avec les faits de l'homme, toujours déterminés par un acte de la volonté conduite par la lumière, plus ou moins pure de l'intelligence.

Les animaux, au contraire, ont avec l'homme, certaines analogies, et c'est de ce point que part l'idée première de la fable ésopique. La Fontaine, préface des Fables, a noté cette ressemblance, bien imparfaite assurément, entre l'homme et les animaux. Le poète allègue, en ceci, pour preuve, la légende de Prométhée, il nous faut quelque chose de plus sérieux.

Certains instincts nous sont communs avec les animaux : tels sont l'instinct de la conservation personnelle, de la défense, de l'attaque même et de la vengeance; puis les instincts qui tendent à la conservation de l'espèce, l'attrait des sexes, l'amour maternel, etc. D'autres instincts sont propres aux diverses espèces d'animaux, et se retrouvent chez les hommes, diversifiés, mais non avec une précision régulière. Ainsi les hommes ne présentent que bien rarement, des types

absolus : chez les animaux, au contraire, ces types sont rigoureusement fixés et circonscrits.

Une autre différence nous sépare des animaux : chez eux, les penchants restent à peu près invariables dans chaque individu; en nous, au contraire, la raison modifie les instincts, et en prend le plus souvent la place.

Il faut aussi, avec Frédéric Cuvier et Flourens, reconnaître chez un certain nombre d'animaux, une intelligence susceptible de se modifier et de s'étendre, fort différente de l'instinct.

Ces explications ne sont pas neuves, mais il était nécessaire de les rappeler. Maintenant on comprend comment il est possible, sans trop d'invraisemblance, de peindre les hommes sous les emblèmes des animaux, de prêter à ces derniers des idées et des sentiments qu'ils ne peuvent avoir, et de leur attribuer le don tout divin de la parole.

Mais l'Apologue ne peut devenir une épopée ou un drame : une épopée, parce que les animaux n'ont pas d'histoire : tous leurs actes s'enferment dans un cercle limité; un drame : les penchants des animaux sont de purs instincts, non susceptibles d'analyse.

Or, le drame ne se développe que par l'analyse savante des passions et des sentiments de l'âme, traduite dans un langage éloquent. Ainsi, tout apologue se bornant à des traits peu nombreux et précis, ce genre de composition est nécessairement très court.

On aperçoit déjà le genre de leçons que peuvent nous donner les mœurs des animaux, et les scènes dans lesquelles on peut les faire figurer, variées par la pensée et l'imagination des fabulistes.

La morale qui en sort sera ce que nous avons vu en commençant; déduite par le raisonnement analogique,

elle ne peut sortir du domaine de l'expérience. Ce sera la morale de l'intérêt bien entendu.

Le fabuliste peut-il aller plus loin ? Peut-il, sans ôter à l'Apologue son caractère, enseigner la vertu désintéressée, peut-il élever l'âme jusqu'à Dieu ?

Les animaux ne connaissent point Dieu, n'ont aucune idée d'une loi morale, du devoir. Cicéron a signalé cette différence entre l'homme et l'animal, de Legib, n° 24. Cessons donc de définir l'homme un animal raisonnable : appelons-le, avec M. de Quatrefages : l'animal religieux et moral.

Le fabuliste peut, sans violer trop évidemment la loi de l'analogie, donner à un lion, emblème d'un roi puissant, des idées d'orgueil, de domination, de noble fierté même, et de générosité : il y a en lui des instincts qui semblent comme une ébauche de ces sentiments. Le rossignol et la colombe deviendront des types de l'amour tendre et fidèle; le lecteur charmé ne s'occupera pas des démentis que pourra donner l'histoire naturelle. Le chien nous fera honte quelquefois, par son dévouement à son maître; mais il ne pourra guère être cité à ce titre dans une fable, car il n'attend pas de récompense, souvent n'en obtient pas, et la morale des fables se rattache toujours à un dénouement heureux ou malheureux.

Ainsi les fabulistes, et en particulier la Fontaine, ne nous enseignent que la morale de l'utile : cette morale est le plus souvent voisine de la loi du devoir; elles ne peuvent toutefois se confondre.

L'âme de l'homme, même humble et ignorante d'elle-même, aspire à quelque chose de plus élevé : le fabuliste ne peut alors la seconder ou la suivre : il appartient à d'autres poètes de faire aimer la vertu pour sa beauté propre, ou, ce qui est au fond la

même chose, comme une manifestation de Dieu. Ce rayonnement de la lumière divine, ce mouvement d'une aile qui s'agite pour monter au plus haut, fera la beauté intérieure de l'épopée et de la tragédie. Mais là encore s'agitent les passions et les intérêts : c'est à la poésie lyrique qu'il appartient surtout de parler de Dieu et du devoir. Lisez seulement l'Ode d'Aristote sur la mort d'Hermias, quelques passages de Pindare, mais, avant tout, les chants de ceux que l'esprit divin a directement inspirés

---

LA GARDIENNE D'ENFANTS

PAR

M. Edouard DE LA CHAPELLE.

Cette rue est étroite et sombre; des allées,
Où des vieux escaliers descendent les volées,
Conduisent dans des cours moites comme des puits;
Les portes, d'un bois noir, tremblent sur leurs appuis;
Et, sur les bords rugueux des antiques croisées,
Des linges sont pendants à des cordes usées.

Entrons pourtant; on voit en haut un coin du ciel;
Une abeille égarée ici cherche son miel;
Elle va se poser sur cette capucine,
Qui, pour trouver le jour grimpe au mur en ruine:
Sur le rebord du toît, le rosier et le thym
Attendent le soleil dans l'ombre du matin.
Un seul rayon suffit à la fleur comme à l'âme
Pour recueillir le don de la céleste flamme.

Mais j'ai passé le seuil de l'humble appartement,
Arrêtons-nous: la porte s'ouvre en ce moment,
Une foule d'enfants sort, se presse et se rue,
Avec de joyeux cris confus, et dans la rue

Se disperse; les grands conduisent les petits,
Et Dieu les conduit tous. Après qu'ils sont partis,
Nous entrons; nous trouvons leur pauvre gardienne;
La voir, cela me fait souvenir de la mienne,
Et devant mes regards doucement a passé
L'image, aimée encor d'un lointain effacé.

L'aspect de cette chambre est monotone et triste;
Par la fenêtre ouverte on voit un toit de schiste,
L'air est lourd, enfermé; des tables et des bancs,
Deux tableaux noirs, posés sur des murs jadis blancs;
Est-ce tout ? Çà et là de vieux abécédaires,
Des portraits d'animaux, ânes, bœufs, dromadaires,
Lions, serpents, oiseaux, car dans cette humble lieu,
On apprend à nommer les ouvrages de Dieu.
Mais surtout on apprend à le nommer lui-même,
A faire ce que fait qui l'honore et qui l'aime,
Et Jésus, immolé sur le crucifix noir,
Dicte aux petits enfants le suprême savoir.

Or nous dîmes : comment pouvez-vous, à votre âge,
Madame, à tant d'ennuis plier votre courage ?
Mon histoire, dit-elle, est courte; mais pourquoi
Occuper vos moments à vous parler de moi ?
J'aime cette maison : depuis que je suis née
Je ne l'ai pas quittée une seule journée.

Quand ma mère mourut je n'avais que douze ans;
Mes deux frères étaient de tout petits enfants;

Sentant venir sa fin : Marthe, me dit ma mère,
C'est à toi de garder tes frères et ton père;
Tu vas prier pour moi, puis coudre mon linceul;
Ton père ne pourrait ici demeurer seul;
Il faut une compagne au père de famille,
Mais il s'en remettra sur les soins de sa fille;
Car tu ne manques pas de force et de raison
Pour garder les enfants et tenir la maison.
Il faut, quand il revient fatigué de sa tâche
Qu'il puisse avec vous trois prendre un peu de relâche,
Qu'il ait son souper prêt, de la flamme au foyer.
Il faut, quand, le matin, il part pour l'atelier,
Que les petits soient prêts pour aller à l'école,
N'ayant taches ni trous, propres sans gloriole,
Prompts et joyeux, sachant leur leçon sur le doigt ·
Ma fille, tu feras pour eux tout ce qu'on doit.

Je promis : j'ai tâché de tenir ma promesse;
Mes frères ont appris à bien suivre la messe,
A compter, lire, écrire, à connaître un métier;
Mon père auprès de nous s'est remis à prier.
Ma mère nous voyait, et l'éternelle gloire
N'avait pas, j'en suis sûre, effacé sa mémoire.

Un long temps est passé depuis lors; et les jours
Qui se suivent ainsi, passés, paraissent courts
Mes frères, au sortir de leur apprentissage,
Ont quitté le pays pour se mettre en ménage :

Il me semble les voir partir les yeux rougis.
Mon père devint vieux, et garda le logis.
Il avait, pour nous deux, sa solde de retraite,
Et c'était à courir une bien longue traite,
Deux mois avec cent francs et mes gains, mais vouloir
Est tout, et j'allongeais le matin et le soir.
Je savais travailler le coton et la laine,
Et gagnais aisément le pain de la semaine.
Mon père me contait ce qu'il a vu jadis.
Ses voyages lointains et ses exploits hardis;
Parfois je lui chantais des romances antiques,
Et, le dimanche soir, un psaume ou des cantiques.
Il voulait tout le jour m'avoir auprès de lui;
C'était bien, et jamais, alors, je n'eus d'ennui.

Quand mon père a senti venir sa dernière heure :
Adieu, je vais t'attendre en une autre demeure,
M'a-t-il dit, car je crois, j'aime et j'espère en Dieu;
De nos âmes en lui seul est le commun lieu;
Ce n'est que pour un temps que la mort nous sépare,
Et, le mal qu'elle fait, le Seigneur le répare :
Et pourtant (est-ce bien d'oser parler ainsi ?)
Je crains de regretter de n'être plus ici;
Mais un rayon du ciel brille sous ta paupière,
Et mon dernier soupir va suivre ta prière.

J'ai perdu mon père et ma mère; j'ai l'espoir,
Qu'ils m'aideront encore à faire mon devoir.

Je suis restée ici seule, non mariée.
Mes frères, mes neveux ne m'ont point oubliée.
Ils n'ont jamais pour moi que de bons procédés;
Nous nous écrivons; j'ai leurs portraits; regardez :
Entre eux, hardis marins, et l'humble vieille fille,
On trouve, en cherchant bien, un peu d'air de famille.
Il me fallait gagner mon pain quotidien,
Et chacun est tenu de faire un peu de bien;
Je garde des enfants : c'est un métier pénible,
Leur parler est souvent verser l'eau dans un crible.
J'entends souvent des pleurs, des rires et des cris.
Puis ils viennent ici mal vêtus, mal nourris;
Il faut prendre l'aiguille, et couper à la miche;
Hélas, pauvres petits ! car je ne suis pas riche.
Mais enfin cela va; je crois qu'ils m'aiment tous :
Je sais un peu guérir les coupures, la toux;
Si je les vois chétifs, boursouflés, pâles, maigres,
Je veux que mes sirops me les rendent alègres.

Ma cousine les prend : elle demeure aux champs;
Ils sont là plus joyeux, plus libres, moins méchants;
Et, quand ils ont passé chez elle une semaine,
Ils ont, sous leur teint brun, la mine plus sereine.
Nous allons tous la voir, au moins trois fois par an;
Le noir hiver passé, nous prenons notre élan,
Après Pâques, au temps où verdissent les haies,
Où le bourgeon paraît aux cimes des futaies,

Et le plus babillard se tait, pour écouter
Les ruisseaux murmurer, et les oiseaux chanter.
La fleur qu'ils voient éclose est bientôt attachée
Aux bonnets; au retour la classe en est jonchée.

Notre second voyage a lieu vers la Saint-Jean,
Quand les blés ont grandi, que l'orge point, que le bois-
Couvre d'or les terrains nus, les rudes collines, [jan
Et que jachères, champs, prés, vieux toits et ruines,
Tout se couvre de fleurs, que les pommiers sont blancs,
Et que par les chemins vont les agneaux bêlants.

Les bois sont pleins de chants, de nids, et de bruits
Mais je fais respecter les frayeurs maternelles : [d'ailes;
Pauvres enfants, ayez pitié de ces oiseaux,
Leur dis-je, laissez-là les miroirs, les réseaux;
Dieu veut que l'on soit bon à toute créature;
Les oiseaux sont bénis dans la Sainte-Ecriture;
Le ciel mit dans leurs voix de divines douceurs,
Et Saint-François nommait les fauvettes, ses sœurs.

Nous retournons aux champs aux premiers jours
Le travail est partout, infatigable et sobre; [d'octobre.
L'exemple est bon : déjà les enfants peuvent voir
Que Dieu nous a donné seulement le pouvoir,
Non l'avoir; et qu'il n'est liesse ni chevance
Que quand on a fini sa tâche en conscience.
Mais à tout ce babil je me laisse entraîner;

Ils ne tarderont pas, deux heures vont sonner.
Comme elle finissait, au bord de la fenêtre,
Un rayon éclatant de jour vint à paraître;
La clarté s'étalait sur les tables, les murs,
Et du pauvre réduit perçait les coins obscurs;
Par endroits, sur le bord d'un toît de tuiles rousses,
Brillaient, verts et luisants, des lichens et des mousses;
Cette plante qui croît loin des bois et des prés,
Au fond des cours, aux coins entre les murs serrés,
Qui sur leurs bords usés se suspend et s'appuie,
Cherchant du jour, de l'air et des gouttes de pluie,
L'antique ravenelle entrouvrait ses fleurs d'or
Au rayon qui traverse un sombre corridor.
Mais un pan du ciel, un brin d'herbe, une corolle,
Un parfum dans la brise, un moucheron qui vole,
Aussi bien que les champs vastes, les bois profonds,
Les montagnes fuyant dans les grands horizons.
Les fleuves épanchés sur le sable des grèves,
Et ta splendeur, ô roi du ciel, quand tu te lèves,
Et poursuis dans l'Ether ton cercle solennel,
A l'œil intérieur découvrent l'Eternel.

O simple femme, ainsi je voyais dans ton âme
L'encens se consumer sous la céleste flamme,
Et l'amour et la joie, et le pur diamant
Dont l'éclat doit, un jour, parer le firmament.

Septembre 1872.

LES OUVRIERS MILITAIRES DE LA MARINE

A LA GRANDE ARMÉE.

Lu à la Société académique de Cherbourg

PAR

M. DE PONTAUMONT

Messieurs,

Le système continental bloquait dans nos ports les débris de notre flotte échappés aux désastres d'Aboukir et de Trafalgar, tristes journées qui jettent une ombre mélancolique sur les pages les plus glorieuses de notre histoire. Les vaisseaux construits par ordre de l'Empereur, pour réparer les pertes de ces journées néfastes, étaient condamnés au repos par le manque absolu d'équipages pour les armer. L'élite de nos marins avait péri ou était au pouvoir des Anglais. Quant aux ouvriers de nos arsenaux maritimes, après l'achèvement des vaisseaux construits depuis 1804, ils se trouvaient soumis à une sorte d'inaction. Avec cette précision mathématique qui le distingue, le génie de Napoléon voulut tourner vers la guerre des hommes qui, par exception, vivaient alors dans la paix. Les ouvriers militaires furent créés par le décret du 15 janvier 1808, qui dota d'excellents ouvriers de marine la grande armée qui avait en Allemagne tant de travaux de fleuves à exécuter. L'organisation en fut faite sous la puissante initiative de M. Malouet, préfet maritime à Anvers.

Nous verrons en particulier, pendant les drames sanglants de 1813, combien ces bataillons d'hommes d'élite furent précieux.

En 1813, il y avait 8 bataillons d'ouvriers militaires: le bataillon du Danube, les 1er, 2e et 3e bataillons de l'Escaut, ceux de Boulogne, de Cherbourg, de Toulon et d'Espagne. Ils étaient tous à 4 compagnies, et les deux premiers avaient en outre une compagnie du train. Le colonel de ces huit bataillons, M. le baron Lair, était chef des constructions navales à Anvers; les officiers appartenaient aussi pour la plupart au corps des ingénieurs de la marine.

Les détails qui vont suivre sont extraits des archives de l'ancien port d'Anvers.

Le bataillon du Danube, parti d'Anvers pour soutenir la retraite de Moscou, parvint jusqu'à Wilna où il périt presqu'en entier avec son commandant le brave ingénieur Granville.

Le 17 mars 1813, le 2e bataillon de l'Escaut fut dirigé du port d'Anvers sur Magdebourg. Dès l'arrivée, cette place employa les ouvriers militaires aux travaux de défense sur l'Elbe. Une autre partie du bataillon fit la navigation du fleuve et rendit beaucoup de services à l'armée, dont la ligne d'opératiou embrassait les deux rives de l'Elbe.

Le vice-roi d'Italie fit jeter sur ce fleuve, au dessous de Magdebourg, un pont qui fut construit par le bataillon de l'Escaut. Ce pont, établi sur bateaux et sur chevalets, avait un double tablier de 260 toises de longueur. Ce bataillon concourut, dans le même temps, à la construction des nouvelles voitures du grand parc d'artillerie, en fournissant des ouvriers aux travaux de forge et de charronage.

Le gouverneur de Magdebourg ordonna sur Her-

renkrug, assis sur la rive droite du fleuve, une expédition dont un détachement du 2[e] de l'Escaut fit partie. Il était fort de 200 hommes et commandé par le chef de bataillon Gilbert. Après une action assez vive de tirailleurs, l'ennemi attaqua avec de la cavalerie et du canon. Le général donna l'ordre de se replier sur Magdebourg. Le détachement d'ouvriers, qui formait la gauche de cette colonne, perdit la moitié de son effectif pendant ce mouvement rétrograde. Le sous-lieutenant Deschamps, de la 4[e] compagnie, y fut tué. Plusieurs fois enveloppés par la cavalerie prussienne, les ouvriers militaires durent se faire jour à la baïonnette. L'ouvrier Duru, bien qu'ayant eu un pied emporté par un boulet, ne cessa de tirer sur l'ennemi en se trainant vers Magdebourg.

Le 2[e] bataillon de l'Escaut reçut, le 16 mars 1813, l'ordre d'aller à Halberstadt se joindre à l'escorte du grand parc d'artillerie. Il suivit ses mouvements jusqu'à Lutzen, où on le fit passer sous le commandement du général en chef du génie, pour être dirigé sur le quartier-général impérial à Dresde. Depuis ce temps, le bataillon suivit constamment la vieille garde, et ne cessa point de travailler ou de combattre sous les yeux de l'Empereur. La 2[e] compagnie resta à Dresde pour les travaux de la place et y fit divers ouvrages de fortifications et des blockaus.

Le même bataillon fut chargé, à Bautzen et à Wurtzchen, de construire, sous le feu le plus meurtrier, plusieurs ponts sur la Sprée et sur les marais qui couvraient la ligne ennemie; puis se mit en marche avec l'avant-garde, et se trouva aux passages de la Neiss, de la Quies et du Bober, établissant, sous le boulet ennemi, des ponts sur chacune de ces rivières. Les ouvriers de la marine marchaient le jour avec la

garde et travaillaient la nuit. Beaucoup d'entre eux succombèrent à ces fatigues surhumaines.

Lors de l'armistice de 1813, le 2ᵉ de l'Escaut fut envoyé à Glogau avec les troupes du génie. Il y travailla à la construction de moulins et à celle d'un équipage de 25 pontons sur haquets.

Les ouvriers militaires furent, à cette époque, munis d'outils et de porte-outils dont l'installation fut telle que chaque compagnie pouvait, en marchant avec ses armes, exécuter tous les travaux nécessaires à la guerre. Chaque compagnie était suivie de deux chevaux chargés des gros outils et des matières indispensables aux premiers ouvrages.

Ce fut à cette époque que le 8ᵉ bataillon d'ouvriers militaires de la marine, dit bataillon d'Espagne, qui s'était fort distingué à l'armée du roi Joseph, vint à marches forcées de Catalogne sur les bords du Rhin. Il compléta son effectif à Mayence et arriva sous Dresde le 1ᵉʳ juillet 1813. On l'employa aux travaux de défense de cette place. La 3ᵉ compagnie de ce bataillon fut détachée à Wittemberg. De son côté, le 2ᵉ de l'Escaut quitta Glogau avec la jeune garde, et se trouva le 14 août à Gorlitz. Il était fort de 1,000 hommes. Depuis ce jour, il suivit l'Empereur dans tous ses mouvements sur les frontières de la Silésie et de la Bohême, et fit deux ponts à Lowemberg. Le jour de la bataille de Dresde, deux compagnies du 2ᵉ de l'Escaut jetèrent, concurremment avec les pontonniers de l'armée, un pont sur l'Elbe à Pirna.

Le bataillon d'Espagne se distingua le même jour à la défense des redoutes de Dresde. Il fit 200 prisonniers autrichiens en franchissant ses palissades pour charger l'ennemi. L'Empereur, témoin de la belle conduite de ces ouvriers de marine, leur envoya dire qu'il

leur donnait la garde d'une partie désignée des ouvrages extérieurs, avec ordre de les défendre ou de s'y faire tuer. Le chef de bataillon Masquelez commandait ces braves ouvriers.

Le 2e de l'Escaut suivit tous les mouvements de l'armée vers la Bohême dans les premiers jours de septembre 1813. La moitié fut employée aux travaux que l'on faisait à Pirna, et l'autre moitié à la réparation du pont de Meissen, sur l'Elbe.

Le 6e corps de la grande armée passa l'Elbe à Meissen. Il fut suivi par l'ennemi, qui tenta de brûler le pont et de détruire les ouvrages de la rive droite. Les ouvriers quittèrent leurs travaux pour courir à leurs armes et défendre ces ouvrages. Le chef de bataillon Gilbert, du 2e de l'Escaut, fut blessé d'un éclat d'obus dans ce rapide mouvement.

Dans le même temps, la 1re compagnie du bataillon, détachée à Wurtzen pour des travaux que la guerre ne permit pas de terminer, soutint l'attaque d'une nuée de Cosaques qui cherchaient à passer la Moldau.

Pendant ce temps, le bataillon d'Espagne continuait ses travaux à Dresde. Le 6 octobre 1813, ce bataillon et le 2e de l'Escaut se réunirent pour ne plus se quitter. Ils furent destinés à faire partie de l'escorte du grand quartier-général, qui se portait sur Leipsick en longeant la rive gauche de l'Elbe. Le bataillon d'Espagne et la 1re compagnie du 2e de l'Escaut eurent, sous les murs de Wurtzen, un engagement court mais fort meurtrier. Enfin, après un périlleux service pour défendre et approvisionner l'énorme convoi qui suivait le grand quartier impérial, les événements forcèrent, le 20 octobre 1813, le général commandant l'escorte à se replier sous les murs de Torgau.

Les deux bataillons d'ouvriers militaires de la marine avaient beaucoup souffert; le 2e de l'Escaut ne comptait plus que 675 hommes, et celui d'Espagne, 540, sur un effectif primitif de 2,000 hommes.

Ces deux bataillons d'ouvriers militaires firent, pendant les derniers jours d'octobre 1813, diverses reconnaissances aux environs de Torgau où ils étaient arrivés le 20 dudit mois. Le bataillon d'Espagne entra dans cette place pour y faire partie de la garnison, tandis que celui de l'Escaut fut dirigé sur le fort Zinna, et affecté aux ouvrages extérieurs de la rive gauche de l'Elbe.

Le 5 novembre, 400 ouvriers du bataillon d'Espagne sortirent de Torgau pour faire, dans les environs, une coupe de bois nécessaire aux travaux de la place. Ils n'étaient appuyés que par un simple peloton d'infanterie. L'ennemi, en nombre considérable, se montra subitement et mit en pleine déroute ce faible détachement. Les ouvriers militaires, quittant leurs travaux, coururent à leurs armes et, par un élan vigoureux, repoussèrent l'ennemi et se dégagèrent. Mais cet effort leur coûta cher; le brave sous-ingénieur Masquelez, leur chef de bataillon, y fut tué avec 80 ouvriers; le capitaine Daviel, de la 3e compagnie, et le lieutenant Accolas tombèrent grièvement blessés. Le capitaine Baulaton, de la 4e compagnie, prit le commandement des débris du détachement et les ramena vers la place.

Pendant que ceci se passait sous Torgau, le 2e bataillon de l'Escaut travaillait avec activité pour mettre dans le meilleur état possible de défense les forts de Zinna et de Malha.

Le typhus venait de se déclarer à Torgau et à Zinna lorsque, le 25 novembre 1813, l'ennemi ouvrit

la tranchée devant ce fort. Le service des ouvriers militaires devint des plus pénibles. On se battait le jour, et les nuits se passaient à aider la garnison à saper et à servir les batteries.

Ccpendant le bombardement continuait du côté de l'ennemi avec une artillerie tellement puissante, qu'il n'y eut bientôt plus d'abri dans le fort. Le 2e bataillon de l'Escaut, décimé par le typhus et par le feu de l'ennemi, n'avait plus que 200 hommes sous les armes. Il comptait de nombreux blessés, parmi lesquels était le lieutenant Fouquet, qui avait eu une cuisse emportée par un boulet. Enfin, après 15 jours de tranchée, le fort de Zinna ne fut plus tenable, et il fallut l'évacuer en perçant à la baïonnette le réseau ennemi qui l'entourait. La garnison, avant cette périlleuse retraite, encloua ses canons, fit jouer la mine, et l'ennemi ne devint maître que d'un monceau de ruines.

Le 2e de l'Escaut se fit jour jusqu'à Torgau, où était resté le bataillon d'Espagne. C'est là que ces deux vaillants bataillons, réduits à moins de 500 hommes en totalité, soutinrent avec la garnison ce mémorable siége, qui dut se terminer par une capitulation en janvier 1814.

LES SÉPULTURES FRANQUES

DE LA LANDE SAINT-GABRIEL

PAR

M. H. JOUAN

Capitaine de Vaisseau.

Le 19 mai dernier, notre concitoyen M. Levieux eut l'obligeance de me prévenir que des ouvriers, qu'il employait à reconstruire un four à chaux sur la lande Saint-Gabriel, à Tourlaville, avaient mis au jour un sarcophage en pierre contenant un squelette humain.

Le lieu de cette découverte est une pièce de terre qui faisait autrefois partie de la lande, dont elle a été distraite il y a une quarantaine d'années. Le four à chaux, dont la construction primitive remonte à vingt ou vingt-cinq ans, est à deux cents mètres environ d'un monument mégalithique, un *cromlech*, situé sur le sommet de la lande, qui a été décrit par M. Ragonde dans le volume des Mémoires de la Société Académique de Cherbourg publié en 1833. Pour l'établissement du four à chaux, on avait choisi une petite élévation de terrain dans laquelle les travailleurs rencontrèrent des restes de murs et de fondations. C'est en creusant dans le talus sud du fourneau, le 18 mai, pour faire une allée pour le service du nouveau four, que les ouvriers rencontrèrent le cercueil en pierre; pensant avec raison que cette trouvaille pouvait présenter quelque intérêt, ils avaient eu l'heureuse idée de laisser les

choses comme ils les avaient trouvées, jusqu'au moment où j'arrivai avec M. Levieux.

Le sarcophage, ouvert sur un des côtés, montrait dans son intérieur, couché sur le dos, les bras allongés contre le corps, un squelette d'homme mesurant 1m 88 de longueur; la tête était tombée sur le côté, reposant sur la joue gauche. Ce squelette était celui d'un individu fort, d'après les dimensions des os longs, et encore jeune, à juger par les dents, toutes en place à l'exception de deux qui furent retrouvées dans le cercueil, belles et bien rangées. Les mâchoires présentent un certain prognathisme, le front est un peu fuyant, le crâne plutôt dolichocéphale que brachycéphale.

Le bruit de cette découverte s'étant vite répandu dans les environs, les curieux affluaient déjà : il y avait à craindre que ces débris, dont l'examen pouvait révéler des faits ethnographiques ou historiques ne fussent dispersés, je m'emparai de la pièce principale, la tête, pensant bien que l'intérêt scientifique qui me faisait agir, écarterait tout soupçon de profanation. A mon retour en ville, je m'empressai de porter la découverte à la connaissance des autorités compétentes.

Les fouilles furent continuées, et, dans la soirée j'appris qu'on avait reconnu d'autres sépultures. Le lendemain matin, nous retournâmes, M. Levieux et moi, à Saint-Gabriel où était déjà rendu notre collègue M. Carlet, auquel j'avais parlé de cette trouvaille la veille au soir. On avait découvert quatre autres tombes, placées parallèlement à la première dans l'ordre suivant, en allant du nord vers le sud :

Un deuxième sarcophage en pierre semblable au premier, à le toucher, et contenant le squelette d'une

femme également couchée sur le dos, les bras allongés. Sous les jambes, à partir des genoux, il y avait des ossements plus ou moins brisés, parmi lesquels on reconnaissait des fragments du crâne d'un adulte et un crâne d'enfant. La femme avait dû être enterrée jeune, à juger par les dents. Les mâchoires ne présentent pas le prognathisme qu'on remarque chez l'habitant du premier cercueil; la dolichocéphalie n'est pas aussi prononcée. Les ossements, de même que ceux du premier squelette, étaient couverts d'une légère couche de terre jaune et en assez bon état, quoique pénétrés, plus ou moins, par l'humidité; il fallait manier avec précaution les parties délicates pour ne pas les briser.

En contact avec le deuxième cercueil, il y avait une troisième sépulture, faite simplement avec des dalles posées à plat pour le fond, et de champ pour les côtés.

Un intervalle d'un mètre environ de terrain, sans traces de remaniements, sépare ces trois tombes de deux autres faites avec des dalles comme la troisième, et placées à se toucher. Ces dalles sont, pour la plupart, des stéaschistes noduleux pareils à ceux du Becquet. L'intérieur des trois derniers cercueils était rempli par de la terre; les os, enfouis dans la masse, étaient beaucoup plus détériorés, et d'ailleurs avaient été brisés par les pelles et les pioches des ouvriers; il était cependant facile de reconnaître que chacune de ces sépultures avait contenu plus d'un corps. Les différents cercueils ne renfermaient ni vases, ni débris de poterie, ni monnaies, ni aucun objet de métal, mais, quelques jours après, on trouva, en dehors du cercueil de la femme, du côté des pieds, une sorte de mortier en grès, de forme parallélipipédique, mesurant 14

centimètres sur 10 environ, et creusé de 5 centimètres. On recueillit encore un fragment de poterie de couleur noire, de la dimension d'une pièce de 5 francs, un morceau de brique épais de cinq centimètres, et un conglomérat, composé de terre et de rouille enveloppant du fer, de la grandeur de la main, ayant quelque ressemblance avec la garde d'une épée; on pouvait, à la rigueur, reconnaître dans un autre morceau le fragment d'un fourreau dans lequel était enfoncée une lame dont il ne restait plus que quelques parcelles. (1).

Les ouvriers étaient payés pour réparer un four à chaux et non pour faire des fouilles, de sorte que celles-ci furent arrêtées pour le moment. Nous emportâmes le squelette complet de l'homme et le crâne de la femme; le reste des ossements fut déposé dans une caisse pour être transporté au cimetière de Tourlaville, mais les curieux en avaient déjà enlevé une partie, ainsi que des morceaux du premier cercueil. Nous eûmes lieu de nous féliciter d'avoir recueilli les pièces principales, car, vingt-quatre heures après, le cercueil de la femme, parfaitement intact, qui avait été dégagé des terres et laissé en place dans l'espoir qu'il sécherait et se durcirait à l'air de manière à pouvoir être transporté, fut trouvé aux trois quarts brisé, sans qu'on puisse expliquer cet acte de vandalisme; il restait encore assez de morceaux du premier sarcophage pour contenter les curieux sans toucher à celui-là.

Les cinq cercueils étaient rangés parallèlement de l'est à l'ouest, la tête à l'ouest. Les deux premiers étaient de simples auges, sans aucun ornement, creusées dans un conglomérat jaunâtre, à grain moyen,

(1) Ces différents objets ont été remis à M. Levieux.

composé de petits fragments de coquilles; le ciment, qui reliait ces débris, avait en partie disparu par l'effet du temps et de l'humidité, de sorte que cette pierre se brisait facilement sous un choc peu violent, s'écrasait même sous une forte pression de la main. A différentes époques on a trouvé des sarcophages pareils sur plusieurs points des arrondissements de Valognes et de Cherbourg, à Cherbourg même, à Couville, à Ste-Croix-Hague, aux Pieux, etc. (1). Cette roche, qui fait partie du miocène supérieur, se rencontre aux environs de Carentan, à Sainteny, à Gorges, à Gonfreville, etc., etc. Les couvercles de deux sarcophages consistaient chacun en une dalle du même calcaire, taillée en forme de toit à angle très ouvert. Celui du cercueil de l'homme était évidé régulièrement à sa face inférieure.

Le cercueil de la femme, bien conservé, avait les dimensions suivantes :

(1) Il y a à peu près un siècle, des cercueils en pierre calcaire, contenant des ossements, furent découverts dans le jardin de mon grand-père, placé à l'entrée du bourg des Pieux, au Calvaire.

Auprès de la chapelle St-Clair, qui sert maintenant d'école pour les garçons aux Pieux, on voit aujourd'hui, sur le côté sud et à fleur de sol, un cercueil, pareil à ceux de St-Gabriel, qui est plein de terre, le couvercle n'existant plus. Il n'y a pas longtemps, m'a-t-on dit, qu'un autre sarcophage, placé à toucher le mur sud de la chapelle, s'effondra sous les pieds des écoliers qui jouaient; on trouva dans l'intérieur un squelette entier. A quelques pas de là, on aperçoit un dallage en pierres bleues (micaschistes) provenant sans doute du bord de la mer, à Sciôtot, lequel recouvre probablement une sépulture semblable à celles qu'on a trouvées à St-Gabriel, faites avec des dalles. Des fouilles autour de la chapelle donneraient peut-être des résultats intéressants. Cette chapelle, qui ressemble plus à une grange qu'à un édifice religieux, était probablement l'église primitive des Pieux. Elle n'est pas uniquement construite avec des moellons fournis par le grès quartzeux sur lequel est bâti le bourg; on remarque dans les murs beaucoup de pierres plates provenant du bord de la mer, et disposées en arêtes de poisson, ce qui indique une construction fort ancienne.

Longueur, de dehors en dehors	1m	92
Longueur, intérieurement	1	53
Largeur à la tête, de dehors en dehors	0	54
Id. id. intérieurement	0	40
Largeur aux pieds, de dehors en dehors	0	33
Id. id. intérieurement	0	22
Profondeur à la tête	0	38
Id aux pieds	0	29

L'épaisseur des parois varie entre 0m 10 et 0m 14.

Mes très faibles connaissances en archéologie ne me permettaient guère de déterminer l'âge de ces sépultures; cependant, en jugeant par analogie avec ce que j'avais vu ailleurs, elles me semblaient être de l'époque Carlovingienne. Je m'adressai à M. l'abbé Cochet, qui a fait de la sépulcrologie l'étude de toute sa vie; courrier par courrier, je reçus, non pas encore une réponse, mais un numéro du *Nouvelliste de Rouen*, du 7 mai, contenant une Note du savant antiquaire sur une découverte analogue faite tout récemment à Épouville, près de Montivilliers (Seine-Inférieure). On avait trouvé, dans cette localité, quatre cercueils contenant chacun deux corps que n'accompagnait aucun objet d'art; mais des fouilles, dans le terrain environnant, mirent au jour des objets en bronze, en fer, en terre cuite, qui ont aidé à reporter la date des sépultures à la période Mérovingienne des 6e, 7e ou 8e siècles; seulement l'absence d'objets d'art dans les tombes fait présumer que les derniers occupants ne remontent qu'à l'époque Carlovingienne. Ces quatre cercueils auraient appartenu à une famille Franque qui possédait une maison dans les environs, et qui était assez riche pour placer ces cercueils dans sa propriété. A l'époque Franque, un luxe des gens riches consistait à se procurer une sépulture de famille; seulement on n'attendait pas toujours que les premiers occupants

fussent consumés; en 550, on fit entendre des plaintes à ce sujet au Concile de Mâcon.

Le lendemain, M. l'abbé Cochet m'écrivait :

« Les tombeaux que vous avez visités à St-Gabriel
» me paraissent évidemment Francs. Ils sont peut-
» être Mérovingiens, mais les personnages qui les
» occupaient, et que vous avez retrouvés, apparte-
» naient sans doute à l'époque Carlovingienne. La
» pauvreté de leur sépulture est une date de leur inhu-
» mation. Aux temps Mérovingiens, on mettait tou-
» jours quelque chose avec les morts, ne fût-ce qu'un
» simple vase; du moment que vous n'avez rien ren-
» contré, c'est que les sépultures sont relativement
» modernes. »

« Je dis ceci pour les cercueils entiers dont les
» formes, larges à la tête, sont étroites aux pieds, et
» dont les couvercles ont la forme d'un toit. Pour les
» cercueils faits de pièces et de morceaux, je ne puis
» me prononcer aussi bien, attendu qu'il n'y a pas
» d'objets d'art, mais tout porte à croire qu'ils sont
» postérieurs aux premiers, et ne sont pas plus an-
» ciens que les temps Carlovingiens. »

Il y avait autrefois, à Tourlaville, une chapelle dédiée à St-Gabriel : les débris de murs et de fondations, reconnus lors de l'établissement primitif du four à chaux, appartenaient-ils à cette chapelle ? C'est ce que je ne saurais dire : je n'ai pu rien savoir sur la date de sa construction, sur l'époque à laquelle elle a été détruite, sur son emplacement. Le seul renseignement qui m'ait été donné par Mgr l'évêque de Coutances, auquel j'avais pris la liberté de m'adresser, est la simple mention, comme dépendant de la paroisse de Tourlaville, des chapelles de St-Maur (existant encore aujourd'hui sur la lande du même nom), de St-Gabriel, de la Madeleine, de la Glacerie et de la

Bouteillerie, citées par M. l'abbé Lecanu, dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, page 542.

Quoique l'époque relativement récente de ces sépultures enlève beaucoup d'intérêt à l'examen des débris humains qu'elles renfermaient, cependant, comme notre pays a vu passer des hommes de tant de race dans les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, sur l'invitation de M. P. Broca, à qui j'en avais écrit, j'ai envoyé au laboratoire d'anthropologie les deux crânes et le squelette de l'homme. D'après le savant directeur, ces crânes, remarquables par la pureté de leurs contours et leur dolichocéphalie, semblent se rattacher à la race Normande plutôt qu'à la race des Francs, mais il serait utile d'en posséder une série plus grande, une vingtaine au moins, pour pouvoir tirer des conclusions plus positives.

Il y aurait donc intérêt à reprendre les fouilles interrompues; il est possible, probable même, qu'on mettrait encore au jour d'autres sépultures en creusant dans la direction déjà suivie et dans une tombelle voisine du four à chaux, du côté de l'ouest. Les objets trouvés en dehors des cercueils font supposer qu'on en trouverait d'autres, comme cela a eu lieu à Epouville. Tout cela se ferait à peu de frais. M. le maire de Cherbourg a promis de mettre sous les yeux du conseil municipal, qui ne refuserait certainement pas, une petite demande de fonds pour ces travaux. On pourrait donc les commencer dès qu'on aura le consentement du propriétaire du champ de landes, consentement qui ne peut être douteux. (1).

(1) Le conseil municipal a voté le crédit demandé; le propriétaire a donné son consentement. M. Levieux s'est empressé de promettre son concours, et même de prendre la direction des fouilles, de sorte qu'elles pourront être reprises dès que l'achèvement des travaux de la moisson permettra d'avoir des ouvriers.

J'ai appelé plusieurs fois l'attention de la société sur les monuments mégalithiques de notre pays; si j'ose formuler un vœu, ce serait, tandis qu'on y serait, de faire des recherches analogues dans le Cromlech voisin. Je ne sais si on en a fait déjà; je ne le crois pas. Peut-être ces recherches n'aboutiraient-elles à rien, mais comme on peut les faire à peu de frais, les risques ne seraient pas bien grands en comparaison des résultats que peut-être elles amèneraient. M. P. Broca considère comme très importante l'exploration des monuments mégalithiques du département de la Manche. « On possède, m'écrit-il, bon » nombre de crânes et d'ossements extraits des *dol-* » *mens* de la région située au nord de Paris; on con- » naît aussi le résultat d'un assez grand nombre de » fouilles pratiquées dans les dolmens de la Bretagne; » mais la région de la Normandie, en particulier le » département de la Manche, est, sous ce rapport, » tout-à-fait inconnue. Il y a donc là une lacune à » remplir, et elle est importante, car il s'agit de sa- » voir si les dolmens de la Normandie se rattachent à » ceux de la Bretagne, ou à ceux, tout différents, du » nord de la France. »

Ces paroles de l'éminent anthropologiste viennent confirmer ce que je disais, dans une de nos séances, du manque d'études sur les hommes des époques préhistoriques dans notre département. Les monuments nombreux qu'ils ont laissés, surtout dans sa partie septentrionale, ont été consciencieusement décrits par différents auteurs, MM. Le Fillastre, de Gerville, Ragonde, Bertrand-Lachênée, etc., etc., mais, comme on le voit, il reste encore à faire pour compléter leurs observations.

Cherbourg, 30 mai 1874.

Grâce aux soins de M. Levieux, qui voulut bien s'occuper de recruter les ouvriers nécessaires, et prendre la direction des travaux, les fouilles de la lande Saint-Gabriel furent reprises le 7 septembre 1874.

On commença par pratiquer, du sud au nord, une tranchée large de près de deux mètres, et assez profonde pour arriver un peu au-dessous du niveau du sol de la lande, dans le renflement de terrain à l'ouest du four à chaux. Il fut bientôt facile de reconnaître que cet exhaussement était surtout dû à un amas de décombres de maçonnerie. A la terre étaient mêlées de la chaux, des pierres de la même nature que la roche qui constitue le sous-sol de la lande, portant encore les traces du mortier qui les reliait, quelques ardoises semblables à celles qu'on emploie dans le pays pour les toitures, des briques rouges par morceaux, et de petites parcelles de poterie.

Dans la journée du 8, on mit au jour deux cercueils juxta-posés, en pierre de Sainteny, orientés de la même façon (est et ouest, la tête à l'ouest) que ceux qui avaient été trouvés au mois de mai, et semblables à ces derniers; seulement l'un deux, au lieu d'avoir un couvercle en dos d'âne, en pierre calcaire, était simplement fermé par une grande dalle en stéaschiste du Becquet. Originairement, ces cercueils devaient être très peu profondément en terre, d'après leur situation par rapport au sol de la lande; peut-être étaient-ils posés simplement dessus et recouverts seulement d'une faible couche de terre.

Les jours suivants, on recueillit encore, en assez grande quantité, des fragments de poterie de fabrica-

tion diverse, mais, en général trop petits pour qu'on pût reconstruire en idée la forme des vases qui les avaient fournis et en deviner l'usage, des pierres du Becquet, de petits morceaux de fer rendus informes par la rouille, des ossements humains brisés et en grande partie décomposés, quelques-uns ayant appartenu à de jeunes enfants, quelques dents de cheval et des morceaux de calcaire de Valognes paraissant avoir été travaillés. On trouva aussi des fragments de calcaire de Sainteny, évidemment des débris de cercueils, et même, sur le bord de la tranchée, affleurait la tête d'un troisième sarcophage.

Il est probable qu'en continuant on en aurait trouvé d'autres, peut-être très nombreux, car le coin du champ où est le four à chaux, n'est sans doute qu'un cimetière; mais, après cinq jours d'un travail pénible, ne trouvant plus rien de caractéristique, et ne voulant pas, devant le peu de chances que nous avions d'être plus heureux, dépasser le crédit qui nous avait été accordé, nous arrêtâmes les fouilles, nous contentant d'ouvrir les deux cercueils. Celui qui était recouvert d'une dalle plate contenait trois squelettes d'adultes (deux hommes et une femme). Les corps avaient été posés successivement les uns sur les autres, couchés sur le dos, les bras allongés, mais le plus bas, sans doute déjà à l'état de squelette, avait dû être dérangé pour faire place aux autres, car les os du bassin étaient presque sous la tête. Le deuxième sarcophage renfermait deux squelettes d'adultes. Il n'y avait, dans les deux tombes, ni monnaies, ni vases, ni ustensiles d'aucune sorte. Les ossements étaient en assez mauvais état, se brisant au moindre choc; les cinq crânes étaient très bien conservés, et remarquables par leur dolichocéphalie; les mâchoires ne sont pas

prognathes, du moins d'une manière sensible. Nous les avons adressés au laboratoire d'anthropologie, à Paris, pour être soumis au savant directeur de cet établissement. Les débris de poterie, et les autres objets trouvés, ont été déposés au cabinet de la ville.

Les archives de l'évêché de Coutances et celles de la paroisse de Tourlaville ne fournissent aucun renseignement sur la chapelle St-Gabriel, sur la date de sa construction, sur celle de sa destruction : ainsi que je l'ai dit précédemment, on trouve seulement son nom cité dans l'*Histoire des Evêques de Coutances*, de M. l'abbé Le Canu. Les débris de maçonnerie, la présence de ces tombeaux, doivent faire croire, il me semble, que c'est là qu'elle se trouvait. Dans le petit vase en grès, de forme parallélipipédique, recueilli lors des premières fouilles, on peut, sans trop donner carrière à son imagination, voir un bénitier. Cette chapelle aurait sans doute existé déjà à une époque reculée, car il est à supposer que c'est son emplacement qui avait déterminé celui des sépultures. La pauvreté de celles-ci indique que les corps qui les occupaient appartenaient à l'époque Carlovingienne, au commencement de cette époque probablement, car la forme des cercueils, plus larges et plus relevés à la tête qu'aux pieds, est celle des cercueils du 8e siècle.

Du reste, il a dû y avoir quelque monumenl religieux dans ce triage. M. Bertrand, qui occupe aujourd'hui la ferme de Farès, située tout près de là, fit don à M. Levieux d'une très jolie petite statuette du moyen-âge, en bronze, haute de 8 à 10 centimètres, et représentant Sainte-Catherine, qu'il avait trouvée, il y a quelques années, en labourant un champ voisin.

Nous aurions bien voulu enlever le sarcophage le mieux conservé, pour le transporter au musée de

Cherbourg, mais la roche, qui en fait la matière, est tellement friable, peut-être par suite d'un séjour en terre de 8 à 10 siècles, qu'elle s'écrase sous une faible pression de la main; le transport n'aurait pu être opéré qu'avec de grandes précautions, entraînant à des frais que ne méritent guère des objets communs dans le pays : des cercueils pareils ont été, en effet, trouvés dans plusieurs communes du Val-de-Saire, à Couville, aux Pieux, à Sainte-Croix-Hague, etc., etc.

J'avais émis le vœu de voir fouiller le *Cromlech*, situé à peu de distance de là, sur le haut de la lande, mais depuis j'ai lu, dans un ouvrage récemment (1873) publié à Lisieux, sous le titre d'*Etudes historiques sur Cherbourg*, et signé du pseudonyme *La Tourelle*, que cette question avait déjà préoccupé la Société Académique de Cherbourg, il y a tout juste un siècle. Un plan de ce monument avait été présenté à la Société en 1773; et c'est, à cette époque que quelques-unes des grosses roches, qui le composent, avaient été renversées et changées de place par des gens qui creusèrent dessous pour chercher *des pierres à rasoirs*. On creusa également dans d'autres parties, mais sans doute que les fouilles ne donnèrent rien d'intéressant, sans quoi on en trouverait trace dans les archives de la Société Académique ou dans les écrits des auteurs qui ont étudié, avec grand soin, les antiquités de notre pays.

Septembre 1874

DEUX MISANTHROPES

TIMON & ALCESTE

PAR

M. CH. FRIGOULT

Professeur de Littérature à l'Ecole préparatoire de la Marine.
Secrétaire de la Société.

Timon ancien.

I.

Au premier abord, il peut paraître illogique de mettre en présence deux personnages, l'un réel, l'autre imaginaire, de comparer ensemble la fiction et l'histoire. Mais si l'on réfléchit que la fiction dramatique est rarement une abstraction; qu'au théâtre, et surtout dans la comédie de caractère, les personnages sont pris sur le vif, étudiés autour de nous, et peut-être sur nous-mêmes, on ne saurait leur refuser la vie; Alceste ne figure pas sans doute sur les registres de l'état civil, mais soyons-en bien certains, Alceste a vécu.

D'un autre côté, quoique Timon soit célèbre, son existence est assez peu connue, et il doit toute sa célébrité au rôle que les écrivains lui ont fait jouer dans leurs ouvrages. Aussi, le portrait que nous connaissons de lui est-il surtout un portrait littéraire; sous le style des philosophes et des poètes de l'antiquité, Timon

est devenu un type, comme Alceste sous la plume de Molière.

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à mettre en parallèle ces deux types conçus à deux mille ans d'intervalle; à constater leur ressemblance au point de vue purement humain, et à étudier leurs différences dues, là à la société antique, ici à la société moderne.

Commençons par Timon, et jetons un coup d'œil sur le temps où il a vécu. C'est à l'époque de la gnerre du Péloponèse, vers la 90e olympiade; soixante-dix ans se sont à peine écoulés depuis Marathon et Salamine, mais les Athéniens ont déjà dégénéré et ne suivent que de loin les traces de leurs pères. Leurs succès, en les mettant à la tête de la Grèce, ont éveillé en eux un orgueil insensé; les vieilles mœurs sont tombées; les conquêtes ont introduit le luxe, et les âmes se sont amollies par les spectacles et les fêtes. La corruption a envahi la noble cité; de nombreuses courtisanes venues jusque de l'Ionie entraînent sur leurs pas les descendants désœuvrés des vainqueurs des Perses, et le fils de Clinias, le brillant Alcibiade, excite autour de lui l'enthousiasme par ses libéralités, la richesse de son costume, le bruit de ses orgies et l'audacieux scandale de ses folles amours. Les Athéniens, fatigués par cette longue guerre du Péloponèse, achèvent de renverser les anciens principes qui avaient jusque-là distingué leur nation; des décrets de mort sont lancés contre les insulaires qui abandonnaient leur alliance, des traitements odieux sont exercés contre les prisonniers de guerre, et le peuple le plus doux et le plus policé du monde se souille par les plus odieuses injustices. Les grandes familles à peu près éteintes par les guerres précédentes ont laissé le pouvoir aux intri-

gants et aux audacieux; le corroyeur Cléon, démagogue effréné, soulève la foule aux éclats de sa voix retentissante, et ses harangues triviales sont accueillies par de frénétiques applaudissements. Les mœurs privées déjà gravement atteintes par le luxe tombent de plus en plus au milieu de ce désordre politique; les particuliers secouent tout joug et toute contrainte, le mérite n'est plus estimé, l'intérêt personnel seul domine, Athènes enfin est un foyer de corruption et d'égoïsme.

Et cependant, chose étonnante, tant était vivace le germe du grand et du beau que la nature avait déposé dans le cœur de ce peuple privilégié, ces dissentions mêmes, en donnant de l'activité aux esprits, ont fait surgir des génies immortels, et la postérité s'incline avec admiration devant le siècle de Périclès.

On peut aisément se représenter les assemblées publiques des Athéniens à cette époque, et les scènes tumultueuses dont l'Agora était à chaque instant le théâtre. Nous ne sommes plus au temps où un héraut appelait à la tribune. en commençant par les hommes de cinquante ans, tous les citoyens qui avaient à émettre un avis utile; elle est maintenant envahie par les orateurs populaires qui s'attaquent par des injures ou des plaisanteries, et la voix des Sénateurs, présidents de l'Assemblée, est étouffée par les clameurs et les éclats de rire de la foule.

Un jour, on voit monter à cette tribune un homme vêtu d'une manière bizarre; à son aspect, l'étonnement est extrême, mais on écoute en silence : « Athéniens, » dit-il, j'ai dans mon jardin un grand figuier auquel » plusieurs citoyens se sont déjà pendus. Comme je » vais bâtir sur ce terrain, j'ai voulu vous en avertir » publiquement, afin que si quelqu'un de vous autres

» a envie aussi de s'y pendre, il se dépêche avant que » le figuier soit abattu. »

Le peuple bat des mains; l'orateur descend de la tribune, et se retire tranquillement; cet homme, c'est Timon.

La vie de ce fantasque personnage ne sera pas longue à raconter; il ne remplit aucune fonction publique, et si les poètes ou les biographes n'avaient recueilli quelques-unes de ses excentricités, son nom, après avoir joui d'une renommée banale, serait aujourd'hui complétement inconnu. Timon naquit à Colyte, au pied de l'Hymète; son père Echéchrate lui avait laissé une fortune considérable, et le jeune Athénien, qui était de son siècle, mena la vie à grandes guides sans autre ambition que celle du plaisir. Généreux jusqu'à la prodigalité, il eut bientôt dépensé avec les parasites et les courtisanes la fortune paternelle, et un beau matin, il se réveilla ruiné. Les choses, on le voit, sè passaient en 420 avant J. C., exactement comme elles se passent au XIX[e] siècle de notre ère; le temps n'a pas apporté la plus légère variante dans la folie humaine. Timon ruiné ne tarda pas à être abandonné de ses amis, — cela se voit encore de nos jours — et il conçut pour tous les Athéniens une indicible aversion. Ne voulant plus avoir de rapports avec les hommes qu'il détestait, il vécut dans une solitude complète, et si par hasard il rencontrait quelqu'un de ses concitoyens, il manifestait son mépris et sa colère par une de ces boutades qui lui ont valu sa réputation. Alcibiade seul paraissait avoir trouvé grâce devant lui, mais on eut bientôt le secret de cette exception unique : « Je l'aime, dit-il un jour, parce que je prévois » qu'il causera de grands maux aux Athéniens. »

Timon voyait encore quelquefois un certain Apé-

mante, personnage atrabilaire, dont le caractère avait par conséquent avec le sien une assez grande conformité. Néanmoins, il ne l'épargnait pas plus que les autres. Comme il dînait avec lui le deuxième jour des fêtes de Choès, fêtes de Bacchus qui se célébraient dans le mois Anthestérion, et dont le 2e jour était dédié aux morts : « Quel bon festin nous faisons, » lui disait Apemante. » — « Oui, répondit brutale- » ment Timon, si tu n'en étais pas. »

Aristhophane, son contemporain, dans la comédie de Lysistrata, l'appelle : « Homme inabordable, envi- » ronné d'épines, retranché dans de fortes palis- » sades, rejeton des furies. » — Cependant, Timon ne manquait pas d'esprit; Pline le cite pour sa probité et ses lumières; selon lui, il combattit pour la même cause que Socrate et Diogène. Socrate employa le raisonnement, Diogène le ridicule, Timon l'humeur; aussi fut-il appelé Misanthrope, expression nouvelle alors, qui acheva de le discréditer, et attacha pour toujours à son nom une ineffaçable flétrissure. Il avait d'autant mieux mérité ce nom de Misanthrope, qu'il parvint, dit-on, à reconstruire sa fortune, et ne voulut jamais oublier néanmoins ses anciens griefs contre quelques ingrats; il persista à vivre dans l'isolement, enveloppant tout le genre humain de sa rancune et de sa haine.

Suidas rapporte que Timon tomba du haut d'un poirier et se cassa la jambe, mais il ne voulut pas appeler de médecin et mourut de sa blessure. Il fut enterré, dit Plutarque, près d'Halez au bord de la mer; les flots envahirent son tombeau et le rendirent inaccessible. Il avait lui-même composé son épithaphe; la voici : « Je suis gisant sous cette tombe, après avoir » fini mon malheureux sort. Passants, ne demandez

» point mon nom; mais, qui que vous soyez, comme » vous êtes des méchants, puissiez-vous tous périr » misérablement. »

Tel est le Timon de l'histoire; quoique Platon ait essayé de le justifier en disant qu'il haïssait non les hommes, mais les monstres de son temps, son opinion n'a pas prévalu, et Timon l'Athénien a laissé dans l'antiquité une mémoire odieuse.

Ce personnage ne présente en effet aucun côté sympathique; sa misanthropie ne vient pas de la grandeur, mais de la faiblesse de son caractère. Ce n'est pas l'état de la société qui l'afflige, car plus follement peut-être qu'un autre, il a suivi le courant qui entraînait cette société dans tous les vices. Le mépris qu'il éprouve plus tard pour les hommes ne résulte pas d'un retour fait sur lui-même et d'un sentiment d'indignation généreuse; non, pour une mesquine rancune particulière, il déverse son fiel sur tout le monde; parcequ'il a cru niaisement aux flatteries de quelques faux amis qui l'ont abandonné dans la détresse, il voudrait anéantir l'espèce humaine. Son orgueil se révolte à la pensée de n'avoir été qu'une dupe vulgaire, et il lui faut une vengeance : périssent les hommes, périssent même les Dieux, si toutefois il y a des Dieux, car il ne croit à rien; le misanthrope est doublé d'un athée.

Que devient Timon en passant de la vie réelle dans la fantaisie littéraire ? c'est ce que nous allons examiner maintenant.

Par une coïncidence assez remarquable, Timon fait son apparition dans ce monde nouveau à une époque qui offre plus d'un point de ressemblance avec celle où il a vécu. C'est près de six cents ans après sa mort, et par conséquent dans la dernière moitié du second siècle de notre ère, qu'il nous est présenté par le

sophiste Lucien. Cette date suffit; l'empire romain a vu passer Caligula, Néron, Vitellius, Domitien, Messaline; c'est dire assez ce que sont devenues les mœurs. Sous les Antonins, il est vrai, la dépravation avait paru s'arrêter, mais la société n'en était pas moins pour toujours corrompue. Trop de quiétude et de bien-être avait rendu le peuple oisif et sensuel, et pour réveiller ses sens blasés, il lui fallait le spectacle cruel des jeux du cirque. L'ancienne religion n'existait plus et la nouvelle était persécutée; tout était en dissolution, et bientôt, près des frontières, on allait entendre les cris terribles des barbares se ruant avec fureur sur le colosse romain gangrené.

Avant de succomber et de perdre son importance politique, Athènes avait du moins ébloui le monde par l'éclatant foyer qui vivifiait en elle le génie des lettres et des arts. Après les Antonins, non seulement Rome n'a plus de littérature, elle abandonne même son bel idiôme; la langue de Cicéron et de Virgile cède la place au grec devenu langue aristocratique; Adrien prononce le latin d'une manière ridicule, il écrit en grec ainsi que Marc-Aurèle. Ainsi, un peuple qui chancelle, une société qui se décompose, une religion bafouée, une littérature mourante qui ne se manifeste plus que par les déclamations pompeuses et les idées vulgaires des rhéteurs et des sophistes, tel est le spectacle désolant que présente la Rome des Césars.

Lucien de Samosate a peint cette corruption dans une *Lettre à Nigrinus*, avec une effrayante énergie; mais si ses sentiments honnêtes le mettaient au-dessus de la foule, il était loin cependant d'avoir l'autorité nécessaire pour l'instruire et l'éclairer. D'abord sophiste

et rhéteur, il ne se signala que par son improvisation facile et la causticité de son esprit; devenu philosophe et moraliste après avoir suivi les leçons de Démonax, il affícha un scepticisme railleur en religion et en philosophie, rejeta systématiquement tout ce qui ne tombe pas sous les sens, et ne vit que chimères dans le monde de la pensée. Sceptique et matérialiste, Lucien ne put exercer aucune influence heureuse sur son époque; sa verve satirique se contenta de poursuivre avec une gaieté parfois obscène et une originalité piquante les vices ou les travers de ses contemporains.

Dans un de ses dialogues, car le dialogue est la forme littéraire qu'il affectionnait particulièrement, Lucien a eu l'idée de ressusciter le misanthrope d'Athènes. A-t-il donné à cette figure sinistre une physionomie nouvelle, ou du moins, s'il a voulu respecter la vérité historique, a-t-il fait parler ou agir son personnage de manière à tirer de sa conduite et de ses paroles une conclusion morale ? Son but, enfin, a-t-il été d'instruire le lecteur en offrant le tableau saisissant des misères et des faiblesses du cœur humain ? Rappelons-nous le dialogue, et la réponse se fera d'elle-même.

Au milieu d'un champ, Timon armé d'une houe remue la terre; autour de lui sont : la Pauvreté, le Travail, la Force, la Sagesse, le Courage. Voilà une mise en scène qui promet; l'idée morale est indiquée : Timon devenu pauvre est sans doute résigné à son sort, et il a fait appel au Travail qui est accouru escorté du Courage et de la Sagesse. Nous allons entendre probablement le rude langage du Travail et les précieux conseils de la Sagesse... non, ces personnages sont muets. Mais Timon va parler, écoutons-le : « Pauvre Jupiter ! où sont donc tes foudres ? quand

» tu étais jeune tu t'en servais; maintenant tu es » vieux et sourd, tu n'entends pas les parjures... » Laissons-le continuer sa diatribe, ce début nous suffit. Lucien a conservé à Timon sa figure historique; c'était son droit, sans doute, mais à quoi servent les personnages allégoriques qui sont à ses côtés ? Le moraliste a entrevu l'idée ingénieuse d'une leçon utile, mais le sceptique l'a aussitôt repoussée, et ces graves personnages réduits au rôle de comparses se contentent d'assister, impassibles, aux amères récriminations et aux bravades impies de l'ennemi acharné des hommes et des Dieux.

Cependant Jupiter demande quel est cet homme sale qui l'importune de ses cris; c'est sans doute, dit-il, un philosophe. Mercure le met au courant de l'histoire et reçoit l'ordre d'aller avec Plutus trouver le misanthrope athénien. La Pauvreté fait quelques difficultés pour laisser approcher Plutus, puis se retire emmenant le Travail et la Sagesse. Timon reçoit assez mal Mercure et son compagnon; il continue à bêcher la terre. Tout-à-coup, ô surprise ! il trouva dans le sol un trésor. O Jupiter! ô Mercure ! s'écrie-t-il, que d'or ! n'est-ce point un rêve ? non, c'est de l'or bien jaune, bien pesant; là sera mon tombeau; plus de secours aux autres, je vivrai seul comme un loup; le seul ami de Timon sera Timon. Si le feu prend à la maison de quelqu'un, j'activerai l'incendie avec de la poix; si je vois un homme se noyer, je lui enfoncerai la tête dans l'eau, plus de pitié! Arrivent Gnaton, Philiades, Démeas, Thrasyclès, et d'autres anciens amis de Timon, qui l'avaient abandonné. Informés de sa nouvelle fortune, mais feignant de l'ignorer, ils viennent lui offrir leurs services et des consolations. Timon furieux les frappe de sa houe, les chasse, et monte sur un tertre voisin pour pouvoir encore les atteindre à coups de pierres.

Comme on le voit, le Timon de Lucien est bien celui de l'histoire; c'est la même haine brutale, la même rage sauvage, et, pas n'est besoin de le dire, la même impiété révoltante. L'écrivain sceptique n'a eu garde de laisser échapper l'occasion de ridiculiser les divinités du vieil Olympe, servant ainsi, sans s'en douter, la cause du christianisme naissant.

En reproduisant fidèlement le portrait de Timon, tel que le lui avaient fait connaître la tradition et quelques auteurs des siècles précédents, Lucien a-t-il eu un but moral ? On ne saurait le nier. Çà et là se dégagent des préceptes d'une morale générale : d'abord une dissertation sur les richesses entre Plutus et Mercure; plus loin la seule réflexion que se permette la Pauvreté avant d'obéir à l'ordre de Jupiter; enfin, quelques tirades de Timon qui parle en assez bons termes des flatteurs, de la misère et du travail; mais tout cela est vague ou déclamatoire, d'ailleurs la moralité semble ressortir toute seule du sujet lui-même. L'idée vraiment originale de la personnification de la Pauvreté, de la Force, du Travail et du Courage, ces fidèles amis sur lesquels Timon pourra compter désormais, appartient en propre à Lucien, et malgré le peu de parti qu'il en a tiré, cette fiction ingénieuse n'en est pas moins un utile enseignement. Mais la leçon est incomplète, parce que Lucien est plutôt un satirique qu'un vrai philosophe, et qu'il lui suffit de trouver à exercer sa verve spirituelle et railleuse.

En résumé, le vrai Timon n'est qu'un dissipateur vulgaire, ayant les vices de son temps, et dont la conduite après sa ruine est loin de lui attirer la moindre sympathique compassion. Le Timon de Lucien qui, lui aussi, est de son temps, n'offre qu'une photographie légèrement retouchée du premier (qu'on nous

pardonne l'anachronisme) et les accessoires ajoutés par l'artiste n'ont rien changé à cette sombre et triste figure. C'est le portrait de la laideur morale comme Quasimodo et Triboulet sont les portraits de la laideur physique; mais la laideur physique se transforme pour ainsi dire par l'amour et le dévouement, tandis que la laideur morale altère jusqu'à l'harmonie des lignes, et imprime sur la pureté des formes son cachet hideux et repoussant. Timon n'est plus un homme, c'est un fauve.

Et cependant, ce morose personnage a eu le privilége d'exciter, à de longs intervalles il est vrai, les investigations des moralistes. De Timon à Lucien six siècles s'étaient écoulés; quatorze siècles après Lucien, Shakespeare exhume le fameux misanthrope. Nous allons examiner comment, en sortant de sa tombe fermée depuis l'antiquité, Timon va faire son apparition devant le monde et la société modernes.

Timon moderne.

—

II.

Tous les drames de Shakespeare sont parvenus jusqu'à nous, mais on ignore la date certaine de chacun d'eux; d'après la classification généralement adoptée, Timon aurait été joué en 1609. C'est là, du reste, un point assez secondaire, et il nous suffira de rappeler que la vie littéraire du grand dramaturge s'est écoulée entre 1590 et 1613. Sous Elisabeth il fut en même temps acteur et auteur; à l'avènement de Jacques Ier, 1603, il cessa d'être comédien pour rester uniquement auteur dramatique.

Nous venons de prononcer le nom d'Elisabeth; quels souvenirs à la fois sinistres et glorieux s'éveillent à ce nom redouté ! Le génie orgueilleux et entreprenant de la grande reine a fini par surmonter tous les obstacles : Marie Stuart n'est plus; Philippe II a vu rentrer dans les ports d'Espagne les restes confus de l'Invincible Armada; l'Irlande catholique soulevée par le roi vaincu change sa dépendance nominale contre une soumission complète et définitive; le commerce et l'industrie prennent un essor merveilleux dans la victorieuse Angleterre, et la compagnie des Indes lui donne cent millions de nouveaux sujets. Enorgueillie par ses succès, la fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn donne au pouvoir royal une autorité absolue; elle persécute les catholiques, et même les non-conformistes qui dépassent le point où elle veut arrêter la réforme; elle fait servir la tyrannie religieuse au despotisme politique, et la Chambre étoilée, en abolissant à peu près le jury, fait disparaitre la plus précieuse des garanties anglaises; le Parlement et les Communes n'osent élever la voix; la volonté de l'altière Elisabeth est l'unique loi de la nation qui laisse perdre ses libertés publiques dans l'aveuglement de sa puissance et de sa gloire.

Après la mort d'Elisabeth, Shakespeare vécut encore treize ans sous Jacques Ier. Stuart, prince philosophe selon les uns, faible et pusillanime selon les autres, eut pour principal but de vivre en paix avec ses voisins. A la faveur de cette paix, l'agriculture et le commerce prirent un accroissement considérable, et si le mouvement de transformation imprimé par la main puissante d'Elisabeth ne reçut pas d'impulsion nouvelle, il ne rencontra pas du moins d'obstacles.

Pendant cette période dont nous venons de tracer

une faible et rapide esquisse, quel était l'état des mœurs dans la société anglaise ? Comme on doit le penser, la prospérité du commerce et de l'industrie avait été pour la classe intermédiaire une source de richesses, et ces richesses avaient opéré, non le nivellement, mais le rapprochement des différentes classes du peuple. La noblesse déjà obérée par le magnifique train de maison en usage chez elle à cette époque, avait dû, même sur une proclamation de la reine, supprimer tous ses serviteurs externes, nombreux vassaux vivant aux dépens du seigneur. Ces serviteurs obligés de pourvoir à leur existence s'étaient lancés dans les affaires, et avaient conquis une situation aisée et indépendante. La noblesse n'avait pas pour cela renoncé à l'éclat; peu à peu un luxe élégant s'introduisit chez elle, et la reine se vit encore forcée, quoique très-livrée elle-même à la coquetterie la plus dispendieuse, de publier une nouvelle ordonnance, sorte de loi somptuaire, pour tâcher de mettre un frein aux progrès du luxe. Cependant, ce luxe était devenu un besoin; les occasions de le déployer naissaient pour ainsi dire d'elles-mêmes, et les anciens barons qui avaient conservé, de l'aveu même d'Elisabeth, la vieille coutume de l'hospitalité, la pratiquaient avec une largesse qui diminuait sensiblement leur fortune. N'oublions pas ce dernier détail de mœurs; nous aurons du reste l'occasion de le rappeler bientôt.

Grâce aux relations commerciales et au bien-être qui en est la conséquence, la rudesse du caractère anglais commence à se fondre au contact des peuples continentaux. Occupée au nord et à l'ouest par les montagnards de l'Ecosse et du pays de Galles, la grande île avait subi, et subit même encore aujour-

d'hui l'influence de ces populations primitives. Mais cette simplicité native, dont le charme est si puissant, présente comme contraste inévitable l'inflexibilité presque sauvage d'une nature inculte, et les règnes d'Elisabeth et de Jacques I[er] donnent le douloureux spectacle de luttes acharnées et sanglantes.

Ce sont des luttes religieuses : Depuis 1532, l'Angleterre avait changé quatre fois de religion selon le caprice de ses princes, mais jusqu'alors ces changements n'avaient été qu'une affaire d'administration intérieure. Sous Elisabeth la question religieuse devient question nationale; le catholicisme et le protestantisme se livrent une guerre terrible. L'Angleterre, du reste, n'en était pas seule le théâtre; en France la Saint-Barthélemy, en Espagne les auto-da-fé, dans les Pays-Bas, les exécutions du duc d'Albe, témoignent de l'atroce exaltation des esprits. Mais en Angleterre l'antagonisme religieux prend un caractère particulier; il existe non-seulement entre catholiques et protestants, mais entre protestants des différentes sectes; de là des discussions théologiques qui donnent à cette époque une curieuse physionomie.

Si, comme on l'a dit tant de fois, la littérature est l'expression de la société, il ne faut pas s'étonner de voir la théologie occuper une grande place dans la littérature de ce temps; Jacques I[er] lui-même passait pour profond théologien, et il a laissé quelques écrits assez recommandables. Les écrivains qui n'en faisaient pas un objet spécial d'études, sacrifiaient néanmoins à la mode du jour, et l'on rencontre souvent dans leurs ouvrages des sentences dogmatiques qui sont un signe des temps.

C'est à une autre source pourtant, on doit bien le penser, que va puiser la renaissance littéraire :

à la source intarissable de l'antiquité. Le mouvement part d'en haut : Elizabeth écrivait en grec et en latin; après la vanité de paraître belle, la plus forte chez elle était celle de paraître bel esprit; Jacques Ier, nous l'avons dit, était lettré et théologien; leurs prédécesseurs avaient eu aussi des prétentions littéraires : Catherine Parr traduisit un livre, Jeanne Gray était considérée comme un prodige, et l'infortunée Marie Stuart n'avait fait que développer à la cour de France son talent d'écrivain. Mais tous ces noms illustres par la naissance s'effacent devant deux autres noms glorieux par le génie : Shakespeare et Bacon. A côté d'eux, mais dans le clair obscur qui environne leur éclatante auréole, apparaissent Spenser, Johnson, Fairfax, Donne, Camden, satellites ayant chacun sans doute leur lumière propre, mais lumière absorbée par l'immense rayonnement qui jaillit de l'astre de Shakespeare.

Chez tous les peuples, la renaissance des lettres se manifeste par le même phénomène : du talent, du génie même, mais absence de goût. Le jugement encore incertain et mal réglé n'apprécie pas l'admirable simplicité des modèles antiques. Les yeux et l'esprit se laissent éblouir par de vains ornements; il faut du temps pour que la réflexion et l'étude ramènent aux éternels principes de l'art : le beau dans la vérité, le vrai dans la beauté. Comme la France et l'Italie, l'Angleterre présente ce même phénomène, parce que c'est une loi fatale et naturelle que la littérature participe aux erreurs et aux tâtonnements de toute rénovation sociale. C'est ce qui explique, avec son manque d'instruction première, les fautes et les inégalités de Shakespeare; mais puissant privilége du génie ! quand ce génie lui souffle ses inspirations, il

n'est plus de son temps, il n'est plus lui-même, il est au-dessus de l'homme, ou plutôt, il est l'homme prodigieux de tous les temps et de tous les pays.

Voilà un long préambule qui nous a bien écartés de notre sujet. Il m'avait paru indispensable de parcourir à grands pas le règne d'Elizabeth, et j'ai marché lentement sans m'en apercevoir, oubliant Timon mécontent qui murmure. Je me hâte de revenir à lui, curieux de voir si le maussade Athénien s'est un peu modifié sous le ciel de l'Angleterre.

Voici sa maison de campagne; entrent par différentes portes un peintre, un poète, un joaillier et plusieurs marchands qui viennent faire leurs offres de services au généreux Timon. Une fanfare sonne, le maître paraît avec sa suite; il parle à l'esclave de Ventidius qui a été mis en prison pour dettes : Timon congédie l'esclave en promettant de payer les dettes de Ventidius. Un vieillard se présente; sa fille est poursuivie par l'amour de Lucilius, esclave de Timon, il se plaint; va, répond l'opulent Athénien, je donnerai à Lucilius ce que tu donneras à ta fille. Resté seul avec les marchands, Timon fait des emplettes qu'il paie généreusement. Un bruit de trompettes annonce l'arrivée d'Alcibiade et de sa société. Un festin a été préparé dans une salle splendide; Flavius, l'intendant de Timon, donne ses instructions aux esclaves pour le service; Alcibiade et plusieurs sénateurs, Ventidius sorti de sa prison, et Apémante ami morose de Timon entrent dans la salle. Ventidius veut restituer la somme que Timon a déboursée pour lui, mais celui-ci refuse : « C'est n'avoir rien donné que » de souffrir que l'on rende. » La conversation est interrompue par le son du cor, c'est Cupidon qui entre et annonce l'arrivée de plusieurs dames; elles se pré-

sentent en effet, vêtues en amazones, jouant du luth et dansant. Timon s'empresse de leur adresser des compliments et de leur offrir des bijoux. Plusieurs serviteurs sont introduits apportant quelques présents de leurs maîtres; Timon les congédie en donnant l'ordre à Flavius de les récompenser largement, et il distribue lui-même à ses convives des cadeaux magnifiques. Apémante le gourmande et Flavius se désole, car le coffre de Timon est vide.

En effet, Timon s'est ruiné; il a emprunté des sommes considérables à quelques sénateurs, et ceux-ci inquiets envoient les réclamer. Il ignore cependant que son désastre est complet, car il n'a jamais voulu entendre Flavius rendre ses comptes. Lorsque l'intendant lui découvre la vérité, Timon n'en prend nul souci; il bénit même sa situation qui lui permettra d'apprécier ses amis. Il envoie d'abord son esclave Flaminius avec un coffre chez le sénateur Lucullus; celui-ci croit qu'on lui apporte un présent, mais quand il voit qu'il s'agit, au contraire, de remplir ce coffre qui est vide, il renvoie brusquement l'esclave; même accueil chez tous les amis de Timon; l'un prétexte une acquisition récente qui l'a démuni de ses fonds, l'autre refuse ouvertement ses services, disant que Timon l'a offensé en s'adressant d'abord à plusieurs avant lui; enfin Flaminius est partout éconduit. Arrivent chez Timon les serviteurs de ses créanciers qui réclament l'argent de leurs maîtres. Timon furieux dissimule néanmoins sa colère; une idée lui surgit, il invite ses créanciers à dîner. Ils arrivent croyant être payés, et après l'échange des compliments on se met à table. Mais les plats sont remplis d'eau chaude que Timon jette à la figure de ces lâches amis, et il les chasse en leur jetant ensuite les plats eux-mêmes à la tête.

Dans son indignation, Timon sort à l'instant d'Athènes, et arrivé dans la campagne, il lance contre la cité de Minerve une terrible imprécation. Puis il se retire dans une forêt et en bêchant il trouve un trésor. « Ah ! vil métal, s'écrie-t-il, tu rends beau ce » qui est laid, bien ce qui est mal, noble ce qui est » bas; pourquoi ? Le coupable argent sanctifie ce qui » doit être maudit, fait adorer la vieillesse la plus » impure, met les voleurs en place, et les entoure de » considération; viens, substance maudite à laquelle » se prostitue le genre humain, qui sèmes la discorde » parmi les nations, je veux te restituer à la place » que t'assigna la nature. » Tout-à-coup on entend une marche militaire, des fifres et des tambours. C'est Alcibiade en costume de guerre, accompagné de Phryné et de Timandra. La guerre ! les courtisanes ! nouveau texte pour les malédictions de Timon. Il donne son or à Alcibiade et aux courtisanes afin que la guerre et la prostitution fassent leur œuvre sur la ville qu'il abhore. Le tambour bat de nouveau, Alcibiade et les deux femmes s'éloignent. Resté seul, Timon se remet à bêcher la terre à laquelle il demande une racine; il la prie de faire pulluler des monstres féroces et de tarir les sources de sa fécondité. Apémante se présente et reproche vivement à son ami sa conduite extraordinaire. « Ce n'est, lui dit-il, que de l'affectation de ta part; une sotte et lâche mélancolie née de ton changement de fortune. Naguère insensé, tu es un sot aujourd'hui. Crois-tu donc que le vent froid qui siffle à tes oreilles va te servir de valet de chambre, et te chauffer ta chemise ? va, fais-toi flatteur à ton tour. Si tu embrassais cette vie grossière pour châtier ton orgueil, ce serait bien, mais tu le fais forcément; tu redeviendrais courtisan si tu n'étais pas un gueux.

L'indigence qui se résigne est préférable à l'opulence inquiète. Tu n'as jamais connu le juste milieu de l'humanité; tu n'en as connu que les deux extrêmes. Quand tu étais couvert d'or et de parfums on se moquait de tes raffinements prétentieux; tu n'en as plus sous tes haillons, et on te méprise pour le défaut contraire. Tiens, voilà une nèfle, mange-là. »

Timon riposte de sa bonne manière à Apemante que finalement il chasse à coups de pierres. — Viennent des vôleurs et ensuite Flavius, son intendant, qui par affection et par pitié désire lui venir en aide. Timon doute d'abord de ses intentions, puis reconnaît sa loyauté, mais il le congédie et lui défend de revenir jamais.

Le peintre et le poète du premier acte ont appris que Timon est redevenu riche; ils accourent et se concertent afin de l'exploiter encore. Timon les entend sans être vu; quand ils l'aperçoivent, ils l'abordent avec respect et lui adressent leurs flatteries habituelles. Timon feint d'être dupe, puis les bat et les chasse. Flavius revient accompagné de deux sénateurs; ils engagent Timon à rentrer dans Athènes pour prendre le gouvernement contre Alcibiade qui menace la ville. Timon refuse, renouvelle ses imprécations contre les Athéniens, et annonce qu'il va mourir. — Un soldat passe et aperçoit un tombeau; il ne sait pas lire, mais il prend l'empreinte de l'inscription tumulaire et la porte à Alcibiade qui arrive sous les murs d'Athènes, à la tête de ses troupes. Alcibiade lit à haute voix l'épithaphe de Timon et rend justice à la mémoire du misanthrope; les tambours battent, le général s'éloigne avec ses soldats. — On ne voit plus que le tombeau abandonné.

Comme on l'a remarqué, Shakespeare a également

suivi l'histoire, ou, si on l'aime mieux, la légende antique, en ajoutant, bien entendu, à cette donnée première tous les accessoires qui pouvaient entrer dans un cadre dramatique. Mais Shakespeare a-t-il complétement conservé à Timon son caractère primitif, ou, quoique traitant un sujet pris dans la société ancienne, n'a-t-il pas, au contraire, soit volontairement, soit à son insu, donné à son personnage une physionomie presque moderne ? — Dans Lucien et dans Shakespeare les situations principales sont les mêmes : des deux côtés, un homme ruiné qui fuit de faux amis, prend en haine la société et va mourir dans la solitude. Or, comme le fond de la nature humaine ne change pas, quelle que soit la différence des mœurs et des époques, il doit nécessairement en résulter que le Timon de Lucien et celui de Shakspeare, auront une certaine ressemblance; là comme ici, nous retrouverons le mépris, l'indignation, la colère, parce que ces passions ne sont ni de tel temps, ni de tel individu, mais les passions constantes de l'humanité. C'est donc dans les détails et les nuances de ces passions, dans les idées qu'elles ont fait naître et la forme où elles sont rendues, c'est enfin dans l'aspect général de l'œuvre qu'il faut chercher une réponse à la question. Selon nous, on aura bientôt la conviction qu'en paraissant pour la première fois sur le théâtre de Londres, Timon n'était pas trop étranger aux mœurs de ses spectateurs anglais; la pièce de Shakespeare est une pièce moderne.

Nous ne voulons pas parler ici de la conduite de l'action dramatique; il faut laisser à chaque époque ses théories et ses systèmes. Il y aurait peut-être, cependant, à faire quelques rapprochements curieux : Nous avons vu que Lucien a personnifié dans son dia-

logue le Travail et la Pauvreté; si Aristophane eût traité le même sujet, il n'est pas douteux qu'il n'eût eu aussi cette idée dont il avait déjà, dans son Plutus, tiré un si merveilleux parti. La moralité de la pièce exigeait en quelque sorte l'invention de ce personnage, et l'on peut s'étonner que Shakespeare se soit contenté de quelques boutades d'Apemante. Ce n'est pas assurément qu'il ait reculé devant la hardiesse de cette création, lui qui avait toutes les hardiesses. Obéron et Titania, dans le Songe d'une Nuit d'Eté; l'Ombre, dans Hamlet; Ariel, dans la Tempête, sont des audaces aussi grandes; et d'ailleurs, dans le conte d'Hiver, n'a-t-il pas personnifié le Temps auquel il fait jouer le rôle du chœur antique. Shakespeare a donc omis, plus encore que Lucien, de donner un but moral à sa pièce; que Timon profitât ou non de la leçon de la Pauvreté, cette leçon devait être donnée; en la supprimant, l'auteur grec et le poète anglais n'offrent plus à nos yeux qu'une victime, ou mieux, une dupe peu sympatique de l'ingratitude des hommes. Shakespeare, il est vrai, a assez modifié le caractère primitif du misanthrope pour pouvoir le glorifier au dénouement par la bouche d'Alcibiade.

Il était impossible, en parlant de la Pauvreté, de ne pas citer le Plutus. Ajoutons en passant que la pièce grecque renferme implicitement le sujet de Timon, car un des personnages épisodiques du Plutus, *l'homme de bien*, est dans la situation du misanthrope : après s'être ruiné pour ses amis, il pense qu'il sera secouru par eux, mais il est abandonné de tous, et il redevient riche quand Plutus a recouvré la vue. En esquissant ce caractère, Aristophane ne pensait-il pas à Timon dont l'aventure était encore dans le souvenir de tous, à l'époque de la première représentation du

Plutus? Quoi qu'il en soit, on doit regretter que le grand comique n'ait pas puisé là une de ces mordantes et spirituelles comédies, où il aurait flagellé tour à tour, et le prodigue insensé et ses ingrats parasites. Le sujet prêtait à une sanglante critique des mœurs athéniennes comme dans les Harangueuses, les Oiseaux, ou Lysistrata, et de plus à quelque admirable leçon de haute philosophie, comme celle du Juste et de l'Injuste dans les Nuées.

Ce que n'avait pas fait Aristophane, Shakespeare le voulut-il faire vingt siècles plus tard? En prenant un sujet dans l'histoire grecque, a-t-il eu l'intention de donner le tableau des mœurs d'Athènes? Pénétrons un peu plus avant dans le drame dont nous avons donné une assez longue analyse. Quand on le compare au dialogue de Lucien, on constate tout d'abord, au point de vue de l'art, une différence remarquable. Quoique se touchant de près, le dialogue et le drame, le drame moderne surtout, suivent des règles diverses; contraint par l'unité de lieu et par les limites restreintes du genre, Lucien n'a pu nous présenter qu'une phase de la vie de son personnage, et il a choisi naturellement la dernière, celle où Timon est ruiné et abandonné de ses amis. Plus libre dans son allure, Shakespeare nous le montre d'abord au sein du bonheur et de la richesse, pour mieux faire ressortir le contraste de sa bonne et de sa mauvaise fortune.

Il y a donc pour ainsi dire deux Timon dans le drame anglais : l'un, sorti presque tout entier du cerveau de Shakespeare; l'autre, qui a eu pour modèle celui de Lucien. Ce n'est pas là une division subtile que nous voulons établir; d'ailleurs, nous nous hâtons d'ajouter que ces deux personnages se com-

plètent et se confondent avec un art merveilleux. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans leur façon d'agir une nuance qui les distingue : le premier est plus moderne que le second. Quoique grand coloriste, Shakespeare n'a employé dans une partie de son drame que ces tons neutres qui conviennent un peu à toutes les époques ; ou plutôt, malgré le sujet antique, il n'a pensé qu'à son siècle.

Changez les noms des personnages, remplacez-les par des noms anglais, et transportez le lieu de l'action à Londres, toute illusion a bientôt disparu. Timon est un baronnet du temps d'Elisabeth ou de Jacques 1er. Vous pouvez l'appeler, si vous voulez, le comte de Derby, qui avait 240 domestiques; ou le comte de Leicester qui, à son château de Kenilworth, donnait à sa souveraine une fête dans laquelle on vidait 365 muids de bière. C'est encore, le somptueux lord Burleigh, qui donna douze fois l'hospitalité à la reine, et à chaque réception dépensa de 2,000 à 3,000 livres sterling; occasion magnifique pour étaler sa vaisselle d'argent, dont le prix s'élevait à 42,000 livres (1,050,000 fr.) et montrer empressés auprès de sa personne, les vingt gentilshommes attachés à son service, aux appointements de 1,000 livres chacun, et ses domestiques dont beaucoup possédaient une fortune variant de 1,000 à 10,000 livres sterling.

C'est ainsi que nous apparaît d'abord le Timon de Shakespeare ; rien en lui, ni autour de lui, pas même le décor, car cette partie de l'art était alors dans l'enfance, ne rappelle les mœurs de la Grèce; et la mise en scène fût-elle exacte, le langage, la conduite, les habitudes et les mœurs des personnages ne répondraient pas à cette prétention de couleur locale.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre intention; nous ne blâmons pas Shakespeare d'avoir fait un drame moderne, mais, selon nous, il a voulu faire un drame antique, et c'est comme à son insu qu'il a donné à ses personnages l'air anglais du XVI[e] siècle; de là de vagues dissonances dans l'harmonie de l'ensemble. C'est, à notre avis, le reproche le plus sérieux que l'on puisse adresser à cette pièce; profondément humaine comme toutes les œuvres du grand dramaturge, elle renferme des beautés du premier ordre, celles qui naissent de l'étude approfondie de l'âme et des passions. Mais les passions quoique toujours et partout les mêmes, subissent néanmoins l'influence des temps et des lieux où elles se produisent, et le Timon de Shakespeare ne présente qu'une empreinte indécise de son époque et de sa nationalité.

Combien on doit regretter la satire vraie des mœurs anglaises mise en action par des personnages portant le masque antique! Quel original Falstaff athénien aurait pu se révéler sous cette forme piquante! Mais Shakespeare préfère à la comédie les émotions poignantes du drame, et, bien qu'il ne dédaigne pas la joie et le rire, il aime avant tout la terreur et les larmes. Le grand poète a donc mis en drame ce sujet d'où sortait, pour ainsi dire, naturellement une comédie de mœurs et de caractère; et c'est cela, joint au parti pris de conserver autant que possible la légende et même la forme antiques, qui a empêché cette œuvre, si belle d'ailleurs, d'avoir un dessin plus précis et plus nettement accusé.

Le Timon des derniers actes rappelle mieux l'antiquité; l'action se passe hors d'Athènes, sous les remparts, à l'entrée d'une forêt, devant une caverne. Le poète n'a plus ici à se préoccuper des mœurs, mais

du développement des passions et des caractères, ou plutôt d'un caractère; et d'ailleurs, s'il ne copie pas Lucien, on s'aperçoit qu'il a un guide, sinon un modèle.

Mais là encore, néanmoins, se retrouve l'esprit du XVIe siècle. Nous nous sommes arrêté un peu longtemps peut-être, mais non sans motif, au règne d'Elizabeth et de Jacques Ier; rappelons-nous cette époque se dégageant lentement des nuages du moyen-âge, pour s'inonder de la clarté des idées modernes. Le moment du réveil est venu, mais les esprits encore alourdis par un demi-engourdissement ne s'ouvrent que peu à peu à la lumière; l'imagination prend son essor, mais le mauvais goût l'accompagne; la prospérité et le bien-être ont transformé le peuple et agrandi le cercle de ses idées, mais les querelles de religion ont fait surgir la scolastique qui a imposé à la pensée sa forme dogmatique et pédantesque; le sentiment de la liberté et de l'indépendance s'éveille dans la nation, mais il se manifeste par la lutte des Communes contre Jacques Stuart, et les dissentions entre le roi et le parlement. Ces évènements de politique intérieure ont développé outre mesure le goût de la discussion, qu'avait déjà fait naître l'habitude des controverses religieuses.

Aussi, le Timon de Shakespeare, comme les autres pièces du grand dramaturge, est-il marqué au coin particulier du XVIe siècle. Lazzis, jeux de mots, trivialités, tout le mauvais goût enfin de cette période de rénovation littéraire et sociale, se trouve mêlé aux pensées les plus délicates et aux idées les plus généreuses; ici, le langage se montre d'une fière et noble simplicité, là, d'une emphase ou précieuse ou burlesque. Mais il faut accepter tel qu'il est le génie désor-

donné de Shakespeare, et pour le bien juger se reporter au temps où il a vécu. N'oublions pas encore que, dès ce temps, le théâtre était un plaisir populaire chez nos voisins, et que certains défauts du poète-comédien sont une concession nécessaire au goût des faubouriens de Londres et des matelots de la Tamise.

Timon est donc bien, en grande partie du moins, une pièce moderne; et cependant, dans les derniers actes principalement, il y a quelques tirades qui rappellent le chœur antique, et plus d'un monologue du malheureux abandonné fait penser aux plaintes d'Œdipe ou de Prométhée. Dans d'autres moments, il semble qu'on entend souffler par intervalles le vent qui vient de la forêt de l'Hymète, où s'était sans doute réfugié Timon, et que la brise vous apporte, affaiblie peut-être, mais encore distincte, la voix terrible et railleuse d'Aristophane.

III.

Un siècle après Shakespeare, Timon fait une nouvelle apparition, mais cette fois sur la scène française. Nous sommes en 1722, c'est-à-dire en pleine Régence. Au dehors, la politique de l'Espagne, la triple alliance, les prétentions de Philippe V, les intrigues du cardinal Alberoni suivies de la conspiration de Cellamare; au dedans, la crise financière, la réprobation universelle causée par la Chambre de justice, les délations, les confiscations, ont jeté le trouble dans le gouvernement et dans les esprits. Le travail a cessé avec le luxe, les riches sont poursuivis, les contrats d'affaires détruits, les charges supprimées, la banqueroute apparaît partout menaçante. Le système de

Law redonne un peu de prospérité, mais cette prospérité n'est que factice et momentanée; le trafic s'empare des actions de la Compagnie, un agiotage honteux s'établit en permanence dans la rue Quincampoix, au milieu de scènes épouvantables de violence et de meurtre. De nouvelles et scandaleuses fortunes s'élèvent en un jour; les anciennes, longuement et péniblement amassées, s'écroulent en une heure; de toutes parts on n'entend que les imprécations des malheureux atteints par la ruine, ou les cris de joie cupide de ces enrichis auxquels le système donne ironiquement la fièvre et l'ivresse de la possession, sans leur laisser le temps de la jouissance. Voilà, si nous soulevons un peu le voile qui devrait peut être toujours le couvrir, ce que nous apercevons dans un coin du tableau des mœurs de l'époque; — les mœurs de la Régence !

Une satire publique de ces turpitudes était-elle possible ? Un poète comique pouvait-il impunément avoir la hardiesse de les flageller sur la scène ? Non, sans doute, car aucun n'a osé le faire. Un des premiers actes du duc d'Orléans avait été d'ordonner l'impression du Télémaque, et il en avait été vivement applaudi; c'était, pour l'époque, un pas gigantesque vers la liberté de pensée. Mais la route était longue encore à parcourir, avant d'arriver surtout à la liberté de penser tout haut en face d'une foule réunie au théâtre. Les temps n'étaient pas venus; et il a fallu qu'on entendît gronder au loin l'orage de 89, pour que, profitant de l'émotion des esprits, Beaumarchais réussit, non sans peine encore, à lancer au milieu de ce public nerveux et haletant, son sémillant, son frondeur, son révolutionnaire Figaro.

C'est à cette époque que parut *Timon le Misanthrope*;

l'auteur, Delisles de la Drevetière, était presque un Timon lui-même. Fier, taciturne et rêveur, il ne pouvait flatter les grands, seul moyen alors de faire fortune; aussi resta-t-il toujours pauvre et mourut-il même dans la misère. Sa pièce est prise d'une petite comédie en un acte et en vers (1684), du comédien Brécourt qui faisait partie de la troupe de Molière, et en devint un des meilleurs sujets. « Cet homme là ferait rire des pierres » s'écria Louis XIV, en le voyant un jour dans le rôle d'Alain de l'Ecole des Femmes. Brécourt, qui naturellement jouait dans ses pièces, fit de si grands efforts, pour faire valoir son personnage principal, qu'il se rompit une veine, et mourut des suites de cet accident.

La comédie de Delisles, en 3 actes et un prologue, en prose, fut représentée le 2 janvier 1722 sur le Théâtre-Italien, où elle obtint un succès prodigieux. Elle venait après son *Arlequin sauvage*, et ces deux nouveautés attirèrent une grande vogue à ce théâtre dont le répertoire, jusqu'alors, ne s'était composé que de pièces médiocres supportant à peine la lecture. Le public du lieu, bien qu'accoutumé à la farce et au gros rire, goûta fort cependant ces premières comédies régulières; il en comprit parfaitement les situations ingénieuses et les plaisanteries spirituelles; aussi, le Théâtre-Italien devint-il sur le champ la scène préférée de Favart et de Marivaux.

Shakespeare avait cru devoir montrer d'abord son misanthrope riche et entouré de flatteurs, avant de le faire voir pauvre et délaissé. C'était là une idée essentiellement dramatique, et, quelque simple qu'elle nous paraisse, elle ne pouvait venir, comme presque toutes les idées simples, qu'à un homme possédant tous les secrets de son art. Delisle, qui ne connaît que quel-

ques-uns de ces secrets, se contente de présenter aux spectateurs Timon ruiné et malheureux; il paraît par là se rapprocher davantage de Lucien; nous allons voir pourtant avec quel sans façon il a traité la légende antique.

Le prologue nous fait voir Timon courroucé maudissant Jupiter; Mercure suivi de Plutus vient lui proposer de nouvelles richesses, mais Timon refuse; il regarde maintenant la pauvreté comme un bienfait. Il demande cependant une faveur à Jupiter, c'est de donner à son âne la voix humaine, afin qu'il puisse s'entretenir avec lui, son seul ami : l'âne est métamorphosé en Arlequin. Arlequin conseille à Timon d'accepter les richesses qui lui sont offertes; c'est sottise, dit-il, de se punir soi-même pour les vices des autres; retournez dans le monde et moquez-vous des hommes. Timon se laisse persuader, et Arlequin joyeux se promet une vie de jouissances et de plaisirs.

Jupiter a résolu de corriger de Timon, en se servant d'Arlequin et d'Eucharis qui aime le misanthrope. Au 1er acte, Mercure déguisé en Aspasie vient trouver Eucharis désolée; Timon a été bon, bienfaisant, le malheur l'a fait tomber dans un excès coupable, c'est l'amour qui, seul, peut le sauver. Eucharis ne demande pas mieux que de sauver son amant, mais comment faire ?... Aspasie sourit de sa naïveté et lui donne ses meilleurs conseils. Eucharis aborde Timon qui vient de chasser des flatteurs et de faux amis, et elle l'attaque par ses railleries; Timon riposte, il est d'ailleurs enchanté, et désire vivement pouvoir continuer ce petit commerce d'injures. Après le départ d'Eucharis, Arlequin, qui a soif de plaisirs, demande de l'or à son maître; mais le misanthrope lui prouve, par une dissertation à la manière socratique, que l'homme

doit avoir de l'empire sur ses passions, et il abandonne Arlequin à ses réflexions.

Aspasie-Mercure survient en ce moment et engage Arlequin à voler Timon: elle lui persuade par ses sophismes que ce sera une bonne action. Arlequin hésite d'abord, mais les Passions viennent l'entourer, et forment devant lui un ballet plein de grâces; Arlequin vaincu se jette dans les bras de la Volupté.

Cependant Timon a été séduit par la franchise d'Eucharis; il se sent entraîné vers elle, et peu à peu il devient tendre. Eucharis redouble ses railleries et le repousse, mais Timon n'en est que plus pressant; les conseils d'Aspasie ont réussi; Timon est amoureux.

Arlequin, qui a volé son maître, se présente devant lui, assez confus d'abord, puis, payant d'audace, il l'avertit qu'il l'a débarrassé de ce qui lui a attiré la haine des hommes. Timon soupçonne le vol et se retire. Resté seul, Arlequin songe à l'emploi de ses richesses; il voudrait avoir de l'esprit, des talents, des honneurs, de la gloire, et un père demi-dieu à la place du sien qui n'était qu'un âne! C'est facile, lui dit Socrate qu'il consulte à ce sujet, un généalogiste te fera descendre de Thésée; quant à la gloire, il y en a deux : l'une vient de la vertu, et ne s'achète pas; l'autre des préjugés, et s'achète. Ils examinent ensemble les différentes sortes de gloire. Arrivent alors des maîtres de chant, de danse et d'escrime; Arlequin veut apprendre tout à la fois et tombe épuisé de fatigue; il est abordé par une troupe de flatteurs qu'Aspasie amène, et qui l'entraînent à la suite d'un ballet.

Au moment où Arlequin essaie de prouver à Timon qu'il l'a débarrassé de biens inutiles, un flatteur se présente avec une lettre d'Aspasie. La courtisane dit dans cette lettre que Timon était indigne de posséder

des richesses dont il ne se servait pas, mais qu'Arlequin, en les volant, s'en est rendu plus indigne encore; elle, Aspasie, les gardera. Une discussion s'engage entre Arlequin et son maître. Je voulais, dit le premier, faire du bien à toi d'abord, puis aux autres hommes. Les hommes ne le méritent pas, répond le Misanthrope. Et que me faisait cela ? réplique Arlequin, je méritais, moi, de faire de bonnes actions. Dans ton premier malheur, tu valais mieux que les hommes, c'était une consolation; mais aujourd'hui que tu ne veux pas soulager leur misère, tu vaux moins qu'eux. Quel trait de lumière ! s'écrie Timon, le voile fatal se lève, la vérité m'apparaît, ma misanthropie n'est que de l'orgueil. Sur ces paroles de repentir, Mercure se présente et lui dit que les Dieux satisfaits lui rendent ses trésors; Timon corrigé et redevenu riche épouse Eucharis. La pièce finit par un ballet des Vérités. Arlequin apprenant que c'est Mercure qui, sous les traits d'Aspasie, l'a poussé à voler Timon, regrette de n'être plus âne, et se promet d'étudier pour éviter désormais de se voir la dupe des Dieux et des hommes.

Delisles, comme on le voit, a pris peu de souci de la légende, et encore moins des mœurs antiques; il est inutile d'insister sur ce point. Quel a été son but en choisissant ce sujet ? Aurait-il eu l'intention de diriger sous le couvert de ces noms d'une autre époque, quelque fine satire, quelque allusion plus ou moins transparente contre les mœurs de la sienne ? Ou bien encore, partisan des idées nouvelles qui germaient dans les esprits, aurait-il voulu en hâter l'éclosion à l'abri de cette forme, légère en apparence, mais qui échauffe et soulève si puissamment les foules? Delisles enfin serait-il un des précurseurs de 89 ? On serait tenté de le croire à l'acharnement et à la vivacité de certains

critiques. L'abbé Macarti lui démontre que, par ses sophismes favorables au crime, il a tendu un piège à la faiblesse de l'esprit humain. La Harpe partage cette opinion: « Les deux drames de Delisles, dit-il, sont les » premiers où les sophismes aussi captieux que perni- » cieux contre la société et les lois, développés » depuis dans les écrits de Rousseau, aient été pro- » duits sur la scène; et cette nouveauté se sentait déjà » de la corruption de la Régence, qui commençait » à relâcher le frein de la morale publique et celui » de l'autorité répressive. »

Le pauvre Delisles ne se doutait pas assurément qu'il fût un homme aussi dangereux. Son Timon ne mérite, selon nous,

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

S'il ne renferme pas toute la moralité qu'un écrivain supérieur eût pu tirer du sujet, il en offre assez cependant pour mettre l'auteur à l'abri de ces étonnantes accusations. Dans l'entretien d'Arlequin avec Socrate, on trouve présentées sous une forme mordante et spirituelle les idées philosophiques les plus sages sur la guerre et sur la gloire; et quand il est question de la gloire littéraire, il y a là d'honnêtes conseils que l'austère La Harpe n'a pas toujours suivis. Serait-ce par hasard que plusieurs pointes piquantes de Socrate contre les écrivains et les critiques jaloux, qui blâment de parti pris les ouvrages des autres, auraient blessé La Harpe et l'abbé Macarti? Celui-ci peut-être, car il était le contemporain de Delisles. Dans la même scène, Arlequin humilié de n'être que le fils d'un âne, demande à Socrate de lui livrer un père demi-Dieu. Les railleries du philosophe sur les faiseurs de généalogies, et sur la vanité de ceux qui recherchent de vains et faux titres, ont-elles paru aux critiques une avance à des idées

subversives pour l'époque ? Cependant, il n'est pas ici question de la véritable noblesse, mais des prétentions ridicules des ambitieux et des sots.

Il y a au 3ᵉ acte une excellente leçon de Timon à Arlequin ; celui-ci, qui a volé son maître, a été à son tour volé par Aspasie, et Timon tire le meilleur parti de cette situation, pour s'élever contre la source honteuse et le mauvais emploi des richesses. Dans le ballet final, les Vérités parlent avec une grande sagesse ; à moins qu'on n'ait regardé comme hardie et inconvenante cette Vérité, pourtant si banale, qui dit que les rois eux-mêmes doivent être soumis à son empire.

Le raisonnement de Mercure-Aspasie pour engager Arlequin à voler Timon, et le ballet des Passions, ont paru dangereux à l'abbé Macarti. Singulier système que celui qui consiste à attribuer à l'auteur, malgré quelques paroles restrictives, le caractère et les idées de tel ou tel de ses personnages ! Qui donc a jamais songé à voir Molière dans son Tartuffe ? Si elle ne pouvait mettre en scène que des gens vertueux, la comédie serait inutile, ou plutôt il n'y aurait plus de comédie. L'auteur n'est responsable que de la conclusion logique de son œuvre; c'est là un des préceptes élémentaires de l'art dramatique; quant à l'emploi des moyens, il existe, sans doute, une règle également élémentaire qui doit le guider toujours : celle du bon goût et des convenances. Mais ici, il n'y a pas de limites nettement déterminées; elles sont au contraire assez vagues et indécises; aussi, offrent-elles un vaste champ à la critique ignorante ou partiale.

Delisles fut donc accusé, à tort, selon nous, d'avoir aidé à la décadence des mœurs. Nous ne voulons pas prétendre, par esprit de contradiction, qu'il opposa au contraire son Timon, comme une digue, au torrent qui entraînait les mœurs publiques ; c'eût été là une faible

digue, et combien d'autres que l'on croyait solides, ont été renversées par le torrent révolutionnaire ! La vérité est que la comédie de Delisles est une œuvre modeste et honnête, sans autre prétention que celle d'amuser, pendant deux heures, un public initié par elle aux délicatesses de l'esprit. Son succès ne fut pas un succès de scandale ou de circonstance; elle dut sa vogue à ses qualités littéraires et à une transformation heureuse du rôle, jusqu'alors burlesque, d'Arlequin. Arlequin, venu d'Italie, était un type de valet à la fois naïf et spirituel, rusé et crédule, et toujours bouffon; Delisles osa en faire un censeur ingénieux, et le jeu du célèbre Dominique le fit applaudir sous cette métamorphose.

Tels sont les deux principaux Timon modernes. Nous n'avons pas parlé du premier en date, du Timon italien, que Boïardo fit paraître vers l'an 1500, car ce n'est qu'une traduction de Lucien. Cette pièce fut composée pour les fêtes magnifiques qu'Hercule Ier d'Este donnait à la cour de Ferrare.

Le tableau des vicissitudes humaines et de l'ingratitude des faux amis est un sujet toujours nouveau, et l'on conçoit aisément que, malgré la poussière des siècles, la bizarre physionomie du fantasque misanthrope ait séduit quelques artistes enthousiastes. Mais ce que nous comprenons moins, c'est qu'au lieu de s'en inspirer pour faire une peinture originale, ces artistes se soient contentés d'en faire une copie plus ou moins fidèle.

La pièce de Delisles, bien qu'elle ait reçu dans son temps les honneurs d'une critique sévère, est aujourd'hui complétement oubliée. Si ce n'était pas une copie, c'était du moins une imitation sans grandeur, où le peintre avait remplacé la vigueur par l'esprit,

et la noble simplicité par d'ingénieux mais inutiles accessoires. Mais déjà la vraie pièce, la pièce inspirée, n'était plus à faire. Soixante ans après Shakespeare, Molière s'était emparé du sujet, et le transformant, le rendant sien par la puissance de son génie, il avait remplacé le type hideux de la légende antique par l'immortelle création du misanthrope moderne; Timon était devenu Alceste.

Alceste.

IV.

Molière! le Misanthrope!... quels brillants souvenirs s'éveillent à ces noms glorieux! Louis XIV a vingt-huit ans à peine ; l'Europe le craint et la France l'admire. Depuis Rocroy qui a inauguré son règne. jusqu'à la guerre de Flandre qu'il va bientôt entreprendre, chaque année, pour ainsi dire, a été signalée par une victoire. Les troubles de la Fronde, cette parodie de la Ligue, sont venus, il est vrai, jeter au milieu de la joie publique, l'embarras et les désordres des discordes civiles, mais la monarchie a triomphé dans cette lutte qui pouvait lui être fatale; la Fronde est tombée d'elle-même sous le ridicule, et le traité des Pyrénées, complétant la paix de Westphalie, a enrichi la France de nouvelles provinces. L'œuvre de Mazarin est accomplie ; l'habile ministre, en mourant, a donné Colbert à Louis XIV, et les plaies intérieures ont bientôt été cicatrisées. Sous l'impulsion de ce grand homme, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les travaux publics, la marine, ont pris des développements considérables et répandu l'aisance dans le

pays. Au milieu de cette prospérité, entouré du prestige que donnent le succès et la gloire, Louis XIV, jeune, passionné pour les plaisirs élégants, étonne le monde par le luxe et la magnificence de sa cour. Les autres cours de l'Europe écoutent avec un avide empressement les moindres bruits qui leur arrivent des fêtes de Versailles, et, remplies d'une admiration jalouse, voient se déployer à leurs yeux éblouis la fameuse devise « *nec pluribus impar,* » éclairée par les rayons du royal emblême. Le *Roi-Soleil* ne verse pas autour de lui une lumière inféconde et passagère; à sa chaleur vivifiante naît ou s'échauffe le génie, et c'est appuyé sur une foule de grands hommes que Louis XIV se présente aux regards de la postérité.

Mais la cour de Versailles, on le sait, ne se piquait pas d'une grande sévérité de mœurs ; le spectacle des royales faiblesses avait été contagieux, et les ombrages, témoins des amours de Mlle de la Vallière, prêtaient chaque jour leur discret abri à de mystérieux rendez-vous. Toutefois, au milieu de cette société élégante et raffinée, le vice, le plus souvent du moins, ne se montrait que sous les formes du plus exquis savoir-vivre, et le scandale s'éteignait presque toujours dans les échos affaiblis des causeries à voix basse et des indulgents sourires. Que les acteurs de ces scabreuses aventures jouassent à huis-clos, ou devant quelques confidents cachés dans les coulisses, le rideau était toujours baissé; mais il était assez transparent pour que le public spirituel et railleur ne perdît rien de ces petits drames intimes.

L'étiquette et le cérémonial sévères de la cour de Louis XIV avaient exercé au dehors leur influence; les relations sociales, les manières extérieures, le langage lui-même l'avait subie. Mais si cette pompe de

convention offrait l'avantage d'enlever à l'immoralité son aspect hideux, elle avait aussi pour résultat de donner naissance à certains ridicules que produisent le dédain de la simplicité et la recherche exagérée du beau. L'habitude des intrigues passagères dans cette cour d'amour, en émoussant le cœur, l'avait rendu incapable des affections solides et durables; et par une sorte de compromis honteux, les liens légitimes qu'on ne pouvait briser, se relâchaient d'eux-mêmes, pour permettre à chacun de se jeter librement au milieu du grand courant de la galanterie. Dans ce commerce de sentiment, où tous étaient trompés et où pourtant personne n'était dupe, l'hypocrisie était une fausse-monnaie qui avait cours; et si le mensonge ne trouvait pas toujours le chemin du cœur, il parvenait facilement jusqu'à l'oreille, qui l'accueillait avec plaisir, pourvu qu'il eût le tour flatteur et ingénieux. De là cette préciosité de langage qui devint la forme de l'esprit des ruelles; les élégants marquis torturaient encore cet esprit déjà si tourmenté, pour rencontrer la chûte langourense d'un sonnet; et les flèches de Cupidon, comme on disait alors, ne pouvaient percer sûrement le cœur des belles précieuses, qu'en empruntant la pointe finement aiguisée d'un amoureux madrigal.

Tels sont les défauts et les travers particuliers à cette société; elle en a d'autres, sans doute, mais qui appartiennent à tous les temps et à tous les pays, parce qu'ils sont inhérents à la nature humaine; ceux-là accentuent profondément sa physionomie et lui donnent un caractère original. Vienne un poète satirique ou un poète comique, les types ne lui manqueront pas; — ils étaient déjà venus tous les deux, et ils observaient; ce fut le poète comique qui porta les premiers coups.

Le 24 octobre 1658, par la protection du jeune frère de Louis XIV, un comédien qui depuis treize ans parcourait la province à la tête d'une compagnie, avait été admis à jouer devant la cour. L'essai avait réussi, et la troupe de Monsieur était sortie de cette représentation. Le comédien ainsi favorisé était le fils d'un tapissier valet de chambre du roi, J.-B. Poquelin qui, au théâtre, avait pris le nom de Molière. Le nouveau venu, appuyé du reste par de hautes influences, entre autres celles du prince de Conti, son ancien condisciple, n'avait pas tardé à plaire aux courtisans. Il était d'un caractère un peu sombre, il est vrai, mais cela lui donnait une apparence de réserve appréciée de ce haut entourage. On lui reconnaissait du mérite, et l'on citait de lui bon nombre de petites pièces burlesques dont il avait égayé les populations dans sa vie nomade. L'auteur-acteur avait achevé de conquérir les sympathies de son nouveau public, en lui offrant pour sa bienvenue, dans la salle du Petit-Bourbon, l'attrait de deux pièces de sa composition : l'*Etourdi* et le *Dépit Amoureux*. Louis XIV avait ri, et les courtisans se modelant sur le maître avaient unanimement reconnu beaucoup d'esprit à ce petit Molière; ils ne se doutaient pas que sous les formes un peu vulgaires de celui qu'ils appelaient ainsi, se cachait un puissant génie, et que bientôt ils feraient eux-mêmes les frais des plaisirs du roi. Le *Contemplateur*, comme l'appelait plus tard Boileau, les étudiait en silence, et, un an après son installation, il faisait annoncer la représentation des *Précieuses ridicules*.

L'attaque était rude mais habilement déguisée; c'est sur le dos de la province que Molière fustigeait Paris. Ses Précieuses, en effet, sont des provinciales nouvel-

lement débarquées dans la grande ville, et il prêtait à des valets les défauts qu'il avait remarqués chez les maîtres. La cour feignit de s'y tromper, ou s'y trompa de bonne foi, car on disait que Molière avait composé cette pièce en province. C'était là une erreur qu'on a souvent répétée depuis. Molière fit réellement à Paris sa fine et spirituelle satire, et s'inspira même des *Fausses précieuses* de l'abbé de Pure, car déjà il prenait son bien où il le trouvait. Cette petite comédie eut beaucoup de succès, quoique dans l'intention de Molière ce ne fût qu'une sorte de ballon d'essai, et une ébauche dont il fera plus tard les *Femmes savantes*.

Louis XIV n'avait reçu qu'une instruction superficielle, mais il possédait le sentiment inné du grand et du beau; et la justesse de son coup-d'œil lui faisait entrevoir, sinon pénétrer, ces secrets de l'art qui parfois même restent voilés à l'étude et au travail. Auprès de lui se révélait un génie qui pouvait être la gloire de son siècle, il le comprit, et entre le prince et le poète s'établit promptement une sorte de convention tacite, qui permettait à l'acteur-auteur de tout oser sous la condition de respecter et d'amuser le roi. C'est donc à tort, disons-le en passant, qu'on a représenté Molière comme un persécuté; il eut toujours une entière liberté pour l'attaque et pour la riposte, et il en abusa même parfois, tant il était sûr de la protection de Louis XIV. Il ne déplaisait pas au maître, retranché derrière sa majesté inviolable, de voir humilier les vanités qui s'agitaient autour de lui, et à travers la fumée de son encens le poète pouvait apercevoir le sourire approbateur du Dieu.

La société prise sur le vif figura bientôt dans une

galerie de tableaux charmants, et comme souvent plusieurs modèles, sans s'en douter, posaient à la fois pour le même portrait, chacun reconnaissait avec plaisir son voisin et ne songeait pas à se reconnaître soi-même. Le peintre avait donc les rieurs de son côté, et il riait aussi, mais à part lui, de ces pauvres victimes qui, dans leur aveuglement ridicule, applaudissaient à leur propre mystification.

Molière avait pour mission d'amuser Louis XIV. ce n'était pas là une petite tâche; les fêtes se succédaient à de courts intervalles, et il était obligé d'improviser pour ainsi dire la plupart de ses divertissements. Quoique Voltaire, dans sa correspondance, prétende que Molière a échoué dans ces travaux de commande, on y reconnaît toujours la griffe du maître; cependant, conçues, écrites, étudiées et représentées dans l'espace de quelques jours, ces pièces, il faut bien l'avouer, se ressentent nécessairement de cette exécution hâtée. Modeste comme presque tous les hommes de génie, préoccupé d'ailleurs du bien-être de sa troupe dont il était le seul soutien, Molière se contentait du rôle secondaire de poète de cour, quand Boileau le conjura de songer à sa gloire. Peu de temps après, parurent les trois premiers actes du *Tartuffe;* on connaît la destinée de cette pièce dont nous n'avons pas à parler ici. Vinrent ensuite quelques improvisations, et le 4 juin 1666, on annonça à la cour la représentation du Misanthrope.

Nous voici arrivés au chef-d'œuvre après des détours un peu longs, peut-être, mais il est si difficile d'abréger le chemin quand il s'agit de suivre Molière ! et que de détails encore nous avons volontairement omis! Boileau était content : « oh ! vous verrez bien autre » chose » lui répondit naïvement Molière heureux de

sa joie. Autre chose après le Tartuffe et le Misanthrope ! La maladie et une mort prématurée l'empêchèrent de réaliser complétement cette magnifique promesse.

Cet intrépide railleur, doué du privilége plus rare qu'on ne croit de soulever les éclats de rire de la foule, était torturé par des chagrins domestiques dont la pensée toujours présente assombrissait son génie. Un jour, il jeta un triste regard sur la société dont il avait tant bafoué les ridicules, et il conçut le projet de faire non plus la charge, mais le portrait ressemblant de cette société, afin que, devant une œuvre sérieuse, elle n'eût pas honte de se reconnaître et peut-être de se corriger. Les accessoires qui détournent l'attention, il les supprima; et par les procédés les plus simples il obtint une vigueur et un relief admirables. L'action, l'intrigue, les situations, tout ce qui enfin constitue le gros œuvre d'une pièce de théâtre, Molière ne s'en occupa que juste ce qu'il fallait pour donner du corps à son idée; le développement des caractères lui suffit, et il créa cette merveille du haut comique où, dit un critique, il n'y a pas de comédie.

Dans le Misanthrope, Molière peint donc des caractères, c'est-à-dire des hommes, ou plutôt l'homme; car s'il prend autour de lui des modèles, les pensées qu'il leur donne sont à la fois l'expression de la vérité individuelle et de la vérité générale; il est le peintre de l'humanité.

Fronder les vices et les travers de l'époque par la bouche d'un personnage, auquel la vue de ces vices et de ces travers a inspiré du mépris pour la société, voilà en deux mots le sujet de la pièce. Comment Molière a-t-il conçu le rôle d'Alceste ? A-t-il rajeuni le vieux type du Misanthrope légué par l'Antiquité

La réponse se fait d'elle-même : Le Timon de l'histoire est un prodigue ruiné par le plaisir; l'ingratitude de ses amis le conduit uniquement à la haine du monde; le Timon littéraire est le même homme avec un vice de plus, puisque Lucien fait de lui un sceptique et un athée. Sur les lèvres d'un pareil censeur, la critique n'est autre chose que des récriminations intéressées, et Timon eût-il dépensé honorablement sa fortune en bienfaits, comme le disent certains historiens, sa misanthropie, si excusable qu'elle parût alors, proviendrait toujours d'une cause personnelle qui en exclut toute noblesse et toute grandeur.

Alceste, au contraire, non seulement est honnête homme, mais il exagère l'honneur et la vertu; il hait le vice pour lui-même, et il rompt en visière avec tous ceux qui n'éprouvent pas une semblable horreur. Sa conduite ne lui est dictée par aucun intérêt particulier; il a bien, il est vrai, un procès qu'il est à la veille de perdre, malgré la bonté de sa cause, mais il souhaite de le perdre, afin de pouvoir s'affermir dans son mépris désintéressé pour les hommes. Sa misanthropie vient d'un excès de loyauté qui d'abord fait sourire, mais commande bientôt l'estime et l'admiration. Timon, abandonné par des amis ingrats, n'inspire aucune sympathie, parce qu'il manque d'énergie et de dignité; Alceste, environné de railleurs, impose cependant le respect, parce qu'on reconnaît en lui la sincère indignation de la vertu. La haine du premier a sa source dans une déception inattendue, dont le souvenir toujours vivace augmente son infortune; c'est de l'égoïsme déguisé. La haine du second, toute en dehors de lui-même, résulte de l'intérêt qu'il voudrait, mais qu'il ne croit plus devoir porter aux autres; c'est seulement de l'intolérance dans la charité. L'un est un

grotesque furieux qui repousse, parce que la folie a toujours tort; l'autre est un excentrique un peu brusque qui attire, parce que le bon sens a toujours raison. Timon, enfin, est un misanthrope de hasard; Alceste est un misanthrope de conviction.

Molière a non seulement ennobli ce caractère, il l'a encore rendu humain, Timon, avons-nous dit, est un fauve; Alceste est un homme, et sous cette rigidité de principes qui paraît invulnérable, s'est glissée une faiblesse dont il rougit lui-même, mais qu'il n'a pu vaincre: il aime... et qui aime-t-il ? Une coquette !

... C'est à tort que sages on nous nomme;
... Dans tous les cœurs il est toujours de l'homme.

Dans cet aveu, Alceste se peint d'un seul trait. Eh ! oui, il y a de l'homme au fond du cœur même le plus révolté; Molière le savait bien, lui, qui raillé par Chapelle de sa faiblesse pour l'indigne Armande Béjart, répondait par ce cri plein de regrets et de douleur « Ah ! mon ami, vous n'avez jamais aimé ! » C'est en cela, surtout, que consiste la grande supériorité d'Alceste sur Timon; quoi qu'il dise ou qu'il fasse, il participe malgré lui à ces défaillances de la nature humaine qu'il blâme chez les autres. Il veut, comme le misanthrope athénien, aller vivre dans un désert, mais d'abord il essaie d'y entraîner Célimène.

Alceste est et sera éternellement vrai; il a existé du temps de Molière, et il existe encore aujourd'hui; il vit au milieu de nous, et nous le reconnaissons, bien que, sans doute, il ne se détache pas dans la vie réelle avec ce relief qu'exige la perspective du théâtre. Cette vérité de ressemblance absolue, si admirable dans Alceste, ne pouvait exister dans Timon, qui n'est que le portrait d'une exception malheureuse. De ce portrait dont il s'est inspiré, peut-être, mais qu'il s'est

bien gardé d'imiter, Molière a créé un type original, et il a fait, non pas *un* Misanthrope, mais *le* Misanthrope.

Telle est la puissance du génie; qu'un peintre vulgaire veuille représenter la force subjuguée par la vertu, il se contentera de copier servilement les modèles qui poseront devant lui, et il ne produira qu'une toile banale; tandis qu'un chef-d'œuvre resplendissant d'une éternelle beauté : *Attila arrêté par Saint-Léon*, sortira du pinceau créateur et inspiré de Raphaël.

L'étude approfondie du cœur humain, voilà le grand secret de Molière; aussi, de tous les écrivains du siècle de Louis XIV, est-il le seul qui n'ait pas vieilli, et il restera toujours jeune, parce que, si les personnages de convention ne tardent pas à devenir frustes, l'homme vrai ne s'altère et ne change jamais.

Cette science de l'homme, l'auteur du Misanthrope l'avait acquise par de nombreuses expériences qu'il faisait, non pas au hasard, *in animâ vili*, mais le plus souvent sur lui-même. On reconnaît en effet Molière dans presque tous ses principaux rôles : C'est Ariste de *l'Ecole des Maris*, épousant une fille de seize ans; c'est Arnolphe de *l'Ecole des Femmes*, éprouvant les tortures de la jalousie; c'est même aussi Climène des *Fâcheux*, faisant l'apologie des jaloux; enfin, pour abréger, c'est surtout Alceste, bien qu'on ait prétendu que Molière a voulu peindre dans ce personnage le duc de Montausier. « Je ne sais, dit le duc en sortant » de la représentation, si cet Alceste est mon por- » trait, comme on le dit, mais je voudrais bien lui » ressembler. » Voilà ce que rapportent les commentateurs, dont la manie est de trouver partout, et quand même, des allusions; mais que l'anecdote soit vraie ou

non, c'est Molière lui-même qui est l'original du Misanthrope.

Transportons-nous par la pensée dans la salle du Palais-Royal; le deuxième acte commence; Molière et sa femme sont en scène dans les rôles d'Alceste et de Célimène. Comme nous comprenons bien, dès les premiers vers, que nous assistons à une de ces querelles d'intérieur si fréquentes dans le ménage du malheureux grand-homme! Comme tous les mots portent juste! et malgré la réserve que s'impose Molière, par pudeur pour son public, et surtout pour lui-même, comme la vérité s'échappe naturellement de son cœur brisé! Marié le 20 février 1662, c'est-à-dire depuis quatre ans à peine, avec cette Armande Béjart à laquelle il avait apporté la fortune et la gloire de son nom, le poète avait dû se séparer de cette femme qu'il avait tant aimée, qu'il adorait même encore. Il ne la voyait plus qu'au théâtre; mais là, par la bouche d'un personnage de comédie, il trouvait le moyen de lui faire entendre la voix de l'amour ou de l'indignation, sous les yeux mêmes des amants de l'infidèle. Ecoutons-le :

..... Morbleu ! faut-il que je vous aime !
Ah ! que si de vos mains je rattrape mon cœur
Je bénirai le ciel d'un si rare bonheur.
Je ne le cèle pas, je fais tout mon possible
A rompre de ce cœur l'attachement terrible,
Mais mes plus grands efforts n'ont rien fait jusqu'ici,
Et c'est pour mes péchés que je vous aime ainsi.

Et quand plus tard Célimène lui avoue sa faute, et consent à ce qu'il la haïsse :

Hé ! le puis-je, traîtresse !
Puis-je ainsi triompher de toute ma tendrese ?
Et quoique avec ardeur je veuille vous haïr,
Trouvé-je un cœur en moi tout prêt à m'obéir ?

Le génie vit surtout de ses propres douleurs; et Molière, un grand artiste, utilisait ainsi au profit de l'art ses souffrances morales, comme il utilisera plus tard ses souffrances physiques dans le *Malade imaginaire* Miné par un mal incurable, il trouvera plaisant de retourner la situation, et de peindre la folie d'un homme en bonne santé, qui se croit malade, et se soumet aux prescriptions de la médecine.

Après avoir montré le Misanthrope en tête-à-tête avec sa maîtresse, nous devrions le faire voir dans ses rapports avec ses amis; mais alors il faudrait raconter pour ainsi dire la pièce, et elle est non-seulement dans toutes les mains, mais dans toutes les mémoires. Qu'il nous suffise de rappeler les boutades d'Alceste contre Philinte, son entrevue et sa querelle avec Oronte, au sujet du fameux sonnet, et surtout la magnifique scène des portraits, où le misanthrope trouve une si belle occasion de montrer son humeur et la droiture de son esprit. La physionomie d'Alceste nettement accusée dès les premières lignes, s'accentue progressivement sous l'habile pinceau du peintre, et les dernières touches en font ce type impérissable qui sera l'éternel honneur de la littérature française. Est-ce à dire que ce type soit complet? Le dessin n'en paraît-il pas parfois un peu timide? Ne voudrait-on pas, çà et là, quelques traits plus vigoureux? L'horizon d'Alceste n'est-il pas trop restreint? Voilà bien du bruit pour un sonnet! N'accusons pas Molière et reportons-nous à son époque; la protection de Louis XIV lui assurait, avons-nous dit, la liberté de tout oser, mais cette liberté s'arrêtait aux marches du trône. La royauté absolue était d'ailleurs dans tout l'éclat de son prestige, les éblouissements de la gloire empêchaient de voir le fond de certaines choses, et nul ne songeait

encore à émettre des idées de réforme politique ou sociale. Trente ans plus tard seulement, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort de Molière, Racine et Fénélon auront la hardiesse de donner de timides conseils, et leur témérité sera punie par la disgrâce royale; l'un en mourra de chagrin, et l'autre, exilé dans son diocèse, ne paraîtra plus à cette cour, où il avait été jugé digne d'élever l'héritier de la couronne.

Si Molière avait vécu de nos jours, nul doute qu'il n'eût donné plus d'ampleur au caractère d'Alceste. Deux siècles depuis lui se sont écoulés, deux siècles qui ont laissé de profondes empreintes sur la physionomie de la société; on peut regretter de ne pas les trouver dans le Misanthrope, mais il serait aussi injuste d'accuser Molière, qu'il serait ridicule, devant le portrait d'un vieil aïeul, de reprocher au peintre de n'avoir pas su prévoir les changements de la mode et de l'âge. Non pas qu'Alceste ait changé ou vieilli; mais en même temps qu'il représente la vérité absolue et immuable, parce qu'il est profondémeut humain, il ne peut offrir, dans les détails accessoires, que cette vérité relative qui caractérise seulement une époque.

La destinée des chefs-d'œuvre, à leur apparition, est généralement d'être méconnus ou contestés; aussi, lit-on sans étonnement, dans presque toutes les biographies de Molière, que le Misanthrope fut froidement accueilli, et qu'il fallut y joindre la farce du *Médecin malgré lui*, pour le faire admettre par le public. Cependant c'est encore là une des erreurs propagées par Grimarest; le Médecin n'était plus dans sa nouveauté, et il fut donné cinq fois seulement avec le Misanthrope, qui eut vingt et une représentations consécutives; chose rare à cette époque. Deux contemporains, deux rivaux, Donneau de Visé et Subligny, ont constaté son succès. Subligny fait dire à sa muse dauphine :

Une chose de fort grand cours
Et de beauté très-singulière
Est une pièce de Molière;
Toute la cour en dit du bien.
Après le Mysanthrope il ne faut plus voir rien:
C'est un chef-d'œuvre inimitable.

Visé en fit le texte d'une longue lettre adressée à la cour.

Le Misanthrope fut donc justement apprécié des contemporains; cependant, quoique tardive, la critiqne n'oublia pas le chef-d'œuvre : Rousseau osa accuser Molière de jouer la vertu elle-même, en faisant un personnage ridicule d'Alceste, qui est un véritable homme de bien. Cette accusation lancée un jour de mauvaise humeur, pour les besoins de la thèse qu'il soutenait alors, Jean-Jacques lui-même la croyait-il fondée? Depuis un siècle on riait d'Alceste, sans penser à mal, quand le paradoxe de Rousseau vint tomber au milieu de l'admiration universelle. Quelques instants de réflexion suffirent pour rassurer les esprits les plus scrupuleux; personne, même à son insu, n'avait commis le crime de lèse-morale. Molière, en effet, veut uniquement prouver qu'en toutes choses, même dans la vertu, il faut garder une mesure, *ex sapientiâ modum*, comme le dit Tacite; et c'est pour avoir méconnu cette vérité que l'honnête Alceste prête à rire, en montrant par l'exagération de ses principes la nécessité d'une sage modération. La vertu la plus austère peut se concilier avec l'aménité de l'humeur, l'urbanité des manières et la politesse du langage; il y a même danger pour elle à heurter de front les conventions sociales : voilà la leçon de morale qui ressort du Misanthrope moderne.

Combien loin nous sommes des conséquences logiques de la sauvage et stérile fureur du Misanthrope ancien ! Si Timon n'est qu'un fou, on doit l'abandonner a sa folie; si on le trouve sage, il faut alors,

en faveur de ses rancunes personnelles, partager sa haine et son mépris égoïstes pour la société. Avec Alceste, il n'est pas à craindre que nous tombions dans ce parti extrême et ridicule; Molière, d'ailleurs, a pris ses précautions, et à côté d'Alceste il a mis Philinte, c'est-à-dire la raison et le bon sens. Raison complaisante, bon sens indulgent, sans doute, mais dont le contraste maintient l'esprit des spectateurs dans un juste et salutaire équilibre.

Timon a aussi son Philinte, mais c'est encore un misanthrope, Apémante. La ressemblance de leurs caractères a rapproché ces deux hommes dans une sorte d'amitié brutale et hargneuse, et ils se jettent réciproquement à la face de dures vérités avec de grossières injures. Apémante est donc, au point de vue de l'art dramatique, une superfétation inutile, et Shakespeare ne l'a conservé qu'en le confondant dans la foule de ses autres personnages. Le plan, à la fois plus sobre et plus savant de Molière, exigeait la suppression ou la transformation de ce rôle, et de même que Timon était devenu Alceste, Apémante devint Philinte. C'est ainsi que procède le génie, soit par déduction, soit plutôt par cette puissance d'intuition dont il a reçu le divin privilége.

Philinte c'est la conscience d'Alceste opposant à la soudaineté de ses emportements et de ses colères, le calme réfléchi de l'indulgence et de la conciliation. Dans la pensée du poète, ces deux caractères se corrigent et se complètent mutuellement; et par l'excès opposé dans lequel ils tombent tous les deux, ils doivent montrer au spectateur ce qu'il faudrait ajouter à l'un, et retrancher à l'autre, pour avoir le caractère vraiment raisonnable de l'honnête homme du monde. Le contraste de ces deux rôles produit naturellement des effets du plus haut comique; et quoique opposés, ils sont liés cependant si intimement ensemble pour

concourir à un but unique, que le moindre changement apporté à l'un d'eux influerait sur l'autre, et détruirait leur unité d'action. Ainsi, dans sa belle comédie : *Le Philinte de Molière*, Fabre d'Eglantine ayant fait de son Philinte un indifférent et un égoïste, a dû nécessairement modifier son Alceste, et l'a transformé en une sorte de philanthrope bourru; de là un sujet tout nouveau et une œuvre remarquable, que Fabre opposa à l'*Optimiste* de Collin d'Harleville.

Comme ce masque antique qui représentait d'un côté la joie, et de l'autre la douleur, la pensée de Molière montre tour à tour le visage sévère d'Alceste et le sourire indulgent de Philinte. Timon, au contraire, n'offre à nos regards que l'aspect repoussant de cet autre masque aux yeux louches, à la bouche grimaçante, aux joues tuméfiées, qui jetait la terreur et l'effroi dans l'âme des spectateurs. La différence entre ces deux types est très-grande, et elle ne provient pas seulement d'une dissemblance de procédés artistiques. La misanthropie, sentiment propre aux sociétés qui commencent à vieillir, est poussée à sa limite extrême chez le misanthrope ancien, parce qu'il n'a aucune croyance; rien ne le retient ni le soutient, alors sa haine est irréconciliable. Le Misanthrope moderne, bien qu'oublieux de la morale du Christianisme, en subit à son insu l'influence, et jusque dans son mépris extravagant pour l'espèce humaine, on sent passer le souffle chrétien. Sa haine est *effroyable*, il le dit du moins, et il est sincère; il va fuir le monde afin d'avoir la liberté d'être homme d'honneur; mais quand, dans sa retraite, il aura exhalé sa bile à son aise, Philinte ira le trouver, et peut-être lui prouvera que la vraie sagesse consiste à savoir, comme lui,

« Prendre tout doucement les hommes comme ils sont. »

UN MOT SUR BARFLEUR ET GATTEVILLE

PAR

M. DE PONTAUMONT.

Le roi Arthur ayant résolu, dit Geoffroy de Montmouth, de faire la guerre aux Romains, donne rendez-vous à ses alliés au port de Barfleur, aux calendes d'août, pour marcher avec eux contre les Romains qui se trouvaient sur les frontières de Savoie. Ce projet fut exécuté, et les alliés vinrent aborder à Barfleur (Geoffroi de Montmouth, liv. IX. Londres, 1844, in-8°). C'est de Barfleur que cet auteur fait partir son héros pour aller combattre le géant de Tombelaine,

Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à tous ses vicomtes, baillis et autres justiciers et sujets d'Angleterre et de Normandie, des ports de Barfleur, etc., salut, faisons défense aux hommes et moines du grand monastère de rien payer, pour choses et animaux, aux péages, si ce n'est une somme de dix livres pour droit forain. Donné le 4 décembre, à Cantorbery, en présence de Guillaume Maréchal. (*L'original de cette charte est aux archives d'Indre-et-Loire, fonds de Marmoutier*).

Le *Roman de Rou* donne des détails sur le naufrage de la *Blanche-Nef* à Barfleur, et parle du passage par ce bourg du roi Guillaume-le-Roux vers 1099. (Tom. 2, p. 348 et 331).

En examinant ce que Robert Wace dit (*Roman de*

Rou, f° 20) du port d'*Abilant*, il semble que sa description s'applique spécialement à Barfleur, dont les pirates auraient peut-être changé le nom :

« Abillant sict sur Faireport
» Dreist trait fu li chastel
» E la cuntrée mult planière
» De bel bois de bile rivière
» Cil Ki primez l'adifia
» Mult fu e saige e corteiz. »

Dans les vers suivants, Wace semble décrire la côte après Barfleur :

« Visaire aluma l'abeie
» Meliant prist si desroba
» Et la Tolette et Saint Andreu. »
« Ki a cel temps est moult haut leu. »

Ce haut lieu pourrait être la Pernelle, où plusieurs chapelles de ses environs ont existé sous la vocable de saint André. Quant à la *Tolette* et au *Meliant* ce sont des noms qu'il est difficile de traduire en 1875.

Jean-sans-Terre séjourna à Barfleur du 5 au 10 février 1200, et du 15 au 17 septembre de la même année. Il vint à Cherbourg le 14 décembre 1202, et s'y embarqua le lendemain pour l'Angleterre, où il arriva le 16. (V. Matt. Paris, *Historia major Angliæ*, Lond., 1640, in-f°).

En 1346, les Anglais détruisirent le port et la ville de Barfleur. Le chapelain d'Edouard III, qui était témoin de ce fait, évalue l'importance de Barfleur à celle de Sandwich. Un titre contemporain dit qu'il y avait alors 1,800 maisons.

L'église de Barfleur fut donnée à l'abbaye de Cherbourg par Henri II, roi d'Angleterre. Il existe une charte de ce souverain, nouveau duc de Normandie et non encore roi d'Angleterre, par laquelle ce prince concède à Ranulf II, comte de Chester, fils de Ranulf I, cousin-germain et héritier de Richard, mort au nau-

frage de la *Blanche-Nef*, tous les héritages que celui-ci avait en Normandie et en Angleterre, et en particulier les châteaux de Vire et de Barfleur. (*Mém. sur le château de Vire*, par M. Dubourg, p. 37.) Les abbés de Cherbourg étaient anciennement patrons de Barfleur, mais l'évêque Geoffroy de Montbray leur acheta ce privilége. (Billy, f° 87 et 206).

Je donne, dit le duc Guillaume, à l'abbaye de St-Etienne de Caen deux charruées de terre à Barfleur (*Charte de Guillaume-le-Conquérant rapp. dans Gall. Christ.*, XI, col. 67).

Bien longtemps avant la fondation du couvent de St-Augustin à Barfleur, il y avait en ce bourg un Hôtel-Dieu. On en trouve la preuve dans une charte de Richard Foliot, fils de Sanson, chevalier, confirmant la donotion faite à la maison-Dieu de Barfleur par son frère Guillaume Foliot, de ce qu'il possédait dans la commune de Ste-Marie du Vicel, en l'année 1225. (*Archives de Ste-Marie*).

Le clocher de Barfleur, qui était autrefois au milieu du bourg et qui est maintenant sur le rivage, prouve, par sa position actuelle, combien les envahissements de la mer ont été considérables. Il y avait autrefois à Barfleur un prieuré dont la porte principale présentait cette inscription : *Philippe-le-Bet, 4e du nom, roi de France et de Navarre, fonda ce monastère en* 1286. (Billy, *Hist. eccl.*, p. 314).

Il existe à la bibliothèque de la ville d'Anvers un pamphlet en hollandais, imprimé à Amsterdam chez Pierre Schenock en 1692. qui donne des détails peu connus sur le combat naval du 20 mai 1692. Il porte en titre : « *Briève relation de la très mémorable victoire remportée sur mer par les flottes Hollandaise et*

anglaise sur les Français, auprès de Barfleur, en Normandie. »

On lit, encastrée dans un mur neuf de la vieille ferme du Bro, à Gatteville, une inscription en lettres gothiques sur pierre de Caen, qui provient d'une chapelle domestique démolie récemment. Le propriétaire actuel de la ferme dont cette chapelle faisait partie, a conservé avec soin et mis en lieu convenable une petite statue de saint Gorgon, patron de la chapelle, et l'inscription en question dont voici le texte :

Le 25e jour d'aoust
L'an 1519, en hault
Monta dessus ceste chapelle
Monseigneur levesque qui se apelle
Decastoire (1), et y a mys
La benediction; permis
Par Mgr levesque de Coustance (2).
Cardinal; acore (encore) aux instances
Moyen, pourchas (ais y come
Il a pleu à Dieu) de noble hoe
Nicholas Dehenot, seigneur
De Cosqueville; en lhonneur
De Dieu et S. Gorgon auci
Fonda ceste chapelle ici;
Fonde perpetuellement
Messe perpetuellement
Touts mercredys et vendey
Son ame jouit en paradis

(1) Evêque in partibus.

(2) Adrien Gouffier.

LE VIEUX CHERBOURG,

D'APRÈS LES

ARCHIVES DU XVIe, DU XVIIe ET DU XVIIIe SIÈCLES

PAR

M. L'ABBÉ LEROY,

Curé de Valognes.

Je m'empresse de répondre à l'invitation de M. le directeur et de M. l'archiviste de la société académique, en insérant dans ce Recueil la première série des documents dont je présentai un aperçu sommaire dans les Mémoires de 1867.

Malgré mon désir, il ne m'a pas été possible de donner à tous ces extraits, à toutes ces notes incohérentes, la forme d'un récit méthodique et l'intérêt d'une histoire générale de notre vieille cité. Car les archives de la ville ne datent que de 1700, et celles de l'église, quoique plus anciennes de deux siècles, ne fournissent le plus souvent que des noms et des dates, et se taisent ordinairement sur les événements d'intérêt public. Elles sont d'ailleurs si incomplètes et présentent de telles lacunes, que, même pour les faits religieux, il serait impossible de les grouper et de les disposer en forme de récit historique. Tout ce que j'ai

pu faire, c'est de mettre un peu d'ordre dans les articles détachés dont se compose ce travail.

Toutefois, ces notes sont le fruit de longues et minutieuses recherches; et, à défaut d'autre mérite, elles ont celui de révéler une foule de noms, de faits et d'usages jusqu'ici ensevelis dans la poussière de nos archives. En les recueillant avec soin, j'ai cherché à reproduire, aussi fidèlement que possible, la physionomie du vieux Cherbourg, heureux de pouvoir payer ce petit tribut à ma ville natale, et de mettre au jour des documents qui pourront être utiles à ses historiens futurs.

ARTICLES
DE CETTE PREMIÈRE SÉRIE.

TOPOGRAPHIE.

L'ancien Cherbourg ne ressemblait presque en rien à notre cité moderne. Le château, la ville, les faubourgs, tout était différent.

Le Château occupait précisément l'espace compris aujourd'hui entre le quai de Caligny, les rues du Port, des Fossés, du Château, et l'extrémité est de la rue du Bassin. Les hautes murailles du château étaient baignées de toutes parts par les eaux de la mer et de la Divette, et flanquées de plusieurs tourelles. Au nord, s'élevait le puissant donjon, lui-même entouré de fossés profonds. Au centre, était la chapelle. Tout autour, s'étendaient les casernes. La chapelle, consacrée aux exercices religieux de la garnison, servait aussi quelquefois de lieu de sépulture pour les commandants de la place et les membres de leur famille. Ainsi Marthe et Barbe de Fontenay y furent inhumées en 1636 et 1637, et l'ex-commandant de Goyon en 1638. Le cimetière occupait la partie sud-est du château. Le château avait plusieurs cours; en 1654, un soldat tomba de la muraille de Maurepos dans la première cour, et se tua dans sa chute.

Il paraît que la Ville fut, pour la première fois, entourée de murailles en 1300. 78 ans après, Charles-le-Mauvais augmenta considérablement les fortifications, qui se complétèrent, dit-on, au 16e siècle par la construction de la tour dite de Gouberville. Les murailles de la ville, protégées par de fortes tours et de larges fossés, entouraient de toutes parts la ville et le château, et formaient à peu près le tracé suivant :

De la tour du Moulin, qui s'avançait à l'est jusque vers le point où se trouve actuellement le pont du port de commerce, à la forte tour des Sarrasins (place Briqueville); de cette tour à la tour de l'Église qui était à 20 mètres au nord du chevet de l'église Ste-Trinité et qui a été démolie en 1850 (le mur suivait l'alignement de la rue du Port, puis la ligne droite jusqu'au chevet de l'église, où l'on voit encore un pan de cette muraille); de la tour de l'Eglise à la tour de Gouberville; de celle-ci à la tour Carrée, dont le bastion s'avançait jusqu'au point où se trouve la fontaine actuelle de la place d'Armes; de la tour Carrée à la tour Cornette, vers le bas de la rue des Corderies; de cette tour, en ligne droite, au bastion St-François, qui occupait presque tout le triangle compris entre la rue des Portes, la rue des Tribunaux, la place et la rue du Château, et dont la porte faisait face à la rue du Faubourg; de ce bastion au bastion du Moulin, qui occupait le même emplacement que la rue actuelle de la Divette; enfin de ce bastion à la tour du Moulin.

La rue de la Marine, la place d'Armes, les rues des Corderies et de la Fontaine et la place Vitrel tiennent à peu près la place des anciens fossés de la ville.

La ville ne comptait alors, à proprement parler, que cinq rues. 1° la Grande-Rue s'appelait Rue-de-devant-le-Château. Elle faisait en effet face au château et ne fut bâtie que du côté ouest jusqu'à la fin du 17e siècle. Les fossés qui la séparaient du château, occupaient l'emplacement de la rue actuelle des Fossés. Vers le milieu de cette rue, on voyait les Porches, maisons à arcades que l'on appelait les Soliers, ou avant Soliers. Ce nom, qu'ils ont gardé jusqu'au 19e siècle, provenait peut-être de la famille Solier qui demeurait tout près de là, à l'entrée de la rue du Fourdray.

Quoique le côté est de la Grande-Rue, qui bordait les fossés du château, n'ait été bâti que depuis 1689, il y avait dès 1600, près du carrefour de la Potterie, à l'extrémité nord de la Grande-Rue et des fossés du château, un commencement de rue qu'on appelait rue des Chapons-sur-les-Fossés, ou rue Neuve-sur-les-Fossés.

Au 15e siècle, Guillaume du Fou, gouverneur de Cherbourg, avait une maison adossée au mur de la ville, vis-à-vis la Grande-Rue, au carrefour de la Potterie, et près de la porte de la rigole. L'inventaire général des fondations religieuses, dressé en 1540, dit que la maison du Fou était sise rue Grande-Rue, butante sur la fontaine de la Croix. En 1760, on désignait la même maison, sise rue Grande-Rue, près la *venelle de la fontaine de la Croix*.

D'après ces citations, et autres qu'il serait trop long de détailler, nous pensons que la maison du Fou occupait l'espace compris entre l'extrémité de la Grande-Rue, les fossés du château, le mur d'enceinte de la ville et ce que nous appelons aujourd'hui le passage Hervieu; et que près de cette maison se trouvait la fontaine du quartier, surmontée d'une croix.

Quelle était la direction de la venelle de la fontaine de la Croix ? Ce n'était certainement pas dans le sens de notre passage Hervieu, qui est de date récente, et qui eût été aussi inutile qu'il était impossible avant la démolition de l'enceinte continue. Il est toutefois assez probable que la porte de la rigole, dont nous venons de parler et qui servait naturellement à déverser dans la grève les eaux de la fontaine et vraisemblablement des moulins à foulon, était très voisine de ce point. Comme cette venelle de la fontaine a porté aussi le nom de venelle de l'Eglise, nous avons d'a-

bord pensé qu'il s'agissait d'une ruelle allant directement de la Grande-Rue au presbytère et à l'église. Mais nous n'avons trouvé aucune preuve de ce passage direct avant le 18e siècle. Nous croyons donc probable que cette venelle de la fontaine de la Croix se rendait à la rue de la Trinité, d'où l'on se dirigeait ensuite vers l'église.

La rue de la Trinité avait pris de temps immémorial le nom de la Ste-Trinité, patronne de l'église et de l'unique paroisse de la ville. Elle n'a commencé que vers la fin du 18e siècle à porter généralement le nom de rue Tour-Carrée. C'était la rue la plus peuplée et la plus importante de la ville. En se rendant de la Grande-Rue à la tour Carrée, on trouvait, à droite, d'abord les halles et la juridiction, vers le point où l'on voit aujourd'hui la fontaine de la place de la Trinité, puis la venelle appelée Sothevast, du nom de son principal habitant, et plus tard appelée rue d'Espagne, peut-être à cause des illustres prisonniers espagnols qui résidèrent plusieurs années à Cherbourg, au 16e siècle; plus loin la venelle des Gascoins, plus généralement appelée la grande venelle de l'Eglise, qui allait directement, comme la rue actuelle, au portail méridional de l'église Ste-Trinité; l'Hôtel-Dieu, qui avait pour abornement : la rue de la Trinité, la grande venelle de l'Eglise, le cimetière, et la voie de la chapelle de l'hôpital ou venelle du cimetière (aujourd'hui rue du Nord); enfin, entre cette voie et la tour Carrée, la maison où naquit Mgr de Beauvais, évêque de Senez, et l'ancien prieuré des Templiers.

La rue des Moulins tire son nom des moulins qui étaient situés entre le presbytère, la muraille de la ville et la rue d'Espagne. La ville possédait l'un de ces moulins, sur lequel les bourgeois donnèrent, vers

1520, 23 sols de rente à la confrérie de Jésus. On voit aussi que l'abbé Paysant possédait derrière les moulins une maison qu'il donna, au moins en partie, vers l'an 1570, à la confrérie de N.-Dame. C'est probablement ce que l'on désigne dans d'autres registres sous le nom de Chambre de N.-Dame, sise en la maison des piliers, près le presbytère.

La rue des Moulins et le prolongement de cette rue, ainsi que le dégagement de la place actuelle de la Trinité, datent du XVIIIe siècle.

Le côté sud de la rue de la Trinité avait plusieurs hôtels, comme l'hôtel Thyeuville, etc., mais ne possédait aucun monument public. On n'y voyait qu'une rue, la rue du Nouet, et un petit passage, qu'on appelait la venelle des Camps ou Champs Gobin, et qui, venant de la rue du Nouet, aboutissait vis-à-vis le jardin de l'Hôtel-Dieu.

La rue du Nouet a sans doute reçu ce nom de l'un des propriétaires de ce quartier, et l'a gardé jusqu'au 17e siècle. Alors elle prit le nom de rue au Blé, puis le nom de rue du Lundi, parce que c'était en ce jour et dans cette rue qu'avait lieu la vente de cette denrée avant la construction des grandes halles.

Quoique la vente du blé se soit faite aussi le jeudi dans la Grande-Rue, c'est à l'ancienne rue du Nouet qu'est resté le nom de rue au Blé.

Les archives de 1500 en citant l'hôtel Guiffart et autres, sis rue du Nouet, parlent aussi d'une maison de ce quartier sise rue Daguenet. Quoique le nom de rue Daguenet soit répété dans plusieurs actes ou registres, il y a lieu de penser que, lors même que ce nom se serait alors appliqué à une portion de la rue du Nouet, il n'aurait point été applicable à la rue entière; et que très probablement il ne s'agissait que de l'entrée de la

ruelle qui a conservé le nom de Daguenet et qui se rend de la rue au Blé dans la rue des Corderies, entre les maisons Mauger et Morin.

A l'entrée de la rue Daguenet, se trouvait la fontaine du même nom. La fontaine Daguenet et la fontaine de la Croix sont les seules fontaines de l'ancienne ville qui soient mentionnées dans les archives.

Ces archives ne parlent pas du passage Digard, qui semble cependant avoir commencé avant, mais qui n'a pu s'achever qu'après la démolition des fortifications.

La rue du Nouet était en communication directe avec la Grande-Rue par les *bouels* Meslin et Grisbey, ruelles insalubres et populeuses, sur les ruines desquelles nous sommes heureux de voir aujourd'hui s'étendre la place Centrale.

La rue Fourdrey ou Fourdray porte encore le nom qu'elle a reçu, il y a au moins 500 ans, de la principale famille de ce quartier. La maison Pinabel, sise au coin des rues du Nouet et Fourdrey, faisait face, en 1670, à la *vieille fontaine*. C'était sans doute la fontaine Daguenet, dont on avait modifié l'ancienne disposition.

Tout le côté nord de la rue Fourdrey va bientôt être absorbé par la place Centrale. C'est de ce côté, vers le centre de la rue, que Charlotte de la Vigne, belle-sœur de Jean, seigneur de Tourlaville, fonda en 1624 une maison de Bénédictines, dont on voyait encore le petit portique en 1850. La peste, qui fit tant de ravages à Cherbourg en 1626, engagea ces religieuses à se réfugier à Valognes, où elles se sont fixées.

La rue qui depuis 250 ans garde, sans le mériter aujourd'hui, le vilain nom de rue de la Vase, s'appelait autrefois rue Onfroy, du nom de l'une des principales familles qui l'habitaient. La dernière maison de cette rue faisait face, à l'est, à l'entrée du château. Le

bouel Chilard mettait dès lors en communication directe les rues Fourdrey et Onfroy. La rue de la Vase a vu naître Mgr Dancel, évêque de Bayeux.

Telle était l'étroite enceinte de la ville proprement dite jusqu'à la fin du 17e siècle. Elle contenait cinq rues et une dizaine de ruelles. Elle n'avait presque aucuns jardins, et pas une seule place, puisque le curé de Cherbourg établissait dans un acte officiel, en 1650, que le cimetière, qui entourait l'église, était le seul lieu public, où la milice bourgeoise pût faire l'exercice en temps de guerre.

Toute la portion de Cherbourg qui se trouvait en dehors des murs portait le nom de Faubourgs. Ces faubourgs étaient fort peu peuplés, et avaient beaucoup moins d'étendue que la ville actuelle, puisque c'est seulement au commencement de ce siècle qu'un décret impérial ajouta au territoire de Cherbourg tout ce que cette ville possède aujourd'hui à l'est de la Divette et à l'ouest du ruisseau de Chantereine.

La ville, étant bornée au nord et à l'est par la mer et la Divette, ne pouvait avoir de faubourgs de ce côté. A l'ouest et au sud, plusieurs chemins traversaient les faubourgs et portaient les noms suivants :

Le chemin de la Tour-Carrée ou des Corderies à Chantereine, qui avait, à droite et à gauche, les Buttes St-Thomas,

Le chemin de l'Abbaye ou d'Equeurdreville,
— de la Bucaille,
— de la Polle,
— des Grandes-Carrières,
— de Ste-Honorine,
— des Ormes,
— du Roule.

On cite aussi le chemin des Fongios, voisin de la Roche-Fongios, qu'une pièce de terre séparait de la Divette (probablement la Roche-qui-Pend).

Les seules rues que l'on trouve au 16e siècle dans les faubourgs, étaient : 1° la rue du Roule, qui suivait la direction de nos rues du Faubourg et du Vieux-Pont jusqu'au pont de François Ier. De ce pont partait le chemin royal de Brix, qui s'avançait près de la Divette, entre Cherbourg et Tourlaville, ainsi que le chemin qui se rendait à la Loge-à-l'Abbé;

2° La petite rue Férey, qui se dirigeait vers les Carrières, et qui est peut-être aujourd'hui représentée par l'impasse Férey, rue Christine;

3° La rue Boudiou ou Boudion, dont on a perdu la trace, mais qui était certainement située dans la Vallée (au-delà de la rue des Corderies);

4° Enfin, la rue des Corderies ou du Neubourg, qui prenait naissance au 16e siècle, et qui n'a été bâtie que du côté ouest jusqu'à l'époque de la démolition des fortifications.

Il existait toutefois, en dehors des rues que nous venons de citer, un certain nombre de maisons semées dans divers quartiers distincts. Ainsi, on désignait le triage de St-Thomas, dans le voisinage de la chapelle de ce nom; le triage des Carrières, le triage de la Corne-de-Cerf, où se trouvait la maison de l'Ecu. On disait aussi : la Grande-Vallée, entre la Tour-Carrée et les Buttes St-Thomas, puis la Petite-Vallée, le Val Ste-Honorine, le Val Bouchard, sis au Val Ste-Honorine; et, près de la limite d'Octeville, une propriété appelée, dès 1468, le Parc-du-Roy, et une autre désignée sous le nom de Hameau-de-la-Reine, près la fontaine Massot.

La Grande-Vallée était traversée par un ruisseau

qu'on appelait le Ruisseau de la Fontaine. C'est de là qu'est venu le nom de la rue de la Fontaine. Au dessus de cette fontaine, l'abbé Barthélemy Picquerey érigea une croix de carreau. De là le nom de rue de la Croix que la rue de la Fontaine portait au 18e siècle.

On cite aussi : la fontaine Egrin, dans la Vallée, près le chemin qui conduisait à la Polle; la fontaine Massot, dont nous venons de parler, et qui était sans doute située dans l'ancienne rue du Roule. C'est aussi au Roule que se trouvait le douai au Doulx, près du hameau de la Roque.

Après 1690, on vit se former peu à peu : 1° sur l'emplacement du château détruit, l'impasse Laurent, le quai et la rue du Port, les rues de Notre-Dame, des Fossés, des Portes et du Château; 2° dans l'enceinte de la ville, la place de la Trinité et la rue des Moulins; 3° dans les anciens faubourgs, la place du Calvaire (actuellement place d'Armes), les rues de la Paix, Christine, de la Croix ou de la Fontaine, Corne-de-Cerf, de l'Ancien-Quai, derrière lequel se développaient déjà les rues du Faubourg et du Vieux-Pont jusqu'au Cauchin. En 1780, la rue des Corderies commençait à se garnir de maisons de chaque côté et l'on voyait naître la rue de la Marine, la *chasse* de la Vallée, les rues des Bastions, des Carrières et du quai du Bassin.

Tous les autres quais, toutes les autres rues et places datent du 19e siècle.

ÉTAT CIVIL

ET POPULATION DE CHERBOURG.

Les registres de l'état civil étaient autrefois les registres de catholicité, et étaient toujours tenus par le curé ou ses délégués.

Le plus ancien registre de l'état civil de Cherbourg remonte à 1549.

Voici le titre qu'il porte : Mémore des enfantz baptisez en l'église de Cherbourg par messire Jehan Pallefroy, vicaire dudit lieu, faict par messire Henry Bonamy et messire Jehan Symon, Coustours (sacristains ecclésiastiques) en ladite église, le XII[e] jour de juin MDXLIX.

Ce registre des baptêmes s'étend jusqu'en 1572, mais ne présente un état régulier et complet des naissances que pour 12 années sur 23.

Ainsi en 1550.........	112	naissances.
1551.........	135	—
1552.........	146	—
1553.........	147	—
1558.........	168	—
1559.........	116	—
1560.........	127	—
1561.........	148	—
1565.........	161	—
1568.........	116	—
1569.........	127	—
1572........	141	—

Les registres des 18 années suivantes sont perdus.

De 1591 à 1606, nous retrouvons tous les actes des baptêmes faits à Cherbourg dans deux registres rédigés et signés par messire Pierre Nicolle, curé de la ville; puis par G[me] Nicolle, son successeur.

Nous y voyons, en 1591....... 223 naissances.

1592.......	167	—
1593.......	169	—
1594.......	204	—
1595.......	224	—
1596.......	182	—
1597.......	159	—
1598.......	162	—
1599.......	192	—
1600.......	181	—
1601.......	208	—
1602.......	148	—
1603.......	172	—
1604.......	180	—
1605.......	200	—

Notons en passant que l'élévation du chiffre des naissances pendant cette période est due aux troubles et aux guerres qui désolaient alors notre presqu'île. Beaucoup d'habitants des campagnes et même de Valognes se réfugièrent à Cherbourg. Le tribunal de Valognes y fut lui-même transféré pendant tout ce temps.

Après une lacune de quatre ans, un nouveau registre tenu par M. Bouillon, curé de Cherbourg, contient les baptêmes, les mariages et une partie des inhumations de 1610 à 1620.

ANNÉES.	NAISSANCES.	MARIAGES.	SÉPULTURES.
1610	157	23	74
1611	146	26	48
1612	164	28	50
1613	132	28	127
1614	136	30	92
1615	147	23	107
1616	136	23	96
1617	140	29	71
1618	140	21	60
1619	135	33	45
1620	147	30	86

Nous n'avons aucun document sur l'état civil des sept années suivantes. Nous savons seulement que la peste de 1626 fit d'énormes ravages dans la population. Le curé, M. Gratien Bouillon, fut l'une des victimes du fléau.

Le premier registre complet, le registre fondamental de l'état civil de Cherbourg, est le registre de catholicité tenu et écrit en entier par M. Groult, curé de cette ville. Il relate avec ordre tous les baptêmes, mariages et inhumations qui eurent lieu à Cherbourg pendant 40 ans, de 1628 à 1667.

Il est à remarquer, avant d'entrer dans le nouvel ordre de choses si bien établi par M. Groult, que de son temps, il n'existait aux archives de l'église aucun autre registre de l'état civil, que ceux que je viens d'indiquer, et que nous possédons encore aujourd'hui.

Voici le titre de chacun des trois registres de M. Groult :

« Registre des baptêmes (mariages, ou sépultures), » qui ont été faicts en l'église de Cherbourg par moy » Michel Groult, prestre, curé natif du dit lieu, en ce » non compris ceux qui ont esté faicts depuis le décedz » de défunct Me Gratian Bouillon mon devancier, qui » décéda de la contagion le mois d'aoust MDCXXVI, » iusques aux festes de Pasques de la présente année » MDCXXVIII, que j'ai commencé ma résidence. »

A la fin de chacun de ces trois registres réunis en un seul volume, on lit la note suivante :

« Icy finit le registre des baptêmes (mariages, ou » enterrements) faicts en l'église de Cherbourg et cha- » pelle du château, ayant esté enioint aux curez, par » ordonnance du Roy de cette année MDCLXVII, de » faire à l'advenir chaque année nouveaux registres des » baptêmes, mariages et enterrements, dont sera mis » coppie au greffe du juge royal. Fait à Cherbourg,

» par moi Michel Groult prestre, curé dudit lieu, le
» dernier jour de décembre MDCLXVII. GROULT. »

Voici la formule mise en tête du registre de 1668 :

« Registre des baptêmes, mariages et sépultures
» qui seront faicts en l'église de la Très sainte Trinité
» de Cherbourg en l'année prochaine MDCLXVIII par
» vénérable et discrette personne M^{ire} Michel Groult,
» prêtre, bachelier de théologie, curé dudit lieu et
» prieur de l'Hostel-Dieu, ou par le sieur son vicaire;
» lequel registre ainsi qu'un autre registre ont été
» fournis par M^{ire} Nicolas Hommetz, sieur du Tot,
» conseiller du Roy, trésorier en charge de l'église;
» lesquels deux registres ont été cotez et paraffez par
» feuillet par nous Jacques Le Scelierre, sieur des
» Noettes, conseiller du Roy, juge vicomte dudit lieu
» de Cherbourg, pour être mis aux mains dudit sieur
» Groult, suivant l'ordonnance du Roy nostre sire don-
» née à Saint-Germain-en-Laye, au mois d'avril der-
» nier. »

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, ces doubles registres, cotés et paraphés par le juge civil, et tenus par le curé, furent en même temps des registres de catholicité et des registres d'état civil. Tous les actes de baptême étaient signés par le parrain et la marraine, et les actes de mariage par deux témoins. L'un des deux registres commença aussi dès lors à être déposé au greffe. L'autre resta aux archives de l'église jusqu'au 2 novembre 1792, jour auquel tous les registres relatifs à l'état civil furent transférés à l'hôtel-de-ville.

Tableau général des Naissances, Mariages et Décès, depuis 1629 *jusqu'à* 1875.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
—	—	—	—	—	—	—	—
1629	153	36	100	1667	162	24	221
1630	165	37	80	1668	185	39	129
1631	133	31	115	1669	169	25	192
1632	149	24	110	1670	176	25	151
1633	192	24	»	1671	168	30	151
1634	134	12	84	1672	176	30	116
1635	163	32	»	1673	169	38	125
1636	163	30	98	1674	169	21	195
1637	130	13	205	1675	163	31	180
1638	146	18	94	1676	175	28	145
1639	140	18	»	1677	186	35	127
1640	140	26	109	1678	166	23	184
1641	130	14	»	1679	146	27	163
1642	133	29	114	1680	151	36	121
1643	151	32	175	1681	177	33	139
1644	141	22	89	1682	125	31	135
1645	137	29	83	1683	178	23	158
1646	153	32	144	1684	165	41	90
1647	133	28	103	1685	177	31	166
1648	151	26	151	1686	163	29	115
1649	153	24	116	1687	191	22	114
1650	131	31	148	1688	173	26	195
1651	150	31	125	1689	171	45	145
1652	134	30	198	1690	172	24	90
1653	170	28	154	1691	159	19	108
1654	176	26	100	1692	170	22	159
1655	154	28	110	1693	153	18	139
1656	173	30	92	1694	128	20	105
1657	162	32	208	1695	171	34	146
1658	162	29	150	1696	158	23	134
1659	172	28	154	1697	187	19	143
1660	157	23	193	1698	186	25	116
1661	189	30	164	1699	153	25	134
1662	153	22	134	1700	167	23	137
1663	177	34	125	1701	170	22	164
1664	186	25	153	1702	164	25	137
1665	201	24	97	1703	166	29	132
1666	181	13	134	1704	155	18	112

Années	Naissances.	Mariages.	Décès.	Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1705	165	24	122	1745	165	45	241
1706	142	30	154	1746	187	24	159
1707	194	48	128	1747	178	41	152
1708	157	26	129	1748	157	29	147
1709	145	21	188	1749	170	50	130
1710	166	25	251	1750	201	55	128
1711	174	45	184	1751	172	57	187
1712	176	32	124	1752	205	38	163
1713	163	31	124	1753	229	32	210
1714	152	26	116	1754	211	38	241
1715	172	37	185	1755	220	39	131
1716	169	26	112	1756	245	28	183
1717	174	26	261	1757	210	27	200
1718	164	33	117	1758	201	20	193
1719	168	24	169	1759	193	28	443
1720	134	19	164	1760	221	52	237
1721	161	25	211	1761	210	37	144
1722	189	28	134	1762	175	32	166
1723	171	50	124	1763	190	47	181
1724	200	36	127	1764	216	51	137
1725	165	24	117	1765	177	41	146
1726	181	20	108	1766	200	33	219
1727	181	49	138	1767	209	48	219
1728	194	31	223	1768	216	32	189
1729	167	32	136	1769	222	37	165
1730	179	24	152	1770	221	37	165
1731	193	21	143	1771	203	41	162
1732	150	27	132	1772	206	35	163
1733	182	24	167	1773	193	44	175
1734	170	22	132	1774	192	39	238
1735	177	31	121	1775	195	44	265
1736	172	34	300	1776	202	41	192
1737	180	33	134	1777	206	48	218
1738	188	39	157	1778	223	51	170
1739	220	34	117	1779	212	41	260
1740	196	35	181	1780	206	63	209
1741	181	26	214	1781	239	47	296
1742	148	28	199	1782	222	65	349
1743	194	35	159	1783	253	72	173
1744	157	29	150	1784	283	71	238

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1785	318	82	415	1825	578	135	493
1786	366	135	376	1826	550	150	530
1787	318	145	466	1827	558	132	503
1788	468	136	528	1828	558	96	622
1789	540	124	418	1829	553	146	619
1790	553	91	436	1830	589	110	553
1791	512	135	435	1831	628	154	596
1792	557	103	331	1832	630	169	769
1793	458	155	609	1833	592	153	631
1794	519	200	458	1834	620	178	604
1795	565	124	393	1835	604	151	644
1796	575	125	384	1836	584	164	534
1797	575	89	451	1837	559	144	623
1798	552	107	263	1838	547	142	627
1799	563	62	366	1839	566	168	601
1800	459	54	291	1840	605	151	734
1801	456	59	328	1841	622	176	908
1802	422	60	315	1842	662	185	704
1803	466	89	456	1843	679	158	644
1804	479	66	820	1844	736	192	706
1805	518	57	622	1845	733	236	884
1806	491	107	612	1846	767	208	721
1807	470	91	695	1847	759	230	848
1808	423	114	762	1848	816	251	913
1809	479	109	537	1849	855	241	1276*
1810	461	92	581	1850	866	234	898
1811	533	107	560	1851	839	229	814
1812	539	151	879	1852	820	181	720
1813	618	208	804	1853	827	214	882
1814	635	145	721	1854	845	203	879
1815	605	156	548	1855	858	225	1113
1816	583	130	423	1856	933	252	985
1817	582	99	417	1857	987	272	1002
1818	520	100	379	1858	965	272	940
1819	591	130	448	1859	996	261	1197
1820	512	119	522	1860	951	266	974
1821	606	107	504	1861	960	266	1023
1822	557	126	506	1862	908	233	1043
1823	594	139	434	1863	907	246	941
1824	572	142	484	1864	880	233	1076

* Dont 480 du choléra.

Années.	Naissances	Mariages.	Décès.	Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.
1865	889	233	1140	1870	775	202	1321
1866	864	222	1354*	1871	731	241	2529
1867	806	225	1069	1872	818	247	885
1868	798	245	1305	1873	731	262	926
1869	836	272	1020	1874	763	245	772

Je dois d'abord faire remarquer combien la moralité était en honneur à Cherbourg au 16e et au 17e siècles.

Il résulte des actes de baptême rédigés pendant 60 ans par MM. Nicolle et Groult, curés de cette ville, qu'il y avait des années dans lesquelles on n'avait à signaler aucune naissance illégitime, et que l'on comptait alors en moyenne 5 naissances illégitimes en deux années; de sorte que sur 62 naissances, une seule était illégitime, tandis que depuis 80 ans, la proportion est de 1 sur 10 naissances.

On voit aussi que les mariages étaient alors plus féconds que de nos jours. En moyenne, on comptait six naissances par famille, et l'on en compte seulement quatre aujourd'hui.

Dans les siècles passés, les médecins étaient peu appelés auprès des femmes en couche. Quand un nouveau né était ondoyé d'urgence, au domicile des parents, on voit que c'était toujours par la sage-femme, et qu'il n'est jamais question de médecin ou de chirurgien.

Si l'on veut établir la balance entre les naissances et les décès, on trouve que les naissances surpassent les décès d'un sixième dans le 17e siècle, et d'un quinzième dans le 18e. Dans le 19e siècle au contraire, les décès surpassent les naissances d'un quatorzième.

Les années dans lesquelles la mort a proportionnellement fait le plus de victimes sont, depuis la grande

* Dont 351 du choléra.

épidémie de 1626, les années 1637, 1657, 1667, 1710, 1717, 1736, 1759, 1782, 1793, 1804, 1808, 1812, 1813, 1841, 1849, 1866, 1868, 1870 et 1871. C'est en cette année 1871 que la mortalité a, par suite de la guerre, atteint le chiffre le plus élevé, 2,529 décès.

Quelle était la Population de Cherbourg dans les derniers siècles ? Il est impossible de rien affirmer pour les époques antérieures à 1774.

Toutefois, les registres de l'église, où sont régulièrement inscrites chaque année les familles qui offraient le pain bénit au 17ᵉ et au 18ᵉ siècles, établissent d'abord que les trois cinquièmes au moins de la population habitaient l'intérieur de la ville, et que les deux autres cinquièmes demeuraient dans les faubourgs.

Ces registres, ainsi que le tableau général des naissances que nous avons donné précédemment, semblent démontrer que le chiffre de la population était de 4,000 habitants environ dans le 16ᵉ siècle; qu'il s'élevait à peu près à 5,000 au milieu du 17ᵉ siècle; et à 6,000 dans la première moitié du 18ᵉ siècle.

Un antiquaire dit qu'en 1700, le chiffre officiel de la population était de 4,200 habitants. M. Trigan écrit dans la vie de M. Paté, que du temps de ce curé, vers 1720, la population était de 5,000 à 6,000 âmes. Enfin dans un rapport adressé à l'autorité supérieure, vers 1740, M. le curé Héricey estimait que le chiffre de la population s'élevait environ à 7,000 habitants.

Etat des Recensements de la Population depuis 1774 :

Années.	Population fixe.	Années.	Population fixe.
—	—	—	—
1774	6.257	1822	16.158
1793	11.832	1823	16.615
1798	11.400	1824	16.812
1799	11.739	1825	17.066
1800	11.237	1826	17.338
1801	11.888	1827	17.549
1802	12.053	1828	17.823
1803	12.939	1829	18.024
1804	13.160	1830	18.377
1805	13.487	1831	18.560
1806	13.469	1832	19.078
1807	13.733	1833	18.750
1808	13.232	1834	19.226
1809	13.349	1835	19.315
1810	14.263	1836	19.670
1811	15.655	1837	19.704
1812	16.202	1838	19.616
1813	16.520	1839	19.872
1814	16.092	1840	20.665
1815	15.815	1841-42	21.250
1816	16.147	1845	22.980
1817	15.827	1851	28.012
1818	15.756	1856	27.159
1819	15.647	1861	28.870
1820	15.509	1866	28.429
1821	15 848	1872	26.939

Population flottante des derniers Recensements :

En 1856	11.112	En 1866	8.786
1861	12.942	1872	8.641

GOUVERNEURS

ET AUTRES OFFICIERS DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE CHERBOURG.

Le Roi était seigneur du château, de presque toute la ville et de la majeure partie des faubourgs. L'abbé de N. D. du Vœu était seigneur du reste de la ville et des faubourgs.

La ville et le château de Cherbourg furent toujours placés sous l'autorité du gouverneur de la Normandie. Mais ce gouverneur général de la province n'eut jamais le titre ni les fonctions de gouverneur de Cherbourg. Ce titre paraît avoir été, ordinairement du moins, l'apanage du lieutenant général de la Basse-Normandie. Ainsi nous verrons que, depuis le milieu du 16e siècle jusque vers la fin du 18e, la charge de gouverneur de Cherbourg resta attachée à la famille de Matignon. Mais ce lieutenant général ne résidait pas à Cherbourg, et le gouvernement particulier de la ville et du château était confié soit à un capitaine commandant, soit à un lieutenant de Roi, qui recevait souvent dans les actes publics le titre de gouverneur de Cherbourg. La famille de Fontenay a possédé 150 ans environ la lieutenance de Roi de cette ville.

Ces commandants ou lieutenants de Roi résidaient naturellement au château, jusqu'à l'époque de sa démolition : ils avaient sous leurs ordres le major de la place, les troupes de guerre, ainsi que la milice bourgeoise. Chargés de maintenir l'ordre et de faire exécuter les lois et respecter les usages du pays, ils avaient aussi le contrôle de l'administration municipale et de l'administration temporelle de l'Eglise; et on les voit jusqu'à la fin du 17e siècle, sanctionner les décisions des assemblées civiles, ainsi que les élections des tré-

soriers de l'Eglise et la reddition de leurs comptes annuels.

Avant de citer les extraits de nos archives, il convient d'inscrire en tête de ce tableau le nom d'un capitaine de Cherbourg, originaire de cette contrée, qui vient de nous être révélé par M. L. Delisle, dans son histoire de St-Sauveur-le-Vicomte.

Nicolas de Chiffrevast, chevalier, fut capitaine de Cherbourg au moins de 1354 à 1356. Godefroi de Harcourt, sire de Saint-Sauveur, était depuis quelque temps son ennemi personnel. C'était un ennemi redoutable, contre lequel le capitaine de Cherbourg prit toutes ses précautions, jusqu'au point de faire placer les panonceaux royaux sur tous ses manoirs. Mais Godefroi de Harcourt n'en tint aucun compte. Se mettant à la tête de 500 à 600 hommes, il alla, au commencement de 1354, dévaster et détruire non-seulement le manoir seigneurial de Chiffrevast, mais encore ceux du Val-de-Sie, de Bricquebosc, de Prestreville, et les moulins de Huberville et de Bernavast, qui étaient aussi la propriété du sire de Chiffrevast. Celui-ci en appela aux tribunaux et au Roi lui-même, Jean II le Bon, qui vint à Caen cette même année. Le puissant et rusé Godefroi de Harcourt sut d'abord éluder la sentence qui le menaçait. Il fut cependant condamné deux ans après à payer trente mille livres d'indemnité au sire de Chiffrevast et même banni du royaume. Mais il ne paya rien. Il se révolta même contre le Roi et lui déclara la guerre. Bientôt il y trouva la mort.

Le même ouvrage nous fait connaître le nom d'un autre gouverneur de Cherbourg, sous le roi de Navarre. Ferrando d'Ayens était en 1368-1370, capi-

taine de cette ville, sous les ordres du Captal de Buch, gouverneur général des possessions normandes de Charles le Mauvais.

En 1368, la ville de Cherbourg fut sur le point d'être surprise par les Anglais des grandes compagnies, qui ravageaient la province. Elle dut son salut à Philippot Daguenel qui sut prévenir à temps les gens d'armes et les bourgeois, et qui reçut en récompense de la part du roi de Navarre une pension annuelle de 60 livres. Cette pension et les autres dépenses générales du gouverneur de Cherbourg étaient payées par mandement de Monseigneur Guillaume, abbé de Cherbourg. Ce même abbé, qui était l'un des conseillers du roi de Navarre, alors fidèle, fut le premier des otages qui durent se rendre, en 1361, au château de St-Sauveur-le-Vicomte, jusqu'au paiement de la somme promise aux Anglais pour le retour de Barfleur à la domination française.

Noble homme Guillaume du Fou, écuyer, seigneur du Mesnil, de Rauville et autres lieux, est le plus ancien gouverneur dont j'ai trouvé le nom dans nos archives. Il était capitaine de Cherbourg le 13 mars 1479, comme le prouve un contrat original, en dépôt à l'hospice civil. Il était parent de Robert du Fou, écuyer, alors prieur de l'Hôtel-Dieu, et probablement fils ou neveu de Jean du Fou, capitaine de Cherbourg en 1463. Guillaume du Fou était encore gouverneur en 1491 et 1492; il mourut avant le 7 mars 1502, époque à laquelle demoiselle Girette de Trabiac, sa veuve, fonda pour lui un obit à l'église de Ste-Trinité. La rente était de 12 livres; elle a été perdue en 1793.

Il avait pour lieutenant Anthoine de Maray.

Bertrand de la Roque (de la Roche, selon quelques-uns), écuyer, paraît avoir été le successeur immédiat de Guillaume du Fou. Il gouverna cette ville au moins de 1504 à 1519, sous haut et puissant seigneur Monseigneur de la Marche, disent les archives (sans doute Robert de la Marck). C'est ainsi que les commandants de Cherbourg étaient toujours placés sous les ordres du gouverneur de la province de Normandie et de son lieutenant général.

M. de Chantereyne dit que Bertrand de la Rocque était seigneur de Blainmer, et qu'il était, en juin 1522, lieutenant au gouvernement de Cherbourg, sous le sénéchal d'Agenois. On ignore le nom de ce sénéchal d'Agenois, qui aurait eu alors le gouvernement de Cherbourg.

M. Le Sens, qui a trop facilement attribué le titre de gouverneur à des personnages qui n'avaient que celui de vicomte, de châtelain, etc., dit que Ruffin-Antoine Ponthon, sénéchal d'Agenois, fut créé, par lettres patentes du Roi, en 1530, capitaine de la 2e compagnie française et gouverneur de Cherbourg. Il ajoute que ce gouverneur mourut à Paris peu de temps après la mort de François Ier, qui arriva en mars 1547. Les archives locales ne mentionnent à cette époque aucun gouverneur de ce nom ni de ce titre, pas même à l'occasion du voyage de François Ier à Cherbourg, en 1532. Nous verrons toutefois que Cherbourg eut au milieu de ce siècle un capitaine-gouverneur du nom de Pothon, avec le titre de sénéchal d'Agenois.

Janot de Lasne ou de Lane, écuyer, gendarme de Cherbourg en 1506, maître-portier du château en 1508 et 1509, devint lieutenant de cette place au plus tard en 1524. Il était capitaine de la ville et du château en

1532; et il eut, à ce titre, l'honneur de recevoir François I[er] à Cherbourg. Voici la Note textuelle du principal registre de l'église Ste-Trinité au XVI[e] siècle :

« Le Roy Franchoys premier de ce nom arriva en
» cette ville de Cherbourg le XXVIII[e] jour d'avril à
» jour de dimence à cinq heures du soir accompagné
» de Monseigneur le Dauphin, le cardinal de Lor-
» raine, l'esvesque de Bayonne, l'esvesque d'Albano,
» Monsieur de Vandosme, Monsieur de Nemours, le
» comte de St-Pol, et XVI cens chevaux; lesquels
» furent reçus par les Bourgoys en la manière qui en-
» suit. Premièrement M[gr] Leobin le Fillatre abé de
» N[tre] Dame du Vœu et tous ces religieux et le colége
» de l'église dudit lieu en procession et tous les bour-
» goys, le capitaine Janot de Lasne en compagnie de
» douze Bourg[s] p[ntant] les clés de la ville au Roy et toute
» la garnison en bonne ordre et toute l'artilerie hors
» de la ville, et dentre les deux ponts estoient quatre
» Bourg[s] a tout ung pouelle de sathin violet vœstus de
» longues robes de hostade et dessoubs le pouelle
» estoit le fils à Monsieur lescuier (d'escurie) du Roy
» à cheval l'espée d'honeur au col atendant le roy
» et quand le roy arriva se mit sous ledit pouelle et
» fut délivré cinq criminels, en l'an mil cinq cent
» trente-deux. »

Un autre registre ajoute le nom du duc de Longueville à ceux des seigneurs présents, et porte à 1700 le nombre des cavaliers de l'escorte royale.

Janot de Lasne est inscrit sur les registres de cette époque, tantôt sous le titre de capitaine de Cherbourg, tantôt sous celui de lieutenant du capitaine. Il mourut dans sa charge le 5 janvier 1551. Son service fut célébré le 18 du même mois. Le registre de la confrérie de Notre-Dame dit, à l'article des décès, que la clochette

de la confrérie fut sonnée par les rues, pour annoncer la mort de noble homme Janot de Lane, lieutenant du capitaine de cette ville, le 5e jour de janvier 1551. (Le registre dit : janvier 1550. Mais c'était en réalité le 5 janvier 1551. Car jusqu'au milieu du 16e siècle, les mois de janvier, février et mars étaient réputés les derniers mois de l'année, et il était d'usage universel de ne commencer l'année que le 25 mars, ou le jour de Pâques. L'ordonnance royale qui fixait pour la France le commencement de l'année au 1er janvier ne fut adoptée dans la pratique que vers 1570). Janot de Lasne fonda un obit en l'église Ste-Trinité. La rente, qui était de 2 livres 10 sols, s'est perdue au 17e siècle.

Guieffroy (ou Geoffroy) Raffin, écuyer ordinaire d'écurie chez le Roi, était à la fois gouverneur de Marmande et de la Sauvetat, en Gascogne, et capitaine de Cherbourg. Rien dans les archives n'indique l'époque où il vint prendre le commandement de cette ville. M. Demons désigne l'année 1548. Il mourut en 1551, au château de Cherbourg. On voit en effet dans les deux registres des confréries de Notre-Dame et du saint nom de Jésus, à l'article des décès, que la clochette de chacune de ces confréries annonça par toute la ville, le 8e jour du mois de septembre 1551, la mort de noble homme G. Raffin, capitaine de Cherbourg.

Jean ou Janot de Fontaines, écuyer, sieur de la Faye, a été pendant 46 ans lieutenant du château. La clochette de Notre-Dame annonça sa mort aux habitants le 4 avril 1550.

Le sieur Carneville était maréchal du guet en 1553. Cette même année, mourut à Cherbourg, Jean le Fort, écuyer, maréchal de la garnison.

Il eut pour successeur Jacques Meurdrac, écuyer, sieur du Couldray, que nous rencontrons de 1554 à 1558 avec le titre de maréchal du château, puis de 1559 à 1564, avec celui de lieutenant du capitaine de Cherbourg. C'est lui, qui revenant de la Cour le 17 juillet 1559, apporta la nouvelle de la mort de Henri II, arrivée le 10 de ce mois, à la suite de son fatal tournoi avec Montgommery. Jacques Meurdrac a été inhumé dans le chœur de l'église Ste-Trinité.

Je dois au curieux manuscrit de Gilles de Gouberville, seigneur du Mesnil, récemment publié par M. l'abbé Tollemer, de Valognes, presque tous les faits et détails que je vais citer dans une période de 10 années (1553 à 1563).

Il nous raconte que le sieur Dicardi, chevalier italien, amené à bonne garde à Cherbourg pour y être enmuré, fut mis *en sa muette* le 1er mars 1553, après qu'on eut brûlé son procès, devant lui, *dedans le jeu de paulme du donjon*. Il y resta jusqu'au milieu de l'année 1554, époque à laquelle le duc de Mantoue obtint du Roi un ordre d'élargissement.

« Henry, par la grâce de Dieu, Roi de France et
» Navare, à notre cher et amé Jacques de Meurdrac,
» lieutenant au chasteau de Cherbourg, salut et dilec-
» tion. Comme puis naguères nous ayons faict mener
» et conduire audict chasteau de Cherbourg le cheva-
» lier Thomas Dicardi, pour y être confiné et enmuré
» le reste de sa vye soubz votre garde et charge;...
» Nous, à ces causes, vous mandons vous ayez à faire
» tirer ledict chevalier Thomas du lieu où il a esté
» enmuré, et mettez aux mains du sieur Hercule
» Strosse, ambassadeur de notre très-cher et amé
» cousin, le duc de Mantoue. Donné à Compiègnes,
» le XVIIIe jour de may l'an de grâce mil cinq cens

» cinquante quatre, et de notre règne le huitième.
. » HENRY. »

Le sieur de Couriac fut probablement le successeur de G. Raffin. Il est certain du moins que de Couriac était capitaine de Cherbourg en 1553 et dans les premiers mois de 1554. « Le 18 février 1554, nous » dit G. de Gouberville, je m'en allé au chasteau. Je » trouve le capitaine Couriac à la porte; puy montasmes au donjon, où nous fusmes à deviser plus de 2 » heures des informations qu'on faisait sur François » Damours pour les bestes faulves; puys prins congé » de luy et m'en vins à ma chambre audit chasteau. »

Outre sa chambre au château, G. de Gouberville avait en ville une maison, dont il retirait 40 sols par an, pour le loyer d'une salle. Il avait droit de résidence à Cherbourg, soit par privilège, soit à titre de lieutenant des eaux et forêts. Car en 1555, il se fait délivrer un certificat de résidence par le capitaine et les bourgeois.

Le capitaine de Couriac paraît avoir quitté Cherbourg au mois de mars 1554; car, dès le mois d'avril, G. de G. désigne pour capitaine de Cherbourg le seigneur Pothon, sénéchal d'Agenois et commandant de cent archers français. On voit même que le capitaine Pothon avait déjà des rapports d'amitié avec les deux abbés de Cherbourg, Léobin Le Fillastre, abbé démissionnaire, et Guill^me^ Le Fillastre, son neveu et successeur à l'abbaye du Vœu. Ainsi, le 13 avril 1554, G. de Gouberville ayant appris que *M. Poton* était arrivé, se rendit à Cherbourg pour le voir. Il le trouva après dîner avec les deux abbés, du Couldray et autres. (Il ne dit rien du sieur de Couriac). Le 18, Pierre Dauxès de Cherbourg, fait prier G. de Gouber-

ville d'aller le lendemain à Cherbourg parler pour lui à M. l'escuyer. Cet écuyer n'était autre que M. Pothon. G. de G. alla le voir le 19, de grand matin, et le trouva avec plusieurs compagnons de la place et plusieurs bourgeois, qu'il nomme. « Ce faict, ajoute-t-il, ledit » sieur et sa compagnée allasmes ouyr messe au chas- » teau. (C'était un jeudi.) La messe dicte led[t] s[r] Pothon » alla à l'abbaye quérir les abbés pour disner avec » luy. Ils vindrent et y disnasmes, le s[r] du Couldré, le » procureur Famichon et aultres. » (Pas un mot du capitaine de Couriac.)

G. de Gouberville nous apprend que l'on faisait de temps en temps des réquisitions dans les paroisses voisines, même à Valognes, pour le service de Cherbourg. Ainsi en 1555, les habitants de Valognes furent requis au prône de la grand'messe, par ordre du sieur d'Eigremont, lieutenant de la Vicomté, de porter 42 arbres *abattus et dolés*, dans la portion de la forêt du Roi qu'on appelait la haye de Valognes, pour les réparations des ponts et portes de la ville et du château de Cherbourg.

Le 5 juin 1555, les sieurs de Couriac font viser par le lieutenant des eaux et forêts leur permis de chasse au loup. Le 18 juillet de la même année, G. de G. dine au château avec le capitaine de Couriac et son frère.

Il semble d'après les archives que Guillebert Angac était commandant de Cherbourg en mars 1556. Car on lit au registre des baptêmes, mois de mars 1556, que Marguerite, fille de Briant de Famichon, écuyer, eut pour parrain Thomas Ravalet, sieur de Sydeville, et pour marraine, mademoiselle femme de Guillebert Angac, capitaine de Cherbourg. Il se pourrait toutefois que ce nom, qu'on ne rencontre qu'une fois dans

les archives de l'église, fût le nom mal écrit du capitaine Couriac.

Il est du moins certain que de Couriac était capitaine de Cherbourg dans les mois de janvier et de mai de la même année, puisqu'il s'entretenait, le 14 janvier 1556, avec G. de Gouberville, d'un Anglais qui avait dîné chez Ducouldray, maréchal du château, dans une maison sise sur la muraille au-dessus de la porte; et que le 31 mai suivant, le tir des milices, que le capitaine de Couriac devait présider, n'eut pas lieu à cause des couches de sa femme.

Le sieur Pothon, sénéchal d'Agenois, reparaît en 1557. Les circonstances étaient alors difficiles, puisque le 12 mars, 15 jours avant l'arrivée du capitaine de Cherbourg, le sieur de Magneville, baron de la Haye-du-Puits, reçut ordre de Mgr de Langey de se rendre à Cherbourg, *pour garder la place jusqu'à l'arrivée du capitaine Pothon*. Mgr de Langey était la première autorité militaire de la contrée. En mars 1555, il accompagna l'amiral de Coligny dans son inspection de Cherbourg et des côtes.

Le 15 juin 1557, on annonça que les Anglais voulaient descendre près de Cherbourg. Tous les hommes de la côte se mirent en mouvement pour aller combattre. On apprit que c'était à la Hague, au *Droyct des Marescs que le combat estoyt*. Les navires anglais furent repoussés par l'artillerie de terre. G. de Gouberville cite avec éloge deux capitaines de navire du port de Cherbourg : le capitaine Coq, qui vint au château le 19 juin 1557, demander au capitaine de Cherbourg et à M. de Saint-Nazer, un certificat constatant que le mardi précédent il avait bien fait son devoir contre les Anglais, lesquels, avec seize navires sans compter les bateaux légers, avaient brûlé vis-à-

vis des Marescs le navire qu'il commandait; et le capitaine Malesart, qui, sous prétexte d'équiper un navire pour le Pérou, l'arma en corsaire contre les Anglais.

Le sieur de Magneville paraît avoir eu dans la contrée un commandement supérieur à celui du capitaine de Cherbourg, ce qui n'enlevait pas toutefois la liberté d'action du capitaine dans son service de place. Ecoutons G. de Gouberville : « Le 21 juin 1557, nous » disnasmes au chasteau avecque le capitaine de » Cherbourg. Un peu avant disner arrivèrent le sieur » de Magneville, à présent baron de la Haye-du-Puits » par la mort de son frère aîné, et le vicomte de » Valognes, pensant tenir la monstre (passer la revue) » des bourgeoys de Cherbourg. Mais le capitaine leur » dit que cela estoyt de son appartenance et qu'ils ne » la tiendraient point, pourquoy s'en retournèrent. »

G. de Gouberville nous apprend encore que, le 4 août 1557, le capitaine le pria de prêter une de ses chambres afin d'y placer les soldats de Bonfossé pour faire le guet de nuit, et qu'on les mit dans l'une des chambres que tenait son parent, Thomas de la Fontaine. Il ne dit pas où se trouvait cette maison. Mais il est probable qu'elle était sise près de la mer, puisqu'on la choisissait pour y faire le guet contre les Anglais. Dans ce cas, il est vraisemblable que la tour de Gouberville qui paraît avoir été construite dans ces temps, aura été élevée à la place même de cette maison.

La compagnie de Bonfossé était venue tenir garnison à Cherbourg au commencement de 1557. Puis on y voit, en 1558, la compagnie de Mgr Langey, et probablement en 1560, la compagnie du duc de Longueville. La compagnie du capitaine Persigny était au fort d'Omonville depuis 1554.

Ces troupes étaient mal nourries et mal payées, et se portaient facilement à des actes d'indiscipline, à la suite desquels elles étaient en partie licenciées. C'est ainsi que les soldats de Bonfossé quittèrent Cherbourg dès le mois de novembre 1557.

Le 12 décembre de la même année, Chasteauneuf, officier de Cherbourg, affirmait que lui et tous les autres de la garnison n'avaient pas reçu depuis 10 ans un denier de leurs gages. En 1560, on manda à Cherbourg tous les gentilshommes et soldats de la garnison détachés dans les campagnes. Ils espérèrent que *c'était argent qui venait.* On ne sait s'ils furent payés alors. Ce qui est certain, c'est qu'ils continuèrent à être mal payés, et qu'en janvier 1563, les commissaires vinrent à Cherbourg, mais ne payèrent personne. Les chefs ne pouvant payer leurs hommes, les envoyaient dans les paroisses d'alentour vivre aux dépens des habitants. C'est ce qui eut lieu même pour les soldats de Mgr Langey.

En 1560, Pierre de St-Jean était maître-portier du château, et le sieur Monroy, maréchal du guet de la garnison.

C'était l'époque où les protestants bouleversaient toute la Normandie. Le gouvernement de cette province, qui passait alors de père en fils dans la famille des ducs de Bouillon, fut donné, à la mort de Robert de la Marck, en 1556, à son fils Henri-Robert de la Marck. Quelques années après, Jacques de Matignon fut nommé lieutenant général de la Basse-Normandie.

La famille Goyon ou Gouyon de Matignon était l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Bretagne. Etienne Gouyon fut l'un des héros de la

conquête d'Angleterre, sous Guillaume-le-Conquérant. Bertrand de Matignon portait l'étendard du connétable Du Guesclin à la bataille de Cocherel. Son fils, Jean de Matignon, devint, en 1450, baron de Torigny par son mariage avec la fille d'Olivier de Mauny. Il prit, dit l'historien de Caillières, le seul nom de Matignon, laissant celui de Gouyon à la branche cadette. Depuis cette époque le domaine de Thorigny s'agrandit successivement, et resta jusqu'à la fin du 18e siècle dans la famille de Matignon, qui devint elle-même l'une des plus puissantes de Normandie par la richesse et les dignités.

Jacques Ier, de Matignon, père du maréchal, mourut à la bataille de Pavie. Son fils Jacques IIe, naquit le 10 septembre 1525. Nommé en 1559 lieutenant général de la Basse-Normandie, il était naturellement chargé de protéger l'ordre et les intérêts du catholicisme. Sa tâche était difficile; car il avait à lutter en face contre l'habile Montgommery, et à déjouer la politique tortueuse du duc de Bouillon, son chef, qui favorisait plus ou moins ouvertement les protestants. Malgré ces difficultés, il sut faire triompher partout sa cause, et particulièrement à Cherbourg.

De Thou dit qu'en 1561, il écrivait au Roi : « La » ville de Cherbourg, qui n'est guère forte, aurait » besoin que le Roy y envoyât quelque homme de bien. » Ceux qui y sont, sont bien fidèles pour son service; » mais ils ne sont pas gens de guerre. » Ce fut sans doute à la suite de cette demande que le baron de la Haye-du-Puits revint prendre le commandement supérieur de Cherbourg. On l'y voit donner des ordres pendant toute l'année 1562. En avril, le lieutenant des eaux et forêts reçoit l'ordre, signé du baron de la Haye-du-Puits et du capitaine de Cherbourg, de déli-

vrer du bois pour *raccoustrer la roe du moulin des faulses Brayes*. C'était probablement la roue du moulin du château, qui était non loin du pont de la Grève.

Le 27 du même mois, on répandit dans la ville la nouvelle que les Huguenots étaient en grand nombre dans la forêt voisine, pour prendre l'abbaye. C'était un faux bruit. Mais d'abord l'abbé de Cherbourg fit transporter tous ses meubles dans la ville; et l'émotion fut si grande à Cherbourg, que le baron et le capitaine pour *certaines considérations*, que G. de Gouberville n'explique pas, firent sortir de la ville tous les juges, avocats et plaideurs.

On ne sait pas quel était alors le capitaine de Cherbourg. On ignore également si ces juges, avocats, etc., étaient de Cherbourg, ou bien s'ils appartenaient au tribunal civil qui siégeait ordinairement à Valognes, mais qui venait quelquefois dans des temps de troubles, comme en 1590, siéger à Cherbourg. Il pourrait se faire qu'il s'agît ici de la sergenterie de Tollevast, dont les Plaids se tenaient à Cherbourg.

Cependant Matignon accourut à Cherbourg. Le soir du 15 juin, il arriva avec 150 chevaux sous les murs de la place, mais trop tard pour pouvoir être reconnu. Il se vit refuser l'entrée de la ville et fut obligé d'aller avec ses hommes souper et coucher à l'Abbaye.

Dès le 16, Matignon rassembla toutes les milices du pays pour aller combattre les Huguenots qui menaçaient Valognes. Il ne put arriver à temps pour les empêcher de prendre cette ville, où ils commirent de grands excès, le 18. Mais le 19, il campait à Brix, et, tandis qu'il renvoyait dans leurs communes les hommes et les chevaux dont il n'avait pas besoin, il attaquait Valognes de nuit et en chassait les Huguenots.

Toutefois le duc de Bouillon, gouverneur général

de la Normandie, entravait autant qu'il le pouvait les succès de Matignon. Il vint à Valognes, où il nomma un gouverneur de son choix. Il voulut aussi, le 11 août, entrer dans Cherbourg. Mais comme on y connaissait bien ses complaisances pour les Huguenots, ses sommations furent inutiles, les portes restèrent fermées; et comme il n'était pas en état de les forcer, il dut revenir sur ses pas.

Le baron de la Haye-du-Puits continua à faire mettre la place en bon état de défense. G. de Gouberville cite quatre compagnies qui tenaient alors garnison à Cherbourg : la compagnie du capitaine Lormois qui avait abandonné St-Lo, et celles des capitaines Vielpont, Villarmoys et Les Mottes. Par ordre du baron, on fit dans les environs des réquisitions pour les travaux du Roi. Ainsi le 13 septembre, au Mesnil, à la fin de la Messe, « dedens l'église, fut » bany au rabès par la journée, un harnoys et deux » hommes pour aller aux fortifications de Cherbourg, » que Cosme Paris mit à dix sols, outre six sols que » le Roy paye par chacun jour, pour la despense des » hommes. » La contribution du Mesnil se monta à 14 livres pour 12 journées de harnoys passées aux œuvres du Roi à Cherbourg, et pour une *pippe* de cidre envoyée pour les provisions dudit lieu.

Matignon, de son côté, mandait des environs de Bayeux qu'on changeât les clefs et serrures des portes de Cherbourg, parce qu'il était averti qu'on voulait tenter quelque trahison. Après la prise de Rouen par le Roi, à la fin d'octobre, on crut que la paix allait se faire; mais il n'y eut que quelques mois de trêve, et dès le mois de février 1563 les hostilités recommencèrent. Matignon accourut de nouveau à Cherbourg, qu'il fit fortifier en toute diligence. La paroisse du

Mesnil reçut l'ordre d'y porter six charretées de bois pour faire des gabions.

Ici malheureusement se termine le journal de G. de Gouberville, et avec lui cessent tous les renseignements de détail. Mais, dit Voisin de la Hougue, Matignon était prêt à bien recevoir Montgommery, qui renouvela trois fois par lui ou ses lieutenants des tentatives contre Cherbourg. Il sut si bien armer les troupes et les habitants, et mit la place en si bon état de défense, que les ennemis n'osèrent même pas l'attaquer. La dernière tentative des protestants sur Cherbourg paraît avoir été celle que raconte M. Delalande d'après de Caillières. Vers le mois de mai 1563, Guillaume de Pierrepont, sieur de Montcoq, ayant des intelligences avec un lieutenant du château de Cherbourg, par l'intermédiaire d'un Anglais, cacha une troupe de soldats dans la forêt de Brix, dans l'espoir de surprendre la place. Mais Matignon sut déjouer ses projets, mit ses soldats en déroute, s'empara de sa personne et le fit traîner au supplice.

Quand en 1572, Catherine de Médicis ordonna le massacre de la St-Barthélemy, Matignon habitait son château de Lonré, près d'Alençon. Il préserva de toute effusion de sang sa ville et tous les lieux où il put se présenter à temps. En 1574, il fit Montgommery prisonnier à Domfront. En 1576, il reçut à perpétuité pour lui et ses descendants le gouvernement de la Basse-Normandie et de Cherbourg en particulier. On voit en effet les Matignon porter le titre et exercer l'autorité de gouverneur de cette ville pendant plus de deux siècles.

Jacques de Matignon fut nommé maréchal de France en 1578. Au sacre de Henri IV, en 1594, il faisait les fonctions de connétable et portait l'épée du Roi. Il pos-

sédait alors la principauté de Mortaigne en Saintonge, le comté de l'Esparre en Guyenne, de Selles en Berri, la baronnie de Matignon en Bretagne, le marquisat de Lonré, le comté de Thorigny, la ville et baronnie de St-Lo. Il passa les dernières années de sa vie dans son gouvernement de Guyenne, et mourut subitement à 72 ans dans son château de l'Esparre, le 27 juillet 1597.

Louis Dursus, sieur de Lestre et de Hautmesnil ou Hautmoustier, n'était point commandant de Cherbourg en 1541, comme l'ont dit quelques historiens. Mais il était capitaine de cette place, probablement dès 1568. et certainement en 1572-77, etc. D'après M. Demons, Louis Dursus aurait commandé 20 ans la ville et le château. Il est permis d'admettre qu'il a reçu ce commandement vers l'an 1564. Il était peut-être même l'un des officiers de la place en 1561, époque à laquelle le château de sa famille, à Lestre, fut mis au pillage par le lieutenant du duc de Bouillon, pour les protestants. Il paraît qu'il mourut à Cherbourg en mars 1584. Un acte passé le 1er juillet 1582, qu'on voit aux archives de la ville, établit que Jean Virey, sieur du Gravier, de l'élection de Valognes, était alors lieutenant en la ville et château de Cherbourg.

Le commandant du château de Cherbourg, en 1586, était, d'après M. Le Sens, Richard Lucas, sieur de Couville, écuyer, seigneur d'Ozeville, de la Haye et de Longchamps (de l'élection de Valognes, ainsi que le seigneur du Gravier.) Ce nom ne se trouve pas dans les archives de l'église, qui sont du reste fort incomplètes pour cette époque.

M. Arsène Delalande dit que le sieur de La Chaux succéda à Louis Dursus. M. de Chantereyne le désigne aussi comme capitaine de Cherbourg, en 1584. Dans ce cas, il est probable que Richard Lucas de Couville aurait été son lieutenant. Les archives de l'église ne laissent aucun doute sur le commandant de 1590 à 1599. Michel de Montreuil, sieur de La Chaux, était lieutenant de roi de Cherbourg, au moins dès l'année 1589, puisque au mois de février 1590, il avait battu tous les rebelles du Valdesaire, et passé un accord avec les habitants de la contrée, qui s'obligeaient à lui envoyer à Cherbourg deux ôtages de qualité, en garantie de leur fidélité. Puis, il aida Odet de Matignon à soumettre Valognes, qui avait pris parti pour la Ligue avec Guillaume de Garaby Pierrepont d'Etienville, son gouverneur.

Le 4 avril 1591, jour des Rameaux, il déjoua l'audacieuse tentative du ligueur Dutourps, et le 13 juin de la même année, il entrait en vainqueur, avec Matignon, dans le redoutable château de Théville. Il paraît que le S^r de La Chaux dirigeait lui-même son artillerie, et que l'un de ses meilleurs officiers, Jean de Gouberville, fut grièvement blessé au siége de cette forteresse baronniale.

En janvier 1594, par une lettre patente dont on voit la copie dans les registres de l'hôtel-de-ville, Henri IV ordonnait de payer, *à notre amé et féal le sieur de La Chaux, commandant pour notre service en notre ville et château de Cherbourg*, la somme de 4,000 écus, pour avoir entretenu une compagnie de cent arquebusiers à cheval, et pour avoir armé et équipé deux navires qu'il a tenus en mer depuis six mois, pour s'opposer aux courses et pirateries de nos ennemis. Le Roi ajoutait : et pour *les bons et commandables services*

qu'il nous a faits, et qu'il continue chaque jour. Henri IV voulut aussi, cette même année, récompenser la fidélité des habitants de Cherbourg. Il leur accorda une charte confirmative de tous leurs priviléges, à cause du *bon devoir qu'ils avaient fait, de se tenir toujours bien armés de bonnes munitions de guerre, pour conserver leur ville en son obéissance, etc.*

Cherbourg continua dans le siècle suivant à mériter cet éloge. C'est la seule ville de Normandie qui, toujours fidèle à sa religion et à son Roi, ait traversé ces siècles de guerres civiles et religieuses sans se départir de la ligne du devoir.

Michel de Montreuil avait épousé Françoise, fille de Richard le Cesne, bailli de Cotentin. Il eut plusieurs enfants qui furent baptisés dans la chapelle du château : 1° Madeleine, baptisée le 12 février 1591, fut nommée par Madeleine, épouse de Monsieur de Tourlaville; parrain, Jean Le..., seigneur de Tocqueville; marraine, la damoiselle de Vaucoullè^rs^; 2° Adrienne, baptisée le 23 mars 1592, fut nommée par damoiselle Adrienne, fille de noble homme Richard le Cesne, bailly de Cotentin; parrain, Pierre Gilles; marraine, la damoiselle du Couldray.

Messire Michel de Montreuil, sieur de Lachaux, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Tollevast, succéda à son beau-père en qualité de bailli de Cotentin, sans cesser d'être commandant de Cherbourg. Son fils Hervé de Montreuil, né vers 1595, au château de Cherbourg, dit M. de Chantereyne, devint aussi bailli de Cotentin. En 1596, M^el^ de Montreuil, gouverneur et bailli, fut parrain de Michel, fils de noble homme Aubin Cabart, sieur de Montretot.

Il eut pour lieutenants : en 1591, Michel de Mornac, et en 1599, Jacques Moucel, sieur de Beaurepaire,

probablement le même que Jacob du Moncel, seigneur de Martinvast, qui fut parrain en 1592. Noble homme François Meurdrac, sieur de Couldray, maître portier du château, mourut en 1593.

M. Demons dit que Louis Marie de Ferron était gouverneur de Cherbourg en 1594. C'est une erreur. Mel de Montreuil-La-Chaux resta capitaine-gouverneur de Cherbourg jusqu'en 1599. Nous verrons que Louis-Marie de Ferron fut lieutenant de Roi de cette ville en 1754.

Le maréchal de Matignon, mort en 1597, avait eu deux fils de son mariage avec Françoise, fille du comte de Lude. L'aîné, Odet de Matignon, né à 1558, devint, jeune encore et du vivant de son père, comte de Thorigny, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général de Normandie et amiral de France. Il fut presque toujours à l'armée avec le maréchal ou avec Henri IV. Il se distingua à St-Lô, à Yvri, à Yvetot, à Laon, et mourut à 37 ans, en Bourgogne, des suites de ses blessures, le 25 août 1595, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec l'héritière de la maison de More en Bretagne.

Le 2e fils du maréchal, Charles de Matignon, comte de la Roche, naquit en 1564. Ayant perdu en deux ans son frère et son père, il hérita de tous leurs biens et des titres de lieutenant-général de la Normandie et de gouverneur de Cherbourg. M. de Chantereyne dit qu'il prit possession du gouvernement de cette place le 1er août 1599, et que le 7 janvier 1601, il écrivit à Thomas Groult, échevin de la ville, une lettre relative à la défense de Cherbourg.

C'était l'époque où Jacques de Goyon venait de succéder à Michel de Montreuil dans le commandement

de Cherbourg. Jacques de Goyon, écuyer, sieur de la Métairie, était-il d'une branche cadette de la famille de Matignon ? La similitude du nom porterait à le croire. Il était capitaine de la ville et du château de Cherbourg dès le commencement de l'année 1600. Le 16 mars de cette année, on le voit figurer comme parrain d'honneur au baptême de la fille de noble homme Gratien Cabart.

M. Delalande dit, d'après Claude Malingre, que les protestants de la Rochelle, ayant armé de nombreux corsaires en 1621 ou 1622, voulurent s'emparer de Cherbourg, moitié par la force, moitié par la trahison; mais que cette nouvelle tentative fut infructueuse comme les précédentes, parce que le duc de Longueville, gouverneur général de Normandie, était venu inspecter la place et l'avait mise à l'abri d'une surprise, et que Charles de Matignon avait changé la garnison et même le gouverneur de la ville qui ne lui inspirait pas assez de confiance.

Il est probable que Jacques de Goyon était alors assez avancé en âge pour ne pouvoir plus garder la responsabilité du commandement dans ces circonstances difficiles. Mais s'il quitta le commandement de la place, il ne paraît pas qu'il soit pour cela tombé en disgrâce. Il continua à résider à Cherbourg. Il mourut le 2 novembre 1638, « après avoir longtemps commandé » en cette ville pour le Roy, » dit le curé Michel Groult; et il fut inhumé dans la chapelle du château. Par testament en date du 29 mai 1637, il fonda un obit qui se célèbre encore dans l'église de Ste-Trinité. La rente primitive était de 30 livres, et l'obit se composait de trois offices de vigiles et de neuf grand'-messes solennelles, avec chant du *Libera* sur la tombe du fondateur.

M. de Maillot, qui possédait la lieutenance de Roi de Cherbourg en 1620 et probablement depuis plusieurs années, paraît être mort en 1623 ou 1624.

François Le Tellier, chevalier, baron de la Luthumière, seigneur et patron de Brix, Sothevast, Martin-le-Gréard, Rauville-la-Bigot, Breuville, Gatheville, Barfleur, la Haye-d'Ectot, St-Jean et St-Georges-de-la-Rivière, Varreville, et châtelain du Marais-Vernier et de la Roque, capitaine de cent hommes d'armes, succéda sans doute à Jacques de Goyon dans le commandement des ville et château de Cherbourg. Les archives ne disent pas en quelle année il fut pourvu de ce commandement. Mais depuis le mois de février 1626, les actes officiels, la reddition des comptes annuels des trésoriers de l'Eglise, etc., ont lieu au château, au nom, avec l'approbation et sous la signature de « Monseigneur le baron de la Luthumière, gouverneur de Cherbourg. »

Cette famille portait pour armes : d'argent à la croix de gueulles, cantonnée de quatre lions de sable.

Le baron de la Luthumière avait pour mère Marthe Bazan, fille de noble homme Jean-Julien Bazan, seigneur de Gatheville et Carneville, et pour épouse Charlotte du Bec Crespin, ou du Bec de Boury, qu'il représenta au baptême de la cloche de la paroisse. « Le 18e jour de septembre 1631, la grosse cloche de » l'église, du poids de 2660 livres, ayant été fondue » le samedi précédent, a été nommé *Charlotte* par » M. de la Luthumière, pour et en l'absence de Madame » sa femme. »

Il eut trois fils et une fille : Antoine, l'aîné, lieutenant des gardes, mourut à Metz en 1635. Le troisième, Jacques, mousquetaire, mourut à 25 ans, en 1646.

Leurs cœurs furent déposés dans l'ancienne chapelle des Cordeliers de Valognes, comme le prouvent une inscription sur marbre et un énorme cœur en plomb rempli de matières brunes, qu'on a trouvés dans cette chapelle, et dont M. Delalande nous a laissé la description.

Le deuxième fils, François, naquit en 1617; il renonça au monde et prit les ordres sacrés. Etant à Rome, il fut auditeur du cardinal Grimaldi, son parent, et fut chargé à son retour en France de porter à la Faculté de théologie de Paris la Bulle qui condamnait les erreurs de Jansénius, évêque d'Ypres. Il déclina tous les honneurs, pour se consacrer à l'instruction de la jeunesse, et fonda de ses deniers le séminaire de Valognes, qu'il dirigea jusqu'à sa mort, 15 septembre 1699. Il avait abandonné plus de 50,000 livres de rente à sa sœur, quand elle épousa le comte de Thorigny en 1648.

Charles de Matignon avait épousé en 1596 Eléonore d'Orléans, fille de François d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, princesse du sang. Il avait pour beau-frère le duc de Longueville, gouverneur de Normandie. Il eut trois fils. L'aîné, Jacques, comte de Thorigny, épousa, dit-on, Henriette de la Guiche. Ses éminentes qualités avaient engagé son père à le pourvoir de son vivant des charges de lieutenant général du Roi en Normandie, et des gouvernements de Cherbourg, St-Lo, Granville et Chausey. Mais il n'eut pas le temps de s'occuper de Cherbourg. De Caillières nous dit qu'après avoir fait beaucoup d'actions d'éclat dans la guerre contre les Huguenots, et fait mille exploits en France et en Italie, où il commandait la cavalerie du connétable de Lesdiguières, il mourut à 23 ans, dans un duel où son bon naturel l'avait engagé. Il ne laissa pas d'enfants.

Léonor, second fils de Charles, resta fidèle à sa vocation et refusa, pour entrer dans le sacerdoce, la brillante carrière que lui ouvrait la mort prématurée de son frère aîné. Il devint plus tard, en 1632, évêque de Coutances.

François, troisième fils de Charles de Matignon, né en 1607, hérita donc des titres de son frère aîné. Mais tout jeune encore, il voulut, dit de Caillières, les devoir plutôt à son mérite qu'à sa naissance, et il s'en montra digne. « Il servit le Roi dans tous les » siéges et combats que le Roi a faits en Italie, en » France contre les Huguenots, et en Flandre contre » le roi d'Espagne, en qualité de mestre de camp » d'infanterie et de cavalerie, de maréchal de camp » et de lieutenant général des armées de Sa Majesté. »

Cependant Charles de Matignon, son père, consacrait les loisirs de la paix et les années de sa longue vieillesse à faire de son château de Thorigny une habitation magnifique, une résidence presque royale. Il y mourut, à l'âge de 84 ans, le 9 juin 1648.

François succéda à son père dans tous ses biens, toutes ses charges et dignités. Lieutenant général de Normandie, il eut le gouvernement supérieur de Cherbourg jusqu'à sa mort, 19 janvier 1675. Mais il ne paraît pas avoir fréquemment visité cette ville. Il résidait habituellement à son château de Thorigny, laissant les détails du gouvernement au commandant de la ville, au lieutenant de Roi, ou même au major de la place.

François de Matignon avait eu de son mariage avec Anne de Malon, de la noble famille de Bercy, six fils, dont le plus jeune, Charles Auguste, devint maréchal de France. Henry, le fils aîné, reçut le titre de comte de Thorigny. Il se maria à Cherbourg en 1648, à la

fille du gouverneur de la ville, qui lui apporta de grands biens. « En 1648, dit le curé Groult, le 14 » octobre, haut et puissant seigneur messire Henry » de Matignon, comte de Thorigny, a espousé en nos » mains, en la chapelle du château, damoiselle Marie-» Françoise de la Luthumière, fille du commandant » de la ville de Cherbourg. »

Le jeune comte et la comtesse de Torigny revinrent plusieurs fois à Cherbourg, où ils remplirent les fonctions de parrain et marraine en 1659, 1662, 1677, et 1678.

On ignore si le baron de la Luthumière conserva jusqu'à sa mort le titre et les fonctions de gouverneur. M. Groult lui donne encore ce titre en juillet 1652. « François le Boisselier fut nommé par Fran-» çois de la Luthumière, écuyer, seigneur du lieu, et » y commandant pour le Roi. » Il n'en dit rien, 6 ans après : « Monsieur le baron de la Luthumière décéda » audit lieu de Cherbourg, le 8 février 1658, sur les » 5 heures du soir, et fut enterré le 10, en l'église » de Brix, par moi, curé de Cherbourg, du consente-» ment de M. Quillet, curé de Brix. »

Le premier lieutenant de Roi que le commandant de la Luthumière eut sous ses ordres, fut Hervieu (Hervé) le Berseur de Fontenay, qu'on écrit aussi le Berceur.

Je dois à l'obligeance de M. le comte de Pontgibaud les renseignements suivants sur l'origine de la famille de Fontenay, qui a possédé plus de 150 ans la lieutenance de Roi de Cherbourg.

La famille le Berseur, du latin *Bersorium*, qui a pour écusson une fleur de lys d'or sur un croissant d'argent, paraît être issue des anciens vicomtes de

Bressuire. Robert le Berceur, écuyer, capitaine de Montebelle, en Poitou, sous le vicomte de Melun, de la famille de Tancarville, vint avec l'armée du roi de France pour assurer la conquête du pays et duché de Normandie, et le pays du *Cotentin conquesté* fut baillé en garde audit Robert, qui épousa Catherine de Lithaire en 1266. Thomas le Berceur épousa en 1527 Scolastique, fille de Jean Faucon, seigneur de Fontenay et de St-Marcourf.

Richard le Berseur, seigneur de Fontenay, etc., figura au siége de Valognes, contre Montgommery, et rendit d'importants services, tant de sa personne que de son argent, pendant que les protestants promenaient l'incendie dans ses terres. Sous Henri IV, il se trouva dans le parti de la Ligue. Enfermé, avec Guillaume de Pierrepont et les principaux seigneurs du Cotentin, dans le château de Valognes qu'assiégeait Odet de Matignon, lieutenant général au gouvernement de Normandie, il fut compris dans la capitulation, comme il paraît par un passeport donné par le comte de Thorigny, le 30 avril 1590. L'année suivante, le 27 avril 1591, il prêta serment de fidélité au Roi au greffe du baillage de Cotentin, à Cherbourg. Il servit avec zèle au siége de Barfleur et à la prise de la maison de Du Tourps. Il avait épousé Charlotte Auber en 1569. Hervé, son fils aîné, épousa le 6 novembre 1610, Barbe, fille d'Antoine de la Luthumière, seigneur d'Yvetot, la Haye-d'Ectot, Carteret, Couville, Angoville-sur-Ay, Sainte-Marie-du-Mont, Saint-Germain, Saint-Martin-de-Varreville, Rauville, etc.

Il reçut en septembre 1624 sa commission de lieutenant de Roi de la ville et château de Cherbourg, charge vacante par la mort du sieur de Maillot. Il fut près de vingt ans lieutenant du commandant de Cher-

bourg. Quand le baron était absent, il remplissait naturellement les fonctions de gouverneur, et en recevait alors le titre, comme on le voit dans les actes de 1635 et 1637.

Le 13 novembre 1629, damoiselle Charlotte, mère de Monsieur de Fontenay, lieutenant au château de Cherbourg, y mourut, et son corps fut le même jour transporté à Fontenay. Marthe et Barbe, filles de Monsieur de Fontenay, moururent aussi en 1636 et 1637 au château, et furent inhumées dans la chapelle dudit château.

Il mourut lui-même à Cherbourg. « Le 11 janvier » 1644, est décédé au chasteau noble homme Hervieu » le Berseur, sieur et patron de Fontenay, St-Marcou » et Lithaire, lieutenant au commandant de ceste » ville et chasteau, et a esté porté son cœur audit lieu » de Fontenay, et son corps à St-Marcou. »

Mtre Pierre de Vaux, ou des Vaux, maréchal du guet au château, était mort le 1re septembre 1630.

On lit aussi dans les registres de catholicité que le 20 janvier 1634, Antoine le Berseur, écuyer, sieur de St-Marcou, épousa en la chapelle du château, damoiselle Marie-Eustace de Réthoville. C'est là tout ce que les archives disent d'Antoine. Mais les papiers de famille nous apprennent qu'Antoine le Berseur, fils d'Hervé, reçut dès le 13 janvier 1642, en forme de survivance, le titre de lieutenant de Roi de la ville et château de Cherbourg. Le 8 février 1649, il eut un fils qui fut nommé François, et baptisé dans la chapelle du château par Mel Groult, curé, et aumônier de la chapelle dudit château. Dans la guerre civile de cette année, il prit parti pour le duc de Longueville, et se jeta dans Valognes avec une partie de l'artillerie de Cherbourg. Après 15 jours de résistance,

la ville assiégée capitula. Mais la duchesse de Longueville continua à agiter la Normandie, pendant que le duc était renfermé au château de Vincennes. Le comte d'Harcourt, nouveau gouverneur de Normandie, soupçonnant sans doute la fidélité d'Antoine le Berseur, lui ordonna, en janvier 1650, de laisser sa lieutenance de Cherbourg au sieur de Goville et de se retirer jusqu'à nouvel ordre dans ses terres.

Il rentra en grâce quelques mois après, et fut maintenu dans sa lieutenance de Roi, qu'il garda jusqu'à sa mort, 15 septembre 1661.

Jacques de Caillières, écuyer, sieur de Rochellay et de St-Romald (ou Romard), maréchal de bataille des armées du Roi, était-il, comme le disent plusieurs historiens, originaire de Cherbourg? Nous n'avons pu vérifier ce fait, parce que les registres des baptêmes ne sont complets qu'à dater de 1628.

On ignore l'époque précise où il reçut le commandement de Cherbourg. On sait seulement qu'au mois de mars 1649, le comte de Matignon, lieutenant général de la province et gouverneur de Cherbourg, donna à M. de Caillières l'ordre de venir avec l'artillerie dont il pourrait disposer, l'aider à faire le siége du château de Valognes. M. de Caillières contribua puissamment à la reddition de cette ville, qui se soumit le 5 avril. L'histoire nous a conservé les noms de 36 bourgeois de Cherbourg qui, sous ses ordres, eurent la plus grande part au succès du siége.

Jacques de Caillières avait épousé, dit M. Le Sens, Madeleine Pottier, fille de messire Pottier, seigneur de Courcy. Il fut l'un des premiers fondateurs de l'académie de Caen, et mérita cet éloge du savant Huet, évêque d'Avranches:

« In hoc quoque florenti doctorum hominum consessu, politioris litteraturæ laudem egregiè tuebatur Jacobus Callierus, Cœsaroburgensis arcis præfectus, omni genere pollens humanitatis, à quo Matignonœi Mareschalis vita conscripta est. »

Ami dévoué de la maison de Matignon, il composa à Cherbourg et fit imprimer à Paris, en 1661, la vie du maréchal Jacques de Matignon.

Comme ses prédécesseurs, Jacques de Caillières fut parrain de plusieurs enfants de Cherbourg. Ainsi, en février 1661, il nomma Jacques de la Motte, et François Auvray. Son fils, François de Caillières, écuyer, sieur de St-Romard, tint aussi plusieurs enfants sur les fonts baptismaux; il fut parrain, en 1659, avec Madame la comtesse de Thorigny. Il était présent à la mort de son père, mort dont les archives de l'Eglise nous fournissent la date certaine. On lit en effet au registre des enterrements, année 1662 : « Le 13 juin, Jacques de Caillières, escuier, gouverneur de ceste » ville et chasteau. » Et dans le registre du trésorier de la même année, à l'article de l'ouverture des tombes de l'église de Ste-Trinité : « Juin; le 13, Jacques » de Calières, gouverneur de ce lieu. »

Un poète contemporain composa cette épitaphe emphatique en l'honneur de l'historien-général :

Qui gladio et scriptis ut Cæsar claruit, ille
Antiquâ meritò Cæsaris urbe jacet.

Dès le mois de février 1663, on voit figurer en qualité de parrain le successeur de Jacques de Caillières, Jean de la Cervelle, ou plutôt, comme il signe lui-même, Jean de la Servelle, écuyer, sieur de Gueperroux, commandant de Cherbourg.

Il paraît commander seul pendant les années 1663, 1664 et 1665. En 1666 et 1667, c'est le noble seigneur Hervé le Berseur de Fontenay, qui commande et gouverne la ville et le château de Cherbourg. Puis on voit tour à tour, M. de Gueperroux en 1670; M. de Fontenay en janvier et août 1673; M. de Gueperroux, en septembre 1673.

A dater du mois d'octobre 1673, M. de Gueperroux, auquel tous les actes donnent le titre de commandant, cesse de paraître; et M. de Fontenay, qui, dès l'année 1666, porte le nom de gouverneur de Cherbourg, figure seul dans les actes publics.

Les papiers de famille nous apprennent que Hervé le Berseur, fils aîné d'Antoine, naquit au château de Cherbourg le 16 février 1641. Il était enseigne au régiment des gardes du Roi, le 13 juillet 1662, quelques mois après la mort de son père. Il épousa en 1664 Marie-Renée de la Luzerne. En 1668, il fit avec le Roi la campagne de Franche-Comté. En 1672, il était capitaine des chasses de Cherbourg et du Cotentin. Il fit cette même année la fameuse campagne de Hollande; puis en mai 1673, il fit ériger ses fiefs en marquisat.

On commença à travailler aux fortifications de Cherbourg à la fin de l'année 1686. A cette occasion, le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat de la marine, passa huit jours au château chez le marquis de Fontenay, au commencement de 1687. Cette même année, le Roi ayant formé des régiments de milice dans les provinces, un par généralité (il y en avait trois en Normandie), le marquis de Fontenay reçut en 1689 le commandement de celui de la généralité de Caen, qui était composé de 18 compagnies, dont tous les offi-

ciers et les sergents étaient des gentilshommes ayant déjà servi. En 1690, 1691 et 1692, il fut envoyé à la tête de son régiment en Poitou, en Guyenne, en Savoie; puis à Avranches, Rennes, Libourne, etc. A son retour, il passa par Paris et obtint que son régiment fût donné à son fils.

Cependant Vauban était venu visiter la place de Cherbourg, et, d'après son avis, on commença à démolir, en 1689, les fortifications qu'on avait voulu remettre en bon état en 1687.

Nous lisons, dans la vie de M. Pâté, que les dames de Fontenay et de Brévands aidèrent beaucoup ce digne curé à diminuer les dangers de la réunion des étrangers des deux sexes, qui étaient accourus pour les travaux de démolition des fortifications.

Le marquis de Fontenay eut au moins trois fils et une fille, dont les archives nous révèlent la naissance ou le décès au château de Cherbourg : Henri fut baptisé le 7 avril 1677, et nommé par Henri de Matignon, lieutenant général du Roi en Normandie; Jean, né en 1678, eut pour parrain François de la Luthumière, fondateur et supérieur du séminaire de Valognes, et pour marraine Marie-Françoise de la Luthumière, femme de Henri de Matignon; le 3e fut tenu sur les fonts baptismaux, en 1684, par haut et puissant seigneur Jacques de Matignon, comte de Thorigny, lieutent général de Sa Majesté en Normandie, et gouverneur des villes et châteaux de Cherbourg et Granville et des îles de Chausey, et par haute et puissante dame Françoise de Matignon, comtesse de Coigny. Enfin, en 1694, mourut au château Marie Marguerite, fille du gouverneur de Cherbourg.

Le marquis de Fontenay mourut lui-même en 1696.

Son corps fut déposé sous le chœur de l'église de St-Marcou, et son cœur dans l'église de Fontenay.

Jean Nauf, écuyer, sieur de Villemarquet, 1er sergent de la garnison, était mort en 1669, et avait été inhumé dans la chapelle du château.

Les fonctions de major de la place de Cherbourg furent remplies, en 1688, par François Sadouit, lieutenant au régiment suisse, en garnison dans cette ville.

Le lieutenant général François de Matignon, mort en son château de Thorigny, le 19 janvier 1675, avait laissé sa fortune et ses titres à Henri, son fils aîné. Celui-ci eut neuf enfants de son mariage avec Marie-Françoise de la Luthumière. Mais tous moururent sans postérité, excepté sa fille aînée. Ce fut en 1675, l'année même de la mort de François de Matignon, que Jacques de Matignon épousa Charlotte, fille de son frère Henri. Trois enfants naquirent de ce mariage : Jacques-François, qui reçut la main de la duchesse de Valentinois; Catherine Elisabeth, et Léonor, qui fut appelé en 1722 à l'évêché de Coutances.

Henri de Matignon ne posséda pas longtemps la lieutenance générale de Normandie et le gouvernement supérieur des villes et châteaux de Cherbourg, St-Lo, etc. Il était sans doute mort avant 1684, puisque l'acte de baptême que nous venons de citer donne, en cette année, à Jacques de Matignon, les titres de lieutenant général du Roi en Normandie et de gouverneur de Cherbourg.

Le nouveau gouverneur paraît s'être occupé plus particulièrement de cette ville après la mort du marquis de Fontenay. Les archives de l'Eglise possèdent trois lettres autographes qu'il adressa au curé et aux échevins de Cherbourg, et dont nous donnons la copie textuelle :

« *A Monsieur Pâté, curé de Cherbourg.*

Thorigny, le 6e octobre 1696.

» Mons. l'evesque de Coutances m'a informé, Monsieur, de ce que vous luy avez représenté que les bancs qui sont dans l'église paroissiale de Cherbourg sont placez de manière que leurs formes et leurs situations vous empeschent de faire les processions et autres exercices du service divin et qu'il avait donné ordre à M. son grand-vicaire de concerter avec vous les moyens de remédier à cet abus ainsi qu'il a esté pratiqué dans plusieurs eglises de son diocèse. Ce qui m'engage à vous dire que vous ayez à faire exécuter ses intentions et pour cet effet d'assembler les maires et eschevins et les plus notables paroissiens pour leur communiquer les ordres que vous avez receüs à cet effet de M. vostre evesque et leur dire qu'ils se conforment au projet qui a esté fait que chaque particulier propriétaire d'un banc dans lad. église le feront faire uniforme ainsy qu'il s'est pratiqué dans plusieurs autres paroisses du diocèse qui se sont trouvez dans le mesme cas : et pour cet effect, les marguilliers en charge de votre église dresseront un estat des propriétaires desd. bancs afin que chacun travaille en particulier à faire reformer le sien; et comme il se pourroit quelques esprits inquiets et mutins qui ne voudraient pas se conformer aux intentions de Mr Levesque de Coutances, vous aurez soin de m'en informer afin que je prenne les mesures que je croiray nécessaires pour les mettre dans l'ordre et les ranger à leur debvoir; taschez de vostre part que cela se fasse avec toute la douceur possible entre tous les particuliers interressez aux dits bancs et faictes leur bien comprendre qu'il est de leur honneur et de leur

satisfaction que rien n'empesche qu'on fasse le service divin dans leur paroisse avec tout l'ordre et la commodité possible : donnez moy de vos nouvelles par le contenu de cette lettre et me croyez plus absolument à vous que personne du monde. MATIGNON. »

2e — *A Monsieur Dutot.*

Le 7e octobre 1696.

« M. le curé de Cherbourg m'a représenté qu'il lui estoit impossible de faire la procession au tour de son eglise estant bornée mais que si je voulois luy donner un espace de terrain qui est derrière l'eglise cela donnerait une commodité pour faire la procession; je n'ai pu lui refuser une chose si juste et qui doit faire plaisir au public. Ainsi vous n'aurez qu'a voir le terrain qui sera nécessaire pour cela et en laisser jouir la fabrique. Je suis tout à vous. MATIGNON. »

Conformément à la lettre du 7 octobre 1696, le Sr Dutot (Nicolas) porteur de la procuration de ht et pnt Sgr Jacques, sire de Matignon, etc., fieffa en 1697 à la fabrique de l'église de Ste-Trinité, moyennant 2 livres de rente, *une portion de terre située dans les fossés de la ville du côté de la mer*, et contenant 7 perches. Ce terrain, qui fut d'abord transformé en jardin du presbytère, fut cédé en 1758 par le curé Pâris, pour agrandir le cimetière.

3e — *A Messieurs les Maire-Échevins de Cherbourg.*

6 novembre 1701.

« Nous ordonnons aux maires échevins et bourgeois de la ville de Cherbourg de recevoir le prédicateur qui sera envoyé par Monsieur l'évêque de Coutances, suivant qu'il s'est pratiqué de tout temps immémorial;

pour cet effet, enjoignons au sieur du Sauvage, commandant en la dite ville, de tenir la main pour l'exécution de la pré^{te}. Fait le 16 novembre 1701.

MATIGNON. »

Jean le Sauvage, qui s'appela ensuite du Sauvage, sieur du Perrey, était capitaine de quartier de la milice de Cherbourg en 1683. Dès 1694, il porta les titres de commandant et de maire perpétuel de cette ville, titres qu'il conserva jusqu'à sa mort. On lit dans les registres de catholicité : « Le 24 février 1712, a été enterré maître Jean du Sauvage, commandant, maire perpétuel, 1er trésorier de l'église, après avoir reçu les sacrements, âgé d'environ 83 ans. »

Hervé Guillaume, fils du commandant Jean du Sauvage, et de dame Jeanne de Toury, naquit à Cherbourg le 17 avril 1691. Il eut pour parrain l'abbé Guillaume Jullien, au nom de M. le marquis de Fontenay, gouverneur de Cherbourg et colonel du régiment de Fontenay, et pour marraine demoiselle Marie de Toury. Il parvint lui-même au titre de commandant de Cherbourg, au plus tard en 1721.

Il faut toutefois observer que ce titre de commandant donné au père et au fils du Sauvage équivalait à celui de major de la place, et qu'ils n'exerçaient de commandement que sous les ordres du gouverneur de Matignon, et du lieutenant de Roi de Fontenay.

Le gouverneur Jacques de Matignon vécut et conserva le gouvernement de Cherbourg jusqu'en 1723 ou 1724. Ainsi, en 1712, il adressa à la communauté des bourgeois de Cherbourg une lettre de conciliation rédigée à son château de Thorigny, d'accord avec l'évêque de Coutances et l'intendant de la généralité de Caen, relativement à l'administration de l'hôpital

général de la ville. En 1716, Jacques de Gouyon, sire de Matignon, lieutenant général de la Normandie et des armées du Roi, fit enregistrer à l'hôtel de ville la pièce suivante : « Nous avons exempté et exemptons le sieur de la Fontaine le Tousey, habitant de Cherbourg, de guet et de garde, comme aussi de logement de gens de guerre, comme il a été cy devant; et enjoignons aux maire et échevins de ladite ville de ne le point troubler dans la grâce que nous lui continuons.

Donné à Thorigny, en notre château, le 20 octobre 1716. MATIGNON. »

On voit en 1721 et 1722, le gouverneur de Matignon, nommer un garde d'artillerie, donner des ordres importants au jeune commandant du Sauvage pour une nouvelle organisation de la milice bourgeoise, dont il nomme les officiers, veiller à la reddition des comptes des échevins, à la nomination d'un nouveau receveur des deniers publics, etc. En 1723, il écrit encore à la communauté, qui d'après son désir, élit les deux échevins qu'il indique.

Nous avons dit que son fils aîné, Jacques-François-Léonor, épousa la duchesse de Valentinois. Antoine Grimaldi, prince de Monaco, possédait aussi le duché de Valentinois, qui avait été érigé en pairie en 1642. Cette pairie fut renouvelée en décembre 1715, en faveur de Jacques-François-Léonor de Matignon, qui venait d'épouser Louise Hippolyte, fille aînée d'Antoine sous la condition de prendre le nom et les armes de la maison Grimaldi.

Ils eurent trois fils : le premier, Honoré-Gabriel-Léonor Grimaldi, naquit le 10 septembre 1720. A cette occasion, on chanta à Cherbourg un *Te Deum* d'action de grâces et il y eut feu de joie. Le deuxième, Marie-

Charles-Auguste, comte de Matignon, né en 1722, mourut en 1749. Le troisième, Charles-Maurice, né le 14 mai 1727, porta le titre de comte de Valentinois.

La duchesse de Valentinois mourut le 29 décembre 1731. Le duc, haut et puissant seigneur, Jacques-François-Léonor Grimaldi, prince souverain de Monaco, duc de Valentinois et d'Estouteville, pair de France, sire de Matignon, comte de Thorigny, baron de St-Lo, Hambye, Moyon, Berneval, seigneur de Gatteville et Condé-sur-Noireau, gouverneur des villes et châteaux de Cherbourg, St-Lo, Granville et des îles de Chausey, lieutenant-général en la province de Normandie, fut gouverneur de Cherbourg environ 26 ans. C'est en 1725 que nous le voyons figurer pour la première fois : « Le 21 septembre de cette année, la communauté » ayant avis que monseigneur le duc de Valentinois, » gouverneur de Cherbourg, est à Thorigny, députe » les échevins de la ville, pour lui offrir ses profonds » respects, et demander la continuation de sa protec- » tion. » En 1726, le duc de Valentinois, informé qu'il existe à Cherbourg beaucoup d'abus dans la recette des deniers publics, par suite de négligence à tenir les registres, et à rendre des comptes annuels, arrête, entre autres mesures, que le receveur rendra ses comptes un mois après l'expiration de ses trois années d'exercice, en présence des échevins et du commandant ou major de la place. Il délivra des exemptions de service de la place à quelques bourgeois de la ville : ainsi, en 1742, à Jacques Surcouf, à cause de ses longs services en Amérique; à plusieurs principaux fonctionnaires, *pour bonnes considérations;* à deux frères canonniers, à cause du service qu'ils faisaient sur les batteries et au magasin d'artillerie; à un autre bourgeois, parce qu'il était chargé d'entretenir en

bon état la fontaine publique du faubourg; à un autre enfin, parce qu'il avait soin de l'horloge de la ville. Il mourut le 23 avril 1751.

Son fils Honoré-Léonor avait été blessé, à 24 ans, à la bataille de Fontenoy, 11 mai 1745, en chargeant la fameuse colonne anglaise à la tête de quatre escadrons de gendarmerie. A la mort de son père, il hérita naturellement de tous ses titres; mais, alors devenu prince de Monaco et duc de Valentinois, il se contenta sans doute de vivre en grand seigneur, résidant tour à tour à Paris, à Monaco, à Thorigny; et laissa plusieurs de ses titres à son jeune frère, et spécialement le titre et les fonctions de gouverneur de Cherbourg. A l'époque de la révolution, il ne voulut pas émigrer. Il fut l'un des grands seigneurs qui accompagnèrent Louis XVI à la fête de la fédération, le 30 mai 1790. Peu de temps après, le prince de Monaco fut incarcéré; il mourut dans sa prison en 1793.

Le jeune frère d'Honoré, Charles-Maurice Grimaldi, comte de Valentinois, a été le dernier gouverneur de Cherbourg. On le voit seul en porter le titre et en exercer les fonctions de 1752 à 1776. Ainsi en 1752, il accordait l'exemption suivante, qui fut selon l'usage, enregistrée à l'hôtel de ville : « Nous, exemptons le » nommé Robert Regnet, habitant de la banlieue de » Cherbourg, des services du guet et de la garde de » ladite ville et pour autant de temps qu'il nous plaira. »

En 1774, la plus grosse des six cloches, qui venaient d'être fondues à Cherbourg, fut nommée Charles. au nom de Mgr Charles Maurice, prince de Monaco, comte de Valentinois, gouverneur de Cherbourg. Enfin, un autre acte officiel nous donne tous les titres de ce gouverneur : Charles-Maurice Grimaldi de Monaco, comte

de Valentinois, grand d'Espagne de la 1re classe, baron de St-Lo, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, lieutenant-général pour sa majesté en Basse-Normandie, gouverneur des villes et citadelles de St-Lo, de Cherbourg, de Granville et des îles de Chausey, nomme Bon Vittrel, de Cherbourg, l'un de ses gardes, le 30 septembre 1776.

Ce sont là les seuls faits que nous ayons trouvés dans les archives du 18e siècle, relativement aux derniers gouverneurs de Cherbourg. Il est vrai que les fonctions de gouverneur avaient perdu presque toute leur importance depuis que cette ville avait cessé en 1689 d'être place de guerre. C'est ce qui explique que, pendant plus d'un siècle, nous n'ayons pas trouvé de traces de la visite d'un seul gouverneur.

Le gouverneur général de Normandie, tout en conservant une autorité supérieure, restait aussi étranger à la plupart des affaires de la ville.

Il nommait provisoirement, en cas d'urgence, des gardes d'artillerie. Il choisissait et nommait les gardes attachés à sa personne; ainsi il nomma parmi ses gardes trois bourgeois de Cherbourg : en 1719, le sieur de la Commune Hainneville; en 1733, le sieur Pierre Liais; en 1741, Jean-Isaac Belhoste. Pour être exonérés de service et servitudes militaires à Cherbourg, ces gardes devaient faire inscrire leurs lettres de nomination à l'hôtel de ville.

On voit aux archives une lettre du duc de Luxembourg, avec sceau en cire rouge, dont voici la copie :

« Le duc de Luxembourg de Montmorency, pair,
» premier baron et premier chrétien de France,
» souverain d'Aigremont, prince de Tingry, comte de
» Ligny, marquis de Bellenave, etc., gouverneur et

» lieut^{nt}-g^{al} pour sa majesté en la province de Nor-
» mandie :

» Il est ordonné au maire et échevins de la ville de
» Cherbourg, de délivrer au sieur de Flotteville, por-
» teur de nos ordres, la quantité de sel dont il aura
» besoin pour le lard destiné à la provision de notre
» maison à la ville de Rouen, et être embarqué à Bar-
» fleur pour être rendu en cette ville. Mandons à tous
» gouverneurs, lieutenants de Roy, capitaines et autres
» officiers des villes, ports et hâvres de l'étendue de
» notre gouvernement, de laisser librement et sûre-
» ment passer les voitures desdits lards, sans souffrir
» leur être fait aucun trouble ni empêchement; mais
» au contraire de leur donner tout secours et assis-
» tance en cas de besoin.

» Fait à Rouen, ce 14 febvrier 1713.

» MONTMORENCY LUXEMBOURG. »

Le lieutenant de roi était le représentant ordinaire de l'autorité pour la ville de Cherbourg.

Henri de Fontenay, que nous avons vu naître au château de Cherbourg, le 7 avril 1677, posa en 1687 la première pierre des travaux de restauration des fortifications. Il entra d'abord comme cadet dans le régiment du Roi; puis, en 1688, comme page dans la maison du Roi, et devint l'un des deux pages du duc de Bourgogne. Nommé lieutenant, puis 1er capitaine au régiment de Fontenay en 1691, colonel du même régiment en 1692, il fit en 1693 les campagnes de Flandre et d'Allemagne; en 1694, la campagne de Flandre; en 1696, la campagne d'Italie, où il apprit la mort de son père.

C'est alors que le Roi lui donna le commandement de Cherbourg et la capitainerie des gardes-côtes du Cotentin. Mais ces charges ne l'empêchèrent pas de continuer à faire campagne et à se distinguer dans beaucoup d'affaires. En janvier 1702, il épousa Marie de Héricy, fille du seigneur de Russy, Argouges, etc. En 1703, il était maître de camp de cavalerie au siége de Landau, où il fut criblé de blessures et reçut en récompense l'enseigne des gendarmes Bourguignons.

En 1706, une flotte anglaise étant venue mouiller devant Cherbourg, Henri de Fontenay protégea cette ville avec huit bataillons que Matignon avait laissés sous ses ordres. Il eut quelques démêlés avec le même Matignon, qui, depuis la mort du marquis de Fontenay, son père, avait gardé les 3,000 livres attachées à la lieutenance de Roi de Cherbourg.

Vers 1724, il y eut beaucoup de discussions entre le commandant Le Sauvage et Le Jau, colonel de la bourgeoisie de Cherbourg, au sujet de leurs fonctions. Pour les concilier, le marquis de Fontenay les interdit l'un et l'autre, ce qui fut approuvé par MM. de Bréteuil et de la Vrillière. La charge de grand bailli d'épée du Cotentin se trouvait vacante depuis 1718, par la mort d'Antoine de la Luzerne, marquis de Brévands, son oncle. Le Roi la lui conféra et il siégea à ce titre en 1727 au Parlement de Rouen. L'abbé François Lamy, son ancien précepteur, qu'il avait fait nommer à la cure du château, étant mort en mars 1733, il fit nommer à sa place l'abbé Louis Girard par M. le comte de Toulouse.

La commission pour la lieutenance de Roi de Cherbourg se renouvelait tous les trois ans. Celle du marquis de Fontenay fut renouvelée dans les années 1708, 1711, 1715, 1718, 1721. Voici la copie de la lettre qu'il reçut du Roi dans cette dernière année :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre cher et bien aimé le S^r marquis de Fontenay, salut. Par nos lettres patentes du 23 août 1718 nous vous aurions continué pour faire pendant 3 ans la charge de commandant en notre ville de Cherbourg; mais comme ils sont près d'expirer et que nous estimons à-propos de vous y laisser encore étant satisfait de vos services; à ces causes et autres, à ce nous mouvant, et de l'avis de notre très-cher et très-aimé oncle le duc d'Orléans, régent de notre Royaume, nous vous avons de nouveau commis, ordonné et établi, et commettons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, pour pendant autres trois ans prochains, commander en notre ville de Ch. en l'absence du gouverneur, tant aux habitants qu'aux gens de guerre qui y sont ou y seront en garnison, ce qu'ils auront à faire pour le bien de notre service, la sureté et conservation de ladite place en notre obéissance, faire vivre les habitants en bonne union et concorde les uns avec les autres, et lesdits gens de guerre en bon ordre et police, suivant nos réglements et ordonnances militaires, et faire sévèrement châtier ceux qui y contreviendraient. De ce faire, nous vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial par ces présentes;... Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 16e jour d'aoust, l'an de grâce 1721 et de notre règne le 6e.

LOUIS.

Par le Roy, le duc d'Orléans, régent, présent. »

Telle était la teneur des lettres par lesquelles étaient renouvelés les titres et pouvoirs de lieutenant de Roi et commandant de la ville de Cherbourg, en faveur de Henri le Berseur, marquis de Fontenay, maître de

camp de cavalerie, chambellan ordinaire du Roi, grand bailli du Cotentin, commandant pour le Roi à Cherbourg et sur les côtes du Cotentin.

Le marquis de Fontenay et deux de ses frères n'eurent pas d'enfants. René, le dernier de ses frères, entra dans l'ordre de Malte, et mourut en janvier 1753. L'une des filles de René épousa au mois d'août de la même année, le marquis de Blangy, qui paraît avoir été dès lors substitué au titre de grand bailli d'épée du Cotentin, sur la demande du titulaire, le marquis de Fontenay.

En 1754, le marquis de Fontenay se démit aussi de sa lieutenance de Cherbourg, pour la faire donner à son frère utérin, Louis-Marie de Ferron, né à Fontenay le 23 octobre 1698.

Le Roi signa la nomination du sieur de Ferron, chevalier de St-Louis, ci-devant lieutenant de grenadiers au régiment des gardes françaises, au titre de lieutenant de Roi, commandant de Cherbourg pour trois années. Cette pièce, signée *Louis*, et contresignée par le gouverneur de Normandie, Montmorency-Luxembourg, est datée du 11 avril 1754. Mais ce fut seulement à la fin de l'année suivante que le nouveau lieutenant de Roi prit possession de son commandement, comme le prouve la lettre adressée par son frère aux échevins de Cherbourg. Voici la copie de cette lettre, dont l'original est accolé au registre communal de cette époque.

« A Fontenay, ce 12 octobre 1755.

» C'est pour prendre congé de la ville dont vous êtes » les administrateurs, Messieurs. J'ai donné ma démis- » sion du commandement de Cherbourg; le Roi l'a » donné à Mr de Ferron, mon frère. Il va en prendre

» possession et vous faire enregistrer ses provisions. Je » me souviendrai toujours que je suis né dans vos murs, » que j'ai eu relation avec vous autres pendant bien » des années, et je n'oublierai point des noms dont j'ai » connu l'attachement pour moi et pour mes pères; et » si je pouvais leur rendre service, je m'y porterais de » grand cœur. Assurez les en, je vous prie, et tout le » corps de la bourgeoisie pour lequel j'aurai toujours » toute considération. En revanche, je lui demande » son amitié et souvenir favorable.

» Mon frère n'aura pas moins d'attention à soutenir » les sentiments dans lesquels j'ai été et pour le gé- » néral et pour vous en particulier, Messieurs, de qui » je suis très véritablement le très humble et très » obéissant serviteur.

» FONTENAY. »

Le nouveau commandant fit alors transcrire les lettres du Roi sur le registre de l'hôtel-de-ville, où l'on voit sa signature. Il ne paraît pas qu'il ait fixé sa résidence à Cherbourg, ni qu'il ait jamais occupé le logement que la ville devait fournir au gouverneur ou commandant, et pour lequel elle était annuellement imposée à 300 livres. Mais les lettres du Roi et du marquis de Fontenay prouvent suffisamment que le lieutenant de Roi était assez fréquemment en relation avec les échevins, et qu'il avait, en l'absence du gouverneur, la haute administration civile et militaire de la place.

Il est toutefois certain que le Roi envoyait quelquefois, en temps de guerre et dans certaines circonstances difficiles, un commandant spécial à Cherbourg. C'est ainsi que vers le milieu du 18e siècle, le marquis du Térail et le baron de Copley vinrent successive-

ment habiter Cherbourg, en qualité de commandants militaires.

Nous n'avons trouvé aucunes traces de l'administration du commandant du Térail, ou du Terrail; nous ne connaissons même l'époque et la durée de son séjour que par un registre de fabrique de l'année 1778, qui dit que le marquis du Terrail vint à Cherbourg, en en qualité de commandant, de 1747 à 1749.

Le baron de Copley fut nommé commandant de Cherbourg le 25 juin 1756, par lettres du Roi, « bien » informé de l'expérience dudit sieur, pour commander tant aux bourgeois qu'aux gens de guerre dans » les circonstances présentes de la guerre du Roi » contre l'Angleterre, sous l'autorité du maréchal de » Belle-Isle et des officiers généraux sous ses ordres. »

Un mois après, le 15 juillet, le Roi écrivait au baron de Copley, pour lui annoncer la prise de l'île de Minorque sur les Anglais, par le maréchal duc de Richelieu, et le marquis de la Galissonnière, lieutenant général des armées navales. — Copie textuelle de la fin de cette lettre :

« Le succès d'une entreprise si importante, où mes » troupes ont eu à surmonter tous les obstacles que » l'art secondé de la nature peut mettre en usage » pour la défense d'une place, ne doit être attribué » qu'à la faveur que le Dieu de mes armées veut bien » accorder à la justice de ma cause. C'est pour lui » rendre un hommage public de ma reconnaissance » et pour le supplier de me continuer sa divine pro- » tection que je mande aux archevesques et évêques » de mon royaume de faire chanter le *Te Deum* dans » les églises de leurs diocèses avec les solennités » requises; et je vous fais cette lettre pour vous dire » que mon intention est que vous assistiez à celui

» qui sera chanté dans la principale église de la place
» où vous commandez; que vous invitiez les officiers
» de justice et autres à s'y trouver; que vous fassiez
» tirer le canon, faire des feux de joie et donner tou-
» tes les marques de réjouissances publiques usitées
» en pareil cas.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le
» baron de Copley, en sa sainte garde.

» Ecrit à Compiègne, ce 15 juillet 1756. LOUIS. »

Suit une autre lettre par laquelle M. D'Argenson, ministre, transmet au baron de Copley la lettre du Roi. Les originaux de ces deux lettres furent remis aux maires-échevins de Cherbourg.

Le 9 septembre suivant, le sieur René Isaac de St-Germain, major de la milice bourgeoise, fut nommé par le Roi aide-major du commandant de Copley, pour les troupes régulières qui étaient et devaient être en garnison à Cherbourg.

Quelques difficultés regrettables s'élevèrent à la fin de l'année 1756, entre les autorités militaires et les échevins de la ville. Au mois d'octobre, un sergent se présente à l'hôtel-de-ville, à 7 heures du soir, au nom du commandant, et demande un logement pour la nuit. L'échevin répond qu'il ne peut seul et à l'instant faire évacuer la chambre demandée, qui est actuellement occupée par plusieurs personnes. Le sergent se retire, mais revient une heure après, menaçant d'enfoncer la porte si on ne veut pas la lui faire ouvrir. C'est ce qu'il fait, et après avoir enfoncé la porte, il s'y installe avec quelques soldats. La maîtresse du logis était absente. Qu'on juge de son effroi quand elle voulut rentrer chez elle, avec deux jeunes filles qu'elle avait en qualité de couturières. Elles durent enlever à la hâte leurs effets et les meubles, et chercher ailleurs un refuge.

Les choses furent encore plus graves, au mois de novembre. La ville devait procurer un logement au commandant. Celui-ci, ne trouvant pas l'ameublement convenable, voulut faire payer à la ville les objets qu'il avait fait acheter dans ce but. Un jour, dit le procès-verbal, le major de St-Germain se présente à l'hôtel-de-ville, et ordonne aux maire-échevins, de la part du baron de Copley, de recevoir immédiatement divers effets et ustensiles, achetés par le baron, mais qui doivent être reçus par la ville. Les maire-échevins refusant d'obtempérer à cette injonction, le major insiste, s'oublie jusqu'à dire *qu'il les ferait jeter eux-mêmes par la fenêtre, s'ils n'étaient pas à l'hôtel-de-ville,* et fait monter lesdits ustensiles par deux crocheteurs qui les déposent et les laissent là.

A la suite d'une enquête officielle, l'intendant rendit cette décision : « Nous, intendant de la généralité » de Caen, enjoignons au sieur Isaac de St-Germain, » major de la milice bourgeoise de Cherbourg, d'être » plus circonspect à l'avenir envers les officiers muni- » cipaux de ladite ville; à peine, en cas de récidive, » d'y être pourvu suivant la protection particulière » que méritent les fonctions desdits officiers. »

Le commandant, mécontent du logement fourni par la ville, demanda à le laisser et à se loger ailleurs, moyennant une indemnité de 300 livres qui lui serait annuellement payée par la ville. Par lettre du 1er août 1758, l'intendant général Fontette ordonna aux échevins de payer 300 livres par an au baron de Copley pour le logement choisi par lui, au lieu de celui qu'ils lui fournissaient. Mais, ajoutait-il, « il faudra retenir » sur ces 300 livres le prix des fauteuils qui ont été » fournis au baron par le Sr Fleury, si M. de Copley » ne se détermine pas à les payer. Vous aurez agréa-

» ble de me mander si le nommé Fleury est satisfait » ou non. »

Le sept du même mois, les Anglais débarquaient aux portes de Cherbourg. On ne sait trop ce que fit le commandant de Copley, soit avant, soit après l'arrivée du général Raymond. Il paraît toutefois qu'il sortit de Cherbourg et qu'il suivit le général sous les ordres duquel il se trouvait naturellement placé.

Un seul chef militaire refusa de quitter la ville, le major Le Sauvage. Hervé Le Sauvage possédait au moins depuis 1721 le titre de major-commandant à Cherbourg. Il avait le grade de capitaine d'infanterie, lorsqu'il reçut du Roi, le 18 février 1725, un nouveau brevet de major; commandant, en l'absence et sous l'autorité du gouverneur et du lieutenant de Roi de Cherbourg, tant aux habitants, qu'aux compagnies de la milice bourgeoise. En 1735, il fut en outre nommé par le Roi, maire de Cherbourg. Enfin, en mai 1757, il réunit au titre de major de la milice bourgeoise celui de major des troupes de la garnison, dont le baron de Copley était commandant supérieur.

L'inepte général comte de Raymond, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en Normandie, ne sut, en 1758, ni empêcher le débarquement des Anglais, ni garder les hauteurs voisines. Il n'essaya même pas de défendre Cherbourg contre des ennemis peu supérieurs en nombre. Avant de reculer d'abord au Mont-Epinguet, puis jusqu'à Valognes, il avait commencé par donner l'ordre à tous les officiers et soldats de sortir de Cherbourg, pour se joindre à lui. Le major Le Sauvage ayant refusé de le suivre, son patriotisme le fit accuser de trahison par le général Raymond et suspendre de ses fonctions. Il se passa un temps assez long avant que le major pût enfin faire juger sa

conduite comme irréprochable, et être rendu au service de son pays.

Le baron de Copley resta commandant de Cherbourg jusqu'en 1762. On voit qu'en 1760, etc., il portait une torche aux processions de la Fête-Dieu.

Il reçut en mars 1762 une lettre par laquelle le Roi le nommait colonel d'infanterie sur les côtes de Normandie, sous les ordres et avec le contre-seing du maréchal de Belle-Isle, qui commandait les troupes royales sur les côtes de l'Océan. Dans une seconde lettre, datée du mois de mai 1762, le Roi lui dit : « Je » vous nomme brigadier d'infanterie pour servir dans » la campagne sur les côtes de Normandie, sous les » ordres de mon cousin le duc d'Harcourt, lieutenant » général de la province. » Le baron de Copley cessa dès lors d'être commandant de Cherbourg.

Cette même année 1762, on voit reparaître le lieutenant de Roi de Ferron, qui, sous le titre de commandant, approuve l'organisation d'une garde pour la sûreté publique. Voici le texte de la délibération enregistrée à l'hôtel-de-ville :

« La communauté décide qu'une garde de 8 fusiliers et un caporal sera organisée avec le bon plaisir du commandant et état-major de la place, pour, dans le cas où il n'y aurait pas de troupes en garnison, veiller à la sûreté et tranquillité publique, et continuer le service que faisait la bourgeoisie avant la malheureuse époque du mois d'août 1758, où elle fut entièrement désarmée.

» Cette garde sera formée par les échevins, habillée, armée et payée aux dépens de l'hôtel-de-ville ; le caporal recevra par jour 15 sols ; le soldat 12 s. ; les tambours qui battent alternativement la retraite au prix jugé bon par les échevins. Les hommes choisis

par les échevins prendront leur engagement et feront leur soumission, soit devant notaire, soit autrement.

» Pour subvenir aux dépenses, le sel sera vendu 6 l^{s} le boisseau (3 l^{s} 15 s. les grosses salaisons). Ont signé : ADOUBEDENT Vte, BOURGET, Proc^{r} du Roy, etc.

» Approuvé par nous, commandant pour le Roy en la ville de Cherbourg. DE FERRON. »

Le 28 décembre 1762, Henri le Berseur, marquis de Fontenay, mourut en son château, à l'âge de 86 ans, et fut inhumé dans la chapelle sous le chœur de St-Marcouf. Son frère et successeur, L. M. de Ferron, conserva le titre de lieutenant de Roi jusqu'à sa mort. Il mourut à Valognes le 31 janvier 1771, à l'âge de 74 ans, et fut aussi inhumé à St-Marcouf. Il fut remplacé dans le commandement de Cherbourg par le chevalier Le Forestier, de Sideville.

Brevet de Lieutenant de Roi à Cherbourg, pour le sieur chevalier Forestier.

« Aujourd'huy quatrieme du mois de may 1771, le Roy estant à Versailles, desirant remplir la charge de son lieutenant au gouvernement de la ville de Cherbourg, vacante par le decès du Sr Ferron qui en etoit pourvu, et conoissant la valeur, courage experience en la guerre, vigilence activité et sage conduite du S^{r} chevalier Forestier capitaine au regiment royal des vaisseaux, dont il a donné des preuves suffisantes dans les divers employs de guerre qui luy ont été confiés, Sa Majeste pour ces causes et autres bonnes considerations l'a commis ordonné et etably par le present brevet en lad. charge de son lieutenant au gouvernement de la ville de Cherbourg vacante comme dit est, pour en lad. qualité en l'absence et

sous l'autorité du gouverneur de lad. ville commander en icelle tant aux habitans qu'aux gens de guerre qui y sont ou seront cy apres en garnison et leur ordonner ce qu'ils auront a faire pour le service de Sa Majesté, foisant vivre lesd. habitans en bonne union et concorde les uns avec les autres et lesd. gens de guerre en bonne police et discipline suivant les reglemens et ordonnances militaires, punissant severement ceux qui oseroient y contrevenir, veiller a la garde et seureté de la dite ville et generallement faire pour sa conservation tout ce que ledit S[r] Chev[er] Forestier estimera necessaire et a propos; de ce faire Sa Majesté luy ayant donné pouvoir, commission, autorité et mandement spécial, voulant aussy Sa Majesté qu'il jouisse de la ditte charge de son lieutenant au gouvernement de Cherbourg aux honneurs autorités, prerogatives, prééminences droits fruits profits revenus et emolumens qui y apartiendront tels et semblables dont aura joui ou deub jouir led. S[r] Feron et aux apointemens qui luy seront ordonnés par les Etats de Sa Majesté, laquelle mande et ordonne aux habitants de lad. ville et aux gens de guerre qui y sont ou seront cy apres en garnison de reconnoître led. S[r] Chev[er] Forestier en lad. qualité de son lieutenant et de luy obéir et entendre en tout ce qu'il leur commandera et ordonnera pour son service en l'absence et sous l'autorité comme dit est du gouverneur pour Sa Majesté en lad. place, le tout tant qu'il luy plaira sans difficulté a peine d'etre traités comme desobeissans a ses ordres. En vertu du présent brevet lequel Sa Majesté pour temoignage de sa volonté a signé de sa main et fait contresigner par moy son conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances. Signé: Louis, et plus bas, Montignard. »

« De par le Roi.

» Sa Majesté jugeant du bien de son service que le sieur chevalier de Forestier qu'elle a nommé le 4 mai dernier à la charge de son lieutenant au gouvernement de Cherbourg, vacante par le décès du sieur Féron qui en était pourvu, soit reconnu en ladite charge et en remplisse les fonctions en vertu du présent ordre et ce en attendant la commission qu'elle lui fera expédier à cet effet, Elle mande et ordonne aux habitants de Cherbourg et aux gens de guerre y étant, ou qui y seront cy-après en garnison de reconnaître ledit sieur chevalier de Forestier en ladite qualité de son lieutenant au gouvernement de cette ville et de lui obéir et entendre à tout ce qu'il leur commandera pour son service, de même que s'il avait reçu sa commission, sans difficulté et à peine de désobéissance.

» Fait à Compiègne, le 31 juillet 1771. Signé: Louis.»

Le major Le Sauvage mourut cette même année, et eut pour successeur René Isaac de Saint-Germain.

« De par le Roi.

» Sa Majesté informée du décès du sieur Sauvage major-commandant à Cherbourg et jugeant convenable au bien de son service de le remplacer dans les dites fonctions par un sujet capable et expérimenté qui ait les connaissances requises pour s'en bien acquitter, se confiant d'ailleurs en la valeur, courage, activité, sage conduite, zèle, fidélité et affection à son service du Sr Germain, faisant les fonctions d'aide-major en ladite ville de Cherbourg, Sa Majesté l'a commis et établi pour, sous l'autorité du gouverneur, lieutenant général, ou commandant pour elle en Normandie, faire lesdites fonctions de major, et commander tant aux habitants qu'aux gens de guerre qui sont et seront

cy-après en garnison en ladite ville, et leur ordonner ce qu'ils auront à faire pour le service de Sa Majesté et la conservation de ladite ville. Mande et ordonne Sa Majesté auxdits habitants et gens de guerre de reconnaître et obéir audit sieur Germain en tout ce qu'il leur ordonnera pour son service sous l'autorité, comme dit est, du gouverneur, lieutenant général ou commandant en Normandie, sans difficulté à peine de désobéissance. Fait à Fontainebleau, le 6 novembre 1771. Signé : Louis. »

Le 25 août 1773, le Roi nomme aide-major à la place du S^r^ de St-Germain, promu major de Cherbourg, le sieur Royer Deslongchamps, lieutenant d'invalides.

Nous n'avons rien rencontré aux archives sur l'administration de M. Le Forestier. Il conserva jusqu'en 1789 son titre de lieutenant de Roi de Cherbourg. Car on le voit inscrit sous ce nom au rôle des nobles qui comparurent à l'Assemblée générale des Etats au bailliage de Coutances, en 1789: Messire Marie-Henri Le Forestier, seigneur de Sideville, patron dudit lieu, chevalier de St-Louis, lieutenant de Roi de Cherbourg. Personne, après lui, n'a porté le titre de lieutenant de Roi de cette ville.

Dumouriez a été le dernier commandant de Cherbourg avant la Révolution. Les archives disent peu de choses des premières années de son administration. A peine arrivé, en 1778, il engagea une discussion fort vive avec la fabrique pour le banc qu'il voulait occuper à l'église. Ce différend, qui durait depuis près d'une année, fut terminé par une transaction conciliatrice en mars 1779. Le 19 mars 1782, un enfant de Dumouriez mourut à Cherbourg.

A cette époque, François Henri, duc d'Harcourt, était gouverneur de la Normandie. Il avait succédé à son père, le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt, qui, en 1758, en qualité de lieutenant-général sous les ordres du duc de Luxembourg et du maréchal de Belle-Isle, était accouru, à la nouvelle de la descente des Anglais. pour la défense de la presqu'île.

Son frère, le duc de Beuvron, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et de la province, où il commandait en second, et successeur du comte de Valentinois, qui a été désigné, par erreur, comme dernier gouverneur de Cherbourg, résidait quelquefois à l'hôtel du gouvernement, c'est-à-dire dans l'ancienne Abbaye. Voici l'ordre dans lequel les principales autorités suivirent, en 1784, le saint-sacrement le jour de la Fête-Dieu, sur deux rangs et un cierge à la main : à droite, le duc de Beuvron, gouverneur; puis Dumouriez, brigadier des armées, commandant; le comte d'Harcourt, colonel-commandant; le marquis d'Auteville, etc.; à gauche, marchaient à la file, le maire et les échevins de la ville.

En 1786, le 27 mai, le comte d'Artois, frère du Roi, arriva à Cherbourg, à une heure du matin, et descendit à l'Abbaye.

Ce prince, accompagné des ducs d'Harcourt, de Beuvron, etc., se rendit au chantier de la marine, pour voir mettre à flot une caisse conique. Il visita le fort de l'île Pelée, la Digue et les môles placés depuis deux ans sur la rade. On avait préparé une tente sur l'un des cônes, d'où le prince suivit les opérations nécessaires jusqu'à ce que la caisse fût coulée.

Le soir, le prince fut complimenté par le curé à la tête du clergé, et par le maire et les échevins qui lui présentèrent le vin de ville. Le lendemain, il visita

le fort du Hommet et le Becquet; le surlendemain il repartit pour Versailles.

Le Roi vint lui-même, un mois après, visiter les travaux de la rade. Il arriva le 26 juin 1786, à onze heures du soir. Le maire avait fait élever sur la place d'Armes un arc de triomphe et quatre obélisques surmontés de fleurs de lys.

L'arc de triomphe portait l'inscription suivante :

Ludovico XVI° Cæsaris burgum
Ab Ipso restauratum adeunti.
Vivat ! Semper Vivat !

Toute la ville, depuis la montagne du Roule jusqu'à l'Abbaye, était illuminée et décorée aux armes de France, etc. Le clergé se rendit processionnellement près du pont avec un dais en drap d'or. Le Roi était accompagné du duc d'Harcourt, du prince de Poix, capitaine des gardes, du duc de Villequier, 1er gentilhomme de la chambre, et du duc de Coigny, 1er écuyer. Sa Majesté fut reçue au gouvernement par Mme la duchesse d'Harcourt.

Le maire et les échevins, réunis dans l'appartement du Roi, lui présentèrent leurs hommages et le vin de ville. Le duc d'Harcourt présenta ensuite à Sa Majesté MM. les maréchaux de Castries et de Ségur, l'évêque de Coutances, un grand nombre de ducs et autres seigneurs, le vicomte de la Bretonnière, commandant de la marine à Cherbourg, et le marquis de Bricqueville, chef d'escadre.

Le Roi reposa très-peu de temps, entendit la messe à 3 heures 1/2 dans l'église de l'Abbaye, et se rendit à 4 heures au Chantier, pour voir flotter la caisse conique construite à Chantereyne. Il monta ensuite sur

le vaisseau le *Patriote*, commandé par M. d'Albert de Rioms, chef d'escadre, le visita dans le plus grand détail, faisant des questions et des observations dont la précision et la sagacité étonnaient les marins. Puis Sa Majesté se rendit sur l'une des caisses coniques, d'où elle assista à l'immersion du cône. Elle débarqua ensuite à l'île Pelée et donna à la citadelle le nom de fort Royal.

Le canot du Roi toucha en approchant de Chantereyne; une multitude de personnes de tout âge se jeta à l'instant à la mer pour renflouer le canot échoué. Sa Majesté parut très touchée de l'empressement de ses sujets. Le 24, le Roi s'embarqua sur le *Patriote*, et l'escadre, composée de 20 voiles, lui donna le spectacle d'un combat naval, à la hauteur d'Omonville. Le 25, le Roi visita l'emplacement du fort de Querqueville et le fort d'Artois. Il dirigea ensuite son canot vers le port de commerce, et fit le tour du bassin en faisant ramer très doucement, et répondant fort vivement aux cris de : Vive le Roi ! que la foule répétait avec enthousiasme. Le Roi se rendit ensuite au Becquet. Il quitta Cherbourg le 26, à 5 heures du matin. Cette ville était la première qui eût servi de but à un voyage du souverain.

Le Roi fit remettre au curé de Cherbourg 2,000 fr. pour les pauvres; au maire 8,000 fr. pour l'hôpital. Il répéta plusieurs fois ces paroles : « Je n'ai jamais mieux goûté le bonheur d'être Roi que le jour de mon sacre, et depuis que je suis à Cherbourg. » On évalue à 50,000 le nombre des étrangers venus dans cette ville pendant le séjour du Roi.

Tout ce récit des voyages du Roi et du comte d'Artois est extrait du procès-verbal rédigé par le maire et les échevins de Cherbourg.

Au mois d'août 1786, le commandant Dumouriez prit un congé ou reçut une mission du Roi, qui le fit remplacer provisoirement à Cherbourg par M. de la Pelouze, lieutenant-colonel du régiment de l'Ile-de-France, en garnison dans cette ville. Dumouriez avait repris son commandement de Cherbourg au mois de juin 1787; car les registres de l'hôtel-de-ville le montrent cette année et les deux années suivantes, tenant la droite à la procession de la Fête-Dieu, tandis que le maire et les échevins tenaient la gauche.

Le 21 juillet 1789, la nouvelle des événements de Paris électrise tous les esprits. Il est arrêté par la municipalité que le corps de ville se rendra de suite à l'hôtel du gouvernement, pour présenter à M. le duc de Beuvron la cocarde nationale, telle que le Roi l'avait reçue de M. de Bailly à son entrée à Paris. M. le duc de Beuvron en recevant la députation, a sur le champ, dit le procès-verbal, orné son chapeau de la cocarde.

Le corps municipal, entraîné malgré lui, se rend au vœu général de la foule, demandant que l'assemblée du peuple se réunisse le jour même dans l'église paroissiale. Là, les mots de liberté, de milice nationale, etc., échauffent les esprits. Dumouriez, invité à se rendre à l'assemblée, calme un moment l'agitation par sa présence; mais bientôt le tumulte devient tel que les officiers municipaux jugent prudent de se retirer à l'hôtel-de-ville; après avoir arrêté que le lendemain il y aurait grand'messe solennelle, et le soir, *Te Deum* suivi de feux de joie et d'illuminations générales. Mais la journée se passa dans le désordre, et le soir une foule séditieuse et menaçante, composée généralement d'étrangers employés aux travaux du gou-

vernement, se rua sur les maisons de MM. Demons de Garantot, maire, de Chantereyne et Mauger, jeta dans le bassin les papiers du bureau de la Romaine, etc. Dumouriez laissa commettre ces excès pendant toute la nuit, et n'envoya qu'au point du jour des détachements qui arrêtèrent environ 150 forcenés des deux sexes. On célébra la grand'messe annoncée, et M. le curé bénit le drapeau national; mais le feu de joie n'eut pas lieu.

Dix jours après, la municipalité pria Dumouriez de donner des ordres pour assurer la tranquillité de la ville au dedans et au dehors, pendant l'exécution des coupables, qui eut lieu le 31 juillet, à 7 heures du soir. Conformément au jugement prévôtal, Nicolas Piquenot et Bon Mesnil furent pendus sur la place de la Fontaine. Huit autres hommes et trois femmes furent publiquement fouettés et marqués, le 4 août suivant.

Le 9 août, sur la place d'Armes, le drapeau présent, Dumouriez fut élu, au scrutin, commandant en chef de la troupe nationale. Le 19, le duc de Beuvron, accompagné des commandants et des officiers des divers corps de la garnison, alla exprimer à la municipalité le vœu d'une union fraternelle avec la milice nationale et tous les citoyens. Il pria ensuite le corps municipal et le plus grand nombre possible des officiers de la milice nationale de lui faire l'honneur de dîner le lendemain au gouvernement. Tous les corps rendirent visite au duc de Beuvron : le dîner eut lieu à la satisfaction générale; le compte-rendu ajoute : M. le duc, Mme la duchesse de Beuvron et Mlle la marquise de Boisgelin ont gracieusement proposé de revenir en ville avec les deux corps (civil et militaire), et sont entrés à l'hôtel-de-ville, où

ils ont réitéré l'expression de leurs sentiments vraiment patriotiques. Ils ont voulu se promener ensuite en ville au milieu des habitants, aux acclamations du peuple.

Le 22 du même mois, le duc de Beuvron, avec les officiers du corps royal du génie, de l'artillerie de la marine, du 2e bataillon du régiment de la Reine, des canonniers invalides, de la maréchaussée, des détachements des régiments de l'Ile de France et maréchal Turenne, prêtait le serment ordonné par décret de l'Assemblée nationale. Dumouriez fit prêter le même serment à la milice nationale; puis le défilé de toutes les troupes eut lieu devant le duc de Beuvron.

Le 1er octobre 1789, le duc de Beuvron adressa aux officiers du corps municipal la lettre suivante :

« Désirant, Messieurs, contribuer dès à présent aux » secours dont l'Etat a un si pressant besoin, j'ai » l'honneur de vous prier de vouloir bien m'indiquer » un dépôt où je puisse faire remettre dans la journée » toute ma vaisselle d'argent. C'est vous, Messieurs, » que regarde le soin de faire parvenir ces contribu- » tions volontaires à leur destination. »

La réponse des officiers du corps municipal exprima leur admiration pour le sacrifice patriotique du duc, et indiqua l'hôtel-de-ville comme le lieu le plus sûr où pût être déposée cette vaisselle d'argent. Voici les objets qui furent ainsi déposés : 8 douzaines d'assiettes. 2 grands plats de relevés de potage. 4 plats de seconde grandeur, 6 de troisième, 4 de quatrième. 2 grands plats ronds de relevés. 4 bateaux en ovale. 8 jattes carrées d'entremets. 12 plats ronds d'entrées. 4 casseroles. 2 cafetières. Une paire de girandoles avec branches. Le tout formait ensemble 148 pièces et pesait 441 marcs.

Réquisition fut aussitôt adressée à Dumouriez, pour qu'il veillât à la sûreté de ce dépôt.

C'est la dernière fois que se trouvent cités les noms du duc de Beuvron et de Dumouriez. L'un et l'autre quittèrent Cherbourg peu de jours après. Avec eux se termine l'histoire des gouverneurs et anciens commandants de Cherbourg.

CHAPELLE DU CHATEAU.

Une chapelle existait au château, lorsque Guillaume le Conquérant en fit construire une nouvelle, vers l'an 1050, en l'honneur de la Ste-Vierge. Il y établit huit chanoines réguliers, avec des revenus à Octeville, Tourlaville et Jersey.

En 1208, Philippe Auguste permit à l'évêque de Coutances de transférer dans sa cathédrale la prébende de ces chanoines, qui porta à Coutances le nom de prébende de Cherbourg. La collégiale de l'église du château fut représentée à la cathédrale jusqu'à la Révolution, par les quatre chapelles de St-Jean (ou des quatre évangélistes) de St-Étienne, de St-Marcou et de Ste-Catherine; et une fois l'an on célébrait au chœur l'office de la chapelle du château de Cherbourg.

La chapelle du château a porté successivement le nom de Notre-Dame, et celui de St-Benoist. Elle fut érigée en paroisse en 1340. A cette occasion, il paraît que le Roi confirma à l'évêque diocésain le droit de nommer à la cure de la ville, et se réserva le patronage du château. Le duc de Chartres avait le droit de présenter à la cure de cette chapelle, dont le bénéfice était de 57 livres. Il est probable que le curé de

Notre-Dame avait d'abord la juridiction spirituelle des curés dans leurs paroisses. Mais il ne la possédait plus au XVII° siècle. Du moins nous voyons le curé de Cherbourg établir victorieusement, ce semble, vers 1640, que c'étaient les curés de la ville, et non ceux de la chapelle, qui avaient précédemment exercé le ministère pastoral dans la chapelle du château, et qui y avaient célébré les 8 baptêmes, les 2 mariages et les 8 inhumations dont il était fait mention dans les registres de catholicité des 50 dernières années.

Cependant le titre de curé du château subsista au moins jusqu'à la fin du XVII° siècle. Même après la démolition de la chapelle de N.-Dame et St-Benoist, en 1689, le Roi continua, sur la présentation du lieutenant de Roi de Cherbourg, à nommer un curé ou chapelain de ladite chapelle, jusque vers la fin du XVIII° siècle.

Voici la liste des prêtres de Cherbourg qui, depuis 1580, ont porté le titre de curé du château ou de chapelain de la chapelle de Notre-Dame et St-Benoist :

Guillaume Le Liepvre, mort en...........	1582
Guillaume Bonamy, mort en...............	1592
Cardin Gireult, mort de la peste en.........	1626
Philippe Quosniam, dit la Perrelle, mort le 25 novembre............................	1660
Jean Bonvassal, mort le 12 août...........	1670
Michel Cossin, inhumé dans le chœur de l'église Ste-Trinité, en décembre........	1686
Bernardin Birette, nommé en 1707, après une vacance de 20 ans, mort le 11 août..	1725
François Lamy, ancien précepteur du marquis de Fontenay, mort en.........	1733
Louis Girard, fondateur des écoles, mort à 94 ans, et inhumé dans le chœur de l'église Ste-Trinité, le 31 août.................	1770

Léonor-Félix-Guillaume Postel, chapelain, de 1771 à 1783, puis curé des Pieux, enfin prêtre habitué à Cherbourg, mort en..... 1816
Amédée-Félix-Victor Luce, dernier chapelain, mort en.......................... 1797

ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU.

Les archives de l'Eglise fournissent peu de renseignements sur l'Abbaye. Nous n'y avons trouvé que les détails suivants.

On sait que le Roi était seigneur de la ville et du château; mais on voit par les archives que l'abbé de N.-D. du Vœu était seigneur d'une partie des faubourgs de la ville, surtout à l'ouest, entre la ville et l'Abbaye. Il était aussi seigneur de quelques portions de la ville même, et en particulier d'une partie du terrain où le prieur Cabieul bâtit l'Hôtel-Dieu, près de l'église de Ste-Trinité.

L'abbé du Vœu avait le droit de rendre la justice dans ses domaines. Cette justice seigneuriale portait le nom de Bailliage de la haute justice de l'Abbaye, et se rendait aux Plaids du galet. Le bailli, président de ce tribunal, était tantôt un religieux de l'Abbaye, tantôt un avocat ou homme de loi de la ville, qui prenait assez souvent le titre de bailli de Cherbourg. Dans plusieurs actes du XV[e] siècle, on voit aussi, à côté des titres de Bailliage et de Bailli, figurer ceux de Vicomte et de Vicomté.

Le bailli, le vicomte, le lieutenant général, et le greffier étaient toujours au choix et à la nomination de l'abbé. Le garde des sceaux des obligations de la terre de l'Abbaye était presque toujours choisi parmi les religieux.

ABBÉS RÉGULIERS ET COMMENDATAIRES DONT LES ARCHIVES FONT MENTION.

Michel, abbé régulier....................	1430 1431
Thomas Liénart, mort le 15 mars...........	1492
Jean Hubert, abbé, en 1508-1511. Le même Jean Hubert, prieur de la Taille en 1515-16, mourut le 26 novembre.................	1517
Jean Noël, successeur de Jean Hubert, mort en décembre..........................	1514
Jacques Marette, abbé régulier en 1517. Il mourut le 17 ou le 18 juin..............	1518
Léobin Le Fillastre, abbé régulier depuis 1518 jusque vers 1553, époque où il céda son titre à son neveu. Il mourut le 1er mars.	1558
Guillaume Le Fillastre, curé du Theil, puis prieur de l'Hôtel-Dieu, abbé, par cession de son oncle Léobin, avant le mois de juin 1553. C'est le dernier abbé régulier de N.-D. du Vœu. Il est probable qu'il cessa d'être abbé par suite de l'Edit royal de 1579, dont les dispositions générales furent appliquées à l'Abbaye de N.-D. du Vœu. Guillaume Le Fillastre conserva son titre de prieur de l'Hôtel-Dieu, jusqu'à sa mort, en..............................	1601

Le premier abbé commendataire, Lancelot de Matignon, ne fut nommé par le Roi qu'en 1587. Il paraît toutefois que M. de Briroy, vicaire général de l'évêque de Coutances, avait dès 1583 le titre provisoire et les attributions d'abbé commendataire.

Alexandre-Guillaume Le Jay, aumônier du Roi, est le seul abbé commendataire cité dans les archives paroissiales. On le voit, le 3 janvier 1673, nommer en qualité de parrain le petit-fils de Jacques de la Fontaine, bailli de l'Abbaye.

RELIGIEUX ET CHANOINES DE L'ABBAYE :

Roger Le Roux, bailli..................	1316	1317
Nicole Le Vesque, id....................	1320	1334
Michel Le Vesque, garde des sceaux......	1334	
Guillaume Le Bret, bailli..................	1340	1351
Jacques Piqueray, bailli et garde des sceaux.	1363	1369
Pierre Paillart, idem, ...	1371	
Thomas Lovel ou Louvel, bailli...........	1373	1375
Jean Le Roux, bailli et garde des sceaux...	1394	
Jean Le Bas, idem, ...	1405	1408
Richard Bidault, idem, ...	1411	1412
Jean Baudaire, bailli et garde des sceaux de la haute justice et vicomté de l'Abbaye...	1430	1442
Michel Bouillon, procureur des religieux...	1441	
Jean Néel, bailli et garde des sceaux......	1445	1450
Guillaume Le Blont, idem, ...	1453	
Thomas Liénart, idem, ... le même qui mourut abbé en 1492........	1460	1470
Jean Le Moux, bailli.....................	1490	1492
Geffroy Faune, religieux.................	1500	
Jean Le Grancher, bailli..................	1510	
Macé Le Fillastre, prieur de Gatteville en	1514	
mort le 15 août.........................	1518	
Richard Le Desprêtre, religieux..........	1515	
Jean de Lanne, idem, ...	1515	
Guillaume Hochier, idem, ...	1515	
Jean Hubert, bailli.......................	1549	1550
Robert du Moncel, bailli..................	1555	1563
Roger Mancel, religieux..................	1557	
Jean Johan, bailli et procureur............	1565	
Jean Hairon, bailli.......................	1576	
Noble et religieuse personne, frère Guillaume de Camprond, prieur de Gatteville, garde des sceaux............................	1614	
Jean Le Court, prieur-curé de Herqueville..	1646	
Antoine Le Trécher, de Cherbourg, religieux, prieur-curé de Jobourg..........	1670	1703
Jacques Le Gay, prieur-curé de Gatteville.	1673	

Pierre-François Babel, procureur.........	1711	
Charles-Thomas Belin, de Cherbourg, prieur-curé de Herqueville............	1760	1792
Nicolas Le Roux, religieux..............	1770	
François Fleury, idem, ... puis prieur-curé de Jobourg............	1770	1771
Jean-René Tesson, chan.-régulier, mort en.	1781	
Hyacinthe-Guillaume Hamel, de Grosville, dernier prieur de l'Abbaye (1774), mort en................................	1790	
Paul-Jean Besse, chan.-rég., vivait en....	1791	
Jean-Baptiste Bouillon, de Valogues, chanoine-régulier, prieur-curé de Jobourg, dernier dépositaire du cartulaire de l'Abbaye, mort en........................	1793	
Gilles Mesquet, de Vire, l'un des derniers religieux de l'Abbaye, mort à Cherbourg, en..........................	1806	

BOURGEOIS DE CHERBOURG PORTANT LE TITRE DE BAILLI, VICOMTE, LIEUTENANT GÉNÉRAL, ETC., DE LA HAUTE JUSTICE DE L'ABBAYE.

Colin Basan, bailli de la haute justice de l'Abbaye............................	1410	1414
Ernaulton de Lya, lieut^nt^ gén^al^ du bailli..	1410	1414
Jean Le Tellier, vicomte des Religieux....	1408	
Richard Le Cauf, lieut^nt^ gén^al^ du vicomte...	1407	1414
Vincent Ymbert, vic^te^ et garde des sceaux.	1410	1444
Jean Le Jay, lieutenant du vicomte........	1420	
Thomas Mahault, lieut^nt^ dudit vicomte....	1422	
Etienne Fouquet, lieut^nt^ gén^al^ du vicomte..	1426	1453
Thomas Durevie, lieutenant du même.....	1426	1439
Jean Guiffart, id..............	1433	
Jean Le Fort, bailli de l'Abbaye...........	1435	
Jean Le Marchant, vic^te^ de la h^te^ justice...	1450	1456
Gratien Bouillon, bailli et garde des sceaux de la haute justice de l'Abbaye..........	1565	1567
Thomas Laydos, bailli de la haute justice..	1599	1602

Richard de Lesdos, écuyer, sieur de Cristot, bailli..................................	1628	
François de la Fontaine, bailli............	1659	1664
Pierre Robin, sieur de la Fontaine, lieutenant général..............................	1669	1680
Jacques de la Fontaine, sieur de l'Epine, bailli..................................	1670	1676
Charles-François Hardy, sieur des Vaux, bailli..................................	1679	1683
Jacques Maze, greffier de la haute justice..	1684	
Edmond Le Chevalier, sieur de St-Paul, écuyer, receveur du temporel de l'Abbaye.	1686	1692
Gilles Bonissent, sieur du Cauchin, bailli de Cherbourg............................	1692	
Jean-Baptiste Guilly, bailli....	1695	1699
Germain Robin, sieur des Fontaines, lieutenant général du bailliage de l'Abbaye....	1710	1711
Richard Huet, receveur général de l'Abbaye.	1711	
Jn-Jques Groult, sieur de Grouville, bailli...	1720	1721
Jean-Baptiste Faullain, lieutenant général civil et criminel au bailliage de la haute justice de Cherbourg....................	1724	1742
Gilles Demons, bailli de Cherbourg........	1726	1776
Thomas-Henri-L. Le Fourdrey, sieur des Rocqueries, procureur fiscal du bailliage.	1750	
Jacques-Nicolas-François Diénis de l'Aubépine, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Cherbourg, en...........	1775	
A la mort de Gilles Demons, en...........	1776	
Guillaume Dorange réunit le titre de bailli de Cherbourg à celui de premier juge civil nommé par le Roy, jusqu'en............	1789	
Belhomme de Hautmarest, procureur fiscal du bailliage de Cherbourg..............	1783	

PRIVILÈGES DES OFFICIERS DU BAILLIAGE.

Tous les officiers du bailliage de l'Abbaye jouissaient de certains privilèges attachés à leurs fonctions. Ainsi, Louis XIV, par lettres de l'année 1704,

dispensa les officiers de justice seigneuriale de l'obligation de se faire recevoir aux siéges des justices royales. Il leur accorda à tous, juges, lieutenants, avocats, procureurs fiscaux et greffiers, dispense de loger les gens de guerre, de faire le guet et la garde, et de faire le service de la milice.

CHAPELLE DE N.-D. DU VŒU.

On sait que l'impératrice Mathilde, fondatrice de l'Abbaye de N.-D. du Vœu, fit aussi construire au XII[e] siècle une petite chapelle en l'honneur de la Ste-Vierge, près de l'anse de Chantereyne, dans l'enceinte actuelle du port militaire. Cette chapelle ayant été détruite par le temps, une nouvelle chapelle de N.-D. du Vœu fut construite plus loin de la mer. Elle s'élevait à environ 100 mètres nord-est de la porte extérieure du nouvel hôpital de la marine.

L'association de N.-D. du Vœu, qui était établie dans cette chapelle depuis longtemps, fut très florissante de 1818 à 1830, sous la direction du pieux et savant abbé Demons, qui reçut des ornements en tapisserie brodés par les duchesses d'Angoulême, de Berri et d'Orléans. La chapelle, démolie en 1850 pour les travaux des fortifications, a donné son nom, ses ornements et son association à la nouvelle église de N.-D. du Vœu.

JUSTICE.

La manière de rendre la justice n'était pas autrefois simplifiée et centralisée comme elle l'est aujourd'hui. Il y avait à Cherbourg plusieurs sortes de tribunaux.

1° Nous avons vu que l'Abbaye de N.-D. du Vœu avait son tribunal, dont le bailli et les juges étaient à la nomination de l'abbé, et qui statuait sur les personnes et les choses relevant de l'Abbaye.

2° Les affaires ecclésiastiques étaient jugées à Valognes par le tribunal de l'Officialité, que le curé de Valognes, sous le titre d'official, présidait de droit, et dont le curé de Chérbourg était, au XV° et au XVI° siècles, le président de fait, avec le titre de vice-official.

3° Les crimes et délits maritimes relevaient du tribunal de l'Amirauté, qui avait un procureur du Roi et des juges nommés par le grand amiral de France.

4° Cherbourg avait aussi un tribunal de police, avec un premier juge qui eut pendant 150 ans le titre de vicomte, et un procureur du Roi de ville ou de police. Le greffier de ville ou de police était aussi ordinairement chargé de la tenue des comptes des trésoriers de l'église paroissiale. Le lieutenant-général de police, qui n'existait pas encore au commencement du XVIII° siècle, devint bientôt la première autorité administrative et politique de la cité.

5° Il y avait encore les juges des traites foraines ou du quart bouillon, qui statuaient sur les délits relatifs aux droits de perception.

6° Les affaires civiles et criminelles étaient communément portées au tribunal de Valognes, qui était présidé par un lieutenant-général du bailli de Cotentin.

7° En appel, les affaires civiles et criminelles étaient jugées au Présidial, dont les assises se tenaient ordinairement à Coutances, et quelquefois dans une autre ville du bailliage.

8° Enfin le Parlement de Rouen prononçait en dernier ressort sur toutes les affaires litigieuses.

BAILLIAGE DU COTENTIN.

Le Bailliage du Cotentin était l'un des sept ressorts judiciaires du Parlement de Rouen. Sa juridiction, qui comprenait d'abord la plus grande partie de l'évèché de Coutances, s'étendit sous Louis IX sur le pays d'Avranches et de Mortain. Le Bailliage fut alors, dit M. Delisle, partagé en cinq vicomtés, dont les chefs-lieux étaient Coutances, Valognes, Carentan, Avranches et Mortain.

Cherbourg et tout le nord de notre presqu'île relevaient de la vicomté de Valognes. Quelquefois, comme en 1590, le tribunal, ainsi que le bureau des tailles de Valognes, étaient transférés à Cherbourg, mais seulement à cause et pour la durée des troubles politiques, dont Valognes n'était pas exempt.

Cherbourg fut deux fois érigé en vicomté. Ce fut d'abord, dit M. Demons, en 1419, par Henri V, roi d'Angleterre. Les archives indiquent en effet, le nom du vicomte de Cherbourg de 1419 à 1425. Mais il semble qu'il n'y avait plus de vicomte à Cherbourg dès 1439-1440, puisque l'on voit à cette époque le lieutenant-général du vicomte de Valognes venir à Cherbourg pour y tenir les Plaids de la sergenterie de Tollevast.

M. Demons dit encore que Louis XIII rendit à Cherbourg sa vicomté en 1636. Le premier vicomte du XVII[e] siècle, le premier du moins dont le nom figure daus les archives, ne date que de 1656. La vicomté de Cherbourg fut supprimée en 1771.

La maison de justice de Cherbourg était située près des halles, sur la place actuelle de la Trinité, et portait un double nom : l'Auditoire et la Juridiction.

TABLEAU DES GRANDS BAILLIS DU COTENTIN

qui ne figurent pas sur les listes de MM. de Chantereyne et Delisle, ou pour lesquels les archives nous ont fourni de nouvelles dates.

Le plus ancien *Baillif de Costentin* dont nos archives aient conservé le nom est Raymont Passemer, que M. L. Delisle n'a vu cité qu'une fois, le 14 février 1303. Nous l'avons trouvé, au chartrier de l'Hôtel-Dieu, dans un acte passé entre le prieur Jehan Cabieul et Jehan Bacheler, pour un héritage qui *était en la main du Roy par cri et par haro, le mercredi après la circoncision de Notre Seigneur, l'an de grâce mil trois cens et deux.*

1369 1370	Guillaume Dourden, bailli du Cotentin pour le roi de Navarre.		
1375.....	Raoul de Craves, bailli du Cotentin pour le roi de Navarre.		
1403.....	Noble homme Robert, seigneur de Pelletot,		bailli du Cotentin.
1427 1428	N. hme Jehan Harpeley, chevalier,		id.
1431.....	N. hme Thomas Tunstalln,	id.	id.
1439 1441	N. hme Hue Spencier, écuyer,		id.
1543 1556	Jacques Davy,	id.	id.
1575 1591	Richard Le Cesne, seigneur de Pont-Rilly.	id.	id.
1591 1599	Michel de Montreuil, sieur de La Chaux, gendre de Richard Le Cesne, et gouverneur de Cherbourg, bailli d'épée du Cotentin.		
1682.....	Bon-Thomas Castel, marquis de St-Pierre-Eglise, bailli du Cotentin.		

En 1718, à la mort d'Antoine de la Luzerne, marquis de Brévands, la charge de grand bailli resta vacante jusqu'en 1726 ou 1727. Il faudrait donc effacer le nom de Luc-François Duchemin, de la liste de Mr de Chantereyne.

Le marquis Henri de Fontenay, neveu d'Antoine de la Luzerne et gouverneur de Cherbourg où il était né, fut nommé grand bailli d'épée du Cotentin, peu de temps avant le jour où il prit séance au parlement de Rouen, 12 août 1727. Ses lettres de provisions furent ensuite enregistrées au bureau des finances de Caen.

En 1753, le marquis de Fontenay se démit de sa charge de grand bailli, en faveur de Pierre-Marie-Maximilien Le Vicomte, marquis de Blangy, qui venait d'épouser Marie-Anne le Berseur, sa nièce. La commission du marquis de Blangy, comme grand bailli d'épée du Cotentin, porte la date du 1er octobre 1753.

Il fut le dernier des grands baillis du Cotentin.

MAGISTRATS DE LA VICOMTÉ DE VALOGNES, ET AUTRES FONCTIONNAIRES DU BAILLIAGE ET DU PARLEMENT.

1299..... Robert Fortin, garde du scel de la Vicomté.
1303..... Robert de Conflans, id.
1313..... Oudin (ou Gudin) de St-Crépin, id.
1314 1323 Gilles Pasquier, id.
1316..... Jehan de Grandiancourt, id.
1317..... Richard Belael préside à Cherbourg les Pleds de Tollevast, pour la vicomté de Valognes.
1324..... Jehan Lemperière, garde du scel.
1332 1336 Bertauld Jobelin, id.
1338..... Jehan Jobelin, id.
1343 1363 Thomas Jobelin, clerc, id.
1355 1372 Jehan Lenglois, id.
1364 1370 Gérard de Crepon, vicomte de Valognes.
1367..... Guillaume de Bieville, lieutenant du vicomte
1372 1376 Raoult Lemperière, garde du scel.
1392 1411 Jehan Pélerin, prêtre, id.
1403..... Thomas de Hethehou, lieutenant-général du bailli Robert.
1405 1419 Guillaume Burnel, clerc, garde du scel.
1412 1418 Jehan Raoult, dit Pélerin, clerc, id.

1414..... Pierre de la Roque, vicomte de Valognes. Le même est appelé, en 1427, lieutenant-général du bailli Harpeley.
1415 1417 Michel Duquesnay, prêtre, garde des sceaux.
1420 1448 Jehan Fort-Estu, chevalier, id.
1427..... Jehan De Beaulx, vicomte de Valognes.
1427..... Lion ou Léon Baudouin, lieutenant-général du vicomte.
1428..... Thomas Le Cauf, lieutenant du grand bailli de Harpeley.
1431 1439 Robert Jozel, lieutenant-général du bailli du Cotentin, es assises tenues à Valognes.
1431..... Thomas de Clamorgam, vicomte de Valognes.
1431 1440 Simon Davy, lieutenant-général du vicomte.
1439 1440 Guillaume Osber, vicomte de Valognes.
1441..... Nicolas Dixms, lieutenant-général du bailli Hue Spencier.
1456 1464 Thibault Lecteron (ou Letteron), lieutenant-général es bailliages de Caen et Cotentin.
1479..... Olivier Barbier, ou Le Barbier, écuyer, lieutenant-général et garde des sceaux de la vicomté de Valognes.
1491 1506 Artur Reviguier, écuyer, garde de sceaux de la vicomté.
1492..... Michel Corbin, vicomte de Valognes.
1507 1526 Yves Le Mercier, écuyer, garde des sceaux de la vicomté.
1510..... Michel Le Cappon, lieutenant du vicomte de Valognes.
1521 1554 Jehan d'Anneville, lieutenant-général du bailli du Cotentin.
1515 1521 Pierre Le Cappon, lieutenant de la vicomté.
1537 1558 Pierre Moustier, écuyer, garde des sceaux de la vicomté de Valognes.
1550 1560 Thomas Laguette, capitaine et vicomte de Valognes.
1553..... P. Jenne, procureur du Roy.
1554..... Gilles d'Anneville, écuyer, lieutenant-général du bailliage.
1555..... d'Eygremont, lieutenant du vicomte.

1558 1559 Sanson Le Goubey, procureur du Roi de l'élection de Valognes.

1560 1563 Gilles Dancel, sieur de Quinéville, lieutenant-général civil, et juge criminel en bailliage et siége présidial du Cotentin.

1562..... Le sieur Lucas, sénéchal de Valognes.

1563..... Guillaume Bastard, écuyer, lieutenant particulier du bailli, en la vicomté de Valognes.

1570 1571 Richard Le Cesne, ou Le Chesne, écuyer, sieur de Négreville, garde des sceaux de la vicomté de Valognes; charge qu'il conserva plus tard avec son titre de bailli du Cotentin.

1577..... Jacques Moustier, garde des sceaux pour la Sergenterie de Tollevast.

1594..... Guillaume Parent, garde des sceaux de la vicomté de Valognes.

1598 1602 Jacques Poërier, écuyer, lieutenant-général, président au bailliage du Cotentin. Le même Jacques Poërier, seigneur et patron d'Amfreville et du Theil, était, en 1610-1620, président en la cour de Rouen, et garde héréditaire des sceaux royaux des obligations de la vicomté d'Alençon en Cotentin.

1600..... Antoine du Moustier, écuyer, sieur de Lalier, lieutenant en la vicomté de Valognes.

1630..... Guillaume Plessart, écuyer, seigneur et patron de St-Martin, procureur du Roi, à Valognes.

1633..... Robert de Franquetot, lieutenant général de la vicomté de Valognes.

1639 1641 Louis du Moustier, écuyer, sieur de Ste-Marie, lieutenant général de la vieomté.

1641..... Guillaume Bazan, capitaine, vicomte de Valognes.

1650 1651 Jacques Beaudrap, écuyer, sieur de la Prunerie, lieutenant particulier du vicomte de Valognes.

1653 1655 Jacques Le Scelierre, sieur des Noettes, lieutenant vicomtal de Valognes, puis vicomte de Cherbourg.

1661..... Adrien Poirier, seigneur et patron de Fontenay, président au Parlement de Rouen, garde héréditaire des sceaux de la vicomté de Valognes.

1663..... Pierre Mangon, écuyer, sieur du Houguet, vicomte de la capitainerie de Valognes.

1677..... Le Seigneur, garde des sceaux royaux de la vicomté de Valognes.

1681 1684 Jacques du Moustier, écuyer, seigneur et patron de Flottemanville, etc., lieutenant général civil et criminel au bailliage de Cotentin, maire de Valognes en 1710.

1688 1712 Pierre Bazan, seigneur et patron de Montaigu et Querqueville, lieutenant général du bailliage, à Valognes.

1695 1696 Pierre Soleil, sieur de la Polle, de Cherbourg, vicomte de Valognes.

1699 1717 Jean Demons, écuyer, lieutenant général de bailliage et siége présidial de Cotentin, à Coutances.

1720..... X. de St-Germain, assesseur en bailliage et vicomte de Valognes.

1725..... Bon René Ruel, vicomte de l'ancienne vicomté de Valognes, en présence duquel eut lieu en l'auditoire de Cherbourg, la nomination du prieur Cresté.

Vastel, de Cherbourg, procureur au Parlement de Rouen.

1723 1746 Jean-Charles Le Pigeon, écuyer, seigneur, patron et châtelain de Magneville, maire de Valognes, lieutenant général civil et criminel du bailliage du Cotentin, lieutenant général de police pour Valognes, Cherbourg et dépendances.

1736..... Du Mesnildot, procureur du Roi, à Valognes.

1738..... Le sieur de Beaumont, premier et ancien avocat au bailliage de Valognes et Cherbourg.

1740..... G. de Laillier, lieutenant particulier au bailliage.

1754..... Robert-Alexandre-Jean-Baptiste Le Pigeon de Magneville, lieutenant général de police de Valognes et Cherbourg. A la mort de Robert Le Pigeon, en 1755, Cherbourg eut son lieutenant particulier de police.

1760..... Guillaume-Louis Darthenay, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Valognes.

VICOMTES ET AUTRES MAGISTRATS DE CHERBOURG.

(Ils étaient presque tous originaires de cette ville).

1422 1425 Guillaume Girot, vicomte de Césarbourg, sous la domination anglaise, est le premier chef de la justice civile à Cherbourg, dont le nom se rencontre dans nos archives. Il est assez probable qu'il fut nommé à cette charge dès sa création, en 1418 ou 1419.

1418 1421 Pierre de Lastelle, garde des sceaux de la vicomté de Cherbourg.

1423 1425 Guillaume Dumarest, lieutenant général du vicomte de Cherbourg. On ne sait en quelle année la vicomté de Cherbourg fut supprimée, ou réunie à celle de Valognes. Ce fut probablement à l'époque de l'expulsion des Anglais, en 1450.

1623..... Landrin, greffier de police.

1656 1676 Jacques Le Scelierre, sieur des Noettes, vicomte de Cherbourg. (Il était de la noble famille de Thyeuville).

1660..... Guillaume Le Scelierre, fils de Jacques, sieur de Grimesnil, lieutenant vicomtal.

1677 1690 Le même, vicomte, juge ordinaire et politique de Cherbourg, fut inhumé le 19 juin 1690 par M. de Camilly, vicaire général de Coutances.

1683 1687 Jean-Baptiste Le Scelierre, greffier héréditaire des arbitrages et greffier de police.

1690 1719 Louis Le Scelierre, sieur des Noettes, frère de Guillaume, vicomte de Cherbourg et de Tollevast.

1695 1705 André Belhoste, sieur de l'Epine, procureur du Roi de Cherbourg.

1697..... Nicolas Dutot, lieutenant général civil et criminel aux Traites foraines.

1698..... Ursin Mancel, greffier de la vicomté de Cherbourg.

1707 1713 Guillaume Mignot, sieur de Préval, procureur du Roi de ville, à Cherbourg.

1711..... Richard Le Cappellain, officier de la vicomté.

1712 1717 Jean-Antoine Burnouf, substitut du procureur du Roi de ville, à Cherbourg.

1715..... MM. Groult et Demons, juges à Cherbourg, rendent une ordonnance de police contre ceux qui se livrent, le dimanche, au travail ou à la vente d'objets non nécessaires à la vie.

1716..... M. Dubois de Beaurepaire, procureur du Roi de police à Valognes, ou à Cherbourg.

1720 1742 Guillaume Le Scelierre, sieur de Grimesnil, vicomte et premier juge royal de Cherbourg.

1723 1736 Louis-François Groult, sieur de la Viéville, procureur du Roi de police à Cherbourg.

1735 1737 Pierre Le Liepvre, sieur des Varendes, procureur du Roi de ville.

1738 1770 François Bourget, procureur du Roi de police, ancien et alternatif, pour la ville et vicomté de Cherbourg, nommé par Mgr le comte de Toulouse. En 1770, il acheta l'office de procureur du Roi de la vicomté.

1743 1758 Pierre-Alexandre Gaillard, vicomte de Chg.

1749..... Charles Hébert, avocat, nommé substitut en la juridiction des Traites foraines de Chg.

1755.... Jacques-Antoine du Chevreuil, sieur du Métot, avocat au Parlement de Paris, nommé par le Roi lieutenant général de police de la ville de Cherbourg, au lieu et par le décès de Robert le Pigeon.

1759 1770 Jean-Charles-François Adoubedent, vicomte, premier juge royal de Cherbourg. (La vicomté de Cherbourg fut supprimée et réunie au bailliage de Valognes par édit du Roi, rendu à Versailles, en novembre 1771.)

1760 1770 Guillaume-François Michel, greffier de la vicomté.

1768..... M^tre Dutot Hébert, probablement celui qui est cité en 1749, est nommé substitut en la vicomté de Cherbourg par M. le procureur général du Parlement de Normandie.

1768 1776 Jacques-Nicolas Diénis de l'Aubépine, propriétaire de l'office de juge des Traites foraines, à Cherbourg.

1770 1789 Guillaume Dorange, président aux Traites foraines de la ville de Cherbourg et dépendances, était premier juge royal, en même temps que premier juge ordinaire civil et criminel du bailliage de Cherbourg.

1771 1789 M. Demons de Garantot, lieutenant général de police à Cherbourg.

1777..... A la mort de Charles Hébert, Bernard Vittrel, avocat, fut nommé substitut en la juridiction des Traites de Cherbourg.

L'ancienne vicomté de Valognes fut érigée en bailliage vers 1770, sans cesser de faire partie du bailliage du Cotentin. Voici le tableau des paroisses qui figurent au registre du bailliage, et qui nommèrent, le 9 mars 1789, les 81 députés chargés de les représenter :

Valognes, Cherbourg, Bricquebec, Barfleur, Quettehou, St-Pierre-Eglise, Alleaume.

Acqueville, Aumeville-Lestre, Anneville-en-Saire, St-Martin-d'Audouville, Ste-Marie-d'Audouville, Auderville.

Baudreville, Bricquebosq, Benoistville, Baubigny, Bretteville, Biville, Brix, Branville.

Crasville, Canville, Carneville, Cosqueville, Carteret, Canteloup, Clitourps, Cauquigny, Couville.

Digosville, Denneville.

Emondeville, Equeurdreville, Englesqueville-Lestre.

Fresville, Fierville, Fontenay, Flottemanville près Valognes, Flottemanville-Hague.

Gouberville, Gatteville, Gonneville, Gréville, Grenneville.

Herqueville, Helleville, Héauville, Haye-d'Ectot, Hainneville, Hémévez, Huberville, Le Ham, Le Homme, Hautmoitier.

Joganville. — Lieusaint.

Mesnil-au-Val, Morsalines, Montaigu, Magneville, Martinvast, Montfarville, Montebourg, Maupertus, Montgardon.

Négreville, Nacqueville, Nouainville, N.-D.-d'Allonne.

Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Ozeville, Octeville-Lavenel, Octeville-sur-Cherbourg.

Pierreville, Portbail, La Pernelle, Les Perques, Les Pieux, Picauville.

Quinéville, Quettetot, Querqueville.

Rauville-la-Bigot, Le Rozel, Réville.

Sortosville, Siouville, Sotteville, St-Germain-le-Gaillard, St-Lo-d'Ourville, St-Pierre-d'Allonne, Senoville, Sideville, St-Cyr, Sottevast, Ste-Geneviève, St-Vaast, St-Martin-du-Mesnil, Surville, St-Martin-le-Gréard, St-Floxel, St-Jean-de-la-Rivière, St-Georges-de-la-Rivière, St-Marcouf-de-l'Isle, Sortosville-en-Beaumont, St-Paul-des-Sablons, St-Martin-le-Hébert, St-Maurice, Sauxemesnil, Surtainville, St-Christophe-du-Focq, Ste-Croix-au-Bocage.

Tourlaville, Tourville, Teurthéville-Bocage, St-Germain-de-Tournebut, Tréauville, Tonneville.

Vaudreville, Urville, Varouville, Videcosville, Le Vretot, Vasteville, Le Vicel, Valcanville.

Yvetot.

Les six députés de Cherbourg élus à Valognes en séance de bailliage furent : MM. Demons de Garantot, Avoine, Groult, Dorange, Vitrel et Hautmesnil.

AVOCATS DE CHERBOURG.

Quoique le tribunal civil eût généralement son siége à Valognes, la ville de Cherbourg comptait un assez grand nombre d'avocats. Ainsi tous les verdiers et autres officiers des fermes, tous les baillis, procureurs et lieutenants du bailliage de l'Abbaye, le lieutenant et le procureur du Roi de l'Amirauté, étaient choisis dans la classe des avocats, aussi bien que le procureur du Roi de police, le président et les autres officiers des traites foraines, etc.

Nous citons ici, par ordre de dates, les noms des avocats de Cherbourg qui ne se rattachent à aucune des fonctions précitées.

De 1540 à 1600, André Le Goubey. Gilles Cabart. Jean Leroy. Nicolas Le Scelierre.

De 1600 à 1650, Louis Avoyne. Etienne Le Parmentier. Guillaume Damourette. Jacques Landrin, père. Jacques Landrin, fils. Guyon Le Guay, sieur des Mesnils. François Auvray. Pierre de la Fontaine. Jacques Symon, sieur du Longpré. Pierre Gallien, sieur de la Tollevastrie. Pierre Le Court, sieur de la Haye. Guillaume Le Fourdrey, sieur des Fosses. Pierre Soleil, sieur de la Polle. Louis de la Noue. Guillaume Cossin. Gilles Quiévastre.

De 1650 à 1700, Thomas de Saint-Germain, sieur du lieu. Pierre Le Pigeon. Pierre Robin, sieur des Fontaines. Jean Orange. Michel Quesvron, avocat au parlement. Guillaume Chevillon, sieur de Préfontaine. Guillaume Cossin, sieur du Vigny. Jacques Rizebec, diacre dispensé. Jacques Gallyen, sieur de Fleurival. Nicolas Hommest, sieur du Tot. Jacques de la Fontaine. Jean Bouvet. Guillaume Cossin, sieur de Bristot. Gallis. Gilles Quiévastre, sieur de Bellessert Louis Le Scelierre. Louis Demons, sieur du lieu. L. C. Mosqueron. Guillaume Varengues.

De 1700 à 1750, Jacques Roulland. Raoul Faullain. François Quiévastre, sieur de Valmarest, avocat au bailliage et aux vicomtés. Richard le Cappellain. Louis

de la Chapelle, doyen des avocats du bailliage. Gilles Mignot, sieur d'Apremont. Duméril-Pontas. Le Bois-selier. Richard de Baudianville. Giguet. Avoyne de Chantereyne. Jacques Nory. Le Picard, sieur du Long-pré.

De 1750 à 1790, M. Briant. René-Nicolas de Saint-Germain, assesseur en bailliage. J B. P. Gain. Le Bien-venu. Barbey. Des Prêleries. Des Fontaines Robin, de Ch., avocat à Caen. Jean-Louis Le Melletier (ou le Melquier). Leroy. Gallis. De la Chapelle. Ingouf.

GUERRE.

Les archives de la ville ne nous disent presque rien sur cet article. Je n'y ai guère trouvé que les noms des officiers militaires qui ont fait enregistrer à l'hôtel-de-ville leur nomination aux emplois qui avaient droit à des privilèges et exemptions de charges :

1665..... De la Villedieu, capitaine de l'une des deux compagnies du régiment de Picardie, en garnison à Cherbourg.

1666..... De St-Leu, capitaine d'une compagnie du régiment d'Espagne.

1666..... De St-Loup, capitaine de cavalerie, en garnison au Faubourg.

1666..... Mort de Jean-Pol Larcher, écuyer, sieur de Courperron, cavalier de la garnison.

1670..... Laurent Couppey, écuyer, sieur de la Vieville, garde du corps de la Reine.

1674..... Marin Bouet de Magneville, convaincu de désertion, est passé par les armes.

1680..... Jean-Hervé Duprey, écuyer, sieur de Sennecey, bourgeois de Cherbourg, capitaine au régiment de Normandie.

1685 1699 Charles Odot de Boniot, écuyer, sieur de Ste-Marie, bourgeois de Ch., commissaire, puis commandant d'artillerie à Ch.

1686 1694 Pierre de la Fontaine, sieur du Mont, écuyer, 1er capitaine du régnt d'Angoumois.

1699..... Jacques Cossin, sieur de Hautot, bourgeois de Ch., lieutenant-colonel d'infanterie.
1703..... Antoine Baudouin, sieur de la Bufferie, capitaine dans les armées du Roi.
1708..... Pierre de Vaux, officier de l'hôtel des Invalides.
1708..... François du Chevreuil, sieur du Métot, lieutenant dans la compagnie du capitaine René Le Sauvage, au 2e bataillon du régiment de Thorigny.
1712..... Jean Touraine, commissaire des guerres.
1718..... Le sieur de la Croix, officier du Roi.
1720..... Le sieur Delaunay, garde magasin d'artillerie, au Galet.
1721..... Jean Duhamel, garde de M. de Matignon, est nommé par ce gouverneur garde magasin d'artillerie, à la mort du Sr Delaunay.
1721..... Le sieur Dumont est définitivement nommé successeur de Delaunay, par Louis de Bourbon, duc du Maine, grand maître de l'artillerie de France.
1720 1728 Drouet de la Maillardière, commissaire ordinaire, puis extraordinaire de l'artillerie.
1721..... Le chevalier de Chantelou, commissaire provincial d'artillerie.
1724..... Le sieur Duvigny Voisin, garde d'artillerie.
1729..... Drouet de la Maillardière fils, commissaire de l'artillerie.
1732..... Le chevalier de Fontenay, frère du lieutenant de Roi de Cherbourg, est nommé commissaire ordinaire de l'artillerie au lieu et place du sieur de la Maillardière.
De 1732 à 1750, on voit MM. Dailly de Chantelou, d'Omonville de Ste-Mère-Eglise, de Fontenay, et de Biville se succéder chaque année et se remplacer tour-à-tour dans la charge de commissaire de l'artillerie.
1739..... Au mois d'octobre 1739, les 11 compagnies du régiment de Royal-la-Marine qui viennent à Cherbourg par ordre de la cour, sont logés (officiers et soldats, et malgré la réclamation des officiers) dans les maisons louées à cet effet, comme l'ont été cy-devant ceux du régiment de Périgord.

1744..... Le sieur Vittrel, garde des ordonnances du duc de Valentinois, à Cherbourg, reçoit du duc l'exemption de logement des gens de guerre, ustensiles, garde, et autres services dans la ville et au dehors; avis en est donné au lieutenant de Roi.

1746..... Mort de Mire Jean Le Jau, écuyer, seigneur de Chamberjot, ancien capitaine au régiment du Roi, chevalier de N.-D.-du-Mont-Carmel et de St-Jean de Jérusalem, inhumé dans le chœur de l'église.

1747..... Jn Bte Hervieu, garde du duc de Luxembourg, est nommé garde des magasins d'artillerie à Cherbourg, et le sieur Duvigny Voisin, garde du magasin d'artillerie du Galet.

1747..... Le sieur Dumoncel, de Martinvast, est nommé par Louis-Charles de Bourbon, commissaire extraordinaire d'artillerie, à Cherbourg, l'île de Tatihou et La Hougue.

1755..... Louis Guiffart, garde magasin des poudres et salpêtres.

1757..... Pierre-François, chevalier de Breuilly, lieutenant d'artillerie à Ch., sous la direction de Monsieur de la Roche Aymont.

1759 .... Mort du capitaine Fernagu.

1760..... Mort de Jean-Baptiste Cosnar, écuyer, sieur de Dumoutier, chevalier de St-Louis, ancien capitaine de cavalerie.

1760..... Le capitaine de Montbereau, est nommé à Cherbourg, pour le service de l'artillerie, sous les ordres de M. d'Omonville, directeur d'artillerie.

1762..... Fossier, garde d'artillerie du Gallet, est nommé garde des magasins d'artillerie.

1762..... Pellet est nommé garde d'artillerie du Gallet.

1762..... La ville loue pour trois ans les maisons que plusieurs particuliers louaient aux troupes venant en garnison, et pour lesquelles on leur payait la somme insuffisante de 12 sols par lit chaque mois.

1763..... Mr Dumoncel, de Martinvast, capitaine en 1er, est envoyé à Cherbourg, aux ordres de Mr de Clinchamps de Bellegarde, directeur d'artillerie de Normandie, et de Mr de Bosquillon, sous-directeur.

1764 1780 Louis de Costa, capitaine, puis commandant d'artillerie.

1766..... Décès du sieur de Neuville, officier au régiment de la Couronne.

1769..... Une instance est faite auprès de l'intendant, pour obtenir que le sieur Dubarry exécute enfin l'ordre qu'il a reçu de transporter les poudres de l'Etat au dehors de la ville, dans la salle Lambert.

1770..... Le régiment de la Couronne est remplacé par le régiment des Vaisseaux. L'intendant mande au 1er officier municipal que le chevalier de La Garde, lieutenant-colonel de ce dernier régiment, réclame un logement pour lui ou pour le major, quand il va en tournée de Valognes à Cherbourg, et ordonne qu'on lui procure une chambre, ainsi qu'un cabinet pour son domestique.

1778..... (ou 1718) X. Vicq, commandant la maréchaussée à Cherbourg.

1778..... « Le marquis de Jocourt, maréchal de camp envoyé en service à Cherbg, sera logé dans la maison Leroux, qu'on dispose pour lui, son personnel et 12 à 15 chevaux. Si cette maison n'était pas prête à temps, le général occupera la maison du baron de Clitourps. »

Ont signé : Dheu, commissaire des guerres à Valognes, et de Gassé, maire de Cherbourg.

MILICE BOURGEOISE.

Cherbourg avait ordinairement une milice bourgeoise, quelque fût le nombre des hommes d'armes du château. Cette milice, qui, d'après Voisin-la-Hougue, n'avait qu'un seul chef avant 1562, reçut alors une nouvelle organisation. Charles IX divisa la bour-

geoisie en quatre compagnies, et donna aux quatre commandants le titre de capitaines de quartier. Ils étaient sous les ordres supérieurs du gouverneur ou commandant militaire de la place.

Les capitaines, ainsi que les lieutenants, étaient élus pour plusieurs années. Un grand nombre d'entre eux paraissent avoir conservé le commandement jusqu'à un âge avancé. Les capitaines de quartier étaient au rang des premières autorités de la ville. Ils présidaient quelquefois les assemblées publiques, à la place des échevins. A l'église, ils occupaient le 1er banc de la confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, qui reçut ainsi le nom de Banc des capitaines.

1563..... Louis Groult, grand père du curé de ce nom, fut l'un des premiers capitaines de quartier.
1596..... Jean Groult....... capitaine.
Vers 1610. Thomas Groult, père du curé, id.
Vers 1640 Jean Gireult, sieur des Bricques, id.

OFFICIERS PRÉSENTS AU SIÈGE DE VALOGNES EN 1649 :

Philippe Lohier, sieur de Noiremare, 1er capitaine de quartier; — Nicolas Le Fourdrey, sieur du Pont, capne; — Jacques Cauvin, sieur des Fosses, idem; — Nicolas Girard, sieur de la Madeleine, lieutenant, plus tard capitaine; — François Avoyne, sieur de Chantereyne, idem; — Richard Scelles, sieur de la Chesnée, idem.

1659... Guillaume Groult, sieur des Croix, 1er capitaine.
1660... François Tanquerey, sr de la Communière .... capitaine.
1664... Jean Symon, sr de St-Jean....... id
1664... Nicolas Lefourdrey, sr du Pont... id.
1664... Philippe Lohier................ lieutenant.
1664... Thomas Paulmier............... id.
1674... Guillme Groult, sr de Marville, lieut. de quartier.
1676... Jacques le Fourdray, sr des Rocqueries........... 1er capitaine de quartier.

1676... Nicolas Le Gay, s^{r} des Mesnils.. capitaine.
1678 83 Philippe Lohier, s^{r} de Noiremare, 1er capitaine.
1678 84 Pierre Robin, s^{r} des Fontaines, avocat, capitaine.
1678 84 Guillaume Couey, s^{r} du Mesnil, lieutenant, plus tard capitaine.
1678 84 Guillaume Cossin, s^{r} de Bristot.... lieutenant.
1678 84 Louis Groult, s^{r} de Préfontaine... id.
1678 84 Jacques Postel.................... id.
1679 91 Nicolas Hommest, s^{r} Du Tot, avocat, capitaine, puis 1er capitaine.
1683... Jean du Sauvage, s^{r} du Perrey.... capitaine.
1683... Gilles Bonnissent, s^{r} du Cauchin... id.
1683... Gilles Quiévastre, s^{r} de Bellessert.. id.
1683... François De la Fontaine, s^{r} du Mont, id.
1683... Nicolas Girard, s^{r} de la Madeleine, lieutenant.
1683... Michel Le Boisselier, s^{r} de la Chesnaye. id.
1684 91 Jacques Cauvin, s^{r} des Fosses....... id.
1685... Michel Germain, s^{r} de la Fontaine, capitaine.
1686 91 Jacques le Fourdray, s^{r} des Rocqueries............. capitaine de quartier.
1686 91 M^{tre} Gilles Bonnissent.. id.
1686 91 M^{tre} Nicolas Noyon, s^{r} des Vallées, id.
1690... Etienne Langevin.. lieutenant de compagnie.
1690... Louis d'Orange..... id. de quartier.
1692.. M^{tre} Antoine Bouillon, s^{r} Dufresne, capitaine.
1693 94 M^{tre} Cabart, s^{r} de la Prairie, capitaine.
1693 94 François Le Boisselier, s^{r} des Grands Prés, id.
1693 94 Pierre Baudouin...... id.
1693 94 M^{tre} Michel Le Fourdray, lieutenant de quartier.

En 1693, il existait à l'église paroissiale un service religieux fondé pour les capitaines de quartier.

Par suite de l'édit de 1694, et par arrêté particulier du 5 octobre même année, le nombre des officiers de Cherbourg fut ainsi fixé : 1 colonel, 1 major, 3 capitaines et 4 lieutenants. Ces offices ayant été ensuite unis et incorporés au corps des maire-échevins

et habitants, les maire-échevins proposèrent, en décembre 1694, à l'intendant Foucault qui les accepta et approuva, ceux des habitants qui avaient été jugés les plus capables de bien remplir ces fonctions, savoir :

Colonel, Louis de la Noue, avocat; — major, Gilles Serrot; — capitaines : Jean Fossard, 1er capitaine de quartier; Guillaume Vastel, sieur du Marest; Thomas Groult, sieur des Ormeaux; — lieutenants : Jacques Le Liepvre; Hervé Couey, sieur du Mesnil; Thomas Le Monnier, sieur des Rivières, capitaine-lieutenant de la compagnie colonelle; Guillaume Mignot, Sr de Préval; François Viel; Jean Groult, lieutenant, puis capitaine de quartier.

De 1710 à 1721, on voit figurer les noms qui suivent :

Louis de la Noue, avocat, colonel des milices bourgeoises; — Gilles Serrot, major; — Jean Fossard, 1er capitaine; — Nicolas Vastel, sieur du Marest, capitaine; — Nicolas Groult, sieur de la Communière, id.; — X. Lemonnier, capitaine-lieutenant de la colonelle de la ville; — H. Lefourdrey, lieutenant, id.; — Hotot Cossin, colonel d'infanterie, lieutenant; — Jean-Baptiste Postel, officier de quartier; — Langevin, sous-lieutenant; — G.-L. Dorange, officier; — Duprey Viel, id.; — de St-Germain, id.; — de la Croix, id.

Telle était l'organisation de la milice bourgeoise, lorsque Jacques de Matignon, lieutenant général des armées du Roi en Normandie, adressa, en 1721, aux échevins, une lettre dont la copie se voit à l'hôtel-de-ville. Il s'y plaint du service militaire de Cherbourg; il rétablit les huit compagnies telles qu'elles existaient avant l'édit de 1694, et ordonne qu'on fasse immédiatement l'élection de tous les officiers qui seront nécessaires pour les anciennes et pour les nouvelles compagnies; puis il commande un service régulier et personnel. Tout bourgeois doit servir quand il n'est pas légitimement empêché. Celui qui a un empêchement légitime, par maladie, etc., est dis-

pensé pour toute la durée de l'empêchement, et n'a pas à se faire remplacer. Celui qui, sans cause légitime, manque au service, subira 24 heures de prison pour chaque délit.

Le 17 août 1721, Jacques de Matignon écrivait au commandant du Sauvage et lui donnait l'ordre d'aller faire à la mairie l'ouverture de sa lettre de nomination des capitaines des quatre compagnies nouvelles; il ordonnait par la même lettre aux quatre nouveaux capitaines de lui présenter des candidats pour les fonctions de lieutenants et d'enseignes. Il réitérait pour tous l'ordre de bien faire le service, de porter immédiatement à 800 le nombre des soldats de milice bourgeoise, et de faire alternativement le service par demi-compagnie.

Au mois d'octobre suivant, le gouverneur écrit de nouveau : qu'après avoir lui-même nommé les capitaines et les lieutenants, il demande que les capitaines nomment par eux-mêmes les enseignes, sergents et caporaux, et lui présentent les noms de ceux qu'ils croient les plus capables d'être sous-lieutenants.

« Il n'importe pas qu'il y ait eu ou non des sous-
» lieutenants avant 1694; je juge ces officiers néces-
» saires pour le bien du service. Je veux bien du
» reste que les officiers comptent parmi les 100 hom-
» mes dont chaque compagnie sera formée. »

Il dispense du service militaire : les officiers de judicature pourvus du titre de conseillers du Roi; les avocats postulants, les valétudinaires, les sexagénaires, ceux au-dessous de 20 ans, les écoliers étudiants, et en général ceux que le commandant et les échevins jugeront impropres pour ce service. Il ajoute qu'il faut faire la liste des hommes qui, n'étant pas compris dans les 800 incorporés, devront servir de réserve

pour tenir toujours les compagnies au complet. « Les » médecins sont dispensés par leur licence; mais vous » ne tiendrez pas compte des réclamations des chi- » rurgiens, ni des habitants qui se prétendent offi- » ciers dans les milices des côtes : ils doivent le » service à Cherbourg tout le temps qu'ils ne le font » pas ailleurs. »

M. de Matignon donnait en même temps l'ordre aux bourgeois de procéder immédiatement à l'élection d'un nouveau receveur des deniers municipaux; et aux anciens échevins de rendre incessamment leurs comptes, « surtout Groult de la Communière qui a » fait résistance, et dont je surveillerai le compte tout » spécialement. Je me déclarerai moi-même haute- » ment contre ceux qui différeront trop de donner » leurs comptes. »

Capitaines et lieutenants nommés en 1721 :

De St-Germain, ancien officier de cavalerie; Bourdon, sr des Chesnées, officier de marine; Delaunay, lieutenant de l'une des anciennes compagnies; Delaporte d'Arras, ancien lieutnt de grenadiers, régimnt-Tolland; Duquesney Dorange, ayant servi au régiment de Villemont; Desnoettes Postel, ancien sous-lieutenant; Duvigny d'Arras, ancien lieutnt au régiment de Noraille; Langevin d'Octeville, sous-lieutenant de l'une des anciennes compagnies; Duval Postel, id; Duprey-Viel, fils et héritier du sr Viel, titulaire d'une lieutenance; Le Scelière; De Préfosse-Avoyne; Burnouf; Norry.

Tous ces officiers consignèrent dès le mois d'octobre 1721 une sorte de protestation sur les registres de l'hôtel-de-ville, déclarant qu'ils n'acceptaient leurs fonctions que pour obéir aux ordres de Monseigneur de Matignon. Le gouverneur ne tint pas compte de ces dispositions, et ordonna en 1722 de prélever sur les octrois de la ville les frais de bois, chandelle et drapeaux des huit compagnies de milice, ainsi que les

10 livres à payer à chacun des tambours. Mais en 1723, le major Gilles Serrot, le capitaine Nicolas Groult de la Communière (celui-là même dont le gouverneur avait signalé la résistance) et les autres officiers des quatre anciennes compagnies, Nicolas Vastel, Charles F[ois] de Beaumont, J[n] J[qs] Postel, etc., réclamèrent officiellement contre la nouvelle organisation. Alors intervint la décision suivante :

« Le conseil d'Etat, considérant : que les officiers approuvés par suite de l'organisation de 1694, furent obligés de négliger leur commerce, de faire garnison et de payer leurs offices pour en décharger la ville; qu'ils furent obligés, en 1701, 1704 et 1710, de payer quatre finances considérables pour être maintenus dans lesdits offices; que leurs quatre compagnies ont été plus tard divisées en huit; que le S[r] comte de Matignon a donné des brevets à de nouveaux officiers qui partageaient les honneurs sans avoir rien payé, même à des étrangers, à qui on a donné plus de pouvoir et de dignité qu'aux anciens; tandis qu'au contraire les charges de ceux-ci devaient, autant que possible, passer à leurs enfants, et que si, à la mort du père, un de ses fils en était capable, il devait lui succéder dans sa charge, de préférence à tout autre; à ces causes, ordonne de réduire les compagnies et de les rétablir entièrement comme à l'époque de leur première formation. » Cette décision fut signifiée au comte de Matignon, et son exécution confiée à l'intendant de la Généralité.

En 1724, à la mort du colonel de la Noue, Jean le Jau, capitaine au régiment du Roi, fut nommé colonel de la milice bourgeoise. Il fut révoqué, ainsi que le major de place Le Sauvage, par suite des démêlés qu'ils eurent ensemble pour leurs fonctions, par le

lieutenant de Roi, marquis de Fontenay. Il fut sans doute remplacé comme colonel par Paul-Nicolas Serrot, du Cauchin.

Gilles Serrot conserva sa charge de major de la milice bourgeoise jusqu'à sa mort.

En 1728, Nicolas Vastel était 1er capitaine.

En 1738, de Beaumont, 1er avocat du bailliage, capitaine de quartier.

— Jean-Bte Groult, sieur des Fontaines, id.

En 1750, le lieutenant de Roi, marquis de Fontenay, nomme le tambour-major de la milice bourgeoise, et le charge d'instruire les autres tambours au moins une fois le mois, un jour de dimanche ou de fête; il lui cède pour bénéfice les bans et proclamations publiques.

A la mort du major Serrot, en mai 1751, René-Isaac de St-Germain, ancien officier de la milice, est autorisé par la communauté des bourgeois à désintéresser le fils Serrot des finances, frais et loyaux coûts payés par le sieur son père, et à se faire, à ses frais et risques, reconnaître major par qui de droit. — Par lettres patentes, du 8 janvier 1752, le Roi donne au sieur R. J. de St-Germain, sieur de Rouverou, pendant deux ans gendarme de sa majesté, l'office de major de milice bourgeoise, auquel il a été présenté par les héritiers du Sr Gilles Serrot.

Le 30 décembre 1755, Nicolas Frigoult, âgé de 25 ans, est nommé par le Roi à l'office de colonel de la milice bourgeoise : « office vacant en nos revenus » casuels par la mort de Paul-Nicolas Serrot du Cau- » chin, et levé par ledit Sr Frigoult, suivant la » quittance de notre trésorier. »

En 1756, Dominique-Nicolas Groult, sieur de l'Ormière, était capitaine de quartier. En juin 1758, le

major de place Le Sauvage signale aux bourgeois plusieurs postes vacants dans la milice. Ils sont remplis par l'élection des officiers sous-lieutenants : Louis Gibert, Thomas Henry, et Piqueray fils, que la communauté propose à l'approbation du baron de Copley. Frigoult de la Croix était encore colonel de la bourgeoisie en novembre 1775.

Au mois de mai 1775, Anne-Pierre, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, garde de l'Oriflamme, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et son lieut[nt]-général en Normandie et y commandant pour sa majesté, nomma le sieur Jean-François de Caubisson de Bailly, major des troupes bourgeoises de Cherbourg.

Il nommait en même temps :

Alexis Caubisson de la Tourelle à la charge de capitaine de la 3e compagnie des troupes bourgeoises; — René Frigoult, capitaine de la 4e compagnie; — Jean-François Postel, sieur de Longbois, lieutenant de la 1re compagnie; — Edmond Viel de Hautmesnil, id. de la 2e; — Robert-Adrien Postel de Fontenelles, id. de la 3e; — Jean-Baptiste Bonnissent, id. de la 4e; — Charles-Guillaume Mauger, aide-major des troupes bourgeoises.

Le 10 juin suivant, la communauté protesta officiellement *contre ces nominations attentatoires à ses droits*, mais toutefois, par égard pour monseigneur le maréchal gouverneur, *dont la religion avait été surprise*, elle fut d'avis de reconnaître et d'enregistrer lesdites nominations.

Elle accepta de même les nominations des sous-lieutenants et enseignes :

Bon-Thomas Couey du Couësel; — Hervé Couey des Essarts; — Pierre Couey du Longpré; — Nicolas Liais, sieur du Rocher; — Jérôme Groult, sieur des Fontaines; — Jacques Postel, sieur de la Prunerie; — Jean-Baptiste de la Planché; — Isaac Belhoste, sieur de Grandcamp; — Nicolas Bienvenu, sieur de Villemont.

MILICE GARDE-COTE.

Nous ignorons à quelle époque remonte l'institution des milices chargées de garder le littoral. Mais elle doit être très ancienne pour les côtes de Normandie, qui furent toujours si exposées aux attaques de l'ennemi. Gilles de Gouberville cite en plusieurs endroits de son manuscrit les milices gardes-côtes des environs au milieu du XVIe siècle. Nos archives ne mentionnent ces milices qu'au commencement du XVIIIe siècle.

Le dernier jour de septembre 1712, Anthoisne Baudouin, sieur de la Bufferie, bourgeois de Cherbourg, fit enregistrer à l'hôtel-de-ville sa commission de capitaine d'une compagnie de milice garde-côte :

« Louis, Roi de France et de Navare, à notre cher et bien-aimé le s^r de la Bufferie, salut. Par notre édit du mois de février 1705, nous aurions créé des charges de capitaines généraux des côtes maritimes de notre Royaume, afin de pourvoir à la garde et sûreté d'icelles, auxquels capitaines généraux nous avons accordé la faculté de remplir les places de capitaines des compagnies de milice garde-côte; et comme il est très important pour le bien de notre service de nommer une personne capable de discipliner les milices dans chaque capitainerie, en attendant que les places de capitaines généraux garde-côte soient remplies, nous avons cru que nous ne pouvions pas faire un meilleur choix que de vous, par la confiance que nous prenons en votre capacité, expérience, valeur et bonne conduite. A ces causes et autres, à ce nous mouvant, nous vous avons commis, ordonné et étably, et par ces présentes signées de notre main, commettons, ordonnons et établissons capitaine d'une des

compagnies de milice dans la capitainerie générale garde-côte du Valdesaire, que vous commanderez, conduirez et exploiterez sous notre authorité, sous celle de notre cher fils le comte de Toulouse, amiral de France, sous celle du gouverneur et lieutenant général de la province..., tenant la main à ce que ladite compagnie vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions recevoir de plaintes; et ce jusqu'à ce qu'il soit par nous pourvu à la charge de capitaine général, de ce faire, vous donnant pouvoir, commission, authorité et mandement spécial; mandons à notre dit fils, etc., audit gouverneur, etc., de vous faire reconnaître et obéir en ladite qualité de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra; car tel est notre plaisir.

» Donné à Versailles, le deuxième jour du mois de juin l'an de grâce 1708. » LOUIS. »

En 1712, Le Roux était capitaine de la compagnie des mobiles gardes-côtes du Val-de-Saire. Il avait pour lieutenant le sieur des Fontaines Robin, successeur du sieur Gigault de Marennes; — Bienvenu Vairagnes, ou Vairagues, était capitaine général des côtes de Cherbourg; — De la Haye, capitaine d'une compagnie de milice garde-côte, avait pour lieutenant De Monthaley; — Vastel et Jn-Fois Benoist étaient aussi officiers de la milice garde-côte.

En 1734 et en 1742, la ville de Cherbourg, informée qu'elle était comprise sur l'état des milices garde-côtes et chargée de former un nombre considérable de miliciens, députa l'un des échevins et un avocat pour obtenir de l'intendant l'exonération de ce service. Elle envoya même un avocat à Paris, auprès du cardinal Fleury et des ministres de la guerre et de la marine, pour soutenir ses priviléges, spécialement celui dont elle avait toujours joui en récompense de ses

autres services, de ne jamais fournir de soldats de milice. J'ignore le résultat de cette démarche.

En 1762, la garde des côtes de Normandie était divisée en 3 capitainerie, générales, sous le nom de haute, moyenne et basse Normandie.

La capitainerie générale de la Basse-Normandie avait la même étendue de côtes que le département actuel de la Manche, et comptait 12 capitaineries.

Elles portaient le nom de capitaineries de Cotentin, de la Hougue, du Val-de-Saire, de Cherbourg, de la Hague, de Porbail, de Créances, de Coutances, de Granville, de Genets, d'Avranches, de Pontorson.

La capitainerie de Cherbourg se composait de 5 compagnies et de 26 paroisses : 1° Bretteville, Digosville, le Theil; 2° Tourlaville, le Mesnil, Octeville; 3° Equeurdreville, Nouainville, Flottemanville, Sideville, Martinvast, Hardinvast; 4° Urville, Querqueville, Hainneville, Tonneville, Nacqueville, Branville, Gréville; 5° Saint-Malo-d'Omonville, Eculleville, Digulleville, Omonville-la-Rogue, Saint-Germain-dès-Vaux, Jobourg, Auderville.

MARINE.

Cherbourg possédait un siége d'Amirauté, c'est-à-dire une administration et un tribunal chargés de régler et de juger les affaires de la marine et du commerce maritime de Cherbourg et des côtes voisines. L'Amirauté de Cherbourg et toutes celles de cette partie du littoral de Normandie formaient le département maritime du Havre. Le lieutenant de l'Amirauté, le procureur du Roi de l'Amirauté, etc., étaient à la nomination du grand amiral de France.

Les archives de la ville ne fournissant presque aucun renseignement sur cette administration, nous

n'aurons guère qu'à donner la liste des fonctionnaires qui y sont mentionnés, et dont la plupart étaient avocats et bourgeois de la ville :

1550 1562 Jacques du Moucel, sieur de St-Nazer ou de St-Nazaire, lieutenant de l'Amirauté.

1554 1561 Jehan de Famychon, écuyer, procureur du Roi en l'Amirauté.

1555..... De Coligny, grand amiral de France, visite Cherbourg et les côtes.

1555 1562 Pierre Colas, greffier de l'Amirauté.

1562..... Jehan Jullien, procureur du Roi.

1590 1593 Noble homme Gratien Dancel, idem.

1600.. .. Pierre Troulde, capitaine de vaisseau en la marine royale.

1603 1624 Guillaume Jullien, sieur de la Vallée, procureur du Roi.

1611..... Gme Dancel, capitaine de la marine royale

1630 1643 Gilles Tanquerey, procureur du Roi.

1633 1642 Bertin Lemière, lieutenant de l'Amirauté.

1644 1663 François Tanquerey, sieur de la Communière, procureur du Roi.

1653 1665 Pierre de la Fontaine, lieutennt de l'Amirauté.

1656..... Le sieur Robin, capitaine de vaisseau.

1666 1676 François de la Fontaine, sieur du Mont, lieutenant de l'Amirauté.

1677..... Le sieur des Fontaines Robin, procr du Roi.

1679 1693 Charles Le Gréard, sr de Bonnefont, lieutnt général civil et criminel en l'Amirauté.

1684 1699 René de St-Germain, sieur du lieu, procureur du Roi.

1686 1693 Jn-Bte Le Maistre, commissaire de la marine.

1689..... François Coular, ou Couloir, idem

1691..... Joachim Delesnerac, écuyer, sieur de Mesniville, conseiller du Roi, commissaire ordinaire de la marine; puis, en 1694, ordonnateur de la marine à Cherb.; enfin en 1695-98, commissaire général de la marine en Normandie.

En juin 1692, à la suite du malheureux combat naval de la Hougue, on enterra à Cherbourg Joseph de Raimondis (officier du *Soleil-Royal*, inhumé dans le chœur) et beaucoup de soldats et marins des trois vaisseaux le *Soleil-Royal*, le *Triomphant*, l'*Admirable*. En 1696, 20 autres marins, revenus des prisons d'Angleterre, moururent en ville ou à l'hôpital du Gallet.

1693..... Charles Jogue, écuyer, sieur des Herblots, commissaire de la marine.

1693..... Guillaume Mallet, commissaire des vivres.

1694..... Louis Dorange, sieur du Quesney, bourgeois, marchand, receveur au port de Cherbourg de l'amiral de France.

1694 1707 Jean-Bte Guilly, avocat au Parlement de Rouen (ex-bailli), lieutenant général de l'Amirauté de Cherbourg.

1705..... Paul Pinaulx, commissaire des vivres.

1706..... X. Le Mercier, commissaire de la marine.

1707..... Décès du sieur Lardin, officier des Invalides.

1709 1710 Jacques-Louis Germain, sieur de la Hayrie, commissaire de la marine.

1710 1743 Jacques Bouillon, sieur de Forges, lieutenant général civil et criminel de l'Amirauté.

1712..... Richard Le Cappellain, procureur du Roi.

1712..... X. Bory, commissaire de la marine.

1714..... X. Touraine, commissaire aux revues.

1716 1717 X. Clouet, commissaire de la marine. (Son père, mort en 1716, fut inhumé dans le chœur de l'église de l'Abbaye).

1718 1748 Robert Postel, sieur du Tot, procr du Roi.

1721..... Félix Bourdon, sieur des Chesnées, officier supérieur de la marine.

1725 1726 Nicolas Pottier, capitaine de navire.

1734..... Henri Poittevin, nommé professeur d'hydrographie par le grand amiral de France.

1737 1743 Charles Poittevin, nommé professeur d'hydrographie, à la place de son fils, appelé à Marseille.

1740..... Guillaume Mosqueron, sieur du Perrey, nommé maître de quai par le duc de Penthièvre, amiral de France.

1742..... Jean-Pierre Thérat, commiss[re] de la marine.

1744..... Marc-Antoine Poittevin, professeur d'hydrographie, à la place de son père.

1744..... Le sieur Gallis, éclusier.

1747..... Thomas Le Terrier, pilote lamaneur.

1748. ... Jacques-Louis Desprez, courtier des maîtres de navire.

1750..... X. Henri, greffier de l'Amirauté.

1750..... X. Delamer, nommé garde du pont.

1750..... J[n]-F[ois] de Neuville, fournisseur des vivres.

1753..... Gilles-Pierre Avoyne de Chantereyne est nommé inspecteur des fortifications du port, puis receveur de son Altesse royale M[gr] l'amiral de France.

Le port de commerce de Cherbourg avait reçu des accroissements considérables en 1688 et 1689. Les travaux furent repris en 1738, et continués en 1756, 1757 et 1758, par les entrepreneurs François Rouxel et Pierre Asselin. En 1756, le conseil d'État rendit un arrêt dans lequel on lit :

« Les négociants et habitants de Cherbourg ont représenté au Roy en son conseil, que le port construit dans cette ville en 1688 et 1689, a été reconnu tellement utile, qu'en 1738 Sa Majesté a jugé à-propos de faire reprendre les travaux, et d'y faire ajouter une écluse et des jetées, qui se trouveraient assez avancées pour que le port pût servir de retraite pendant la guerre aux navires français et espagnols. » Le même arrêt, transmis par l'intendant, autorisait la ville à faire directement le commerce avec les colonies et à servir d'entrepôt.

1757..... Jean Delamer, nommé inspecteur des ouvrages du port, aux gages de 200 livres par an.

1757..... Vincent Rabasse, courtier maritime.
1761 1762 X. Alquier, commissaire de la marine.
1761 1776 Philippe Marion de la Martinière, de Pierreville, lieut[nt] général de l'Amirauté de Cherbourg, est admis à la bourgeoisie de cette ville par arrêt du tribunal de Valognes. Le même, probablement, est appelé, en 1777, juge de l'Amirauté.
1761 1769 Le sieur Debarry, inspecteur des vivres de la marine, est chargé par l'intendant de transporter les poudres de l'Etat à l'extérieur de la ville, dans la salle Lambert. (A cette époque, on voit plusieurs marins portés à la demi-solde des invalides de la marine, à raison de 8 livres par mois).

« Le 21 janvier 1762, en l'hôtel-de-ville, la communauté ayant mûrement délibéré sur la proposition qui a été faite de donner au Roi des témoignages de son amour, de son respect et de son zèle, en offrant à Sa Majesté une petite corvette pour servir à sa marine, a arrêté que, pour parvenir à l'exécution de ce projet qu'elle accepte avec joie et avec tout le zèle que lui inspire la reconnaissance des bontés et des grâces de Sa Majesté, elle a autorisé MM. les échevins à prendre des deniers suffisants, après avoir cependant pris préalablement l'aveu et le consentement de M. l'intendant. »

En 1763, la ville, invitée à contribuer aux frais de restauration des ouvrages démolis du port de commerce, s'engagea à fournir 10,000 livres en 5 années, et sollicita à cette occasion l'établissement d'un octroi. Je ne sais s'il fut donné suite à ces propositions. J'ai seulement trouvé que par suite des devis des ingénieurs Lognet et Lavesne, les travaux urgents, qui furent mis cette année à la charge de la ville, s'élevèrent à 444 livres.

1765 1783 Thomas-Pierre Groult, procureur du Roi.

1768..... Le capitaine Félix Postel, nommé maître de quai, par Mgr le duc de Penthièvre.

En 1770, on eut à prendre des mesures sévères contre l'invasion d'une épidémie, et on afficha la proclamation suivante :

« De par le Roy,

» Et Messieurs les officiers municipaux de cette ville,

» Il est défendu sous peine de la vie à tous bateaux pêcheurs, lamaneurs ou autres, et à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'aborder aucuns navires en mer ou en rade, qu'ils n'aient été auparavant visités et vérifiés par le bateau de santé. Fait à l'hôtel-de-ville de Cherbourg, le 26 novembre 1770. »

1775..... Mort de Jacques-Antoine La Rue de Francy, commissaire de la marine.

1775..... Georges de Barry, écuyer, sieur de Richeville, garde-magasin des vivres de la marine (probablement le même que l'inspecteur inscrit en 1761).

1776..... Jn-Fois Augustin Rouxel est nommé, par l'amiral de France, chirurgien de l'Amirauté, au lieu du sieur Bienvenu.

1776..... Le sieur Delaunay est nommé, à la place du sieur Asselin, trésorier des Invalides de la marine.

1776 1792 X. Deshayes, commissaire de la marine.

1783 1785 X. Marlin de Mikran, directeur des vivres.

1787..... X Gauvain, lieutnt de vaisseau, commandant du ponton le Frédéric Guillaume.

1789..... Pierre Le Chevalier, garde général et chef éclusier du port de commerce, à la solde de 1000 livres.

INGÉNIEURS CHARGÉS DES FORTIFICATIONS DE CHERBOURG.

1687..... Augustin-François de Mollard, écuyer, sr du Plessis, ingénieur ordinaire du Roy, chargé des fortifications de Cherbourg.

1687 .... Benjamin de Combes, écuyer, capitaine au régiment de Navarre, ingénieur-directeur des fortifications de la marine.

1698..... Guillaume Mallet, trésorier des fortifications de Basse-Normandie.

1726..... Le s^r Lepetit, ingénieur en chef des fortifications de Cherbourg.

1727..... Pierre Le Liepvre, s^r des Varendes, est chargé de l'inspection des travaux de fortification aux gages de 100 livres par an.

1736..... Le chevalier de Caligny, directeur des fortifications des places fortes et ports de Normandie, sous le bon plaisir du maréchal Dasfeld, directeur général.

Il nomme le sieur Desprès Pinel bourgeois de Ch., inspecteur des fortifications de la côte et du port de Cherbourg.

1737..... Le fils de Caux est nommé ingénieur à Cherb., aux appointements de 600 livres par an, sous les ordres de M. de Caligny, directeur des fortifications de Normandie, et de M. de Caux père, ingénieur en chef.

1738..... Le jeune Caligny est nommé ingénieur à Ch., sous les ordres de son père.

1756..... Franquet de Chaville, ingénieur en chef des fortifications de la généralité.

EAUX ET FORÊTS.

Le service des eaux et forêts de France était dirigé par un inspecteur général, du titre de grand maître. Ce grand maître avait sous ses ordres un lieutenant-général par province. Après lui venaient les baillis, les maîtres particuliers, leurs lieutenants, et enfin les verdiers qui étaient les chefs des gardes-forestiers.

Cherbourg avait un verdier chargé de la surveillance des eaux et forêts de la contrée, sous les ordres du lieutenant de la vicomté. Le maître particulier, ou son lieutenant en la vicomté de Valognes, tenait

ordinairement deux fois par moisi dans cette ville les hauts jours, c'est-à-dire présidait la juridiction et jugeait les affaires relatives aux eaux et forêts.

FONCTIONNAIRES DE CE SERVICE.

1404..... Le comte de Tancarville, maître-général des eaux et forêts du roi de France.

1404..... Jehan Le Moigne, écuyer, verdier de Ch.

1441..... Pierre de la Roque, commis à tenir le pasnage de Tourlaville.

1450..... Le sieur de Chiffrevast, réformateur des eaux et forêts de la vicomté.

1451..... Robert de Pry, lieutenant ou successeur du sieur de Chiffrevast.

1456..... Pierre de Ongnac, maître enquêteur des eaux et forêts de Normandie et Picardie.

1456..... Guillaume le Vavasseur, verdier de Cherb.

1461..... Pierre Le Cordier, lieutenant-général en Normandie du grand maître des eaux et forêts de France.

1461..... Bertault Angot, verdier de Cherbourg.

1464..... Gilles le Cesne ou le Chesne, idem.

1471..... Pierre Bendet ou Beudet, idem.

1481..... Jean Pouesson ou Poisson, lieutenant-général du bailli de Valognes.

1485..... Adam de la Barre, bailli de Valognes, maître réformateur des eaux et forêts de la vicomté.

1485..... Guillaume de Mantes, lieut[nt]-général du grand maître Adam de la Barre.

1499..... Robert d'Anneville, bailli de Valognes, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts dudit bailliage.

1508..... Etienne Guiffart, lieutenant du verdier.

1518..... Gion Cardet, verdier de Cherbourg.

1519..... Guillaume de Cerisy, maître des eaux et forêts du Cotentin.

1519..... Michel Corbin, lieut[nt]-g[al] de Guil[me] de Cerisy.

1522..... Sanson Laguette, probablement officier des eaux et forêts.

1525..... Guillaume de Gouberville, id.
1525..... Jean Le Nepveu, vraisemblablement verdier de Cherbourg.
1538..... Thierry Denis, maître des eaux et forêts de la vicomté de Valognes, autorise les gens de milice de Ch. à jouir des franchises accordées aux autres bourgeois.
1553..... X. Vastel, procureur des eaux et forêts.
1553..... Richard de Verdun, verdier de Cherbourg.
1553 1563 Gilles de Gouberville, écuyer, lieutenant des eaux et forêts. Dans la visite et l'adjudication du pasnage, en 1553, il est assisté, à la Boissaye, par le jeune abbé du Vœu, le curé de Valognes, le lieutenant criminel et civil, le procureur des eaux et forêts, le verdier de Valognes, les sieurs de Chiffrevast, de Sottevast et de Breuville, officiers de la forêt; puis à Brix, Tourlaville, etc., par le bailli de l'abbaye, le sieur de Tourlaville, etc.

En 1554, etc., il fait délivrer au capitaine gouverneur de Cherbourg, ainsi qu'à plusieurs autres fonctionnaires, le bois de chauffage auquel ils avaient droit.
1556 1563 Nicolas de Hennot, sieur d'Arreville, maître enquêteur particulier aux eaux et forêts du bailliage du Cotentin.
1592 1595 Cabart, sieur de la Rosière, verdier de Ch.
1628 1630 Nicolas Le Gay, idem.
1644 1645 Jacques Jullien, sieur de la Vallée, procureur du roi aux eaux et forêts.
1654 1664 Pierre Soleil, sieur de la Polle, verdier de Ch.
1661..... Guillaume Foubert, procureur du roi aux eaux et forêts.
1671..... De la Verrière, grand maître des eaux et forêts de Normandie, et Jacques Pascal de Perpemen, son secrétaire.
1695 1705 Gilles Bonnissent, sieur du Cauchin, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts du bailliage du Cotentin.
1751..... Jacques Pilon est nommé garde de Saumarest en la forêt de Brix, par le grand maître des eaux et forêts au département de Caen.

1773..... Louis Phelippeaux, duc de la Vrillière, seigneur haut justicier des forêts de Brix, Valognes, Montebourg, etc., ministre secrétaire d'Etat, nomme Thomas Luce, de Ch., garde surnuméraire dans toute l'étendue de la forêt de Cherbourg, sans traitement, mais avec droit à tous les priviléges.

ADMINISTRATION DES FERMES DU ROI.

1555..... de Hurtebye, gouverneur des terres du Roi dans le Cotentin.

1664 1665 Marin Henry, sieur de St-Léger, garde des cinq grosses fermes du Roi, à Cherbourg.

1668..... Jacques Le Vavasseur, contrôleur de id.

1680..... Thomas Attinast, écuyer, receveur de id.

1695 1697 François Bouteiller, contrôleur g[al] de id.

1697..... J[n]-B[te] Richard Poisson, contrôleur général.

1698..... de Charancé, contrôleur général des fermes.

1720..... Jean-F[ois] Demons, fermier général de la sergenterie de Tollevast.

1728..... Mort du sieur de la Chapelle Dampierre, écuyer, employé des fermes du Roi.

1732..... Le sieur Chevalier, capitaine général des fermes du Roi, à Cherbourg.

1745..... Le sieur des Arsis, contrôleur général.

1751..... Le sieur Leconte, contrôleur général.

1768..... Chérol, capitaine général des fermes du Roi.

INTENDANTS DE LA GÉNÉRALITÉ.

ASSIETTE ET PERCEPTION DES IMPOTS.

Les intendants généraux ne jouissaient pas des titres, des priviléges, de l'éclat et de la grande situation des gouverneurs de province. Mais, comme ils réunissaient dans leurs attributions tout ce qui pouvait intéresser la police ou les finances de l'Etat, ils devinrent, surtout au XVIII[e] siècle, les inspecteurs de tous les services, et les véritables adminis-

trateurs de toute leur généralité. La Normandie était divisée en trois généralités. Cherbourg relevait de la généralité de Caen.

G. de Gouberville nous apprend que l'intendant général vint de Caen en 1553, pour visiter les munitions de Cherbourg et des forts de la côte. Il revint passer la même inspection en 1556, et dîna chez le contrôleur Le Parmentier. C'était probablement l'intendant Novince, que l'on retrouve en 1562.

Le plus ancien intendant dont le nom figure dans les archives locales, paraît en 1693. C'est Mgr N. J. Foucault, marquis de Magny. En 1707, il imposa la ville à 900 livres, pour les troupes à entretenir dans les places frontières.

En 1712, l'intendant Guinet obligea la ville à payer enfin les 1400 livres auxquelles elle était imposée depuis plus d'une année, pour acheter le droit de nommer elle-même à l'office d'avocat général de la ville. Les deux collecteurs de cette somme perçurent en outre à leur profit 2 sols par livre. Cette même année, l'intendant mit encore sur la ville un impôt de 200 livres, pour la subsistance des armées.

On voit en 1713 une capitation de 3614 livres, 12 sols, 3 deniers prélevée sur les habitants par ordre des maires-échevins, procureur du Roi et commissaire aux Revues. Pourquoi cette capitation est-elle payée en 72 billets et seulement par 72 habitants, dont chacun est imposé pour une somme qui varie entre 26 et 79 livres ? Je l'ignore absolument, d'autant plus que le nom des plus notables bourgeois ne figure pas au tableau. C'est peut-être parce que ceux-ci avaient des charges ou des privilèges qui les exemptaient de ces taxes. En 1718, une taxe de 320 livres fut imposée à la ville, puis remise par le Roi. Elle eut

à payer en 1720 une taxe de 120 livres, et une autre de 281 livres en 1721.

Au mois de décembre 1720, par suite des ordres de l'intendant Guynet, et vû la maladie contagieuse qui sévissait en Angleterre, on publia à Cherbourg et dans toutes les paroisses du littoral, qu'il était défendu à tous quels qu'ils fussent, *sous peine de mort*, de communiquer en aucune manière, et de rien vendre, porter, ni recevoir, avec les îles de Jersey, Guernesey, Sert, Airin et Aurigny. Et on brûla devant le corps de garde du tabac qui provenait d'un navire parti de ces îles. A cette époque, Jean-Jacques des Carreaux de Folliot, seigneur de Fierville, était subdélégué de l'intendant à Valognes.

En 1721, les employés des Aides voulurent empêcher les habitants du Faubourg de venir acheter en ville du cidre et du vin. Les bourgeois réclamèrent contre cette exaction. Il est probable qu'ils réussirent dans leur demande; car on voit, en 1722, la communauté des bourgeois décider, *motu proprio*, qu'il sera envoyé incessamment du bois et du charbon à Monsg^r^ l'intendant de la généralité de Caen, pour le remercier des services qu'il venait de rendre à la ville, et pour conserver l'honneur de sa protection. Il est probable aussi que l'intendant s'était montré favorable à la cause de la ville contre les prétentions de plusieurs paroisses environnantes, qui avaient usé de violence et voulu supprimer arbitrairement les droits et privilèges que les bourgeois de Cherbourg y possédaient.

En 1723, Cherbourg fut imposé à une taxe de 244 livres, dont la moitié environ devait servir aux fortifications de Dieppe. Cette taxe ne fut levée qu'en décembre 1724.

Au mois d'octobre 1725, la communauté, informée de

la prochaine arrivée à Cherbourg de Monsieur l'intendant, François Richer d'Aube, s'occupe du présent de ville à lui offrir selon l'usage, et s'en rapporte à la prudence de ses échevins pour lui offrir le présent qu'ils trouveront le plus honnête.

En 1726, la communauté, menacée d'une taxe de joyeux avènement, consulta un avocat au conseil pour détourner ou du moins diminuer cette taxe, ainsi que l'énorme capitation qui pesait sur elle. Elle invita en outre les échevins à offrir les présents convenables au secrétaire de M. l'intendant, pour le mettre dans les intérêts de la ville.

En novembre 1733, la ville fut taxée à la somme de 734 livres, 4 sols, mais elle ne paya cette somme qu'en janvier 1735.

Voici le tableau des charges de la ville qui, fut envoyé sur sa demande à l'intendant, en 1734 :

Logement du prince de Monaco, gouvr.	300 livres.
Logement des ingénieurs............	172 —
— du commissaire de l'artillerie.	60 —
— du garde-magasin..........	36 —
Pour la garde du fort du Gallet.......	80 —
Portion de la somme due depuis 1724 pour les offices municipaux.........	127 —
A l'homme chargé de la fontaine.....	30 —

Enfin la communauté établit qu'elle est chargée de faire le guet et la garde de la ville, le jour et la nuit, en paix comme en guerre, à ses propres frais et dépens, se fournissant toutes les munitions de bouche et de guerre, ce qui coûte à la ville des sommes considérables et évite à Sa Majesté les frais d'y tenir garnison.

Quelques années après, on voit s'ajouter aux obligations annuelles de la ville, 60 livres pour les écoles; 38 livres, 10 sols pour les prédicateurs de l'Avent et du Carême; 70 livres pour l'entretien du canot de santé, et 50 livres pour huit feux de joie.

L'intendant de Vardan imposa à la ville les taxes suivantes : en 1734, 808 livres, 18 sols; en 1736, 829 l., 10 s. pour ustensiles de guerre; et en 1737, 84 livres, 3 sols (10me des revenus communaux), pendant trois années consécutives.

Sous l'intendant Louis Arnould de la Briffe, nous voyons que la taxe de la ville est de 731 livres pour ustensiles de guerre en 1742; 808 livres 10 sols en 1743; 829 livres 10 sols en 1744; 892 l. 10 s. en 1745; 913 l. 10 s. en 1746; 934 l. 10 s. en 1748.

Depuis 1758 jusqu'à 1770, l'intendant général Dorceau de Fontette, marquis de Tilly, etc., eut pour commissaire subdélégué au département de Valognes, Augustin René Le Fèvre, écuyer, sieur de Virandeville. C'est de la part de ce subdélégué que l'on voit le sieur de Talles, officier d'artillerie, accompagné d'un capitaine du régiment de Clare, venir en 1758, réclamer un logement aux maires-échevins de Cherbourg. L'intendant avait taxé la ville à 441 livres, pour ustensiles de troupes, en janvier 1758, et à 598 livres 10 sols en décembre de la même année, quelques mois après la descente des Anglais. Mais on sursit à la répartition de ces taxes, dont il n'est plus fait mention. Au mois d'août 1762, un arrêt du conseil d'Etat du Roy ordonna que tous les comptes et toutes les dépenses à faire fussent approuvés par les intendants dans tous les bourgs et villes de France.

Un fait grave se passa à Cherbourg, le 28 novembre 1764. Des négociants anglais venaient d'acheter dans cette ville un chargement de blé. Mais la populace ne permit pas de l'embarquer et le mit au pillage. Les négociants dépouillés portèrent plainte, et la plainte resta d'abord sans réponse. Mais l'ambassadeur d'Angleterre réclama auprès du Roy la somme de 4823

livres 5 sols, en remboursement des pertes de ses nationaux, et, par suite, le subdélégué Le Fèvre se rendit le 11 janvier 1766, par ordre de l'intendant, à l'hôtel-de-ville de Cherbourg, où il fit transcrire une lettre du contrôleur général de la Verdy, ordonnant au nom du Roi que la somme réclamée par les négociants anglais fût au plus tôt prélevée à leur profit sur les revenus de la ville, ou bien par le moyen d'emprunt ou d'imposition sur les habitants.

Le lendemain, tous les habitants convoqués devant le vicomte, premier juge royal, et le procureur du Roy, condamnent la conduite des misérables, la plupart étrangers à la ville, qui ont pillé le chargement de blé; mais ils demandent qu'il soit sursis à l'imposition, jusqu'à ce que le tribunal, qui est saisi, ait statué sur cette affaire. L'autorité ne me paraît pas avoir tenu compte de cette réclamation. L'imposition fut prélevée sur tous les habitants, sans aucune exception, au marc la livre et d'après le rôle établi par les échevins; au besoin, deux soldats devaient être placés en garnison chez chaque habitant retardataire, excepté chez les personnes de condition noble où l'on se contenterait d'opérer la saisie de la somme imposée.

En 1765, la ville, imposée à 2,000 livres, demande l'autorisation de prélever cette somme sur les boissons et la viande de boucherie, conformément au tarif arrêté en 1759 par le receveur des Aides. Cette autorisation est accordée.

En 1767, le vicomte Adoubedent communique une ordonnance du Parlement pour l'enregistrement des biens de la ville et des principaux bourgeois. La ville déclare qu'elle a pour seul revenu une rente de 30 livres 15 sols sur les tailles, et que le privilège qu'elle a de prendre du sel au Croisic ne constate pas un

avantage fixe et bien appréciable, en sorte qu'elle ne doit pas être réputée posséder 500 livres de revenu.

Je ne sais si c'est pour rester dans le même ordre d'idées qu'en 1768, les administrateurs municipaux ne nomment point de receveur des fonds de la ville, et se contentent d'avoir chez l'un d'eux un coffre à trois clefs, destiné à recevoir le prix du sel vendu aux habitants. Ces clefs sont confiées à l'abbé Godan, au 1er échevin et au 1er conseiller.

L'année 1767 est la première où j'ai trouvé sur les registres l'inscription des comptes publics. On y voit que le compte a présenté les chiffres suivants :

Recette : 16,919 livres, 9 sols, 2 deniers.
Dépense : 15,829 — 7 — 6 —

En 1769, le coffre public fut déposé à l'hôtel-de-ville. La même année, le conseil municipal adressa une requête à l'intendant pour obtenir que, vû les privilèges consignés dans les chartes de la ville, les habitants fussent exonérés des impositions portées par ses deux ordonnances récentes, pour la confection des grands chemins de Valognes et des Pieux, et le pria de rayer le mot *taillable*, qui était de nature à pouvoir nuire dans la suite à la communauté. Cette réclamation ne fut pas accueillie, et l'année suivante la communauté accepta de payer les 2,000 livres imposées pour les deux routes, comme cela se faisait partout ailleurs. En 1773, elle demanda l'autorisation d'employer cet impôt annuel de 2,000 livres à payer d'abord la rue des Corderies, puis les rues de la Paix et de la Croix-de-Carreau. J'ignore le résultat de cette démarche.

En 1775, l'intendant devant pour la première fois venir à Cherbourg, la communauté des bourgeois décide qu'il lui sera donné à dîner, qu'on lui offrira le panier de ville, et qu'on lui rendra les honneurs

militaires dûs à son rang. Le compte de cette année présente, en recette 17,043 livres, 11 sols, 6 deniers; et en dépense, 13,897 l. 6 s., 6 d.

L'année suivante, l'intendant demande à la communauté si elle est toujours dans l'intention de solliciter pour les pauvres de la ville, les bâtiments de l'Abbaye qui vient d'être sécularisée. L'administration répond affirmativement; mais prie Sa Majesté, à cause des frais d'entretien qui seraient très-considérables, d'accorder à la ville la part des revenus de l'Abbaye légitimement dûs aux religieux.

En 1777, l'intendant Esmangard annule, pour cause d'irrégularité, les dernières élections municipales. En 1780, la ville lui demande l'autorisation de faire un emprunt de 15,000 livres, pour qu'elle puisse éviter les poursuites, payer ses dettes, et faire face aux impositions des corvées, de l'impôt territorial et du casernement. Elle ajoute qu'elle pourra s'acquitter par le moyen du prix du sel vendu pour les grosses salaisons, bénéfice que la guerre rend actuellement nul. L'année suivante, elle sollicite l'autorisation de prélever trois deniers par pot de cidre, vin, bière et eau-de-vie, débités dans les auberges et cafés de la ville et des faubourgs. Les droits d'octroi seraient perçus par le receveur des Aides, en même temps qu'il toucherait les droits du Roi.

En 1785, M. Feydeau était intendant à Caen, et M. de Beaulieu subdélégué de Valognes. Cette même année une nouvelle subdélégation de l'intendance fut créée en faveur de Cherbourg, et comprit 24 communes voisines de cette ville. M. Louis-Gilles-François Demons de Garantot reçut le titre de subdélégué et en exerça les fonctions jusqu'en 1789.

PERCEPTEURS DES DENIERS PUBLICS.

On a, par erreur, imprimé avant l'article de l'*Intendance*, une partie du paragraphe relatif aux grosses fermes du Roi, qui devait se placer ici.

On désignait sous le nom de grosses fermes du Roi :

1° Les droits de sortie sur les denrées et marchandises sortant du royaume;

2° Les nouvelles impositions sur les blés, les vins, les toiles et les pastels sortant du royaume;

3° Les entrées sur les drogueries et épiceries;

4° Les entrées sur les grosses denrées et marchandises;

5° Le subside de cinq sols sur chaque muid de vin dans les généralités de Paris, Caen, Alençon, Châlons, Amiens et Soissons.

1630..... Jacques Hélot, contrôleur de la Romaine.
1660..... Nicolas Nicole, sieur de Minière, contrôleur au bureau de la Romaine.
1664..... de St-Germain, contrôleur des Traites foraines.
1675..... A. Couvey, receveur des Traites foraines.
1680 1681 Thomas Attinast, que nous avons vu receveur des cinq grosses fermes du Roi, au bureau de Cherbourg, est aussi appelé receveur des Traites foraines.
1684..... Jacques Durand, écuyer, contrôleur.
1690..... de St-Germain, receveur des domaines.
1691..... Jean Le Hoguais, receveur des Aides.
1695..... Jean Duhamel, receveur principal de la Romaine.
1696..... François Duhamel, sieur de la Bucaille, receveur de la Romaine.
1703..... M. Mallet, trésorier-payeur de Sa Majesté.
1707..... Le sieur des Vagands (probablement Dumoucel), receveur des domaines.
1711..... Nicolas Dutot, lieutenant aux Traites foraines.
1713..... Nicolas Soleil, receveur des droits d'épices, vacations et amendes.

1721..... Pierre Le Liepvre, receveur municipal.
1722..... François de la Fontaine, sieur de Cosqueville, receveur des consignations.
1725..... Le Sr d'Armenon, contrôleur de la Romaine.
1727..... Guillaume-Joseph Couey, sr des Essarts, élu trésorier de la ville.
1732..... Hervé Couey, sieur des Essarts, trésorier.
1732..... Le sieur Foucques, contrôleur des Actes.
1732..... Le sieur Debout, receveur des domaines.
1744..... Le sr Trigan de la Fosse, nommé par l'intendant receveur de la capitation.
1751..... Le sr Le Bourgeois, contrôleur de la Romaine.
1752..... Le directeur des fermes du Roi à Caen, nomme J. Le Sieur premier contrôleur du magasin de sel de privilège de Cherbourg, aux appointements de 300 livres par an.
1763..... B.-P. Couey, receveur des deniers publics.
1770..... Bon-Louis Demons, syndic, est chargé des rôles et du recouvrement des vingtièmes.
1775 1782 Bon-Joseph Lucas des Ventes, contrôleur des Actes.
1776 1777 Louis Pinel, contrôleur de la Romaine.
1777 1784 Le sieur Le Clerc, directeur des Aides.
1779 1787 Le sieur Haudry, receveur des Aides.
1782..... Le sieur Groult, contrôleur des Actes.
1791..... Le sieur Blondel, ex-directeur des Aides.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE CHERBOURG.

1550 à 1600. Jehan de Breuville, chirurgien. — Jn Le Roux, ch. — Jacques Vaultier, ch. — Jn Symon, médecin. — Jacques Langlois, méd.

1600 à 1650. Pierre Paris, ch. — Pre Hommest, doctr-méd. — Fois Le Gallois, ch. — Jn Baudin, ch. — Fois du Chevreuil, sieur de Francqueville, méd.

1650 à 1700. Doucet, dr-méd. — Louis Le Menessier, sr du Poncel, méd. — Jean Groult, né en 1591, chirurgien ordinaire du Roi, mort en 1675. — Michel Ficquet, sr de Crisbec, dr-méd. — Fois Josset, ch. — Jean Hamon, médecin célèbre, mort en 1687. — Julien Baudouin, méd. — Fossard, chirurgien.

1700 à 1750. Vastel, méd. — Nicolas Soleil, ch. — Brisset, méd. — Groult, s[r] des Croix, méd. Fleury, ch.

1750 à 1800. De Mortreux, méd. — Le Bienvenu, ch. — Thomas Viel, méd. — J[n]-F[ois]-J[ph] Delaville, méd. — Delaunay, d[r]-méd — Avoine, ch.— Loysel, apothicaire. J[n]-F[ois]-Aug[n] Rouxel, ch. — Lalande, méd. — Delaville fils, méd.

FONCTIONNAIRES DIVERS.

1675..... Guillaume Lucas, sieur de Bonval, écuyer, directeur de la manufacture royale des Glaces établie à Tourlaville vers 1766.

1685..... M[r] de St-Luc, de la Verrière de Tourlaville.

1753 1778 David Augustin Oury, directeur de la Glacerie.

1658..... Hervieu Frigoult, greffier.

1690..... N. Dumesnil, imprimeur.

1784..... N. Bouillon, greffier.

1740..... Etablissement d'un maître de poste, à Ch. — Thomas Le Roux, 1[er] titulaire, est remplacé en 1761 par Charles Jullien.

1748..... Philippe Heleine et Jean Gan, messagers de Paris.

1781..... Cresté de Valaval, directeur des Messageries

TABELLIONS ET NOTAIRES.

Le tableau suivant est sans doute défectueux et présente plusieurs lacunes pour les temps antérieurs à 1500. Mais depuis cette époque, il est exact et complet, puisqu'il est le relevé des minutes des actes passés devant les tabellions de Cherbourg. Ces minutes sont en dépôt dans la plus ancienne étude de la ville. Je n'ai pu les compulser; mais c'est une mine précieuse que les amis de notre histoire locale exploiteront un jour avec fruit.

1200..... Guillaume de Tollevast, tabellion à Cherbourg.

1297 1308 Vincent Surel.......... id.

1317..... Jehan Le Barbier, clerc tabellion.

1321 1322 Jehan Lemperière.............. tabellion,

1321	1340	Michel Le Gruel................	tabellion.
1322.....		Jehan Le Gruel................	id.
1324.....		X. Guiffart....................	id.
1328.....		Etienne de Morsalines..........	id.
1332	1336	Jehan de Morsalines.	id.
1332.....		Don Pierre Le Véel, prêtre.......	id.
1334.....		Pierre Trecher.............. .	id.
1334	1340	Bertrand Jobelin...............	id.
1340	1358	Pierre Le Sellier...............	id.
1344.....		Jehan Le Gros..................	id.
1344	1357	Pierre Le Peley................	id.
1347	1348	Thomas Jobelin ou Gobelin......	id.
1348	1365	Robin Le Long..................	id.
1349.....		Robert Leclerc.................	id.
1349	1369	Robert Le Long................	id.
1362	1372	Don Richard Le Véel, prêtre....	id.
1364	1374	Pierre (ou Perrin) Trennefer....	id.
1365.....		Jehan Trennefer...............	id.
1366.....		Pierre Tierri..................	id.
1367.....		Jehan Burnel..................	id.
1367	1399	Héliot de Héauville.............	id.
1372	1375	Michel ou Michault Le Roux....	id.
1373.....		Guillot Le Prévost..............	id.
1375	1376	Symon Le Long............ ...	id.
1393.....		Pierre Deshayes...............	id.
1398.....		Jehan Le Machon..............	id.
1399	1413	Jehan Pinochet................	id.
1399.....		Bardot de St-Johan.............	id.
1404	1436	Pierre Cauvin..................	id.
1405	1418	Guillaume Bonamy.............	id.
1424.....		Etienne Fouquet...............	id.
1424	1426	Colin Helpicquet ou Hellepiquet..	id.
1425	1451	Jehan Divetot, tabellion de Ch. et des Pieux.	
1427.....		Colin Damours, tabellion de Cherbourg.	
1428	1430	Pierre de Lastelle..............	id.
1430	1461	Jehan Guiffart.................	id.
1437	1438	Richard Guerry................	id.
1438.....		Thomas Guiffart, clerc tabellion..	

1439	1449	Guillaume Varengue............	tabellion
1450	1456	Guillaume Le Vavasseur.........	id.
1464.....		Jehan Truffer..................	id.
1464	1478	Guillaume Raoul...............	id.
1466	1489	Jehan Guiffart, l'aîné...........	id.
1466	1489	Jehan Guiffart, le jeune........	id.
1470.....		X. Bourdet....................	id.
1471.....		Colin Hellepiquet..............	id.
1478.....		Guillaume Dyénis..............	id.
1478.....		Nicolas Dyénis................	id.
1478.....		Pierre Dumaresc...............	id.
1478.....		Guillaume Leclerc..............	id.
1479.....		Jean Le Vavasseur.............	id.
1479.....		Roger Dumaresc...............	id.
1480.....		Nicolas Guiffart...............	id.
1481	1488	Jean d'Yvetot..................	id.
1481	1492	Robert Blondel.................	id.
1482	1502	Jehan Gireult..................	id.
1482	1506	François Guiffart..............	id.
1483.....		Guillaume Le Pelley............	id.
1483.....		Yves Le Pelley.................	id.
1489.....		Guillaume Le Fèvre............	id.
1489	1495	Mtre ou Don Gme Guiffart, prêtre.	id.
1489	1507	Jehan Guiffart.................	id.
1495	1498	Girard Artur..................	id.
1497	1528	Pierre Marie...................	id.
1498	1548	Thomas Anquetil, tabellion aux Pieux, puis à Cherbourg.	
1501	1507	Jehan Guiffart fils, adjoint à son père.	
1507	1553	Le même......................	tabellion.
1501	1507	Georges Guiffart, frère du précédent......................	adjoint.
1507	1508	Guillaume Le Blanc...........	juré commis.
1507	1511	Jacques Paulmyer.............	id.
1508	1513	Pierre Paulmyer...............	tabellion.
1508	1527	François Guiffart, d'abord tabellion aux Pieux, puis à Cherbourg.	
1511	1518	Jehan Gireult..................	adjoint.

1512 1566 Robert Thibert................. adjoint.
1522 1544 Jehan Le Valloys.............. id.
1527 1534 Etienne Guiffart................ id.
1533 1577 Jehan Guiffart, tabellion héréditał avec Jehan Guiffart, son père.
1533 1548 Guillaume Le Bourgoys.......... adjoint.
1533 1548 Robert Lefranc.................. id.
1544 1548 Jehan Le Valloys, — Jehan Dubosq, — Jehan Cauvin, — notaires royaux, dont les offices furent supprimés le 13 mai 1548, et les minutes remises aux tabellions.
1548 1554 Jehan Le Valloys, redevenu adjoint.
1548 1554 Nicolas Ravault........... id.
1549 1566 Georges Guiffart, tabellion héréditał avec Jehan et Jehan Guiffart, son père et son frère.
1553 1575 Julien Martin, adjoint.
1566 1586 Le même, tabellion juré aux assises royales.
1566 1572 Jehan Delamer, adjudicataire du tabellionnage.
1572 1575 Clair Julien.................... tabellion.
1572 1575 Nicolas Roger (ou Rogier)...... id.
1575 1611 Philippe Delamer............... tab. royl.
1575 1576 X. Bonamy..................... adjoint.
1575 1607 Nicolas Cauvin................. id.
1576 1607 François Landrin............... tab royl.
1586..... Thomas Liais, adjoint de Julien Martin.
1607 1639 Nicolas Landrin succède à son père François Landrin, tabellion.
1607 1611 Jacques Landrin, adjoint.
1611 1620 Pierre Delamer, tabellion royal, successeur de son père Philippe.
1611 1620 Jehan Estienne, notaire de la Hague, adjoint de Pre Delamer.
1620 1625 Philippe Nels, adjoint, puis tabellion royal.
1622..... Nicolas Moisy, tabellion d'Alençon, pour le siége de Cherbourg.
1624 1638 Pierre de la Fontaine........... tabellion.
1625..... François de la Fontaine......... id.
1634..... Jean Broyer.................. id.

1636 1672 Jean Nouaynville............... tabellion.
1638 1652 Jacques Le Scelierre, tabellion, nommé en 1652 lieutenant de la vicomté.
1641 1676 François Le Scelierre, tabellion royal.
1653 1676 Richard Scelles, tabellion royal.
1672 1681 Jacques Nouaynville, notaire royal.
1676 1684 Charles Le Chevalier, notaire royal.
1677 1712 Jn–Baptte Le Scelierre, notaire royal et greffier des arbitrages.
1682 1698 Louis Jean, notaire royal.
1684 1698 Richard Maze, notaire titulaire, garde-notes.
1684 1698 Jacques Maze, notaire adjoint, puis notaire titulaire.
1689 1712 Jehan Le Nepveu, notaire adjoint, puis titulaire.
1698 1712 Louis Jean, huissier audiencier, notaire adjoint.
1707 1708 Gilles Samson, notaire à Tourlaville, chargé de la partie de Cherbourg relevant du bailliage d'Alençon.
1712 1736 Ursin Mancel, notaire commis par justice pour remplacer Le Nepveu.
1712 1714 Abraham Mahaut, 1er huissier-audiencier, notaire adjoint.
1714 1731 Jean Clément, notaire titulaire.
1714 1725 Jn–François Demons, greffier de justice et de la haute justice, notaire adjoint.
1726 1744 Jacques Le Pigeon, notaire titulaire pour la portion de Cherbourg et de la Hague dépendant du bailliage d'Alençon.
1726 1729 Jacques Mâlo, huissier de l'Amirauté, notaire adjoint.
1726 1732 Jean-Charles Le Chevalier, priseur vendeur, notaire adjoint.
1732 1744 Anthoisne Clément, notaire royal.
1736 1737 Robert-Eustache Le Picard, notre pour la portion de Ch., relevant du bailge d'Alençon.
1737 1744 Guillaume-François Michel, commis de l'Amirauté, adjoint.
1737 1744 Bon-Thomas Belhomme, ancien greffier, adjoint.

1742 1743 Thomas Foucques, notaire à Tourlaville, nommé pour la portion de Cherbourg relevant du bailliage d'Alençon.
1743 1748 Thomas Le Clerc, notre à Valognes, nommé pour la portion de Ch. relevant d'Alençon.
1744 1783 Hilaire Nicollet............ notaire royal.
1744 1749 Jean Noël Douville......... id.
1783 1820 Elie-Louis-Anselme Nicollet. id.
1783 1795 Hilaire-Charles Nicollet.... id.
1793 1794 Louis Gardie.............. notaire public.
1820 1837 Aristide - Honorin - Constant Nicollet................. notaire.
1837 1847 Jacques-Alphonse Vallemont. id.
1847..... Jean-Alphonse Bringeon.... id.
1871..... Louis Druet.... .... id.

ÉTUDES RÉCENTES.

1796 1855 Hilaire-Charles Nicollet.......... notaire.
1815 1828 X. Bellet....................... id.
1828 1844 X. Le Barbanchon.............. id.
1844 1859 Charles Loysel.................. id.
1859 1874 Delaporte...................... id.
1874..... Paul Giffard.................... id.

1812 1813 Charles Bérot.................. notaire.
1813 1853 Julien Morin.................... id.
1853 1864 Alphonse Parin.................. id.
1864..... Auguste Le Bouteiller..... ..... id.

1812 1820 X. Delaporte.................... notaire.
1820 1836 X. Poret Lacouture.............. id.
1836 1844 Jean Le Poittevin................ id.
1844 1867 Marcel Le Poittevin............. id.
1867 1874 Paul Gosse...................... id.
1874..... Charles Roberge.... .... id.

PERSONNES DE QUALITÉ

QUI ONT HABITÉ CHERBOURG ET DONT LES NOMS N'ONT PAS ÉTÉ CITÉS DANS LES ARTICLES PRÉCÉDENTS.

La noblesse était, ainsi que la population entière, beaucoup plus nombreuse à Valognes qu'à Cherbourg. Cette dernière ville comptait cependant plusieurs familles nobles, ayant hôtel dans l'une des principales rues. J'ai réuni dans le tableau suivant les personnes qui paraissent avoir été les plus notables de la ville. Il est toutefois certain qu'un assez grand nombre de celles qui y figurent, n'avaient pas leur résidence habituelle à Cherbourg, et n'y faisaient qu'un séjour temporaire.

1380 Guillaume de Sothevast; — Thomas de Veryes; — Berdot de St-Johan.

1400 Ernaulton de Lya. — 1430 Guillaume de Gallard, sieur de la Bèche. — 1460 Colin Bazan, écuyer. — 1470 Pierre de Beaumont. — 1480 Pierre de Maillac, dit de Famichon, écuyer. — 1490 Noble homme Robert de Guenny, écuyer, seigneur de St-Denis; — Pierre Bazan, écuyer, seigneur de Ravenoville; — Jean Bazan, écuyer, seigneur de Beaurepaire; — Noble homme Henri Du Vergier; — Nicolas du Mouchel, du Moucel, ou du Moncel, écuyer; — Monsgr de Bresse; — Jehan d'Yvetot, de Martinvast; — Robert de Thyeuville, seigneur de Guéhébert; — Jehan d'Alidan, écuyer; — Etiennette, veuve Laguette, dame de Gonneville; — Monsgr du Bisson, et damoiselle Thomasse de Grouchy, sa femme; — Damoiselle Marguerite du Bisson, fme de François St-Vaust; — Damoiselle Gabris, femme de Gme de Saffray, écuyer, sieur de Virandeville; — Monsgr Gires de Couverent, chevalier, seigneur du Chasse; — Guillaume Doisnel, seigneur de St-Germain de Varreville. — 1495 Noble Homme Jehan de Saint-Germain; — Bernard de Bonesgart, écuyer

1500 Jacques de Lengala, écuyer; — Guillaume de la Chapelle, écuyer. — 1504 Damoiselle Raoullette, veuve de Guillaume de Thyeuville, seigneur de Bricquebosc.

— 1505 Jehan Carbonnel, sieur des Maretz, écuyer; — Jehan de Baygneux, ou de Baygnez, écuyer; — Jehan Tesson, écuyer; — Jehan Bodelan, ou Boudelan, écuyer; — Ancelot des Sourcils. — 1508 François de Thyeuville, écuyer; — Guillaume de Thyeuville, écuyer, seigneur de Hardinvast; — Gauthier de Thyeuville, sr de Montfresville et de Tollevast; — Guillaume de Bonesgart, écuyer; — Martin Forget, écuyer; — Marc Lotin, écuyer de la garnison; — Pierre de Famichon; — Pierre de Thyeuville, dit Nicors. — Damoiselle Françoise de Rohan, qui s'enrôla, le 15 août 1508, dans la confrérie de Notre-Dame, et paya 39 s. 6 d. — 1509 Roger Meurdrac, écuyer; — Jehan de Bièvre, id — 1510 Gauthier Le Coq, écuyer; — François de Théville, id.; — Jehan de Surthainville, id.; — Jean de Convers, id.; — Jehan de Basselin, id ; — Jehan de Mons, id.; — Michel de la Chapelle, id.; — Jehan de Létang, archer de la garnison; — Jehan de Berthry, écuyer. — 1512-1526 Guillaume de Gouberville, seigneur dudit lieu, et Jehenne du Fou, sa femme. (Jehenne du Fou était sans doute fille et héritière de Guillaume du Fou, seigneur du Mesnil, et gouverneur de Cherbourg en 1490, etc. C'est ce qui explique comment son fils aîné, Gilles de Gouberville, l'auteur du journal de 10 ans que nous avons plusieurs fois cité, était lui-même seigneur du Mesnil). — 1515 Pierre Le Boulengier, archer de la garnison; — 1520 François Groult, écuyer, sieur de Bellée; — Jehan Darmeine, écuyer, du diocèse de Liége. — 1525 François de Thyeuville, seigneur de Guéhébert; — Fouques Messent, écuyer; — Noble homme Richard Bazan, seigneur de Gatheville. — 1527 Perrette de Ver, femme de noble homme Jean de Myr. — 1530-1570 Noble homme Gratien Laguette, seigneur de Quinéville; — Guérin de Montfaucon, écuyer; — Nicolas de Myr, sieur de St-Martin, écuyer, homme d'armes de la ville et château de Ch. — 1540 Guillaume de Thyeuville, seigneur de Montfresville et de Tollevast; — Pierre Basan, écuyer; — Guillaume de Famichon, écuyer; — Jehan de Famichon, écuyer; — Damoiselle Catherine de Graffart, veuve de noble homme Richard du Moustier, sieur d'Estoubeville; — Dame Jacqueline de Boysy; — Damoiselle Jehenne Durevie, femme de noble homme Jehan de Fontaines, sieur de la Faye, écuyer, lieutnt de Cherbourg; — Damoiselle Perrette Le

Grand, veuve d'Yves Le Merchier, écuyer; — Guillaume de Surtainville, sieur de Daneville; — Loys de la Luzerne, sieur du Lorey, écuyer. — 1542 Haut et puissant seigneur, Georges d'Autriche, archevêque de Valence (Espagne), prisonnier de guerre. Il s'enrôla le 15 août dans la Confrérie de Notre-Dame, et paya pour son admission 45 sols; — Haute et puissante dame Jacqueline de la Trimouille. — 1545 Noble homme Philippe Bonton; — Guillaume Blondel, écuyer, de Martinvast;— Guillaume Messent, écuyer, s^r de Hercla; — Robert de Baubigny;— Simon du Bosc, écuyer;— Olivier Basselin, écuyer.

1550 Jehan Hervieu, seigneur de Sauxmesnil, archer de la garnison de Ch.;—Jehan de St-Hélier, sieur des Bordes;— Jehan Travers, archer de la garnison;— Noble homme Jehan Lefort, écuyer. — 1555 Pierre de St-Jean, homme d'armes de la garnison;— Marie, femme de François de Gouberville, écuyer; — François Le Clerc, écuyer; — Noble homme Pierre d'Auxais. — 1565 Perrette, femme de Guillaume Langlois, écuyer; — Damoiselle Jehenne d'Yvetot, femme de noble homme Jacques de Ravalet, sieur de Tourlaville, grand-père de Marguerite, décapitée en 1603; — Briant de Famichon, écuyer, sieur du Temple; — Pierre du Tertre, sieur de Longueville; — Pierre du Tertre, sieur de Chantelou. — 1572 La damoiselle de Lestre; — Philippe Pergeaux, contrôleur de madame de Tonneville; — Mademoiselle du Temple; — Mr de Cosqueville; — Monsr d'Emondeville; — Mademoiselle de la Landelle. — 1575 Noble homme Pierre Potier, sieur de Campserveur, et damoiselle Huguette du No, sa femme. — 1590 Noble homme Rouland Foubert, sieur de Boutteville; — Noble homme Nicolas Le Bourgeois, sieur de Gruchy, écuyer; — Richard Le Tellier, sieur d'Ecausseville. — 1592 Jehan Touraine, avocat de Valognes, habitant Cherbourg *pour l'incommodité du temps*; — Noble homme Jacob du Moncel, seig^r de Martinvast; — Guillaume du Mouchel, sieur de Bordelin. — 1595 Noble homme Aubin Cabart, sieur de Montretot.

1615 Noble homme Charles de Ravalet, sieur de Sideville. — 1626 Monsieur de la Montagne et Monsieur de Montaubert, morts de la peste. — 1628 Mort du sieur Beaudrap de la Prunerie; — Décès de damoiselle Françoise de Montigny, épouse d'Antoine de Montfiquet

d'Aubigny, inhumée au château; — 1630 Noble homme Jean Heuzé.— 1631 Noble homme Jean le Touzey, sieur de Maillac, et damoiselle Anne Danisy, sa femme; — Hervieu Bazan, baron des Pieux; — Pierre Adoubedent, et damoiselle Charlotte de Ste-Mère-Eglise, sa femme; — Julien de Ravalet, écuyer, sieur du Bois; — Thomas de Ravalet, écuyer, sieur du lieu; — Robert de Ventigny; — Guillaume de Bricqueville, écuyer; — Noble homme Jean de Grimouville. — 1637 Damoiselle Jeanne Pinabel, femme de Monsieur de Beuzeville; — Damoiselle Jacqueline Pinabel, femme de Jacques de Beaudrap, écuyer, sieur de la Prunerie; — La damoiselle de St-Clair. — 1640 Monsieur du Breuil, écuyer. — 1645 Monsieur de Tonneville. — 1646 Jean du Rozel, tué d'un coup de canon, au Galet; — Damoiselle Claude de Mathan, veuve du sieur de Gruchy.

1650 Damoiselle Françoise de Mathan, femme de Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast; — Antoine, fils de Gaspard de Coligny. — 1652 Inhumation au château, de François, fils de Jean Duprey, écuyer, sieur de Sennecey. — 1655 François Avoyne, sieur de Chantereyne; — Naissance de Marie Benoist, dite Marie Bucaille, sorcière, exécutée à Caen, le 10 septembre 1704. — 1659 Pierre de Colombel, sieur du Taillis, tué d'un coup d'épée. — 1660 Nicolas Michel, sieur de Hacouville; — Mort de Jean de Hemen, facteur d'orgues, bourgeois de Paris; — Guillaume de Bavay, écuyer; — Guillaume Foubert, écuyer, sieur de Beuzeville; — Jean Foubert, écuyer, sieur de St-Eloy; — Eustache Poupet, écuyer; — Charles Clérel, écuyer, sieur de Tocqueville. — 1668 Mort de Jacques de Presle, écuyer, sieur de Surville. — 1670-76 Noble seigneur Henri Robert Jalot de Beaumont, écuyer, sieur de Rantot, chevalier de St-Jean de Jérusalem; — Thomas de St-Germain, sieur du lieu. — 1670 Le curé Groult, marie dans la chapelle du château Jacques Rouxel, bourgeois de Ch., à Anne, fille de Guillaume Paris, autre bgs de Ch. — 1671 Inhumation, au château, de Jacques-Pascal de Perpemen, secrétaire du grand maître des eaux et forêts de Normandie. — 1671 Jacques Fauchon, écuyer; — Pierre Le Fillastre, écuyer, sieur de St-Christophe. — 1672 François de Montfiquet; — Simon de la Fortarie; — Mariage de Balthazar de Belle-

ville, écuyer, avec Marie Vauvray. — 1673 Louis de Hennot, écuyer, seigneur du Rozel; — Jacques Lelièvre, écuyer, sieur de Tamerville. — 1674 Pierre Bouvier, écuyer; — Jacques Gréard, sieur de Mortemer, bourgeois de Ch., huissier de salle, et officier commensal du duc d'Orléans. — 1675 Damoiselle Catherine de Brucan. — 1676 Noble homme Floxel Cantel, sieur du Manoir. — 1678 Charles Jalot, comte de Beaumont, 1er capitaine et major d'un régiment de cavalerie; — Louis Dursus, écuyer, seigneur de Courcy. — 1680 Damoiselle Charlotte Du Parc, femme de Jn Hervé Duprey, écuyer, sieur de Sennecey; — Damoiselle Marie de Beaudrap, épouse du vicomte de Cherbourg; — Catherine de Tocqueville; — Joachim Le Bourgeois, écuyer, sieur de Gruchy. — Guillaume Yvelain, sieur du Longpré, écuyer; — Jacques Ravalet, écuyer, sieur du Goulay. — 1685 Nicolas Piquenot, sieur de l'Islemont, l'un des 100 gentilshommes du duc d'Orléans. — 1686 Robert Henri Jullien, écuyer, sr d'Eculleville, frère du prieur Jullien; — Jacques Foubert, sr de Beuzeville, neveu dudit prieur. — 1690 Robert de Franquetot, seigneur et patron de Tourlaville; — Le Bourgeois, écuyer, sieur de Gréville; — Dlle Renée de Belleville; — Matthieu Gardouet, capitaine irlandais. 1695 Dlle Françoise de Montfresville, veuve du sieur Pillon; — Madame de Rochencour; — Charles François Gigault, écuyer, sieur de Marenne; — Jean François Gigault, écuyer, seigneur et patron de Hainneville; — M. de Mesniville.

1700 Edmond Le Chevalier, écuyer, sieur de St-Pol. — 1703 Thomas de Mersen, écuyer. — 1708 Pierre de Vaux, officier. — 1709 de Rouville Adoubedent; — id., du Croisy Féronnet. — 1720 Le Sauvage, écuyer, sieur de St-Germain. — 1724 Le chevalier de Flamanville, inhumé dans le chœur de Ste-Trinité. — 1738 Mel Le Monnier, sieur des Landes, écuyer, conseiller du Roi, est nommé au titre de la connétablie et maréchaussée de France. — 1742 Mort de M. de Mauroy. — 1743 Mort de Mr de Marigny. — 1745 Noble dame Bonne-Françoise Touraine, veuve de Luc du Homméel, écuyer; — du Marais Mangon; — Langlois de Renneville, écuyer.

1750 Noble dame Jeanne Hodoard, femme du chevalier Jean Le Jau, seigneur de Chamberjot. — Robert Dancel, de St-Jean, bourgeois de Ch., cocher de la Reyne. Voici la copie de sa lettre de nomination :

« Novembre 1750.

De par la Reyne,

» Notre premier écuyer, premier maître de notre
» Hôtel, et vous contrôleurs et trésoriers généraux de
» notre maison, salut. Sur le favorable rapport qui nous
» a été fait de la personne de François-Robert Dancel,
» et de son affection à notre service;

» A ces causes, l'avons aujourd'hui retenu et par les
» présentes signées de notre main le retenons en la place
» de l'un des cochers de notre carosse du corps.

« Signé : MARIE. »

1760 Le sieur Le Sauvage, baron de Marcé; — id., Jacques Feuardent, écuyer, sieur de la Roquelle; — id., Madame de Renneville; — id., Madame de Banneville. — 1762 de Lesnerac de Mesniville, écuyer; — id., Duranville, écuyer; — id., d'Aboville, écuyer. — 1764 Décès de noble dame du Marest Feuardent. — 1765 Décès de Mme de Montigny. — 1765 Décès de Mme de Savigny. — 1773 Mort de Voisin de la Hougue, historien de Cherbourg. — Mr de Fierville. — 1774 Le marquis de Pierrepont. — 1775 Le sieur de la Capelle, écuyer; — Mr Gigault de Bellefonds, écuyer. — 1775 Mr François Lambert, chevalier. — 1780 Demoiselle Marie de Roto. — 1787 Naissance de François Chavagnac. — 1788 Le baron de Barbazan.

SIEURIES.

La plupart des bourgeois de Cherbourg prirent, au 16e et au 17e siècle, un titre qui leur donnait un air de noblesse. Il y eut des sieuries à volonté, et chaque famille semble avoir choisi la qualification qui lui convenait le mieux. Il arrivait même assez souvent que des bourgeois de diverses familles portaient simultanément un titre de sieurie de même nom, comme nous allons le voir.

Quelques-uns de ces titres ont rapport à la maison même de ces bourgeois :

Viel, sieur de Hautmesnil. — Le sr du Manoir. — Santerre, sr du Grand-Hamel. — Lefourdrey, sr de Prémaison. — Maze, sr des Hautes-Maisons.

Plusieurs sont empruntés au site :

Le sieur du Mont. — Jullien, sr de Tremblemont. — Renet, sr de Villemont. — Guillemelle, sr de la Croutte. — Claston, sr des Crouttes. — Quiévastre, sr de la Roche. — Le Scelierre, sr des Carrières. — Cauvin, sr de la Fosse. — Thiébot, sr des Fosses. — Mauger, sr du Val. — Rouxelin, sr de la Vallée. — Noyon, sr des Vallées. — Drouot, sr des Vaux. — Le Bourgeois, sr de la Vallette. — Thomas de Colombel, sr de Belval. — Cresté, sr de Valaval. — Séguineau, sr de Préval. — Gallien, sr de Fleurival. — Viel, sr de Roqueval.

Beaucoup tiennent à la nature du sol, à l'étendue de la propriété, au voisinage d'une fontaine ou d'une pièce d'eau :

David, sieur des Champs. — Luce, sr de Grand-Camp. — Lépine, sr des Longschamps. — Gibert, sr des Longschamps. — Crépin, sr des Longschamps. — Robin, sr du Beauchamp. — Leneveu, sr du Parc. — Bouillon, sr du Parc. — Couey, sr du Longprey. — Viel, sr du Longprey. — Foucques, sr de Prélauney. — Simon, sr Desprez. — Bosvy, sr des Grandsprés. — Mangon, sr du Marais. — Renault, sr du Marest. — Bonvallet, sr de Prémare. — Groult, sr de Prémare. — Mauger, sr de la Vertemare. — Lohier, sr de Noiremare. — Bataille, sr de Noiremare. — Bataille, sr de Rougemare. — Mazure, sr de la Sèchemare. — Bataille, sr de Paleau. — Bataille, sr de Valfontaine. — Germain, sr de la Fontaine. — De Brix, sr de la Fontaine. — Pontas, sr de la Fontaine. — Martin, sr de Bellefontaine. — Poupart, sr de Bassefontaine. — Sorin, sr de la Rivière. — Lemonnier, sr de la Rivière.

D'autres dérivent des productions du sol :

Auvray, sieur de la Jonquière. — Poupart, sr de la Lande. — Poutrel, sr de Bois-Fossé. — Cabart, sr du Bois. — Roulland, sr du Bois — Scelles, sr de la Chesnez. — Colombel, sr du Taillis. — Cresté, sr de Boiscompté. — Martin, sr de Boiscompté. — Bouillon, sr

Dufresne. — Jullien, sr de la Fleuride. — Scelles, sr de Lépine. — Bourdon, sr de Lépine. — Langevin, sr de Belle-Epine. — Martin, sr des Roziers. — Picard, sr de la Pommeraye. — Germain, sr de la Vigne. — Girard, sr de la Moissonnière. — Auvray, sr des Perrelles. — Le Connétable, sr des Perrelles.

Quelques-uns de ces titres désignent une branche d'industrie ou de commerce :

Frigoult, sieur des Carreaux. — Frigoult, sr des Briques. — Monsieur des Fourneaux. — Roquereul, sr des Ventes.

Plusieurs bourgeois empruntent leur nom à une chapelle, à une croix, à un hameau, à un rocher, à une tour, etc. :

Eustache, sr de la Chapelle. — Quoniam, sr de la Chapelle. — Groult, sr des Croix. — Guilly, sr de la Croix. — Mignot, sr de St-Sauveur. — Creveuil, sr de la Tour. — Le Maître, sr de Montjoie. — Girard, sr du Becquet. — Landrin, sr de Roquefort (rocher en mer). — Le Liepvre, sr de la Valoiserie, au Cauchin. — Benoist, sr de la Bucaille. — Delaunay, sr de la Fauconnière —Paulmier, sr desVarendes. —Le sieur du Gallet. — Le sieur de Longlet. — Hervieu, sr des Vainsdys. — Girard, sr de Grimesnil. — Delaplanque, sr du Neufbourg. — St-Germain, sr du Lieu

On voit encore plusieurs titres de fantaisie ou d'origine inconnue :

Bouin, sr de la Granville. — Simon, sr de St-Jean. — Jullien, sr de St-Julien. — Baudouin, sr de la Bufferie. — Sohier, sr des Goueslands. — Bedel, sr des Gables. — Fabien, sr des Barres. — David, sr de Moncerey. — Dumoncel, sr des Vagands. — Gamache, sr des Vagands. — Le Fillastre, sr des Demaines. — Manessier, sr du Poncel. — Voisin, sr du Vigny. — Coquerel, sr du Faussey. — Mancel, sr de Sortoval.

La famille Postel a porté dans ces temps au moins 13 titres de sieuries : — Postel, sr des Ormes, — des Noettes, — du Tronqué, — de Précour, — du Verdouet, — du Pré-du-Val, — de la Prunerie, — du Tot, — du Taillis,—du Longbois,— des Fontenelles;—Enfin, Postel La Rosière.

Au 18e siècle, tous ces titres subsistaient encore. Ils finirent même souvent par dominer ou remplacer usuellement le nom de famille. Ainsi on rencontre une foule d'actes dans lesquels on lit :

Mr Desfontaines Robin; — Mr Desfontenelles Postel; — Mr du Val Mauger; — Mr de la Tourelle Vastel; — ou simplement : Mr de Hautmesnil; — Mr de Valaval; — Mr du Longprey; — Mr des Longschamps; — Mr de Noire Fontaine; — Mr de l'Aubépine; — Mr de la Grandière, etc., etc.

ERRATUM.

Page 293, ligne 6e, au lieu de : *Quand les blés ont grandi*, lire : Que le blé croit.

FIN.

TABLE

964

CHERBOURG. — IMPRIMERIE A. MOUCHEL.


IMPRIMERIE A. MOUCHEL.





